



U of OTTAWA




39003011212643



BIBLIOTHÈQUE
CANADA.
du PARLEMENT







Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

La Médecine

ANECDOTIQUE

Historique

Littéraire

Il a été tiré de cet ouvrage
50 exemplaires sur papier de Hollande.

La Médecine

666
CF/DOW

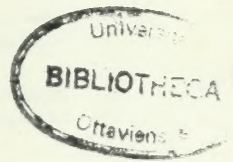
ANECDOTIQUE

Historique

Littéraire

*Recueil à l'usage des Médecins, Chirurgiens et Apothicaires érudits,
curieux et chercheurs.*

Ce volume contient 20 estampes, dessins, gravures et fac-simile.



SE TROUVE CHEZ JULES ROUSSET, LIBRAIRE, 36, RUE SERPENTE

La Médecine

ANECDOTIQUE

Historique

Littéraire

Recueil à l'usage des Médecins, Chirurgiens et Pharmaciens Français
contient et choisit.

Ce volume contient 30 articles, gravures et fac-similé.

R
705
.L88
1902



THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS, CHICAGO, ILL.

PRINCIPALES PIÈCES

Gravures, dessins, estampes, reproductions anciennes, poèmes, études, observations rares, curiosités médicales.

CONTENUES DANS CE VOLUME.

(Voir la table alphabétique).

Estampes, gravures, dessins et fac-simile.

- La Fontaine de Jouvence*, reproduction d'une estampe du XVI^e siècle, chef-d'œuvre du graveur Théodore de Bry.
- Tiennette Boyau opérant sur le chanoine Bourgeois*, gravure du XVII^e siècle.
- Le Temple d'Abydos, le Temple de Louqsor, le Temple de Karnack*, planches inédites hors texte reproduisant différents épisodes du culte phallique dans les temples égyptiens.
- Les livres d'autrefois* : fac-simile du *Passé-partout* ayant servi pour une édition de Guy de Chauliac.
- Ricord au Firmament*, curieux dessins illustrant un sonnet de Corlieu.
- La génération spontanée*, dessin original de Robida, illustrant un poème de Tissot.
- La consolation de la veuve* : un malade qui s'est vu mourir ; grand dessin d'Abel Faivre.
- La couche douloureuse*, dessin original de Robida, illustrant un petit poème du XVIII^e siècle :
- La médecine comique illustrée*, dessins empruntés aux comiques contemporains : 1^o le *Soliloque du savant* ; 2^o la *Visite du régiment* ; 3^o la *peur des microbes* ; 4^o l'*enterrement d'un confrère* (H. Gousse) ; 5^o une *Naissance dans la loge* ; 6^o le *pharmacien et le médecin* ; 7^o le *médecin et la belle-mère*.
- Une clinique chirurgicale en 1902*, l'opération pratiquée sur les sœurs siamoises par le plus célèbre chirurgien des temps modernes, gravure satirique d'Abel Faivre.
- La médecin est un confesseur*, dessin comique d'Abel Faivre.

Etudes historiques.

- La chirurgie en Grèce avant l'ère chrétienne*, par le D^r CORLIEU, ancien bibliothécaire de la Faculté de médecine de Paris.
- Les femmes médecins au XVIII^e siècle ; mademoiselle Bihéron*, par le D^r DORVEAUX, bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie de Paris.

Une cause médico-légale au XVIII^e siècle. — L'histoire d'une grossesse, par le D^r Paul d'ESTRÉE.

Le XVII^e siècle médico-judiciaire, par le D^r Edmond LOCARD.

Les anciens maîtres de la chirurgie, les Rasse des Neux, maîtres-chirurgiens de Paris, par le D^r DORVEAUX, bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie de Paris.

Comment nos ancêtres traitaient les maladies pénéennes ; un professeur Guyon au XVI^e siècle.

Deux contrats d'apprentissage de chirurgien au XVI^e siècle ; pièce annotée par le D^r Ed. BONNET.

Les infâmes sous l'ancien régime, études sur la pédérastie au XVIII^e siècle ; documents inédits recueillis à la bibliothèque de l' Arsenal par Paul d'ESTRÉE. (Cette étude complète occupe plus de 80 pages).

Les vieux Hôpitaux de Paris, l'hospice de Bicêtre, note historique et anecdotique, par le D^r DELAUNAY.

Curiosités archéologiques.

Les connaissances des anciens sur la génération. La femme doit-elle rester longtemps nourrice pour éviter de nombreux enfants.

La Fontaine de Jouvence, texte expliquant une gravure du XVI^e siècle.

La terminologie médicale au XVI^e siècle ; curieux rapports médico-légaux sur des cas de virginité, par le D^r MINIME ;

La ceinture de chasteté la précaution inutile ou la ceinture de virginité, histoire en vers, par Paul d'ESTRÉES.

Une pièce scatologique de Piron : l'Etron royal. Pourquoi Piron ne pas académicien !

Documents médicaux rares ou inédits.

Le procès de Tiennette Boyau, garde-malade, contre le chanoine Bourgeois (avec une planche inédite, D^r MÉDIUS).

Une curieuse énigme sur la seringue, par le D^r MEDIUS, traduction en vers, par le D^r GORNARD.

Les journaux du XVII^e siècle. *La Gazette d'Epidaure*, 1^o de Saint-Germain-en-Laye, 29 juin 1761 ; 2^o de la rue Saint-Antoine.

Le mariage du chimiste Fourcroy, Paul d'ESTRÉES.

Annonces médicales et pharmaceutiques il y a cent ans, Paul d'ESTRÉES. Michelet médecin.

La princesse de Lamballe et le charlatan Pittara.

Les idées de Cyrano de Bergerac sur la médecine.

Anciennes annonces médico-pharmaceutiques ; quelques annonces extraites du *Mercur de France*.

Le professeur Piorry en 1848, le candidat à la députation, par le D^r CORLIEU.

Etudes sociales, l'avortement criminel, par le professeur BROUARDEL.

La prophylaxie par les maisons de tolérance, par A. CORLIEU.

La médecine en Russie ; étude sur l'exercice de la médecine dans l'Empire russe.

La repopulation et les femmes prolifiques, par le D^r P. LASSOURCE.

De l'abolitionisme, par le D^r LE PILEUR, médecin de Saint-Lazare.

Le réformatoire d'Elmira, traitement des criminels, par le D^r SULING.

La médecine au Théâtre, l'Enquête par Paul d'ESTREE.

Observations rares et anciennes.

Une erreur de sexe, hermaphrodisme et hypospadias.

Un cas de déchirure du vagin sub coitu.

Bibliographie.

Études scientifique, critique et anecdotique sur les Cadet, avec notes biographiques et historiques sur les Cadet de Gassicourt, par L.-G. TORAUDE.

La prostitution cloîtrée, étude de biologie sociale, par le D^r Louis FIAUX, ancien membre du Conseil municipal de Paris.

Actualités.

Le chirurgien et l'épicier ; mœurs chirurgicales modernes.

La Grande opération du siècle ; les sœurs siamoises, une clinique chirurgicale modern style.

La Bactériologie en Turquie ; Remlinger, l'Impérial bactériologiste, par le D^r BOUCHER.

Les Syndicats médicaux engagent-ils leurs membres ? Quelques jugements intéressant la profession médicale.

La médication par la prière ; les *Christian Scientists*.

Le Pape et la consanguinité.

La ligue contre la constipation, par le D^r R. MILLON.

Le Parnasse hippocratique.

Étude littéraire sur Georges Camuset et son œuvre, par le D^r MINIME : reproduction de ses principaux sonnets médicaux : *le ver solitaire* ; le *cataplasme* ; le *speculum* ; les *préservatifs* ; la *dichotomie* ; la *blennorrhagie*.

L'Arménien de Paris, l'Audience secrète, la Vengeance inutile poésies inédites du XVII^e siècle.

L'encombrement des carrières médicales, la Sonnette, Conseils à un convalescent, etc., par le D^r GORNARD.

Blasphèmes, par le D^r POTIN.

La Nouvelle accouchée, la Couche douloureuse (illustration de Robida).

L'Interne de garde, par Paul FERROUD.

Ricord au Firmament, par le D^r CORLIEU.

Anthropologie.

La circoncision, cérémonie païenne, par le D^r BEUGNIES, de Givet, mémoire accompagné de 3 planches hors texte représentant le culte phalique dans les temples égyptiens.

La Placentophagie, étude sur les mœurs de certains pays, par le D^r BOUCHACOURT.

Les particularités anthropologiques de la race juive.

Variétés et anecdotes.

Moyens employés par les forçats pour se donner des maladies.

Le service militaire des étudiants en médecine, par le D^r Alcide TREILLE. — A propos du centenaire de Bichat, par le D^r LUTAUD.

La tuberculose bovine, par le D^r BOUCHER.

La vulgarisation de la médecine, par le D^r Paul BERTHOD.

Education psychologique d'un prestidigitateur, par Robert HOUDIN.

Expérience pratique au Muséum sur un lion.



Etudes littéraires

GEORGES CAMUSET ET SON ŒUVRE

La plupart des admirateurs de Camuset — et ils sont nombreux, — ne savent rien de la vie de ce médecin-poète que je considère comme le maître du Sonnet.

J'ai beaucoup connu cet excellent Franc-Comtois (1) qui fit pendant quelques années les délices de la Société parisienne après avoir joui d'une certaine popularité au quartier latin à la fin de l'Empire. Contrairement à la légende qui veut que les auteurs gais soient d'un caractère triste, Camuset était vraiment l'homme le plus jovial et le plus spirituel que j'ai rencontré.

Un gros corps surplombé d'une face glabre comme celle de Tarnier ; de beaux yeux pétillants, un rire finement spirituel et une physionomie ayant l'air « de se fier du monde » : tel était le physique de cet Esculape qui ne fut médecin qu'accidentellement, mais assez cependant pour avoir bien saisi les finesses et les travers de notre profession.

J'ai dit que Camuset ne fut médecin que « par occasion » ; je n'entends pas par là offenser sa mémoire, car je suis trop fier qu'il ait appartenu à notre corporation. Il n'en est pas moins certain que cet excellent Georges ne pensait guère à être médecin en 1860, lorsqu'il fut, à la fin de ses études, admis simultanément, après de brillants concours, à l'École des Mines, à Centrale, à Polytechnique et aux Beaux-Arts.

Comment ce brillant dessinateur et mathématicien trouva-t-il son chemin de Damas et pénétra-t-il dans les arcanes obscures de la médecine ? Je vais encore renseigner mes lecteurs sur ce point.

Camuset était né à Lons-le-Saunier, jolie ville jurassienne située près de Bourg, patrie du grand Robin ; il se considérait donc comme compatriote du fondateur de l'histologie française. De 1860 à 1870, le célèbre professeur réunissait autour de lui dans son modeste appartement de la rue Hautefeuille, l'élite des savants et des penseurs indépendants qui luttaient contre le joug impérial ; Camuset ne tarda pas à être admis dans le cénacle ; Robin devina dans cet éphèbe un esprit scientifique de premier ordre et voulut en faire son élève ; il en fit un adepte, un républicain, un libre-penseur et le dirigea vers la médecine.

Ce n'est pas cependant comme médecin que Camuset devait graver son nom dans la postérité ; c'est comme poète comique et satirique, mais en choisissant ses sujets dans la médecine.

(1) Camuset est né à Lons-le-Saulnier, le 29 juin 1840.

Quelque peu déçu par l'instabilité des doctrines et la pratique d'un art qui s'appuie sur tant d'incohérences, Camuset crut trouver sa voie en choisissant une branche plus scientifique : l'ophtalmologie.

Après de consciencieuses études, il s'installa dans un joli petit rez-de-chaussée, dans la rue de Suresnes ; je fus convié, avec mon maître Léon Labbé, à pendre la crémaillère de ce Home élégant et coquet. J'ai conservé un souvenir ineffaçable de cette soirée où le poète fut pétillant de verve et d'ironie.

Mais il ne suffit pas d'ouvrir un cabinet pour voir affluer la clientèle. Malgré ses brillantes relations dans le monde des arts, les *aveugles* continuaient de fréquenter les oculistes allemands et Polonais qui étaient alors en vogue ; ils étaient en cela doublement *aveugles*, car notre bon Camuset réalisait l'idéal du médecin instruit doublé d'un praticien honnête, trop honnête même pour faire fortune.

C'est pendant les trop longs loisirs que lui laissait la clientèle qu'il composa ses meilleurs sonnets. En tête de l'Édition publiée en 1893, chez Darentière, figure ce quatrain, qu'il qualifie d'« A propos », et qui montre bien l'état d'esprit de l'auteur :

Lorsque j'étais impatient
La Muse m'a dit : « Je suis tendre,
« Je n'amène pas le client...
Mais je console de l'attendre »

Non, le client ne venait pas ; mais la muse était moins rebelle et nous devons nous en féliciter.

Je rencontrais quelques fois Camuset qui digérait paisiblement son modeste déjeuner sur un banc de la Place de la Madeleine ; nous étions voisins et, comme le client n'encombrait pas plus mon cabinet que le sien, nous nous attardions à causer. Je me souviens encore de ses bons mots ; « il est trois heures, me disait-il, l'heure de ma consultation a sonné depuis longtemps ; *je vais voir s'il y a des poissons dans la nasse.* »

Mais il n'y avait pas de poisson ou du moins pas assez pour faire vivre un homme qui joignait à un bon appétit le goût du luxe et des belles choses. Aussi se décida-t-il, sur le conseil de ses amis, à quitter la capitale pour s'établir à Dijon où l'ophtalmologie n'avait pas de représentants autorisés.

Donc, pour y vivre en paix, je choisis aujourd'hui
Dijon, dans sa moutarde, assise au bord de l'Ouche,
Doux pays où le calme endort même l'ennui.

Mais Camuset ne s'ennuya pas à Dijon ; cet homme ne pouvait s'ennuyer nulle part. Il trouva du reste dans la capitale Bourguignonne du travail et de nombreux amis.

Il utilisa d'abord ses loisirs pour faire imprimer ses sonnets dont la première édition, publiée en 1884 et illustrée par Clairin et Rops, est aujourd'hui extrêmement rare et se vend des prix fous chez les bouquinistes.

Avant de composer ces petits chefs-d'œuvres, Camuset avait déjà donné la mesure de sa valeur comme poète en rimant quelques sujets non médicaux. A la suite d'un voyage qu'il fit en Espagne, il composa sous le nom de *Promenade au Prado*, une page dont j'extraits quelques vers :

C'est l'heure où le soleil délaissant l'horizon,
 Appelle sur Madrid l'air frais de la montagne.
 Tout s'éveille au plaisir et de chaque maison
 Sort l'essaim des Ninas que leur mère accompagne.
 Qu'ils sont charmants à voir ces jolis fruits d'Espagne,
 Murs si tôt pour l'amour, si tard pour la raison !

Il rima également quelques odes fort gracieuses. Son départ de Paris lui suggéra quelques jolis vers où il exhale sa plainte contre la capitale :

Eh bien ! oui, je suis las de voir les Samarys (1),
 Cabotinant le rire avec leurs dents féroces,
 Et las de me heurter sans cesse aux chars atroces
 Qu'Old England et Zidler trimballe dans Paris.

Je ne sais si le poète avait reçu quelque morsure de ces « dents féroces », mais que cette plainte est juste ! que les grimaces des actrices deviennent fatigantes à la longue !

J'ai dit que Camuset trouva la tranquillité à Dijon et que sa vie y fut honorablement occupée. Pour peu de temps, hélas !

Le pauvre garçon ne tarda pas à éprouver les premiers symptômes d'un mal inexorable et cruel. Quelque obscur « cochonome » envahit son intestin et le soumit aux plus horribles tortures. C'est là que Camuset montra le stoïcisme du poète. Malgré ses douleurs, il adressait à ses amis parisiens des lettres pleines d'humour, illustrées de dessins comiques. J'assistai un jour au dépouillement du courrier de mon maître Léon Labbé ; Camuset mourant lui envoyait une lettre ultra-comique ornée de dessins, montrant la lutte homérique qui se déroulait entre un intestin qui voulait fonctionner et un anus qui refusait de s'ouvrir. Je regrette que le sujet traité n'ait pas permis de publier ces lettres qui montrent que, chez un esprit élevé, la mort la plus horrible, peut être envisagée avec calme, résignation et humour.

Mais j'ai hâte de faire connaître quelques-uns des chefs-d'œu-

(1) Actrice qui eut sa vogue à la Comédie-Française, et dont le rire stéréotypé avait quelque chose d'énergant.

vre qui assignent à ce médecin une des premières places dans le Parnasse français.

L'œuvre de Camuset est d'autant plus précieuse qu'elle se synthétise en une quarantaine de sonnets médicaux qui constituent un véritable écrivain ; tout est à lire, à méditer et à retenir.

Beaucoup de ces sonnets sont populaires ; quelques-uns cependant sont peu connus. Où trouver par exemple une meilleure description du tœnia :

Le ver solitaire

Bien avant que Fourier rêvât le Phalanstère,
Bien avant Saint-Simon et le Père Enfantin
Dans les retraits ombreux du Petit Intestin
Le Solium déjà pratiquait leur chimère.

Un cestoïde obscur, un simple entozoaire
Avait constitué l'Etat Républicain,
Martyr voué d'avance au remède africain,
Salut, fils de Scolex, pâle et doux solitaire !

Tes anneaux, dont chacun forme un ménage uni,
Sur un boyau commun prospèrent à l'envi,
L'un à l'autre attachés, pas plus sujets que maîtres.

Oui, c'est un beau spectacle, et l'on doit respecter
Le sentiment profond qui me pousse à chanter
En vers de douze pieds le ver de douze mètres.

L'humble cataplasme, aujourd'hui décrié par les chirurgiens modernes, a inspiré à Camuset des vers délicieux :

Le Cataplasme

Flaccidité, tiédeur, mollesse humide et douce !
Cataplasme douillet, topique velouté,
Trésor de bonhomie et de sincérité,
Tu caresses encore la main qui te repousse !

Que tu sois de fécule ou de graine de lin,
Que l'opium t'arrose ou que le chloroforme
Apporte dans tes plis l'apaisement énorme,
Tu t'appliques toujours consolant et calin.

La batiste t'abrite de sa trame serrée.
En dépit du tissu, ton cœur médicinal
S'imprègne avidement de sanie enfiévrée.

A travers le rideau du confessionnal
Ainsi le prêtre vient, onctueux et banal,
Eponger les aigreurs de notre âme ulcérée.

Quelle verve mordante dans le *Spéculum* et quel réalisme ironique et fin :

Catinette en quelque aventure
 S'étant éraillé le satin
 Va consulter un beau matin.

 Un tube d'étroite ouverture
 Dans un pâle reflet d'étain
 Guide le regard incertain
 Au sein de sa riche nature
 Voilà le bobo découvert
 A nous la flamme, à nous le fer !
 Mais — ô faiblesse, de la bête ! —
 Son cautère à peine soufflé,
 L'opérateur, courbant la tête,
 Adore ce qu'il a brûlé.

Dans le même genre, un délicieux sonnet inspiré à la suite d'une visite chez le gros Millant, du Palais-Royal, le marchand de bandages et de *préservatifs*, où :

Caché dans la baudruche
 Flotte une ribambelle
 De rubans qu'avec zèle
 Il gonfle en y soufflant.
 Enfin j'ai ma mesure !
 Au sein de la luxure,
 Vite, allons nous plonger.
 Caché dans la baudruche,
 Je veux comme l'autruche,
 Ne plus croire au danger.

Dans le genre satyrique, qui donc a flagellé avec plus de mordant les mœurs médico-chirurgicales de la fin du XIX^e siècle ? Lisez ce sonnet que Camuset intitule : *dichotomie* « branche très prospère de la chirurgie contemporaine ». N'est-ce pas du pur Juvénal ?

Dix-huit cents médecins (1) sous le ciel de Paris,
 Parmi les maux humains plongent leurs tentacules (2)
 Les uns cœurs généreux ou martyrs ridicules,
 Du dévouement sans borne et du labeur sans prix ;

(1) Ils sont aujourd'hui 3000.

(2) Dans l'édition Darentière de 1884, Camuset avait modifié le vers :
 Parmi les maux humains répandent des formules ;
 Je ne puis m'expliquer cette variante, qui ne me paraît pas heureuse.

Les autres professant un élégant mépris
Pour le client naïf qu'ils gorgent de granules ;
En haut, quelques savants princes, principicules ;
En bas quelques rêveurs, des sots, des incompris,
Mais les plus étonnants dans la docte cohorte,
Sont ces courtiers qui vont quêtant de porte en porte
Le cas chirurgical et rémunérateur ;
Puis quand ils ont semblé partager sa besogne,
Confraternellement partagent sans vergogne,
L'or sanglant mis au pied du Grand Opérateur.

Mais je ne puis dans cette courte notice, faire connaître l'œuvre entière de Camuset. Ce que j'ai cité suffit pour montrer combien la profession médicale doit être fière d'avoir compté parmi ses membres un littérateur qui prend rang parmi les meilleurs poètes du XIX^e siècle. Si Camuset n'a pas pondu de volumes, si son œuvre tient en quelques pages, il n'en est que plus apprécié par les *dilettanti*. Comme l'a fort bien dit Armand Silvestre : « Ce petit livre survivra à bien des œuvres dont la prétention était plus haute et l'art plus raffiné ».

Pour ma part, je n'ai jamais éprouvé plus vive satisfaction de l'esprit, qu'en lisant ces petits chefs-d'œuvre où le sel gaulois s'associe avec tant de finesse à l'observation médicale.

D^r MINIME.

Histoire de la Médecine

LA CHIRURGIE EN GRÈCE AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE

Par le Dr CORLIEU.

Si la chirurgie est un art, elle est aussi une science. Comme art, elle est perfectible : elle a fait et elle fait tous les jours des progrès immenses. Comme science, elle repose sur des connaissances anatomiques et physiologiques, et, à ce titre, elle a besoin de connaître l'histoire des siècles passés. Qui sait si, dans un siècle la théorie des microbes et des toxines n'aura pas vécu ? Qui sait si des découvertes futures ne démontreront pas que ce que nous considérons aujourd'hui comme *cause* ne sera pas plus tard considéré comme *effet* ? Est-ce, comme on l'a dit plaisamment, d'un œuf qu'est venue la première poule, ou d'une poule qu'est venu le premier œuf ?

Laissons cette appréciation aux abstracteurs de Quintessence, contentons-nous de borner nos recherches aux études rétrospectives, et la connaissance des temps passés nous fera voir que bien des découvertes, soi-disant nouvelles, ont été faites ou entrevues il y a bien longtemps déjà, et c'est chez les historiens grecs que nous puiserons nos renseignements. Nous nous arrêterons au commencement de l'ère chrétienne, renvoyant pour les siècles ultérieurs à notre ouvrage ayant pour titre : *Les médecins grecs depuis la mort de Galien jusqu'à la chute de l'Empire d'Orient* (1).

Bien que l'histoire de la médecine soit une des branches les plus intéressantes de l'encyclopédie médicale, elle est aujourd'hui peu cultivée chez nous : et la meilleure preuve, c'est que la Faculté est obligée, pour son enseignement, de faire appel à des anatomistes, à des névrologistes, qui ne considèrent cette chaire que comme une chaire de passage. C'est que, comme on le dit vulgairement, « cette chaire ne nourrit pas son homme », et ceux qui s'y adonnent doivent mettre de côté tout esprit de lucre. Nous l'avons déjà écrit : pour que cette chaire soit bien occupée, le titre d'agrégé ne serait pas nécessaire ; les candidats devraient produire l'exposé de leurs travaux antérieurs, le programme du cours qu'ils se proposent de faire et s'engager à ne pas permuter (1).

A Athènes, un professeur de clinique chirurgicale, M. Arétéos a fait dans le Γαληνός, une sérieuse étude sur la chirurgie chez les anciens Grecs. Son travail nous servira de guide.

(1) Paris, J.-B. Baillière. 1885, 1 vol. in-8.

I

En remontant aux temps mythologiques, les plus anciens chirurgiens sont le centaure CHIRON et MÉLAMPE, dont les noms sont comme le symbole de l'habileté chirurgicale. Chiron, dont le nom semble dériver de χείρ, main, originaire de Thessalie, fils de Saturne (?) et de Phyllira, est considéré comme le créateur de la chirurgie (χείρ, main ; ἔργον, ouvrage). Il vivait du temps de l'expédition des Argonautes (1225 av. J.-C.) et il connaissait très bien les plantes, surtout celles qui servent à la guérison de certaines blessures et des vieux ulcères, qu'on appelait *chironiens* (2), d'après Galien.

Non seulement Chiron passait pour un excellent chirurgien, mais il enseigna son art à différents héros, tels que Jason, Hercule, Achille et autres. Achille l'enseigna à Patrocle, qui a donné les premiers soins médicaux à Eurypyle, blessé comme le rapporte Homère.

« L'ayant fait coucher, il retira de la cuisse avec un glaive (ἐκ μηροῦ τάνυε μαχάιστη) le trait acéré, lava le sang noir avec de l'eau tiède, et de sa main exprima dans la plaie le suc d'une racine amère, adoucissante et calmante. La plaie fut fermée et le sang cessa de couler » (3).

Quant à Mélampe, fils d'Amythaon, né à Argos, la fable s'est emparée de son histoire et il ne peut être cité que nominativement. Ce sont eux que Virgile cite au III^e livre des Géorgiques lorsqu'il dit :

...*Cessere magistri.*

Phillyrides Chiron, Amythaoniusque Melampus (4).

Un des plus illustres disciples de Chiron fut ASCLÉPIOS, fils de Coronis ou le Coronide, qui fit partie de l'expédition des Argonautes. Il guérissait les blessures et les ulcères, calmait les douleurs, faisait cesser les fièvres à l'aide de boissons assoupissantes, soignait les plaies par instruments tranchants et régularisait (ἐφάρμοζε) les blessures externes de quelque espèce qu'elles fussent. Il inventa une sonde pour sonder les blessures, l'emploi des bandelettes et l'usage des ligatures. Il avait un si grand renom qu'on le croyait capable de ressusciter les morts.

Le second Asclépios, cité par Cicéron, n'a rien laissé à notre connaissance.

(1) *France médicale*, 25 avril 1901.

(2) Celse, Liv. I, p. 4.

(3) Homère, *Iliade*, Ch. XI, v. 842 à 848.

(4) Les maîtres, Chiron, fils de Phyllira et Mélampe, fils d'Amythaon se retirèrent (devant le fléau), vers 549-550.

Le troisième passe pour avoir administré le premier les cathartiques pour évacuer les humeurs du canal intestinal. C'est lui le premier qui enseigna comment les dents sont extraites de leur racine (ἐκρίζονται).

Asclépios le Coronide fut considéré comme un Dieu. Asclépios est le nom grec d'Esculape (Ἀσκληπιός). On lui éleva des temples à Argos, à Sicyone en Achaïe : ces temples étaient appelés *Asclépeïons*, et le plus renommé était celui d'Épidaure, en Argolide. Ce temple était situé à l'ouest de la ville, sur le chemin d'Argos, au milieu d'un bois, et il en reste encore aujourd'hui quelques ruines. Dans un bâtiment accessoire, appelé *θήλος*, étaient exposées sur des tables les recettes contre toutes les maladies. Esculape ou Asclépios y avait sa statue d'or et d'ivoire. Il y était représenté assis sur un trône et tenant dans une main une baguette autour de laquelle s'enroulaient deux serpents, symbole de la prudence. Sous ses pieds était un chien, symbole de la vigilance. On lui sacrifiait un coq, oiseau matinal, et ses fêtes étaient appelées *asclépeïa*.

Les fils d'Asclépios, MACHAON et PODALIRE, qui avaient hérité des connaissances chirurgicales de leur père, assistèrent au siège de Troie (1193 à 1184 av. J.-C.).

Après la guerre de Troie, Machaon se rendit en Messénie auprès de Nestor. C'est là qu'il guérit Philoctète qui souffrait d'une blessure mortelle.

Podalire alla à Karika en Chersonèse où il fut présenté au roi Damèthes, dont la fille s'était luxé le bras dans une chute. Podalire, après des tentatives infructueuses, pratiqua la saignée et put réduire la luxation. Au point de vue historique, ce serait Podalire qui le premier aurait pratiqué la phlébotomie.

Les descendants de Machaon et de Podalire prirent la dénomination d'*Asclépiades* : c'est-à-dire de la famille d'Asclépios (Esculape), mais ils paraissent avoir plus pratiqué la médecine que la chirurgie.

DÉMOCÈDE, né à Crotone environ 524 ans avant J.-C., fut appelé à l'île d'Égine comme médecin public, puis auprès de Polycrate, roi de Samos comme son médecin particulier dont il recevait deux talents par an comme honoraires (1). Fait prisonnier de guerre par les Perses, il eut l'occasion d'être appelé auprès de Darius qui s'était fait une luxation du pied en descendant de cheval : Η γάρ οἱ ἀσπράγαλος ἐξεχώρησε ἐκ τῶν ἄρθρων. Les médecins de Darius à Sardes, agirent avec tant de violence qu'ils augmentèrent le mal. Darius fut sans sommeil pendant sept jours et sept nuits. Ayant entendu parler de Démocède, il le fit demander. Démocède fit succéder les calmants

1) Le talent valait 6000 drachmes, environ 5,500 francs.

aux remèdes violents et la guérison s'en suivit. Il fut généreusement récompensé. Darius le garda à Suse, le logea, l'admit à sa table. Démocède eut encore le bonheur de guérir d'une tumeur au sein Atossa, l'une des femmes de Darius (1). Il épousa la fille de Milon.

CTÉSIAS, né à Cnide en Asie-Mineure, était médecin d'Artaxerxès. C'est lui qui guérit le roi de la blessure qu'il avait reçue en combattant contre son frère Cyrus.

Avant Hippocrate on avait recours à des médecins rémunérés, surtout dans les expéditions militaires. Lycurgue, qui vivait dans la seconde moitié du IX^e siècle, avait prescrit que des médecins seraient attachés aux armées Lacédémoniennes, lesquels seraient en même temps combattants. Selon Xénophon (2), il existait des médecins militaires pour le traitement des blessures. Dans la retraite des Dix-Mille, il y avait huit médecins *ιατροὺς κατέστησαν ὀκτώ* (3). Plusieurs chirurgiens accompagnaient Alexandre le grand; c'étaient Philippe d'Acarnanie, Callisthène d'Olynthe, Glaucias, Alexippe et d'autres.

Il y avait des médecins et des chirurgiens dans les gymnases, pour soigner les blessures, fractures, luxations, etc.

Ignorant l'anatomie, les chirurgiens ne pouvaient faire de progrès dans leur art. C'est ALCMÉON, de Crotone, qui vivait environ 500 ans avant J.-C., qui passe pour être le premier qui disséqua des animaux pour l'étude des recherches anatomiques des différents organes. C'est lui qui donna la première impulsion vers l'anatomie comparée. Il fit la première préparation anatomique de l'œil, fit différentes découvertes sur l'acoustique et écrivit une physiologie dont nous trouvons quelques fragments dans Platon, Aristote et Plutarque.

DÉMOCRITE, né à Milet, 494 ans avant l'ère chrétienne, passa la plus grande partie de sa vie à Abdère en Thrace. On lui attribue entre autres travaux d'anatomie et de physiologie, un Mémoire sur la nature de l'homme et des animaux.

La chirurgie sembla délaissée jusqu'au moment de la guerre du Péloponèse (431 à 421 av. J.-C.). Nous trouvons cependant EURYPHON, né à Cnide en Asie-Mineure, 450 ans environ av. J.-C., qui employait le feu pour la guérison des hydropisies provenant de l'inflammation des organes internes ou bien pour la guérison

(1) Hérodote. *Histoires*, Livre III, §§ 130, 131.

(2) Voir CORLIEU : *Etude médicale sur la Retraite des Dix Mille et Médecine militaire dans les armées grecques et romaines de l'antiquité*, publiées à la suite des *Médecins grecs depuis la mort de Galien*, ci-dessus.

(3) *Anabase*, Liv. II, § 4 et liv. V, § 5.

des douleurs internes provenant d'une irritation externe. Euryphon était antérieur à Hippocrate.

C'est HÉRODICUS, né à Sélymbrie en Thrace (aujourd'hui Selivri) qui passe pour avoir été le premier maître d'Hippocrate et avoir inventé la gymnastique médicale, le massage, pour fortifier l'organisme.

Alors apparaît HIPPOCRATE, descendant de la famille des Asclépiades, né vers 460 ans avant J.-C., à l'île de Cos, aujourd'hui Stancho, île des Sporades. Après Littré et Pétrequin, qui en ont parlé d'une façon magistrale, nous n'avons qu'à renvoyer à ces deux auteurs (1) ; l'introduction de Littré (554 pages) est l'étude la plus savante et la plus complète qu'on puisse faire. Pétrequin n'a traduit que la chirurgie, mais avec la compétence d'un savant chirurgien.

En chirurgie, Hippocrate aurait pu prendre pour devise : « Par le fer et par le feu ». Hippocrate employait le fer pour inciser pour trépaner, pour ponctionner. Il employait le feu pour faire des cautérisations révulsives. Au point de vue chirurgical, il faut citer ses chapitres sur les plaies de tête, sur les Fractures, sur les Articulations, et le Mochlique (μολός, levier), pour lesquels nous renvoyons aux tomes III, IV, et VI de l'édition de Littré. Quant à l'extraction de la pierre dans la vessie, on sait qu'Hippocrate abandonnait cette opération à des gens spéciaux.

Des deux fils d'Hippocrate, THESSALUS devint médecin d'Archélaus, roi de Macédoine, et son second fils, DRACON, fut médecin de Roxane, femme d'Alexandre le Grand.

CRITOBULE ne nous est connu que pour avoir extrait avec habileté la flèche lancée par Aster, qui avait blessé à l'œil Philippe au siège de Méthone, 353 ans avant J.-C. (2).

PHILISTION, de Sicile ou de Locres, dans le Brutium, passe pour avoir inventé un appareil pour la réduction des luxations.

DIACLÈS, de Carystos (Ile d'Eubée), de la famille des Asclépiades est le premier après Hippocrate qui acquit une grande célébrité.

Les Athéniens l'avaient surnommé le nouvel Hippocrate, Νέος Ιπποκράτης. Il vivait environ 230 ans avant J.-C. Il inventa un instrument ingénieux pour l'extraction des traits dans les blessures. Cet instrument portait son nom ; on l'appelait Διοκλέτος καθήσκος

(1) Hippocrate, Trad. par Littré, 1839-1891, 10 vol. in-8. Texte et traduction.

Idem. Chirurgie. Trad. Pétrequin.

(2) Pline, *Hist. Nat.* Liv. VII, ch. 27.

Galien dit qu'il pratiquait la médecine par humanité et non par intérêt ou vaine gloire.

Après Dioclès, le plus renommé des chirurgiens était PRAXAGORAS, originaire de l'île de Cos. Il était tellement hardi en chirurgie, que dans l'iléus, il ouvrit le ventre, développa (ἐξέσπλαξε) les intestins, les incisa (ἀπέκοπτε), vida les matières fécales et fit la réunion des lèvres de la plaie (1). Cette entreprise hardie fit juger sévèrement Praxagoras, et ce n'est qu'à notre époque que des succès ont fait considérer ce procédé comme excellent. On voit qu'au point de vue historique, il est bon de connaître la pratique des anciens. On dit qu'il est le premier qui distingua les veines et les artères.

Sous le règne des Ptolémées, les arts et les sciences fleurissent à Alexandrie, en Egypte, entre autres la chirurgie et surtout l'anatomie qui acquit un grand éclat. Ce fut pour Alexandrie une telle renommée que de tous côtés les jeunes gens y affluèrent. Les deux plus célèbres chirurgiens et anatomistes de cette époque furent Erasistrate et Hérophile.

ERASISTRATE, né à Céos, aujourd'hui Zéa, île des Cyclades, vivait environ 300 ans avant J.-C. On lui attribue la découverte de l'origine des nerfs de l'encéphale ; il décrit avec le plus grand soin le cerveau et ses ventricules. Dans les grandes hémorrhagies il employait les liens constricteurs autour des membres. Celse dit qu'il disséqua des hommes non encore morts, *etiam spiritu remanente* ; mais il n'en donne aucune preuve (2).

HÉROPHILE, né à Calcédoine en Bithynie, environ 307 ans avant J.-C., avait été le disciple de Praxagoras, et Galien le considérait comme le plus savant anatomiste de cette époque. On l'accusa aussi d'avoir disséqué des hommes vivants. Il signala les nerfs comme organes du sentiment, décrit exactement l'encéphale, la rétine ἀμφιβληστροειδῆς χιτῶν, les vaisseaux chylières et signala la différence existant entre les artères et les veines.

Jusqu'à cette époque, la médecine consistait en trois parties distinctes, savoir la diététique, la pharmaceutique et la chirurgie, qui se bornait la plupart du temps à des manœuvres externes. Mais les connaissances anatomiques manquaient aux écoles de Cos et de Cnide. C'est à Alexandrie qu'eurent lieu les premières dissections ;

(1) Item (Praxagoras) confectis quibusdam supradictis adjutoriis, dividendum ventrem probat pube tenus ; dividendum etiam intestinum rectum atque detracto stercore consuendum dicit... (Cælius Aurelianus, *De morbis acutis*... Liv. III., ch. 17, p. 244, Ed. Amstelodami.

(2) Celse, *De medicina*. Liv. I. p. 4. Ed. Teubner, p. 5.

aussi ce sont les médecins Alexandrins qui eurent la hardiesse des grandes opérations. Cette séparation de la chirurgie servit beaucoup à ses progrès, et l'école d'Alexandrie, ainsi que sa bibliothèque, furent d'une grande utilité. Il y eut des maîtres particuliers pour la chirurgie.

PHILOXÈNE, chirurgien grec d'Alexandrie, vivait 270 ans avant J.-C. Il avait une grande réputation pour les maladies des yeux. Ses écrits ont été détruits.

AMMONIOS, d'Alexandrie, 250 ans environ avant J.-C., enseignait la chirurgie en Egypte et il était considéré comme un habile lithotomiste. C'est lui qui le premier fit le broiement de la pierre dans la vessie, quand par sa grosseur elle ne pouvait sortir par l'incision. On lui donna le surnom de *lithotomos*. *Si quando autem is (calculus) major non videtur, nisi rupta cervice, extrahi posse, fidendus est ; cujus repertor Ammonius, ob id λιθοτόμος cognaminatus est* (1). C'est Civiale qui de nos jours ressuscita sa méthode.

ARCHAGATHOS, né dans le Peloponèse, fut un des premiers Grecs qui vinrent à Rome, où on lui donna non seulement le titre de citoyen romain, mais un établissement particulier, sorte de dispensaire situé au carrefour Acilius, dans lequel il mettait en pratique (ἐξήκει) ses connaissances chirurgicales. Mais quelques cures malheureuses et la jalousie confraternelle lui firent perdre sa renommée (*invidia medicorum*).

ASCLÉPIADE, né à Pruse en Bithynie environ 100 avant J.-C., avait suivi les leçons d'Archagathos. Il est considéré par Pline et par Apulée comme un médecin distingué, *inter præcipuos doctorum.... princeps* (2). Dans la Synanche, il pratiquait la saignée des veines sublinguales, les scarifications du pharynx et des amygdales, même la laryngotomie, au moyen de laquelle, d'après Cicéron, il guérit plusieurs malades qui asphyxiaient. *In synanchisis vero.... utitur φαρυγγοτομίᾳ, hoc est canne sive gutturis ob respirationem divisura : item in hydropibus paracentesin probat* (3) Dans l'ascite, il conseillait une petite incision, et après l'issue de l'eau, il laissait un petit chalumeau dans la plaie pour permettre l'écoulement de l'eau. C'est notre drainage d'aujourd'hui.

THÉMISON, de Laodicée en Syrie (aujourd'hui Latakieh), vivait environ 63 ans avant l'ère chrétienne. Disciple d'Asclépios, il était venu à Rome où il s'était acquis une grande réputation. Il est sur-

(1) Civiale, *Traité historique et pratique de la lithotritie*, 1827.

(2) Apulée. *Florides*. Liv. IV, § XIX.

(3) Cœlius Aurelianus, *De morbis acutis*. Lib. I, cap. 13, p. 43.

tout connu comme chef de la secte des Méthodistes qui a fondé la théorie du *strictum* (στεγνόν), du *laxum* (ξοῦδες), à laquelle on ajouta le *mixtum* (μικτυμένον).

Citons enfin, pour terminer cette série de chirurgiens, MÉGÈS, de Sidon, qui vivait au temps d'Auguste, et qui, d'après Celse, aurait eu une pratique très heureuse : c'était, dit-il, le chirurgien le plus érudit de cette époque (1). Ses ouvrages sont perdus.

II

L'antisepsie, qui domine aujourd'hui toute la chirurgie, était mise en pratique par Hippocrate et ses disciples. Si le mot n'était pas employé, on connaissait la chose, sinon théoriquement, mais d'une façon tout à fait élémentaire et primitive. La propreté des objets de pansement et des opérateurs est le commencement de l'antisepsie, et elle est recommandée par Hippocrate. Il ne connaissait ni les microbes, ni les toxines, mais il recommandait les ablutions d'eau *chaude*, l'eau de pluie préalablement *bouillie* pour le pansement des plaies (2). D'après lui, l'humidité étant la cause de la suppuration, il recommandait des pansements secs. M. Anagnostakis, professeur à l'Université d'Athènes, a dit avec raison : « Le premier pêcheur qui a eu l'idée de saler un poisson a inventé l'antisepsie. » Si nous relisons dans Hippocrate le livre ayant pour titre *Des Plaies*, nous y trouvons les éléments d'un traité de l'antisepsie. Il ne connaissait pas l'alcool, mais il employait le vin chauffé : Ἐλκεα ξύμπαντα οὐ χρεὶ τέγγειν εἰμὴ ὄινω (3). Il employait comme desséchants, tantôt le sel, tantôt l'eau de mer (4).

Si l'antisepsie est aujourd'hui une méthode universellement employée, si elle compte des succès opératoires inespérés, il ne faut pas perdre de vue qu'elle est née en principe depuis bien longtemps déjà, et que du temps d'Hippocrate on la mettait en pratique.

Les Grecs sont donc nos premiers maîtres en médecine comme en chirurgie, et Gendrin avait raison quand il nous disait : « Voulez-vous faire du nouveau, lisez les anciens ». La chaire d'histoire de la médecine est l'une des plus belles de la Faculté, et si les candidats véritablement sérieux sont rares, c'est que malheureusement, comme le dit Horace : *Quærenda pecunia primum est* (5).

(1) Celse. *Ouv. cité*, VII § 1.

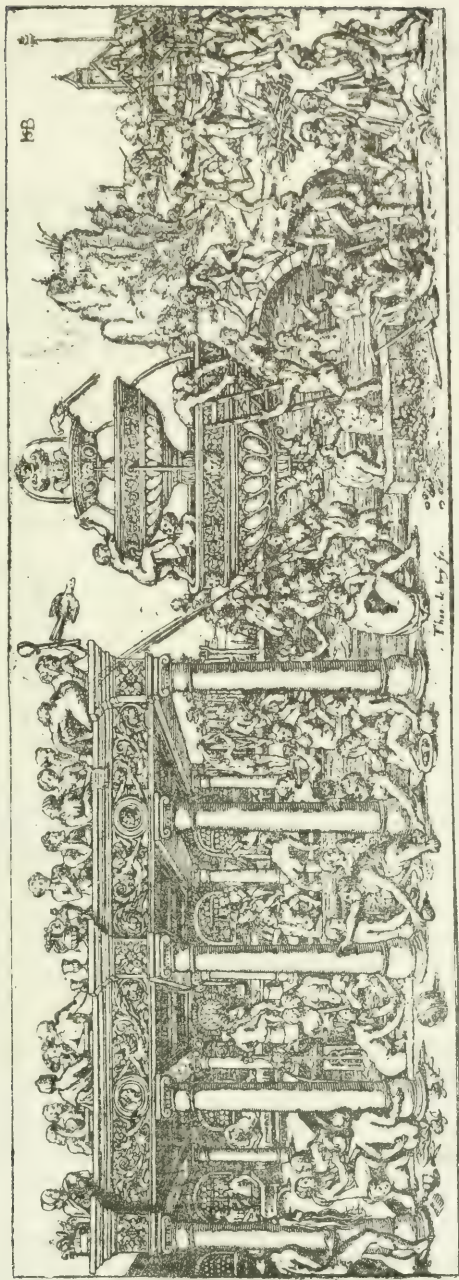
(2) Hippocrate. *Des airs, des eaux, des lieux*, t. II. p. 36.

(3) Id. *Plaies*, t. VI.

(4) Id. *De l'usage des liquides*, t. VI.

(5) Epirte I, v. 53.

Curiosités archéologiques



LA FONTAINE DE JOUVENCE ; GRAVURE DU XVI^e SIÈCLE

Un de nos correspondants nous adresse une très rare reproduction de la Fontaine de Jouvence, chef-d'œuvre du graveur Théodore de Bry.

Il faut regarder cette curieuse gravure à la loupe. Notre collaborateur appelle ainsi l'attention sur cette gravure : « Vous remarquerez au premier plan un spécimen intéressant en action ; au sortir du bain ; les malades retrouvent leur énergie vitale et s'adonnent avec délices à toutes les fonctions agréables de la vie.

Cette gravure est due à Jean Théodore de Bry, dessinateur et graveur flamand, né à Liège en 1561, mort à Frankfort en 1623, fils d'un graveur déjà célèbre.

Les plus importantes de ses œuvres sont, outre la *Fontaine de Jouvence*, le *Triomphe de Bacchus*, le *Triomphe de la Mort*, etc.

La Médecine au XVI^e siècle

COMMENT NOS ANCÊTRES TRAITAIENT LES MALADIES PÉNIENNES. LE COURS DU PROFESSEUR GUYON

Il n'est pas sans intérêt de faire savoir à la génération moderne, si instruite en toutes choses, comment nos ancêtres étaient arrivés, après de longs tâtonnements, à la connaissance des secrets de la génération.

Le professeur Guyon, dont nous allons publier une remarquable leçon, n'est pas celui qui occupe si noblement la chaire des voies urinaires. Le professeur actuel ignore peut-être qu'il a eu un prédécesseur également versé dans la pathologie pénienne. Qu'il nous soit permis de reproduire sur cet ancêtre une courte notice bibliographique et un aperçu de ses leçons.

Louis GUYON, sieur de la Nauche, médecin français, né à Dôle, mort dans la même ville, vers 1630, dans un âge avancé. Il fit ses études dans sa ville natale, visita l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, et vint se fixer à Uzerche (Limousin), où il se maria. Il acheta alors une charge de conseiller royal, sans pourtant cesser la pratique de son art. Il alla terminer ses jours dans sa patrie. C'était, au rapport de Guy-Patin, un homme très érudit, très sensé et connaissant, outre l'hébreu, le grec et le latin, presque toutes les langues de l'Europe. On a de lui *Diverses leçons* contenant plusieurs discours, histoires et faits mémorables ; Lyon, 1604, in-8° ; 1613, 1617, 1625, 2 vol. in 8° ; *Le miroir de la beauté et santé corporelle*, contenant toutes les difformités, maladies, qui peuvent survenir au corps humain, avec leurs définitions, causes, signes et remèdes, etc. ; Lyon, 1615, 1625, 1643, 2 vol. in-8°, réimprimés avec des additions de Laurent Meyssonnier, sous le titre de : *Le cours de médecine*, contenant *Le miroir*, etc., Lyon. 1664, 1671, in-4°.

L'extrait suivant, relatif à la pathologie pénienne est un extrait du *Cours de médecine* de Louis Guyon.

Hypospadias : que c'est, et sa cure. Histoire notable (1). — Et pour ceux qui de leur naissance n'ont point le bout du gland percé,

(1) *Le cours de Médecine en français, contenant le miroir de la beauté et santé corporelle*, par Louis GUYON, 4^e édition, Lyon 1664, page 388 : Livre V, chapitre XXI : De la stérilité, tant de l'homme que de la femme et le moyen d'y remédier.

ains au dessous d'iceluy, là où le bas du prépuce est joint à la peau par où ils urinent et jettent leur semence ; et parce que cette imperfection les empesche de lancer droit la semence dans la matrice, outre que semblables affections causent des insignes difformitez, et rapporte aussi beaucoup d'incommoditez et de saletez en urinant, Galien appelle cette maladie *hypospadias*, et dit que la curation est de percer le bout du gland, et mettre dans le pertuis qu'on aura fait un petit canon de plomb ou d'or. J'ay veu trois personnes touchées de cette imperfection, auxquelles en s'est essayé de percer le gland, mais jamais ils n'ont pu tenir le canal et trou artificiellement ouvert, et n'ont eu le pouvoir d'uriner ny jeter leur géniture par iceluy ; et le dernier me vint trouver, qui s'estoit mis entre les mains des chirurgiens, qui avait la verge si enflée, que j'appréhendais qu'elle ne tombât en gangrène, après luy avoir osté la canule de plomb, et par d'autres remèdes, voyant qu'il n'avançoit rien en sa guerison, après trois semaines, sinon le danger de sa vie ; je luy donnay advis de se faire couper tout le gland, jusques au pertuis de dessous : il demanda terme jusques à ce que tous les accidens qui luy estoient survenus à sa curation fussent du tout passez ; mais il ne le fit que deux ans après, par les soins de sa femme qui m'en vint parler, qui desiroit fort d'avoir lignée, et depuis elle a eu un enfant. Enfin l'opinion de Paul d'Egine qui traite de cette *hypospadias*, est beaucoup meilleure et plus assurée, qui commande de toucher et couper le gland, comme il a esté cy-dessus dit, que celle de Galien, comme très bien l'expérience quotidienne le démontre.

De la tige trop longue. Observation. — Et quant à ceux qui ont le manche *trop long*, comme j'ai veu à un Prouvençal, masson de mestier, et à un mareschal de Paris demeurant en Grève, l'an 1563, qui offençoient leurs femmes à l'acte venerien, leur meurtrissoient leurs matrices, et leur faisans venir l'envie de vomir ; à tels il faut ordonner un *bourrelet* de médiocre grosseur, que l'on mettra sur la vulve de la femme, afin que le membre viril ne touche le fond de la matrice.

De la verge virile courte. — Pour ceux qui ont le manche *trop court*, difficilement on peut y remedier, néanmoins s'ils désirent d'avoir lignée, ils doivent épouser une femme maigre, et user de la situation à l'acte venerien qu'ordonne ledit Paul d'Egine, livre 3, chap. 74 ; et la femme trop grasse, laquelle l'homme ne peut enguainer, usera de mesme artifice au jeu de Vénus.

Curation de la verge virile. Histoire d'une chambrière. — Touchant ceux qui ont la *verge tortuë*, il la leur faut ramollir avec des décoctions et onguents, puis la mettre dans un *estuy* de cuir bouilly, ou d'autre matière, et l'y contenir quelques mois, sans doute elle

se redressera, ce que j'ay pratiqué envers un boulanger, auquel une fille voulant se jouer à luy, luy avoit tordu son membre génital, depuis estoit demeuré tors et plié comme en façon d'arc, et il urinoit avec difficulté, sans pouvoir habiter avec les femmes : je le guéris quatre mois après. J'ay veu aussi une chambrière au Chateau de Puimaillie, accusée de paillarder avec le jardinier ; elle nia le pouvoir faire, d'autant, ce disoit-elle, qu'elle avoit ses parties naturelles mal formées et tortes, elle fut visitée en ma présence, et se trouva telle, et justifiée : j'ay veu qu'elle avoit la volonté, mais elle ne la pouvoit exécuter : telles filles sont *incubables*.

Pour ceux qui abusent du coït, j'entens parler tant de l'homme que la femme, et qui s'enyvrent de leurs vins, comme l'on dit, ne conçoivent que fort rarement, ou point du tout, parce que leur geniture ne peut être de duë consistance, ny élaborée, mais sanguine et cruë ; c'est pourquoy tels personnages ne doivent ny coucher ny frequenter avec leurs femmes que fort rarement, comme une ou deux fois la semaine ainsi sans doute ils se rendront capables à la génération, moyennant qu'ils se nourrissent de bonnes viandes.

Curation de ceux à qui l'on a noué l'éguillette. Observation. — Ceux qui sont faciles à persuader, et qui croient de leger, ausquels on fait croire qu'on leur a noué l'éguillette, par imagination ils pensent estre incapables d'habiter avec leurs femmes : à tels il faut user de ruses, car par des medicamens on ne gagneroit rien. Il leur faut amener des gens inconnus ou autres, qui leur diront qu'ils sont bons maistres, et bien entendus à dénouer l'éguillette ; et y aura gens d'autorité qui attesteront telles choses estre vrayes, et user de quelques paroles et ceremonies simulées ; ainsi ces abusez participeront facilement avec leurs femmes, ce que j'ay veu pratiquer souvent, et quant à moy, je ne puis bonnement croire que certaines paroles tirées de la Sainte Escriture, qu'on dit aux épousailles en nouant une éguillette, ayent vertu de dissoudre et deffaïre ce que Dieu et la seinte Eglise ont institué.

Remèdes spagirics. — La pharmacopée de Quercetan approuve fort à cette indisposition : *l'elixir vitæ majus et minus*, le melicrat du Comte Palatin, *l'extractum sanguinis satyrionis*, l'or potable.

Pronostic. — Il sera facile de connoistre ceux ou celles capables à la generation, notamment quand le vice procede d'*intemperie*, si par les remèdes elle ne peut estre changée. Quand cela arrive, il ne faut espérer rien qui vaille. Pour ceux qui ont quelque défaut en leurs parties honteuses, naturellement, ausquelles il n'y aura aucun remede, il ne faut espérer d'en tirer de la generation, les trop jeunes et vieilles femmes ne peuvent engendrer.

Petites Histoires médicales

UNE AFFECTION PEU BANALE

Les neurasthéniques encombrant de plus en plus les cabinets des Médecins. S'ils ne sont pas toujours amusants, tant s'en faut, il en est qui sont parfois drôles.

Un jour d'hiver je vois entrer dans mon cabinet un jeune homme d'une vingtaine d'années, l'air sombre, l'œil fixe, le sourcil contracté.

— Monsieur... fis-je...

Point de réponse... Mon malade fixait toujours le feu.

— Monsieur !...

— Ah ! Docteur ! soupira enfin mon bizarre client.

— Que désirez-vous ?

— Ah ! Docteur !

— Qu'y a-t-il ?

— C'est triste ! allez ! A mon âge !

Je croyais déjà à un résultat malheureux des jeux de l'amour et du hasard... j'esquissais même une consolation de circonstance quand mon malade m'arrêta, dédaigneux :

— Ah ! Docteur !... si ce n'était que cela !

— Diantre ! fis-je, perplexe...

— Et puis, au fait, autant vous le dire tout de suite : « *J'ai les testicules qui rétrécissent !* »

Renversé par cette révélation inattendue, je commençai par m'asseoir.

Puis, l'air intéressé je demandai à voir.

Et mon client devenu exubérant :

— Voyez ! Docteur ! si ce n'est pas malheureux ! Il y a six mois ils étaient beaux !... Ils descendaient jusque-là ! ! !... Et maintenant !... il n'y en a plus.

Je palpai... J'interrogeai... et j'eus l'explication. Les testicules étaient absolument normaux... Seulement, nous étions en hiver ! mon client, vingt fois par jour, en tous endroits, se déboutonnait et contemplait ses annexes ! et dame ! le froid aidant, les dites annexes perdaient de leur exubérance.....

Je conseillai simplement moins de contemplation... et plus de chaleur !...

Et mon client partit... dédaigneux... bien convaincu que je n'y avais rien vu...

LA BACTÉRIOLOGIE OFFICIELLE EN BELGIQUE.

Le laboratoire de bactériologie, institué récemment à Anvers par le Conseil provincial, a suscité, au sein de cette assemblée, une discussion bien édifiante, en ce sens qu'elle a montré l'exagération... intéressée des effets de la méthode bactériologique et sérothérapique.

A certain moment, tandis qu'un orateur protestait contre le mercantilisme que le directeur de ce laboratoire affichait dans une circulaire tintamarresque, où étaient indiqués les prix de tous les sérums les plus fantaisistes, et naturellement les plus infallibles ; tandis qu'on critiquait ces façons de transformer en exploitation commerciale un établissement de la Province en concurrence directe avec les praticiens de la ville dont l'existence professionnelle était très menacée, si les effets mirobolants annoncés dans la fameuse circulaire étaient réels, un membre de la gauche, s'adressant aux membres médecins de la majorité, leur demanda s'ils connaissaient le sérum contre la bronchite, et naïvement, le D^r Janssens, membre de la députation permanente, s'écria : « On le cherche ». Alors, répliqua M. Gillon, c'est de l'hypothèse en bouteille, que votre fonctionnaire vend, car il annonce la vente d'un sérum contre la bronchite au prix de 15 francs !...

On voit d'ici l'effet de cette interruption, qui aussitôt fut, comme suit, développée par un de nos confrères, pharmacien, membre du Conseil provincial d'Anvers et auteur bien connu dans le monde littéraire et professionnel :

« *Vaccin spécial. Seul traitement rationnel inoffensif contre les bronchites. Prix : 15 francs.* »

(Circulaire du Laboratoire provincial de bactériologie d'Anvers.)

UNE VOIX (*A gauche*). — Le sérum contre la bronchite existe-t-il ?

UN MÉDECIN (*A droite*). — On le cherche ! (*Exclamations à gauche*.)

(Séance du Conseil provincial, 25 juillet 1901.)

Cette curieuse séance a inspiré la verve poétique d'un de nos confrères belges. Ces vers pourraient également trouver leur application en France :

Entrez ! Entrez donc, c'est l'instant !
Le moment ! on paie en sortant !
C'est ici qu'on vend l'hypothèse
En flacon, en ampoule obèse,
Que l'on vend sous nom de sérum à
Bronchite, rhume, coryza,
L'Espoir, le Futur en bouteille.

Pour vendre une telle merveille,
 L'on reçoit dix mille francs l'an !
 Entrez, c'est l'instant, le moment !

Pour rien — quinze francs — l'on trafique
 D'une chose problématique
 Qu'ici nous cherchons encor.
 Mais jamais trop tôt ne vient l'or.
 C'est bien vrai que l'espoir fait vivre !
 Et que le gain souvent enivre....
 Entrez. Entrez donc, c'est l'instant !
 L'on paie en sortant, bien content !

Un paradis dans l'autre monde
 Par Rome est vendu, c'est immonde,
 Puisque nous en donnons un, du coup,
 En vendant de quoi guérir tout.
 Le premier se gagne à la messe
 Le nôtre est tout dans la promesse
 D'un sérum, neuf, mais épatant :
 Il n'est pas né, qu'il est marchand !

Vendre — Sublime tentative ! —
 La science en expectative,
 N'est-ce pas dernier progrès !
 Aussi dans les prochains congrès,
 A nous gloire et succès sublimes !
 Tandis que, précoces victimes,
 Nos acheteurs de « sérum-express »
 Seront déjà sous les cyprès.

Quand guéri sera tout le monde.
 Grâce aux vaccins dont on l'inonde,
 Quand nos sérums auront guéri tout
 Avec eux, nous ferons partout,
 Surgir nouvelles maladies
 Pour gentlemen, lords et ladies.
 Faire et défaire, c'est charmant
 Lorsque c'est d'un bon rendement.

LA TERMINOLOGIE MÉDICALE AU SEIZIÈME SIÈCLE.
 LES RAPPORTS DE VIRGINITÉ.

Nos lecteurs ont certainement goûté le délicieux poème de René Bretonnayau, « médecin en Anjou » sur la *Génération de l'homme*, que nous avons publié dans le courant de l'année 1901 (1). Dans cette œuvre charmante, le célèbre poète Angevin a su présenter sous une

(1) Voyez le volume publié en 1901.

forme poétique la description anatomique des organes génitaux ; il a su rendre agréable l'anatomie, science qui paraît peu propre à inspirer les Muses.

Bretonnayau s'est du reste inspiré des anatomistes du seizième siècle, qui ont su donner quelque charme à l'aridité des descriptions, en introduisant les expressions pittoresques encore employées aujourd'hui : Custodes virginitatis, nymphes, hymen, mont de Vénus, clitoris, etc.

Un confrère chercheur et érudit nous transmet aujourd'hui deux documents du XVI^e siècle qui montrent que le langage poétique de Bretonnayau ne s'était pas encore généralisé chez les matrones.

Il s'agit de deux *Rapports médico-légaux* dressés par des sages-femmes chargées de renseigner la justice sur la *défloration*.

Nous appelons surtout l'attention sur la terminologie employée dans ces curieux documents. C'est ainsi que le périnée est désigné sous le nom peu gracieux d'*entrepêt* ; le vagin est le *pouvant* ; les nymphes sont les *halerons*, etc.

Voici le premier de ces documents intitulé :

Rapport de défloration tiré du « Traité des erreurs populaires » de Laurent Joubert, médecin de Montpellier, livre V, chap. IV p. 497.

« Nous, Marion Teste Jeanne de Mans, Jeanne de la Guigans et Magdelaine de la Lippuë, Matrones-Jurées de la Ville de Paris, certifions à tous qu'il appartiendra que, le 14^e jour de juin 1532, par l'ordonnance de M. le Prévôt de Paris ou son Lieutenant en ladite Ville, nous nous sommes transportées en la ruë de Frepant, où pend pour enseigne la Pantoufle, où nous avons vu et visité Henriette Pelicière, jeune fille âgée de 15 ans ou environ, sur la plainte faite par elle en justice contre Simon Le Bragard, duquel elle a dit avoir été forcée et déflorée. Et le tout vu et visité, au doigt et à l'œil, nous trouvons qu'elle a : les *barres* (1) froissées, le *haleron* (2) démis, la *dame du milieu* (3) retirée, le *pouvant* (4) debissé, les *toutons* (5) devoyés, l'*entrechenart* (6) retourné, la *babole* (7) abbatuë, l'*entrepêt* (8) ridé, l'*arrière-fosse* (9) ouverte, le *quilboquet* (10) fendu, le *lippion* (11) recoquillé, le *barbidaut* (12) tout écorché et tout le *lipendis* (13) pelé, le *quilhevard* (14) élargi. les *balunaux* (15) perdants. Et le tout vû et visité *feuillelet par feuillelet*, avons trouvé qu'il y avait trace de....

Et ainsi, nous, dites Matrones certifions être vrai, à vous, Monsieur le Prévôt, au serment qu'avons à ladite Ville... »

(1) L'os pubis ou Bertrand. (2) Les nymphes. (3) L'hymen. (4) La partie féminine appelée ici le *Pouvant* parce qu'elle peut tout. (5) La gorge flétrie. (6) Les membranes qui lient les caroncules les unes aux autres. (7) Les nymphes. (8) Le périnée. (9) L'orifice interne de la matrice. (10) Le col de la matrice fendu. (11) Le poil. (12) Le clitoris. (13) Le bord des grandes lèvres. (14) Le conduit de la Pudeur, appelé le vagin. (15) Les lèvres de la vulve.

Le deuxième *Rapport de virginité* a été rédigé en langue béarnaise et traduit en français dans : *l'Art de faire les rapports en chirurgie par Devaux* (1743).

« Nous, Jeanne du Mon, Jeanne Vergnier et Béatrix Laurade de la Paroisse d'Espère en Béarn, Matrones et Sages-Femmes interrogées et éprouvées, certifions à tous ceux et à toutes celles qu'il appartiendra que par Ordonnance de Justice et commandement de haut Magistrat, M. le Juge dudit Lieu d'Espère, le 15^e jour du mois de may, l'an 1545, nous Matrones susdites, avons trouvé visité et examiné Mariette de Garignes, de l'âge de 15 ans ou environ ; sur ce que ladite Mariette disait avoir été forcée, déflorée et dépucelée. C'est pourquoi nous, sages-femmes susdites, avons tout visité et regardé, avec trois bougies allumées, touché avec les mains, examiné avec les yeux et retourné avec les doigts. Et nous avons trouvé qu'elle n'avait ni la *partie féminine* (*broquadès*) débissée, ni les *caroncules* (*halhon*) démisses, ni les *nymphes* (*barbolo*) abbatuës, ni le *périnée* (*entrepét*) ridé, ni le *col de la matrice* (*reffiron*) fendu, ni le *poil* (*pepillon*) recoquillé, ni l'*hymen* (*la dame du milieu*) retiré, ni la *gorge* (*trés*) flétrie, ni le *bord des grandes lèvres* (*vilependis*) pelé, ni le *vagin* (*guilhevard*) élargi, ni les *membranes qui lient les caroncules les unes aux autres* (*barrividau*) retournées, ni l'*os pubis* (*bertrand*) rompu. ni le *clitoris* (*bipendix*) aucunement écorché. Le tout, nous, Matrones et sages-femmes susdites, disons être ainsi, par notre rapport et jugement direct. »

Et dire que de tels documents figuraient dans *l'Art de faire les rapports en chirurgie* publié à la fin du dix-huitième siècle ; nous en recommandons la lecture aux médecins légistes d'aujourd'hui pour qu'ils s'en inspirent pour la rédaction des rapports destinés aux parquets.

On ne s'embêterait pas à l'audience, lorsqu'on y lirait des documents ainsi conçus :

Nous avons visité la dame X..... *feuille par feuille* ; avons constaté que sa partie féminine est *délessée*, la *babole* rabattue, l'*entrepét* ridé, etc.... »

Nous renvoyons ces curieux documents à nos médecins légistes afin qu'ils puissent servir de formules, ainsi que le désirait Devaux, qui les donnait comme modèles en 1743.

Dr MINIME.

Le Parnasse hippocratique

RICORD AU FIRMAMENT



RICORD AU FIRMAMENT (1)

Minos, Éaque et Rhadamante,
Tenant leur balance à la main,
L'œil dur et la mine arrogante,
Allaient juger le genre humain,
La foule était considérable,
Il en venait de tous côtés,
Le grand seigneur, le pauvre diable,
Rois, sénateurs et députés,

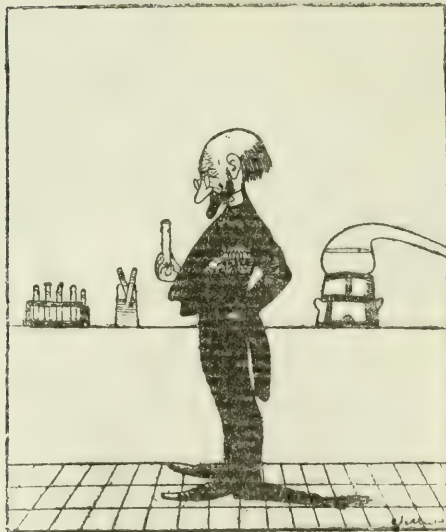
(1) Cette fantaisie est due à notre éminent confrère Corlieu. Le dessin donne un excellent portrait de Ricord. Les juges sont Bouchardat, Robinet et Corlieu.

Banquiers ayant fait hausse ou baisse,
 Magistrats ayant mal jugé
 Drames d'amour, délits de presse
 Contre les mœurs ou le clergé.
 Près de ce tribunal suprême,
 Sur des nuages réservés,
 Le front ceint de leur diadème,
 Tous les dieux s'étaient retrouvés,
 Jupin, oubliant sa migraine,
 Neptune, armé de son trident,
 Mars, l'intrépide capitaine,
 Vulcain, le mari... mécontent.
 Les déesses fort curieuses,
 Comme est le sexe féminin,
 Se pavanaient majestueuses
 Dans le mythologique Eden ;
 Junon s'éventait avec l'aile
 D'un paon, son oiseau favori ;
 Vénus faisait de la prunelle
 A Cupidon, son fils chéri.
 Saint-Pierre, écoutant à la porte,
 Avait lâché le paradis,
 Disant : « Que le diable m'emporte !
 « Ici c'est plus gai qu'où je vis ;
 « Là-bas, mon rôle est monotone,
 « J'y suis toujours les clefs en main,
 « A ma porte j'attends qu'on sonne,
 « Et j'ouvre du soir au matin. »
 Devant ce tribunal auguste
 Mercure amène un potentat ;
 La balance, à l'aiguille juste,
 Marque le poids d'un scélérat.
 Bientôt se présente un brave homme,
 Air souriant, rasé de frais,
 Œil malin, et de l'esprit comme
 On en voit chez les Marseillais.
 Chacun se soulève à sa vue,
 Les dieux par curiosité ,
 Les déesses par retenue,
 Ont conservé leur gravité.
 Minos prend alors la parole
 Et fait l'interrogation :
 — « Vos nom, prénoms, pays, école,
 « Demeure, âge et profession ?
 — « Philippe est mon nom de baptême,
 « Je suis connu du monde entier ,
 « Aimer chacun est mon système,
 « Faire le bien est mon métier.
 « J'ai soulagé bien des misères,
 « Consolé maint mari... *pointu*,
 « Racommodé les adultères,
 « Remis à neuf mainte vertu.
 « J'ai mis la paix dans les ménages,
 « Rogné les ailes des amours,
 « Chassé bien des fois les nuages
 « Loin des taudis et loin des Cours. »

Minos, se couvrant de sa toque,
 Rend aussitôt ce jugement :

« Attendu que, sans équivoque,
« Le Tribunal est compétent,
« Ledit comparant sans remise
« Prendra sa place parmi nous :
« Pour éviter toute méprise,
« Ricord sera dieu comme vous :
« Il sera l'étoile nouvelle,
« Le guide de l'heureux amant ;
« A côté de Vénus, la belle,
« Il luira dans le firmament ;
« Et pour que chacun le contemple
« Et le révère, nuit et jour,
« Des vierges garderont son temple,
« En faction sera l'Amour. »

La Médecine comique



SOLILOQUE

Le Savant. — O microbes ! je vous cultive avec amour. C'est à vous que je dois tout : fortune, décorations, honneur et même mon entrée à l'Institut.

Observations rares

UNE ERREUR DE SEXE. HERMAPHRODISME ET HYSPOSPADIAS

M. Dr Th. Weiss, professeur à la Faculté de médecine de Nancy a récemment publié dans la *Revue médicale de l'Est* (1901, p. 449) une observation intéressante qui mérite de prendre place dans les *Annales de la médecine légale*.

Le 1^{er} mai 1901, un de mes confrères de la campagne m'adressait à l'hôpital de Nancy une jeune fille de 19 ans, en me demandant de déterminer la nature de l'affection dont elle était atteinte, de lui donner les soins en conséquence.

Cette jeune fille présentait au niveau de la grande lèvre droite une tuméfaction douloureuse, qui était apparue depuis quelques jours sans cause connue et paraissait due à une inflammation de la glande vulvo-vaginale. On sentait, dans l'épaisseur de ce repli, une tumeur du volume d'un œuf sans communication avec la cavité abdominale, qui n'était certainement pas une hernie et qui était constituée de deux parties, l'une assez molle, l'autre plus dure, coiffant la première.

En palpant l'autre lèvre, qui avait un aspect normal, on sentait une petite glande non douloureuse, également surmontée d'une sorte de cordon noueux.

Du premier coup d'œil, je reconnus que cette jeune fille était atteinte d'une orchite, et qu'elle n'était qu'un homme, dont le sexe avait été méconnu.

Voici l'aspect que présentaient ses organes génitaux externes.

Entre les deux grandes lèvres, l'une tuméfiée comme je viens de le dire, et l'autre normale, se trouvait une fente, simulant à s'y méprendre une vulve ordinaire. A sa partie supérieure, se trouvait une petite saillie, ressemblant au clitoris et recouverte par un repli cutané, rappelant la forme habituelle de la région. Mais, en palpant la région profonde, on constatait qu'il y avait un petit organe qui se prolongeait vers les branches ischio-pubiennes et n'était autre chose que les corps caverneux à l'état rudimentaire. D'orifice vaginal, on n'en constatait pas, mais à la partie postérieure de la fente vulvaire, se trouvait un orifice un peu élargi, qui était l'aboutissement de l'urèthre. En effet, une sonde introduite dans ce canal conduisait dans la vessie après un trajet d'environ 6 centimètres.

Du reste, le toucher rectal ne permettait aucun doute sur l'exis-

tence d'organes génitaux profonds du sexe masculin. On sentait très nettement une prostate bien conformée, surmontée des vésicules séminales.

Ajoutons que la pseudo-fente vulvaire était le siège d'une sécrétion purulente intense, rappelant absolument la vulvite blennorrhagique.

Quelques jours après son entrée à l'hôpital, la lèvre gauche de la malade se tuméfiait à son tour ; une tumeur inflammatoire y apparaissait avec un gonflement intense, un épanchement abondant dans la tunique vaginale et des douleurs si intenses, que je pus craindre un instant un abcès de la région. Comme du côté opposé, se déroulèrent sous nos yeux les signes caractéristiques d'une épидидymite, la glande testiculaire restant relativement indemne, comme dans une orchite ordinaire.

Ces phénomènes inflammatoires, après une durée de trois semaines, ont cédé : mais l'apparition de cette orchite double a singulièrement modifié l'aspect des organes génitaux externes. Les testicules, comme après toute orchite, sont restés gros et la région a la physionomie d'un scrotum que l'on aurait fendu en deux et qu'on aurait privé de la verge. Il est certain que si ce jeune homme, indépendamment de la malformation de ses organes génitaux externes, eût été *cryptorchide*, on eût éprouvé quelque hésitation à déterminer la nature de son sexe.

En réalité, il n'y a pas d'hésitation possible. C'est un hypospade périnéal et l'on sait que c'est cette malformation, qui est le point de départ le plus habituel des erreurs de sexe commises au moment de la naissance.

Du reste, l'aspect général du sujet est celui d'un homme. Il est vrai qu'élevé en fille, il a laissé pousser ses cheveux assez longs pour pouvoir les ramener en chignon sur la tête ; il n'a pas de barbe ; mais la physionomie est celle d'un homme ; la voix est mâle ; il n'y a pas de développement des seins et le bassin ne rappelle en rien celui d'une femme.

Après bien des réticences, j'ai pu savoir qu'elle avait eu d'abord des rapports avec un homme ; mais, ayant beaucoup souffert de ces relations, elle en a eu avec une femme, ce qui a amené une éjaculation avec sensation voluptueuse. C'est dans ces conditions qu'elle a certainement contracté cette pseudo vulvo-vaginite, en réalité une uréthrite, qui a été suivie d'une orchite double.

Les erreurs du genre de celle que je viens de relater ne sont pas rares dans la science, et, tout récemment encore, Neugebauer, de Varsovie, en a réuni un grand nombre d'exemples, qu'il a publiés dans la *Revue de gynécologie et de chirurgie abdominale*. C'est très souvent à l'occasion d'accidents herniaires, ayant nécessité la kélotomie, que l'erreur a été reconnue et que l'on a trouvé dans des hernies inguinales un testicule chez une femme, un ovaire ou un utérus chez l'homme. Ailleurs, c'est le mariage qui a fait décou-

vrir l'erreur de sexe ; dans d'autres cas, la laparotomie ou une autre opération exploratrice a été faite pour entraîner une conviction qui n'arrivait pas à s'établir par le seul examen des organes génitaux externes. Il est intéressant de signaler que chez notre sujet, c'est l'apparition d'une orchite blennorrhagique qui a éveillé l'attention et permis de reconnaître le vrai sexe du sujet.

En réalité, ces erreurs peuvent avoir des conséquences sociales considérables. Tout le monde ne prend pas son parti d'un changement brusque de sexe aussi philosophiquement qu'un malade de Porro qui, éclairé par une opération exploratrice, s'empressa de faire connaître à tous ses amis et connaissances son sexe mâle par des billets de faire part commandés à la hâte.

Bien souvent, la déformation des organes sexuels exerce sur les facultés affectives et les dispositions morales de ces malheureux une influence néfaste et les pousse au suicide, témoin le fait demeuré classique, que Tardieu a rapporté en 1874 et qui est un exemple des plus frappants des conséquences d'une erreur dans la constitution de l'état civil d'un individu.

Or, précisément le sujet qu'il m'est donné d'observer en ce moment n'a pas été sans m'inspirer des inquiétudes à ce point de vue. En apprenant qu'il n'était qu'un vulgaire garçon, il m'a demandé formellement de sacrifier les deux testicules, qui ne lui servaient à rien, menaçant de se suicider, si je n'obtempérais pas à son désir. C'était là une question fort délicate et je me suis demandé si j'étais autorisé à pratiquer cette castration double qu'il sollicitait. Certains chirurgiens, Buchanam, Gross, de Philadelphie, n'ont pas craint d'enlever sciemment les deux testicules, simplement pour prévenir les troubles douloureux ultérieurs possibles ; mais leur opération a été vivement critiquée par Oesterlen et Casper.

Assurément, si, chez mon sujet, l'inflammation testiculaire devait se reproduire, amenant des douleurs incessantes ou provoquant des complications spéciales, l'hésitation ne serait pas de mise ; mais jusqu'à nouvel ordre, je ne me crois pas autorisé (et tous mes collègues consultés ont été de mon avis) à céder à ce simple désir ou caprice du sujet, bien que sa condition soit devenue lamentable. Il ne peut plus rester dans son village et compte s'expatrier pour vivre au milieu d'inconnus, qui ignorent son avatar. C'est là une situation poignante et qui est bien faite pour exciter l'intérêt.

Variétés

Métiers d'aveugles. — Les moyens d'existence des aveugles sont plus nombreux, plus variés qu'on ne croit.

Les aveugles, qui sont d'expéditifs, d'adroits monteurs en perles, qui empaillent, cannent des chaises, fabriquent des panniers, des brosses, des balais, composent des tapis de coco ou des nattes de jonc et sont paillassonniers, — pour ne citer que leurs travaux les plus habituels, — les aveugles, disons-nous, besognent aussi, différemment, sur certains points du globe.

C'est ainsi qu'en Suède, en Norvège et au Japon, après un sommaire apprentissage, ils remplissent, quand ils sont vigoureux, l'office de masseurs. A Amsterdam, Copenhague, Barcelone, en Suisse, en Russie, à New-York, leur spécialité favorite consiste dans la fabrication de la grosse chaussure. En Angleterre, il n'est pas rare de les voir sur les chantiers de construction, dans les métallurgies, visser des boulons ou assujettir des écrous ; c'est de l'autre côté de la Manche que les aveugles exécutent des travaux de vanerie d'un fini remarquable.

Au Brésil, les aveugles travaillent à la fabrication des éventails, et en Italie à celle des stores légers, de paille extrêmement fines qu'on voit à toutes les fenêtres.

Un peu partout, ils sont relieurs. Tels, dans la menuiserie, opèrent des merveilles de patience ; d'autres, ouvriers couteliers, n'étonnent pas moins par l'irréprochabilité des objets qui sortent de leurs mains.

Les plus favorisés ont poussé assez loin leur éducation musicale pour devenir accordeurs, et grâce au développement extraordinaire que le sens de l'ouïe acquiert chez les aveugles, à l'instar de celui du toucher, ceux-là se créent des ressources appréciables.

Contre l'aphrodisie. — Voici une observation publiée par une publication religio-industrielle :

« Un jeune homme, qui aimait une actrice et dépérissait à vue d'œil, se confia à un saint prêtre. Celui-ci lui dit :

— « Toutes les fois que vous serez tenté et que vous élèverez une pensée

coupable vers votre actrice, frottez-vous doucement les lèvres et la poitrine avec l'image que je vais vous donner.

« Et le saint prêtre lui donna une image où se trouvait gravé un sacré cœur en couleur.

« Le jeune homme écouta le saint prêtre, se frotta avec la sainte image aux endroits spécifiés et sentit baisser, puis s'éteindre son amour pour la profane comédienne. Bientôt, grâce au cœur de Jésus, il n'aima plus que le cœur de Marie. »

Le dernier trait est délicieux, mais ce qu'il y a de mieux, c'est plus loin le prix de ces images antiaphrodisiaques ; il est fixé à 10 fr. le cent. C'est évidemment moins cher que les médicaments vendus dans les bonnes pharmacies.

Les femmes-Médecins. — D'après une statistique américaine, le nombre des doctresses en médecine atteint le chiffre de huit mille. Voilà qui va faire plaisir aux féministes.

Et ces femmes-médecins ne sont pas des doctresses pour rire : les huit mille diplômées exercent leur métier. Il faut avouer que la France ne détient pas le record de la quantité dans ce recensement : elle n'a que quatre-vingt-cinq médecins du sexe féminin, tandis que les Etats-Unis en comptent huit mille !

Le féminisme guérisseur n'est pas une rareté, un produit des nations jouissant de la civilisation la plus raffinée, car le négus d'Abyssinie a attaché à sa cour une doctresse d'origine suisse.

Espérons pour les sujets de Menelik que la compétence de cette dernière est plus sérieuse que celle de l'amiral de même nationalité.

La sage-femme municipale. — Le conseil municipal de la commune d'Hammambou-Hadjar (département d'Oran) a voulu favoriser la repopulation, et il a fait savoir qu'il serait disposé à accorder une subvention à la sage-femme qui viendrait exercer sa profession dans la localité.

Une sage-femme des environs de Paris, la dame M..., eut vent de ces bonnes dispositions. Elle écrivit au

maire, qui lui répondit que le conseil municipal avait pris l'engagement moral d'allouer une subvention annuelle de 500 à 600 francs, et que les accouchements, dont le nombre était d'une centaine par an, étaient payés en moyenne 20 francs.

La dame M... partit pour l'Algérie et une subvention de 600 francs lui fut votée pendant deux ans. Mais par raison d'économie, l'allocation fut supprimée la troisième année. De plus, les femmes des électeurs de la commune laissèrent protester la signature de leurs représentants, car le nombre annuel des accouchements n'atteignit pas le chiffre qu'on avait fait miroiter aux yeux de la dame M...

Celle-ci n'avait qu'un moyen de protester contre cette inaction. Elle s'adressa aux tribunaux et demanda une indemnité au conseil municipal pour inexécution de ses engagements.

Mais le tribunal d'Oran et la cour d'Alger se déclarèrent incompétents par ce motif que la dame M... était une « employée de la commune » dont le licenciement par le maire échappait au contrôle de l'autorité judiciaire.

La dame M... s'adressa alors au conseil d'Etat qui refusa, au contraire, de considérer la plaignante comme ayant occupé un emploi municipal et décida que la juridiction administrative était incompétente.

A quels juges s'adresser ? La requérante a demandé au tribunal des conflits de trancher la question, et cette haute Juridiction a donné raison au Conseil d'Etat en déclarant que la dame M... ne saurait être regardée comme une fonctionnaire communale, et que la convention qu'elle prétend s'être formée entre elle et la municipalité constituerait un contrat de droit commun dont la connaissance ressortirait à l'autorité judiciaire.

Question d'honoraires. — Un jugement du tribunal de Dublin vient de débouter de sa demande un médecin qui réclamait en justice 20 guinées à un avocat dont il avait traité la femme pour stérilité.

Le tribunal décida : 1° que tout mari est tenu de procurer à sa femme les soins médicaux quand elle est malade ; 2° qu'il est obligé d'en payer le prix, que le traitement ait

eu lieu avec ou sans son assentiment ; 3° que la stérilité n'est pas une maladie et que le mari n'est pas tenu en justice à faire soigner sa femme pour ce motif.

Un curieux boniment. — Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur un boniment qui vient de nous être adressé et qu'on ne croirait jamais avoir été imprimé au XX^e siècle.

Il provient d'un chirurgien dentiste du nom de Barge. Après avoir annoncé qu'il fait « plombage, nettoyage, redressement *des dents tordues* », notre dentiste ajoute.

Avis important.

Succès merveilleux en médecine

Les fluxions de poitrine et pleurésies guéries radicalement en 12 heures, prises à temps.

Le propriétaire de ces procédés si avantageux en fera part aux amateurs, à un prix non exigé, et leur montrera le distinct de la maladie.

S'adresser à M. Barge. Ch. — Dentiste.

M. BARGE se charge des opérations les plus ingrates et les plus difficiles, même celles qui sont considérées comme incurables et abandonnées : elles seront faites artistement contre une garantie de 100 francs déposés devant témoins.

Possédant l'art de faire fondre et disparaître les loupes charnues à la tête, sans opération et tous maux externes, comme tumeurs, panaris, humeurs froides, ulcères, vieilles plaies, dartres, chancre, abcès, cancers, maux d'yeux, dragon ou maille et autres affections de la vue, les névralgies les plus rebelles ; guérison complète est assurée en quatre jours, maux d'oreilles, ulcères d'oreilles, la brûlure, les hémorragies de sang quelles qu'elles soient, homme ou femme, les douleurs partielles de rhumatismes fixes, et les maladies : diabète, gravelle, pierre dans la vessie et les hernies. Guérison sans opération.

Guérison à tous les maux les plus excrables.

Le chirurgien se transporte à domicile par lettre signée du malade.

Les mêmes soins sont donnés gratuitement aux indigents rue du Château, 19, près l'église Saint-Gènes.

Petites anecdotes

Chez l'opticien. — Comment ! Troisfrancs cinquante, un thermomètre que vous m'avez vendu un franc soixante-quinze l'année dernière ?

— Monsieur oublie sans doute que nous avons été obligés de subir l'augmentation des droits sur l'alcool !

Charmante naïveté. — Voltaire recueillit chez lui la nièce de Corneille. Cette jeune paysanne était fort naïve ; en voici la preuve cueillie dans une lettre de Voltaire à M. de Mairan.

« On lui lisait *Cinna* ces jours passés ; quand elle entendit ce vers. (Acte III. Scène IV) :

*Je vous aime, Emilie, et le ciel me fou-
[droie, t. c.*

« Fi donc, dit-elle, ne prononcez pas ces vilains mots-là. » — C'est de votre oncle, lui répondit-on. — Tant pis, dit-elle ; est-ce qu'on parle ainsi à sa maîtresse ? »

Pour copie conforme :

D. Félix BREMOND.

Falsification de l'assa-fœtida (*Stercus Diaboli*). — Falsifier l'assa-fœtida, cet élément primordial de la « tartre borbonnoise » du maître Rabelais, voilà en vérité quelque chose qui n'est point banal. Eh bien cela se fait, ainsi que nous l'indique M. G. Frerichs dans l'*Apotheher Zeitung*. L'auteur y a trouvé, en analysant un échantillon, 70 % de cristaux durs de carbonate de chaux dont le volume varie de la grosseur d'un pois à celle d'un haricot. Il pense que la falsification est pratiquée en Perse et dans l'Hindoustan, pays d'origine de la gomme résine d'où l'on tire le produit auquel son agréable odeur a valu le nom de *stercus Diaboli*. M.-C. GRADY.

L'Hystérie des célébrités. — Le culte des célébrités est poussé en Amérique à un degré extravagant. C'est ainsi qu'une dame de la plus haute société de Philadelphie porte dans une petite breloque de cristal, ce qu'elle prétend être une larme du fameux pianiste Paderewski qui a fait fureur aux Etats-Unis.

Elle ne souffre point qu'on plaisante sur ce point et elle a rayé de sa liste de visite une jeune personne qui s'est permis de rire de cette larme peut-être empruntée à un crocodile.

Un ivrogne tombe au coin d'une rue. Sa face est tellement enflammée qu'on croit à une apoplexie et qu'on lui plonge les pieds dans un sceau d'eau bouillante.

Il revint à lui. — « De quoi ? de quoi ? s'écrie-t-il avec indignation, un bain de pieds et pas de petit verre ! »

Le viol anesthésique. — *Le cabinet du juge d'instruction. Le juge est assis à son bureau ; le prévenu, un médecin, est debout entre deux gardes.*

LE JUGE. — Ainsi cette jeune fille est venue vous trouver !

LE PRÉVENU. — Oui !

LE JUGE. — Vous avez prétendu que ce n'était rien : une petite opération de quatre sous, mais qu'il fallait que la patiente fût chloroformée.

LE PRÉVENU. — En effet !

LE JUGE. — Vous l'avez donc chloroformée, et, profitant de son sommeil, vous avez abusé d'elle.

LE PRÉVENU. — Oh !... usé tout au plus !

LE JUGE. — Bref ! Cette malheureuse est enceinte de vos œuvres...

LE PRÉVENU. — Complètes !

LE JUGE. — Qu'avez-vous à dire pour excuser ce crime monstrueux ?

LE PRÉVENU. — Monstrueux !... Eh bien ! on voit bien que vous n'étiez pas là !

LE JUGE. — Enfin ! Quelle était votre intention ?

LE PRÉVENU. — Celle de réhabiliter la médecine !

LE JUGE. — Trêve de plaisanterie ! Vous ne pouvez ignorer que vous commettiez un délit prévu par le Code ?

LE PRÉVENU. — Le diable m'emporte, si je m'en doutais !

LE JUGE. — Déjà puni d'un emprisonnement de vingt ans !

LE PRÉVENU. — Vingt ans !

LE JUGE. — Au moins !

LE PRÉVENU. — Vous voulez rire !

LE JUGE. — On ne rit pas dans la magistrature !

LE PRÉVENU. — Voyons ! Il faudrait s'entendre pourtant ! Il n'y a pas huit jours, on a condamné un de mes confrères à cinq ans pour avortement ! Moi, je fais tout le contraire, et ça me coûterait vingt ans de prison !... Où est la justice alors !... Soyons logique ! par Esculape ! (*Le Rire*).

Études sociales

ESSAI DE PROPHYLAXIE DES MALADIES VÉNÉRIENNES COMMENT IL FAUT ORGANISER LES LUPANARS.

Par le D^r Robert TEUTSCH, de Cannes.

Le service militaire obligatoire, qui draine les campagnes vers les villes, la facilité et la fréquence extraordinaires avec lesquelles on voyage de nos jours, les agglomérations urbaines sans cesse accrues, et aussi, il faut bien le dire, la trépidation de ce siècle qui commence, la hâte universelle de vivre et de jouir de la vie, sont des occasions de plus en plus menaçantes de contagion vénérienne.

Quelles sont, favorisées par ces occasions, les causes directes de cette contagion ? Il en est pour moi trois principales :

1° *Le Caractère Honteux attaché de tous temps aux maladies vénériennes, l'hypocrisie traditionnelle qui interdit de parler de ces maladies, et par suite l'ignorance stupéfiante de l'existence des dites maladies, où se trouvent non seulement la plupart des gens du peuple mais même des personnes d'esprit cultivé.*

Il n'est pas rare de voir des gens, surtout des femmes, arriver à l'âge de 30 et 40 ans, et ignorer l'existence même de ces maladies, ou les confondre toutes en une seule sous le nom de « la Maladie vénérienne ». De même, j'ai entendu dire pour des affections pulmonaires diverses : « la Maladie de poitrine ». Que de fois, à des personnes, que leur situation sociale était en droit de me faire croire plus instruites, n'ai-je pas été obligé d'expliquer ce qu'étaient les différentes affections vénériennes ! Que de fois ne m'a-t-on pas demandé le plus ingénument du monde si la chaudepisse ne pouvait pas amener après elle des accidents syphilitiques, si la syphilis dans son cours ne comprenait pas fatalement un écoulement blennorrhagique, s'il était vrai qu'il existât deux espèces de chancres, l'un infectant et l'autre pas. D'autres malades s'imaginaient avoir contracté la chaudepisse avec une femme saine, parce qu'ils étaient pris de boisson. D'autres encore baptisaient leur chaudepisse échauffement et disaient avoir cette chaudepisse parce que leur femme ou leur maîtresse était lymphatique, avait des

pertes blanches. A ces gens, je répète sur tous les tons que la syphilis vient de la syphilis (chancre induré ou plaques muqueuses), que le chancre mou vient du chancre mou, que la chaudepisse ne vient que de la chaudepisse.

Les deux premières affirmations sont banales. La dernière l'est infiniment moins qu'on ne le pense. Beaucoup de médecins, bien à tort, croient à une dualité de la chaudepisse : chaudepisse allumée par une vaginite ou une urétrite, et chaudepisse prise après des libations trop abondantes au contact d'une personne saine, ou d'une femme en possession de fleurs blanches.

Or, je connais très bien des jeunes gens qui ont eu la curiosité d'essayer ponctuellement la fameuse recette de Ricord pour attraper la chaudepisse, mais sans le moindre résultat.

J'ai vu des hommes se plaindre d'avoir contracté la chaudepisse avec une femme saine qui avait ses règles. La possibilité de ce genre de contagion trouve crédit encore aujourd'hui non seulement parmi les profanes, mais parmi beaucoup de médecins. Je prie ces confrères de se rappeler qu'une femme peut être non seulement d'apparence, mais en réalité absolument inoffensive, pendant les périodes extra-menstruelles, et présenter un examen gynécologique négatif, mais que, si elle a eu la chaudepisse, souvent plusieurs années auparavant, des gonocoques non apparents et absolument torpides sont demeurés souvent dans ses glandes de Bartholin, pullulent à l'époque des règles, et rendent la femme septique pendant la durée de cette époque. Persuadons-nous donc et persuadons le public que la chaudepisse ne provient que d'un écoulement contenant des gonocoques et ces gonocoques, il faudra toujours les chercher et à plusieurs reprises chez la femme qui naturellement, en raison des glandes multiples de son appareil génital, de ses sécrétions constantes et plus ou moins abondantes, offre la plupart du temps de grandes difficultés de diagnostic, si l'on ne pratique qu'un examen superficiel.

2° La *Prostitution*, dans toutes les classes de la société, et que je diviserai en : *prostitution clandestine*, la plus nombreuse, la plus dangereuse, qui, plus la prostituée a réussi à s'élever au-dessus du ruisseau, jouit de toutes les immunités et bien plus, de toutes les déférences des pouvoirs publics : cocottes des cafés de nuit, ouvrières aux gains insuffisants, petites bourgeoises qui, pendant que le mari gagne péniblement au magasin, au bureau, au ministère, l'argent strictement

ment suffisant à l'entretien du ménage, récoltent, en des déshabillages hâtifs de maisons de passe, de quoi solder le chapeau à la mode et la toilette de la couturière ; actrices, grandes horizontales, femmes du monde, chez qui le train de maison engloutirait des fortunes, et qui, le plus habilement et le plus discrètement, devant le budget princier, mais sans cesse chancelant, n'hésitent pas, pour maintenir leur rang et soutenir leur orgueil, à se mettre en commandite. *Prostitution officiellement reconnue*, officiellement protégée, comprenant les petites cocottes, les pierreuseuses, toute la basse pègre de la prostitution, contre laquelle tout le monde s'indigne, et que durement tout le monde frappe. Cette dernière catégorie, ce sont les brebis galeuses, que notre société civilisée accuse de tous les méfaits : filles de maisons de tolérance, ou filles libres en carte, et qui passent, résignées en apparence, du lupanar ou de la rue au dispensaire, du dispensaire au panier à salade, et à l'internement de Saint-Lazare.

3° *L'Impunité du Vénérien*, de l'homme aussi bien que de la femme, qui, le plus tranquillement du monde, et sans que personne, sans qu'aucune loi ait jamais songé à l'atteindre, transmet, consciemment, et alors c'est un criminel, ou inconsciemment, et dans ce cas quoi d'étonnant, puisque son éducation vénérienne n'a jamais été faite, la syphilis qui détruit une santé humaine pour la vie, ou plusieurs santés si le syphilitique procrée ; la chaudepisse qui, même apparemment guérie, demeure le plus souvent à l'état d'une petite goutte oubliée, le matin, gagne lentement de proche en proche, les organes intimes de la femme, et couche bientôt, par des affections gynécologiques inguérissables, des femmes primitivement saines et fraîches sur une table d'opération.

Passons maintenant à la question de la Prostitution.

La Prostitution est vieille comme le monde. Des rêveurs et des moralistes ont songé à la supprimer. C'est impossible. Ce que nous devons faire, ce que nous devons essayer de faire tout au moins, c'est de lui enlever le plus possible de sa nocuité, je ne dis pas la rendre morale, mais en faire un instrument utile et sain pour la régénération physique de l'humanité.

Fraper directement en bloc la prostitution clandestine n'est pas facile, elle est si vaste, elle a tant de rameaux que nous ne pourrions lui porter un coup décisif, mais nous frapperons la prostituée clandestine individuellement quand elle aura nui,

de même que le vénérien nuisible, ainsi que je l'exposerai tout à l'heure.

Je m'occupe d'abord de la prostituée en carte, de la rare clandestine saisie par la police et mise en carte ensuite, et de la pensionnaire des maisons de tolérance.

La Prostitution réglementée jouit du discrédit public, et pourquoi ? Parce qu'elle est soumise au contrôle immédiat de la police. Tout ce que touche la police acquiert de suite pour le public un caractère infamant. Les filles soumises, habitant librement en garni, ne vont qu'en tremblant à la visite sanitaire, et quand elles se savent malades, tâchent par tous les moyens de se soustraire à l'examen médical du dispensaire, parce qu'au bout de cet examen, il y a Saint-Lazare avec toute l'horreur du régime de prison. Ces prisonnières, qui ont surtout besoin du médecin et de quelques paroles reconfortantes, sont traitées comme des criminelles, et prenant en horreur leur réclusion forcée, maudissent médecins et police, et deviennent, aussitôt relâchées, les « anarchistes de la vérole » transmettant sans vergogne leur maladie.

Les filles de maison, parquées au lupanar, maudissent l'exploitation féroce dont elles sont victimes de la part des tenanciers, et deviennent des révoltées aussi, craignant également les visites sanitaires et Saint-Lazare, et maquillant souvent alors avec infiniment d'adresse, pour déjouer le diagnostic médical, les blessures que leur a faites Vénus.

Peut-on, pour ces deux catégories de prostituées, supprimer toute surveillance policière et instituer la seule surveillance médicale ? Je ne le crois pas. La vie des femmes publiques, presque toutes pourvues d'un souteneur, c'est-à-dire un individu dangereux, leur racrochage éhonté et souvent obsédant sur la voie publique, les scandales qu'elles ne sont que trop disposées à commettre quand elles ne se sentent pas surveillées, la vie des femmes de Maison, visitées par des gens souvent ivres, bruyants, est trop intimement liée à une intervention fréquente et absolument indispensable de la police, pour que les pouvoirs publics puissent songer un seul instant à supprimer l'intervention de celle-ci dans la vie de ces femmes. De même, la prostituée clandestine, certaines loueuses de garnis, l'industrielle qui sous un pavillon quelconque se prostitue, prostitue d'autres femmes, sert des plats lubriques et raffinés aux chercheurs de sensations rares, toutes ces prostituées clandestines, dangereuses pour la santé publique et toujours à l'affût d'un chantage à faire, toutes ces

catégories difficiles à prendre sur le fait, doivent, pour être rendues aussi inoffensives que possible, sentir sur elles, bien que lointain, l'œil aux aguets et, à la moindre des choses, la main lourde de la police.

Je laisse maintenant de côté la clandestine, et la fille libre en carte pour ne plus m'occuper que de la Maison de Tolérance et de sa pensionnaire.

Il faut supprimer les maisons de tolérance, disent les uns ; ces maisons sont immorales, sans sécurité réelle pour le client ; les femmes qui s'y trouvent sont des êtres dégradés, abrutis. Il est contraire à la dignité de la société, contraire à la dignité de la femme, de permettre l'existence de ces maisons.

Il faut maintenir les maisons de tolérance, disent les autres, parce qu'elles sont indispensables, et qu'à défaut d'une sécurité absolue, elles donnent au moins une sécurité sanitaire relative, plus grande que celle rencontrée chez l'inconnue prise par l'homme dans la rue.

Aux réglementaristes et aux anti-réglementaristes je répondrai :

Il faut maintenir les maisons de tolérance, mais il faut les modifier, les assainir complètement, et en encourager la multiplication.

A côté de l'amour, sentiment sublime et sacré, que ne sauraient même effleurer les boues de cette terre, et qui comprend deux choses, une affection idéale et une sensation charnelle, dont le réalisme est divinisé par l'affection idéale, il existe, pour une énorme partie de l'humanité, et même pour certains esprits cultivés qui momentanément sont repris par la matière, un besoin brutal et nu, grondant et formidable, qui rapproche l'homme de la bête, et qui n'est en somme qu'un besoin très physiologique, naturellement dû à la réplétion de nos vésicules séminales : j'ai nommé le besoin sexuel. A ce besoin qui incite certains impulsifs aux viols et aux profanations, d'autres plus pondérés à la séduction et à l'engrossement de pauvres jeunes filles, à l'intrusion et au trouble dans les ménages, et chez certains à la masturbation et à la sodomie, il est une digue puissante offerte : c'est la maison de tolérance.

Mais, on ne va plus à la maison de tolérance, ces maisons ferment d'elles-mêmes ; elles disparaissent, me diront les antiréglementaristes. Il y a du vrai dans cette objection. On va peu, on va moins au lupanar. Pourquoi ?

L'une des raisons est que ces établissements, avec leur enseigne par trop indiscrète, leur apparence brutale et policière intimident beaucoup de gens, qui à six pas du seuil, hésitent, ont peur et s'en retournent.

Cette difficulté pourrait être aisément vaincue. Il existe à Paris quelques maisons parfaitement en règle avec l'administration, et dont le fonctionnement est aussi normal que celui des maisons similaires, tout en ne portant aucun signe extérieur particulier. Le voyageur, le passant, trouveraient auprès du sergent de ville, du garçon de café, du commissionnaire, le renseignement utile et précis.

Une autre raison est le langage ordurier et écœurant de la plupart des filles de maison, et le temps trop court donné à chaque client pour sacrifier à la Déesse.

Je répondrai que dans quelques lupanars les filles sont polies et de tenue très convenable. Il n'y a pas de raison pour que cela ne devienne pas une règle partout. Ce sont là détails d'intérieur à régler entre l'administration préfectorale à Paris, municipale en province, et les tenanciers ; de même l'Administration pourrait décider pour les filles un modus vivendi plus conforme à leur intérêt, à leur santé, à leur personnalité humaine, et empêcher l'exploitation et les injustices des patrons.

Quant au temps accordé généralement au client, il est infiniment trop court pour ramener le calme dans un organisme sous haute pression. Il faudrait lui laisser une demi-heure ou une heure de plus.

De cette façon, l'homme pressé, le passant, le voyageur, le travailleur, celui que les exigences de la vie empêchent de penser à une liaison calme et reposante, sera, la nature suffisamment satisfaite, délivré pendant quelque temps de l'obsession sexuelle.

La troisième raison, la plus grave, la plus poignante à coup sûr, est que réellement, comme le prétendent les antiréglementaristes, le lupanar n'est pas sain. Le vénérien s'y promène impunément, non seulement le vénérien stupide, mais aussi le vénérien cultivé, l'industriel, l'avocat, et hélas ! jusqu'au médecin (j'en connais trois, qui m'ont stupéfié de leur tranquille cynisme), impunément y apporte toutes les maladies vénériennes que les femmes de l'établissement repassent à tout le monde.

On a, ces dernières années, augmenté le nombre des visites médicales. Il est des tenancières qui paient de leur poche un

médecin supplémentaire et font visiter leurs filles tous les jours. Au moindre indice de maladie, les filles sont retirées de la maison. Tout cela est insuffisant et illusoire. La vérole, la chaudepisse, pénètrent dans la maison de tolérance, et demeurent méconnues assez longtemps pour empoisonner nombre de clients. Toutes les solutions cherchées et essayées pour empêcher la propagation des maladies vénériennes par le lupanar sont vaines. Il n'y en a qu'une, c'est d'empêcher le contagement d'entrer dans la Tolérance, c'est d'exiger la visite préalable de tous les hommes, non pas visite insignifiante par la matrone comme cela se pratique dans quelques rares maisons très bien tenues de Paris et de Vienne, mais visite par un médecin qui serait à demeure dans la maison pendant 10 heures, et de renvoyer impitoyablement non seulement tout individu dûment malade, mais tout homme simplement suspect.

En plus de cette visite, visite quotidienne des femmes, et contrevisite hebdomadaire par un médecin inspecteur.

On m'objectera peut-être qu'il est contraire à la dignité de l'homme de subir à l'entrée du lupanar cette sorte de conseil de réforme. A cela je répondrai qu'en entrant dans une maison de tolérance on laisse momentanément sa dignité à la porte. Beaucoup d'hommes, et des plus sensés, se chargeront de faire eux-mêmes la réponse, à savoir que la dignité n'a absolument rien à faire avec un passage au lupanar.

Au contraire, si une pareille mesure était pour déplaire à l'abondante clientèle des vénériens anonymes et impunis, tous les hommes sains, apprenant que cette mesure sanitaire est prise pour leur plus grand bien, tous les hésitants qui doutaient primitivement de la salubrité du lupanar, y afflueraient en nombre.

On m'objectera encore qu'il est impossible à un médecin, qu'il est incompatible avec sa dignité professionnelle de s'installer pendant plusieurs heures à une consultation de lupanar. Là, je répondrai que les médecins de nos hôpitaux spéciaux et de nos dispensaires ne se croient nullement déshonorés du fait d'exercer leur art spécialement sur des vénériens. Du reste, tout serait fait pour ménager la susceptibilité du médecin consultant de tolérance. On ne le verrait ni entrer dans la maison, ni en sortir ; on lui réserverait son passage par une issue particulière, on isolerait son cabinet de façon suffisante pour le mettre entièrement à l'abri du va-et-vient et du train spécial de l'établissement.

De cette façon, je crois que nous aurons fait un pas énorme vers la prophylaxie, vers la santé idéale du lupanar et de ses clients.

Mais à ce système, satisfaisant en apparence, il reste une fissure. Les filles de maison, pendant leur jour de sortie mensuel ou bi-mensuel, pourront fort bien se faire contagionner par l'ami qu'elles ont toutes.

A ceci, on pourrait remédier de deux façons :

La première, c'est qu'en étant reçue au lupanar, la fille fût obligée de déclarer son ami extérieur, et qu'au jour de sortie, cet individu fût soumis lui-même à une visite réglementaire. Ce système, à mon avis, offrirait beaucoup d'inconvénients, et ne serait pas sûr.

Il est un deuxième remède bien plus efficace, quoique sévère. C'est que la fille reçue en maison manifestât l'intention de ne pas sortir seule pendant au moins trois mois.

Il est évident qu'au premier mécontentement, à la première velléité de liberté, les portes de l'établissement s'ouvriraient toutes grandes pour elle, mais en revanche, on pourrait décider que toute fille entrée de son plein gré au lupanar, et en étant sortie sans raisons sérieuses, ne serait plus admise dans aucune maison similaire pendant une période de six mois, à titre de punition, et ne pourrait du reste, même après ce laps de temps, être réadmise qu'après avoir subi un stage d'observation sanitaire de quinze jours ou trois semaines dans un hôpital.

Pour cette réclusion volontaire de trois mois au moins dans le lupanar, on octroyerait aux filles de larges compensations ; on s'occuperait de leur donner autant d'hygiène que possible, les chambres propres, confortables et aérées ; une sous-maitresse les ferait sortir deux fois par semaine, par groupes de trois ou quatre. On leur donnerait des livres, on tâcherait de les instruire un peu, de les intéresser à quelque chose ; l'une des salles de l'établissement serait transformée l'après-midi en une espèce d'ouvroir où ces pauvres filles pourraient, les unes lire de bons livres, d'autres faire de la musique, dessiner, peindre, d'autres encore se livrer à des travaux de couture dont naturellement le bénéfice leur serait entièrement acquis. On leur apprendrait la politesse, le bien parler ; on les protégerait efficacement contre la cupidité et les exigences des tenanciers, et, en plus du vénérien qui les empoisonne, on leur éviterait le contact du client ivre et grossier, qui serait banni

également. On leur expliquerait sans se lasser, on leur montrerait ce que sont les maladies vénériennes, on leur en inspirerait la salutaire terreur, on leur ferait comprendre qu'en les engageant à ne pas sortir seules de la maison pendant un temps réellement long, on protège non seulement la santé du client, mais leur santé à elles ; et il est possible qu'au bout de peu de mois, cette instruction et cette conviction aient fait tellement de chemin et aient acquis tellement de solidité dans l'esprit de ces filles, qu'on pourra augmenter progressivement le nombre de leurs jours de sortie libre, avec la certitude qu'elles seront prudentes et ne compromettent pas leur santé et par conséquent l'asepsie vénérienne de leur maison.

Il me reste à parler de l'impunité scandaleuse dont jouissent les vénériens.

Nous avons vu plus haut comment nous pourrions empêcher l'homme vénérien d'infecter le lupanar. Songeons maintenant à le frapper au dehors quand il aura nui, lui et la vénérienne clandestine, prostituée habituelle ou occasionnelle.

La loi, qui punit correctionnellement les attentats à la propriété, les coups et blessures portés aux personnes, même lorsque ces coups et blessures n'entraîneraient qu'une incapacité de travail ou une infirmité temporaires, a laissé impunis jusqu'à présent les coups et blessures si graves portés à la santé de l'individu par les maladies vénériennes, par le contagement d'autrui. On transmet la tuberculose, on transmet les fièvres éruptives sans le savoir la plupart du temps, et toujours sans le vouloir.

Pour les maladies vénériennes, il n'en est pas ainsi ; le vénérien, homme ou femme, qui contagionne, donne sa maladie, en faisant acte de volonté et de personnalité. Ce vénérien, il faut le frapper, le frapper durement, et d'une réparation pécuniaire, et d'un emprisonnement. Pour une action civile en dommages-intérêts, ce simple principe de Droit suffirait : « Quiconque cause un préjudice à autrui est tenu de le réparer dans la mesure de ses moyens ». Il faudrait seulement qu'une telle demande en dommages et intérêts fût portée devant le tribunal et que la jurisprudence créât un précédent.

Quant à l'action publique, indispensable, une loi sera nécessaire, qualifiant la transmission vénérienne de délit, et l'assimilant au délit de coups et blessures.

Je le répète, il y a lieu, dans cette grave question de la contagion vénérienne, à une double sanction, civile et publique.

Déboursier quelques centaines ou quelques milliers de francs,

être puni d'une peine de six, quinze, ou vingt mois de prison, donnerait à réfléchir au vénérien folichon et à l'anarchiste des maladies vénériennes. Les poursuites se feraient par plaintes aux commissariats de police. On mettrait en présence demandeur et défendeur, l'examen médical serait pratiqué, le tout très discrètement, le jugement et la condamnation prononcée en chambre correctionnelle et à huis clos. Contre les plaintes injustifiées, le défendeur aurait contre le demandeur le recours d'une action en diffamation. Pour les affaires de ce genre, on devra, et on le pourra, agir le plus discrètement du monde, avec une procédure rapide et simplifiée.

Quant aux plaintes contre les vénériennes clandestines, si elles sont connues de la police, ou s'il est avéré qu'elles s'adonnent habituellement à la prostitution, ces plaintes pourront être anonymes, et les poursuites se feront administrativement et d'office.

Ces mesures coercitives contre les vénériens ne pourront pas, je le sais, être prises du jour au lendemain. Il faudra des mois, deux ou trois ans peut-être, pendant lesquels on fera préalablement l'éducation du public sur les maladies vénériennes, comme on l'a faite pour la fièvre typhoïde, la variole, les autres maladies contagieuses, et comme on la fait en ce moment même, pour la tuberculose et l'alcoolisme.

Je me résume :

Pour diminuer dans une énorme proportion les maladies vénériennes, pour arriver peu à peu à les faire disparaître, il faut :

1° Oter aux maladies vénériennes leur stigmatisme d'affections honteuses, instruire le public, instruire l'enfant à sa sortie de l'école sur les dangers vénériens qu'il court, dangers qui pourront retentir durement sur sa vie ; plus tard, quand il sera marié sur la vie de son conjoint, de ses enfants, de ses petits-enfants et de la race.

2° Maintenir et assainir les maisons de tolérance, en encourager la multiplication, leur imposer une permanence médicale avec refus d'entrée rigoureux à tout client non seulement vénérien avéré, mais simplement suspect.

3° Punir de dommages-intérêts et de prison les vénériens hommes et femmes qui auront transmis leur maladie à autrui. Augmenter la peine lorsqu'il y aura cette circonstance aggravante que la maladie a été transmise sciemment et délibérément.

Curiosités archéologiques

LA CEINTURE DE CHASTETÉ

Les amateurs de « spécialités scabreuses », comme disait je ne sais plus quel membre de la *Ligue des Pudibonds*, pourraient dresser un catalogue des livres, romans, comédies, dessins, estampes et pièces de musée relatifs aux ceintures de chasteté, rien qu'avec les articles que leur consacre depuis deux ans *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*. En effet, les savants collaborateurs de cette revue encyclopédique, où se traitent, sous forme de demandes et de réponses, des questions si intéressantes, ont cité tour à tour, parmi les sources que pourrait consulter le futur historien du *Cadenas à travers les âges* :

« Le Pantagruel de Rabelais ; la Vie des Dames Galantes de Brantôme ; le journal de la Régence de Buvat ; le Voyage d'Italie de Misson ; les lettres du président de Brosse et les Lettres persanes de Montesquieu ; le Conte du Cadenas de Voltaire ; les Comédies, portant le même titre, de Nanteuil et de Boursault ; le plaidoyer classique de l'avocat nimois Freyrier sur la *Ceinture de chasteté* ; des romans beaucoup plus modernes parus sous ce titre, il y aura tantôt vingt ans ;

« Des estampes tirées à part, ou des gravures accompagnant les livres précités, représentant divers modèles de ces appareils d'*assurance contre l'incendie*, suivant le mot d'un chroniqueur contemporain ;

« Les spécimens exposés dans les musées de Cluny, des Invalides, de la Ville de Paris, de Poitiers, Sens, Rennes, etc., à l'Arsenal de Venise, au Cercle archéologique de Mons et au musée de Madrid, à la Centennale de la coutellerie en 1900, sans compter les collections particulières, ni ce fameux *Edozone*, une invention de 1885, qui tenta pendant quelques mois les chances d'une publicité discrète, mais judicieusement dirigée. »

Nous avons certainement oublié dans cette énumération plus d'une indication donnée par *l'Intermédiaire* ; mais il en est une, par contre, que personne n'a signalée, bien qu'elle ait son importance, comme nous le verrons tout à l'heure. A vrai dire, le document auquel nous faisons allusion, est rarissime, puisque nous ne l'avons trouvé qu'à la *Bibliothèque de l'Arsenal*.

Nous l'avons découvert dans un volume intitulé :

Satyres sur les femmes bourgeoises qui se font appeler madame,

par le chevalier DENISART.

(La Haye Strick. 1713)

Et encore l'exemplaire de l'Arsenal est-il incomplet : le second volume manque.

Mais le premier contient la pièce de vers suivante que nous croyons devoir accompagner de quelques commentaires.

La précaution inutile ou la Ceinture de Virginité.

Histoire nouvelle arrivée en 1711.

Deux jeunes mariés de peu d'intelligence,
N'ayant en leurs vertus aucune confiance,
Pour s'assurer tous deux de leur fidélité,
Convinrent d'un moyen assez bien inventé.
Certain chirurgien hernier fort habile,
Et qui fait depuis peu très grand bruit par la ville,
Ayant imaginé nouveaux ressorts fort doux,
Propres à bien guérir tous les esprits jaloux,
En avait composé des machines nouvelles,
Utiles en amour, autant qu'elles sont belles,
Qui savent contenir les mouvements secrets,
Malgré l'activité de nos feux indiscrets.
Et comme dans Paris s'introduit cet usage,
Qui devient à la mode on ne peut davantage,
Et que de toute espèce il en sait composer,
Tant qu'enfin sur son art on se peut reposer,
Pour fixer de leurs soins la folle inquiétude,
Et prendre du repos avecques certitude,
Nos jeunes mariés vinrent trouver Goubert
Et dans le même esprit lui dirent de concert :
— Faites-nous à chacun, Monsieur, une ceinture
Bien fermant à la clef avec bonne serrure.

Goubert prit leur mesure et la dimension,
Avec tant de justesse et de proportion,
Qu'ils se crurent chacun certains de leur constance
Et cessèrent dès lors toute leur méfiance.
Mais peu de temps après, l'époux indifférent
N'ayant plus de l'amour le même empressement,
Sa femme crut par là que son âme infidèle
Ressentait pour quelque autre une flamme nouvelle,
Et qu'une fausse clef avait pu sur cela
Lui faire prendre ailleurs cette liberté-là.
Une femme, en amour, toujours vindicative,
Dans son ressentiment ne reste point oisive.
Et celle-ci cherchant par une double clef
Le moyen bien certain de se venger en bref,
Vient pour prier Goubert, homme d'expérience,
D'en vouloir bien faire une en toute diligence.

En vain, elle promet de le récompenser,
Jamais il ne voulut la décadénasser :
— Si je vous accordais, lui dit-il en colère,
Ce que vous demandez, j'en aurais trop à faire ;
Les femmes que je sers en bon nombre à Paris,
M'en viendraient demander pour tromper leurs maris.
Goubert, homme d'esprit que par là l'on regarde,
Qui sait que dans ce lieu l'honneur est mis en garde,
Crainte d'entrer par là dans l'obligation
D'en faire à son époux la restitution,
Lui dit : Je ne saurais bien faire votre affaire,
A ma profession je serais réfractaire.
Veuillez m'en dispenser, Madame, s'il vous plaît.
La belle qui se voit par là refuser net,
Lui dit : Je saurai bien, malgré votre figure,
De votre cadenas enfoncer la serrure.
Comme elle persistait dans cette opinion,
Et voulait qu'on lui fit cette opération,
Qu'une femme d'esprit qui court à la vengeance
A toujours pour cela des armes de défense,
Elle courut chercher quelqu'un qui voulût bien
Forcer son cadenas et briser son lien.
Certain homme s'offrit, ayant su son histoire,
Qui de la soulager se fit un point de gloire.
Mais l'époux, averti que sur son cadenas ;
Un certain ouvrier avait fait son fracas,
Voulut sur ce rapport qui lui vint troubler l'âme,
Faire informer d'abord contre sa belle femme,
Ce qu'il fit sur le champ, encor tout irrité ;
Mais sa femme, informant aussi de son côté,
Pour abréger le fait mis entre eux en balance,
Ils furent renvoyés tous deux à l'audience.
On plaida pour la femme, et sur la question,
Le Juge prononça que l'exhibition
Se ferait sur chacun, et que de leur ceinture
On examinerait les diverses fractures.
Le rapport de Goubert toujours judicieux,
Fut qu'ils avaient enfin prévarié tous deux.
Sur quoi l'on prononça qu'aux fins de la requête,
Il serait fait enfin une nouvelle enquête
Et par provision le jaloux décrété,
Par l'huissier de service à l'instant arrêté.
Sa femme, à cet aspect sensible en apparence,
Et qui ne put souffrir qu'on lui fit cette offense,
S'offrit pour l'en tirer d'être sa caution,
Ce qu'elle fit fort bien, mais à condition
Que de ses libertés devenant la maîtresse,

De ses faveurs partout elle ferait largesse.
Il consentit soudain étant alors vexé
Et dans le même instant il se vit relaxé.
Tous deux prirent l'essor malgré leur mariage
Et de leur liberté allèrent faire usage.

Certes, nous ne donnons pas cette poésie comme un modèle d'élégance, d'esprit et de bon goût, mais on ne saurait contester qu'au point de vue documentaire, elle n'ait quelque mérite. D'abord elle doit viser un fait-divers du temps que nous avons tout lieu de croire exact ; car son auteur, qui se dit chevalier et qui était simplement chevalier... de la triste figure, était un pauvre diable de gazetier, « compositeur de nouvelles à la main », qu'il confectonnaient avec les événements du jour et qu'il colportait de maison en maison — industrie sévèrement défendue par les arrêts du Parlement, qui lui valut, par parenthèse, cinq ou six mois de Bastille.

Cette historiette nous apprend, en outre, que l'emploi de la ceinture de chasteté était encore assez fréquente au XVIII^e siècle, et que l'un des fabricants les plus en vogue à cette époque était un chirurgien herniaire nommé Goubert.

Mais ce qui nous paraît beaucoup plus intéressant, c'est que les femmes n'étaient pas seules à porter de ces instruments de continence : les hommes avaient aussi leurs ceintures ; et chacun gardait, bien entendu, la clef respective de sa moitié.

Cette réciprocité de précaution n'est pas aussi rétrospective qu'on serait tenté de le croire. Nous nous rappelons avoir lu dans le Journal des Goncourt l'histoire d'un comte italien, leur contemporain, qui vivait avec sa femme sur ce pied de confiance mutuelle.

Et précisément, un des érudits qui font la gloire et la fortune de *l'Intermédiaire*, certifie qu'à l'heure présente les bandagistes parisiens confectionnent encore, bon an mal an, pour leurs clients ou leurs clientes, une centaine de ceintures de chasteté.

Paul d'ESTRÉE.

Documents historiques

UNE CAUSE CÉLÈBRE AU XVII^e SIÈCLE

Le procès de Tiennette Boyau, garde-malade, contre le chanoine Bourgeois.

Ce procès eut, en son temps, un grand retentissement à Troyes et dans toute la Champagne ; le caractère religieux et la situation sociale du défendeur, la nature toute spéciale des soins dont la demanderesse réclamait le paiement, justifiaient l'intérêt et la curiosité du public.

Philippe, Franklin et la plupart des historiens de la pharmacie ont parlé de ce procès sans toutefois en reproduire la pièce principale, c'est-à-dire le mémoire justificatif rédigé par Grosley, avocat au présidial de Troyes ; nous en donnons ci-après le texte intégral d'après le recueil des *Causes amusantes et connues*, édition de 1769, à laquelle est annexée une gravure, assez médiocre, représentant la garde-malade en train d'administrer au chanoine un de ces bouillons qu'on ne prend pas par la bouche.

A l'appui des revendications de la demanderesse, Grosley fait intervenir des personnages de la mythologie et quelques auteurs grecs qu'on ne s'attendait guère à trouver en pareille occurrence ; mais c'était, à cette époque, un usage dont les avocats n'avaient pas su s'affranchir, malgré les plaisanteries que leur avait décochées Racine dans sa comédie des *Plaideurs*.

Ajoutons, pour terminer, que le chanoine Bourgeois, redoutant les débats publics de l'audience, fit droit aux justes réclamations d'Etienne Boyau et que, par suite, l'affaire ne fut pas plaidée.

Dr MEDIUS.

MÉMOIRE POUR ETIENNETTE BOYAU, femme de LOUIS LELARGE, tisserand, demeurant à Troyes ; ladite ETIENNETTE BOYAU, garde-malade, connue plus généralement sous le nom de TIENNETTE, demanderesse ;

Contre maître FRANÇOIS BOURGEOIS, chanoine de l'insigne Eglise Collégiale et Papale de Saint-Urbain de Troyes, défendeur.

Cette cause présente un spectacle aussi nouveau qu'intéressant. On y verra d'un côté un Ecclésiastique, un Chanoine, un homme riche, jouir pendant deux ans des travaux du Mercenaire ; travaux d'autant plus importants qu'ils intéressent la vie, qu'ils rappellent la fraîcheur, qu'ils conservent la santé ; on verra, dis-je, cet Ecclésiastique, après deux ans consécutifs de soins et de services, refuser au mercenaire la récompense qu'il a si justement acquise, et la lui refuser aux yeux même de la Justice.

On verra de l'autre côté une femme qui a toujours rempli les devoirs de son état avec distinction ; pauvre, les richesses n'ac-

compagnent pas toujours les talents : âgée, c'est un titre de plus pour mériter la considération ; on verra cette pauvre femme, après avoir différentes fois, mais en vain, sollicité le sieur Bourgeois de lui payer un salaire légitime et trop longtemps différé, forcée à la fin, par ses besoins, de réclamer la protection des Lois et de révéler à la face du public et ses bienfaits et l'ingratitude du sieur Bourgeois. Le récit du fait mettra ces deux objets dans tout leur jour.

FAIT.

Le sieur Bourgeois se trouvait depuis quelque temps fatigué d'une intempérie chaude des viscères et de cette espèce d'acrimonie du sang qui en fait extravaser la partie rouge. Ayant consulté sur sa maladie, on lui ordonna l'usage fréquent d'une espèce de lénitif, connu vulgairement sous le nom de clystère. La Faculté ayant parlé, il ne s'agissait plus que de trouver quelqu'un pourvu des talents nécessaires pour exécuter l'ordonnance. On aurait pu s'adresser au sieur Gentil, le phénix des apothicaires de cette ville. Mais le sieur Gentil gagne beaucoup dans sa boutique et ne se déplace qu'à grand frais. Tiennette jouissait alors de la réputation la plus brillante. Elle avait l'honneur de servir les personnes les plus qualifiées de la ville, qui se louaient également de son zèle et de sa dextérité. D'ailleurs, quoiqu'elle ne fût pas riche, elle ne prenait que deux sols six deniers par représentation, ce qui la faisait passer pour une femme d'un désintéressement peu commun.

Le sieur Bourgeois jeta les yeux sur elle ; il la pria de venir le voir. Il lui fit une confidence de sa maladie, de la consultation des médecins et des services dont il avait besoin. Tiennette lui ayant donné un essai de son savoir-faire, il la combla des éloges les plus flatteurs et la pria de lui continuer par la suite ses bons offices.

Deux ans entiers se passèrent de la sorte ; c'est-à-dire le sieur Bourgeois, toujours un peu échauffé, et toujours se rafraîchissant ; Tiennette toujours officieuse et toujours prête à le rafraîchir ; elle y procédait au moins une fois par jour et souvent jusqu'à six.

Cependant, elle avait besoin d'argent et le sieur Bourgeois ne voulait point lui en donner. Trois cents fois, dans les moments les plus intéressants et dans la posture la plus suppliante, elle le pria d'avoir égard à ses besoins, sans qu'il se laissât attendrir.

Enfin, le Carême dernier s'approchant, elle crut l'occasion favorable pour amener le sieur Bourgeois à des sentiments plus humains et plus équitables : elle se persuadait que dans ce temps de réconciliation, elle n'aurait qu'à parler pour être satisfaite ; elle se résolut même, pour y apporter de sa part plus de facilité, à ne demander que la somme de 150 livres, quoiqu'elle eût droit d'exiger une somme beaucoup plus considérable, ainsi qu'on le prouvera par la suite.

Elle se croyait si sûre d'être payée, qu'elle avait déjà pris quelques arrangements pour placer à fonds perdus ces 150 livres, à dessein de s'en faire une petite rente qui lui assurât du pain dans ses vieux jours.

Elle partit donc de chez elle pleine d'espérance et de projets.



Tiennette Boyau opérant sur le chanoine Bourgeois.

« Trois cents fois dans les moments les plus intéressants et dans la posture la plus suppliante, elle le pria, etc... » (*Voyez p. 52.*)

Chemin faisant, et dans la joie de son cœur, elle se disait à elle-même : j'ai semé, je vais recueillir. Inutiles projets ! espérance trompeuse ! A peine fût-elle arrivée et eût-elle fait part au sieur Bourgeois du sujet de sa visite que, la regardant d'un front sévère, il lui dit : je n'ai point d'argent à vous donner. Mais au

moins, lui répondit-elle, en versant des torrents de larmes, donnez-moi, ou vendez-moi deux boisseaux de blé. Je ne donne, répliqua-t-il, ni ne vends mon blé dans un temps où il est à bon marché et où il peut devenir cher. A ces mots, Tiennette fut frappée comme d'un coup de foudre, la douce espérance s'envola de son cœur, et le désespoir qui s'en rendit maître la ramena chez elle.

Plongée dans la douleur la plus amère, ses amies, ses voisins, vinrent la consoler ; toutes lui conseillèrent de traduire en Justice l'ingrat qui l'avait si cruellement renvoyée. Elle hésita longtemps, car si d'un côté sa misère et ses besoins la portaient à y consentir, de l'autre elle était retenue par l'attachement qu'elle conservait encore pour le sieur Bourgeois. Enfin cependant, le besoin emporta la balance, et l'exploit fut donné le 5 mai 1746. Par cet exploit, elle conclut à la modique somme de 150 livres, tant pour avoir mis en place 1.200 lavements, que pour avoir fourni la seringue et le canon. Tels sont les faits. Prouvons maintenant, combien la demande de Tiennette est juste et modérée.

MOYENS.

Nous pourrions citer les autorités les plus respectables pour faire voir au sieur Bourgeois combien il est mal de retenir la récompense du mercenaire ; mais nous nous contenterons de rapporter à cet égard le sentiment des Payens. Hésiode, le plus ancien gnomographe de la Grèce qui nous soit connu, a dit dans un ouvrage intitulé : *Opera et dies*. Lib. I, ces belles paroles : *Misthos d'andri philo eiremenos arkios esto*, ce qui veut dire : Donnez au mercenaire la récompense qu'il a méritée. Phitée, roi de Trézène, qui vivait trente ans avant Salomon, et qui, par sa fille Æthra, fut aïeul de Thésée, avait donné le même précepte longtemps avant Hésiode.

Si les payens ont regardé ce précepte comme un principe de morale, combien le sieur Bourgeois doit-il rougir de l'avoir si mal pratiqué ? Si une autorité plus sainte nous ordonne de ne pas garder la récompense du mercenaire jusqu'au lendemain, combien le sieur Bourgeois doit-il se reprocher d'avoir retenu pendant deux ans le salaire de Tiennette ? Si des services ordinaires doivent être suivis d'une récompense si prompte, combien doit l'être davantage la récompense de ces services secrets, de ces services auxquels l'humanité répugne un peu, de ces services, en un mot, qu'on ne rend point en face ? Comment se défendra le sieur Bourgeois ? Opposera-t-il la fin de *non-recevoir* ? Mais depuis le dernier lavement que Tiennette lui a donné, jusqu'au jour de l'exploit, il ne s'est guère écoulé que deux mois. Déniera-t-il les services de Tiennette ? Tous ses voisins et ses amis sont prêts d'en rendre témoignage. Dira-t-il que Tiennette s'acquitte maladroitement de ses fonctions ? La voix de tous les honnêtes gens de la ville s'élèverait contre lui.

Peut-être se retranchera-t-il à dire que la somme de 150 livres est exorbitante ; que des lavements, ainsi que toute autre chose, doivent être moins chers en gros qu'en détail ; et que lui, qui en prend tous les jours et plutôt six qu'un, doit les avoir à meilleur marché qu'une personne qui n'en prendrait qu'un en passant. Cette réflexion du sieur Bourgeois est judicieuse. Mais, par un calcul fort simple, on va lui prouver qu'il en fait une application peu juste.

Tiennette a servi le sieur Bourgeois pendant deux ans consécutifs : le fait n'est pas douteux. Chaque année est composée de 365 jours, ce qui fait pour les deux ans, un total de 730 jours. Or le sieur Bourgeois prenait au moins un lavement par jour, et souvent il en prenait jusqu'à six. Ainsi, en évaluant chaque jour, l'un dans l'autre, à trois lavements (et cette évaluation n'est pas excessive), il se trouvera pour les 730 jours, un capital de 2.190 lavements, lesquels à 2 sous 6 deniers pièce, qui est le prix courant, forment, si l'on ne se trompe, la somme de 273 livres 15 sols.

Tiennette a bien voulu restreindre ces 2.190 lavements au nombre de 1200 ; et au lieu de 273 livres 15 sous qu'elle avait droit de prétendre, elle s'est réduite à la somme de 150 livres, qui n'est presque que la moitié. Comment donc le sieur Bourgeois ose-t-il se plaindre ? Et Tiennette pouvait-elle porter le désintéressement et la modération plus loin ?

Mais il est inutile, dans ce mémoire préparatoire, de s'arrêter plus longtemps à prévenir les objections du sieur Bourgeois. On se propose, lorsqu'il aura fourni ses défenses, d'y répondre amplement dans un second mémoire.

Tiennette même ose se flatter qu'il n'en viendra pas jusque-là. Elle espère qu'il rentrera dans lui-même ; qu'il rougira de son ingratitude ; qu'il sentira que, si refuser au riche ce qu'on lui doit est une injustice, le refuser au pauvre, c'est en quelque sorte un homicide.

L'intérêt propre du sieur Bourgeois doit l'engager à faire justice à Tiennette ; car enfin il n'est pas parfaitement guéri de sa maladie. S'il ne satisfait pas Tiennette, qui désormais voudra lui rendre des services qu'il sait si mal récompenser ? Qui les lui rendra avec autant de zèle et de dextérité ?

Qu'il revienne à résipiscence et Tiennette oubliera le passé. On s'attache aux gens par les bienfaits : elle s'est véritablement attachée à lui par ceux qu'elle lui a rendus. Qu'il lui fasse justice et il la verra retourner à côté de son lit avec plus d'empressement que jamais.

Mais s'il persiste dans son endurcissement, si son ingratitude continue, si Tiennette est obligée de faire porter la cause à l'audience, doit-on douter qu'elle n'obtienne le succès le plus favorable ?

Questions professionnelles

LES PRÉJUGÉS A PROPOS DE LA GLACE.

Nous empruntons à notre excellent confrère Vermesch, de Lille, l'article suivant sur les misères du praticien en lutte avec les préjugés de ses clients.

Dans la pratique courante, le médecin, désireux d'être utile et de rendre service à ceux qui souffrent, fait journellement appel aux ressources thérapeutiques de son art, associant parfois à la médication interne, la médication externe, et prodiguant toujours les salutaires conseils qui vont de pair avec les remèdes formulés.

Ne croyez pas que ce praticien sans peur, avant de tirer sa révérence au malade, soit sans reproche, la visite terminée.

A peine le seuil franchi, alors que déjà la pensée du débonnaire médecin prend son élan vers les régions sereines du devoir accompli, l'acerbe critique fond sur lui, comme le féroce gypaète sur le timide agnelet, pour s'emparer de ses faits et gestes.

Ses paroles sont pesées, interprétées devant un tribunal de comères.

Avis et traitement sont passés au tamis et l'ordonnance est enfin portée au pharmacien qui, questionné et pressuré à outrance, doit juger en dernier ressort de la valeur du médicament et très souvent du... médecin.

Malheur à ce dernier, si les remèdes internes ou externes ne parviennent pas à guérir ou à soulager le malade !

La glace, puisqu'il faut l'appeler par son nom, nous a tellement donné de déboires, que nous nous voyons forcé de livrer ses méfaits à la publicité.

Nous ne blanchissons pas encore sous le harnais médical et, cependant, en plusieurs circonstances toutes récentes, cette médication conseillée *intus* ou *extra* nous a valu une douche... glacée.

N'étant pas, nous osons l'espérer, candidat à la maladie de Béard, nous prisons médiocrement cette hydrothérapie.

Oyez plutôt.

Nous sommes appelé pour un cas d'hématémèse. Le traitement classique est ordonné avec du lait glacé à doses fractionnées et l'ingestion de petits fragments de glace. Le malade meurt.

La famille lâche les cataractes et crie haro sur le médecin... à la glace. *C'est la faute de la glace.*

Plus tard, nous soignons une jeune fille pour péritonite aiguë.

Le tableau clinique des symptômes péritoniques se retrouve en entier : frisson, vomissements, météorisme, facies altéré, accélération et petitesse du pouls. Le pronostic est, évidemment, fatal.

Nous instituons le traitement : opium par la bouche et injections de morphine et de sulfate d'atropine ; de plus, application constante d'une vessie de glace sur l'abdomen.

Vingt-quatre heures après, la malade succombe.

Et la Renommée aux cent voix d'emboucher la trompette : « Le médecin n'aurait pas dû mettre de la glace sur le ventre ; cette jeune fille ne serait pas morte si on n'avait pas posé de la glace. *C'est la faute de la glace.* »

Dernièrement une sage-femme réclame nos soins, le sixième jour de l'accouchement, pour une malade atteinte de septicémie puerpérale. La péritonite est généralisée : frisson intense, douleurs violentes se propageant dans tout l'abdomen, diarrhée profuse, hoquet continu, lochies fétides et dyspnée croissant proportionnellement à la distension de l'abdomen.

Nous communiquons nos inquiétudes à l'entourage et demandons une consultation avec un confrère.

Notre excellent ami B... voit la malade. Il juge le cas très grave et, devant son état de prostration, croit, en conscience, toute intervention inutile.

Le mari est averti de la mort imminente de sa femme.

Le traitement est le suivant : médication génitale, médication générale et médication... abdominale.

De la glace, toujours de la glace, encore de la glace.

Un sac de glace est appliqué en permanence sur l'hypogastre avec interposition de flanelle, et nous nous promettons de revenir le lendemain, dès le potron-jaquet.

Mais une main invisible avait déjà glissé, dans notre boîte à lettres, un poème de remerciements (nous connaissons tous ces lignes mielleuses) et... un avis de ne plus se déranger, car « une voisine a envoyé son docteur qui, lui, a promis de guérir la femme ».

Naturellement, la glace est enlevée du ventre — si on change de médecin, il faut bien changer de traitement, car

Ce n'serait pas la peine, assurément,
De changer de gouvernement.

et on la remplace par dix sangsues.

La malade meurt.

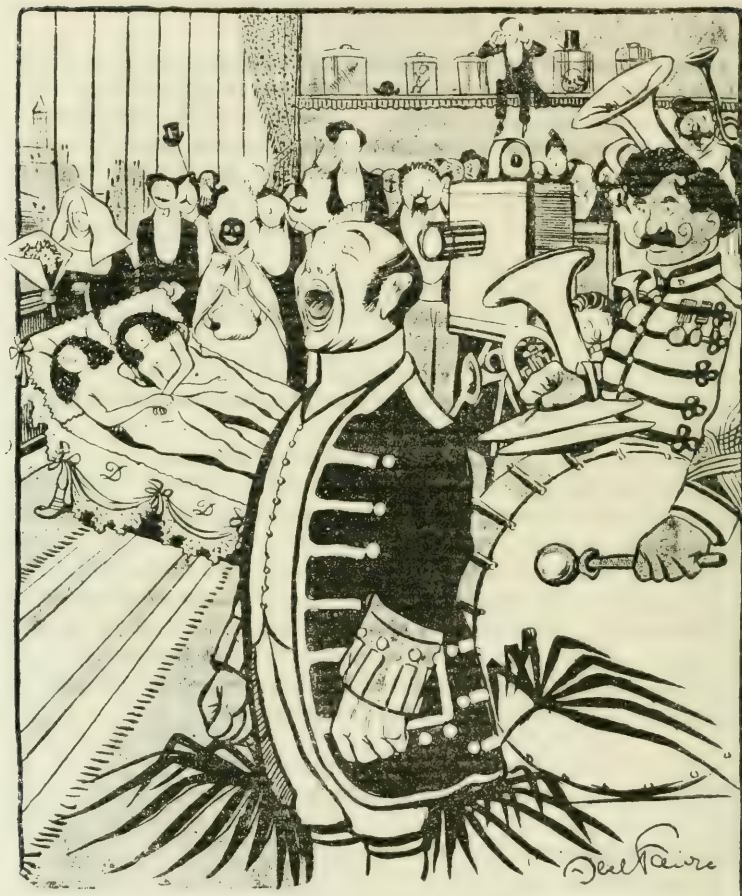
Levée de boucliers, tolle général contre les médecins... à la glace. « On a glacé (*sic*) les sangs de cette malheureuse. On aurait dû appliquer tout de suite des sangsues qui auraient pris le mauvais sang ».

C'est encore la faute de la glace.

Nous vous le demandons franchement, chers confrères, avec de telles mésaventures, ne faut-il pas comparer la glace aux « langues » d'Esopé et s'en méfier ?

Actualités

UNE CLINIQUE CHIRURGICALE EN 1902



— Messieurs..... le Docteur.

LA GRANDE OPÉRATION DU SIÈCLE

Nous empruntons à M. Abel Faivre le dessin reproduisant la grande clinique chirurgicale et l'opération qui comptera parmi les plus importantes du siècle. Les deux jumelles sont sur la table, le cinématographe est prêt à fonctionner et un larbin de belle prestance annonce le docteur.

LA GRANDE OPÉRATION DU SIÈCLE

Si le dix-neuvième siècle a eu le *Napoléon des Armées*, le vingtième a eu le *Napoléon de la Chirurgie*. C'est ainsi du moins qu'on désigne dans la Grande Presse, l'Homme éminent qui, semblable au Vicaire du Christ, a pu délier sur la terre ce que Dieu lui-même avait lié.

Nous n'avons pas besoin de rappeler les faits. Les deux petites Siamoisés avaient été confiées aux soins de l'Assistance publique entre les mains de M. Guinon, qui les laissait dévorer par les poux, lorsque survint l'Ange libérateur qui pratiqua l'audacieux enlèvement que l'on connaît.

Quant à l'opération, pas n'est besoin de la décrire, puisqu'elle a été cinématographiée. Nous en soumettons néanmoins à nos lecteurs les phases principales telles que M. Pierre Mille les a recueillies de la bouche de l'opérateur :

« Les deux monstres Radoyen et Doyenka furent placés sur une table de mon invention, recouverte d'un drap stérilisé d'après une formule qui est ma propriété. Je me plaçai à leur droite, de telle manière que le cinématographe ne pût rien perdre ni de mes gestes, ni de mes traits. La partie superficielle de la membrane était formée par une voûte cartilagineuse d'une certaine épaisseur, que je sectionnai à l'aide d'un bistouri établi sur mes indications. Comme il est habituel à ma clinique, l'anesthésie des sujets fut produite par le chlorure de méthyle. A mesure que je n'avais plus besoin de mes aiguilles, de mes ciseaux et de mes pinces, je les piquais dans les joues de l'homme-pelote : voilà à quoi il a servi.

En dessous de la voûte cartilagineuse, je trouvai, comme il fallait s'y attendre, un pont hépatique de 7 centimètres de largeur sur 4 d'épaisseur, traversé par un grand nombre d'artères, d'artérioles, de veines et de veinules. C'était le cas, ou jamais, d'employer ma méthode si originale d'hémostase ; je pratiquai donc l'écrasement extemporané du pédicule hépatique, au moyen de ma grande pince à double levier du Creusot, qui pèse un million de tonnes, qu'un seul doigt fait agir, et qui produit une pression de six cent mille kilos. Je n'entrerai pas dans les autres détails, trop particulièrement techniques, de ce travail adroit et gigantesque. Il suffira de savoir que la tâche était assez ingrate. Une inquiétude me venait : De temps en temps je me tournais vers l'autre opérateur, celui du cinématographe, et je lui disais :

— Combien de temps me reste-t-il encore ?

— Cinq minutes... deux minutes.

Heureusement pour la postérité, l'opération fut terminée avant que les rouleaux du cinématographe fussent tous épuisés. Radoyen fut emporté le premier sur une table voisine, une compresse, de l'invention d'un de mes aides accoutumés, placée dans la plaie, et la peau refermée provisoirement avec des pinces à griffes dont j'ai donné tout récemment le dessin. Puis ce fut le tour de Doyenka. Je suturai sa paroi abdominale, en ayant soin de lui laisser une petite mèche de gaze stérilisée par mon préparateur ordinaire, que je ne saurais trop recommander à mes collègues. L'opération avait réussi. Quant à Radoyen et à Doyenka, j'espère qu'ils s'en tireront.

Un immense concours de peuple, que j'estime à sept millions de personnes, attendait à la porte de l'hôpital, et je dus me dérober à ses acclamations. On voyait également sous les fenêtres douze ou quinze automobiles, parmi lesquelles on distinguait celles du roi des Kymris, de l'empereur détrôné des Aztèques, du grand-duc de Ganzberg, de lord Untrue, du marquis de Las Puestas y Cambio, de Jobard-Pacha, de l'ambassadeur d'Andorre, de l'escrimeur Spada-Blanca, de Mlle Suzanne Chaste, l'exquise di-seuse, enfin tout Paris, plus le secrétaire particulier du ministère des communications sous-marines qui était venu en fiacre.

Le *Santos Dumont* n° 17964 planait au-dessus de ma tête se livrant à mille évolutions sublimes ; le Roi des airs tint même à m'inviter à dîner dans sa nacelle. Mais le vent n'étant pas particulièrement favorable, après un atterrissage magistral, nous prîmes le parti de rentrer chez nous en tramway.

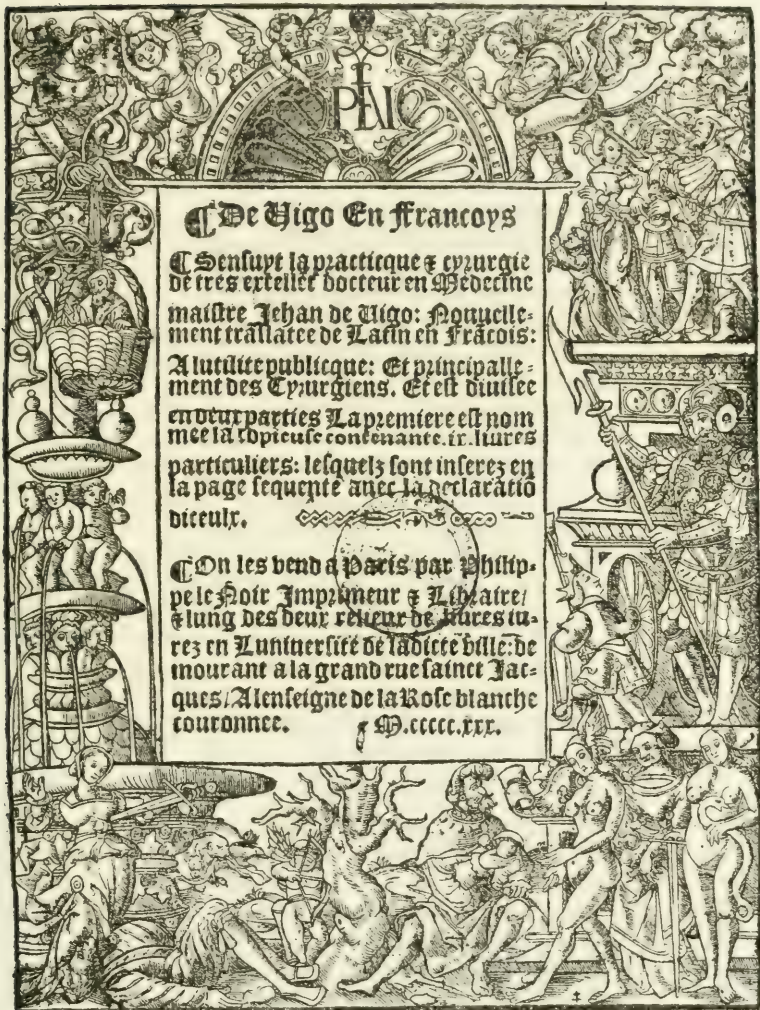
Dix heures du soir. — Doyenka dit qu'il a mal à sa membrane.

Minuit. — On m'apporte le cinématographe et on le fait fonctionner. L'effet est étonnant. Radoyen a la fièvre. Je lui fais donner du champagne Doyen. »

P. S. Doyenka est morte ! L'autopsie faite en présence de tous les Princes de la Science, toujours sous le cinématographe, a démontré que la pauvre enfant a succombé aux suites de la tuberculose et de la cachexie occasionnée par les poux de l'hôpital Trousseau. L'opération avait parfaitement réussi.

Estampes anciennes

LES LIVRES D'AUTREFOIS



Encadrement désigné aujourd'hui sous le nom de passepartout ayant servi pour le frontispice de plusieurs ouvrages imprimés à Paris, par Philippe Le Noir, « libraire et l'un des deux relieurs de livres jurés en l'Université de Paris. »

Cet encadrement a servi notamment pour une édition de Guy de Chauliac dont le spécimen reproduit constitue le titre ; il a été également employé pour une traduction française du livre de Petrus de Crescentiis : *Ruralium commodorum*, L. b., XII.

Le Parnasse hippocratique

LÉGENDE DE SAINT-IGNACE DE LOYOLA.

« Perinde ac cadaver ! »

Un matin, le vieux Saint-Ignace
Trouvant le Paradis fadasse,
Au Bon Dieu demanda la grâce
De quitter un moment sa place,
Pour aller faire un petit tour.
L'Éternel a l'âme très bonne,
Il ne veut chagriner personne,
Sans se faire prier, il donne,
Quoique la requête l'étonne,
Un petit congé : d'un seul jour.

Lors, sans attendre davantage
Et, ne prenant, pour tout bagage,
Qu'une *auréole* à son usage,
Ignace arrêtait un nuage
Qui passait près du Paradis.

Le cœur léger, la jambe preste,
Il y saute, joyeux et lesté,
S'installe et commande d'un geste
A son automédon céleste
De le mener jusqu'à Paris.

Il descendit auprès d'Asnière...
Tout en cherchant un presbytère,
Il arrive aux FOLIES-BERGÈRE.
Là, rencontrant une... rosière,
Il la suivit en son logis.
Notre Saint en grande liesse,
Trouva charmante son hôtesse.
Après mainte et mainte prouesse,
Il voulut, par délicatesse,
Ne pas avoir logé gratis.

Mais en vain il tâte sa veste,...
Pas d'argent !... Quel oubli funeste,
Pour payer, même étant modeste,
Son souper, son gîte et... le reste.

Mais elle, voyant son chagrin
 L'embrasse encore et le console,
 Riant comme une grande folle,
 Lui dit : « Je serai bénévole,
 « Tiens ! donne-moi ton « *Auréole* »
 « Ça me suffit, t'es un *béguin* ! »

La journée étant expirée,
 Il retourna dans l'Empyrée :
 Saint Pierre attendait sa rentrée,
 Avant de fermer la chambrée
 Où demeurent les Bienheureux.
 Quelque temps après, chose étrange,
 On voyait la Sainte Phalange,
 Les Séraphins, même l'Archange,
 Criant que *Cela* les démange,
 Et tous brûlant d'atroces feux.

Jésus prit alors la parole :
 « Ignace, dit-il, est un drôle ;
 « Il a perdu son « *auréole* »
 « Mais il a gagné la... rougeole.
 « Je vois que tous vous êtes pris.
 « Moi seul ayant fui sa caresse
 « Je n'ai pas besoin de compresse,
 « Vous payez votre maladresse
 « Et votre manque de sagesse,
 « En vérité, je vous le dis ! »

Cette maladie introduite
 Par Ignace et son inconduite
 A presque failli mettre en fuite
 Tout l'Empyrée à la poursuite
 D'amusants passe-temps plus sains.
 On entendait dire, à Marie,
 En entrant à l'infirmerie,
 Très pâle et toute endolorie :
 « *Mieux vaut avoir, (sans duperie),*
 « *Affaire au Bon Dieu qu'à ses Saints !*

Épilogue.

D'Ignace l'affaire eut des suites :
 Il dut changer de garnison.
 Il s'installa chez les Jésuites,
 Fiers d'avoir son *affection*.

LA REVANCHE DE L'AGNEAU

La raison du plus fort est toujours
la meilleure.

(LA FONTAINE.)

Vous connaissez du tendre agneau
Que nous montre le Fabuliste
La fin misérable et si triste :
La voici sous un jour nouveau.

L'agneau, d'une brebis galeuse
Avait écouté les discours,
Et, trompé par cette enjôleuse
Avait goûté folles amours.

En maculant sa blanche robe,
Il avait pris, pauvre innocent,
Sa part d'un virulent microbe
Dont il souffrait un mal cuisant.

Pour calmer l'atroce brûlure
Qui le consume, l'agnelet
Puisait, avide, l'onde pure
Et piteusement bêlait!

C'est alors, qu'errant dans la plaine,
Messire Loup de loin l'a vu
Et pour se remplir la bedaine
Le prend, l'emporte et mange cru.

A son tour il ne tarda guère
A sentir un feu dévorant,
Et le virus fit son affaire
A ce glouton intempérant.

Il en mourut : Quelle revanche
Pour le pauvre petit agneau !..

Ce n'est pas tout : sans méfiance
Des louves le nombreux troupeau,
Du loup, grand coureur d'aventures,
Ecoutant les propos galants,
Par suite de mêmes blessures
Avaient queues basses, pas tremblants.

MORALITÉ.

Depuis lors quand une femelle
Devient malade tout à coup,
Languit, gémit, pâlit, chancelle,
On dit : « C'est qu'elle a vu le loup ».

Question d'Anatomie comparée

*Dieu créa l'homme du limon de la
terre... Il le fit à son image..
Pendant son sommeil il lui enleva
une côte et fit la femme.
(Extrait de la Genèse).*

Après avoir créé le Monde,
Fatigué, le Bon Dieu pensa,
En sa Sagesse profonde,
Qu'il faudrait gouverner cela.
A qui donner ce beau Domaine
Qu'il vient de fonder prestement ?...
Il ne fut pas longtemps en peine
Et créa l'Homme en un moment.
L' « Histoire Sainte » nous dit comme
Après ADAM, EVE survint :
D'un peu d'Argile fut fait l'Homme
D'un seul os la Femme provint.
Ici, nous trouble la Genèse
En manquant d'explication,
Voilà pourquoi, ne vous déplaie
Je veux poser ma question,
« Sans offusquer la Bienséance,
Donc : Honni soit qui mal y pense ».
Adam avait-il un *Nombri* ??...
Alors désignez-moi l'attache
De son « Cordon ». — Ce cas subtil
N'est pas défini, que je sache.
Fabriqué par le Haut Caprice
De Jéhovah, le Créateur,
Il ne connut pas la *Matrice*
Depuis, le seul générateur.
Or tout être porte la trace
De l'ancien placentaire appui
Après les neuf mois qu'il y passe,
Adam n'en pouvait avoir, lui.
Pour Eve, à propos d' « Ombrilic »
La question aussi se pose :
Elle aussi fut faite de « Chic »
C'est tout à fait la même chose.
Au point de vue anatomique,
Ces deux cas sont embarrassants ;
Je ne crois pas qu'on les explique,
Pourtant, cherchez je vous attends !...

Ces trois pièces inédites sont dues à la plume alerte de notre collaborateur D^r Gornard.

Petites anecdotes

Extraction sans douleur. — Bien avant l'application à l'art dentaire, du chloroforme, un dentiste annonçait qu'il pratiquait l'extraction des dents sans douleur.

Un client se présente et aussitôt le praticien se met en devoir d'opérer. Le client pousse un cri de douleur, et le dentiste retire son davier.

— Je croyais que vous opérerez sans douleur, gémit le patient.

— Sans doute, réplique le dentiste, et il n'y en a pas non plus par mon procédé ; celui que je viens de vous appliquer est celui de l'Anglais Cartwright ; oui, c'est ainsi qu'il s'y prenait.

Sur ces mots, nouvel effort de l'opérateur, cris redoublés du patient.

— Ah ! maintenant, ceci est la manière du Français Dumerge. Je comprends qu'elle ne vous plaise pas plus que l'autre.

Un troisième tour de poignet, hurlements répétés de la part de l'opéré.

— Ceci est le procédé de Parkinson, aussi douloureux que les deux précédents, observe le dentiste.

Après ces trois violentes secousses, la dent, fortement ébranlée ne tenait pour ainsi dire plus.

— Et voici, s'écrie d'un ton triomphant le charlatan en exhibant aux yeux de sa victime une molaire énorme, voici ma méthode à moi !

Double pénis. M. Keppel, dans le *New York medical Journal*, relate un cas curieux de double pénis intéressant, non seulement par la malformation, mais surtout par les réflexions de l'auteur.

M. Keppel eut un jour à donner ses soins à une jeune fille de 33 ans, de complexion amoureuse. Comme elle était sur le point d'accoucher, M. Keppel lui demanda, en plaisantant, quel était le père de l'enfant qui allait naître. La malade répondit qu'elle n'en savait trop rien, qu'elle avait eu des relations avec deux jeunes gens qu'elle aimait beaucoup ; mais cet amour se balançait si bien qu'elle ne pouvait se résoudre à choisir celui qui l'épouserait. Quelques jours après, cette jeune fille accouchait d'un enfant pesant neuf livres, très bien conformé, sauf qu'il avait deux pénis distincts et très bien développés. L'enfant a maintenant douze ans. Il a toujours ses deux pénis. Le droit sert uniquement à l'émission de l'urine.

Le gauche est le seul capable d'érection, après excitation.

L'auteur se demande anxieusement ce qui serait arrivé si la mère avait eu trois amants au lieu de deux... et si l'enfant avait eu trois pénis, à quoi aurait bien pu servir le troisième ?...

Le singe et l'officier. — On commente beaucoup à Munich un incident qui se serait passé à l'université. Voici d'après les *Dernières Nouvelles de Munich*, de quoi il s'agit.

Le professeur Ranke traitait dans son cours de la différence entre le singe et l'homme. A ce propos, il ajouta que beaucoup de dames et aussi certains officiers exagèrent souvent trop cette différence en amincissant leur taille plus que de raison.

Or, après le cours, le prince Georges, qui suit assidûment les leçons du professeur Ranke, se rendit auprès de lui et lui demanda, en termes du reste fort corrects, si, en faisant la remarque précitée, il avait songé que le prince est officier et s'il ne croyait pas qu'une assertion semblable pût être considérée comme une insulte à l'adresse du corps des officiers.

Le professeur répondit que certainement il ne le croyait pas, mais qu'en tous les cas il était prêt à donner satisfaction au prince, et s'adressant à ses auditeurs, il les assura qu'il n'avait naturellement pas eu l'idée d'offenser le corps des officiers.

Alors, ce sont les femmes qui sont offensées ?

Le bon remède. — Alors, docteur, cette injection va me rendre mes forces ?

— Oui, madame, vous n'allez pas tarder à vous sentir une vigueur nouvelle.

— Pendant que vous y êtes, docteur, vous devriez bien aussi piquer mon mari...

Le Pape et la bactériologie. — Le Dr Lapponi, médecin du pape, est entré, récemment, avec une cassette mystérieuse et quelques appareils dans l'appartement particulier du pape. Certains dignitaires s'en étaient émus, croyant qu'il s'agissait d'une nouvelle opération. Leur alarme était sans fondement. Sur le désir du pape, le Dr Lapponi avait apporté un microscope et une petite collection de cultures de mi-

croorganismes. Il a montré au pape plusieurs bactéries, telles que le pneumocoque, agent de la pneumonie ; les hémospores de la malaria, les bacilles de la diphtérie, de la tuberculose, etc.

Le pape a suivi avec beaucoup d'intérêt les démonstrations bactériologiques de son médecin. On dit qu'il a envoyé sa bénédiction à l'Institut Pasteur de Paris.

Le vin. — *L'Illustration* vient de faire une enquête parmi les médecins sur la question suivante :

Doit-on boire du vin ?

Cent soixante-deux médecins ont fait connaître leur réponse.

Cent déclarent favorable à la santé l'usage modéré du vin naturel.

Dix-huit le déclarent nuisible.

Quarante-quatre le déclarent indifférent ou hésitent à se prononcer catégoriquement.

Que pensent les 18.000 médecins qui n'ont rien dit ?

Prophylaxie anti-tuberculeuse.

— Un brave clergyman de Liberty, Etat de New-York, avait eu l'idée de recueillir les restes de repas pro-

venant d'un sanatorium pour phthisiques et d'en nourrir ses cochons.

Dénoncé par le Conseil de santé du village, il fut condamné à la prison par le grand Jury pour avoir enfreint d'une façon grave les règlements d'hygiène du village.

Voyez-vous pareilles mesures prises en France ?

La sérumthérapie en Italie. —

Un correspondant de Rome écrit :

A peine mise en pratique, la cure de Baccelli contre l'aphte épizootique des bestiaux, est en butte à de vives attaques. Les journaux annoncent que deux vétérinaires de Verceil, ayant pratiqué sur des animaux atteints les injections selon la formule, ont dû constater l'empoisonnement de la plupart des animaux inoculés avec des symptômes et des caractères en général assez graves.

En conséquence, plusieurs vétérinaires considèrent ces injections comme très dangereuses et ajoutent que l'épizootie aphteuse qui règne dans la région est de caractère absolument bénin et peut se guérir même sans cure.

Variétés

Doctoresses en beauté. — C'est une nouvelle carrière ouverte au féminisme. Nous connaissons à Paris plusieurs dames s'intitulant doctoresses en beauté et qui ont pour spécialité de redresser les torts de la nature chez les femmes âgées ou disgraciées.

Mais ce qui est intéressant, c'est que cette industrie ait été adoptée par des membres de la famille royale anglaise.

On lit dans le *Cri de Paris* :

Il y a quelques jours, s'est ouvert, dans Mayfair, le quartier aristocratique par excellence de Londres, un nouveau « Temple of Beauty », un de ces établissements où les dames de la haute société vont chercher conseil et aide pratique quand « des ans irréparable outrage » se fait sentir.

Ces instituts de réparation foisonnent à Londres. Mais ce qui donne à celui qui vient de faire son ouverture dans Brook street, un caractère particulièrement intéressant,

c'est qu'il est dirigé par la bru et la petite-fille du duc de Cambridge, oncle de S. M. le roi de Grande-Bretagne et d'Irlande.

Mis Fitzgeorge — c'est le nom de la cousine d'Edouard VII — et sa fille, toutes deux d'une beauté merveilleuse, ne se sont décidées à s'établir comme doctoresses *ès-jolies*, que parce que la famille royale d'Angleterre refuse de leur assurer des revenus en rapport avec leur condition.

Edouard VII a naturellement tout fait pour les empêcher de réussir dans leur entreprise, en pure perte, d'ailleurs. Les cousines royales font des affaires d'or.

Du temps de Henri VIII, il se serait débarrassé de ces encombrants parents en les faisant enfermer dans le « Tower ». Mais cela ne se fait plus.

Nous nous demandons simplement si ce nouvel exercice de la médecine plastique est susceptible de la patente.

Cataplasmes d'urine. — Dans la Sarthe, nous raconte le Dr Violette, il est de pratique courante d'employer des cataplasmes imbibés d'urine pour chasser le lait des femmes. Il m'est arrivé cent fois de soulever un cataplasme sentant le vieil urinoir. L'urine doit être employée aussi fraîche que possible, car, comme me le faisait observer sentencieusement une commère :

— C'est comme qui dirait censément pour le lait : il est bien meilleur quand qui sort du pis de la vache. »

— Mais dans le cas actuel, lui dis-je, comment procédez-vous pour humecter le cataplasme de votre fille ?

— Eh bien, m'sieu, pisque vous êtes céurgien, j'peux ben vous ouï dire : son homme l'mouille ben chaud — l'as pas besoin l'ôter — vous comprenez.

Une bonne formule contre la neurasthémie. — Un de nos confrères reproduit une formule que nous avons déjà publiée et qui m'avait été transmise par notre distingué confrère Morel-Lavallée. Nous la publions de nouveau pour ceux de nos confrères qui auraient négligé de la transcrire sur leur carnet.

Aqua simplex.....	60 gr.
Illa repetita.....	40 gr.
Eadem stillata.....	10 gr.
Hydrogeni protoxyd...	0 gr. 30.
Nil aliud.....	1 gr. 25.

F. S. A. cinq gouttes avant chaque repas.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur les avantages de cette formule qui s'emploie aujourd'hui avec succès contre la neurasthénie.

Mais ce que beaucoup ignorent c'est que, à la fin du second empire, un médecin très en vogue à la cour impériale, sir Joseph Ollife, l'avait prescrite avec succès contre l'impuissance chez les deux sexes, en y ajoutant de fortes pilules de cantharides pour compléter le traitement. Pendant longtemps les belles dames se transmettaient secrètement cette précieuse formule ; la mèche fut éventée et le médecin fut disgracié.

Le traitement de la tuberculose par l'automobile. — L'administration

aurait-elle tort de réglementer la vitesse des automobiles ?

Un confrère anglais préconise, dans le *Times*, les courses en auto comme une excellente manière de pratiquer l'aérothérapie dans le traitement de la tuberculose. Il dit que les bienfaisants effets obtenus par une promenade en auto à une vitesse de 48 à 50 kilomètres l'ont vivement frappé. En même temps qu'un sentiment de vive gaieté, un accroissement d'appétit et un meilleur sommeil, elle procure une augmentation de saine chaleur qui après un traitement de quelques jours, tend à devenir constante. La tendance à la toux est de beaucoup diminuée.

Nous ne tarderons pas, si cette assertion est vérifiée, à voir les sanatoria vraiment modernes se compléter par l'installation d'un *motodrome*. Ainsi seront conciliés les exigences de l'administration et les intérêts de la thérapeutique automobile.

Le droit de cracher. — L'ardeur des hygiénistes américains à poursuivre et à faire condamner les gens qui crachent dans les endroits publics commence à soulever les protestations de la presse.

Un journal réclame vivement contre cette atteinte à la liberté individuelle. Il soutient que les contraventions aux règlements qui interdisent de cracher devraient être soumises au jury et non au tribunal de simple police, et que le délinquant ne devrait être condamné que « s'il était prouvé qu'il avait agi avec intention de nuire ».

Il est évident que pareille restriction rendrait l'interdiction absolument illusoire. Il serait plus simple de l'abroger.

La morale de ceci, c'est qu'en matière d'hygiène, il ne faut pas vouloir aller plus vite que les violons, c'est-à-dire que l'opinion publique. *Quid leges sine moribus ?* disaient les Latins.

Il faut faire l'éducation du public et lui apprendre la nécessité de ne pas cracher, avant de le menacer d'une amende s'il crache. Ce sera peut-être long, mais il y a si longtemps que l'on crache !

Études historiques

LES INFAMES SOUS L'ANCIEN RÉGIME (1)

C'était de l'épithète d'*infâmes* — presque un jeu de mots — que l'Ancien Régime flétrissait les onanistes et les chevaliers de la manchette, les exhibitionnistes, sodomites, pédérastes et bestialistes, c'est-à-dire tous les êtres dégradés et abjects adonnés aux plaisirs anti-physiques.

Dans le principe, il n'était pas nécessaire, pour qu'ils fussent poursuivis, qu'ils eussent commis un attentat public à la pudeur, ou qu'une de leurs victimes les dénonçât à la justice : le fait seul d'être *infâme*, s'il était appuyé de témoignages probants, suffisait pour que le coupable, bien et dûment convaincu, fût condamné au feu. Jusque dans la première moitié du XVII^e siècle, des sentences de mort, suivies d'exécution, furent portées contre des sodomites dont personne ne se plaignait. Le procureur du Roi poursuivait d'office.

Sous le règne de Louis XIV, avant et après la mort de Mazarin, les sodomites continuèrent à être passibles des mêmes peines : mais la vindicte publique ne s'exerçait plus que contre les criminels qui, pour satisfaire leur passion, avaient violente ou tenté de violenter autrui : la plainte de la victime ou, à son défaut, celle de la famille, était prise en considération.

Encore fallait-il que le coupable ne fût pas une « personne de la première considération ». Car, on ne saurait le dissimuler, la sodomie, sous l'ancien régime, fut surtout un vice aristocratique. C'est ainsi qu'à cette époque, le Grand Condé fut longtemps désigné par la voix publique comme le chef d'une troupe de jeunes seigneurs qui se glorifiaient hautement de ces détestables pratiques. Or, les gens de qualité échappaient presque toujours au châtiment ; les bourgeois et le menu peuple compromis en leur société, payaient pour eux. Ce n'était pas que le Roi témoignât beaucoup d'indulgence aux gentilshommes considérés comme infâmes : il éprouvait une invincible répulsion pour les sodomites, et les tenait éloignés de la Cour. Mais la raison d'Etat lui ordonnait de respecter la noblesse, alors qu'elle ne se respectait plus elle-même.

Nous en trouvons la preuve dans le procès de Chausson, dit des Etangs, et de Jean Paulmier, dit Fabry (1661). Ces deux commis

(1) Documents inédits tirés des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et de la Bibliothèque de l'Arsenal (Dépôt des papiers de la Bastille.)

aux fermes n'opéraient pas seulement pour leur propre compte ; ils travaillaient encore pour le marquis de Bellay et pour le comte de Belfort. Celui-ci avait payé le proxénétisme de ses agents d'une montre et d'une tabatière en or qu'ils avaient vendues 78 louis. Ils avaient procuré pareillement au marquis de Bellay, qui avait acheté de cinquante louis leur complaisance, le jeune Le Mouleur, mort depuis et vraisemblablement de cette souillure.

L'enquête releva en outre contre Chausson et Paulmier le crime de blasphème ; et les deux prévenus furent condamnés, par jugement prévôtal, à avoir la langue coupée et à être brûlés vifs en place de Grève, leurs cendres devaient être jetées dans la Seine. Le Parlement confirma le jugement dans toute sa teneur et dans toute sa rigueur : il n'accorda même pas aux coupables le bénéfice du *retentum* qui autorisait le bourreau à étrangler ses justiciables avant de les livrer aux flammes.

D'autre part, le prévôt de Paris requit des poursuites contre Bellay et Belfort, dont les passions inavouables avaient favorisé l'ignoble commerce des suppliciés. Mais nous ne voyons pas que la justice ait fait droit à cette requête.

Le recueil où nous avons relevé l'instruction ouverte contre Chausson et Paulmier, signale encore, de 1666 à 1692, quelques procès pour fait de sodomie ou de bestialité. Dans ce dernier cas, si l'homme est poursuivi et condamné, l'animal qui a servi à ses immondes plaisirs, partage le sort du coupable. Il est étranglé, assommé et brûlé avec lui.

Cette aberration des sens survécut au XVII^e siècle ; nous en trouvons la preuve dans la correspondance de Madame, la mère du futur Régent (lettres du 30 septembre et 3 décembre 1705) :

« Le monde est pire encore que vous ne l'imaginez et on ne peut se faire une idée de tous les vices qui dominant. Je connais un homme tellement dépravé que ses excès s'étendent jusque sur des animaux. Depuis que je le sais, je ne puis le voir sans horreur. Il était au service de Monsieur ; il était un vrai misérable et tout à fait dépourvu de raison. »

C'était surtout en province que la justice se montrait aussi inflexible et aussi dure. A Paris et à Versailles, où la corruption était cependant plus profonde, l'heure des exécutions était depuis longtemps passée. Ce n'était pas qu'on ne se préoccupât en haut lieu de ces mœurs contre nature, qui témoignaient, comme l'*Affaire des poisons*, d'une inquiétante perversité. La noblesse n'était pas seulement contaminée, le clergé était encore atteint. Il fallait donc tailler dans le vif de cette pourriture sociale. En conséquence, d'Argenson, le successeur de la Reynie à la lieutenance générale de police, procéda, sur l'ordre du gouvernement, à des informations qui furent couronnées de succès, autant qu'il en résulte du rapport adressé au magistrat par le commissaire Bizoton le 19 mars 1702.

La déposition d'un logeur, nommé Mathieu, qui demeurait « rue de Seine près de la Galère », déposition consignée par Bizoton dans son rapport, dit assez le genre de vie que menaient alors les infâmes. Le fils d'un fermier de Chevreuse, Petit de Boution, occupait une chambre dans l'hôtellerie de Mathieu. C'était un beau garçon de vingt-six ans, qui se levait sur les trois heures de l'après-midi, pour aller chercher fortune dans les maisons de jeu et pour en ramener des jeunes gens, ses camarades d'orgie et de débauche. Il menait joyeuse vie et faisait bonne chère. C'était tous les jours, même en plein carême (un crime énorme à cette époque), des festins pantagruéliques, composés de « longes de veau et de carrés d'agneaux » et suivis d'abominables scènes de prostitution réciproque. Le logeur voyant sa chambre et son mobilier en piteux état, voulut élever la voix. Mais Petit le menaça de mort s'il portait jamais plainte. Toutefois, il fut arrêté par le commissaire Bizoton qui, après l'avoir interné quinze jours chez l'exempt de police Aulmont, le fit conduire à la Bastille d'où il dut vraisemblablement être dirigé sur Bicêtre, le séjour ordinaire de ces tristes sujets. Bizoton, en classant les papiers de Petit y trouva une lettre cachetée à l'adresse du comte de Tallard, le lieutenant général, qui vivait en complète mésintelligence avec sa femme, assure Saint-Simon.

D'autre part, d'Argenson avait appris par le logeur Mathieu que ce Petit se vantait de compter parmi les mignons un parent du lieutenant de police lui-même. Le magistrat devait trouver des révélations non moins scandaleuses dans l'interrogatoire d'un autre pédéaste, Le Bel, un ancien laquais qui s'« habillait en marquis » et jouait au gentilhomme. Ce joli garçon recevait, tous les jours, dans une maison vouée à cette destination, des fils de famille, des jeunes gens et des moines. Menacé de passer le reste de ses jours à Bicêtre, il s'était offert comme « indicateur » à d'Argenson, si celui-ci se contentait de le mettre à Saint-Lazare « au pain et à l'eau », ou de le reléguer dans l'abbaye des Prémontrés de Joyeuse.

Le Bel connaissait, prétendait-il, toutes les « intrigues » honneuses qui se tramaient « chez les régents et chez les précepteurs ». Il avait qualité pour en parler savamment. Après être resté « aux Jésuites » jusqu'en seconde, n'avait-il pas servi trois ans à Saint-Sulpice comme enfant de chœur ? Puis il citait des noms... et lesquels ! les premiers de France : le duc de Lesdiguières qui l'avait invité en 1699 à venir souper chez lui avec des personnes de distinction ; le jeune duc d'Estrées, dont la mésaventure avec un grand laquais qu'il était allé chercher derrière les Jacobins avait amusé les oisifs des Tuileries.

Le Bel accusait un certain Duplessis, qui recrutait ses victimes parmi les écoliers, de l'avoir initié à ces viles pratiques. Il reprochait à un autre corrupteur de la jeunesse, l'abbé de Villefort, de

l'avoir vendu à un officier réformé, M. de Ch..., et il désignait le sieur Leroux comme le pire des proxénètes, expédiant à des seigneurs de province de jeunes garçons contre engagement en bonne et due forme.

Elle était longue la liste de ces marchands de chair humaine ! C'étaient, entre autres : Baptiste, un valet de Vendôme, fournisseur attitré de son maître ; l'abbé de Campistron, frère du poète tragique ; l'abbé de Lérès, joli garçon qui trafiquait de son corps ; l'abbé Lecomte, chassé de Saint-Magloire, le fléau des écoliers ; les abbés Dumoutier et Bruneau ; l'abbé de Servien, fils du grand ministre Abel, qui tenait rue Saint-Paul une maison de prostitution masculine et que Louis XIV avait ordonné d'enfermer à perpétuité dans le donjon de Vincennes.

Il n'était pas jusqu'aux ministres étrangers qui ne fussent entachés de ce vice contre nature. Le Bel avait connu le mignon du dernier ambassadeur de Portugal, son « grand page Louis » qu'il avait élevé à la dignité de gentilhomme et que, depuis le départ du diplomate, le duc de Lesdiguières entretenait à beaux deniers comptants : il lui donnait jusqu'à des bagues de cent louis.

Malgré sa confession, Le Bel resta plus de trois ans à Saint-Lazare : il n'en sortit qu'en 1705, pour occuper un emploi chez M. du Tronchet.

La fin de Duplessis, l'homme qui l'avait corrompu, fut des plus tragiques. Enfermé à la Bastille, il tenta de s'y suicider le 18 juin 1702. Il se mutila, puis se coupa la gorge. Le guichetier, qui lui apportait ses repas, le trouva évanoui. Les blessures du misérable étaient mortelles. Il ne survécut à cet attentat que de quelques jours ; et jusqu'à sa dernière heure, il témoigna de son repentir, déclarant par écrit qu'il succombait à sa honte et à son désespoir. On l'enterra sous le nom de Pierre Massuque, et pour éviter le retour de semblables faits, Ponchartrain, le ministre, intima l'ordre à Saint-Mars, le gouverneur de la Bastille, de ne laisser désormais aucun couteau entre les mains des prisonniers, et même de visiter ceux-ci très fréquemment, à toute heure du jour et de la nuit.

Cette campagne de d'Argenson fut en quelque sorte une *râfle* que justifiaient les circonstances. Il semble qu'après l'exécution de ces mesures de vigueur et de rigueur, le zèle de la police se soit modéré, à moins que les infâmes, rendus plus circonspects, aient mieux dissimulé leurs manœuvres. En effet, jusqu'à la mort de Louis XIV, ce n'est plus par des poursuites en masse, mais par des arrestations isolées, que la police témoigne de sa vigilance dans la surveillance des mœurs publiques.

Nous voyons, par exemple, qu'en 1707, un certain Cyrano de Bergerac, fils de Cyrano de Manières et partant neveu du célèbre écrivain, fut arrêté et conduit à la Bastille comme exhibitionniste. Le suisse de Notre-Dame l'avait remarqué dans cette posture

près de l'autel de la Vierge, adossé à un pilier, devant les dévotes agenouillées en ce saint lieu. Le suisse le suivit jusqu'à la porte du commissaire de police Delamarre et là le fit arrêter. Cyrano convint de sa turpitude. Il avait cinquante ans, était un ancien gendarme et possédait un revenu de quatre cents livres. Il reconnut avoir commis de douze à quinze fois la même faute : c'était, prétendait-il, l'abus du vin et de l'eau-de-vie qui lui avait égaré la raison. Il se défendait d'avoir des complices. Que devint-il à la Bastille ? Son dossier ne donne pas d'autres détails ; mais il est à croire, qu'à moins d'avoir été interné à Charenton comme dément, il dut payer cher son vilain geste. Son délit ne se doublait-il pas d'un sacrilège ?

II

L'avènement au pouvoir de Philippe d'Orléans, dont l'immoralité était notoire, encouragea le réveil et le débordement des passions les moins avouables.

La licence des mœurs ne connut plus de bornes ; les libertins qu'avait contenus l'austérité, un peu tardive, de Louis XIV, cessèrent de se contraindre ; et les infâmes, relégués dans leur province ou détenus dans les maisons de force, reparurent à la Cour et à la ville, plus impudents que jamais.

Les circonstances, dit un vieil adage, suscitent les hommes.

Il en surgit un, à cette époque de désorganisation sociale, que l'humanité eût traité un jour de bienfaiteur, s'il ne s'était laissé trop souvent égarer dans l'accomplissement de sa tâche par le plus étroit des fanatismes et aveugler par une fausse conception de ce qu'il croyait le sentiment du devoir.

C'était un régent de quatrième au collège des Quatre-Nations, nommé Théro, qui, à en juger par sa correspondance, avait peu de lettres et encore moins d'esprit, mais qui avait une volonté de fer. Or, il avait juré aux infâmes une de ces haines vigoureuses, dont le *Misanthrope* avait donné l'exemple à son siècle ; et dans le principe, cette aversion profonde, que devait sanctionner une guerre sans trêve ni merci, partait d'une belle âme. Théro avait constaté, avec son collègue Dupuis, qui fut pour lui un auxiliaire... intermittent, que les écoliers de leur collège et des autres maisons d'éducation parisienne étaient guettés, comme autant de proies inespérées, par tout ce que la capitale contenait d'onanistes et de pédérastes. Ce petit régent de quatrième résolut de défendre ses ouailles contre ces « loups dévorants ». Se vouer ainsi à la protection de l'enfance, c'était témoigner d'un certain courage, car l'ennemi comptait dans ses rangs de forts grands person- nages.

Malheureusement, en raison d'une combativité naturelle et d'un entêtement farouche que trahissent les caractères d'une écriture droite, raide, inflexible et comme bâtonnée, dont nous avons le spéci-

men sous les yeux, Théro dépassa le but qu'il s'était primitivement proposé. Ne s'avisait-il pas de vouloir partir en guerre contre l'immoralité du siècle pour la plus grande gloire de Dieu ? Il ne lui suffit plus de défendre ses élèves, il entreprit d'attaquer quiconque lui était signalé comme infâme. Et quelles armes n'employa-t-il pas ? L'espionnage et la délation. Il alla jusqu'à se servir d'agents provocateurs. Il fatigua pendant près de vingt ans, de ses dénonciations, le premier commis de la police, Rossignol. Il n'était pas jusqu'aux ministres qu'il ne bombardât de ses petits billets courts et pressants, aux lignes irrégulièrement tracées, réclamant de fortes « pénitences » c'est-à-dire un séjour plus ou moins prolongé à Bicêtre pour ceux qu'il traitait de « pestes publiques ». Dans son impatience du châtement, impatience fébrile où nos modernes psychologues trouveraient peut-être cette sorte de sadisme reproché à certains de nos contemporains trop âpres dans leurs pubibondes revendications, Théro ne contrôlait pas toujours les dénonciations dont il se faisait le truchement. Et si par hasard, quelque inspecteur de police apportait plus de circonspection que lui à ces enquêtes délicates où il est facile de transformer un innocent en coupable, notre régent — un véritable universitaire dans l'espèce — morigénait de la belle façon le prudent observateur. Ce qui ne l'empêchait pas, lui, de prendre parfois des précautions qui touchaient à la pusillanimité. Il dénonçait bien, mais il suppliait Rossignol de taire le nom de l'indicateur. En d'autres circonstances, il se déclarait tout prêt à subir le martyre pour le triomphe de sa cause. Nous avons pu constater chez lui cette bizarre contradiction à six mois d'intervalle.

Deux mauvais drôles, emprisonnés sur sa dénonciation, savent quel est l'auteur de leur disgrâce et se promettent de lui faire payer les frais de leur captivité : « Ils doivent tirer vengeance, écrit Théro à son correspondant ordinaire, de ceux qu'ils soupçonnent avoir eu part à leur correction, devraient-ils être pendus ! Mourir pour mourir, qu'importe ? Théro ne leur échappera pas, ils lui joueront quelque mauvais tour. Mais Théro, pour qui vous avez de la bonté, n'a pas reçu l'esprit de crainte, et, avec votre secours, il s'opposera au mal de toutes ses forces, trop heureux s'il souffrait quelque chose pour la gloire de Dieu ! »

La même année, comme il change de langage et d'attitude, quand il apprend que Simonet, un de ces policiers qu'il a pris en grippe, garde ses lettres à lui, Théro, et même en inscrit le nom sur les « mémoires » dont il fait usage ! Aussitôt notre régent supplie Rossignol d'effacer, de « déchirer » son nom sur les lettres qu'il lui adresse, puisque son écriture est connue de son correspondant : « Feu M. d'Argenson me faisait rendre celles où il était parlé de ces sortes d'affaires ; feu M. d'Aulmont, exempt, faisait la même chose, par ordre de ce sage magistrat qui ne souffrait pas que mon nom parût dans aucun mémoire et ne me met-

tait jamais en jeu. M. Camusat (commissaire au Châtelet) en est témoin. »

Rarement Théro se montra miséricordieux. Il ne se dit pas que, parmi les pécheurs endurcis, il pouvait se trouver des malades, des impulsifs qu'entraînait une passion malsaine. Il est vrai qu'aujourd'hui on abuse de ce prétexte pour excuser des actes délictueux parfaitement réfléchis. Mais assurément, d'après les dossiers que nous avons consultés, certains crimes, dénoncés par Théro, étaient le fait de détraqués irresponsables. L'implacable justice n'en avait cure. N'était-il pas, lui aussi, un maniaque en son genre ?

III

Le marquis de Liembrune fut un des plus raffinés sodomites de son temps. A ce titre, sa psychologie ne manque pas d'intérêt. Il était adonné plus que tout autre au plaisir antiphysique, mais il savait s'entourer de précautions infinies pour échapper au châtement. Il était marié, et sa femme était la plus malheureuse des créatures. Sainte-Geneviève, l'oncle de celle-ci, définissait assez exactement, dans un placet adressé au lieutenant de police, le genre de souffrances qu'elle endurait. Liembrune, disait-il, excité par son valet de chambre Bouclais, qui était en même temps son bardache, faisait mourir sa femme à petit feu. Il ne lui épargnait que les coups ; car il se gardait bien de sévices qui auraient pu amener une séparation. Elle ne demandait cependant à son mari que l'amitié d'un frère, mais lui « se faisait un trophée de ses crimes ».

En 1716, l'intendant de Soissons, dont Liembrune était l'administré, avait obtenu de celui-ci le renvoi de Bouclais. Mais, sur l'invitation du marquis de la Vrillière, qui s'était renseigné à Soissons, d'Argenson, le lieutenant de police, avait fait arrêter Bouclais et l'avait envoyé à Bicêtre. Vainement, le comte de Gontant avait demandé la mise en liberté de ce triste personnage. Sainte-Geneviève, qui craignait pour lui autant que pour sa nièce, s'opposait à cet élargissement. Il voulait en outre la copie de lettres saisies sur le prisonnier et signées de Liembrune, où il comptait trouver la preuve de l'assassinat médité par Bouclais.

Elles sont en effet bien curieuses ces lettres.

Avec sa circonspection coutumière, Liembrune ne se livre pas ; mais il est facile de lire entre les lignes le sentiment qui les a inspirées. Elles sont d'une politesse affectueuse ; le maître appelle son valet, « Monsieur » et lui reproche de ne pas lui témoigner assez d'amitié. Pourquoi Bouclais ne l'a-t-il pas encore remercié des provisions de bouche qui lui ont été adressées sous le couvert de « M. de Saint-Eustache ? ».

Pourquoi ne lui accuse-t-il pas réception de l'argent qu'il lui a envoyé, toujours par un intermédiaire, ainsi qu'il résulte de cette lettre de change :

« Je prie Mlle De Grieu de payer à M. d'Origny la somme de trente livres à l'agent de M. de Liembrune, dont je lui tiendrai compte.

« Fait le 17 décembre 1716.

« Le chevalier DE GRIEU.

« Mlle DE GRIEU.

« Rue Neuve-Sainte-Paul.

Sainte-Geneviève n'a rien trouvé, en somme, qui puisse convaincre et condamner sans appel son abominable neveu. Mais « ce mariage inoui » le dépasse. Quelle explication trouver à la conduite d'un homme épousant une femme saine de corps et d'esprit, « pour avoir le plaisir de lui voler son état sans lui en conférer un nouveau » et, « continuant par des fureurs qu'on ne pardonnerait pas à un sauvage ! »

Bouclais finit par avouer ses relations avec M. de Liembrune, mais se défendit énergiquement d'avoir jamais comploté contre la vie de sa maîtresse. Six mois après, de hautes influences parviennent à le tirer de Bicêtre.

Liembrune sortait indemne de l'aventure ; mais, il n'avait pas toujours joui de la même impunité. Il est vrai, comme le constate le rapport de Simonet, que l'intervention de sa famille n'avait pas été étrangère au châtement.

« Il y a quelques années, dit le policier, que le marquis de Saint-Hilaire, lieutenant-général d'artillerie, son oncle, lui fit faire une retraite à Notre-Dame-des-Vertus. Il y fut quelques mois, mais n'y put cacher sa débauche et corrompit un jeune garçon du village qui le servait et le faisait coucher avec lui. On obligea M. de Liembrune à sortir de la maison religieuse où il était ; et M. de Saint-Hilaire demanda alors un ordre à M. le marquis de la Vrillière pour faire enfermer M. de Liembrune à Charenton, où il eut soin de payer sa pension.

« Quatre mois après qu'il y fut, il voulut séduire un des domestiques, qui s'en plaignit.

« Peu de temps après, M^{me} de Liembrune par un esprit de charité, et dans l'espérance de quelque retour sur lui-même, sollicite sa liberté et l'obtint.

« Depuis ce temps, il a continué, comme il fait encore, ses désordres et ses infamies. Le nommé Beaulieu, son laquais, avec lequel il couchait souvent, a été mis à l'hôpital et est convenu de leurs débauches. Plusieurs jeunes gens qu'il a corrompus et qui ont été aussi renfermés à l'hôpital, sont convenus de leurs désordres et ont déclaré que M. de Liembrune les a débauchés.

« Il a aussi été donné différents mémoires sur ce sujet, et les principaux des collèges ont porté leurs plaintes aux magistrats de la police. »

On a déjà nommé l'auteur de ces « mémoires », l'infatigable et terrible Théro.

Dans la même dénonciation était compris un autre récidiviste de la pire espèce, Lucas de Bélébat, lieutenant assesseur de la Connétable qui, depuis 1715, avait eu maintes fois maille à partir avec la police pour ses « mœurs infâmes ». C'était un septuagénaire en perpétuel état d'érotisme. Bien que pris *flagrante delicto* — l'inspecteur Simonet lui avait envoyé des agents provocateurs — Bélébat ne cessait de protester, comme la plupart de ses congénères, de sa parfaite innocence. Il produisait de nombreux certificats attestant son honorabilité, certificats émanant de religieuses et du curé de Gentilly, Lefrançois, à qui il avait succédé en qualité de gouverneur du marquis de Louvois, fils du marquis de Courtanvaux. Il n'en resta pas moins un certain nombre de mois à Bicêtre, d'où il ne put sortir qu'en prenant l'engagement de ne plus quitter sa maison de Marcoussis. Ses rechutes furent nombreuses, puisqu'à 75 ans, il reprit encore le chemin de Bicêtre. Il avait fini par lasser la vigilance de Simonet, et Théro s'en exaspérait : « Il faut lui donner la besogne toute mâchée, écrivait-il de l'inspecteur de police ; encore a-t-il de la peine à l'avaler. » Le régent du collège Mazarin ne cessait au reste de se lamenter.

« J'ai pris la liberté, s'écriait-il dans une lettre à d'Argenson, de dire à M. le Chancelier (d'Aguesseau) et à M. le Procureur-Général qu'il était à craindre que Paris ne devienne comme Sodome et Gomorrhe, s'ils ne vous secondent et ne prennent avec vous et avec MM. les curés de Paris des mesures pour s'opposer au torrent de l'iniquité. »

Et Théro dénonçait toujours. C'était, en 1716, le quadragénaire Buisson qui allait, chaque fois, sur le quai Conti, voir les jeunes gens se baigner tout nus, s'approchait d'eux et les invitait à le suivre. C'était l'abbé Dubois de Saint-Maurice, enfermé en 1714 à Bicêtre, que « le joyeux avènement de Louis XV » avait rendu à la liberté, mais en le reléguant à Belfort, son pays. Naturellement, comme tant d'autres de ses contemporains il avait rompu son ban ; et la désobéissance lui avait valu d'être ramené en 1716 à Bicêtre. Saint-Maurice était d'humeur combative ; et bientôt Camuset, commissaire au Châtelet, l'accusait d'avoir « excité une sédition » parmi ses compagnons de captivité. Saint-Maurice réclamait à grands cris sa liberté. Il se défendait d'être sodomite : on le confondait évidemment avec un homonyme. Pouvait-il, en bonne conscience, être entaché d'un tel vice, l'homme « employé à des ouvrages que revoyait et corrigeait M. Danchet, de l'Académie Française. » S'il est venu à Paris, c'est pour suivre un procès contre son frère. La protection de la présidente Tambonneau lui permit de se tirer encore d'affaire. Mais depuis, il ne se passe pour ainsi dire d'année que le pécheur impénitent ne se fasse reprendre. Lorsqu'il est convaincu de commerce criminel avec les abbés de la Fare et de Marchemont, il répète son éternelle antienne que la police le confond avec un autre. Mais Théro établit que Saint-

Maurice vient encore de corrompre « deux petits garçons qui ne lui ont rien caché. » Enfermé à Bicêtre pour la troisième ou quatrième fois, ce pédéraste y continue ses exploits. Honnet, l'économe de la maison, se plaint à Rossignol que Dubois de Saint-Maurice « ait commis le péché de Sodome » à l'infirmerie, sur la personne d'un nommé Mouchotte, malgré la résistance de ce détenu. Des prisonniers furent témoins de l'attentat. Remis en liberté, le misérable Saint-Maurice est encore surpris avec un enfant dans le clocher de Saint-Victor.

« On dit, écrit Théro, que l'abominable abbé Dubois de Saint-Maurice a été pris sur le fait par le guet et conduit à Bicêtre. Si cela est, il faudra retenir enfermé ce monstre d'iniquité pour le faire servir d'exemple. Il sera bon d'en avertir M. le Procureur-Général qui avait été sollicité en faveur de cet incorrigible abbé. » Il ne paraît pas que ce vœu ait été exaucé ; car Théro était parti pour un monde meilleur que Saint-Maurice se faisait encore arrêter sous le nom d'Huguenot.

Luillier de Saint-Hubert, fils d'un avocat au Parlement, était peut-être, sinon le plus jeune, du moins le plus effronté de tous. Ne s'était-il pas avisé d'aller louer rue Mazarine, vis-à-vis « les fenêtres de MM. les régents du Collège des Quatre-Nations » une chambre où il donnait à souper et... le reste à des petits jeunes gens qui « venaient en foule chez lui ». Et Théro d'écrire aussitôt à qui de droit :

« 14 juillet 1718.

« C'est un loup ravissant et une peste à la porte de notre bergerie. Je connais depuis longtemps sa détestable vie. Il a corrompu entre autres et jeté dans la débauche deux enfants de famille que j'ai tâché de remettre dans le bon chemin, qui ne m'ont rien déguisé. J'ai passé hier une bonne partie de l'après-dîner avec un jeune homme de vingt ans qui a eu le malheur d'avoir affaire à lui, qui était du souper de dimanche... et qui m'a avoué des choses qui me font horreur ».

Il est certain que Théro remplissait ici ses devoirs. Il défendait ses écoliers, avec d'autant plus de raison que ce Luillier ne travaillait pas seulement pour son compte mais qu'il opérait encore pour autrui. Simonet, à qui son chef hiérarchique avait prescrit une enquête, signalait parmi les clients de ce proxénète, le Chevalier de Carte, le Comte de Choiseul, M. Pleine-Senestre, le vieux duc de Brancas, l'abbé Garnier, etc...

Grands seigneurs, riches bourgeois, prêtres et chanoines grassement prébendés, tout cet état-major de l'armée sodomite exigeait de ses fournisseurs attirés de beaux jeunes gens, à démarche efféminée, se poudrant, se fardant, se maquillant, se masquant à la façon des « filles du monde ». Et ce que recherchaient plus encore ces dépravés, c'étaient des domestiques répondant au signalement précité, parce qu'ils avaient ainsi à toute heure sous la main des

gens trop surveillés et trop choyés pour risquer une dénonciation. Aussi les instruments de luxure servile et les pourvoyeurs qui en faisaient commerce étaient-ils plus activement poursuivis et plus rapidement châtiés que personne. D'après le rapport de Simonet, le sieur Lacroix, un de ces rabatteurs de gibier humain, « assez insolent pour se dire parent de M. d'Argenson », avait été déjà chassé, en 1703, de Dijon pour y avoir maquignonné des artisans et domestiques. La même inculpation l'avait fait exiler de Paris, d'où il comptait bien ne pas partir, grâce aux protections qu'il mettait en œuvre. Mais Théro ne le lâchait pas. Pour parvenir à l'expulser, il citait, entre autres perversités, de Lacroix, la recommandation que cet infâme avait faite « à Jean d'Orgueil, qui élève, instruit et vend des chiens rue Mouffetard, de lui former pour lui et un de ses amis une chienne pour ses plaisirs. » Lacroix eut beau prétendre qu'il était victime de la rancune de Saint-Jean, « un mauvais prêtre » du Collège de l'Ave Maria, surpris par lui en conversation galante avec une fille ; il dut obéir à son ordre de relégation.

Quatre ans après, en 1721, Théro revenait à la charge : « Il y a quelques jours, écrivait-il, que le sieur de Lacroix voulut assassiner M. Morlet, principal du Collège de l'Ave Maria, parce qu'il le soupçonnait d'avoir contribué à découvrir les abominations pour lesquelles il a été enfermé à Bicêtre et ensuite chassé de Paris. Si on laisse cet attentat impuni, les gens de bien n'oseront plus et ne pourront plus, sans exposer leur vie, avertir le premier magistrat des désordres qui viendront à leur connaissance. On doute fort que ledit Lacroix ait obtenu la permission de revenir à Paris ».

Cette rupture de ban valut au délinquant deux mois de Bicêtre et un nouvel ordre d'expulsion. N'importe, les infâmes se rebifaient ; et Théro, chez qui l'instinct d'inquisition à outrance n'excluait pas l'esprit de prudence à l'extrême, insistait auprès du lieutenant de police pour que son nom ne fût jamais prononcé.

De graves évènements allaient se produire qui devaient provoquer contre les sodomites un redoublement de poursuites aussi justes que nécessaires et permettre au bouillant Théro de continuer une croisade trop souvent furibonde pour n'être pas quelquefois maladroite et même odieuse.

Paul D'ESTRÉE.

Actualités

LA LIGUE CONTRE LA CONSTIPATION

— Parfaitement, fit mon interlocuteur après s'être assis dans le plus confortable de mes fauteuils, si j'ai bravé l'attente dans votre salon encombré de clients, si je passe à mon tour après avoir feuilleté tous les albums Mariani posés sur votre table, c'est que je tiens à solliciter moi-même l'adhésion de votre illustre personnalité à l'entreprise la plus grandiose du siècle, à la Ligue que nous venons de fonder.

J'esquissai un geste vague.

— Le temps marche, reprit-il, le progrès nous dicte nos devoirs, la mode nous ouvre le chemin, l'Hygiène, la grande, la salutaire Hygiène, devient notre culte à tous ; nul ne peut le méconnaître, tout le monde sent sur lui peser sa griffe immense. Tout le monde y vient, même les médecins. Or, le citoyen isolé ne peut rien, groupé il peut tout. De tous côtés se forment des unions pour la défense des intérêts les plus sacrés, des ligues s'organisent. Ah ! la ligue, docteur, la ligue, voilà le dernier mot du genre, voilà le dernier cri du groupement. Il s'en forme partout : pour la défense des droits de l'homme, pour ceux de la femme, pour ceux des bonnes d'enfants ; quand une ligue n'est pas pour quelqu'un, elle est contre quelque chose, ce qui revient au même ; nous avons les ligues contre la mortalité infantile, contre la licence des rues, contre la tuberculose, contre l'alcoolisme, contre la syphilis, contre la cirrhose, nous aurons bientôt celles contre les cracheurs des rues, contre l'impôt, contre les propriétaires. Enfin, c'est un mouvement admirable, bientôt notre pays en sera inondé ; il n'y aura plus en France que des ligues, ou plutôt notre bienheureuse patrie ne sera plus qu'une vaste fédération de ligues, véritable ligue de ligues, avec des ligues adjointes, sous-ligues, quarts de ligues, contre-ligues, etc., etc. Il n'y aura plus un sujet de conversation, plus un objet de consommation qui ne sera l'objet de sa ligue et l'on pourra dire enfin que du jour où l'on a supprimé les associations, nous, nous avons formé les ligues !

C'est pourquoi un nombre important d'esprits d'élite et moi nous avons songé à combler une lacune véritablement extraordinaire et nous avons fondé ce qui manquait le plus à notre pays, si généreux pourtant et si noble. Nous organisons un mouvement formidable, appuyé sur un nombre incalculable de fondements, et nous le dirigeons contre un des maux les plus effrayants qui désolent l'humanité. Nous organisons la Ligue contre la Constipation. Ah ! Monsieur, ce n'est pas à moi de vous apprendre les maux sans nombre qu'occasionne cette terrible affection. Il n'y a pas de ma-

ladie qui n'en découle. Depuis cette pâleur chère aux jeunes filles jusqu'à cette abominable sénilité qui désole nos grands-parents, tout en résulte ou s'en aggrave. Ouvrez les livres, consultez les journaux médicaux ou politiques, partout vous voyez dénoncée cette atonie intestinale avec ses formidables conséquences de stase stercoraire avec fermentations, flatulences, toxines et empoisonnements. Voilà, n'est-il pas vrai, un mal qu'il faut combattre ; il déprave les générations, dévaste les familles, avilit la reproduction et ruine le peuple, ce malheureux peuple auquel nos ancêtres de 93 eux-mêmes n'ont pu donner cette liberté fondamentale : la liberté du ventre. Il est temps de réagir, il est temps d'ouvrir l'œil et le bon.

— C'est le mot, fis-je simplement.

— Oui, docteur, la Ligue est fondée et fonctionne. puissent tous nos adhérents faire de même. Bientôt de sa renommée, elle étourdira le monde. Auprès d'elle, je vous le demande, que sont les ligues, sous-ligues, liguettes ou liguetons déjà fondés ? La Ligue de la Patrie française !... de la Roussette ; la ligue de la défense des contribuables ?... de la gnognote ; la ligue pour la défense de la vie humaine..., de l'eau de bidet ; la ligue antialcoolique ?..., de la mer...

J'interrompis involontairement le visiteur.

— Mais, dis-je, je comprends bien les raisons qui vous ont poussé à fonder la ligue dont vous voulez bien m'entretenir, mais je ne vois guère son mode d'action.

— Comment, répliqua-t-il avec une chaleur désespérante, comment vous ne voyez pas, mais cela saute aux yeux, c'est facile comme bonjour. La constipation est un fléau que nous voulons extirper du genre humain. Eh bien ! nous le combattons par tous les moyens, nous lui déclarons une guerre à feu et à sang, nous le traquons dans tous ses repaires ; chaque ligueur s'engage à le pourchasser intus et extra et ce serait bien le diable, si avec un ordre de bataille aussi bien conçu, nous n'arrivions pas à en triompher. Déjà nous avons acquis à Luxeuil et à Châtel-Guyon d'importants immeubles pour y recevoir nos constipés nationaux. Déjà s'organisent de vastes dispensaires pour le traitement hydro-électrique, mécano-thérapique et psychologique des constipés rebelles. Pour les cas ordinaires, nous avons les soins gratuits et obligatoires de vos confrères qui sont venus en foule s'inscrire pour nous proposer leurs services....

— Comment gratuits ?

— Naturellement. Tout ligueur a droit à un nombre illimité de consultations et de visites faites par nos adhérents médecins. Vous n'ignorez par le zèle déployé par vos confrères, lorsqu'il s'agit de coopérer à une œuvre de salut public. Cela ne leur rapporte rien c'est vrai, mais ils ont leur nom inscrit dans les journaux, cela leur fait une petite réclame. Et puis, fit-il avec mystère, le ministre n'est-il pas là...

— Le ministre ? interrogeai-je.

— Mais oui, le ministre de l'Instruction publique, avec ses petits rubans violets.

— C'est vrai, je n'y avais pas songé.

— Et puis, continua l'apôtre, vous savez, vous voudriez vous faire inscrire, que ce serait midi sonné. On en refuse.

Oui, oui, nos affaires vont très bien, on ne saurait croire combien les idées généreuses ont le don, dans notre valeureux pays, de remuer le fond et le tréfond des milieux intellectuels. Le peuple aussi y vient. Mais comme comité de patronage, je puis vous le dire, il dégote et haut la main, tout ce qui a été fait jusqu'ici. Tout d'abord l'Académie de médecine a donné comme un seul homme. En tête nous avons Pinard puis tout le flot des accoucheurs ; Brouardel, lui, est venu un des premiers, par habitude, bien qu'il soit retiré des affaires ; puis nous avons les professeurs Terrier, Duplay, Armand Gautier, Landouzy et Duclaux, le socialiste et Blanchard le ruminant. Tous les constipés illustres, tous les hémorrhéïdaires de marque sont venus. Nous avons aussi quelques anus contre nature, ceux-là on ne les nomme pas mais tout le monde sait leur nom..., enfin la légion de ceux qui vivent de l'appendicite, quelle grandeur d'âme : ils veulent se retirer le pain de la bouche. Nous avons aussi des artistes : Bouguereau, Cormon, Dagnan, Puech, Saint-Saëns, un fameux celui-là ; des acteurs, des hommes politiques, nous sommes très éclectiques et puis nous avons Sarah, Sarah la grande Française depuis la mort de Clémence Royer. Tous, je vous dis, sont venus ou y viendront et enfin, mais cela entre nous, nous avons encore le plus haut patronage qu'une Ligue comme la nôtre puisse souhaiter, nous avons le président ;

— Quel président... Loubet ?

— Non, Waldeck !

— Ah ! oui, c'est un pette-sec.

— Tu parles, oh ! pardon, vous parlez.

Un silence tomba.

— Mais fis-je, à quoi bon tous ces patronages ?

— Comment, répliqua mon interlocuteur, vous ne comprenez pas ? Mais c'est bien simple. Lorsque nous aurons épuisé les moyens ordinaires, nous saisirons alors les pouvoirs publics. En France, quand on a épuisé les moyens ordinaires, on saisit toujours les pouvoirs publics. Ça ne fait pas toujours grand-chose, mais, ça occupe le Parlement.

Que diriez-vous d'un projet de loi ainsi formulé :

« Article I. — Tout citoyen français est tenu de se présenter à la selle tous les matins entre 5 et 9 heures.

« Article II. — En cas d'insuccès...

— Cela est fort bien, abrégai-je, mais pourquoi n'avez-vous pas fait intercaler cette disposition si essentielle dans la loi sur la pro-

tection de la santé publique qui vient d'être votée par les Chambres?

— Ah ! nous y avons bien songé, mais nous sommes arrivés trop tard. Et puis, voyez-vous, nous ne le regrettons pas. Il y a déjà bien trop de choses dans cette loi. Elle s'occupe de tout : des logements insalubres, de l'adduction des eaux potables, de la désinfection, de la vaccination, de la déclaration, nous ne pouvions encore lui demander de s'occuper de la constipation. Et puis, cela aura bien plus de valeur quand cela se détachera seul dans une loi unique. Comme cela personne ne pourra y couper, on en parlera jusque sous le chaume bien longtemps. Quelle réclame ! Quelle publicité !

— Et par qui ferez-vous déposer ce projet de loi ?

— Ah crotte ! fit-il en se tordant, je vous demande pardon, mais c'est le mot de ralliement de la Ligue, nous ne sommes pas embarrassés. A la Chambre nous avons Borne, le Dr Borne, celui qui a fait voter la Santé publique sans discussion. Oui, sans discussion. Vous n'avez pas vu cela, eh bien ! cela en valait la peine. Il est monté à la tribune et a demandé le vote sans discussion. Sans discussion, vous dis-je. Et personne n'a pipé. Ah ! il fallait voir cela, il avait une main dans sa poche, on sentait qu'au premier qui ouvrait la bouche, il collait un cachet d'antipyrine. Ah ! c'est un homme celui-là. Au Sénat, nous aurons Cornil, le père de l'Hygiène ou bien nous aurons Pozzi. Cela vous étonne, mais cher Monsieur, vous ne savez donc pas ce que Pozzi nous doit ou plutôt ce qu'il doit à la constipation. Mais sans elle, Pozzi ne serait qu'un petit agrégé sans fortune. Tandis que maintenant ! Sans la constipation des femmes, mais est-ce que Pozzi aurait son hôtel, sa rosette et son siège de sénateur ? Non ? Eh bien ! cela ne fera pas un pli. Et puis vous savez, il tient le Sénat dans sa main celui-là, par les femmes naturellement.

Oui, oui, vous êtes épaté, mais ce sera comme j'ai l'honneur de vous le dire. Tout à la Ligue, pour la Ligue, par la Ligue. C'est le mot d'ordre du nouveau siècle ».

Et m'ayant soulevé une malheureuse pièce de 10 francs qu'un client généreux avait égaré sur mon bureau, mon interlocuteur se retira m'ayant inscrit d'office.

R. MILLON.

Revue critique

L'HYPOTHÈSE DE LA CONTAGION PAR LE MICROBE

Une des causes de cette incroyable propagation de la bactériologie dans toutes les classes de la Société, en tous les milieux scientifiques ou autres, dans toutes les parties du monde civilisé voire même barbare, c'est sans contredit l'extraordinaire simplicité de son hypothèse fondamentale, le microbe pathogène, à l'aide de laquelle elle explique toutes les causes morbides que la médecine traditionnelle n'avait pu jusque-là suffisamment élucider.

Et en effet, lorsqu'autrefois on nous demandait d'où provient cette pneumonie, comment naissent ces épidémies de typhoïde, de diphtérie, nous ne savions pas quoi répondre et nous dissimulions notre embarras, notre indécision, disons le mot, notre ignorance, sous les voiles de l'allégorie. Tour à tour et consciencieusement, nous invoquions le génie épidémique, les vicissitudes atmosphériques, les hérédités, les tendances, et aussi les vagues miasmes.

Aujourd'hui, la chose est claire, le phénomène est expliqué et tout le monde, depuis Pasteur, du plus petit jusqu'au plus grand, comprend que la typhoïde naît du bacille typhoïdique, que la diphtérie provient du bacille diphtérique, de même que, depuis Molière, tout le monde comprend sans peine que si l'opium fait dormir c'est qu'il possède assurément de sérieuses vertus dormitives.

Grâce à la même simplicité, tout le monde comprend aussi ou fait semblant de comprendre que le microbe que tout détruit, l'air tout aussi bien que l'eau, tout aussi bien que la terre, tout aussi bien que la lumière, que ce microbe une fois formé se propage et se répande, semant partout la maladie, engendrant les épidémies. Telles sont les bases scientifiques sur lesquelles s'appuie cette extraordinaire hypothèse de la contagion par le microbe, conséquence logique et fatale de la première, le microbe pathogène.

Et cependant cette apparente simplicité cache en réalité de véritables fondrières, et la raison se trouve à chaque pas meurtrie par des impossibilités, des antinomies, des non sens. Ainsi, prenons, par exemple, une épidémie quelle qu'elle soit : dans la plupart des cas, le foyer générateur reste absolument introuvable et les maîtres bactériologiques ont beau entasser les hypothèses, les conjectures, ils ne trouvent rien de précis, rien d'exact, ils ne trouvent rien, rien.

C'est alors qu'épuisée par l'effort, leur raison sombre dans l'étrange, le fantastique, le cauchemar et que, devant leur imagination surmenée, surgissent avec des aspects épouvantables et comme des génies de la mort, toutes les bêtes de la création.

Devant leurs yeux défilent des poulets et des pigeons diphtériques, des perroquets pneumoniques, des moustiques paludéens et éléphantiasiques, des rats pesteux, des mouches, des punaises, des vers de terre tuberculeux, des chevaux tétaniques.

Mais je m'arrête. Aussi bien ce n'est pas en un article forcément restreint, mais en un livre, que j'ai l'intention de dépeindre, pour l'édification de nos successeurs, cette lamentable époque de déchéance et cette invasion, par les barbares pasteuriens, microbiens, bactériologues, de notre belle science médicale, de notre science sacrée.

Pour en revenir à mon sujet, je prends maintenant, les cas sporadiques. Cette fois, les foyers sont là, exposés à la lumière crue du plein jour, les microbes bien entendu à foison s'en échappent, mais, par bizarre antithèse, c'est l'épidémie qui n'apparaît pas.

Nous pouvons donc faire apparaître la valeur exacte de l'hypothèse de la contagion par le microbe, au moyen de cette formule suggestive : Chaque fois que l'on trouve l'épidémie, on ne trouve pas le foyer générateur, et chaque fois que l'on trouve le foyer générateur on ne trouve pas l'épidémie.

D'autre part, l'observation attentive des faits démontre que dans les casernes où le phénomène se peut étudier de façon parfaite, puisque le champ des investigations s'y trouve relativement restreint, il n'existe pas de suite dans les atteintes, pas de continuité dans l'apparition des cas. Ceux-ci éclatent de toutes parts, en des coins les plus éloignés des foyers primitifs des premiers cas. Et cependant l'idée de contagion comporte fatalement avec elle, l'idée de continuité, l'idée de contiguïté.

Il me serait loisible de conclure déjà, mais pour parfaire ma démonstration et pour qu'aucun doute ne puisse plus subsister dans l'esprit de mes lecteurs, au sujet de la valeur de cette hypothèse, je veux leur remettre sous les yeux les enseignements de nos vieux maîtres, basés sur l'observation centenaire, millénaire et non pas sur une observation de trente années tout au plus.

A ce sujet, je dirai donc que la médecine traditionnelle expliquait par une grâce d'état cette immunité relative dont jouissaient les médecins, les infirmiers, les étudiants et en général tous ceux qui de par leur profession se trouvaient en contact obligé et journalier avec les malades et, pour appuyer cette affirmation de l'ancienne médecine, je demande à tous les praticiens, à tous les médecins indépendants si vraiment aujourd'hui le nombre de nos confrères, des sœurs, des étudiants tombés victimes de leur dévouement en soignant des maladies dites contagieuses est suffisant à leurs yeux pour justifier l'hypothèse de cette formidable contagion microbienne ?

C'est donc pour les besoins de leur cause et pour cela seulement que les microbiens ont transformé cette grâce en une noire disgrâce. C'est pour légitimer leurs microbes qu'ils ont gonflé les

faits, faussé les observations, truqué les totaux de leurs statistiques.

En réalité, l'hypothèse de la contagion par le microbe est un non sens, elle ne sert qu'à cacher aux yeux des fidèles l'affreux vide de la doctrine, elle rend le problème des étologies impossible à résoudre et de plus n'explique rien. En effet, il existe toute une série d'affections qui, de l'aveu même des plus fougueux bactériologues, n'ont rien à voir avec le microbe et qui cependant possèdent cette particularité d'être elles aussi contagieuses.

Je veux parler de la folie, dont Lasègue a démontré la contagiosité, que Wolleberg a expliquée par une véritable infection psychique.

Je veux parler de ces épidémies de danse de Saint-Guy en 1374, de celles des Nonnains au XV^e siècle, de celle de Loudun, des convulsionnaires de Saint-Médard, en 1724. Je veux parler surtout de ces nombreuses observations où Féré signale de curieux exemples de chiens contagionnés par leurs maîtresses et devenant agoraphobes ou ne pouvant plus supporter certaines odeurs.

Il existe donc une véritable infection, une véritable contagion psychique et comme l'élément bacillaire ne peut nullement être invoqué, il s'ensuit que l'hypothèse de la contagion microbienne est insuffisante et partant incapable de nous faire comprendre le phénomène de la contagion.

Pour en saisir le mécanisme, il nous faut revenir aux données du vitalisme, mais d'un vitalisme débarrassé des légendes et du merveilleux. Ces données ne sont d'ailleurs que les corollaires des principes généraux servant à expliquer le phénomène vital. Je vais essayer de les développer succinctement. Depuis longtemps, j'ai démontré que l'acte respiratoire, suffisant pour expliquer l'oxygénation du globule sanguin, ne l'était plus du tout lorsqu'il s'agissait d'expliquer le phénomène vital ; mais qu'il convenait dans ce cas, de faire intervenir, en plus des éléments chimiques contenus dans l'air atmosphérique, oxygène, azote, etc., etc., des agents physiques, des énergies, des forces électro-magnétiques, forces vitales, dont j'expliquerai la composition dans d'autres articles. Ces énergies, c'est l'être qui va, par le moyen de son système nerveux ganglionnaire, les puiser dans l'ambiance. Il en prend en quantité suffisante pour assurer le bon fonctionnement de la machine et l'intégrité de ses éléments cellulaires, il les rejette plus ou moins modifiés aussitôt qu'il s'en est servi.

Il existe donc un expir et un inspir fluidique et ceci revient à dire que l'Être rayonne une force, un fluide. Cette proposition se trouve surabondamment démontrée par les oscillations de l'aiguille du biomètre de Fortin, laquelle se meut dans un sens lorsqu'on lui oppose la main droite et dans un autre lorsqu'on lui oppose la main gauche, également par les expériences de Luys et de Baraduc.

Il en résulte que l'être, à l'état normal, à l'état sain, rayonne un fluide normal, sain, bienfaisant, c'est la base du magnétisme thérapeutique et qu'en l'état de maladie il rayonne un fluide anormal malfaisant, pathogène. Il s'en suit en fin de compte que quand deux êtres l'un malade, l'autre bien portant, se trouvent en contact prolongé, les deux forces émises vont réagir l'une contre l'autre, et que leur résultante prendra une direction favorable pour celui-ci, défavorable pour celui-là, suivant que le pouvoir émissif de l'un sera supérieur ou inférieur au pouvoir émissif de l'autre. Nous n'assistons donc plus à ce spectacle véritablement étrange d'un élément microscopique insaisissable, d'un microcosme imaginaire, agissant victorieusement sur le macrocosme, c'est l'être lui-même qui agit sur l'être et qui l'influence ou en est influencé suivant sa puissance d'émission d'une part et, pour compléter ma théorie, suivant sa puissance de réception d'autre part.

La contagion nous apparaît donc comme un corollaire du phénomène de la gravitation de l'attraction universelle et ainsi nous avons immensément étendu l'horizon médical, grossièrement réduit par la bactériologie à des limites microscopiques et nous pouvons dès lors appliquant les lois de l'attraction au phénomène de la contagion, formuler la proposition suivante : « Tout se passe comme si l'influence exercée par les êtres les uns sur les autres était en raison directe de la masse fluidique qu'ils émettent et en raison inverse du carré de la distance à laquelle cette masse est émise. »

Les phénomènes secondaires que la médecine étudie sont donc régis par les mêmes lois, par les mêmes principes que les phénomènes fondamentaux qui font l'objet de la physique, et lorsqu'une fois on a compris ces intimes relations existant entre chaque chose, et la sublime harmonie qui en est la conséquence, il devient difficile d'entendre sans douleur les élucubrations bactériologiques, les histoires de microbes, les théories sur les désinfections, les pulvérisations, etc., et d'assister impassible à cette apothéose de la sottise, de l'ignorance et de la folie.

BOUCHER.

Documents anciens

UNE CURIEUSE ENIGME SUR LA SERINGUE

Voici une curieuse énigme dont la seringue a fourni le sujet et qu'ont ignorée tous les auteurs qui se sont occupés de l'histoire et de la littérature du clystère ; l'instrument, dans un latin tout à la fois simple et élégant, parle de lui-même comme un échappé de Sodome, détaillant ses bonnes fortunes et vantant ses exploits ; ces sortes d'énigmes eurent jadis beaucoup de succès dans certains salons du XVIII^e siècle ; cette petite pièce, dont l'auteur est inconnu, fait partie du recueil de Caron intitulé : *Plat de Carnaval* ; J. Gay l'a ensuite reproduite dans son *Bibliophile fantaisiste* (p. 278, Turin 1869) ; elle est accompagnée, dans ces deux recueils, d'une traduction française en forme de couplets, sorte de paraphrase qui n'a ni la précision ni l'élégance des vers latins et qu'on ne peut déceimment reproduire ici ; cependant, comme tous les lecteurs de ce journal peuvent ne pas posséder une connaissance suffisante de la langue latine pour traduire cette énigme sans difficulté, nous en donnons une traduction aussi exacte que possible.

D^r MEDIUS.

ÆNIGMA.

Jupiter haud ego sum ; sed tot mihi sunt Ganymedes,
Vix ut sufficias, si numerare velis.
Nulla mihi ætatis, nulla est reverentia sexûs ;
Nec mihi respicitur conditio nec opes.
Quippe ego perfodio pueros, juvenesque, virosque,
Multâ conspicuos et gravitate senes.
Perfodio vetulam ; teneræ nec parco puellæ
Quæ tamen illesâ virginitate manet.
Castam perfodio matronam, teste marito,
Conscius hic digitos dat mihi sæpe duces.
Reges, reginas ego, purpureique senatûs
Perfodio proceres, presbyteros, monachas
Quin miles, strictos qui non expalluit enses,
Cogitur aversus spicula nostra pati.
Sum lævisque, terensque, patensque foramine parvo,
Ceu ros exiguus prosilit unde liquor.
Herculeâ potior clavâ Plutonia monstra
Aggredior, blanda dexteritate manus,
Ast ubi tentabo cæcas intrare latebras.
Lasciva abstineas mobilitate, precor :
Nec vitio veritas quod agam, neu turpia jactes
Probra : tibi per me nam redit alma salus.

(Le mot de l'énigme est : SERINGUE).

Traduction de l'Enigme latine sur la Seringue.

Je ne suis pas Jupiter et cependant j'ai à mon service tant de Ganymèdes que tu ne pourrais arriver à les compter ; je ne respecte ni l'âge ni le sexe et n'ai égard ni à l'état ni à la condition ; car j'.... les enfants, les jeunes gens, les hommes faits et même les vieillards pleins de dignité ; j'.... la vieille femme et je n'épargne pas la jeune fille qui n'en garde pas moins intacte sa vir-

ginité. J'.... la chaste matrone sous les yeux de son mari qui souvent me prête le secours de ses doigts pour me diriger. J'.... les rois, les reines, les nobles sénateurs vêtus de pourpre, les prêtres et les nonnains : bien plus, le soldat qui n'a pas tremblé devant les épées nues, doit supporter mon dard. Je suis lisse et cylindrique et muni d'une ouverture d'où s'échappe, ainsi qu'une rosée, un mince filet de liquide. Je n'attaque pas les monstres infernaux avec la massue d'Hercule, je les dompte par une agréable dextérité de main. Mais dès que je chercherai à pénétrer dans des retraites cachées, abstiens-toi, je te prie, de tout mouvement lascif. Ne prends pas en mauvaise part ce que je ferai et ne m'accable pas d'ignobles outrages, car c'est moi qui te rends la bonne santé.

Voici une traduction en vers qui nous a été adressée par notre confrère le D^r Gornard :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté,
Mais le lecteur français veut être respecté.

Je ne suis pas le Grand Jupin
Et, cependant, il est certain
Qu'à son exemple je possède
Non un unique Ganymède,
Mais un grand nombre et tant et tant,
Qu'on se fatigue en les comptant.
Sans que jamais l'on me suspecte
M' « *introduisant* » je ne respecte
Sexe, âge, état, condition :
Pour tous, même « *Introduction* ».
Enfant, adolescent, adulte
Noble vieillard : chacun exulte,
Vieille femme et pucelle aussi,
Restant intacte celle-ci.
Souvent, sans que cela l'étonne
L'époux d'une chaste matrone
De ses doigts m'aide, en certain coin :
De mon « *entrée* » il est témoin.
Reines, Rois, Sénateurs, Noblesse,
Sous la pourpre aiment ma caresse.
Pauvre prêtre ou gente nonnain
J'*entre* dans le genre humain.
Des épées nues n'ayant la crainte
Même le terrible soudard
Subit, heureux et sans contrainte,
L' « *Introduction* » de mon dard.
Je suis dur, cylindrique et lisse
Par un tout mignon orifice
J'envoie en un mince filet
Comme une rosée, un doux jet.
Hercule, à grands coups de massue
Attaquant les monstres, les tue :
Je les dompte agréablement
Par un joli doigté, charmant !
Mais si tu vois qu'il faut que j' « *entre* »
Dans l'endroit caché, discret antre,
Abstiens-toi de lascivité ;
Je le veux pour ma dignité !
Ne juge pas mal ma conduite,
Ne m'outrage pas, je m'acquitte
D' « *entrer* » dans cette cavité
Dans l'intérêt de la santé.

D^r GORNARD.

Mœurs contemporaines

LA CONSOLATION DE LA VEUVE



— Alors, il s'est vu mourir?

— Oh ! admirablement... Son lit était juste en face de la glace.

Dessin d'Abel FAIVRE. Extrait du *Rire*.

Les Savants politiques

LE PROFESSEUR PIORRY EN 1848.

La note publiée dans ce fascicule (voyez page 99) sur les professeurs Portal et Piorry me reporte aux souvenirs de ma jeunesse. Le nombre des médecins qui furent mes compagnons d'études est aujourd'hui bien restreint ; il en est peut-être une dizaine à Paris, et parmi eux quelques-uns sans doute se rappellent leurs souvenirs de 1848. A cette époque, moins qu'aujourd'hui cependant, où nous comptons 42 médecins sénateurs et 53 députés, non compris ceux qui furent ou sont ministres, le *micrococcus politicus* commençait à envahir le cerveau de nos confrères. Les professeurs Trouseau, Bouillaud, Gerdy, Malgaigne, occupèrent des sièges législatifs ; Paris eut encore Trélat, Recurt, Buchez parmi ses législateurs, sans compter les médecins envoyés par la province. Le professeur Rostan se présenta dans le Var et échoua ; il en fut de même pour Piorry à Paris.

Le dimanche 26 mars 1848, sept à huit cents médecins de Paris étaient réunis dans la salle Montesquieu, aujourd'hui établissement de bouillon Duval, sous la présidence du docteur Mélier, membre de l'Académie de Médecine.

Etudiant de quatrième année et profitant de mon dimanche, je pus m'y glisser. Plusieurs médecins y proposèrent leur candidature à l'Assemblée nationale. Piorry était du nombre. Voici textuellement ses paroles : « Dans les conditions de toute ma vie, j'ai toujours considéré la République comme indispensable, surtout actuellement. La République !... mais j'ai eu cette pensée avec la vie. Je suis né lorsque mon père subissait dans les cachots les conséquences de ses idées républicaines, lorsque la tête de Piorry, le conventionnel, mon parent, était menacée. La Marseillaise a été le premier air que j'ai chanté... » Quatre grandes choses, ajoutait-il, doivent occuper l'esprit de celui qui aspire à représenter la nation ; c'étaient la question humanitaire, la question nationale, etc.

Piorry ne fut pas très heureux dans cette séance confraternelle. Le Dr Jules Guyot lui succéda à la tribune.

Piorry fit imprimer une profession de foi, dont il fit une large distribution. Il disait : « La République que je veux est grande : elle tient à sa main droite un glaive, à sa main gauche, une balance, etc.... » Sa petite brochure avait pour titre *La République du mérite*. Il voulait le concours pour tous les emplois. Pas d'avancement sans concours ; pas d'avancement sans épreuves. Il était

l'ennemi du favoritisme et de l'intrigue. Piorry avait concouru sept fois, tant pour l'agrégation que pour le professorat.

Le grand amphithéâtre de la Faculté servit alors quelquefois à des réunions politiques. Un mercredi, à 2 heures, Piorry se présente pour faire son cours de pathologie médicale. Quelle ne fut pas sa surprise d'avoir été devancé dans sa chaire par Caussidière, le préfet de police d'alors, qui était venu y exposer sa profession de foi pour son élection comme Représentant du Peuple ? L'occasion était bonne pour Piorry d'y exposer ses principes politiques, avant ses principes organopathiques. Ses paroles sont restées profondément gravées dans ma mémoire. « Citoyens élèves (il nous appelait *Citoyens*), cette chaire vient d'être trop noblement occupée pour que je ne profite pas de la circonstance pour vous faire l'exposé de mes idées comme candidat à l'Assemblée nationale. » C'est alors qu'il nous développa ses principes politiques que nous connaissions tous par ses circulaires. Il nous recommandait l'hôpital le matin, l'exercice au fusil l'après-midi, et le club le soir.

J'ai été témoin oculaire et auriculaire de ces faits, que je raconte un peu longuement peut-être. J'ai 77 ans, et les vieillards sont si bavards....

Piorry était un excellent homme, qui avait à son actif des travaux importants, mais qu'on ne prenait pas toujours au sérieux. Il demanda qu'on lui fit quelques questions sur sa candidature.

Bien que je n'aie pas le don de la parole, je me risquai cependant à répondre à Piorry et à lui dire avec la franchise qui est et a toujours été un de mes nombreux défauts, que je combattrais sa candidature, non par hostilité personnelle, mais par principe, attendu que si je partageais ses opinions sur la *République du Mérite*, si je faisais un très grand cas de ses travaux, de ses découvertes plessimétriques, etc., je le verrais avec peine et au préjudice de la science, de ses élèves, de ses malades, délaissier la Faculté pour se jeter dans les luttes politiques, etc. J'avais un peu édulcoré le breuvage que j'avais servi au professeur Piorry. « Vous m'avez poussé une rude botte », me dit Piorry en sortant, et il me serra la main. Je m'en tirai comme je pus, plutôt mal que bien, car c'était la deuxième fois que je parlais en public : la première fois, c'était lorsque je fis ma profession de foi pour obtenir le grade de caporal dans la XII^e légion de la garde nationale (section du Panthéon), grade que j'obtins facilement, ... faute de concurrents.

Piorry fut moins heureux que moi : il n'a pas été élu.

On sait les déboires qui ont terminé la carrière de Piorry, les farces que lui firent ses élèves, l'obligation de prendre sa retraite. Mais s'il y avait un peu du *fantoche* chez Piorry, c'était un honnête homme, et ces gens-là ne courent pas les rues.

Le Parnasse hippocratique

MONSIEUR L'INTERNE DE GARDE

Nous trouvons dans le *Lyon médical*, sous la signature de M. Paul FERROUD une lettre de recommandation pour une fille-mère éclampsique, morte le soir même de son admission à la Charité.

Cette innocente jouvencelle,
Pour s'être pâmée un instant
Entre les bras d'un inconstant,
A perdu sa fleur de pucelle.
L'effondrement de son hymen
La mit dans une angoisse afreuse :
Elle, si fine et vaporeuse,
Vit s'arrondir son abdomen !
Mais sa douleur fut éphémère.
Et nul ne l'entendit gémir
Sitôt qu'elle eut senti frémir
Un être dans ses flancs de mère.
En attendant ce jour natal
Elle formait rêve sur rêve ;
Hélas ! la pauvre fille d'Ève
Comptait sans le destin fatal.
Après la douce épilepsie
Qui fait jaillir tout être humain
Elle subit, quel lendemain... !!!
Le martyre de l'éclampsie.
Oui, maintenant, sur son grabat,
Elle s'agite et se démène
Comme une sombre énergumène,
Et contre la Mort se débat.
Son corps entier se contracture,
Se tord comme Laocoon :
Pour la mère et son embryon
Quelle épouvantable torture... !
Dès qu'une crise disparaît,
Comme la foudre une autre éclate,
Et tour à tour, blême, écarlate,
Sa face change sans arrêt.
Bien que près d'elle on se lamente
Et qu'on la gave de chloral,
Bientôt sous son grand pectoral
Ne battra plus son cœur d'amante.

Et son enfant emprisonné
Mourra sans qu'un rayon solaire
Parvienne à son trou pupillaire ;
Il sera mort sans être né.

Caprice affreux de la Nature
Qui nous enjoint de procréer,
Et qui semble se récréer
En tuant mère et géniture.

Dans la nuit du même cercueil,
Puisque la mort les y rassemble,
Ils dormiront tous deux ensemble ;
O terre, fais-leur bon accueil.....

*
* *

Voici une petite « fabulette » qui intéressera nos lecteurs par ce temps de voyages maritimes :

Certain jour, par un beau temps clair
Appuyé sur le bastingage,
Un Anglais riait du tangage
Et se moquait du mal de mer ;
Mais tout à coup, il devint pâle
Et dans un râle,
Il lâcha... son petit air moqueur.

Morale

Les grandes poussées viennent du cœur.

CONSEILS A UN CONVALESCENT.

« Vivez joyeux, pour ce que le RIRE
est le propre de l'Homme ».

(RABELAIS.)

Ayant écarté la « Camarde »
Dont tu fus un moment craintif,
Guéri, tu dois te mettre en garde
Contre son retour offensif.

Il faut maintenant que la cure
S'affirme de bonne façon,
Grâce au système d'Epicure,
Grâce au joli nez de Suzon.

Adopte donc ce bon système ;
(C'est l'ordre de la Faculté) ;
Levant le coude, on dit : « Je t'aime ! »
On le prouve : — C'est la santé.

Dans l'essaim des Vierges folles,
Réunies en gais pelotons,
On nargue les pharmacopoles,
Leurs juleps, leurs potions.

Gaudissons-nous, car, le franc Rire,
Rabelais l'a prêché jadis,
Sur Terre, évitant le Martyre,
Nous y procure un Paradis.

Pourtant il faut quelque mesure
Dans cette médication ;
Abuser serait faire injure
Au joyeux Curé de Meudon.

C'est une bien douce ordonnance.
Qu'il faut suivre avec confiance.

.....
.....

Le « RIRE » est sain, dans la douleur
Mieux que le plus savant Docteur,
Il offre un baume salulaire.
Il rend le chagrin éphémère ;

C'est lui le vrai consolateur.
Sans lui la vie est trop amère ;...
C'est le suprême bienfaiteur !...
Fi !... des gens à l'humeur austère ;

Le « RIRE » est sain !

La Gaité met en notre cœur
Les Idées roses, le Bonheur,
On voit tout en beau sur la terre ;
Dans les Palais, dans la chaumière
C'est l'éternel ensorceleur,
Le « *Spleen* », malfaisante chimère,
Du « RIRE » aura toujours grand peur...

Le « RIRE » est sain !...

CONSEIL PRATIQUE

Seul, sans amie et sans famille,
Un vieux veuf mariait sa fille
Et cherchait d'habiles détours
Pour éviter certain discours
Qu'une mère, en cette occurrence,
Sans effaroucher l'innocence,
Doit dire à sa fille au moment
De consommer le sacrement.
« Que voyez-vous de difficile ?
« Cette simple formalité
« Vous fait faire beaucoup de bile,
— Dit son médecin consulté —
« Si vous craignez les phrases... lestes ;
« Ne dites rien... faites les gestes... »

Études psychologiques

ÉDUCATION PSYCHOLOGIQUE D'UN PRESTIDIGITATEUR

par ROBERT HOUDIN.

A ce domino j'en joignis un autre, le quatre-trois. Cela fait seize, répondit-il sans hésiter.

Je m'arrêtai là pour une première leçon. Le lendemain, nous réussîmes à additionner d'un coup d'œil trois et quatre dés ; le surlendemain cinq, et, en ajoutant chaque jour de nouveaux progrès à ceux de la veille, nous parvîmes à donner instantanément le produit de douze dominos.

Ce résultat obtenu, nous nous occupâmes d'un travail bien autrement difficile et auquel nous nous livrâmes pendant plus d'un mois.

Nous passions, mon fils et moi, assez rapidement devant un magasin de jouets d'enfants ou tout autre, qui était garni de marchandises variées, et nous y jetions un regard attentif.

A quelques pas de là, nous tirions de notre poche un crayon et du papier, et nous luttions séparément à qui décrirait le plus grand nombre d'objets que nous avions pu saisir au passage. Je dois l'avouer, à cet exercice, mon fils devint d'une force à laquelle je ne pus jamais atteindre. Il lui arrivait souvent d'inscrire une quarantaine d'objets, quand j'atteignais à peine le nombre trente. Un peu piqué de cette défaite, je retournais faire une vérification devant la boutique, et il était rare qu'il eût commis une erreur.

Mes lecteurs pourront sans doute comprendre la possibilité d'un tel travail, mais à coup sûr ils le trouveront difficile. Quant à mes lectrices, je suis assuré d'avance qu'elles n'auront pas la même opinion attendu qu'elles font chaque jour des appréciations au moins aussi extraordinaires.

Ainsi, par exemple, je mets en fait qu'une femme, voyant passer une autre femme dans un équipage lancé à fond de train, aura eu le temps d'analyser toute la toilette de la voyageuse depuis le chapeau jusqu'à la chaussure inclusivement, et qu'elle pourra désigner ensuite non seulement la forme de l'habillement, la nature et la qualité des étoffes, mais encore dire si les points d'Angleterre, d'Alençon ou de Malines ne sont pas simulés par des tulles *illusion*. J'ai vu des femmes de cette force-là.

Cette faculté, naturelle ou factice chez les dames, mais que nous avons acquise mon fils et moi par un long travail, me fut d'une grande utilité pour mes séances, car tandis que j'exécutais mes expériences, je voyais encore tout ce qui se passait autour de moi et je pouvais ainsi me préparer à déjouer toutes les difficultés qu'on me présenterait. Cet exercice m'avait donné pour ainsi dire la possibilité de poursuivre simultanément deux idées, et rien

n'est plus favorable à l'escamotage que de pouvoir penser à la fois à ce qu'on dit et à ce qu'on fait. ce qui certes n'est pas la même chose. J'acquis plus tard une telle habitude de cette pratique qu'il m'est souvent arrivé d'imaginer de nouveaux *trucs* pendant que j'exécute ma séance.

Je ne puis dire ce qui se passa en moi lorsque je commençai ma séance. Mon malaise s'était subitement évanoui, et je me trouvais même parfaitement dispos.

Cette situation s'explique sans difficulté. Il est un fait reconnu c'est qu'il n'y a plus de souffrance pour l'artiste dès qu'il est en scène.

Une sorte d'exaltation de ses facultés suspend en lui toute sensation étrangère à son rôle, et jamais, tant qu'il restera en présence du public, on ne le verra soumis à aucune des misères de la vie. La faim, la soif, le froid, la chaleur, la maladie même, sont forcés de battre en retraite devant la puissance de cette exaltation, dussent-ils après reprendre plus vivement leur empire.

EXPÉRIENCE PRATIQUÉE SUR UN LION

Il nous a paru curieux de chercher à savoir si un grand carnassier comme le lion (sur les facultés psychiques duquel nous ne possédons que des renseignements bien indécis) serait assez « ingénieux » pour ouvrir une boîte au fond de laquelle on aurait placé un appât. Nous avons pensé que le résultat, positif ou négatif, d'une telle expérience pourrait être commenté d'une façon intéressante au point de vue de la psychologie comparée.

Le lion, poussé dans la cage où l'on avait placé la boîte à pâturer, manifesta d'abord un sentiment d'inquiétude ; on le lisait clairement dans ses attitudes et, si j'ose dire, sur sa « physionomie ». Puis, il se rassura et, après quelques hésitations, s'approcha très doucement de la boîte, la flaira, se convainquit de l'existence de son contenu et, dès lors, manifesta un vif désir de s'emparer de l'appât. Cependant, il n'essaya nullement de briser les planches ; il examinait l'appareil avec beaucoup *d'attention* et, finalement, il prit délicatement entre ses dents le bord du couvercle et le souleva sans violence.

Il se trouvait alors devant la boîte, du côté opposé aux charnières, il fallait donc qu'il avançât le cou au-dessus de la boîte, en tenant le couvercle et qu'il n'abandonnât celui-ci qu'après l'avoir assez largement ouvert pour le faire retomber de l'autre côté ; et il fallait qu'il le fit malgré la tentation offerte par la viande au moment où sa gueule passerait au dessus de l'appât. Or tous ces mouvements ont été exécutés par le lion, sans hâte, d'une façon relativement précise et, pour ainsi dire, *raisonnablement*.

L'épreuve faite au *Museum* a duré trois minutes.

La Médecine comique



LA PEUR DU MICROBE (*Etude de mœurs modernes*).

- Est-ce là ce jeune homme avec lequel tu étais fiancée ?
- Oui, ma tante.
- Et pourquoi avez-vous rompu ?
- Il croit à la théorie des microbes et aux dangers des baisers ; c'est bon pour un savant, mais pas pour un époux !



LA VISITE AU RÉGIMENT

- Un soldat vraiment digne de ce nom ne se laisse marcher sur le pied par personne, même quand cette personne serait un cheval... Rompez... Péca...

Dessin de E. CADEL, du Rire.

Petites anecdotes

La vache enragée. — Manger de la vache enragée, l'expression ne semblait exister qu'à l'état de métaphore. Elle vient de devenir réalité dans un village de l'Ain.

A Dortan, plusieurs vaches ayant été mordues par un chien ont pris la rage. Elles ont été abattues et leur viande a été mise en vente.

Les consommateurs sont dans les transes. Vont-ils ou non devenir enragés ? Les malheureux n'en dorment plus.

De l'insomnie pour avoir mangé de la vache enragée en chair et en os, le symptôme n'est pas banal. Mais je ne vois pas ce qui peut inquiéter nos bons habitants de Dortan. N'ont-ils pas à peu de distance l'Institut antirabique de Lyon ; qu'ils s'y rendent en nombre par train spécial ; ils grossiront la statistique des guérisons miraculeuses effectuées par les virus moelleux.

Nos grands maîtres. — Voici deux anecdotes amusantes racontées par M. Fournier dans le *Bulletin médical des Vosges* sur Piorry et Portal.

Piorry, professeur à la Faculté de Paris, était un militant ; bien ardent, agressif souvent, il souleva contre lui de grandes inimitiés.

On racontait que très jaloux de voir Bouillaud élu député en 1848, il voulut à son tour poser sa candidature. Sa profession de foi aurait débuté ainsi : « Fils de Piorry, le Conventionnel, déjà dans le sein de ma mère, je chantais la *Marseillaise*. »

Piorry s'emballait volontiers : il est possible que, dans un de ces moments, il ait écrit cette phrase, voulant montrer qu'il était républicain de naissance.

Du reste, il ne fut pas élu.

Le baron Portal, médecin célèbre, vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans (1742-1832). Dans ses dernières années, une extinction de voix l'empêchait de parler. Il faisait lire par un aide ses cours.

Jusqu'à sa mort, il conserva l'ancienne culotte à brayette (ou à pont), ce qui lui attira une aventure des plus drôles :

Visitant la duchesse de Chabot, malade et au lit, il s'assit sur une fine chemise de cette dame oubliée là par une domestique. Il crut que c'était sa propre chemise qui sortait de sa culotte et le voila, mettant son chapeau devant sa brayette, travaillant de son mieux à faire rentrer le plus décentement possible dans ses culottes, la chemise de la duchesse de Chabot !

Celle-ci, très timide, vit bien la chose et n'osa rien dire. Quant à Portal, il ne renvoya pas la chemise, espérant que la dame ne s'en serait pas aperçue.

La cuisine des médecins. — A Berlin on a fondé une école de cuisine pour médecins.

Pourquoi diable une école de cuisine pour médecins ? nous demandions-nous. Un abonné du *Petit Bleu* répond en quatre points :

1° Pour qu'il puisse enseigner à ses malades et ses convalescents l'art de bien se nourrir ;

2° Pour qu'en se nourrissant bien lui-même, le médecin résiste mieux aux fatigues, aux maladies et aux microbes ;

3° Pour qu'il fasse ainsi preuves de hautes capacités : « Dis-moi ce que tu manges, et je te dirai ce que tu vaudras ! » ;

4° Et puis !... ne faut-il pas connaître l'art de faire des sauces pour faire passer le poulet des honoraires ?

Anthropologie et Statistiques

Les suicides. — Le Dr Charles Jacobs, un spécialiste pour les maladies nerveuses, vient de demander à la municipalité de Chicago l'autorisation d'établir une « salle de suicide » où tous ses clients incurables qui voudront mourir pourront se tuer « confortablement » en payant une certaine somme.

Il y en aura pour tous les goûts : cordes, revolvers, instruments tranchants, gaz asphyxiants, poisons, et peut-être le fauteuil d'électrocution.

Le docteur a envoyé aux vingt-trois clubs de suicidés des Etats-Unis son prospectus vantant l'excellence de l'installation projetée à l'usage des déserteurs de la vie.

Malheureusement, M. Harrison, maire de Chicago, se refuse « pour le moment » à accorder la licence demandée pour la salle de suicide. Malgré toutes les audaces du progrès américain, l'heure ne paraît pas encore venue aux édiles de Chicago d'autoriser l'application de l'ingénieux projet du docteur Jacobs.

Diminution de la race. — Dans une lettre très intéressante au *Times*, lord Grey demande des mesures pour arrêter la décroissance physique des enfants dans les villes anglaises. Il propose que dans les écoles on mesure et pèse les enfants comme on le fait déjà dans divers Etats de l'Amérique du Nord.

Il faut remarquer que, d'après les chiffres du bureau de recrutement de Manchester, sur 11.000 volontaires pour l'Afrique du Sud qui s'étaient présentés à l'examen des médecins militaires, 3.000 seulement ont été reconnus capables de porter un fusil dans le *yeldt*. Pas plus de 1.200, soit une proportion de 11,0 %, réunissaient les aptitudes physiques exigibles d'un bon soldat.

Lord Grey conclut qu'il faut se hâter d'aviser, si l'on veut que l'Angleterre ne soit bientôt peuplée par une race dégénérée.

La population en France. — En 1900, il est né en France 73,000 enfants naturels contre 754,000 enfants légitimes, un peu moins de 10 % par conséquent.

C'est une moyenne. Mais le nombre des enfants naturels varie beau-

coup suivant les départements. Dans les grandes villes, la proportion est plus forte.

Ainsi, à Paris, à peu près sur trois enfants venant au monde, il y a un enfant naturel (exactement 28,9 0/0).

Ne pas croire, du reste, que Paris est une exception en Europe.

A Vienne, la proportion est plus forte (32 0/0) ; plus forte encore à Cracovie, qui délient le record (37 0/0).

A Berlin, cette proportion est de 14 0/0 ; à Saint-Petersbourg, de 24 ; à Naples, de 10 ; à Madrid, de 21 ; à Munich, de 26 ; à Rome, de 18 ; à Prague, de 31 ; à Copenhague, de 24 ; à Stockholm, du 29 ; à La Haye, de 4 seulement.

Les routes arrosées au pétrole. — Dans certaines régions de la Californie où l'eau est très rare, on a trouvé plus économiquement de les arroser avec du pétrole.

Voici le procédé employé, il intéressera sûrement les hygiénistes qui qu'il ne soit pas applicable en France où le pétrole coûte plus de 0 fr. 50 le litre.

On commence par bien préparer la route ; elle est empierrée, macadamisée, arrosée à l'eau, puis passée au rouleau pour égaliser les aspérités ; le bombement central doit être très marqué pour assurer l'écoulement de l'eau. Le plus souvent, on commence par faire usage de la route à la façon ordinaire, pendant quelques mois, afin d'avoir une couche suffisante de poussière bien friable : on ameublit alors la surface de la route avec une herse ; on la recouvre de terre prise sur les accotements et l'on y répand, sur une largeur centrale de 3^m 50 à 5 mètres, une moyenne de 5,000 à 6,000 litres de pétrole par kilomètre. Au bout de deux ou trois mois, on fait une seconde application de 3 à 4,000 litres seulement, parfois même une troisième dans la première année ; la seconde année, deux applications suffisent, et une seule la troisième année.

Ce procédé, qui pourra être appliqué dans les parcs de nos milliardaires, présente d'incontestables avantages. Il forme un mastic qui fait disparaître la poussière et rend la route antiseptique. On peut cracher sans danger sur les chemins de la Californie.

Études historiques

LES INFAMES SOUS L'ANCIEN RÉGIME. IV. (V. fasc. III).

On lit dans le *Journal de Barbier* :

« Dimanche dernier, 2 août (1722), on a exilé, par lettre de cachet, six jeunes seigneurs de la Cour du Roi, pour débauche, savoir : le marquis de MEUSE (Choiseul-Praslin), le marquis d'ALINCON, petit fils du maréchal de Villeroy ; le comte de LIGNY, second fils du duc de Luxembourg, le duc de BOUFFLERS, le marquis de RAMBURES, et, dit-on, le duc de RETZ, fils aîné du duc de Villeroy.

« Au clair de la lune, dans un bosquet de Versailles, il plaisait à ces jeunes seigneurs, qui sont presque tous nouvellement mariés, de faire des débauches assez publiquement. Le marquis de Rambures..... toute la bande et l'on dit qu'il en voulait à M. l'abbé de Clermont, qui est de l'âge du Roi. Il est à la Bastille et les autres sont exilés, l'un d'un côté, l'autre d'un autre.

« Tout cela, hors le duc de Retz, n'a guère plus de 20 ans ».

Barbier, n'avait su, comme la Ville et comme vraisemblablement la Cour, qu'une partie de la vérité. Les fiches de la Bastille nous l'apprennent tout entière. Certes, choisir le parc de Versailles — « une maison royale ! » — pour le théâtre de ses exploits, c'était déjà terriblement osé, même de la part de grands seigneurs à peu près sûrs de l'impunité. Mais leur crime, surtout celui de Rambures, le chef de l'expédition, était autrement grave. C'était sous les fenêtres du Roi que le marquis de Rambures s'était livré à ses ébats : l'évêque de Fréjus, Fleury, précepteur du prince, avait constaté le fait et l'avait signalé à qui de droit.

Au reste, les coupables, ne dissimulaient pas le mobile de leur conduite. Ils en tiraient même vanité.

« La jeunesse de la Cour, écrit Marais dans sa correspondance, voulait donner au Roi un goût pour les hommes. Sur quoi la duchesse de la Ferté a dit qu'on remarque dans l'histoire que la galanterie des rois roulait l'une après l'autre sur les hommes et sur les femmes, qu'Henri II et Charles IX aimaient les femmes et Henri III les mignons ; Henri IV aimait les femmes, Louis XIII les hommes, Louis XIV les femmes et qu'à présent le tour des mignons était revenu ».

Rambures, le lendemain de cette démonstration, avait eu l'effronterie de reparaitre à la Cour en habit de gala. Il ne fit d'ailleurs que passer à la Bastille ; et encore y fut-il traité à l'égal des grands seigneurs qu'y détenait une lettre de cachet. Il eut toutes libertés, sauf celle de sortir de la prison : il y recevait ses amis dans l'appartement du gouverneur, de qui la table était la sienne.

La disgrâce du marquis et de ses camarades de débauche avait surpris et fait parler bien des gens. Le jeune Roi en demanda le

motif ; et son gouverneur lui répondit que ses exilés avaient arraché des palissades dans le parc de Versailles. Le mot fit fortune ; et les Parisiens ne donnèrent bientôt plus d'autre nom aux pédérastes que celui d' « arracheurs de palissades ».

Mais cette sorte d'intrigue inspira des craintes salutaires.

Des poursuites plus actives furent ordonnées contre un fléau qui menaçait de franchir les barrières de Versailles, et Théro n'en reprit que plus ardemment la campagne contre ses justiciables.

Il est certain que les officieux comme lui et les professionnels comme Simonnet obéissaient au même mot d'ordre : découvrir les corrupteurs appartenant à l'aristocratie, moins pour les châtier que pour leur enlever tout moyen de nuire en frappant leurs complices. Le ton des lettres de Théro ne varie guère. C'est toujours en employant le saint nom de Dieu que le professeur du collège des Quatre-Nations réclame des punitions exemplaires contre les infâmes pris sur le fait, et de fortes mercuriales — il n'ose exiger plus — contre les grands seigneurs convaincus des mêmes turpitudes. Les rapports des officiers de police, et surtout ceux de leurs agents, qui opèrent comme *moutons* ou simplement comme observateurs, sont autrement explicites. A vrai dire, ils s'expriment en termes tellement crus qu'il est bien difficile de les publier textuellement. Ils indiquent l'habitat ordinaire de leur gibier : le Luxembourg, les Tuileries ou la demi-lune — ironie des noms ! — de la porte Saint-Antoine ; comment procèdent les pontifes de l'amour anti-physique, par insinuation ou par provocation, par geste ou par attouchement. En général, ce sont des fanfarons du vice : leurs exploits sont invraisemblables, leurs dépravations monstrueuses ; ils se recommandent de hautes et puissantes amitiés, presque toujours les mêmes, et c'est, sans nul doute, la moins discutable de leurs affirmations. Ces conversations, en plein air, quand elles se confirment les jours suivants, se terminent invariablement par l'arrestation du racoleur qui donne les noms de ses entreteneurs et signe l'aveu de son indignité.

Simonnet écrit d'un certain Mariette de Saint-Lô, qui a été filé aux Tuileries et arrêté à la sortie du jardin : « Il a fait des parties avec MM. d'Haraucourt et de Château-Moyand, qui demeurent tous les deux dans le cloître des Jésuites, rue Saint-Antoine, chez Mme la présidente Charnic. Il en a encore fait avec le marquis d'Antraquel. Il va aussi à la demi-lune, porte Saint-Antoine, chercher des jeunes gens pour ces Messieurs. »

Théro mettait plus nettement encore les points sur les i, quand il s'adressait au lieutenant de police lui-même :

« Si vous jugez à propos de dire un mot à M. le Cardinal de M. le marquis de Gontant, ayez la bonté de ne point dire que j'y ai contribué ; car son Eminence trouverait peut-être mauvais de ce que jè ne me serais pas adressé à elle ».

Son Eminence, c'était précisément le Cardinal Dubois, peu sus-

peut cependant de rigorisme en matière de morale : mais l'attentat de Versailles était encore trop récent et trop grave pour que le plus débauché des prélats n'en manifestât pas sa volonté de sévir.

Mais, dans l'ardeur de son zèle, Théro avait parfois comme l'instinct qu'il dénonçait à tort et à travers. Il en fut ainsi dans l'affaire des abbés de Vienne et de Charmont qui étaient, le premier un ancien laquais portant la soutane, le second le fils de l'apothicaire Gillot destiné à l'état ecclésiastique, et disparu depuis plusieurs mois de la maison paternelle. Tous deux occupaient le rez-de-chaussée d'un cabaret, où se réunissaient, les volets fermés, dans un appartement flambant de lumière, cinq à six jeunes gens fardés et le menton orné de monchel. Un jour, le fils de Clavareau, le chanteur de l'Opéra, s'était enfui de ce mauvais lieu en criant qu'on avait voulu le violer. Tout ce joli monde avait été conduit à Bicêtre, d'où l'économiste Le Plaideur avait écrit que de Vienne et de Charmont portaient les traces indélébiles de leur ignoble passion, traces constatées par le chirurgien de la maison.

De puissants protecteurs s'efforçant d'obtenir la mise en liberté des infâmes, Théro s'était empressé d'écrire au lieutenant de police pour le supplier de rester sourd à cette intercession. Et pour justifier son inflexible sévérité, il affirmait que de Vienne, depuis son entrée à Bicêtre, avait voulu corrompre un de ses camarades de prison et « avait eu affaire à une chienne ». Cependant, pris de remords, Théro envoyait une seconde lettre à son ami Rossignol pour rectifier en partie la première. Il le prie donc, s'il a écrit que de Vienne « a eu affaire à une chienne », de remplacer ce membre de phrase par celui-ci « a voulu avoir à faire, etc. » Et il ajoute : « Je n'aurai pas l'esprit en repos que cette correction ne soit faite, car je me ferai un devoir et un honneur de ne rien dire que de vrai et de certain ».

Ce qui était vrai et certain, c'est que les gens de qualité usaient de toutes leurs influences pour tirer de Bicêtre leurs mignons.

Cette idée obsède Théro qui fatigue le lieutenant de police de ses visites pour combattre les instances des solliciteurs :

« Le sieur Arbanel, qui est à Bicêtre, écrit-il, a commencé par être la (sic) bardache du comte de Boulainvilliers, un des plus fameux sodomites de son temps ; et après la mort de ce seigneur, il s'est prostitué à plusieurs de ceux qui sont livrés à l'infâme passion des garçons et il était entretenu par eux.

« Le comte de Villaine et de Villemeure sollicitaient pour le nommé Bourguignon qui a été mis à la chaîne, mais ayant appris que M. le Procureur Général en prenait connaissance, ils ont eu honte de paraître, mais ils ont fait agir sous main leurs amis.

« Il serait bon de demander des cautions à tous ceux qui sortiront de la correction de Bicêtre. »

Le comte de Senecterre, dont la moralité était assez douteuse, « ne pouvant refuser aux sollicitations pressantes qu'on lui fait en

faveur du sieur Arbanel, ancien secrétaire de ce pauvre Boulainvilliers qui l'avait reçu des mains du président Ribeyre », avait obtenu la rélégalion du misérable dans sa famille en Auvergne.

C'était encore Guenaudin, dit Cadet, que sa mère « qui gagnait sa vie à vendre les restes des malades de la Charité, aurait voulu voir à cent pieds sous terre » ce Guenaudin, objet du billet suivant.

« Paris le 12 janvier 1723.

« Trouvez bon, Monsieur, que j'aie l'honneur de vous prier de vouloir bien faire donner la liberté, s'il est possible, et si vous le trouvez juste, au nommé Jean Guenaudin qui est enfermé à Bicêtre, depuis plus de quatre mois. Il est fils d'une femme qui a servi longtemps Mme de Varangeville et pour laquelle je m'intéresse beaucoup. Je vous serai sensiblement obligé de tous les plaisirs que vous pourrez lui procurer dans cette occasion. J'ai l'honneur etc.

« Le marquis de Villars. »

Etant donné le nom et les habitudes du signataire, nous ne serions pas autrement surpris qu'il implorât, sous le couvert de Mme de Varangeville, pour un de ses mignons à lui.

Il est certain que, pour le commun des prisonniers, le séjour de Bicêtre était un véritable enfer. Rien de plus malsain, de plus nauséabond, de plus infect que cette maison de force.

Que les détenus fussent ensemble ou enfermés dans des cellules qu'on appelait *galbanon*, c'est-à-dire *cabanon*, ils vivaient plus misérablement que des bestiaux dans leurs étables. Mal nourris, mal couchés, mal traités, ils ne devaient espérer d'adoucissement à leurs peines que le jour où leur famille consentait une pension en leur faveur. Plus le chiffre en était élevé, meilleure devenait leur situation. Aussi les infâmes, que leur mauvaise étoile avait arrachés des bras de leurs protecteurs, n'avaient-ils à regretter que la perte de leur liberté, quoique Thériu réclamât pour eux une « sévère pénitence. » Nous avons sous les yeux un état de dépense d'un certain Martin, dit la France, qui dut rester neuf mois à Bicêtre, pour avoir été tout à la fois le Ganymède et le Mercure de son maître, M. Troullé de Mortanges ; et nous constatons qu'il buvait, dans sa prison, du vin de Champagne à cinq francs la bouteille. Il était d'ailleurs pourvu d'une charge « d'aide-échansonnier » chez le Roi, qu'il avait achetée quinze mille livres. Mais, comme nous l'avons déjà remarqué dans des circonstances analogues, toute une meute d'aigrefins se rua sur Bicêtre, dès qu'on sût l'incarcération de Martin, pour obtenir, à vil prix, du détenu, l'abandon de sa charge contre la promesse d'une mise en liberté problématique. Et il fallut que le prisonnier, excédé de ces sollicitations, priât l'économe Le Plaideur de l'en débarrasser.

On ne saurait croire jusqu'à quel point la sodomie avait pénétré dans la masse du clergé. La moitié peut-être des dossiers que nous avons parcourus sont consacrés à des prêtres. Et cette contagion

du vice dans la grande famille ecclésiastique n'était pas une des moindres préoccupations de Théro, qui, à l'encontre de tant de ses collègues, n'admettait aucune circonstance atténuante pour les coupables.

« Animez et soutenez ce jeune magistrat (le fils de d'Argenton) écrivait-il à Rossignol, surtout contre les abbés et les prêtres qu'il faut épargner moins que personne ».

C'était à l'occasion d'un nommé Roger de Brenoistes qu'il s'exprimait en termes aussi formels. Cet ecclésiastique, chassé à quinze ans de la maîtrise de Saint-Sulpice pour avoir corrompu des jeunes gens de son âge, était passé en Italie d'où il était revenu plus débauché peut-être qu'avant son départ. Les rapports de police lui prêtent les liaisons les plus suspectes et les propos les plus orduriers. Roger de Brenoilles était en quelque sorte le panégyriste attitré de la sodomie. Il allait jusqu'à dire que si le Roi connaissait son mérite, il le nommerait « grand maître de la b... en France ».

On comprend s'il fut vite appréhendé et mis sous les verrous.

Mais il semblait que le fléau se développât en raison même de l'activité qu'on apportait à le combattre : aussi Théro s'écriait-il dans une heure de découragement.

... « Il serait à propos de donner à M. Langlade le père l'inspection des boulevards, de la place Royale, du faubourg Saint-Antoine, de l'Arsenal et des cabarets des environs. Car il n'est pas possible qu'un officier puisse faire tout et il me paraît que le bien public et la gloire de Dieu demandent une autre disposition. Nous aurons l'honneur d'en référer ensemble... »

C'était au moment où d'Ombreval était appelé à la lieutenance de police. Théro redoublait de vigilance. Et ses lettres, à bâtons rompus, disent assez, en leur rédaction fébrile et brouillonne son ingérence dans les choses de la police, ingérence qui devait singulièrement déplaire à un magistrat ombrageux de son autorité.

« Avant que vous parliez au père prieur des Carmes, il sera bon que nous ayons ensemble une conférence ; et j'aurai l'honneur de vous donner quelques éclaircissements touchant le détestable Père Irénée contre lequel je vous avais envoyé un mémoire par M. d'Argenton, qui, à cause de M. l'abbé Saint-Albin, cet infâme, a été épargné. Mais il y a de nouveaux faits qui vous feront horreur. Je vous dirai aussi quelques particularités touchant le Père Denis.

« Je suis ravi que Dieu bénisse vos soins et, suivant les oracles de sa loi, il bénira votre famille.

« Donnez-vous la peine de faire venir le sieur Dru ; en le menaçant et en lui parlant avec bonté, vous tirerez de lui beaucoup de lumières.

« Il sera nécessaire d'ajouter les cabarets, le Roule et le faubourg Saint-Honoré à la commission du sieur Haynier.

« L'abbé de Carmoral est un démon. J'appris hier de nouveaux faits : le sieur Haynier nous en rendra compte.

« Je suis bien aise que M. d'Ombreval soit persuadé de la vérité de mon mémoire. Si j'avais l'honneur d'être connu de lui, il ne lui aurait jamais été suspect.

Chacun de ces ecclésiastiques aurait droit à une biographie spéciale, tant sa diathèse pédérastique diffère de celle de son voisin. Voici, par exemple, l'abbé Lambert, neveu d'un magistrat bien connu, le Président Lambert de Thorigny, qui peut se vanter d'avoir eu une bien fâcheuse inspiration, le jour où il fit arrêter par ses cris d'*au voleur ! au voleur !* la plupart de ses domestiques. Ne prétendait-il pas en user sans rétribution ? Les vilains furent envoyés à Bicêtre, mais lui fut interné à Charenton ; et voyez encore chez lui cette particularité, mais commune celle-ci à bon nombre de sodomites. Il est convaincu des pires turpitudes et dans les lettres qu'il ne cesse d'écrire au lieutenant de police, il présente Charenton comme un antre de perdition.

Le cas de l'abbé Stéphanel, ancien aumônier des pages de la duchesse de Berry, est autrement mystérieux. Il était depuis longtemps signalé à la police. Simonet l'arrêta, pour l'avoir surpris « faisant un signal » à des jeunes gens ; et le porteur du Luxembourg donna raison à l'inspecteur. En tout cas, d'influents amis s'interposèrent pour éviter à Stéphanel la honte de Bicêtre : « J'ose vous dire, écrivait le chevalier d'Hautefort, qu'il y a eu des temps où il a rendu des services considérables à la France, ainsi que pourraient le confirmer MM. les Maréchaux de Tessé et le duc de La Feuillade, ainsi que moi, lors des guerres d'Italie... » Stéphanel, après des rélégalions successives qui le rapprochaient de Paris, put enfin y rentrer sans plus de formalités.

Il ne pouvait y avoir le moindre doute, pour l'abbé Caudeau, desservant à Bobigny, qu'on dût enfermer à Bicêtre, après lui avoir fait quitter la soutane. Le rapport des mouches, qui avaient joué avec lui le rôle d'agents provocateurs, étaient des plus concluants. Ce Caudeau leur avait tenu d'ignobles propos que les policiers avaient fidèlement transcrits ; et son impudence s'était doublée d'une imprudence qui devait lui coûter cher : n'avait-il pas affirmé que d'Argenson, très dur en apparence pour les sodomites, partageait leurs ébats et que le Cardinal de Noailles — le bienfaiteur de Caudeau — appartenait à la même confrérie : « il faisait venir les jeunes gens chez lui. » Enfin, se posant en homme très documenté, il avait soin de prémunir les gens qu'il tentait de séduire contre les inquiétudes de leur conscience : « Prenez-y garde, leur disait-il, les confesseurs révèlent les secrets de la confession. »

A une époque où les pratiques religieuses étaient un des facteurs les plus importants de la vie sociale, le cynisme et les insinuations de Caudeau le désignaient aux châtimens les plus sévères. L'émotion n'en fut pas moins vive dans le camp de ceux qui s'arrogeaient le rôle de censeurs. Théra, qui avait demandé la détention de Caudeau « jusqu'à la fin de ses jours », redoutait un mutisme le pri-

vant de ses meilleures armes. Ses craintes se résument dans ce *nota* qui accompagne assez souvent ses dénonciations : « Il faut remarquer que la première maxime que les infâmes qui sont à Bicêtre donnent aux nouveaux venus, c'est de ne rien avouer, même à confesse. On l'a appris par ceux qui y ont été renfermés.

Caudeau fréquentait dans un monde de laquais et d'artisans où régnaient des habitudes qui, aujourd'hui encore caractérisent les classes dangereuses des grandes agglomérations urbaines. Ces vicieux personnages se désignaient entre eux par des surnoms ou des sobriquets rappelant et féminisant certaines particularités de leur... état civil. Ainsi Caudeau, était la *belle Abbesse*, Papeter, la *belle Papetière*, Lebrun, la *Duchesse de Nemours* ; Rousseau, le *Chevalier de la Chevillie*, parce qu'il s'abandonnait à son charron. Ce dernier allait rendre visite, « en corps » à ses compagnons de débauche dans les cabarets borgnes où ils tenaient leurs assises.

L'abbé de Longin, lui, préférait à ses exercices par des coups de fouet ou de verges sur les reins des patients, — presque tous des écoliers. Pour s'introduire, sans coup férir, dans les pensionnats, il avait imaginé une singulière industrie : il se présentait chez les maîtres d'école comme acheteur de pupitres, de bancs, en un mot de tout cet outillage que nous appelons le mobilier scolaire. C'est ainsi qu'un officier d'église, Denise, « promoteur de la juridiction de M. le Chantre » découvrit les agissements de Longin, déjà signalé « par un visiteur » d'écoles : « Je l'ai surpris derrière une tapisserie avec un enfant où il m'a paru fort excéder la bienséance sous prétexte de châtement,

Théru intervient à son tour. Il parle d'élèves du Collège Mazarin des pensions Bidault de Courbes, etc., enfants de dix et douze ans, que Longin « par un renversement de raison » attira chez lui avec des friandises et qu'il fouette « en se permettant d'autres atouchements libidineux. »

Paris n'était pas l'unique rendez-vous des infâmes. Versailles en était l'un des centres les plus recherchés, d'autant que la résidence royale en faisait comme un lieu d'asile, un lieu privilégié. Et c'était précisément cette quasi-impunité, couvrant les grands seigneurs que leurs fonctions rapprochaient du Roi, qui entravait le plus les opérations de la police.

L'homme qui était en apparence le plus intangible de tous, quoique d'une humble extraction, parce que sa situation officielle lui permettait de favoriser des débordements dont il bénéficiait le premier, cet homme était Le Bel, concierge du château de Versailles. Ce personnage, aux termes d'un rapport rédigé par Simonnet en 1722, était connu depuis plus de vingt ans comme un fieffé sodomite, et Théru aggravait une telle révélation de cette particularité que Le Bel hébergeait au château même ses complices.

Nous avons vu au commencement de ce chapitre les exploits des... arracheurs de palissades en 1722. Les dossiers de la Bastille

nous démontrent qu'en 1723, les charmilles du parc abritaient encore des couples d'infâmes. Le Prince de Chimay, le duc de Brancas et combien d'autres y promenaient leurs inavouables amours. Hubert, un de leurs mignons, en convint dans un entretien avec Alexandre, une des mouches les plus actives de la police, mais non des plus recommandables, car, sa mauvaise étoile, disons plutôt la contagion de l'exemple, lui fit prendre un jour le chemin de Bicêtre, où tant de ses victimes l'avaient précédé.

A ces noms viennent s'en joindre qu'on s'étonne de trouver sur de telles listes : la comte de la Marianne, lieutenant général des armées du Roi, le duc de Richelieu, qui avait sans doute toutes les curiosités, et jusqu'au prince de Conti, assez fastueux, paraît-il, pour payer dix louis chacun de ses caprices.

Dans ces conjectures, et probablement en guise de dérivatif, le lieutenant de police usa d'un expédient inattendu qui, par malheur, ne donna pas les résultats qu'il était en droit d'espérer.

Jusqu'alors nombre de sodomites avaient pu échanger le temps indéterminé de leur séjour à Bicêtre contre un engagement de six années dans les rangs de l'armée française. Des enrôleurs venaient faire leur choix parmi « les Simonnets » ; et les nouvelles recrues devaient être expédiées directement de Bicêtre à leurs régiments respectifs. Mais en admettant que ces tristes sujets ne fussent pas détournés en chemin de leur destination officielle, c'était une assez pauvre acquisition pour l'armée.

Or, à cette époque, le roi de Prusse, qui recherchait par toute l'Europe des géants pour sa garde, avait envoyé des officiers à Paris pour s'y procurer des colosses qu'en dépit de son avarice bien connue il payait fort cher. Son frère de Versailles n'y faisant pas opposition, ses agents se mirent à l'œuvre, et le lieutenant de police, enchanté sans doute de débarrasser non seulement la capitale, mais encore la France de pestes publiques, favorisa de son mieux l'opération. Nous en trouvons tout d'abord la preuve dans le dossier d'un certain Michaux qui comptait à son avoir pas mal de méfaits. Les policiers Haymier et La Janière lui reprochaient ses complaisances pour des sodomites de marque tels que le chevalier Féraud et l'abbé Desfontaines que Voltaire tira un jour de Bicêtre et qu'il paya de la plus noire ingratitude.

Michaux fut autorisé à travailler pour le roi de Prusse ; et il ne fut pas le seul. Pourquoi le lieutenant de police eût-il la fâcheuse inspiration de suspendre le cours de ses libéralités ? Il eût bien mérité de la France ; et qui aurait pu mieux l'apprécier par la suite que le futur roi de Prusse, le grand Frédéric, à qui Voltaire, très documenté sans doute, a si malicieusement octroyé le sobriquet anagrammatique de : « Seigneur Luc » ?

Actualités

LE CHIRURGIEN ET L'ÉPICIER.

Les tribunaux nous offrent parfois d'utiles enseignements. Je n'en veux citer comme exemple que l'incident qui vient de se dérouler devant la 5^{me} chambre du Tribunal civil.

Un épicier de Nanterre, sur le conseil de son médecin ordinaire, eut recours, pour pratiquer une opération chirurgicale sur sa femme, aux bons offices de M. Albarran, chirurgien des hôpitaux.

La malade fut transportée dans la célèbre maison de santé de la rue Blomet ; la laparotomie fut faite, et elle guérit.

Mais, quand l'opérateur présenta la note d'honoraires : 6.000 francs, le petit épicier jeta les hauts cris. Comment pourrait-il payer une pareille somme ? Il avait acheté son fonds 4,800 francs et son loyer ne s'élevait qu'à 800 francs.

Il se plaignit à son médecin ordinaire, qui lui répondit « Qu'est-ce que vous voulez ? Il fallait envoyer votre femme à l'hôpital ! Vous avez voulu un prince de la science. Ça se paye. »

Le petit épicier offrit, finalement, 1,000 francs. Ils ne furent pas acceptés.

Le chirurgien lui écrivit alors la lettre suivante que nos confrères doivent méditer :

« Paris, 1^{er} mai 1901.

« Monsieur,

« L'opération que j'ai faite à Mme X... et qui lui a sauvé la vie « n'est pratiquée que par un petit nombre de chirurgiens qui vous auraient demandé des honoraires pareils ou supérieurs aux miens.

« Les 1,000 francs que vous m'offrez ne suffisent pas au paiement « des aides de l'opération.

« Ma consultation à Nanterre — que je ne vous compte pas — vaut « 500 francs. »

« Ci-joint la note que vous me devez, montant à 6,000 francs, que vous voudrez bien m'envoyer après-demain. »

Le petit épicier insista, faisant valoir qu'il avait déjà payé 700 francs à la maison de santé.

Je vous supplie, monsieur le docteur, concluait-il, d'avoir pitié d'un petit commerçant qui a un métier où l'on travaille beaucoup et où l'on gagne peu.

Le chirurgien reprit sa bonne plume de Tolède e lui adressa un autre petit poulet qui ne le cède en rien au précédent comme saveur :

Monsieur,

Vous ne m'avez pas compris. Je ne fais pas de marchandage. Vous me devez 6,000 francs et j'ai essayé de vous faire comprendre que le mieux était de payer votre dette. Ne pouvant me faire payer directement, je remets ma note aujourd'hui dans les mains de l'huissier et on emploiera les moyens légaux pour recouvrer ma facture. C'est à vous de voir ce que gagnera votre crédit et ce que vous gagnerez vous-même en augmentant votre note des frais de poursuite.

Le chirurgien qui a signé ces lettres n'a qu'une excuse, c'est qu'il n'est pas Français et ne connaît pas notre langue. Sans cela il ne se serait pas exposé à des débats qui l'auraient appelé devant le syndicat des médecins de la Seine s'il en faisait partie.

Certes, je comprends qu'on demande la forte somme, qu'on insiste pour l'avoir lorsqu'il s'agit d'un client riche, mais dire qu'un *petit nombre de chirurgiens savent pratiquer la laparotomie*, c'est manquer aux égards qu'on doit à ses confrères ; menacer un petit épiciers de ruiner son crédit, c'est manquer à la charité.

Quoi qu'il en soit, le chirurgien en question a vu sa note réduite par le tribunal qui, en lui allouant 2,500 d'honoraires au lieu de six mille, a prononcé l'aphorisme suivant : « Le devoir du médecin est de proportionner ses honoraires aux ressources du malade. »

Bien jugé. Au surplus, je connais bon nombre de chirurgiens même aussi habiles que le Dr X... qui feraient une laparotomie à la maison de santé pour 2,500 francs.

A. L.

Anthropologie

LES PARTICULARITÉS ANTHROPOLOGIQUES DE LA RACE JUIVE.

D'après une intéressante étude du Dr Kretzmer, parue dans *La Pétersb. med. Wochenschr.*, le type juif existait déjà dans l'antiquité la plus reculée, ainsi qu'en témoignent les peintures des tombeaux des Assyriens et des Egyptiens. Grâce à sa séparation complète d'avec les autres races, à sa dissémination dans le monde entier, ce type s'est conservé intact jusqu'à nos jours. De fait, le juif se reconnaît aisément dans tous les pays, sous toutes les latitudes, et dans toutes les conditions sociales.

Au point de vue anthropologique, les particularités de la race juive sont les suivantes : la taille n'est en général pas élevée : 162 à 165 centimètres ; le buste est long et les membres courts ; ils ont généralement les cheveux et les yeux foncés ; le type blond et roux est rare parmi eux. La plupart sont brachycéphales. Les cheveux et la barbe sont abondants et souvent crépus. Le front est large, l'espace interorbitaire petit, les yeux très expressifs, le nez assez gros, les narines mobiles, les lèvres sont souvent épaisses.

Au point de vue physiologique, les juifs se distinguent d'abord par le peu de variabilité de leurs aptitudes intellectuelles. En général ils font peu de prosélytes dans les autres religions. Ils ne se marient qu'entre eux, à de rares exceptions près. Ils ont, depuis l'antiquité, conservé les mêmes mœurs et les mêmes goûts. Ils n'ont guère de goût pour les travaux manuels. Leur peu d'inclination à l'alcoolisme, leur vie familiale, les rend plus résistants au travail. S'ils sont peu enclins aux travaux du corps, ils ont par contre une grande aptitude pour les professions intellectuelles. D'après une statistique de Jacob, on compterait proportionnellement chez eux beaucoup plus d'hommes remarquables que dans les autres races. Cela tiendrait à la défense qui leur a été faite pendant des siècles de s'occuper de travaux corporels, ce qui les obligeait à porter toute leur activité vers les travaux de l'esprit. La faculté d'apprécier le succès éventuel d'une entreprise, de profiter de toutes les circonstances favorables, est particulièrement développée chez eux. Ils excellent dans le commerce. Ils se sont cependant distingués dans les beaux-arts et dans les sciences. Les musiciens Meyerbeer, Mendelssohn, Rubinstein, Halévy, Offenbach, Joachim étaient juifs, de même les littérateurs Heine, Bone Auerbach, etc., et les médecins Traube, Heidenhein, Henle, Cohnheim, Bernstein, Senator, Liebreich, Freund, Mendel, Hirschberg, Zuckerkandl, Meynert, etc. Le grand métaphysicien Spinoza était

juif. Citons encore Lassalle, Marx et D'Israéli. S'ils ont fait peu d'inventions, ils ont beaucoup contribué à répandre celles qui pouvaient être utiles à l'humanité. On compte parmi eux peu de peintres et de sculpteurs, ce qui, d'après Kretzner, provient de ce que la peinture était autrefois interdite par les lois de Moïse, en sorte qu'une disposition héréditaire pour cette branche des beaux-arts ne s'est pas formée dans la race juive. Les juifs possèdent également une grande faculté à s'acclimater dans tous les pays, conséquence encore de leur genre de vie, de leur frugalité et de leur sobriété.

Une seconde particularité physiologique des juifs est leur grande prolificité dans tous les pays et à toutes les époques, prolificité qui n'est comparable à celle d'aucun autre peuple. Après les dernières guerres de Vespasien et de Titus, dans lesquelles 1.300.000 juifs périrent, ils se répandirent dans le monde entier et commencèrent à se multiplier. Il a fallu les persécutions, les expulsions du moyen-âge pour enrayer l'extension de la race juive. D'après Jacob, en 1830 il n'existait environ que 1.300.000 juifs tandis qu'aujourd'hui on en compte 10 millions. Les ménages juifs comptent presque toujours beaucoup d'enfants ; les unions stériles sont considérées comme une honte par la loi de Moïse.

La mortalité serait assez peu élevée parmi les juifs. D'après Hoffman, de 1822 à 1840, elle aurait été de 21,61 contre 29,61 % chez les chrétiens. Dans ce même laps de temps la race juive s'est accrue de 34 % et les autres races seulement de 28 %. Le chiffre des morts-nés n'atteindrait que 2 % chez les sémites. Enfin chez eux, il naîtrait proportionnellement plus de garçons que chez les chrétiens.

Les juifs ne se mariant qu'entre eux et leur nombre étant relativement peu considérable dans un même endroit, il en résulte qu'ils sont presque tous parents entre eux et concluent presque toujours des mariages consanguins qui ne semblent pas avoir chez eux les conséquences déplorables qu'on attribue à ces unions dans les races chrétiennes.

Les aptitudes psychiques étant très développées chez les juifs, il en résulte que le système nerveux constitue chez eux le *locus minoris resistentiæ*. D'après une statistique portant sur la Prusse et la Bavière, les juifs fourniraient un contingent d'aliénés, double à peu près de celui des autres races. Tous les traités de médecine mentale signalent du reste la fréquence de l'aliénation mentale dans la race sémite.

Les Journaux du XVII^e siècle

LA GAZETTE D'EPIDAURE

La *Gazette d'Epidaure* fut fondée à Paris au commencement de l'année 1761, par Jacques Barbeu-Dubourg, médecin et botaniste.

Né à Mayenne en 1709, ce savant embrassa d'abord l'état ecclésiastique ; puis il se consacra à la littérature ; enfin il étudia la médecine et prit le bonnet de docteur dans la Faculté de Paris en 1748. Il fut lié avec les savants les plus distingués de l'Angleterre et de l'Italie, et il compta, au nombre de ses amis, l'illustre Franklin. Il était « sensible, doux et tolérant en matière d'opinion », dit un de ses biographes, (1) et de plus « extrêmement gai ».

Nous avons des preuves de sa sensibilité dans son livre intitulé : *Le Botaniste françois* (2), qu'il a dédié en ces termes « à madame Dubourg » :

« Ma chère femme, agréez ce premier fruit du loisir que je vous dois. Suivant l'usage des Epîtres Dédicatoires, ce seroit ici le lieu de célébrer vos louanges : mais il n'est ni dans votre goût, ni dans le mien, d'entretenir le public de nos sentimens réciproques : il n'a non plus de foi aux époux heureux que de commisération pour les époux malheureux ».

Quant à sa gaité, elle éclata dans son journal : la *Gazette d'Epidaure* (3), qui malheureusement n'eut que trois années d'existence. On en jugera d'après les articles qui suivent : le premier est une lettre plaisante comme il en parut beaucoup à la fin du XVIII^e siècle ; le second est l'histoire peu véridique de deux bons jeunes gens qui attrapèrent la chaudepisse pendant une promenade au Bois de Vincennes, *uniquement* pour avoir bu « de la bière trop récente ».

I. De St-Germain-en-Laye 29 juin 1761 (4).

« Votre Gazette, Monsieur, que j'avais lue jusqu'à présent avec plaisir, m'a considérablement déplu aujourd'hui ; vous devinez aisément

(1) Monfalcon, auteur de la biographie de Barbeu-Dubourg, dans la *Biographie médicale du Dictionnaire des sciences médicales* (t. I, p. 546, Paris, 1820).

(2) *Le Botaniste françois*, comprenant toutes les plantes communes et usuelles, disposées suivant une nouvelle méthode, et décrites en langue vulgaire, par BARBEU-DUBOURG, Paris, Lacombe, 1767, 2 vol. in-12.

(3) *Gazette d'Epidaure*, ou Recueil hebdomadaire de nouvelles de médecine, avec des réflexions pour simplifier la théorie et éclairer la pratique. Ce journal, dont le premier numéro parut le 1^{er} avril 1761, avait pour épigraphe : *Emendat ridendo*.

(4) Extrait du numéro du jeudi 2 juillet 1761 de la *Gazette d'Epidaure* (t. I, p. 297).

pourquoi. J'ai dix-huit ans, et mon mari en a soixante-cinq : il m'aime beaucoup, et je fais tous mes efforts pour le lui rendre : j'ai réussi au moins à le lui persuader, à force de caresses. Ce n'est pas ma faute si je n'ai pu lui accorder que l'extérieur ; c'est celle d'un jeune Gentilhomme très-aimable et très-pauvre, à qui mes Parens, comme de raison, en ont préféré un plus vieux et plus riche. Je vous avoue, mais sous le secret, que leur injustice nous a désespérés tous deux, et que dans un moment de douleur, apparemment plus vif qu'à l'ordinaire, de ces douleurs dans lesquelles on ne sçait ce qu'on fait ni ce qu'on dit, je lui ai laissé entrevoir dans la différence des âges la fin peut-être prochaine de ses maux et des miens. Il a saisi cette idée d'autant plus aisément que la donation de mon Mari, jointe à une figure qu'on dit jolie, et à quelque chose de plus que le sens commun, peut faire un jour de moi une veuve assez ragoûtante.

Il parut enfin disposé à recevoir quelque consolation et à prendre patience ; mais il exigea une preuve singulière de mon amour pour lui : ce fut de vivre avec mon Mari dans la plus grande intimité, de le prévenir en tout et partout, et essentiellement de ne jamais faire ce qu'on appelle *lit à part*. Depuis six mois j'ai suivi très religieusement les intentions de mon infortuné jeune-Homme, sans en pénétrer les motifs. Le vieux en paraissait si aisé, si enchanté, et moi je n'en étais pas aussi mécontente que je l'aurois cru d'abord. Mais voilà votre maudit avis sur les dangers de l'Été (1) qui va tout gâter, et faire je ne sçais combien de malheureux à la fois. Mon bonhomme parle déjà du plaisir de coucher seul à seul dans les grandes chaleurs : le second lit sera décidé dès qu'il aura lu votre indiscrette feuille : Vous avez quelquefois, Messieurs les Médecins, votre dit et votre dédit : Cela vous sera plus aisé qu'à un autre, Monsieur le docteur ; car on dit que vous ne connoissez guères ni les négations, ni les affirmations, et qu'habituellement vous vous réservez toujours un faux-fuyant, pour vous tirer d'affaires. Ne seroit-ce donc que contre moi que vous deviendriez décisif et sans appel ? Cela seroit d'autant plus mal que vous êtes un galant Homme, et que je suis jolie, comme je vous le disois tout à l'heure.

Réparez donc promptement le tort que vous venez de me faire ; mettez-moi dans le cas d'obliger si essentiellement deux honnêtes Hommes, et donnez bien vite aux vieux maris des conseils qui ne vous brouillent pas avec les jeunes femmes.

Je suis, etc.

ARTÉMISE.

Réflexions sur cette lettre, par un jeune Candidat de la Faculté.

Une jeune et jolie Femme, avec beaucoup d'esprit et de vivacité, n'est pas faite pour écouter froidement un Médecin. S'il a eu le bonheur de l'amuser quelques instans, il doit sentir combien elle sème de

(1) Dans un article intitulé : « De l'Été » et paru dans la *Gazette* du 25 juin 1761 (t. I, p. 274), Barben-Dubourg avait dit ceci : « Notre attention ne doit pas se borner aux alimens ; elle doit s'étendre à toute espèce d'exercices. Ainsi les vieux maris, bien conseillés, n'affecteront point de se donner des airs de jeunes gens, dans un tems où la seule chaleur de la saison suffit pour les abattre et les épuiser ».

grâces jusques dans ses reproches, et étudier avec soin le précieux moment de faire sa paix ; s'il se plaint, ce ne doit être que de lui-même et à elle-même.

Belle Artémise, notre article du Régime d'Été vous a déplu, ce ne peut être que notre faute ; il faut que nous nous soyons mal expliqués. Cependant, si vous daignez y faire attention, il n'y a encore rien de gâté, tout au contraire.

Votre cher Epoux sera payé, comme il le mérite, de n'avoir pas bien pesé nos termes ; les ordonnances des Médecins veulent être exécutées littéralement ; le moindre écart dans ce genre ne reste guère impuni, du moins à un certain âge. On sait qu'un Homme dans la fleur même de sa jeunesse, ayant fait quatre tours de promenade dans sa chambre en long, au lieu de les faire en large, comme il lui était prescrit, gagna une bonne fluxion de poitrine, dont on eut bien de la peine à le tirer aux dépens de la moitié de son sang. Votre vieux Mari n'en sera pas quitte à si bon marché . Où a-t-il pris que nous lui ayons conseillé de faire lit à part ? Il y alloit de sa vie de dormir à côté de sa Sunamite (1). Il en mourra, s'il s'en sépare une seule nuit ; le jeune Gentilhomme n'aura pas longtemps à se plaindre de la fortune, et vous serez éternellement citée comme un modèle de sagesse. *Cet Oracle est plus sûr que celui de Calchas* (2).

II. De la rue Saint-Antoine (3).

Deux jeunes Maitres Tailleurs, ayant fait la partie d'aller se promener ensemble au Bois de Vincennes un dimanche après-midi, furent pris l'un et l'autre, dans le courant de la semaine, d'une légère gonnorrhée qui les inquiéta beaucoup, surtout un, qui est marié depuis peu, et que cela a pensé brouiller absolument avec sa femme.

Cependant, après avoir bien questionné les deux malades, on a reconnu que tout le mal venoit de l'imprudence qu'ils avoient eue de boire de la Bière trop récente (4), et d'en beaucoup boire : la chose duement avérée, le mal a été guéri en peu de jours, et cela des paroles presque pour tout remède ; les inquiétudes ont été dissipées, et la réconciliation bien faite.

On ne s'embêtaît pas en l'an de grâce 1671 !

D^r MAXIME.

(1) Abisag, jeune *Sunamite*, compagne de David dans sa vieillesse.

(2) Vers de Racine (*Iphigénie*, acte III). Le devin Calchas accompagna les Grecs au siège de Troie : il prédit la reddition de cette ville, ordonna le sacrifice d'Iphigénie et conseilla l'expédient décisif du cheval de bois.

(3) Extrait du numéro du samedi 29 août 1761 de la *Gazette d'Epidaure* (t. II, p. 79).

(4) Le bon Barbeau-Dubourg ajoute en note ce distique de l'*École de Salerne* :

*Non acidum sapiat cerevisia, sit bene clara,
Et granis sit cocta bonis, satis et veterata.*

Le Parnasse hippocratique

BLENNORRHAGIE.

Dieux ! Qu'il a l'air farouche et qu'il fait mal à voir !
Ecumant et meurtri comme un loup pris au piège.
En ses flancs déchirés grince un fer de rasoir.
Qui l'abreuve ? Chopart. Et qui le nourrit ? Mège.
Eux cependant, blottis au fond du suspensoir,
Dont le souple réseau les berce et les protège,
Pareils à deux oiseaux frileux, fuyant la neige.
Ils reposent et rien n'émeut leur non chaloir.
Ne rappellent-ils pas, tant leur retraite est douce,
Acis et Galathée endormis dans la mousse,
Dans la grotte qui vit leurs amours ; et sur eux,
La main crispée au sol, le cyclope hideux,
Pendant son œil unique, où la rage impuissante
Lentement fait couler une larme brûlante.

G. CAMUSET.

L'ARMÉNIEN DE PARIS (1).

On vous annonce un médecin
Frais débarqué de l'Arménie,
Expert en toute maladie.
Ce docteur, par son art divin,
Dans les déserts de l'Arabie
A découvert le baume de la vie ;
Avec son baume superfin
Il fait la nique au plus habile.
Venez le voir chaque matin,
Il avertit qu'il n'ira point en ville :
Dans tout Paris passe le bulletin,
Et grâce à son bon destin
Il fait quelques cures heureuses.
Beau, brun, grand nez, et taille à l'avenant,
Il plaft surtout aux vaporeuses
Qui le trouvent plein de talents :
De plus d'un amoureux mystère
Il devient le dépositaire,
Déroutant les esprits jaloux,
Leurant l'espoir des vieux époux,
A leurs moitiés de bonne grâce
Qui le consultent à l'écart
Offrant le remède efficace.
Et pour leurs maux ayant son baume à part.

(1) Cette pièce, ainsi que la suivante, appartient à une collection inédite. Elle date de la fin du XVIII^e siècle.

Dieu sait s'il a des consultants la foule,
 Si chez lui le Pactole roule !
 Ont-ils eu ce bonheur, *Maloët* (1) ou *Bouvard*,
 A s'épuiser pour connaître leur art ?
 Non, de tout charlatan tel est le privilège :
 Il s'annonce, on y court ; il se vante, on l'assiège.
 Dans la foule des consultants,
 Un bon bourgeois, de ces anciens marchants,
 Sexagénaire à barbe grise,
 En attendant qu'on l'introduise,
 Faisait le récit chagrinant
 Du soucy qui le vâ minant :
 « Je n'eus qu'un fils, hélas ! je bénis sa naissance.
 Sa mère le gâta par trop de complaisance.
 Peut-être aussi je fus trop indulgent
 En ne m'opposant point à ses premiers caprices !
 A peine il fut adolescent
 Qu'il se joua de tous les vices,
 Tâtant de tout : commis, clerc et soldat.
 Chassé partout, il n'avait plus d'état.
 Criblé de méchantes affaires,
 Par un beau soir, mon libertin, mon fou
 S'en est allé je ne sais où.
 Je suis depuis ce temps le plus triste des pères.
 Par mes ordres en vain on l'a cherché partout.
 De ses déportements je me crois seul coupable,
 Et si de ses malheurs il a trouvé le bout,
 Je suis son assassin, je suis inconsolable ! »
 La sonnette avertit ; il entre au cabinet,
 Au médecin dépose son secret
 Et de ses maux lui contait le mystère.
 Qu'ils sont perçants les yeux d'un père !
 Malgré la barbe et le turban
 Et le costume de sultan,
 Son humide et triste paupière
 Crût reconnaître ce cher fils.
 « Est-ce toi, malheureux ? Me serais-je mépris ?
 Grand Dieu qui me le rend au bout de ma carrière,
 Sous cet habit est-il digne de toi ?
 Est-il encore » ? « Oui, mon père, c'est moi,
 Digne de vous et de ma mère !
 Vit-elle aussi, la pauvre femme, hélas ?
 Allons me jeter dans ses bras !
 Dans le creuset de la misère
 J'ai tant épuré mes défauts,
 Si je la vois, je touche à la fin de mes maux !
 A cette visite imprévue

(1) MALOËT (1730-1812), professeur de physiologie et de matière médicale à la Faculté de médecine de Paris, médecin de la Charité.

(2) BOUVART (1711-1787), professeur à la Faculté de médecine de Paris.

La bonne dame toute émue
 En croyait à peine ses yeux
 Qui firent leur devoir, en larmoyant au mieux :
 « Mais cet habit, cette opulence ?..
 Est-il possible, quand j'y pense,
 Que ton père, un si bon chrétien,
 Ait pu me faire un Arménien ? ».
 « Ma mère, on vous dira la chose.
 En attendant, de crainte qu'on en glose
 Un an ou deux, laissez-moi mettre à fin
 Le bon métier de médecin.
 Réunis dès ce jour par une bonne fortune,
 Vivons en attendant, heureux et sans rancune.

L'AUDIENS EECRÈTE

Quand Pandore eut ouvert sa cassette maudite,
 Les maux qu'elle enfermait prirent chacun la fuite.
 Un d'eux plus subtil et plus prompt,
 En Amérique d'un seul bond
 S'était sauvé. Dieu l'y maintienne.
 Mais hélas ! Ma prière est vaine ;
 Le cupide espagnol en cette Isle conduit
 De sa débauche en rapporte le fruit.
 Et voilà sur l'Europe entière
 Que s'épand un fléau plus cruel que la guerre.
 Son nom ! Je laisse à l'indécant Grécourt
 Le plaisir de le dire à quiconque l'ignore.
 Gardez-vous de la chose et, qui pis est encore
 De tel qui vend bien cher son dangereux secours
 Ou son impudente ignorance
 Si le plus aimable des dieux
 Contre ce mal parfois a raté sa puissance,
 A votre avis, vous trouverez-vous mieux
 D'un charlatan, peste publique,
 Ou de son remède empyrique.
 Vous croyez le vice détruit,
 Mais par le mal adroit, mieux caché dans vos veines,
 Il y circule à petit bruit
 Et vous prépare à de nouvelles peines.
 Ainsi fut-il d'une gentille enfant
 Au culte du trop tôt initiée
 Elle eut recours à certain charlatan
 Qui lui laissa le mal et lui prit son argent.
 De l'imposteur voulant tirer vengeance,
 La pauvre un jour d'audience
 Placet en main s'adresse au seigneur Intendant,
 Petit despote et franc satyre,
 Prenant dans son brûlant délire
 La jouissance pour l'amour,

A ses mêmes plaisirs immolant chaque jour
 Et la pudeur et l'innocence :
 De ses déportements Dieu lui doit récompense.
 Dans la foule notre furet
 Entrevit notre suppliante
 Pucelle de seize ans et fort apétissante
 A son mal près... Vers elle il va tout droit :
 Attendez-vous de moi quelque service,
 Parlez la jeune enfant je vous rendrai justice.
 Monseigneur lisez mon placet,
 Dit-elle, en glissant quelques larmes
 D'où naquirent de nouveaux charmes.
 Passez, passez au cabinet
 Repartit l'œil en feule pourpoint tout de braise
 Le petit homme en rut qui ne se sent pas d'aise
 D'avoir en son pouvoir une fraîche beauté.
 Il vous dépêche les affaires
 Econduit les clients, subdélégués, notaires,
 D'un trait de plume une communauté
 Obtient une injuste demande.
 Il arrête la taille, il condamne à l'amende,
 Sans écouter ni plainte, ni raison ;
 Tout éclaircissement devient hors de saison.
 Enfin le voilà libre : à sa concupiscence
 Il peut donner essor avec toute licence.
 Il rentre d'un air satisfait,
 Par un petit soufflet s'annonce à la femelle.
 Elle rougit... Pourquoi rougir la belle,
 Ici nous sommes en secret.
 Monseigneur lisez mon placet.
 La belle peau, quel sein d'albâtre.
 Il glisse en même temps sa main sous le corset
 La nature pour vous n'est pas une marâtre,
 Joli pied ! jambe fine ! en vous tout est parfait.
 De grâce, Monseigneur, lisez donc mon placet
 Dans un instant nous parlerons d'affaire,
 De grâce à votre tour, laissez-moi satisfaire
 Au plaisir d'admirer le plus charmant objet
 De vous plaindre de moi vous n'aurez pas sujet.
 Baisers de fous, propos cyniques
 Petits attouchements lubriques
 Avant-goûts de la volupté
 Aiguisent le désir du petit téméraire
 Il n'y peut plus tenir le sort en est jeté
 Et mon satire est à Cythère.
 Il est au comble du plaisir
 Mais je vois s'approcher l'instant du repentir.
 Enfin il prend l'humble requête
 Et lit, dans le plus grand détail
 L'épouvantable et cuisant attirail
 Des maux qui menacent sa tête
 Il apprend, un peu tard un très fâcheux secret

Malheureuse ! Qu'avez-vous fait !
Vous seul avez tort Monseigneur
Je vous expose mon malheur
Et vous n'avez jamais voulu m'entendre
Ne vous priai-je pas de lire mon placet.
Quoique piqué de l'aventure
Monseigneur convint qu'en effet
Lui seul il était l'indiscret
Je suis pris, se dit-il, ne songeons qu'à la cure
Et surtout gardons le lacet.

LETTRE DE CANDIDATURE DU D^r A. CORLIEU
A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.

Notre éminent collaborateur vient d'adresser, sous la forme poétique, sa lettre de candidature pour la section des académiciens libres.

Savants maîtres, je me présente A vous pour la dixième fois. J'ai la vertu persévérante, Je viens vous demander vos voix.	« Il n'est pas méchant, quoiqu'on dise, « Un peu bavard, mais pas faiseur ; « Il est gueux comme un rat d'église ; « Il vous porte tous dans son cœur. »
En cas d'échec, pour ma famille Ce serait un cruel chagrin ; Que diraient ma femme et ma fille ? Mon échec hâterait leur fin.	Ainsi dirait ma pauvre femme, Le cœur gros et les yeux en pleurs : Me refuser serait infâme, Ayez pitié de ses douleurs.
Ma femme, en s'en allant au Temple, Acheta par occasion Un claque, un frac qu'elle contemple ; Ils font son admiration.	Je n'ai jamais eu la vérole, Je ne suis point avarié, Pendant vingt ans dans notre Ecole J'ai mérité votre amitié.
Elle disait : « Quel uniforme ! « Mon mari serait bien avec, « A mes désirs qu'il se conforme !... « Il sait le latin et le grec.	Ici, je ne vois que grands hommes, Tous immortels — ou peut s'en faut — ; Dans le temps inique où nous sommes, Chez vous seuls on est sans défaut.
« Il sait de plus — chose assez rare — « L'histoire de la Faculté, « Ce qu'on savait au temps barbare : « Vous connaissez sa loyauté.	Quand j'aurai fini ma carrière, Puisse-t-on dire au triste lieu : CI-GIT SOUS CETTE FROIDE PIERRE L'ACADÉMICIEN CORLIEU.

Si mes candidatures depuis 1888 n'ont pas été accueillies favorablement, j'ai cru devoir, d'après un éminent conseil, changer mon genre de littérature, et j'ai prié Apollon, père d'Esculape notre patron, de vouloir bien me prêter momentanément sa lyre, pensant que mes vers seraient peut-être mieux accueillis que ma prose, et me faciliteraient l'entrée dans l'Olympe médical. *Mihi faveat Appollo !*

D^r A. C.

Études sociales

L'AVORTEMENT CRIMINEL (1).

Et tout d'abord veut-on savoir la fréquence de l'avortement ? Le compte rendu de la justice criminelle en France pour l'année 1899 (dernière statistique parue) relève :

Accusations d'avortement.....	18
Nombre d'accusés.....	49
Acquittés.....	25
Condamnés.....	24

Pour une accusation d'avortement, il y a presque toujours trois accusés (2,7) : la femme, l'amant et la matrone. Or, dans ces 18 affaires figurent au nombre des accusés : 7 sages-femmes, 4 docteurs en médecine. Ces 11 personnes n'ont obtenu que trois acquittements, tandis que les 38 autres en comptent 22.

En jetant les yeux sur ce tableau, on est frappé de ce fait que le nombre des accusations, 18, répond peu à ce que nous savons tous de la fréquence des avortements.

Cette discordance s'explique facilement. Ce sont les médecins à qui les coupables font leurs confidences quand l'opération détermine des accidents, ce sont eux qui se doutent de leur cause, quand aucun aveu ne leur est fait. Mais ces médecins sont tenus par le secret professionnel, et celui-ci répond tellement à leurs sentiments vis-à-vis de la femme qui s'est confiée à eux, même dans les pays où le secret médical n'existe pas légalement, que leur silence couvre tout ; quelquefois même, celui-ci, mal interprété, les a fait considérer, par les personnes étrangères à la profession, comme des complices de la coupable.

Eux seuls savent où, par qui et comment se pratiquent les avortements ; eux seuls ne peuvent révéler ces crimes.

L'impunité pour les coupables a une seconde cause. Lorsque la rumeur publique a révélé à la justice la probabilité d'un acte criminel, l'expert ne trouve que bien rarement la preuve médico-légale du crime et, à moins de dépositions faites par des témoins, celui-ci reste impuni.

L'avortement ne paraît d'ailleurs guère moins fréquent dans les autres pays d'Europe : sans parler de la Turquie où aucune pénalité n'existe pour l'avortement criminel, en Allemagne, il existe pour lui des pénalités très sérieuses ; mais les statistiques de l'empire allemand (de 1892 à 1895) prouvent cependant que l'avor-

(1) Un vol. in-8°, par le professeur Brouardel, chez J.-B. Baillièrre, in *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1901.

tement est en progression croissante. En revanche, les poursuites sont excessivement rares à cause des conditions exigées pour l'ouverture de l'instruction. Il faut, en effet, non seulement qu'il y ait eu tentative d'avortement, mais il est encore nécessaire qu'il y ait eu expulsion du produit de la conception, et que le corps du délit soit retrouvé, de sorte que l'examen médico-légal permette d'affirmer que le produit expulsé est bien un fœtus, privé de vie par des moyens abortifs. Aussi Casper, dit-il, dans son *Traité*, qu'il a vu un grand nombre de cas d'avortements provoqués mais qu'il n'a jamais vu un cas de condamnation, lors même que les circonstances du crime étaient évidentes : le premier soin des coupables, en effet, est de faire disparaître le fœtus qui servirait de base à l'accusation.

En Angleterre, la femme coupable de s'être fait avorter est punie de la servitude perpétuelle, et ceux qui lui en ont fourni les moyens sont frappés de cinq ans de servitude pénale. Quand l'avortement a été suivi du décès de la mère, les complices sont condamnés à mort. Il est vrai que cette peine est le plus souvent commuée. En 1898, vingt-cinq médecins furent condamnés à des peines diverses pour le crime d'*opération illicite*, euphémisme par lequel, dans la pudique Albion, on désigne l'avortement par manœuvres mécaniques. Parmi eux, le Dr Whitmarsch fut condamné à mort ; un peu plus tard, un lieutenant d'artillerie fut condamné de même, après le décès de leurs victimes, mais tous deux virent leur peine abaissée, pour le premier, à celle des travaux forcés à perpétuité, pour le second à celle de trois ans de servitude pénale.

D'autre part, afin d'éviter des poursuites, quelques Anglaises usent d'un moyen fort prudent. Elles viennent se faire avorter en France, puis immédiatement après l'opération retournent en Angleterre ; le voyage n'est pas long : leur absence peut passer facilement inaperçue pendant deux ou trois jours dans leur entourage. Il est bien certain que les avortements commis dans ces conditions restent impunis, des poursuites étant impossibles aussi bien dans un pays que dans l'autre, l'un des complices se trouvant, par extériorité, hors des atteintes de la justice.

En *Italie*, Ziino dit qu'il existe des maisons d'accouchement où l'avortement est pratiqué d'une façon courante et où l'on a même trouvé, rangées dans les vitrines, des collections de fœtus conservés dans l'alcool, figurant là comme réclame.

En *Suède*, d'après Maschka, l'avortement par manœuvres directes est fréquemment pratiqué par des personnes qui en font métier.

Aux *Etats-Unis*, la plus grande tolérance est la règle, et Gaillard-Thomas s'élève contre les annonces éhontées que l'on peut lire dans les journaux. Le nombre des avortements criminels atteindrait, pour la ville de New-York seulement, 80,000 par an ; un cas sur mille arrive à la connaissance de la justice. Dans certaines villes d'Amérique, d'ailleurs, on voit à la porte de maisons

spéciales des annonces dans le genre de celle-ci : « Ici on pratique des avortements. »

Les pouvoirs publics s'en sont émus, mais aucune poursuite n'a pu être engagée, l'annonce d'un délit n'étant en rien répréhensible, du moment où l'accusation n'a pu faire la preuve que le délit ait reçu au moins un commencement d'exécution. Une enquête officielle, faite à New-York, fixe environ à 200 le nombre de personnes s'occupant spécialement d'avortements au su de la police.

La fréquence de cette pratique, si répandue dans tous les pays, tient évidemment pour une grande part à ce que beaucoup de personnes considèrent l'avortement non comme un délit, mais comme une opération absolument naturelle et nullement répréhensible. Il n'est pas rare que le médecin, surtout au début de sa carrière, voie entrer dans son cabinet une femme qui lui demande, sans honte ni détour de la faire avorter. Le plus singulier et c'est ce qui prouve bien la bonne foi de cette demande, c'est que très souvent, la femme vient accompagnée, soit d'une amie, soit de son amant, parfois même de son mari.

« Personnellement, nous dit M. Brouardel, j'ai été plusieurs fois sollicité pour des cas de ce genre et dernièrement encore, il n'y a pas plus de six mois, une dame du monde vint me trouver, accompagnée de la nourrice de son enfant, et me demanda de faire avorter cette nourrice, qui était enceinte de quelques mois afin qu'il lui fût possible de continuer la nourriture commencée. J'eus beaucoup de peine à la convaincre que ce qu'elle me demandait d'accomplir était un crime, et je dus lui mettre sous les yeux l'article 317 du Code pénal pour lui prouver la gravité de l'acte qu'elle sollicitait comme une chose toute naturelle. »

A côté de ces avortements pratiqués de bonne foi, il y a des cas dans lesquels on cherche à vous faire participer à votre insu à un acte criminel. Il arrive que des femmes qui désirent se faire avorter s'adressent à un avorteur de profession, qui, bien entendu, accède à leur désir ; une fois l'avortement par piqûre de l'œuf ou par décollement des membranes accompli, celui qui l'a pratiqué recommande à sa cliente de se rendre immédiatement chez une sage-femme ou un médecin et de se faire examiner, sans parler, même si on l'interroge, des manœuvres qu'elle vient de subir. Il est ainsi fait, et si ultérieurement des poursuites sont ordonnées, c'est le dernier praticien qui se trouve compromis.

A cette occasion, voici une anecdote rapportée par M. Brouardel qui prouve qu'il est parfois difficile de se dégager.

Un médecin, accoucheur de grand mérite, reçut un jour la visite d'une de ses clientes, dont le mari, officier de marine, était absent ; elle était enceinte et lui demanda de la faire avorter. Bien entendu, le médecin s'y refusa ; mais elle, sans perdre contenance, le prévint qu'elle ferait pratiquer l'avortement par une autre personne, et que, l'avortement terminé, elle l'appellerait à son chevet pour

lui donner ses soins. L'accoucheur refusa encore et lui dit que, quand bien même elle le ferait demander, il ne se rendrait pas à son appel.

Peu de temps après, la femme se fit avorter, et, n'osant pas appeler son accoucheur habituel, elle envoya chercher un de ses élèves. Celui-ci crut avoir affaire à une fausse couche naturelle, donna ses soins, mais, comme il craignait une complication, il demanda une consultation et choisit comme médecin consultant son ancien maître.

Celui-ci se rendit à l'appel de son élève et se trouva en face de son inévitable cliente : il ne pouvait refuser de lui donner ses soins, sans violer le secret médical.

« L'obligation de garder le secret, dit M. Brouardel, lorsque vous êtes appelés, comme médecin traitant, à soigner les suites d'un avortement criminel, peut également vous compromettre. Si quelques semaines, quelques années plus tard, la vérité est connue du public, celui-ci vous croit volontiers complice de ce crime, vous ne pouvez vous défendre, vous êtes tenu au silence. Je pourrais vous citer quelques cas dans lesquels vos camarades, jeunes médecins, ont dû quitter leur poste à la suite de faits semblables qui s'étaient passés dans leur clientèle, et qui plus tard étaient arrivés aux oreilles du public. »

— Les conditions dans lesquelles le médecin peut être soupçonné sont d'ailleurs nombreuses et souvent tout à fait inattendues : il y a donc lieu de prendre certaines précautions particulières. Le plus souvent à la suite des avortements, le fœtus est jeté dans la rivière, dans les égouts, sur les tas d'ordures, dans les fosses d'aisances, ce qui n'est pas sans causer parfois des ennuis fort graves à des personnes absolument innocentes.

Il arrive, en effet, qu'une personne, voulant se débarrasser d'un embryon ou d'un fœtus, ne le jette pas dans les *water-closets* de la maison qu'elle habite ; mais, profitant d'une visite qu'elle va faire à une amie, elle prétexte un pressant besoin et jette le corps du délit dans la fosse d'aisances d'une autre maison. Lors de la vidange, on trouve le fœtus, on interroge la concierge, on lui demande si elle ne pense pas que, parmi les locataires, une femme s'est débarrassée peu auparavant d'une grossesse gênante. Pour peu qu'une personne soit en de mauvais termes avec cette concierge, celle-ci ne manque pas de l'accuser ; une information est ouverte et parfois même une arrestation est opérée.

M. Brouardel a eu deux fois à examiner, dans de semblables circonstances, des femmes qui non seulement n'avaient nullement avorté, mais encore étaient indubitablement vierges.

A la campagne, les fœtus sont enterrés dans les jardins, les caves, les fumiers ; on les donne à dévorer aux porcs.

Parmi les fœtus qui sont ainsi jetés à la voirie, beaucoup proviennent d'avortements, mais il en est un certain nombre qui sont

abandonnés inconsciemment par des personnes qui ne savent comment se débarrasser du produit de fausses couches absolument naturelles.

A Paris, une réglementation récente permet de faire enlever les fœtus par les pompes funèbres et, depuis ce moment, le nombre des embryons recueillis sur la voie publique et transportés à la Morgue a diminué dans de grandes proportions.

A ce propos, M. Brouardel recommande vivement aux médecins de ne pas remporter chez eux les fœtus provenant de fausses couches afin de les conserver dans l'alcool. Il peut en résulter pour eux les plus grands désagréments.

Il a eu à intervenir avec Verneuil dans un cas de ce genre. Un de ses anciens internes avait ainsi conservé six ou huit fœtus. Etant sur le point de se marier, il désira faire disparaître cette collection et la jeta simplement dans les water-closets. Peu de temps après, on vida la fosse, la police fut prévenue et un juge d'instruction commença une enquête. Le futur beau-père apprit bientôt que celui qui allait devenir le mari de sa fille était sous le coup de poursuites judiciaires et le mariage fut rompu. Le jeune médecin appela Verneuil à son aide, et on eut quelque peine à convaincre le juge d'instruction que la conservation des fœtus dans l'alcool est usuelle dans les hôpitaux, et que la maladresse du jeune homme ne prouvait en rien qu'il eût accompli des actes tombant sous le coup de l'article 317 du Code pénal.

— Une des grosses difficultés, d'ailleurs, devant lesquelles se trouve souvent l'expert, est de faire comprendre aux magistrats que les causes d'avortement prématuré naturel sont nombreuses et que, dans les faits soumis à leur appréciation, l'évocation par le médecin d'une de ces causes n'est pas inspirée par le désir d'innocenter tel ou tel inculpé. M. Brouardel a beaucoup insisté sur ce fait. C'est qu'en effet, à côté des femmes que rien ne semble pouvoir faire avorter, il y en a qui avortent avec une facilité extraordinaire. Comme exemples du premier cas on peut citer les faits suivants :

Mauriceau rapporte le cas d'une femme enceinte de sept mois, qui fut surprise dans son logis par un incendie ; elle noua des draps, les attacha à la balustrade de sa fenêtre et se laissa glisser. A la hauteur du troisième étage, elle lâcha prise et tomba sur un tas de pierres, se cassa l'avant-bras, ce qui n'empêcha pas la grossesse de continuer. Elle accoucha au terme normal.

Brillaud-Laujardière rapporte l'affaire suivante, qui eut son dénouement, il y a quelque quarante ans, devant la Cour d'assises de la Loire-Inférieure. Un paysan, qui avait engrossé sa servante, voulait à tout prix la faire avorter. Dans ce but, il montait sur un cheval vigoureux, plaçait sa servante devant lui et se lançait au galop à travers champs, puis, au plus fort de sa course, la projetait violemment à terre. Il employa ce moyen à plusieurs reprises

et, voyant qu'il n'était suivi d'aucun effet, il lui appliqua sur l'abdomen des pains brûlants, sortant du four. Malgré ces manœuvres, la grossesse suivit son cours et se termina par l'accouchement à terme d'un enfant bien constitué.

Beaucoup d'autres faits du même genre ont été signalés ; mais il n'en est pas moins vrai, d'un autre côté que, chez certaines femmes, le moindre attouchement suffit pour provoquer l'avortement ; M. Brouardel cite à ce propos les deux faits suivants, qui montrent comment la responsabilité du médecin traitant peut être engagée.

Il y a quelques années, un médecin militaire fut inculpé d'avortement, parce qu'une femme qu'il avait examinée avait avorté quelques heures plus tard. Tarnier, avec lequel M. Brouardel fut commis pour l'examen médico-légal de cette affaire, dit que l'avortement provoqué dans ces conditions, en dehors de toute intention criminelle, était possible, sinon fréquent, et, à l'appui de son dire, rapporta les deux faits suivants, dont l'un fut consigné dans le rapport et reproduit par Tarnier devant les jurés :

Une jeune femme se présente à sa consultation, pensant être enceinte ; il l'examine avec toutes les précautions désirables, pratiquant simplement le toucher, sans introduction de spéculum, et, le soir même, la femme faisait une fausse couche. Dans le second cas, il s'agissait d'une femme qui, à la suite d'un examen, fut prise, au sortir de son cabinet, de douleurs très vives ; elle put néanmoins descendre l'escalier, mais fut obligée de s'arrêter dans la loge du concierge ; elle fit immédiatement appeler Tarnier, qui constata que la fausse couche était imminente.

Dans ces deux cas, dit M. Brouardel, c'était Tarnier qui était médecin traitant, c'est-à-dire un homme connu pour son savoir et son honnêteté professionnelle, et il ne vint à l'esprit de personne que son intervention pût être interprétée défavorablement. Mais supposez que l'auteur d'une intervention aussi imprévue dans ses effets soit un jeune médecin, nouvellement établi, en butte à une certaine jalousie de la part de ses confrères plus anciens, vous pouvez être sûrs que sa conduite, bien qu'exempte de reproches, serait jugée avec sévérité et que sa réputation pourrait se trouver compromise.

La conclusion que l'on peut tirer de ces faits et d'un grand nombre d'autres, c'est que certaines femmes avortent avec une facilité extraordinaire malgré toutes les précautions qui peuvent être prises pour les en empêcher, alors que d'autres, en dépit de toutes les violences et de toutes les maladies, accouchent au terme normal de leur grossesse.

Mœurs modernes

LA PROPHYLAXIE PAR LES MAISONS DE TOLÉRANCE

L'article publié par le Dr Robert Teutsch (de Cannes) dans la *Médecine anecdotique* (n° 1) sur la prophylaxie des maladies vénériennes me semble reposer sur des moyens peu pratiques.

Tout a été dit *pour* et *contre* les maisons de tolérance.

Lorsque je fus nommé médecin-adjoint du Dispensaire de salubrité (26 décembre 1872), après dix-huit ans d'attente, il y avait alors 142 maisons de tolérance et 1.126 pensionnaires : Comme filles isolées ou en carte, 2.500 à 3.000, en tout 4.126 environ. La prostitution libre, dont on ne peut fixer le chiffre, même approximatif, fournit le reste. Aujourd'hui, le nombre des maisons a diminué de plus de moitié ; le nombre de filles en carte a peu varié. Cette diminution ne prouve pas l'amélioration de nos mœurs ; la prostitution se déplace, voilà tout.

Le Dr Teutsch place à côté de « l'amour idéal, sublime et sacré » ce besoin « brutal et grondant » de l'organe tyrannique, il se demande pourquoi le nombre des maisons diminue : il l'attribue à l'enseigne trop indiscreète des maisons, au langage ordurier des filles, au peu de temps accordé au client pour satisfaire ses besoins, à l'insalubrité des femmes, etc. Ce ne sont pas ces raisons qui ont une influence sur le déclin des maisons cloîtrées.

Après onze ans de service, j'ai donné ma démission, et j'ai publié en 1887 un livre ayant pour titre : *La Prostitution à Paris* (1), dans lequel j'ai exposé l'état actuel de la question et les *desiderata* que je croyais utiles et dont quelques-uns ont été accordés.

M. Teutsch va plus loin que moi : il voudrait une visite quotidienne, la visite des hommes, celle des femmes *ante coitum*, par un médecin spécial, etc. Mais quel médecin accepterait ce rôle, qui impliquerait une permanence ? Quant à la femme, elle peut être saine le matin, être infectée dans la journée et transmettre le virus le soir, si elle n'a pas eu soin de se laver abondamment et avec un liquide antiseptique. Il y a, me dira-t-on, le boyau préservatif. Toile d'araignée contre le danger, cuirasse contre le plaisir disait Ricord. J'avais jadis un client qui, porteur d'accidents secondaires en voie de guérison et souffrant d'une continence qui avait duré trois mois, éprouva le besoin de sacrifier à Vénus. Homme prudent et honnête, il ne voulait pas s'exposer à contaminer une de ces conjointes de passage. Il alla dans une des maisons les

(1) Chez Baillièrre, in-12, p. 119 et suiv.

mieux tenues de Paris, se revêtit de la cuirasse de sûreté et accomplit le sacrifice *cito et jucunde*. Quelle ne fut pas sa surprise quand, cinq à six jours après, il avait un écoulement blennorrhagique à son début. Il me raconta le fait et me fit connaître le numéro de la maison et le nom de guerre de la femme. J'en informai M. le Dr Clerc, médecin en chef du Dispensaire, qui m'autorisa à faire une contrevisite à la femme, que je trouvai saine sous tous les rapports. Je rendis compte de ma visite à mon supérieur hiérarchique. Que s'était-il passé ? La cuirasse était-elle perforée ? La femme était-elle au début ou au déclin de sa période menstruelle ?

.....

Que de fois n'a-t-on pas vu au Dispensaire une fille dénoncée par un soldat blennorrhagique et envoyée par la place de Paris, pour être visitée, se trouver saine !

Les meilleurs moyens préventifs sont une propreté excessive chez la femme *ante et post coitum*, des lotions et injections avec une solution antiseptique qui devrait se trouver dans toute les maisons de prostitution et dont le médecin du Dispensaire s'assurerait la présence lors de sa visite hebdomadaire. C'est une demi-garantie.

Un jour que, dans l'exercice de mes fonctions, j'allais faire la visite dans une des *bonnes* maisons de la première circonscription, vers neuf heures du matin, je vis, dans la salle du rez-de-chaussée, un monsieur à l'aspect vénérable qui fumait tranquillement son cigare. La visite des femmes terminée (elles étaient toutes saines) je demandai à la sous-maîtresse si ce monsieur était l'architecte de l'établissement. — Non, me répondit celle-ci, c'est M. Vendredi. — Je ne connais que celui de Robinson Crusoë, lui dis-je, mais il est mort depuis longtemps. — C'est vrai, M. le docteur, mais c'est un client que nous nommons ainsi, parce qu'il vient tous les vendredis, jour de visite ; celle-ci terminée, il fait son choix en toute sécurité et..... nous le revoyons huit jours après.

En effet, huit jours après, je refaisais ma visite hebdomadaire, et je retrouvais le même abonné.

La prudence est la mère de la sûreté

dit la Sagesse des Nations.

Dr A. CORLIEU.

La Médecine comique



- Un client, peut-être ?
- Non, un confrère.

Dessin de H. Goussé.

Petites anecdotes

Consultation. Le docteur. — Très grave ! Il vous faut renoncer à tout travail de tête.

Le client. — Impossible, docteur, ce serait ma ruine.

Le docteur. — Pourquoi ? vous êtes journaliste ? écrivain ?

Le client. — Mais non, je suis coiffeur ?

Dans le tramway. — Un monsieur bien élevé, voyant deux dames debout, s'empresse de céder sa place à l'une d'elles. Puis, se retournant vers la seconde :

— Combien je regrette, dit-il, de n'en avoir qu'une...

Aussitôt se lève un monsieur âgé et décoré qui, requérant l'assistance d'un agent, par hasard dans le tramway, lui enjoint d'arrêter « cet individu ».

— Je viens de l'entendre, explique-t-il, tenir à deux dames un propos immoral. (*Lyon médical*).

Sinistres calembours. — Une malade s'est irritée la peau par une friction trop forte avec la pommade prescrite. A la première visite du médecin, elle se plaint, et le médecin réplique : — Madame, l'onction est une chose qu'il ne faut pas pousser à l'extrême.

Ce calembour me rappelle celui que faisait un médecin qui, ponctionnant une ascite pour la dix-septième fois disait : cette fois c'est l'*extrême-ponction*.

Un nouveau révulsif. — « Vous lui mettez sur le côté de bonnes applications de papiers Rigollot » commande le savant praticien.

Le soir, il revient voir son malade, trouve sur le point douloureux trois ou quatre épaisseurs de journaux : *Rire, Sourire, Pêle-Mêle*, etc.

— Mais qu'avez-vous donc mis là, s'écrie-t-il.

— Ce que nous avons mis ! Mais, Monsieur le docteur, le marchand de journaux nous a dit qu'il n'y avait rien de mieux comme « rigolo ».

— Aux examens de l'hôtel de ville, série des jeunes filles.

L'EXAMINATEUR : un vieux monsieur très respectable, pas décoré.

L'EXAMINÉE : 15 ou 16 ans, avec promesse de gorge.

L'EXAMINATEUR. — Mademoiselle, voudriez-vous me dire ce que vous savez sur la baleine.

(L'EXAMINÉE baisse les yeux et se tait).

— Voyons, à quelle famille appartient cet animal ?

(Les yeux sont de plus en plus baissés et le silence devient pénible).

— N'est-ce pas un mammifère ?

L'EXAMINÉE (avec élan). — Oui, monsieur, un mammifère.

— Et qu'est-ce qui caractérise les êtres de cette famille ?

(Le front s'incline de nouveau et c'est un nouveau silence).

L'EXAMINATEUR. — Voyons, mademoiselle, vous le savez. Cherchez un peu.... Qu'est-ce vous avez dans votre corsage ?

LA JEUNE FILLE (se redresse et très simplement).

Oh, Monsieur, pas grand'chose ?

D^r GARRULUS.

La camphoromanie. — Il paraît que les belles Américaines ont trouvé l'éthéromanie, la morphinomanie et *tutti quanti* démodées. Elles adoptent maintenant la *camphoromanie*. Ces dames s'imaginent que le camphre en usage interne donne à la figure un teint frais. Peu à peu elles s'habituent à cette drogue et puis... ne peuvent plus s'en passer, tout comme s'il s'agissait de morphine. Chez les camphoromanes on observe de la somnolence, une torpeur intellectuelle, de la faiblesse générale, et la figure prend une expression apathique, indifférente, comme si elle était couverte d'un masque.

Divorce et suicide. — Le divorce pousserait au suicide, c'est ce que ressort des statistiques que M. MorSELLI a dressées en Allemagne. Sur un million de personnes habitant la Prusse ce statisticien aurait relevé 348 cas de suicide parmi les femmes divorcées ou séparées, contre 51 seulement parmi les femmes mariées. Du côté des hommes, la proportion serait plus marquée encore, puisque pour 286 suicides parmi les époux qui persévèrent on en compte 2.834 parmi les maris divorcés ou séparés.

L'onguent gris. — Un élégant jeune homme entre chez un pharmacien et raconte qu'il éprouve d'hor-

ribles démangeaisons dans la région du pubis.

— Oh ! ce n'est rien dit l'homme de l'art. Ce sont des pediculi. Pour dix centimes d'onguent gris vous allez être débarrassé.

— Pour dix centimes d'onguent gris ? On peut tuer beaucoup de pediculi pour dix centimes ?

— Eh bien ! donnez-m'en tout de même pour un franc.

Les sports présidentiels. — On voit entrer tous les matins et tous les soirs à la Maison-Blanche le professeur d'entraînement physique de Boston, M. O'Brien. Que vient faire dans le palais du chef de l'Etat ce faiseur d'athlètes ? Tout simplement se livrer à la lutte deux fois par jour avec le président Roosevelt, qui engraisse rapidement, faute d'activité corporelle, et à qui ses médecins ont ordonné de prendre de l'exercice, prescription qui n'est pas pour lui déplaire.

Le président, qui est grand et corpulent, donne fort à faire au professeur, petit et trapu, et quand celui-ci sort de la Maison-Blanche, il paraît qu'il a tout l'air d'avoir gagné

son argent. Quant à M. Roosevelt, il trouve dans ce dérivatif violent à ses devoirs sédentaires *ce strenuous pleasure*, ce « plaisir d'effort » que, dans tous ses écrits, il a proclamé le plus grand de tous.

Défense de cracher. — Les juges de Boston viennent de condamner six personnes à 5 dollars d'amende chacune pour avoir craché par terre dans les voitures du tramway aérien.

A l'hôpital. — Alors vous perdez toujours beaucoup à vos époques ? — Oh oui ! Monsieur le Docteur, nous avons toujours été très *sanguinaires* dans notre famille.

Syphilis extragénitale. — M. Wagner rapporte dans le *Janus* l'histoire de trois endémies de syphilis propagée par voie extragénitale. Dans l'une la contagion eut lieu au moyen d'un récipient à boire dont se servaient les élèves et leur maître, syphilitique. Dans les deux autres il s'agit de syphilis vaccinale : 270 personnes contractèrent ainsi la maladie, (1901).

Variétés

La mortalité dans le monde entier. — D'après l'ensemble des statistiques récentes : chaque année, il mourrait, sur le globe, 33 millions d'individus : ce qui fait qu'il en meurt en moyenne 91,534 par jour, 3,730 par heure et 62 par minute.

La durée moyenne de la vie humaine est de 38 ans environ. Un quart de la population meurt avant d'avoir atteint la septième année, et la moitié avant la dix-septième. Sur 100,000 personnes, il n'y en a qu'une qui vit 100 ans.

Pour 1,000 personnes qui atteignent l'âge de 70 ans, 43 appartiennent au clergé ou à la politique, 40 à l'agriculture, 33 sont des ouvriers, 32 des soldats, 29 des avocats ou des ingénieurs, 26 des professeurs et 24 seulement des médecins.

La Médecine aux Etats-Unis. — En 1901, il y avait aux Etats-Unis d'Amérique 119 écoles de médecine régulières, sans compter toutes les

écoles « éclectiques » et autres qui foisonnent dans ce pays. Ces 119 écoles comptaient 21,673 étudiants et 1,079 étudiantes. Elles ont délivré 4,720 diplômes de médecine en cette même année. La proportion des médecins est estimée en 1900 à 1 pour 636 habitants. Enfin, il y a 150 sociétés de médecine nationales ou officielles, 1,997 sociétés locales de médecine et 282 publications périodiques de médecine.

Le chiffre des médecins est plus élevé qu'en France où il y a un praticien pour 1400 habitants.

Le miracle de Toulon : les vénériennes. — « La foi n'est pas morte. Elle fait encore des martyrs, et là certes où l'on ne se serait guère attendu à en rencontrer. Une nouvelle armée s'est levée pour la défense de la croix, l'armée des filles pas même repenties.

« La Commission des Hospices de Toulon ayant décidé d'enlever des sal-

les de l'hôpital les emblèmes religieux, l'opération ne s'est pas faite sans provoquer les protestations de certaines hospitalisées ni même celles des infirmiers laïques. De toutes les salles de l'hôpital, sauf une, on avait déjà enlevé les saintes images sans que la colère du ciel se fût manifestée par le moindre signe. Jadis, la terre en eût au moins tremblé.

« Rien. Les Saint-Joseph se laissaient déménager tranquillement. Il restait une salle, celle des *filles publiques* en traitement. Tout espoir de miracle n'était pas perdu. Le miracle se produisit. Quand on arriva à cette salle, impossible aux déménageurs d'y pénétrer. Tout le *bataillon sacré* se tenait sur le seuil dans une attitude inaccoutumée de résistance, et pour une fois par hasard faisant défense d'entrer. Le miracle était évident. Les déménageurs durent reculer. Le commissaire de police lui-même n'avait pu faire ouvrir. Il en a coûté aux filles de la salle 14, d'être mises au pain sec, et même, paraît-il, en cellule. Et les voilà passées martyres ! il ne leur reste qu'à se repentir. (*Le Bloc*, n° du 24 nov. 1901.)

Ainsi, ces malheureuses femmes, honnies et conspuées par le catholicisme, reléguées par les religieuses dans les salles les plus insalubres des hôpitaux, avec la literie de rebut, une nourriture souvent défectueuse, des cours étroites quand il y en a, protestent contre les mesures prises par ceux qui voudraient les voir traitées, hospitalisées *comme les autres malades* ! (*Progrès médical*).

La femme dans la Société. — M. Kaethe Schirmacher, agrégé de l'Université, publie une étude qui renferme des statistiques fort intéressantes et établit la situation de la femme comme productrice dans la société moderne.

La population active féminine de la France peut être évaluée à 14, 111, 512 femmes ; leur nombre est donc égal, sinon supérieur, à celui de la population active masculine. La catégorie la plus nombreuse est celle « des femmes mariées », car le docteur Kaethe Schirmacher estime que toutes les femmes mariées étant des ménagères, le mariage est une profession. Et il émet à ce sujet des considérations assez originales :

La profession de femme mariée est celle qui, jusqu'ici, a eu le plus de vogue.

Comme presque toutes les profes-

sions féminines, elle s'exerce, généralement sans préparation sérieuse. Elle est d'ordinaire, rémunérée en raison inverse de la force déployée et de la peine supportée : les ménagères riches disposent d'aides, vivent dans l'opulence, jouissent de la considération sociale. Les petites ménagères, les mères de prolétaires, doivent suffire seules à tout et se contenter de leur propre considération.

La profession est entourée de peu de garanties légales : dans tous les pays, la femme mariée est une mineure devant la loi.

Ces grands désavantages n'ont pas éloigné les femmes du mariage, vers lequel une inclination naturelle et la nécessité sociale les portaient également.

Mais la carrière est devenue difficile pour les filles sans dot. D'ailleurs, d'autres occupations, souvent aussi avantageuses et offrant plus de liberté, s'ouvrent devant la femme. L'individualisme moderne la fait hésiter devant une carrière, fondée sur son assujettissement légal ; on demande, de toutes parts, des réformes du mariage et la vieille institution subit une crise profonde.

M. Kaethe Schirmacher étudie ensuite les conditions faites aux femmes qui exercent d'autres « professions » ou métiers. L'industrie occupe 1,888,947 femmes ; le commerce, 571,079 ; le service domestique, 737,941 ; les professions libérales, 138,460 ; les mines et carrières, 4,759 ; les spectacles et agences, 12,645, etc. Il conclut que les salaires des femmes sont toujours inférieurs à ceux des hommes, sauf dans les hôpitaux et dans les trois premières classes de l'enseignement primaire. L'écart est d'un tiers, de la moitié, des deux tiers même.

D'après l'auteur, la raison principale de cette infériorité est que, pendant longtemps, la femme a trouvé, en totalité ou en partie, la substance au foyer domestique, mais on a fixé son salaire de travailleuse professionnelle au taux d'un salaire d'appoint.

Toujours, écrit-il, partout, en échange de ce salaire d'appoint, on lui a demandé de fournir une journée entière de travail professionnel.

Aussi la femme, mariée ou non, qui a un état, est le plus souvent obligée de satisfaire aux exigences de deux professions, celle de ménagère et celle de travailleuse professionnelle.

Fatalement, alors, elle se surmène. Mais mariée, elle arrive à vivre.

Études historiques

LES INFAMES SOUS L'ANCIEN RÉGIME.

(Voyez fasc. III et IV.)

V

La corruption qui s'était attaquée sans succès à Louis XV n'avait pas cependant abandonné la partie. Elle fit une suprême tentative ; et cette fois, ce ne fut plus par les yeux qu'elle entendit donner au jeune prince une... leçon de choses, mais par un attentat des plus significatifs.

L'avocat Marais écrivait, en juin 1723, à un de ses correspondants :

« Le propre jour que le Maréchal de Villeroy est venu à Versailles, on a découvert que le jeune duc de la Trémoille premier gentilhomme de la Chambre du roi, lui servait plus que de gentilhomme et avait fait de son maître son Ganymède. Ce secret amour est bientôt devenu public, et l'on a envoyé le duc à l'Académie avec son gouverneur pour apprendre à régler ses mœurs. Le Roi a dit que c'était bien fait. »

Et l'épistolier, reprenant un mot qu'il avait prêté à la duchesse de la Ferté, concluait :

« Voilà donc le tour des mignons et l'usage de la cour de Henri III. »

La correspondance de Voltaire vient confirmer l'anecdote : Le poète de la *Henriade* apprend comme nouvelle, à la présidente de Bernières, que le duc de la Trémoille est exilé pour avoir mis la main dans le haut-de-chausses du Roi.

Cette manœuvre de la part de ce joli garçon qu'était le duc de la Trémoille n'a rien qui nous surprenne. Il était coutumier du fait et ce fut grand dommage, car il était un des hommes les mieux doués de son temps. Et quand il mourut, dans la fleur de son âge, les mémorialistes rendirent hommage à ses qualités et à ses talents. Certains mêmes prétendirent que l'on retrouva dans ses papiers ce gentil conte d'*Angola* qui fut attribué, par la suite, au chevalier de la Morlière, bien incapable de cette aimable débauche d'esprit.

Comme on pense bien, le... geste de la Trémoille causa quelque émotion à la Cour. On ne tarda pas à constater que le « vice infâme » se propageait, dans des proportions inquiétantes, parmi les jeunes seigneurs, et que bientôt tout Paris allait en être infecté. La police dut redoubler de vigilance. Ce fut alors que lui furent révélés des attentats autrement monstrueux, et autrement criminels que ceux dont elle avait eu jusqu'alors à connaître. Un certain nombre d'adolescents en avaient été victimes. Tous avaient été souillés. Les uns en étaient restés estropiés, d'autres étaient morts à l'hôpital. Quelques-uns avaient disparu sans laisser de trace ; plusieurs étaient partis pour l'étranger, valets complaisants de maîtres patentés.

Depuis plusieurs années, la voix publique désignait l'auteur de ces crimes. C'était un nommé Deschauffours, qui parvenait cependant à dépister toute recherche en changeant le plus possible de nom et de domicile. Il menait grand train, recevait chez lui des gens de qualité, des laquais « hors de condition », beaucoup d'étrangers, logeait, hébergeait, traitait somptueusement tous les hôtes parmi lesquels ne figurait aucune femme. Il avait dit-on, gagné une fortune « dans le système » c'est-à-dire en agiotant sur les valeurs de Law. En réalité, il était pourvu de rentes viagères, et touchait, par manière de supplément, de grosses commissions sur les livraisons de chair humaine que lui commandait sa clientèle aristocratique.

Une dénonciation formelle, appuyée sur des faits précis, décida de son arrestation.

Le 1^{er} juillet 1725, Deschauffours amenait chez lui le fils de la veuve Finet, jeune apprenti de seize ans ; et comme cet adolescent, ayant peut-être quelque vague pressentiment du triste rôle qui allait lui être imposé, hésitait à franchir le seuil de cette ténébreuse demeure : — Mais entrez donc, petit fripon, lui dit Deschauffour, ne vous faites pas prier.

Henri-Hilaire Finet fut presque poussé dans une pièce où se trouvaient, assis autour d'une table abondamment garnie, deux individus, mis à la dernière mode, qui firent le plus gracieux accueil au nouvel arrivant. Ils l'invitèrent à prendre place entre eux deux, lui offrirent une aile de poulet et lui versèrent un verre de vin que l'enfant but à leur santé. Quelques minutes après, il sentait ses paupières s'appesantir, ses yeux se fermaient et bientôt il tombait dans une profonde torpeur suivie d'un lourd sommeil. Quand il se réveilla, il était seul et déshabillé. Il souffrait en même temps d'une douleur très vive à l'anus.

À son appel, accourut Deschauffours qui joua la surprise. Il lui demanda pourquoi ses vêtements étaient dans un tel désordre.

— Vous devez le savoir mieux que personne, répondit Finet ; c'est vous, ce sont vos amis qui m'ont mis en cet état.

— Petit malheureux ! fulmina Deschauffours, vous devriez rougir de honte. Vous avez tellement bu que vous en avez perdu la raison.

Je ne voulais pas vous le dire, mais vous avez retiré vos vêtements, enlevé vos culottes et commis tant d'impertinences que j'ai dû m'en excuser pour vous auprès des personnes respectables qui vous avaient si bien traité. Allez, petit misérable, décamppez et que je ne vous revoie plus.

L'enfant rentra tout éploré chez sa mère et courut se coucher. La cuisson qu'il ressentait à l'anus était tellement brûlante que sa mère voulut l'examiner. Il avait le fondement écorché et maculé de sang. Mme Finet fit demander aussitôt le chirurgien irlandais Taylor qui demeurait dans la maison et qui constata en même temps et la blessure et la souillure du jeune homme.

Le lendemain, la mère portait plainte au commissaire Labbé contre Deschauffours ; et, le 3 juillet, Taylor venait déclarer, devant le magistrat, qu'Henri-Hilaire Finet avait été « violé et connu charnellement ».

A quelques jours de là, une information fut ouverte par le lieutenant de police, information que devaient suivre tour à tour l'arrestation du coupable, l'instruction du procès, le jugement et son exécution.

Nous avons retrouvé à la Bibliothèque nationale une copie de cette volumineuse procédure, mais nous estimons qu'elle est incomplète pour des raisons que nous déduirons plus tard : en tout cas, ce qui en subsiste est suffisant pour établir la culpabilité de Deschauffours, et pour démontrer l'indignité du misérable.

Nous résumerons, aussi succinctement que possible et dans ses principales lignes, cette procédure, la plus considérable qu'on ait jamais instruite en matière de sodomie, à l'exception peut-être de celle de Gilles de Retz, le fameux Barbe-Bleue du moyen-âge.

VI

Ce fut une femme « la Picarde » — et cette revendication était fatale — qui dirigea les investigations de la justice.

Elles commencèrent le 16 juillet.

Le premier témoin interrogé fut un nommé Pain ou Painque, entré au service de Deschauffours, en 1721, alors que celui-ci demeurait rue des Bons-Enfants sous le nom de Moutier-Duplessis. Painque avait entendu parler de la mauvaise réputation de son maître, mais il n'avait rien vu chez lui de suspect. Toutefois, par les nombreux seigneurs qui fréquentaient chez Deschauffours, l'un d'eux, le marquis de Sautereau s'était plaint, devant lui, Painque, au maître de la maison, qu'il lui eût envoyé un valet dont l'Académie laissait fort à désirer. Et comme l'honnête Painque s'étonnait que ce gentilhomme fit mettre à nu ses domestiques pour les mieux choisir, Deschauffour lui dit sèchement que le marquis de Sautereau était un fou ; mais il n'en donna pas moins congé à l'indiscret qui se permettait de telles réflexions.

Un autre témoin, le garde-française Regnault Poitret, avait connu, en 1719, Deschauffours qui se faisait appeler le marquis du Préau. Regnault Poitret était alors commerçant en bas de soie. Il était allé solliciter la clientèle de l'inculpé qui demeurait rue Poupée ; et il avait rencontré chez lui deux laquais beaux et bien faits que leur maître entourait des soins les plus tendres. L'un d'eux, nommé Picard, qui d'ailleurs paraissait tout diriger dans la maison, n'y voulait plus rester. Il « souffrait », disait-il, trop de « choses contre sa conscience » pour lesquelles son maître et lui « pouvaient être tous les deux brûlés ». Devant ces insolentes menaces, Deschauffours capitula : il donna douze écus à Picard et le renvoya, répétant son éternel refrain que ce domestique était « un fou, quoi-

que bon garçon ». Il eût été intéressant pour l'accusation de mettre la main sur le Picard qui reconnaissait si franchement son infamie : mais qu'était-il devenu ? Poitret avait ouï dire que ce bon sujet s'était engagé dans les troupes du Roi de Prusse. Nous n'en serions pas autrement surpris, étant donné le racolage de sodomites qu'à cette époque le lieutenant de police consentait tacitement au profit du Roi-Caporal.

La déposition de Daniel Perron « garçon de cabaret » du marchand de vins Buffet n'était pas moins catégorique, et, par sa précision, serrait de près Deschauffours. Celui-ci avait pris plaisir à faire causer ce domestique, un jour qu'il lui avait apporté un panier de 24 bouteilles de vin. Il s'étonnait qu'il n'eût pas de maîtresse. — Jamais de la vie, avait répondu Perron. Les femmes sont trop quinteuses et d'ailleurs coûtent cher.

— Parbleu ! avait appuyé Deschauffours ; et foin de ce sexe ingrat ! Parlez-moi d'un amant qui vous paie au lieu de rien vous demander et qui ne vous communiquera jamais de fâcheuses maladies. Et précisément, mon garçon, je connais un gentilhomme, qui, depuis qu'il vous a vu, s'est épris pour vous d'une sottie passion.

— A d'autres ; je ne suis pas de ce goût-là et je ne veux pas être brûlé. Perron décampa lestement et pria son maître de ne plus le renvoyer chez ce vilain.

Lorsque Deschauffours habitait rue Poupée, dans la maison de la Veuve Doreau « maîtresse de chambres garnies », la servante de cette femme « dite la Grande Jeanne », avait en quelque sorte espionné ce locataire étrange qui avait souvent pour pensionnaires des « dérotteurs et des Savoyards ». Elle était aux écoutes pour surprendre les secrets du maître et les conversations des deux laquais. Un jour, Picard voulant mener au cabaret son camarade Lafleur, celui-ci s'en était excusé sur les exigences du service : « il y avait grande compagnie » chez Deschauffours.

— Allons donc ! répliqua Picard, ils ont bien autre chose à penser, maintenant « qu'ils se tiennent tous attachés comme des hannetons. »

— Que voilà de vilains b. . . . ! grommela Lafleur ; je ne tarderai pas à les quitter.

La Grande Jeanne qui avait recueilli ce propos, signalait un incident autrement grave. Picard avait amené, un jour, chez son maître, un jeune homme qui en était sorti presque aussitôt, le visage enflammé, rajustant ses culottes et criant « à l'assassin ! » Tout en descendant l'escalier, il protestait contre « la trahison de ce coquin de laquais qui le lui paierait ». Cependant, huit jours après, il revenait chez Deschauffours, y fréquentait pendant un mois, puis disparaissait tout à coup. La Grande Jeanne avait appris qu'il était parti pour l'Écosse avec un seigneur anglais qui lui avait donné 3.000 livres et assuré une pension annuelle de cent pistoles. Ce jeune homme était le fils d'un tailleur de la rue du Four, nommé

Duplan. Enfin la Grande Jeanne affirmait avoir reconnu, parmi les hôtes passagers de Deschauffours, M. de la Tour de Tessans et le Marquis de Sautereau fils.

Un des témoignages les plus accablants fut celui d'un « gagnedenier », âgé de seize ans, Vaupinesque, dit Chambéry, que ce misérable Deschauffours avait maquignonné en 1723, pour un comte sicilien, M. de Monticelli. Le grand Seigneur, après avoir interrogé cet enfant de la Savoie, après l'avoir examiné tout nu, manié et palpé comme une bête de prix, s'était décidé à en faire l'acquisition. Aussitôt, Deschauffours, qui avait assisté à la scène et encouragé l'acheteur dans ses bonnes dispositions, avait saisi le jeune homme entre ses bras, et Monticelli avait « connu charnellement » Chambéry « malgré ses cris et sa résistance ». L'Italien reconnaissant, l'avait repassé, dans les mêmes termes, à Deschauffours : c'était, paraît-il, une des conditions du marché.

Monticelli avait donc agréé le petit Savoyard, comme laquais, et lui donnait, de ce fait, trente écus de gages par an. Il le fit coucher tous les soirs dans son lit, jusqu'au jour où le Père Anselme, un jacobin, à qui Chambéry se confessait, lui défendit « sous peine d'être brûlé par le feu du ciel » de continuer de telles abominations. L'enfant renvoya sa livrée au comte et donna aux pauvres les pistoles qu'il tenait de son maître occasionnel.

Puis ce fut la veuve Chauveau, une chapelière de la rue Grénetta, qui vint exposer ses doléances au lieutenant de police. Son plus jeune fils, parti de grand matin porter « des castors », rue Brise-Miche, où demeurait alors Deschauffours, n'était pas rentré le soir. Elle courut chez son client. L'enfant ne revint avec lui qu'à onze heures. Quand la mère le ramena, il pleurait à chaudes larmes. Il lui avoua, chemin faisant, que Deschauffours l'avait conduit dans une maison de la rue Montmartre où « des Messieurs lui avaient donné le fouet et mis le doigt dans le c. . ». La mère l'examina aussitôt couché et lui trouva le « fondement tout écorché ». Le lendemain elle allait chanter pouilles au suborneur : celui-ci la jeta à la porte en lui disant qu'elle était folle. D'ailleurs, l'enfant ne put jamais reconnaître la maison de la rue Montmartre où il avait été violenté. Huit jours après il était parti, sous prétexte de se rendre à la messe ; et jamais on ne l'avait revu. Le fait se passait en 1719. Le mari de la femme Chauveau existait encore, et s'était défendu de porter plainte, dans la crainte de jeter du discrédit sur sa maison.

VII

En raison de ces dépositions, recueillies toutes le 16 juillet 1725, le lieutenant de police, Ravot d'Ombreval, ordonnait, le 18, l'arrestation de Deschauffours et son incarcération à la Bastille. Le 21, une Commission du Roi enjoignait au magistrat d'instruire le procès de l'inculpé.

Le même jour, le lieutenant de police interrogeait Deschauffours, qui opposait les dénégations les plus formelles aux charges relevées contre lui. De tous les noms qu'on lui citait, il ne voulait connaître que ceux de la Tour du Tressam, du marquis Spinelli, seigneur napolitain et du chevalier Forbwy, gentilhomme anglais ; encore prétendait-il ignorer qu'ils eussent des goûts anti-physiques.

D'Ombreval avait cité la veuve Finet et son fils. La plaignante fit une déposition identique à la première, ajoutant qu'elle eût toujours ignoré que Deschauffours était l'auteur du crime, sans la Picarde, une revendeuse à la toilette, qui pouvait mieux que personne éclairer la justice.

La veuve Finet produisait en outre un rapport rédigé par Taylor en collaboration avec un de ses confrères. Le chirurgien irlandais, voyant au bout de huit jours que, non seulement la plaie n'était pas cicatrisée, mais encore qu'il se formait une tumeur à l'anus, avait voulu prendre l'avis d'un spécialiste. Nous transcrivons ce rapport, à titre documentaire :

« Aujourd'hui mardi, dixième jour du mois de juillet mil sept cent vingt-cinq, nous Pierre Bornel, chirurgien juré expert reçu à Saint-Cosme, et David-Edouard Taylor aussi chirurgien, nous serions transportés dans une maison sise rue des Mauvais-Garçons, faubourg Saint-Germain-des-Prés, où, étant montés au troisième étage sur le derrière, serions entrés dans une chambre ayant vue sur la cour où nous aurions trouvé un garçon lequel nous a déclaré être appelé Henri-Hilaire Finet et sentir une grande douleur au fondement.

« Lequel garçon, en présence de la nommée Marie-Geneviève Anquetil, veuve Finet, sa mère, nous aurions visité et, après avoir longtemps examiné la tumeur qu'il avait au fondement auprès de l'anus, aurions enfin reconnu que ledit Henri-Hilaire Finet devait avoir été connu charnellement et par copulation contre nature, attendu que la dite tumeur, ne provenait que d'un sang corrompu par une humeur étrangère et que la dite tumeur allait infailliblement dégénérer en cristallin, maladie qui ne pouvait provenir que d'une copulation en la façon sus-dite, et qu'il nous est défendu de penser et médicamenter.

« Mais, attendu que ladite Marie-Geneviève Anquetil, veuve Finet, et le dit Henri-Hilaire Finet, nous ont assuré que quand même ce que nous disions serait vrai, que cette défense ne pouvait avoir lieu dans le cas présent, puis qu'il est notoire que, si ledit Henri-Hilaire Finet a été violé et connu charnellement contre nature, il ne peut et ne l'a été que pendant un sommeil involontaire et assez puissant pour empêcher ledit Finet de sentir aucuns attouchements ni violences qu'on a pu lui faire.

« Sur quoi, nous susdits, à la requête de ladite Anquetil veuve Finet, aurions dressé le présent rapport pour servir ce que de raison, certifiant et attestant que ledit Henri-Hilaire Finet est atteint

de maladie cristalline ; lequel rapport, nous soussignés, attestons et certifions véritable et dans la plus exacte vérité.

« Fait à Paris, les dits jour et an : *ainsi signé* : Bonnet et Taylor. »

De nouveaux témoignages vinrent corroborer les précédents. Celui de Jeanne Trappel, servante chez l'huissier Vitrey, était plus particulièrement grave. Chez Deschauffours le sodomite était doublé d'un homicide. Quand Jeanne Trappel l'avait connu, comme locataire de son maître — il y avait bien six à sept ans — il avait déjà la réputation d'un homme à mœurs inavouables. Il attirait dans son appartement beaucoup de petits garçons qui poussaient des cris épouvantables, parce qu'il les fouettait à tour de bras, Elle en remarqua un qu'il amena tout en pleurs et ne cessant de réclamer « son cher père et sa chère mère. » Pour l'obliger à se taire, Deschauffours le roua de coups de bâton. L'enfant garda le silence, mais il était grièvement blessé à la tête. Son bourreau, inquiet, envoya aussitôt son laquais chercher le chirurgien Vincent ; et quand l'homme de l'art fut arrivé, Deschauffours lui expliqua que cet enfant, dont il se disait le père, s'était ainsi meurtri la tête en polissonnant dans les rues.

— Mais, fit le chirurgien, après l'avoir pansé, cette plaie pourrait être mortelle.

— Ce ne serait pas une grande perte, répliqua l'infâme ; ce petit garçon est un enfant de l'amour ; et il ne manque pas de p. . . . à Paris, pour le remplacer.

Quand Vincent sortit, après avoir reçu « quarante sols pour son dérangément, » Jeanne Trappel s'informa de l'état du petit blessé :

— C'est grave, lui dit le chirurgien, mais l'enfant s'en tirera. . . comme tous les bâtards.

Deschauffour envoya le pauvre petit diable, sous le nom de Jasmin, à l'Hôtel-Dieu, où il fut pris d'un transport au cerveau et mourut trois jours après.

L'huissier Vitrey ne voulut pas conserver plus longtemps dans sa maison cet homme abominable ; il lui donna congé pour le prochain terme.

Sa déposition, comme d'ailleurs celle du chirurgien Vincent, confirma la déclaration de Jeanne Trappel.

Augustin Caporal, garçon apothicaire de la maison Pillet, rue des Lombards, révéla une source, jusqu'alors ignorée, des revenus de Deschauffours. Il était seul dans l'officine, quand un individu, dont il apprit plus tard l'identité, vint le chercher en toute hâte pour étancher le sang d'un blessé.

— Apportez des onguents avec vous.

— Mais lesquels ?

— Ceux que vous voudrez.

Et Deschauffours (car c'était lui) conduisit le garçon apothicaire au deuxième étage d'une maison de la rue Saint-Martin, près Saint-Jean des Menestriers. Dans une chambre, gisait sur un lit, un

jeune homme pâle, exsangu, les yeux fermés, sans mouvement ; il venait d'être châtré.

Et comme Caporal s'exclamait, Deschauffours le supplia de parler plus bas.

— Mais, insista le garçon apothicaire, c'était à l'opérateur qu'il appartenait de faire le pansement.

Pendant toutes ces explications, le jeune homme, qui s'était ranimé, s'évanouit de nouveau et Caporal dut lui porter secours.

Deschauffours lui mit un louis dans la main ; mais l'honnête apothicaire ne voulut accepter que « trente-cinq sols ».

— Surtout, soyez discret, lui dit Deschauffours en le reconduisant ; car mon parent doit bientôt se marier.

Caporal fit son rapport à son patron, d'autant que la principale locataire de la maison de la rue Saint-Martin l'avait instruit de particularités intéressantes. Cette femme, maîtresse d'hôtel garni, les répéta et les compléta en présence du lieutenant de police.

Elle connaissait la triste réputation de son locataire qui recevait beaucoup de « gens à équipage. » Elle vit entrer le futur eunuque et fut témoin... auriculaire (elle écoutait aux portes) de toute la scène.

— Vous ne me ferez pas souffrir, disait le patient.

Et comme il poussait des cris à fendre l'âme.

— Que vous êtes douillet ! grondait Deschauffours ; du courage, vous allez troquer une guenille contre une belle voix.

C'était, en effet, dans cette intention, qu'il était venu à Paris, envoyé par son père, le comédien italien Bizetti.

Mais Deschauffours avait choisi un maladroit opérateur, le fils du chirurgien Grégoire, qui s'était rendu compte de son insuffisance et qui craignit sans doute d'avoir maille à partir avec la justice, car il s'enfuit, épouvanté, abandonnant sa victime alors qu'elle le suppliait de ne pas la laisser périr.

Deschauffours promit à Bizetti de le soigner et le garda huit jours chez lui.

Le lieutenant de police s'étonnant que la femme Lefrance (c'était le nom de l'hôtesse) n'eût pas signalé un fait aussi grave au commissaire de son quartier, le témoin excipa de sa bonne foi : Picard, le factotum de Deschauffours, lui avait affirmé que Bizetti s'était résigné à l'ablation de ses testicules parce qu'ils étaient « gâtés. »

Mais de tous ces crimes, le plus odieux encore était le rapt d'enfants qui faisait du ravisseur une manière d'ogre, avide de chair fraîche, aussi bien pour le compte de sa clientèle que pour son propre plaisir. Il les « essayait » disait un des plaignants.

La déposition de Pierre Guillois, dit Champagne, valet de pied du Duc de Bouillon, qui vit, sans pouvoir l'empêcher, un de ces enlèvements, donne la sensation de cette apparition de vampire.

Il y avait quatre mois, au faubourg Saint-Antoine Pierre Guillois avait aperçu, à quelques pas de lui, un homme enveloppé d'un manteau rouge qui lui avait enlevé son enfant et s'était éloigné si rapi-

dement qu'il n'avait pu l'atteindre. Il avait seulement su son nom par un domestique du duc d'Autin, qui avait cherché, lui aussi, à rejoindre les fuyards. Mais l'enfant, dont il voyait à peine les pieds sous « le manteau d'écarlate » où le cachait son ravisseur était déjà loin. Il ne reparut jamais et le père alla porter plainte au commissaire Labbé.

VIII

La disgrâce du Duc de Bourbon, premier ministre de Louis XV, disgrâce qui entraînait celle du lieutenant de police d'Ombreval interrompit pendant de longs mois, informations et interrogatoires.

L'instruction ne reprit qu'en mars 1726, avec la commission donnée par le Roi au nouveau lieutenant de police Héroult et l'invitant « à poursuivre le procès avec plus de diligence. »

L'interrogatoire subi le 5 avril par Deschauffours ne fut guère plus concluant que le premier. L'inculpé, qui persistait dans son système de dénégation avec une placidité et un sang-froid imperturbables, semble cependant se départir de son calme, quand il parle de la Picarde, son implacable dénonciatrice. C'est, prétend-il, une « vieille bécasse » à qui sa folie amoureuse pour Picard a fait tourner la tête. Il connaît le Comte Katia, le Marquis de Sautereau, Spinelli, le chevalier Forbwy, le baron de Troller, mais en tout bien tout honneur. Ce sont ses ennemis seulement qui l'accusent d'être Sodomite.

Le lieutenant de police Héroult était un homme maussade et irritable, impatient de toute contradiction. Il traita Deschauffours de « grand scélérat et de grand pendard » et lui soutint cette proposition audacieuse que « ses dénégations prouvaient son crime autant que les témoignages portés contre lui. »

Héroult cita une seconde fois à son tribunal les plaignants et les témoins entendus par son prédécesseur, et leur nouvelle déposition fut exactement conforme à la première.

La brutalité du juge instructeur ou le faisceau serré de preuves accablantes eut-il enfin raison de la résistance de l'accusé ; toujours est-il que, le 16 Mai, « après avoir un peu rêvé », comme le remarque le procès-verbal du jour, Deschauffours « se mit à genoux » et fit la confession de ses crimes.

Il reconnut d'abord qu'il avait endormi le jeune Finet avec du vin opiacé et qu'il l'avait livré ainsi, sans défense à deux sodomites moyennant la somme de deux louis. S'il avait pris successivement, les noms de Monsieur Duplessis, Préau, Desfourneaux, c'était pour échapper aux revendications des intéressés ou pour dépister les investigations de la police. Le cynique et inconscient Picard son laquais avait bien été son mignon de couchette, et son pourvoyeur à l'occasion. Ce n'était pas M. de Sautereau, mais le Marquis de Mérinville, qui avait refusé de prendre livraison d'un jeune garçon mal bâti ; celui-ci, un nommé Chanelle, fils d'un tapissier de la rue

Tire-boudin, n'avait pas d'ailleurs « commis le péché ». Daniel Peron, le garçon marchand de vins, qui s'y était si énergiquement refusé, avait en effet tourné la tête au Comte de Trond, seigneur flamand, de qui Deschauffours devait toucher, en cas de succès, une prime de cinquante guinées.

Il reconnaissait pour sincère la déposition de Chambéry. Il avait livré les jeunes Larchey et Bloireaux à sa clientèle étrangère. Il avait reçu trente-cinq louis pour la cession de Chauveaux emmené en Pologne par un seigneur du pays ; ses complices dans l'attentat de la rue Montmartre étaient les sieurs Guillain et Borghette. L'enfant, qui était mort à l'Hôtel-Dieu des suites de ses blessures était le fils d'un savetier nommé Le Nain : son meurtrier l'avait menacé de le tuer s'il parlait devant le chirurgien Vincent.

C'était pour le compte du prince Torelli qu'il avait fait châtré Bizetti : ce grand seigneur italien était un précurseur du comte de Sade ; il lui semblait qu'ainsi opérée sa victime lui offrit un nouveau condiment de luxure ; et ce malheureux Bizetti, qui s'imaginait y gagner une belle voix, devint presque aphone. Enfin Deschauffours déclarait avoir vendu douze louis à l'abbé Coffratti le petit Guillois qu'il avait emporté sous son manteau et qui devait être à Lyon chez le marchand de vin Robert Leroux.

Le 24 mai, la Chambre de l'Arsenal condamnait Deschauffours à être brûlé vif en place de Grève.

L'exécution eut lieu le lendemain.

Un substitut du procureur du Roi, le spirituel romancier Gueulatte, a enregistré, dans son *Recueil*, l'arrêt qu'il accompagne des réflexions et particularités suivantes :

« Il fut étranglé, avant que d'être brûlé, suivant le *retentum* (clause atténuante) du jugement. Cependant un homme digne de foi, qui était près du bûcher, m'a dit qu'apparemment il n'avait pas été bien étranglé, parce qu'il lui avait vu faire un mouvement assez violent au moment où le feu l'entoura.

« Ce Deschauffours non seulement était convaincu du crime mentionné en cette sentence, mais encore il tenait école et b... de Sodomie. Il ne fut conduit en grève qu'à 8 heures du soir ; et comme il n'y avait pas d'amende honorable, il était en habit brun, façon de surtout, la tête nue et paraissait très repentant ; c'était un petit homme, à ce qu'il m'a paru, d'assez belle physionomie, le visage assez assuré, et boiteux par accident d'une chute qui lui avait cassé la cheville du pied.

« Il avait trouvé le secret, avant d'être connu pour ce qu'il était, de se faire estimer de M. d'Argouges, lieutenant civil, qui l'avait même nommé tuteur onéraire de Mlle de Mortagne à qui il mangea près de 40.000 francs en deux ans de temps. Il avait un beau-frère, commissaire des guerres, et qui avait été attaché au roi Stanislas. Il avait été marié deux fois, était veuf et avait un fils. Ce fut le curé

de Saint-Paul (Guéret) qui le conduisit au supplice dans le tombeau.

« Deschauffours avait, à la Bastille, fait un espèce de testament écrit avec du charbon, par lequel il déclarait où étaient quelques-uns de ses effets et quelques procès qui étaient entre les mains de ses procureurs. Il le réitéra et le fit écrire et signer par le curé de Saint-Paul, son confesseur et le signa après la lecture du jugement.

« La confiscation de ses biens a été donnée à son fils ».

Détail assez piquant ; Deschauffours avait une sœur connue dans le monde de la galanterie, sous le nom de la Marquise de Barville.

Le procès, la condamnation et la mort de Deschauffours furent vivement et longuement commentés par les contemporains. On en parlait encore à la fin du XVIII^e siècle. Nous verrons plus tard quel parti en tira Voltaire.

Tous les mémorialistes qui écrivaient au jour le jour notent cette cause célèbre. Le *Journal* de l'avocat Marais transcrit l'anecdote suivante, écho de la lutte ininterrompue du Parlement contre un ennemi séculaire, à qui la légende prêta toujours des appétits anti-physiques :

« Le jour de l'aventure de Deschauffours, le feu prit au collège des Jésuites et on fait dire en prose au principal du collège : « Je ne sais comment cela est arrivé, car j'avais fait ma ronde exprès partout ; tout était en ordre, et il faut que l'on ait mis le feu pour avoir le plaisir de faire l'épigramme que voici :

Lorsque Deschauffours on brûla
Pour le péché philosophique,
Le feu, par vertu sympathique,
Passa jusque chez Loyola. »

Les *Mélanges* de Boisjournain citent aussi leur historiette qui rappelle assez bien celle de l'*arrachage des palissades*.

« Quand on cria l'arrêt dans la rue, les princesses de Condé demandèrent à leur mère, Madame la Duchesse, ce que c'était que la Sodomie.

— Une espèce de fausse monnaie, répondit-elle.

Comme bien on pense, les « faiseurs de couplets et de vaudevilles » ne se firent pas faute d'exploiter une mine aussi féconde. Les *Chansonniers* de Maurepas et de Clérembault le prouvent surabondamment. Une des pièces de ce double recueil, datée de 1726, chante, sur l'air des *Mirlitons*, les dignes compagnons du supplicié, La Valette, Boufflers, Chambonas, Rambures, Villars, d'Alincourt, Rabodange, Saint-André, voire un comte de Sade.

Un autre vaudeville, en 1740, ajoutait à ces noms celui du Maréchal d'Uxelles.

(A suivre.)

Paul d'ESTRÉES.

Actualités

REMLINGER, L'IMPÉRIAL BACTÉRIOLOGUE

Tous nos confrères connaissent le vaillant confrère belge *Le Médecin* qui, comme nous, passe au crible de la critique les mirobolantes découvertes issues chaque jour de l'Institut Pasteur.

Un autre journal non moins courageux, publié sur les rives fleuries du Bosphore, *La Revue médico-pharmaceutique*, s'étant permis de reproduire quelques articles du *Médecin*, s'est vu habiller de la bonne manière par un bactériologue chargé par son altesse le Sultan de veiller aux destinées microbiennes du Grand Empire Ottoman ; ce bactériologue a nom Remlinger.

Voici l'épître que le sieur Remlinger vient d'adresser à la *Revue médico-pharmaceutique* de Stamboul.

INSTITUT IMPÉRIAL

DE

BACTÉRIOLOGIE.

Constantinople, le 14 avril 1902.

A Monsieur le Directeur
de la « *Revue Médico-Pharmaceutique* ».

« Je vous serai très reconnaissant de vouloir bien cesser de m'envoyer la « *Revue Médico-Pharmaceutique* ». Le dernier numéro de ce journal renferme un article véritablement écœurant emprunté au *Médecin* de Bruxelles..... coutumier de ces sortes d'ordures, et il y a pour moi une question de dignité à ne pas m'exposer plus longtemps à parcourir un journal qui, non content de rien m'apprendre au point de vue professionnel, m'insulte dans ce que j'ai de plus sacré : la science, glorieuse fille du génie de Pasteur à laquelle je consacre ma vie. Vous me permettez de vous dire en outre qu'en reproduisant des pamphlets de la nature de ceux que vous empruntez à la presse belge, vous etc. ».

D^r REMLINGER.

Remlinger ! j'ai vu ce nom-là quelque part, à la suite sans doute de quelques joyusetés bactériologiques : lesquelles ? je ne m'en souviens pas ; il y en a tant et tant.

Peut-être se trouve-t-il attaché à l'ineffable découverte de quelques solennels microbes, ou plus simplement d'un spirille, d'un aspergille, ou d'un bacille, fusiforme ou filiforme, ovoïde en façon de cône, avec des pôles arrondis et des aspects de chapelets ou de chaînettes.

Peut-être a-t-il mis au monde un nouveau coque plus coque que les autres coques staphylos, streptos et gonos, ou diplos et entéros. Peut-être encore a-t-il trouvé, dans des pustules d'animaux, quelques sérums immunisants contre la rage des dents, la calvitie, l'alopecie et autres scies. Grâce à sa nature joyeuse, Remlinger, j'en suis certain, a bien pu trouver tout cela.

Comme ces braves gens de l'Institut, Remlinger a dû, lui aussi, fouiller des trompes de moustiques, regarder sous la queue des rats, scruter des ventres de punaises et des becs de perroquets, et peut-être y a-t-il saisi, entre son pouce et son index le germe infinitésimal d'une nouvelle maladie.

Comme ces autres de l'Académie, Remlinger a trouvé sans doute dans son esprit inventif un petit crachoir portatif pour emprisonner la phthisie, une machine à désinfecter l'humanité, et la formule algébrique, mathématique, voire même géométrique, capable de déterminer la zone dangereuse exacte d'un tousseur, d'un cracheur et surtout d'un éternueur. Toutes ces choses sont possibles, et logiquement j'en conclus que, si Remlinger n'est pas universellement connu, c'est que, dans cette tordante carrière bactériologique, il s'est trouvé devancé par de bien plus tordants que lui.

C'est même cela qui le chagrine, le rend hargneux et incivil, presque impoli envers la science qu'il appelle Fille... fille du génie de Pasteur. Ah ! ma chère, quels beaux transports ! quelle flamboyante éloquence ! quelle passion ! Il lui a consacré sa vie... pauvre fille du génie !! Mais c'est surtout pour cela qu'il ressent de temps en temps des écœurements et que, malgré sa dignité, Remlinger se trouve obligé de lâcher ses glaires en public.

J'entends bien que notre joyeux compagnon, dans le but sans doute de jouer à cette excellente Médecine, qu'il n'a d'ailleurs jamais connue, un bon tour de sa façon, s'excuse de son incongruité en accusant *Le Médecin* de lui avoir administré des pilules un peu trop amères. Cette affirmation peut être jusqu'à un certain point soutenable, étant donné que nous avons affaire à un estomac de bactériologue. Mais là où je trouve que Remlinger a dépassé les limites de la plaisanterie permise, c'est lorsqu'il accuse toujours *Le Médecin* de ne lui avoir en compensation de l'amertume de ses pilules, rien appris au point de vue de sa profession.

Ce mot de profession dans la bouche d'un bactériologue me semble une véritable trouvaille. Car passer gaîment son temps

à mélanger des pus avec des pourritures et des humeurs d'animaux malades, mettre en bouteilles cachetées, cirées, étiquetées, ces délicieuses mixtures, et les inoculer galamment dans le sang de ses semblables, semer dans tous les pays, avec cette sereine désinvolture que donne la simplicité d'âme, les semences de ces fleurs bénies qui se nomment la Peste, la Lèpre, la Tuberculose, etc., pour appeler ce genre de sport une profession et demander au médecin de vous perfectionner dans ce genre, m'est avis que c'est dépasser les saines limites de la joyuseté et des privautés permises.

Pour mon compte, je préfère de beaucoup une bonne histoire de microbes comme celle par exemple que l'on me place sous les yeux et qui se trouve dans le journal *La Petite Seringue du Bosphore*, organe de l'Institut impérial de bactériologie, sous la signature eh.. eh !! ma foi, de Remlinger. C'est plus qu'une histoire, c'est un Roman tout un roman qui se déroula nous dit-il, sous les verres de son microscope : « C'était un joli Bacillus Prodigiousus qui, avec son ami Termo et son autre amy Lobacter, poursuivaient de leurs déclarations brûlantes trois sémillantes bactéries en vue d'une..... association. Les affaires allaient bon train, et l'on cherchait un petit coin dans les champs verts du microscope pour s'aimer, s'agglutiner et procréer tout au moins un..... un petit abcès ; quant au moment pathétique apparurent avec les maris, que dans le monde microscopique on appelle aussi des coccus, des bons coccus, une escouade de gendarmes sous forme de phagocytes, pour juger du flagrant délit. Vous voyez d'ici la colique de Lobacter, de Termo et même de Prodigiousus qui, sans lâcher leurs toxines dans la crainte d'être englobés et puis mangés, comme des voleurs se sauvèrent hors des champs du microscope : » C'est pour cela, nous dit l'auteur, que l'histoire se termine ici. Telle qu'elle est, je l'avoue, elle me réconcilie avec Remlinger ; car elle dénote chez lui, en même temps qu'une certaine tendance à la poésie, un excellent caractère, un vrai fond de candeur, d'innocence, d'ingénuité, et en lui tendant la main, je lui exprimerais plus chaleureusement ma sincère satisfaction, si je n'étais en ce moment abasourdi par les cris d'un de ces oiseaux bavards, auteurs de la psitt... psitt... psitt... auteurs de la psitt-acose, encore une joyeuse invention des dévoués bactériologues. Et c'est sans doute par hypnose, automatisme ou suggestion que je me sens obligé de demander à Remlinger, maintenant qu'il a digéré mon petit morceau de prose.... As-tu bien déjeuné, Jacquot ?

BOUCHER.

Les Femmes-Médecins au XVIII^e Siècle

MADemoiselle BIHERON

(Deuxième article, voy. fasc. VI, 1901.)

Dans un premier article (1), j'ai relevé et corrigé quelques erreurs commises par les biographes de Mademoiselle Biheron : aujourd'hui j'en veux signaler une (2) qui surpasse toutes les autres. C'est dans le *Dictionnaire de botanique* de Baillon qu'elle se trouve : on y lit (t. I, p. 368) que Barbeau-Dubourg « s'était occupé des champignons et en avait commencé une collection avec le concours de Mlle Biberon (sic), à laquelle il dédia le genre *Biberonia* (re-sic) ».

Curieux de savoir ce qu'était ce genre *Biberonia*, qui ne figure dans aucun *Nomenclator botanicus*, j'ai feuilleté toutes les publications de Barbeau-Dubourg, et j'avoue n'avoir pas perdu mon temps. En effet, j'ai trouvé dans son *Botaniste français* (3) non pas le genre *Biberonia*, mais un champignon des environs de Paris, dénommé « Biheron » ; de plus, j'ai déniché dans sa joyeuse *Gazette d'Epidaure* (4), les articles suivants qui corroborent singulièrement ceux que j'ai exhumés l'an dernier :

I. Anatomie artificielle (5).

Le public est averti que l'on fera voir une anatomie artificielle sur un corps tronqué aux extrémités, avec le développement des

(1) Ce premier article a paru dans le *Journal de médecine de Paris* (1901, p. 322) et dans la *Médecine anecdotique* (1901, p. 165).

(2) Cette erreur m'a été indiquée par mon ami, le D^r Edmond Bonnet.

(3) BARBEU-DUBOURG (*Le Botaniste français*, t. II, p. 486, Paris, 1767) décrit ainsi le champignon dénommé par lui « Biheron » :

« Chapeau orbiculaire, concave en-dessus, convexe en-dessous. La convexité doublée de lames convergentes. La convexité revêtue d'une pellicule un peu cotonneuse, et froncée à son centre, pour former une sorte de petit pivot. 1. *Biheron* simple, à chapeau blanc, lames vermeilles. N. Trouvé en quantité dans un chantier de bois blanc, le 16 octobre 1766, par Mlle Biheron. a. Groupé. N. — N. B. C'est certainement la même espèce que le *Gudin*. L'un est une variété accidentelle de l'autre. »

Le *Gudin* est un champignon ainsi dénommé par Barbeau-Dubourg, parce qu'il fut « trouvé en quantité dans le chantier de MM. Gudin en 1766 ».

(4) La *Gazette d'Epidaure*, fondée en 1761 par Barbeau-Dubourg, ne vécut que trois ans. Il en a été donné des extraits dans le *Journal de médecine de Paris* (1902, p. 127) et dans la *Médecine anecdotique* (1902, p. 113).

(5) Extrait du numéro du mercredi 13 mai 1761 de la *Gazette d'Epidaure* (t. I, p. 142).

viscères contenus dans les trois ventres. Voici les différences essentielles de cette pièce, d'avec celles de feu Desnoües (1), qu'on a vues autrefois à Paris.

1^o Ce qui avait été fait jusqu'ici en ce genre-là ne présentait que des blocs de cire, qui expriment mal les parties minces, et dont les reliefs et les couleurs faisaient le seul mérite. Le corps même était fait de cire, dont la surface extérieure se jaunit à la longue, et ne représente point du tout la peau : les viscères faits de cire sont sujets à se casser au plus petit accident, ou par l'effet de la grande sécheresse. Le corps que l'on fera voir est recouvert d'une vraie peau, qui imite l'enveloppe extérieure et générale, et qui permet le transport de la pièce entière, facilement et sans danger.

2^o On a copié les membranes naturelles d'une manière à tromper les yeux des spectateurs ; ce qui est particulièrement remarquable dans le péritoine, l'épiploon, la plèvre, etc.

3^o Les viscères creux et membraneux, tels que l'estomac et les intestins, sont rendus artificiellement, avec la consistance, la souplesse et la légèreté des viscères naturels. L'on souffle l'estomac, et même les poulmons.

4^o Les proportions naturelles de toutes les parties, leurs rapports entr'elles, leurs couleurs, leurs positions exactes, tout y est observé au point que la nature est copiée dans la plus grande précision, et avec une vérité qui étonne. On espère que l'ouvrage qui la représente si bien méritera les suffrages du public.

Il a déjà obtenu ceux de l'Académie royale des sciences, de la Faculté de médecine, et de l'Académie royale de chirurgie.

L'on verra cette anatomie tous les jours, hors les fêtes et dimanches, depuis onze heures du matin jusqu'à une heure après midi, et depuis quatre heures du soir jusqu'à six, chez la Demoiselle BIHERON, qui l'a exécutée, et qui demeure sur *la vieille Estrapade, au coin de la rue des Poules*.

Ceux qui seront curieux de voir un développement plus détaillé des viscères contenus dans chacun des trois ventres, et en plusieurs jours, prendront des arrangements particuliers.

Cette anatomie sera exposée le mercredi 13 may 1761.

II. *Talens récompensés* (2).

Mademoiselle BIHERON vient de recevoir une gratification considérable du roi de Danemark, à qui elle avait eu l'honneur d'envoyer plusieurs pièces d'anatomie artificielle, et notamment : 1^o Un cœur, avec différentes coupes du cœur, pour en faire voir la

(1) Guillaume Desnoües, chirurgien français, déjà mentionné dans mon premier article.

(2) Extrait du numéro du samedi 6 février 1762 de la *Gazette d'Epidaure* (t. III, p. 88).

structure intérieure : 2^o Un canal thorachique, avec le réservoir du chyle, dit réservoir de Pecquet; 3^o et 4^o Les parties de la génération ; 5^o Une matrice élastique, pour faciliter les connaissances nécessaires à la pratique des accouchemens ; 6^o Une vessie d'homme ; 7^o Une vessie de femme ; 8^o Un cœcum, avec la valvule de Tulpius mise en évidence ; 9^o Un rein ; 10^o Un foye ; 11^o Une oreille ; 12^o Un œil.

La première de ces pièces fut présentée à Sa Majesté Danoise au mois de juin 1761, et les dernières au mois de décembre, par M. le Président Ogier, ambassadeur de France à Copenhague.

Mademoiselle Bihéron ne fit pas que des anatomies artificielles : elle s'occupa aussi du modelage des champignons (1) ; de plus elle inventa un procédé de conservation des fleurs naturelles, dont Barbeau-Dubourg (2) a parlé en ces termes : « Mademoiselle Bihéron, que ses anatomies artificielles ont rendue si célèbre dans toute l'Europe, réussit également bien à tout ce qu'elle entreprend. Nous avons actuellement sous les yeux des fleurs naturelles qu'elle a desséchées qui n'ont perdu que leur éclat sans rien perdre de la vérité de leurs couleurs ; entr'autres les renoncules et semidoubles, les géroflées et violiers, les scabieuses, les pieds d'alouettes, les soucys, les *nigella*, les pavots, etc.

Si ses autres occupations lui permettaient de faire un herbier complet dans ce goût-là, ce serait assurément une chose incomparable ! »

D^r P. DORVEAUX.

(1) D'après son « Projet d'un cours complet de botanique française » (*Gazette d'Epidaure* du 17 octobre 1761, t. II, p. 218.), Barbeau-Dubourg se proposait de constituer « une collection de toutes les espèces de champignons connus, les uns conservés avec le plus grand soin, les autres imités en cire dans leur forme, grandeur et couleur naturelles... » Il est probable que ces champignons devaient être imités en cire par Mlle Bihéron, dont c'était encore une spécialité, au dire du D^r Ed. Bonnet.

(2) *Gazette d'Epidaure* du 23 décembre 1761 (t. II, p. 392).

Une Pièce scatologique de Piron

POURQUOI PIRON NE FUT PAS ACADÉMICIEN ?

Cela intéresse un peu les médecins.

Rappelons brièvement la version officielle.

En 1753, l'Académie française venait d'élire Piron à la presque unanimité, quand l'abbé d'Olivet, à qui sa moralité douteuse devait interdire plus qu'à tout autre d'intervenir, s'avisa de protester contre le choix de ses collègues, en allant représenter à Versailles que le récipiendaire était l'auteur de la fameuse *Ode à Priape*.

Louis XV opposa son veto à la réception du poète ; et Montesquieu, pour consoler Piron, lui fit obtenir une pension de mille livres sur la cassette du roi.

Que l'*Ode à Priape* ait été une des causes de la prétendue indignité du candidat, nous l'accordons volontiers ; mais fut-elle la seule ?

Nous croyons en avoir trouvé une autre dans une ode scatologique qui couvait alors sous le manteau. Les recueils manuscrits du temps la publient sans nom d'auteur ; mais *Mon petit portefeuille*, un volume très rare, imprimé et paru à Londres en 1774, un an après la mort de Piron, attribue de la façon la plus formelle au poète défunt cette pièce qu'il intitule l'*Etron Royal*. Le vers solidement frappé et l'allure très vive, en son âpre ironie, sont bien dans la manière de Piron ; et si réellement le morceau est de lui, il ne faut pas s'étonner qu'il ait scandalisé les adorateurs, encore nombreux, sinon bien convaincus, de la majesté royale. N'était-ce pas, en effet, une suprême irrévérence que cette plaisanterie, un peu grasse, sur la terrible maladie qui avait arrêté Louis XV à Metz et avait mis toute la France en émoi ? Les poètes de Cour avaient célébré, mais sur un autre mode, la convalescence du Bien-Aimé : de quoi s'avisait ce rimeur qui se permettait de traiter si lestement un aussi grave sujet et — qui pis est — osait tourner en ridicule les princes de la Science, Dumoulin et la Peyronie, l'un le premier médecin, l'autre le premier chirurgien du Roi ?

En tout cas, quel que soit l'auteur de cette gauloiserie, nous la transcrivons, comme la seule peut-être qui ait détoné dans la symphonie des dithyrambes qui saluèrent alors la guérison du Roi.

Paul d'ESTRÉE.

L'ETRON ROYAL.

Sur la convalescence du Roi (1744).

Viens me tenir lieu d'Apollon,
Esculape, dieu des Clystères,
Que ta canule et ton canon,
Digne instrument de tes mystères,

Me fassent eh... sans effort,
Des vers, et puants, et sublimes,
Tels que tous les jours il en sort,
Des c... huileux de nos Minimes.

Louis avait le c... bouché.
Par la bouche il avait beau prendre,
Du minoratif recherché ;
Il périssait faute de rendre,
Quand un mousquetaire à genoux,
Seringue en main, vient par derrière
Et vise si bien dans le trou,
Qu'il rompt l'opiniâtre barrière.

Que vois-je, ô ciel ! c'est un étron,
Et la matière en est louable,
Il est gros comme un saucisson,
Et garnirait bien une table.
C'est l'œuvre du plus grand des Rois,
Odeur et goût sentait le trône,
Et jamais un anç bourgeois,
N'en eût accouché sans matrone.

Tel du cerveau du grand Jupin,
On vit jadis sortir Minerve.
Laurier en tête, olive en main.
Qu'à la France le ciel réserve !
Tel, et cent fois plus précieux,
Du c... de notre grand Monarque,
Pour rendre tes peuples heureux,
L'étron sort et frustre la Parque.

Instrument de notre bonheur,
Etron, délices de la France,
Je te croquerais de bon cœur,
Si je t'avais en ma puissance.
Mais je vois Dumoulin prudent,
Le regarder d'un œil d'envie,
Ciel ! il porte sur lui la dent,
En dépit de la Peyronie.

Ménage un si riche trésor,
Arrête, la France t'en prie,
Pourrais-tu bien donner la mort,
A qui nous a donné la vie ?
De ce sacré dépôt garant,
Respecte un ragoût qui te tente,
Songe que le peuple l'attend,
Grands yeux ouverts, bouche béante.

Histoire de la Médecine en France

DEUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE DE CHIRURGIENS

On sait que pendant une longue suite de siècles, la chirurgie fut considérée comme un art manuel, un véritable métier ; ceux qui l'exerçaient n'étaient donc que de simples artisans, des manœuvres, en un mot, appartenant à une corporation ouvrière et soumis à un règlement qui ne différait que par quelques points de détail des règles régissant les autres corps de métiers.

Le jeune homme qui se destinait à la chirurgie devait, avant de tenter les épreuves de la maîtrise, justifier de deux ans d'apprentissage d'abord, et ensuite de trois ans d'exercice comme garçon chirurgien chez un ou plusieurs maîtres, ce qui représentait cinq années d'études, temps ordinairement exigé dans la plupart des communautés de chirurgiens ; il est à remarquer, en effet, que si la durée des études médicales variait suivant les différentes universités provinciales qui, en dehors de celles de Paris et de Montpellier, délivraient des diplômes de docteur en médecine, la chirurgie, placée sous l'autorité et le contrôle du premier chirurgien du roi et de ses lieutenants provinciaux, était soumise, dans tout le royaume, à des règles beaucoup plus uniformes ; toutefois, d'autres voies pouvaient aussi conduire à la maîtrise, tel était, par exemple, le cas du premier garçon-chirurgien exerçant dans certains hôpitaux de Paris ou de quelques villes de province et qualifié pour cette raison de *gagnant-maîtrise* ; les chirurgiens des hôpitaux militaires et des armées du roi jouissaient également de privilèges spéciaux ; mais ce sont là des questions qui sortent de mon sujet et sur lesquelles on pourra consulter les historiens de la médecine et de la chirurgie : Chéreau, Corlieu, Dauchez, Dignat, Franklin, Laboulbène, Malgaigne, Sabatier, etc. et, pour les communautés de chirurgiens provinciaux : Avenel, Charpignon, Corre, Germain, Philippe, Prost, Simonin et autres.

Le temps de service chez les maîtres — ce que nous appellerions aujourd'hui le stage — était constaté par l'inscription sur un registre spécial déposé au greffe du premier chirurgien du roi et, en province, chez son lieutenant ; quant à l'apprentissage, il était toujours précédé d'un contrat notarié, plus rarement sous seing privé, intervenant entre le maître chirurgien et l'apprenti, ce dernier cautionné par l'un de ses ascendants ou par son tuteur ; ces actes, qui fixent les charges et les obligations inhérentes à chacun des contractants sont assez rares dans les collections ; de tous les historiens que j'ai cités, Franklin seul a reproduit (*La vie privée d'autrefois : Les chirurgiens*, p. 295) un de ces contrats.

passé à Paris le 14 avril 1769 ; j'en transcris ci-après deux autres de dates plus anciennes : le premier, rédigé à Fontainebleau en 1656, m'a été communiqué par mon confrère et ami, M. le Dr P. Dorveaux, l'autre, provenant de ma collection, a été passé sous seing privé à Précigné (Anjou) en 1716, particularité qui s'explique par ce fait que le père de l'apprenti était notaire royal de l'endroit. Pour la commodité de mes confrères peu versés en paléographie, j'ai complété les abréviations et modernisé l'orthographe archaïque de ces vieux contrats.

Dr Ed. BONNET.

I

Du premier jour de février 1656, fut présent en sa personne François Denize, âgé de quatorze ans ou environ, fils d'honorable homme, François Denize, sergent-appréciateur de la forêt de Bierre, demeurant à Fontainebleau, lequel François Denize le jeune a promis et s'est obligé à et envers honorable homme Etienne Salbray, maître chirurgien demeurant à Fontainebleau, pour le temps et espace de deux ans entiers, finis et accomplis, à commencer de ce jourd'hui, date des présentes, pendant lequel temps icelui apprenti a promis et s'est obligé servir et honorer ledit sieur de Salbray, son maître, et lui obéir en tous ses commandements licites et honnêtes, sans s'absenter de son service pour quelque cause et occasion que ce soit, à peine de tous dépens, dommages et intérêts ; et ledit sieur Salbray, son maître, a aussi promis et s'est obligé montrer et enseigner audit Denize l'art de chirurgie et ce qui en dépend et aussi de lui administrer feu, lit, hôtel, lumière (1), nécessaires au corps humain ; et, quant à la nourriture et vêtements qu'il conviendra audit apprenti, honorable homme Pierre Denize, son aïeul, demeurant à Fontainebleau, a promis et s'est obligé lui fournir ses dites nourriture et vêtements pendant ledit temps, et outre a aussi promis et s'est obligé payer audit sieur de Salbray pour son apprentissage, dans huit jours d'aujourd'hui, la somme de trente livres, avec la quantité de deux poinçons (2) de vin, bon, loyal et marchand, provenant du vignoble de Reclose, à livrer audit sieur de Salbray incontinent après la vendange prochaine, rendu et arrivé chez lui, si comme, etc., promettant, obligeant, etc., ledit apprenti corps et biens, renonçant, etc.

Fait et passé à Fontainebleau, en l'étude dudit notaire soussigné, le premier jour de février mil six cent cinquante-six en présence de Loys Boucher et Noël Guillin clercs, demeurant à Fontainebleau, témoins, qui ont avec les parties signé.

(*Suivent les signatures*).

(1) En d'autres termes : loger, chauffer et éclairer.

(2) Tonneau d'une contenance d'environ 200 litres.

II

Nous soussignés, Toussaint Joubert, maître-chirurgien demeurant à Précigné, et Julien Baret, âgé de dix-neuf ans, fils de maître Jean Baret, notaire royal, demeurant audit Précigné, d'une et d'autre part, sommes convenus de ce qui suit, à savoir : que moi, Julien Baret, désirant apprendre l'art de chirurgie, sous le bon plaisir de mon père, j'ai prié et requis ledit sieur Joubert de me prendre sous sa conduite pour un an seulement à commencer de ce jour et à finir d'ici un an, ce que moi, Joubert, ait accepté en faveur dudit Julien Baret auquel je promets de montrer et enseigner le mieux qu'il me sera possible ledit art de chirurgie et de lui donner bon traitement et ne lui rien céler ni cacher dudit art et conformément à nos règles de tous, ainsi que les maîtres doivent à leurs apprentis dudit art.

Et moi, Julien Baret, promet au sieur Joubert de servir bien et fidèlement audit état de chirurgie, seulement et en toutes choses licites et honnêtes, et faire son profit autant qu'il me sera possible. A ces présentes est intervenu ledit sieur Baret, père dudit Julien Baret, apprenti, lequel l'a plegé (1) et cautionné de sa fidélité, lequel il a promis nourrir et entretenir en sa maison pendant ledit an et outre moi, Barret père, promets de donner audit sieur Joubert, pour ses peines de montrer et enseigner à mon fils ledit art de chirurgie pendant ledit an, la somme de trente livres, moitié dans six mois prochain, moitié à la fin dudit an ; et au cas que ledit Julien Barret sortisse avant ledit an, je paierai néanmoins audit sieur Joubert la somme ci-dessus.

Fait à Précigné, ce vingt-deuxième d'avril mil sept cent seize.

(Suivent les signatures.)

(1) Pleger, vieux terme juridique ayant le sens de garantir, cautionner, répondre de.

Le Parnasse hippocratique

Au moment où on célèbre le centenaire de l'Internat, il nous paraît opportun de publier une pièce de vers lu au banquet annuel en 1875, par le Dr Tissot et intitulé :

LA GÉNÉRATION SPONTANÉE

D'où vous vient cet air tout grognon :
— J'n'entends parler que de sal's êtres.
Le microzyme et l'champignon
Du corps humain sont donc les maîtres ?
Les bactéries, le vibrion,
Trist' race après nous acharnée !
Au diabl' cett' génération,
Qu'elle soit ou non spontanée.

Sur la terre rien de nouveau,
Dit un rhéteur académique.
Car Omne vivum ex ovo
Est un proverbe fort antique.
La viande, putréfaction !
Notre boisson est gangrenée !
Salut, ô génération,
Qui ne peut pas êtr' spontanée.

Ses adversair's non moins féconds
De l'insondabl' sond'nt le mystère
Et dans le vid' de leurs flacons,
Ils voient s'animer la matière,
Voici v'nir un jeun' champion,
La lanc' de pus tout imprégnée
Vive not' génération,
Génération spontanée !

*Non licet inter nos tantas
Componere lites, dit l' sage.*
Aussi j' m'abstiens dans ce fracas
Que chacun fait en son langage
Mais j' crains que la discussion
S' prolongeant d'année en année,
N' dépasse not' génération,
Qui n'est pas du tout spontanée.

Un client pour un suintement
De l'urètre, inquiet, vous consulte
De la femme il se port' garant.
En douter même est une insulte.
— Monsieur, votre observation
Mérite d'être burinée.
Comm' preuv' de génération,
Génération spontanée.



LA GÉNÉRATION SPONTANÉE

Un' jeun' veuve depuis deux ans
Voit tout à coup certaine enflure.
Bon Dieu ! qu'vont dir' les médisants ?
Eil' dont la conscience est pure.

— C'est peut-être l'imprégnation
 Fait' dans un' précédente année,
 Ou bien un' génération
 Chez les veuves tout' spontanée.

Pour terminer par un couplet
 Et qui soit bien de circonstance,
 Vive à jamais notre banquet,
 Pour l'internat sourc' de Jouvence,
 Et qu'un' douc' fermentation
 De ses mycrozým's émanée
 Fass' naître un' génération
 D' joyeux internes spontanée !

A ce morceau moderne nous joignons une pièce inédite du XVIII^e siècle sur un sujet scabreux due à la plume féconde du pharmacien Demeuchy et intitulée :

LA CAROTTE

Tout le monde ici bas n'a pas ce qu'il désire ;
 Que de filles surtout ont raison de le dire :
 On attend un époux on souhaite un amant
 A trop longue espérance on ne peut se contraindre
 C'est une fureur un tourmen,
 Le feu s'allume il faut l'éteindre ;
 Le point est de savoir comment,
 A défaut de cet instrument
 Dont grâce à la bonne nature
 Personne n'ignore l'emploi.
 On en cherche l'image, on saisit sa figure
 A la raison le besoin fait la loi.
 Princesse, Bourgeoise ou Bergère
 Chaume en son petit réduit
 Cède à l'instinct qui le séduit.
 Une racine potagère
 D'Aglaure avait fixé le choix
 De Priape usurpant les droits
 Elle en faisait le chatouilleux office
 Quand tout à coup entre ses doigts
 Dans leurs doux exercices ils étoient aux abois
 La racine échappe et se glisse
 Jusques au fond de l'atelier
 Où Vénus aux amants propice
 Favorise leur sacrifice,
 Peut-on à ce point s'oublier ?
 Vous en parlez bien à votre aise
 Vous qui de Priape à longs traits
 Par chaque nuit savourez les bienfaits ;
 Joujou pareil se tient-il à la laisse ?
 A qui de vous en pareil cas
 Le vrai brandon n'échapperait-il pas.

Plus de reproche. Aglaure souffre,
Il est temps de la soulager.
Des doigts mignons en vain cherchent à s'arranger
Pour pénétrer au fond du gouffre,
Tous ses efforts augmentent le danger,
Elle a besoin d'un secours étranger.
La pauvre fille enfin a le courage
De confier ce triste événement
A certain homme expert et sage.
Il lui promet un prompt soulagement.
Tant flateuse et douce parole
La reconforte et la console.
Bon courage ma belle enfant
Et pour commencer cette cure
Il faudrait de toute parure
Vous dépouiller en cet instant.
Vénus doit à propos détacher sa ceinture,
Obéissez et montrez-vous
Aussi simple que la nature.
• Nous sommes seuls ; or entre nous
Toute pudeur est superflue.
On rougit, on hésite, enfin là voilà nue
Telle aux yeux de Pajon méditant sa Psyché,
Plus d'une fois se montra le modèle ;
Aucun de ses appas ne demeure caché.
Que sa rougeur la rend piquante et belle.
L'Esculape hésite à son tour
II en son cœur léger désir d'amour.
Mais il vaincra cette boutade
Il est honnête et généreux.
Sur la croupe de la malade
Il déploie un bras vigoureux
Du contre coup la racine est chassée.
Un cri de joye et de douleur
Annonce à son opérateur
Que la souffrante en est débarassée.
On voudroit revoir ce bijou
Enfant mort-né d'une vierge féconde,
Mais il est égaré, perdu je ne sais où,
Il ne l'est pas pour tout le monde.
On a repris ses vêtements,
On s'épuise en remerciements
On s'en alloit au détour de la rue,
De toute mère hélas ! que perçante est la vue ;
Entre les mains d'un vieillard indigent
Aglaure reconnoît sa racine chérie.
Avec son pain de ce morceau friand
Le Rouchy faisoit chère lie.
La belle admire cependant
Comme tout sert en cette vie,
Et bientôt grace au sacrement
Entre les bras d'un époux succulent
Notre fausse accouchée oublie
Sa carotte et son accident.

Bibliographie

Etude scientifique, critique et anecdotique sur les CADET, avec notes biographiques et historiques sur les Cadet de Gassicourt, par L. G. TORAUDE, Paris, 1902, gr. In-8°, 106 pages, tableaux généalogiques et 13 planches de portraits et armoiries. Edité par le *Bulletin des Sciences Pharmacologiques*, 19, Rue du Val-de-Grâce et Imprimerie Maratheux, 1, rue Cassette.

Dans cette étude, dédiée à l'Académie de Médecine et à la Société de pharmacie de Paris, l'auteur retrace l'histoire de cette lignée d'hommes éminents en tous genres : médecins, pharmaciens, magistrats, artistes, etc., etc., qui ont fixé l'attention dans le siècle élégant et dans le XIX^e siècle. Ce n'est point une biographie sèche et aride. Le document est relevé très agréablement par le talent littéraire de M. TORAUDE. L'anecdote fine, bien tournée, y côtoie la généalogie, l'héraldique et la bibliographie sobrement distribuées. Le plaisir des yeux n'a pas été oublié dans cette œuvre intéressante, et la partie artistique (reproduction de portraits, etc.) particulièrement soignée, en rehausse l'attrait.

Les pharmaciens, curieux de l'histoire de leur art, y trouveront des documents intéressants sur les apothicaires heureusement recueillis par le digne successeur de ces Cadet de

Gassicourt qui ont honoré leur profession et dont il se propose de suivre les traces. M. B.

La Prostitution cloîtrée, étude de biologie sociale, par le D^r LOUIS FIAUX, ancien membre du Conseil municipal de Paris. Un vol. in-12, 3 fr. (Paris, Félix Alcan, éditeur).

Les travaux antérieurement publiés par l'auteur sur la police des mœurs et la prostitution réglementée font autorité dans le monde administratif et médical.

Dans ce livre, il s'est proposé de s'en tenir à l'examen nettement délimité de la question de biologie publique et collective, et il démontre, en s'appuyant sur des documents nouveaux, les résultats très péniçieux, au point de vue de la médecine publique et de l'hygiène populaire d'un système qui doit disparaître. Dans une deuxième partie, M. Fiaux résume les nombreux faits et documents présentés à Bruxelles, à la conférence internationale réunie en 1899 dans cette ville, pour étudier les relations hors mariage et plus particulièrement les résultats positifs de l'institution médico-policière de la réglementation. Un appendice terminant le volume contient des statistiques officielles qui forment la preuve et comme le support des assertions et des conclusions du texte.

Notes historiques

Michelet médecin. — Quelques-uns d'entre nous ignorent peut-être que le grand Michelet fit de sérieuses études médicales. Il n'est pas sans intérêt de reproduire cette belle page dans laquelle l'écrivain fait connaître ses impressions juvéniles.

1821. C'était au temps où je commençais mes études anatomiques ; j'avais déjà vaincu la répugnance qu'inspire la mort à tous les êtres vi-

vants. Mais la même sensibilité qui m'avait fait embrasser l'état où l'on sert le plus directement les hommes me rendait plus pénible qu'à bien d'autres les études indispensables pour apprendre à l'exercer. Je ne pouvais, surtout, sans horreur, enfoncer le fer dans un corps tout organisé, tout semblable au mien ; il me semblait toujours commettre un meurtre.

Un jour des plus noirs de décembre, je me rendis de bonne heure à l'amphithéâtre ; il n'y avait personne encore ; il fallut attendre. (*Il faisait à peine jour et l'on ne pouvait lire l'efface*). Je m'approchai machinalement du corps que nous allions dépecer. C'était, autant que je pus distinguer, une femme d'environ vingt-cinq ans. A travers la mort, je crus voir les restes d'une éclatante beauté. Ses longs cheveux blonds tombaient de la table à terre et balayaient des dales (*sic*) de l'amphithéâtre. *Tout le corps était effacé*. Ces membres si délicats sur ce marbre glacé, cela me blessa ; je m'assis en face du cadavre et je me livrai tristement à mes réflexions : « Pauvre malheureuse, me disais-je en moi-même, est-il possible qu'aucune amie n'ait protégé tes restes ? Toute nue, abandonnée sur le marbre d'un amphithéâtre. Livrée aux regards d'une foule de jeunes gens, dont les yeux vont violer tout ce que la pudeur cachait. Encore une demi-heure et ce chef-d'œuvre de la nature n'offrirait plus entre leurs mains que d'horribles lambeaux ! Hier, sans doute, les hommes l'adoraient ; ils te promettaient l'amour pour obtenir de toi le plaisir... Oh ! combien cette figure douce promettait de bonheur à celui qui l'aurait aimé ; mais je le vois à ces mains délicates que le travail a endurcies, personne ne t'a protégé ; tu as vécu, tu es morte dans la misère, seule. Ah ! si je t'avais vue un peu plus tôt... Au moins tu seras plainte une fois!.. »

Cette page pleine de sentiment, ne fait-elle pas pressentir le génie qui écrivit plus tard *l'Insecte et l'Oiseau*.

La Princesse de Lamballe et le Charlatan Pittara. — Extrait de : « Madame de Lamballe, d'après des documents inédits, » par Georges Bertin. Paris, 1888, gr. in-8°, p. 25 et 26. « La Princesse de Lamballe, jeune femme vive, aimable, mariée l'hiver dernier à un époux fort jeune aussi, n'a pu supporter tranquillement les infidélités répétées de son mari, quelque funestes qu'elles aient été à son amour même pour ce mo-

derne l'héséc, elle n'a pu voir sans un accès de jalousie marquée son éloignement et ses écarts ; elle a conçu de l'envie contre les objets les plus méprisables que le prince honorait de ses regards ; elle en a contracté une mélancolie profonde et des vapeurs convulsives. Les médecins n'ayant pu calmer ce mal plus moral que physique, elle s'est mise entre les mains d'un nommé Pittara (1), charlatan en vogue par des emplâtres qu'il applique sur le nombril. Plusieurs femmes de la cour en ont essayé, et Mme la duchesse de Mazarin en ayant parlé à la princesse, celle-ci vient depuis peu de le faire appeler auprès d'elle. » (*Bachaumont*, 5 novembre 1767).

(1) *L'emplâtre du Sieur Pittara*, topique connu par nos feuilles et par tous les papiers publics, continue d'opérer de très bons effets dans les vapeurs hystériques et les convulsions qui affectent les genres nerveux, effets constatés par de nombreuses cures. On sait qu'il n'est pas moins spécifique pour conserver le fruit des femmes qui ne sauraient le porter à terme par la faiblesse de leurs organes, et pour faciliter l'accouchement.

« Il ne cause aucune douleur, ni même aucune marque sur la peau. Il prévient encore les accidents ordinaires des personnes qui sont dans le cas de perdre. Trois ou quatre, employés successivement, suffisent pour les malades de ce genre les plus invétérées. Le prix de chacun est de 6 livres, franc de port. On l'envoie dans une lettre par la poste, avec une instruction imprimée, et sa conservation est sans terme. Ce remède se trouve à Paris, chez l'auteur, rue Verderet, vis-à-vis les armes d'Amiens ; à Toulouse, chez le sieur Lestanguet, marchand de verre, rue de la Trinité, et à Villeneuve-lez-Avignon, chez la demoiselle Verdeille l'ainée. Il faut affranchir le port des lettres et de l'argent » (*Affiches, annonces et avis divers*, mercredi 1^{er} décembre 1773). Extrait de : « Madame de Lamballe, d'après des documents inédits », par Georges Bertin. Paris, 1888, gr. in-8°, p. 25 et 26.

Variétés

Les commandements de celui qui veut maigrir.

Chaque matin, à l'aube, vite te lève-
[ras ;
Puis avec de l'eau froide bien fort te
[doucheras ;
En juillet, à la mer, bains froids re-
[chercheras ;
Chaque jour, longuement à pied pro-
[mèneras ;
Aussi bien, chaque soir, bicyclette
[feras ;
En sortant des repas jamais ne dor-
[miras ;
A table, les bons mets tu les mépri-
[seras ;
D'un peu de vin rouge tu te conten-
[teras ;
Graisses, beurres et pain jamais ne
[mangeras ;
Comme un charme cent ans ainsi te
[porteras.

Masse énorme de cheveux dans l'estomac d'une hystérique.

— M. STRAUD présente, à la société de chirurgie de Lyon la masse extraite par lui, du poids de 765 grammes, de 28 centimètres de longueur sur 7 d'épaisseur. La malade, jeune fille de 16 ans, présentait au-dessous des fausses côtes gauches une tumeur dure, lisse, régulière, qui avait été l'objet de diagnostics variés fibrome de la paroi, péritonite tuberculeuse enkystée, splénomégalie, kyste du pancréas, symptômes fonctionnels peu prononcés. La laparotomie fit constater le siège intra-stomacal de la tumeur, que l'on put extraire finalement par une gastro-tomie de 6 à 7 centimètres. Suture de l'estomac, suites simples. La malade, interrogée plus tard, finit par avouer que depuis quatre ans elle avalait des corps étrangers, papier, médailles, etc., et surtout ses cheveux.

L'acte sexuel chez l'homme et la femme. — *L'homme* ruine l'intelligence — le cerveau — par son abandon aux fonctions sexuelles. Par celles-ci, il cède la *substance grise* ou les *matériaux de l'esprit* et crée une vie psychique nouvelle dans l'être conçu, au détriment intégral de son psychique, de son intellect, de son cerveau à lui. Celui-ci descend

— comme dit un raide proverbe flamand — dans ses organes sexuels et de là s'écoule dans un autre organisme.

La *femme*, dans l'acte sexuel n'offre que le sang, les éléments destructeurs de la motricité et conserve intacts son intellect, la raison, le cerveau.

Or, le cerveau, la substance grise, qui est le temple, le foyer de la Raison, de l'Intelligence, de l'Esprit, exige sa conservation, si l'homme veut garder la spiritualité, la raison, la sagesse et les facultés supérieures. Donc l'amour sexuel, la fonction génésique consomme la ruine de l'homme, s'il exagère l'usage et en abuse, s'il dépasse l'équilibre fonctionnel et sa réponse à la Loi de la Nature qui veut bien la procréation, mais dans la mesure adéquate aux exigences de la fécondation. *La sobriété extrême de cette fonction est la loi de la conservation et la nature l'impose.*

C'est l'abus sexuel, la *luxure masculine* qui est le premier péché capital et engendre tous les autres. C'est lui qui supprime chez l'homme la raison et fait régner l'instinct qui porte à la bestialité et à tous les vices : avarice, colère, orgueil et vanité, envie et jalousie, gourmandise et paresse (Cueillettes du livre de C. RENNOZ : *La Psychologie comparée de l'Homme et de la Femme.*)

Les légumes crus et l'épandage. — M. Baudin, ministre des Travaux Publics, s'est préoccupé de l'influence que pouvaient avoir sur la santé publique les légumes et les fruits qui, ayant été arrosés par les eaux d'égout, étaient ensuite mangés crus par la population parisienne. Il a proposé par une lettre, adressée au président du Conseil, de prendre les mesures nécessaires pour éviter tout danger : « Il est à craindre, dit-il, que les fruits et légumes qui se sont trouvés accidentellement en contact avec des eaux insuffisamment épurées n'arrivent sur le marché contaminés de microbes ou de débris organiques susceptibles de les rendre malsains.

« Les eaux de lavage emportent la plupart des éléments pathogènes et l'ébullition les rend absolument inoffensifs. Aussi peut-on affirmer que les

légumes cuits et les fruits pelés n'offrent aucun danger. Mais il n'en est pas de même des légumes et des fruits qui se mangent crus, comme, par exemple, les salades et les fraises.

« Il me paraît indispensable de parer au danger qui peut en résulter pour la santé publique et, pour arriver à ce but, je n'aperçois qu'un seul moyen, c'est de stipuler nettement, dans les contrats de concession d'eau d'égout passés par Ville, l'interdiction pour les usagers de cultiver les fruits et légumes destinés à être mangés crus. »

Conformément à cette proposition, le comité consultatif d'hygiène publique a nommé une commission qui a émis le vœu que, dans les contrats de concession d'eau d'égout passés par la Ville de Paris, il soit interdit aux usagers de cultiver des fruits et légumes destinés à être mangés crus.

Morsure d'avarié. — Pas banale l'aventure contée par Mareaux Delavigne dans le *Journal médical de Bruxelles*.

« Il semble que si l'avarie est entrée dans le domaine de la littérature, elle peut donner lieu quelquefois, au Palais de la Justice, à des débats bien suggestifs.

Exemple, l'espèce suivante :

Le 22 août dernier, un médecin de Dijon, le docteur B..., voit arriver dans son cabinet un jeune homme irrité, qui vient lui demander raison de certains propos qu'il aurait tenus sur son compte. Une discussion s'engage. Le docteur B..., finit par s'impatienter et, bref, il veut mettre son prétendu offense à la porte de son cabinet. Immédiatement celui-ci lui donne un soufflet et le mord au pouce gauche, lui faisant une blessure qui, par elle-même, ne pouvait présenter aucune gravité. Mais le docteur B..., sachant que son agresseur était atteint de... l'avarie moderne à la période contagieuse, appréhende d'être contaminé par suite de la morsure. Médicalement, la chose était fort possible. Et, pour cette morsure, il demande à la justice de lui allouer cent mille francs à titre de dommages-intérêts.

Le tribunal saisi commit aussitôt des médecins, qui examinèrent le jeune homme et qui furent alors amenés à constater que si celui-ci présentait tous les symptômes de l'avarie à l'état secondaire, le docteur B..., n'avait pu être contaminé à la suite de la susdite morsure.

Après des débats à huis-clos et sur la plaidoirie de M^e Thomasset, les

juges ont pris en considération cette heureuse constatation, et c'est pourquoi ils n'ont accordé au docteur B. qu'une légère indemnité, qu'ils ont fixée à 500 francs.

« Attendu, dit le jugement, que le docteur B... au courant de la maladie du jeune homme, a pu très légitimement croire que la blessure qui avait été faite était de nature à lui communiquer cette maladie contagieuse ; que par suite, la plus élémentaire prudence lui faisait un devoir pendant la période d'incubation de s'abstenir totalement de l'exercice de sa profession. »

Voilà un jugement qui mérite d'être signalé !

Enfant élevé dans une couveuse pendant vingt-cinq jours. —

Le tribunal de la Seine vient, après plaidoiries de M^e Droz et de M^e Pierre, de statuer sur l'affaire du bébé élevé dans une couveuse pendant vingt-cinq jours.

On se souvient sans doute des faits.

Mlle de Laporte a épousé, il y a quelques années, M. Leseurs. La jeune fille apportait en dot 50,000 francs. Le 1^{er} janvier 1901, Mme Leseurs est morte en donnant le jour à un bébé qui n'était conçu que depuis six mois et demi.

Le bébé a vécu vingt-cinq jours dans une couveuse et est mort le 25 janvier.

Une question s'est alors posée. Le bébé était-il né viable ?

Si le bébé était non viable, M. de Laporte peut exercer son droit de retour sur les 50,000 francs qu'il a donnés en dot à sa fille. Si le bébé était né viable, il a hérité de sa mère et sa succession se partage en deux moitiés dont l'une appartient à M. Leseurs, représentant la branche paternelle, et l'autre à M. de Laporte, représentant la branche maternelle.

Le tribunal, a dans son jugement autorisé M. de Laporte à prouver par témoins :

1^o Que l'enfant est né après une gestation de six mois et demi ;

2^o Qu'il pesait, lors de la naissance, un kilogramme deux cents grammes et que le poids est allé toujours en déclinant ;

3^o Qu'il n'avait ni les ongles formés ni la double enveloppe de la peau.

Il ne paraît pas hardi de supposer qu'au cas où M. de Laporte établirait catégoriquement la preuve des

faits ci-dessus, M. de Laporte gagnerait son procès.

Ajoutons que c'est la première fois que la question se présente de savoir si un enfant qui a vécu vingt-cinq jours sans infirmités, sans vice constitutionnel autre que l'extrême faiblesse, peut être déclaré non viable.

Le tribunal ordonne, en outre, d'office, une expertise dont sont chargés MM. les docteurs Budin, Hirtz et Vibert.

Les élections et les Médecins.

— Aristophane nous montre dans *Lysistraté* les femmes liguées pour la paix, mettant dans la balance le poids de leurs faveurs en regard des ambitions politiques des cités de la Grèce. Nous voyons aujourd'hui la Ligue électorale des femmes de France quémendant de gros sous pour corrompre honnêtement l'électeur en faveur du candidat « bien pensant ». Nous n'étions pas encore parvenus, paraît-il, au comble du ridicule en cette période électorale.

Un journal professionnel : *l'Ami des petits Commerçants* a rempli la mesure. Sous ce titre : « La défense du commerce de l'alimentation contre les médecins », il publie la proclamation suivante :

Electeurs-Commerçants !

A la veille des élections, *l'Ami des petits Commerçants* appelle toute votre attention sur ce danger très grave : l'envahissement de la Chambre des Députés par les *médecins*. *Faites de l'opposition aux candidatures médicales* ; remplacez les médecins députés par des Commerçants. Voici pourquoi :

Les Hygiénistes tendent à exercer sur l'alimentation une dictature insupportable. Pour se donner plus d'autorité, ils exagèrent démesurément l'importance des fraudes et se posent en « sauveurs de la vie humaine » — ce qui veut dire que les commerçants sont des *empoisonneurs*.

Tantôt les professionnels de l'Hygiène — véritables charlatans — accusent les Laitiers, tantôt les Débitants, ou bien les Epiciers, Aucune

branche de l'alimentation n'échappe à leurs accusations de falsifications.

Défendez-vous contre la calomnie. —

Qu'attendent les Hygiénistes de profession, comme suite à leurs invectives ?

— Avant tout, une grande considération du public pour eux, de l'influence et des honneurs. Puis, trois résultats matériels : 1° des subventions de l'Etat, des départements, des communes, pour leurs laboratoires, pour leurs institutions soi-disant philanthropiques ; des dons particuliers, des décorations (françaises et étrangères) ; des adhésions (accompagnées de cotisations) pour leurs sociétés de tempérance ou d'hygiène ; 2° des acheteurs nombreux pour les produits dit « hygiéniques, toniques, concentrés, stérilisés, etc. » pour les vins spéciaux, leurs eaux minérales, leurs drogues destinées à l'alimentation des malades et des enfants enfin tout l'assortiment, le stock, le débalage de l'hygiène actuelle ; 3° des sièges au Parlement, qui leur permettront de faire entièrement la loi en France.

C'est là que vous pouvez les atteindre ! Aux prochaines élections législatives.

Faites campagne contre les médecins candidats. Le commerce de l'alimentation a été trop discrédité, trop troublé, depuis quelques années, par les bateleurs de l'Hygiène. Il faut qu'à son tour, il donne une leçon. Commerçants de l'Alimentation, à Paris et en province, *votez contre les médecins*. — Que les partis choisissent d'autres hommes pour tenir leurs drapeaux ! Qu'ils prennent, par exemple, des commerçants. Quant à vous — montrez que vous êtes *absolument las* de la dictature des Médecins et des Avocats : *Il y a trop de médecins au Parlement*. Profitez de l'occasion que vont vous offrir les élections de 1902 pour secouer le joug !

Nous nous dispenserons de commentaires et nous nous contenterons pour conclure, de relever aux annonces de la dernière page quelques alcools supérieurs encadrés d'absinthe, d'amers, de quinquinas et autres produits hautement *Hygiéniques*. Et ! ironie du hasard, la page se termine par l'adresse d'une maison de désinfection. (*Progrès méd.*). D^r NOIR.

Petites anecdotes

Enseigne de pharmacie en latin.

— Voulez-vous me permettre de vous signaler l'enseigne d'un pharmacien dont l'officine est située au coin de l'avenue de Châtillon et de la rue l'Alésia (14^e arrondissement). Son nom est Buisson il a fait placer en lettre d'or sur le vasistas posé au-dessus de la porte d'entrée de sa boutique, les quatre mots latins suivants.

Dumus medetur non excoariat

Étant donné son nom le jeu de mots m'a paru spirituel et digne d'être signalé (*Inter. des chercheurs*, 20 mars 1902).

Fable express.

Mon ami Leflébard, dès ses ten-
[dres années,
Au charme dangereux des grasses
[matinées,
S'abandonnait vacheusement.

Des tissus adipeux le développe-
[ment,

Résultant de cette paresse,
L'a jeté dans la tombe, étouffé par
[la graisse.

Il a raison, mon médecin :

L'abus du lit n'est pas un travers
sain.

ESOPE FILS.

Les mouvements instinctifs —

Une femme était en travesti, lorsqu'on lui lança une orange. Elle tendit les mains, mais, oubliant qu'elle était habillée en homme, elle écarta en même temps les jambes pour recevoir, sur sa jupe absente, le fruit qu'elle ne pouvait pas saisir au vol ; car c'est là un mouvement machinal féminin, tandis que, dans le même cas, les hommes, au contraire rapprochent les genoux — Ce mouvement trahit le sexe pour un observateur de profession.

Aventure arrivée à Jules Favre, qui voulait faire entrer une femme à la Grande Chartreuse. C'est le prier qui employa ce stratagème.

Tristes confidences. — Un de nos confrères est en visite chez une de ses clientes :

— Et votre mari ?

— Il ne rentre jamais avant 3 ou 4 heures.

— Et vous n'avez pas peur qu'il donne des coups de canif dans votre contrat ?

— Oh ! je connais le canif de mon mari. Il ne coupe plus !

L'aliéné lucide. — Dernièrement le village de X..., dans la Haute Savoie était en l'air... Le maire venait de faire arrêter un individu.

Voici le procès-verbal de l'arrestation, établi par le maire lui-même et dont copie nous a été spécialement délivrée.

« Nous, maire de la commune de X..., ayant été informé qu'un individu qui se faisait passer pour aliéné parcourait la contrée en état de vagabondage, l'avons fait amener en notre présence, et lui ayant demandé ses noms et prénoms, il nous a subitement répondu que nous étions une foutue bête ;... Sur quoi, ayant reconnu que cet individu jouissait de la plénitude de ses facultés intellectuelles, nous avons dressé le présent procès-verbal, etc. »

A la clinique d'accouchement. —

Le professeur, examinant une malade :

— Voilà un superbe bassin !

Un étudiant (en sourdine). — Où l'on a mis des petits poissons.

Un autre étudiant : — Même que l'un d'eux a bien profité (*Lyon méd.*).

Études historiques

LES INFAMES SOUS L'ANCIEN RÉGIME.

(Voyez fasc. III, IV et V.)

IX.

Le marquis d'Argenton, ce penseur qui devança son siècle, a écrit qu'on brûla Deschauffours, pour « faire honte au Roi du péché » qui l'avait effleuré.

De là à prétendre que le supplicié était une victime, il n'y a qu'un pas ; et Voltaire l'a presque franchi, lorsqu'il déclara, dans son *Dictionnaire philosophique*, sur le ton badin qui lui est familier en cette matière, que la justice fit au cas de Deschauffours une application abusive d'un texte des *Etablissements de Saint Louis*.

« Si aucun est soupçonné de b..., dit cet article, doit être mené à l'évêque et si l'en était prouvé, on le doit *ardoir* (brûler) ».

Par b..., affirme Voltaire, Saint Louis entendait hérésie ; et ce fut précisément cette équivoque qui causa la perte de Deschauffours.

On aura beau jouer sur les mots, le coupable n'en avait pas moins commis toute une série de crimes abominables ; et en admettant que, de nos jours, il ne courût pas le risque d'une condamnation capitale, il serait certainement frappé d'une peine très sévère. Mais les châtimens, sous l'ancien régime, se déterminaient d'après des considérations autrement simplistes. Les fils de Sodome avaient été punis, au dire de la Bible, par le feu du ciel ; par analogie, les pédérastes de l'ère chrétienne devaient périr dans les flammes. Au reste, c'est l'éternelle menace de Théro et consorts, menace qui, dans leur pensée, doit donner à réfléchir et qui suffira pour enrayer le mal. Car la... crémation de Deschauffours était inattendue. Et à une époque où les mœurs commençaient à devenir plus douces, cette exécution parut tellement atroce pour la répression de ce genre de crimes qu'elle fut la dernière.

Mais le gouvernement voulait qu'on la tint pour juste et nécessaire : car ce qu'il importait de frapper dans Deschauffours, c'était moins peut-être sa propre infamie que son influence néfaste sur la bande dont il était réputé le chef. Et ce dernier grief nous laisserait bien incrédule, si nous n'avions déjà remarqué que la procédure volumineuse conservée à la Bibliothèque Nationale nous paraissait incomplète.

En effet, nous n'y trouvons aucuns des noms que les mémoires du temps et que les papiers de la Bastille signalent comme ceux des prétendus complices du supplicié. Mais qui sait s'il n'en était pas de cette affaire, comme de ces complots où des administrations

plus modernes, comprennent des gens fort étonnés d'avoir conspiré ensemble ? En tout cas — et nous l'avons fait observer déjà bien souvent, nul des grands seigneurs qui encourageaient l'ignoble industrie du proxénète ne figurait officiellement parmi les coupables qu'il importait de poursuivre. Et cependant, cet arrêt du conseil d'Etat, daté du 26 février 1726, est assez explicite :

« Le roi ayant été informé qu'une licence effrénée a porté des particuliers à se livrer à des crimes honteux ; que plusieurs autres n'ont pas rougi de leur faciliter en prêtant leurs maisons pour y commettre ces crimes et y recevoir ou séduire, par surprise ou à prix d'argent, les malheureux complices de ces désordres, Sa Majesté aurait chargé le sieur Hérault, conseiller en ses conseils, etc., etc., d'appliquer tous ses soins et de se donner tous les mouvements nécessaires pour découvrir les auteurs et les complices de ces désordres, de tout temps en horreur à toutes les nations qui les ont toujours fait punir avec une égale sévérité....

Cette histoire des sodomites ressembla quelque peu à celle de l'*affaire des poisons*. On découvrit plus qu'on ne croyait et surtout qu'on ne voulait.

La même juridiction extraordinaire qui avait été établie pour Deschauffours eut à connaître des crimes analogues imputés à un groupe d'individus incarcérés à la Bastille. Pas un de leurs noms, nous l'avons déjà dit, ne se retrouve dans le procès que nous venons d'analyser. Et cependant, le dossier de l'un d'eux, Jean-Baptiste Nattier, dossier d'ailleurs très incomplet, porte sur une de ses fiches, que ce peintre du roi, membre de l'Académie, un maître en son art, était un complice de Deschauffours.

Nous publions cette fiche, écrite par Duval, premier secrétaire du lieutenant de police, parce qu'elle résume la tragique aventure de l'artiste. « Nattier (J.-B.) peintre (né en 1684) entré le 31 décembre 1725, avait été renfermé dans la cinquième chambre de la Tour de la Liberté. Il avait dit plusieurs fois à un bas-officier de la Bastille, placé auprès de lui pour le surveiller, que l'affaire pour laquelle il était arrêté allait mal et tomba dans certains moments dans une grande tristesse. Pour le distraire, on lui faisait prendre l'air dans la cour du château et se promener 4 ou 5 fois la semaine.

« Il s'était promené vendredi, veille de sa mort, pendant 3 heures de l'après-midi dans la cour ; étant remonté sur les 7 heures, ils soupèrent et jouèrent un piquet. Sur les 9 à 10 heures, Nattier se coucha, causa avec lui jusqu'à 11 heures 1/2. Il (le gardien) se coucha aussi ; et ils ont ensuite continué de causer par intervalles jusqu'à 2 heures 1/2.

« A 7 heures, en s'éveillant, il fut dans la dernière surprise de voir du sang sur le plancher et près du lit de Nattier. Il se jeta en bas du lit et frappa à la porte pour appeler le porte-clefs. On trouva

Nattier mort dans son lit : il s'était coupé la gorge. Nattier avait 40 ans : il était impliqué dans l'affaire du fameux Deschauffours. »

Le double interrogatoire du gardien et du porte-clefs, conservé dans le dossier du suicidé, confirme la teneur de la note de Duval.

Nattier s'était coupé la gorge avec un couteau rond, non tranchant, servant à ouvrir les huîtres et portant le nom de *bastille*. On trouva sur le défunt « des feuilles de papier » à l'adresse de M. Nattier, rue Neuve-des-Petits-Champs, un microscope, une lorgnette et un porte-crayon en argent. Nattier avait pour livre de chevet les *Pensées* de Montaigne. Il avait tracé cet apophtegme au crayon, sur la feuille de garde toute blanche : « De deux mots (*sic*) il faut éviter le pis. »

Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Paul. Ses collègues de l'Académie de peinture prononcèrent sa déchéance ; et son tableau de réception fut rendu à sa famille ; c'était — étrange coïncidence — l'Aventure de Joseph sollicité par la femme de Putiphar.

Il est une pièce capitale que nous n'avons pas trouvée dans le dossier, pièce à laquelle fait allusion ce billet adressé au lieutenant de police par Mesnard, premier commis du comte de Maurepas, ministre de la maison du Roi :

« Versailles, 17 juin 1726.

« Dans la procédure de Nattier qu'on m'a renvoyée, on a oublié copie de ce testament qui fait la principale preuve selon moi et qui, d'ailleurs, mérite d'être gardé pour le sang-froid dont il est dicté ! Si vous voulez bien le faire et me l'envoyer pour le joindre, il n'y manquera rien. »

X

Si incomplet et si mutilé qu'il soit, le dossier de Nattier, resté dans les *Archives de la Bastille*, contient encore des documents qui durent servir de base à l'enquête dirigée par le lieutenant de police. Ce sont deux listes de sodomites parisiens dressées sur des déclarations de dénonciateurs. Elles contiennent des noms souvent donnés par Théro. Et l'une d'elles débute par cette épigraphe : *Rex suos norit. Le roi connaîtra les siens.*

Qu'est-ce à dire ? Et comment interpréter une phrase mystérieuse qui rappelle, en le modifiant, un mot célèbre de la guerre des Albigois ? *Rex* vise-t-il le lieutenant de police et *suos* la brigade d'agents provocateurs que nous avons déjà vus tant de fois fonctionner ? En tous cas, nous ferons remarquer que le document, attesté par une signature authentique, suit de près l'attentat du duc de la Trémoille sur la personne de Louis XV. La liste comporte vingt noms, entr'autres ceux de Moinet, conseiller au Châtelet, « frayant avec des laquais » ; Regnard de Lussaing, commissaire au Châtelet ; Largillière, le fils du peintre ; de Vouigny, maître des requêtes ; La Riotterie ; Manet, frère de la présidente Chauvelin « entretenu par le marquis de Beauvais à qui il a mangé

plus de vingt mille écus en deux années ». Et le dénonciateur signait :

« Je certifie tout ce que dessus véritable de la manière que je l'expose pour index seulement. Protestant en outre de n'avoir jamais consenti ni acquiescé aucune proposition de la part de ceux énoncés dans la présente déclaration, ni de ceux que je sais passant publiquement pour tels, présumant au contraire sur ce que je ne sais pas positivement, n'entendant et ne voulant parler que de ceux qui m'ont recherché ou fait rechercher ainsi que je l'explique dans le présent. Fait à Paris le septième octobre mil sept cent vingt-quatre ».

Nicolas de TALLANT.

L'autre liste n'est pas signée, ni datée ; mais elle appartient, sans nul doute, à la même époque et paraît émaner d'un laquais bien renseigné, et qui invoque au besoin le témoignage de son expérience. Ses références sont de première marque ; nous en connaissons déjà quelques-unes, telles que Moinet, le marquis de Chamboran, l'abbé de Bérulle, le marquis de Villars.

En voici d'autres :

Le duc de Lorges ; Dubois, grand maître des eaux et forêts ; Magny, dit Socrate ; l'abbé Conet « neveu du grand-vicaire, petit, jeune, blond, assez beau, habitué à Notre-Dame, il voit celui qui pour la clique s'appelle *Agnès de Chaillot* ; le marquis d'Antraignes « Aimé Beauregard, page de l'hôtel Soubise que Devaux a produit également au duc de Villars-Branças père et au duc de Crussol » ; les barons de Pelisse et de la Touche ; le duc d'Humières ; le marquis de Châlons ; de Bullion, prévôt de Paris ; le marquis de Saucourt ; de Marbeuf et combien d'autres !

Dénonciations, poursuites, emprisonnements, rien ne put arrêter cette déplorable perversion du sens génésique. Il serait fastidieux de reproduire les lamentations désespérées ou les furibonds anathèmes de Théro qui, pendant près de huit ans encore, devait continuer à Rossignol l'honneur de ses confidences. Peut-être l'âpreté de la persécution et la perspective du bûcher de Deschauffours diminuèrent-ils tout d'abord le nombre des sectateurs de Sodome, mais ce qu'il en resta n'abandonne rien de ses rites les plus abjects. Voici ce qu'en rapportait un espion de police, cinq mois à peine après la mort de Deschauffour :

« 30 octobre 1726.

« La dernière partie que Delaunay a faite avec le comte de Villaines, il y avait M. d'Anonville, capitaine aux gardes, M. le chevalier de Boissieux, M. le prince de Bouillon et un appelé Langevin qui a servi à M. le Duc. C'est le jour qu'ils ont forcé cette fille. Ces choses-là se sont faites chez Bonco, baigneur, rue des Saints-Pères, dans la chambre du sieur Boissieux, en sorte qu'il

y a eu un particulier qui, logeant dans la même maison, à côté de cette chambre, qui a été obligé de démenager et de prendre une chambre sur le derrière à cause des dérèglements qui se passent dans la chambre dudit sieur de Boissieux.

« Pendant que ces Messieurs ont forcé cette fille par derrière dans la chambre, il y avait dans l'antichambre un garçon baigneur qui rasait ledit sieur de Boissieux et une servante de chez Bonco. Et on entendait qu'elle criait « au voleur, » et qu'elle disait qu'on l'avait fait venir pour des seigneurs, mais que c'étaient des voleurs, et si ce n'était pas assez de jouir d'une fille par-devant, sans la forcer par derrière.

« A quoi un des Messieurs qui la forçaient lui disaient :

« — Regarde donc, B.... si Langevin fait tant le difficile que toi.

« Ce qui fait connaître que l'on faisait pour lors à Langevin les dernières infamies. Ils ont ensuite été obligés de renvoyer cette fille dans un fiacre, parce qu'elle ne pouvait plus se soutenir et ils lui ont donné cinq louis.

« C'était Duchesne, laquais de M. de Boissieux, qui avait amené cette fille.

« Les faits ci-dessus ont été déclarés par le laquais du comte de Vilaines à sa belle-mère qui les a redites au sieur Pronier. »

Ce comte ou plutôt ce marquis de Vilaines, d'Argenson le revit quatorze ans après, intriguant à la Cour pour le compte des Jésuites et le cardinal de Tencin. Il le trouva « complimenteur, léger, cavalier et éloquent ». Mais c'était toujours le grand-croix de l'Ordre de la Manchette « ce désordre de jeunesse qui porte à l'amitié et conduit au cœur tendre pour ses amis, quoique le désordre y cesse avec les violentes arsées qui font le b.... » Car, ce qu'il faut lire et retenir entre les lignes de cette phrase amphigourique, c'est que Vilaines avait conservé sa petite cour de mignons, tout en paraissant se convertir : sa névrose passionnelle avait versé dans la dévotion : « Ces pauvre b...., écrit le marquis d'Argenson, ont le c... dans un bénitier ». Et ici encore, le mémorialiste donne une preuve nouvelle de cette intuition merveilleuse que nous avons si souvent relevée dans son attachant journal. Les hommes égarés par un vice infâme ont une faiblesse intellectuelle qui les prédispose, malgré leur tendance à la dissimulation, à se rapprocher d'une religion qui les repousse. Ils seraient certainement mieux sous la douche que dans le bénitier. Et il est assez particulier que pas un seul médecin, au XVIII^e siècle, ne se soit avisé d'étudier la Sodomie au point de vue pathologique. Peut-être eût-il craint d'entrer en lutte avec l'Eglise dont il ne devait jamais être, en ce temps-là, que le très humble serviteur.

(A suivre.)

Paul d'ESTRÈES.

Actualités

UN CURIEUX PROSPECTUS

Nous présentons à nos lecteurs une lettre circulaire absolument authentique, adressée *aux dames du monde*.

L'exemplaire que nous avons entre les mains a été envoyé à la femme d'un de nos professeurs les plus éminents de l'Université de Paris.

Voici le document dans toute sa saveur ; nous n'hésitons pas à faire un peu de réclame à son auteur :

Paris, le 29 mars 1897.

Madame,

En mariant votre fille, vous désirez sans doute, comme les mères prudentes, qu'elle ne devienne pas enceinte immédiatement et peut-être avez-vous pris la précaution de choisir dans ce but, l'époque mensuelle de stérilité présumée. Mais vous devez savoir que ce procédé est trompeur. Nous vous en offrons un autre dont l'excellence est constatée depuis 12 ans par les médecins anglais et américains. Nos olives fondantes fabriquées avec des produits purs, sont le préservatif de la grossesse le plus commode, le plus sûr, ne présentant aucun danger, *n'enlevant rien aux voluptés, pouvant être ignoré par le mari, ne demandant aucune précaution accessoire, enfin le seul qui convienne aux vierges.*

J'ai l'honneur de vous prier dans votre intérêt et celui de votre fille d'examiner avec bienveillance la circulaire ci-incluse.

Veillez agréer nos salutations respectueuses.

O. MARTINET,

A cette lettre savoureuse se trouve annexé le prospectus ci-contre :

PESSAIRES PRÉVENTIFS SOLUBLES OU OLIVES FONDANTES

Préservatif féminin contre la grossesse

PRÉPARÉES PAR O. MARTINET

Pharmacien de 1^{re} classe

Préservatif le plus commode, le plus sûr, le moins coûteux et sans aucun danger

Le docteur Allbutt, auteur du *Livre de l'Epouse*, écrit en parlant des pessaires solubles de Rendell, dont la composition a été per-

fectionnée par O. Martinet : « Je les considère comme tout à fait efficaces. L'expérience a démontré qu'ils remplissent parfaitement leur but ».

M^{me} Annie Besant en parle ainsi dans son livre *Loi de population*.

« Après nombreuses expériences, je les recommande comme le procédé le plus certain et présentant le moins d'inconvénients. »

De nombreux certificats reçus témoignent de leur efficacité.

ON TROUVE LES OLIVES FONDANTES
dans toutes les bonnes pharmacies et herboristeries

Prix : 2 fr. 50 la douzaine

Chaque boîte contient le mode d'emploi

Envoi franco par la poste contre mandat de 2 fr. 60 adressé à M. O. MARTINET, Bureau et Usine 53, Rue de la Tourelle, Montreuil-sous-Bois (Seine).

Lorsqu'il s'agit de plusieurs douzaines pour Paris, l'expédition se fait par colis postal à domicile. Ajouter 0 fr. 25 c. pour le port.

Pour la France et l'Étranger, au prix de chaque douzaine (2 fr. 50) ajouter le montant du colis.

Se mettre en garde contre les imitations sans valeur, à la fois trompeuses et nuisibles.

Chaque boîte porte la marque déposée O. F. et la griffe de O. Martinet.

On trouve aussi chez M. MARTINET tous les objets dont il est question dans la Brochure *Moyens d'éviter les grandes familles*, dans le *Livre de l'Épouse* et dans les autres publications de LA LIGUE DE LA RÉGÉNÉRATION HUMAINE.

Avis à ceux de nos confrères qui ont des filles à marier.

Études contemporaines

LA MÉDECINE EN RUSSIE

Dans le courant de l'année 1900, une des principales revues de Saint-Pétersbourg, le *Mirr Bogyi*, commençait la publication d'une série d'articles intitulés : les *Mémoires d'un Médecin*. Les articles étaient signés d'un nom inconnu, évidemment un pseudonyme : DOCTEUR VERESSAÏEF. Ils semblaient annoncer d'abord un simple roman sous forme d'autobiographie. Le héros y racontait ses études, son séjour à l'Université, ses débuts dans la carrière médicale. Mais, dès le premier article, le récit s'entremêlait d'affirmations qui émurent vivement le public, et firent dresser l'oreille aux médecins. L'auteur y soutenait par exemple que les études médicales, dans les hôpitaux, avaient pour conséquence de fatiguer les malades, de blesser cruellement la pudeur des femmes, en un mot de faire payer très cher aux pauvres les soins qui leur étaient donnés. Plus loin, on assistait à des morts résultant d'une erreur dans le diagnostic, ou d'une opération maladroite. Et quand le héros devenait médecin, à son tour, il constatait avec épouvante que tout ce qu'il avait appris ne lui servait de rien, qu'il ne savait ni reconnaître la nature d'une maladie, ni même appliquer les traitements les plus élémentaires : il constatait que l'enseignement de la médecine, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, est non seulement insuffisant, mais dangereux, en armant les jeunes médecins d'un pouvoir dont ils risquent fort d'user au détriment de leurs malades.

Mais ce fut bien autre chose encore lorsque parurent les articles suivants. Renonçant à la forme du récit, le mystérieux et terrible « docteur Veressaïef » abordait, l'un après l'autre, les plus graves problèmes moraux de sa profession. Il révélait au public stupéfait que les opérations, même les plus communes, aboutissaient souvent à des accidents mortels ; que les « nouveautés » médicales, même les plus en vogue, avaient de grandes chances d'être des poisons plus que des remèdes ; et que la médecine en général, sous sa forme actuelle, ne savait presque rien, du moins en tant que science positive. Le bon médecin, d'après l'auteur, n'était pas un savant, mais un artiste, un homme qui avait d'instinct la faculté, de comprendre la nature de ses clients et de deviner le

moyen de les soulager. Sans compter que, dans un chapitre plus inquiétant encore que les autres, l'auteur se complaisait à énumérer une centaine d'expériences faites par de fameux médecins sur leurs malades, expériences consistant, pour la plupart, à inoculer à ces malheureux de nouvelles maladies, sous prétexte de les guérir de celles qu'ils avaient.

Aussi n'aura-t-on pas de peine à se représenter l'émotion extraordinaire produite par ces audacieux *Mémoires d'un médecin* dans le public russe, et dans le monde médical en particulier. Celui-ci se partagea aussitôt en deux camps, dont l'un accusait le docteur Veressaïef de trahir imprudemment le secret professionnel, tandis que l'autre, au contraire, prenait hardiment sa défense et soutenait avec lui qu'il y avait intérêt, pour le public, à ce que l'on fût fixé sur la véritable nature des pouvoirs de la médecine et de leurs limites. Quant au public, il se ruait littéralement sur les *Mémoires d'un médecin*. Les éditions du livre s'enlevèrent au fur et à mesure qu'on les réimprimait ; et, aujourd'hui encore, les *Mémoires d'un médecin* sont peut être le livre le plus lu de toute la littérature russe contemporaine.

Le livre a été traduit en allemand, et l'Allemagne s'en est émue comme avait fait la Russie. Il a été traduit en français, et tous les critiques qui en ont parlé se sont accordés à en reconnaître l'extrême intérêt, provenant à la fois de la portée pratique de ses révélations, de leur agrément littéraire, et de l'incontestable autorité scientifique dont elles sont revêtues. Mais, tout en approuvant ou en dénigrant la thèse, hardie et imprévue, du « docteur Veressaïef » on continuait à ignorer qui pouvait bien être le docteur Veressaïef lui-même. D'après les uns, c'était un vieux professeur d'une université russe, d'après d'autres, un jeune savant qui, converti par les écrits moraux du comte Tolstoï, aurait renoncé à la médecine pour aller vivre à la campagne du travail de ses mains. J'avais lu, moi aussi, ces diverses hypothèses dans les journaux russes ; et je fus agréablement surpris, l'autre jour, de rencontrer à Paris un journaliste pétersbourgeois qui se trouvait être l'ami du mystérieux docteur Veressaïef. Voici en quelques mots, ce que j'ai pu apprendre de lui :

L'auteur des *Mémoires d'un Médecin* s'appelle, de son vrai nom, Vincent Szmidowicz. Il est né à Toula, en 1867, d'un père polonais et d'une mère russe. Il a, donc aujourd'hui trente-cinq ans.

Son père était médecin, un médecin à l'ancienne mode, tout pénétré des doctrines vitalistes du commencement du dix-neuvième siècle, c'est-à-dire en somme, habitué à compter davantage sur la nature que sur la science pour la guérison des maladies. C'était en outre un homme d'une grande piété, d'une morale sévère, élevant ses enfants dans la crainte de Dieu ; et bien que son fils n'ait pas hérité de lui la ferveur religieuse, c'est certainement à lui qu'il doit cette constante préoccupation du point de vue moral, qui est un des traits les plus caractéristiques des *Mémoires d'un Médecin*.

Après avoir achevé ses études latines au collège de Toula, le jeune Vincent entra à l'Université de Saint-Pétersbourg, pour y étudier non point la médecine, mais les sciences historiques. Il y passa quatre années obtint un diplôme qui équivaut à peu près à notre licence ès lettres ; et ce n'est qu'ensuite, au moment où l'on s'attendait à le voir devenir professeur dans quelque gymnase, qu'il forma le projet de se consacrer à la médecine, comme avait fait son père. Il entra en 1888 à l'Université de Juriev, dans la section de médecine, et y resta, six ans, jusqu'en 1894, où il obtint le grade de docteur. Par là s'explique que les études médicales aient fait naître chez lui les réflexions qu'il prête à son jeune héros. L'étudiant qu'il nous montre se passionnant pour les problèmes du métier médical, s'indignant du triste sort fait aux pauvres, découvrant partout les lacunes de la science et les injustices de l'état social, cèt étudiant était, en réalité, un jeune professeur de vingt-cinq ans, nourri d'histoire et de philosophie, et d'avance préparé à étudier la médecine en moraliste plus encore qu'en praticien.

Praticien, il le fut cependant au sortir de ses études, et il l'est encore. Il alla d'abord exercer la médecine à Toula, auprès de son père, qui doit être, sans doute, le vieux médecin qu'il nous présente comme l'ayant guidé dans ses pénibles débuts. Puis, au bout de quelques mois, il revint à Saint-Pétersbourg, où il fut attaché pendant sept ans, en qualité de médecin-adjoint, à un grand hôpital créé spécialement pour les ouvriers. Il y serait encore si, au printemps de l'année passée, il n'avait signé, avec ses collègues, une protestation contre l'attitude de la police dans la mémorable manifestation de la Cathédrale de Kazan. Cette signature lui valut d'être dépossédé de son emploi, et de devoir quitter Saint-Pétersbourg. Il s'en est donc retourné à Toula, où il continue à pratiquer la

médecine, et d'où il assiste le plus tranquillement du monde aux polémiques déchainées par son livre dans toute la Russie.

Ses *Mémoires d'un médecin* ne sont pas d'ailleurs son début dans la littérature. Avant de les écrire, il avait publié un roman, la *Fin d'André Ivanovitch*, et un recueil de nouvelles, dont quelques-unes touchaient déjà à des problèmes de morale médicale.

J'ai demandé, en terminant, à l'ami du docteur Veressaïef, quelle avait été au juste l'intention qui avait inspiré son ami. Avait-il vraiment, comme il le déclare dans sa préface, cru rendre service à la médecine en éclairant le public sur sa véritable portée ? Ou bien devons-nous voir chez lui un cas, plus ou moins conscient, de ce nihilisme intellectuel qui porte bon nombre de ses compatriotes à ne découvrir partout que laid et vanité ?

— Je vous assure bien qu'il n'y a pas l'ombre d'un tel « nihilisme » dans les intentions de Szmidowicz, — me répondit son ami. — C'est le plus sérieusement du monde qu'il a voulu travailler, dans la mesure de ses forces, au progrès de la médecine, aimant celle-ci de toute son âme, et croyant en elle, je vous assure, beaucoup plus qu'on ne serait d'abord tenté de le supposer. Mais, comme nous tous, il a subi l'effet de la prédication morale du comte Tolstoï ; et il estime que, pour la médecine comme pour toutes les formes de la vie sociale, une franchise absolue est le premier des devoirs. Ce qu'il pensait des faiblesses de la médecine actuelle, il l'a dit, tel qu'il le pensait ; et vous ne devez pas oublier qu'il adit aussi tout ce qu'il pensait de la grandeur de la médecine, du rôle bienfaisant qu'elle joue dès maintenant, mais qu'elle jouera davantage encore lorsque, sous la pression de l'opinion publique, elle aura achevé de comprendre ce qu'elle peut et doit être. Les *Mémoires d'un médecin* ne sont pas un réquisitoire contre la médecine, ni une variation brillante sur le thème de l'universelle vanité : ils sont l'acte d'un honnête homme, qui, s'autorisant de sa science et de son expérience, nous invite à réfléchir avec lui sur des problèmes dont la solution, d'après lui, importe tous les jours davantage aussi bien à la dignité des médecins qu'à la vie et à la santé de ceux qu'ils soignent.

Observations rares

UN CAS DE DÉCHIRURE DU VAGIN SUBCOITU

(*Bohnstedt, Centrabl. f. Gynäk.*, Juin 1901, n° 22).

Il s'agit d'une jeune mariée, qui, au cours de la première introduction du pénis, fut prise d'une hémorrhagie violente qui dura une heure et demie. L'auteur fit un tamponnement, et conseilla à la femme d'entrer à la clinique. Là, on constata dans le cul-de-sac postérieur, une déchirure transversale siégeant à 1 centimètre et demi de l'insertion du vagin au col, s'étendant en avant dans le cul-de-sac droit. La déchirure intéresse toute la muqueuse et pénètre dans le tissu cellulaire paravaginal. Sa longueur est de 5 à 6 centimètres ; sa largeur d'environ 2 centimètres. L'hémorrhagie étant modérée, dans la crainte d'une infection de la plaie, on s'abstient de suturer. On tamponne tout le vagin avec de la gaze iodoformée. Le vagin était assez large pour ne pas gêner les diverses manipulations à l'aide d'instruments et du spéculum ; la malade n'accusait qu'une douleur modérée à l'entrée de la vulve. Guérison, le sixième jour.

La femme a été revue trois semaines après sa sortie de la clinique. Pas de douleur, un peu de leucorrhée. Dans les culs-de-sac postérieur et droit, on sent une cicatrice régulière indolore. La femme a été réglée dans l'intervalle. Aucun rapprochement sexuel n'a été tenté.

Interrogatoire du mari : Il n'avait eu avant son mariage qu'un seul rapprochement avec une femme mariée, deux ans avant. Ni lui, ni sa femme n'avaient bu au repas de noce, et le coït avait été pratiqué de la façon habituelle. La première tentative de coït avait échoué ; la femme accusait une douleur à la vulve et l'introduction n'eut pas lieu. Quelque temps après, nouvelle tentative, avec plus de vigueur de la part du mari. La femme ressentit alors une violente douleur, et l'hémorrhagie commença aussitôt. Les dimensions du pénis n'ont rien d'exagéré.

L'auteur a recherché dans la littérature médicale des cas de déchirure du vagin subcoitu. Neugebauer en a relevé 157 cas, sur lesquels, 59 fois, la déchirure siégeait dans le cul-de-sac postérieur. Sur ces 59 cas, 30 fois on trouve des renseignements sur le moment de la déchirure. En y joignant les observations de Hoppenhandler, Huschew et la sienne, l'auteur arrive à 33 cas.

Sur ces 33 cas de femmes âgées de dix-huit à cinquante ans, 23 fois il y avait eu, avant le coït accidenté, des rapprochements sexuels avec le même homme ou avec d'autres, et 18 femmes

avaient déjà eu des enfants. Chez ces femmes, on rencontre le plus souvent des lésions isolées des culs-de-sac postérieurs ou latéraux, rarement des parties inférieures du vagin.

Sur 160 cas, on ne signale que deux fois une lésion de cul-de-sac antérieur. Le cul-de-sac droit est plus fréquemment lésé que le gauche.

Les déchirures des culs-de-sac produites dans un premier coït sont particulièrement rares.

Si l'on s'en rapporte à la statistique de Neugebauer, le cas publié par l'auteur serait le second.

Au point de vue étiologique, tous les auteurs relèvent une disproportion entre les organes génitaux de l'homme et de la femme. Puis, viennent comme facteurs : les altérations pathologiques des parois vaginales, les anomalies de situation de l'utérus, surtout la rétroversion et la rétroflexion, enfin une excitation génitale extraordinaire de la part de l'homme et une position anormale durant le coït. Warman a, le premier, insisté sur la part qui incombe, dans la production de la déchirure, à l'excitation génitale de la femme. L'excitation de l'homme seul serait insuffisante, lorsque la femme reste passive et tranquille ; autrement, on constaterait journellement des déchirures chez les prostituées.

D'ailleurs, on lit dans beaucoup d'observations que les femmes avaient observé une abstinence prolongée, qu'elles étaient ivres, ce qui suppose une excitation génitale particulière durant l'acte.

Dans l'observation précédente, l'auteur tend à incriminer l'excitation de la part de la femme. D'une part, il n'y a point d'autre facteur étiologique. D'autre part, la femme ne redoute pas un second rapprochement et se montre, au contraire, contrariée du retard qu'on impose à ce rapprochement.

L'excitation de la femme agit sans doute par la tension abdominale qu'elle entraîne, et l'abaissement des culs-de-sacs qui en résulte. Quelle que soit d'ailleurs l'interprétation, l'excitation de la femme est un facteur qui entre en ligne de compte, et on conçoit la valeur médico-légale de cette étiologie dans les cas d'accusation de viol ayant entraîné une déchirure d'un cul-de-sac vaginal.

Études sociales

LES FEMMES PROLIFIQUES

La question de la dépopulation est malheureusement à l'ordre du jour en France. La natalité diminue chaque année dans notre pauvre pays, tandis qu'elle augmente dans les contrées qui nous entourent dans des proportions considérables en Europe et dans des proportions formidables dans les races jaunes. Il peut être intéressant de chercher quels sont les facteurs divers qui, d'après l'observation et l'histoire paraissent avoir une influence sur la natalité générale d'un pays ou sur la fécondité de la femme en particulier. Nous verrons chemin faisant quels sont les plus remarquables exemples de prolificité, enregistrés par la science.

Le premier facteur important que nous rencontrons est la guerre. Dès que la guerre éclate entre deux pays nous voyons la natalité baisser rapidement pour la période correspondante à la durée des hostilités. Ainsi, en Bavière, avant la guerre de 1870, le nombre de naissances était de 16.000 par mois. Pendant la guerre ce chiffre tomba à 2 000. Après le retour des troupes la natalité augmenta rapidement pour atteindre en 1872 le chiffre de 18.450 naissances par mois. Mais il ne faudrait pas croire que ces différences dans la natalité soient seulement dues à l'absence des hommes. Il est probable qu'il faut faire intervenir un autre facteur, le facteur moral, qui joue certainement là comme ailleurs un rôle considérable, en déterminant un état de dépression marqué sur tout un pays. Ce qui tendrait à prouver la vérité de cette hypothèse c'est qu'en Bavière même, la natalité augmente dans des proportions considérables dès la cessation des hostilités, tandis que le retour des troupes n'eut lieu que plusieurs mois après.

Une observation courante et très exacte d'ailleurs, montre que les campagnes sont plus prolifiques que les villes. L'air pur, le calme de la vie jouent ici un rôle évident. L'influence du climat est également indéniable bien qu'il soit difficile ici d'avoir des observations précises. Cependant, les Suédoises sont célèbres pour leur fécondité. Le nombre des enfants dans les familles s'élève couramment à 8 ou 12 et parfois à 25 ou 30. Si l'on en croit Lord Kames, les familles de 15 à 20 enfants étaient très communes en Islande avant la peste de 1710. Le Nord de l'Amérique voit encore des familles aussi nombreuses et les femmes de Québec sont célèbres partout pour leur fécondité. Dans ce pays

d'ailleurs, les lois favorisent très énergiquement les grandes familles. L'Etat accorde en effet 100 acres de terrain à toute famille de 12 enfants. En 1895, il y avait 1742 chefs de famille dans ces conditions et l'un d'entre eux, Paul Bellanger, obtint 300 acres comme étant père de 36 enfants.

Quant aux cas de fécondité extraordinaire se produisant en une seule gestation, l'histoire en rapporte des cas remarquables mais que nous ne devons cependant accepter que sous les plus expresses réserves. Tel est le cas de la comtesse Marguerite, fille de Florent IV, duc de Hollande, et femme du comte Hermann de Henneberg qui, en 1278, à l'âge de 42 ans, mit au monde 365 enfants, 182 mâles, 182 femelles et 1 hermaphrodite. La légende dit que la comtesse fut ainsi punie pour avoir refusé l'aumône à une pauvre femme qui avait mis au monde deux jumeaux. La comtesse ayant insulté la pauvre femme lui disant que ses enfants étaient de pères différents, celle-ci pria Dieu de donner à la comtesse autant d'enfants qu'il y a de jours dans l'année. Il s'agit ici, très vraisemblablement, d'un cas enjolivé par la légende et l'imagination populaire.

Les grossesses multiples sont d'ailleurs en réalité relativement rare. D'après Veit, qui a étudié cette question dans 13.000.000 de cas, la grossesse gemellaire ne s'observerait qu'une fois sur 88 fois ; trois enfants une fois sur 7.910 cas ; quatre enfants une fois sur 371.126 cas. Les cas authentiques de naissance de 5 et 6 enfants sont excessivement rares.

Les cas de 2 et 3 enfants sont assez communs pour que nous n'insistions pas. Mais les cas de 4 enfants méritent une mention spéciale. Dans l'index-catalogue des chirurgiens des Etats-Unis, on en trouve notés 72 cas. A l'Hôtel-Dieu de Paris, sur 108.000 naissances, on n'a noté dans l'espace de soixante ans qu'un seul cas de quadruple gestation.

En 1890 le Dr de Léon, de Ingersoll, Texas, assista une femme qui mit au monde quatre enfants vivants. Le journal de St-Petersbourg rapporta, en juillet 1871, un cas analogue observé chez une femme juive résidant en Courlande. En mai 1856 le même fait se produisit dans le village d'Iwokina. Bousquet rapporte également le cas d'une primipare de 24 ans qui donna le jour à 4 enfants. Bedford parle aussi d'un cas de quatre enfants vivants pesant chacun cinq livres et que la mère allaita elle-même.

Quant aux naissances quintuples l'index-catalogue n'en cite que 17 cas.

En 1731, il y eut deux cas de ce genre, l'un dans la Haute-Saxe

et l'autre à Prague. Tous ces enfants vécurent. En mars 1731, une femme, à Londres, donna naissance à trois garçons et une fille. Trois ans après, dans le Somersetshire naquirent à la fois 4 garçons et une fille, tous en excellente santé. Paré a cité des cas semblables. Plus récemment, à Naples en 1839, Giuseppa Califani mit au monde cinq enfants. La *Lancet* de 1854 cite une paysanne qui accoucha de 2 garçons et 3 filles.

Accoucher de cinq enfants à la fois constitue pour la famille et l'accoucheur une jolie surprise. Cependant, il existe des cas authentiques de naissance simultanée de six enfants.

Le 30 décembre 1831, une femme, à Dropin, mit au monde six filles toutes bien portantes et à peine plus petites que des enfants ordinaires. La mère n'avait que 20 ans. Mais elles moururent toutes le lendemain de leur naissance. Le même cas fut observé en Italie, et en 1844 dans le Maine. Deux moururent. En 1885, à Lorca, en Espagne, on nota la naissance de six enfants dont un seul vécut. A Dallas, dans le Texas, en 1888, madame Senge Hirsch donna naissance à six enfants quatre garçons et deux filles, bien conformés et bien portants.

Quant aux cas de sept enfants et au delà, ils sont excessivement rares. L'histoire en mentionne un certain nombre, mais aucune observation n'existe qui offre les garanties de l'absolue authenticité. Albucañas affirma avoir vu naître sept enfants à la fois. A Valladolid, Julianna, femme de Benito Quesada, donna naissance à trois enfants le même jour et à quatre autres la nuit suivante. Sigebert, dans ses chroniques raconte que la mère du roi de Lombardie mit au monde sept enfants à la fois, et Borellus rapporte que la femme de Lord Dane donna naissance à huit enfants en parfaite santé.

En 1872, madame Timothée Bradlee, dans l'Ohio, mit au monde 8 enfants vivants.

Seignette, de Dijon, rapporte l'observation d'une femme qui accoucha de 9 enfants. François Pic de la Mirandole, cité par Amboise Paré, raconte qu'une italienne, nommée Dorothee mit au monde en deux fois 20 enfants, une fois 9 une autre fois 11.

Dans les *Annales, Histoire et Guide*, de Leeds d'York, il est fait mention d'une femme, Anna Brich, qui fut délivrée en 1781 de 10 enfants.

Quant à la répétition de ces naissances multiples, on l'observe assez fréquemment chez les mêmes femmes. Aristote et Pline citent chacun le cas de femmes ayant mis au monde à quatre reprises cinq enfants à la fois.

Ambroise Paré cite la femme de Lord de Maldemenn qui vivait dans la paroisse de Sceaux, comme une merveille de fécondité. Dans la première année de son mariage elle donna naissance à 2 jumeaux, l'année suivante, elle mit au monde 3 enfants, la troisième année 4 enfants naquirent, dans la quatrième année cinq enfants et dans la cinquième 6. Dans cette dernière couche, elle succomba. Un autre exemple remarquable de fécondité est celui de la femme d'un médecin de Fuentequejor, en Espagne, âgée de 44 ans qui, à treize reprises différentes, mit au monde trois enfants à la fois. D'après le Dr de Sanctis, de Nocera, près Pompéi, Madeleine Granata, âgée de 51 ans, a eu 52 enfants dont 39 mâles. A quinze reprises différentes elle a mis au monde 3 enfants.

Le paysan Kinilow fut présenté en 1853 à l'empereur de Russie à l'âge de 70 ans. Cet homme avait été marié deux fois et sa première femme lui avait donné 57 enfants en 21 grossesses. Quatre fois elle avait mis au monde 4 enfants, sept fois 3 enfants, trois fois 2 jumeaux. Sa seconde femme lui avait donné 15 enfants, six fois 2 jumeaux et une fois trois enfants. Cet homme était donc père de 72 enfants qui tous étaient en vie à l'époque de la présentation.

Un autre paysan des environs de Moscou, Fedor Vassilet, à l'âge de 75 ans, était le père de 87 enfants dont 83 vivaient encore en 1872, à l'époque où Hermann rapporta le fait. Il avait été marié deux fois et avait eu de sa première femme 69 enfants en 27 grossesses. Cette femme avait mis au monde 16 fois deux jumeaux, 7 fois 3 enfants, 4 fois 4 enfants, sans une seule grossesse simple. Sa seconde femme lui avait donné 18 enfants en 8 accouchements. Ce cas extraordinaire a été rapporté à l'Académie Impériale de Saint-Petersbourg ainsi qu'à l'Académie de médecine de Paris, avec toutes les garanties désirables d'authenticité.

On peut se demander maintenant quel est le nombre total d'enfants qu'une femme peut mettre au monde ; ce nombre peut être vraiment incroyable. Atkinson cite le cas d'une femme mariée à l'âge de 16 ans et qui mourut à l'âge 64 ans ayant donné le jour à 39 enfants du même mari sans une seule grossesse gémellaire. Il y avait 32 filles et 7 garçons qui tous atteignirent leur majorité. Thoresby dans son histoire de Leedz, 1715, mentionne entre autres cas remarquables celui d'une dame William Greenhill, du village de Hertford, qui eut 39 enfants. Dans un cimetière au Carnevonshire à Conway, on peut lire l'épithaphe suivante : Ci gît Nicolas Nookes de Conway qui fut le 41^{me} enfant de

son père William Nookes et son épouse Alice, et qui fut le père de 27 enfants. Il mourut le 20 mars 1637. »

Quant au nombre d'enfants qu'il est possible à un homme de produire en plusieurs mariages on conçoit qu'il puisse être indéfini. Il faut citer à ce sujet l'histoire de ce gentilhomme italien, Louis Erba qui, à l'âge de 40 ans, se mit à parcourir le monde, choisissant çà et là les femmes qui lui convenaient. Quand il en jugea le nombre suffisant, il les emmena en Polynésie où il vécut avec elles. En 1896, juste 7 ans après le début de l'expérience, il était le père de 370 enfants.

On comprend que même dans les cas de mariage unique, si le nombre des enfants est tant soit peu élevé, le nombre des petits-enfants puisse accroître rapidement la famille dans des proportions considérables. Quand on cite le cas d'un centenaire il n'est pas rare que les journaux illustrés donnent une photographie de la descendance et le groupe en est souvent fort imposant. Un noble espagnol qui avait émigré en Amérique, soixante-dix ans auparavant, Lucas Nequeires Saez, revint en Espagne sur son propre bateau ramenant toute sa famille dont le chiffre s'élevait à 197 personnes. Souvent, dans les églises, on trouve des épitaphes commémoratives de ces cas remarquables. Dans celle de Litchfield, Conn, se trouve mentionnée, Mary femme de John Bull qui eut un total de 410 descendants dont 335 vivants. Dans celle d'Esher est mentionné le cas de Mary Morton qui vécut assez pour voir ses 400 descendants. Dans l'église de Markshall dans le Comté d'Essex, est citée Mary Water qui mourut à l'âge de 93 ans, la 40^e année de son veuvage, ayant vu sa descendance monter au chiffre respectable de 367 enfants.

Les raisons de cette fécondité extraordinaire observée chez certaines femmes nous échappent encore de même que les causes réelles de la stérilité. Il semblerait que, dans un grand nombre de cas, l'homme doive être incriminé, mais jusqu'à ce jour nous en sommes réduits aux hypothèses.

D^r P. LASOURCE.

Revue critique

LES CRAQUEFORT DE LA MÉDECINE

(A propos de la malaria.)

Tout le monde se demande maintenant, à propos de l'affaire dont un homme célèbre a dit qu'elle a été la plus grande escroquerie du siècle, comment on a pu être dupe si longtemps.

Au marché des dupes, la Médecine n'a rien à envier à personne. On lui a fait, en certaine affaire, mesure comble. Avec une docilité, une placidité, une crédulité, comme on n'en rencontre même pas chez les plus gogos, elle a accepté sans sourciller toutes les craques qui lui ont été contées.

Car elle a, elle aussi, son affaire Craquefort, que l'on peut bien appeler — sans aller jusqu'à emprunter les expressions des autres — la plus grande mystification de la médecine de deux siècles, puisqu'elle est née au siècle dernier et qu'elle mord fortement sur le présent.

Il semblerait, à notre époque dite scientifique, que toute doctrine basée sur des faits, prétendus matériels et tangibles, pût faire immédiatement ses preuves, fût tenue de les produire au grand jour. C'est ainsi que l'on a procédé quand est née la doctrine microbienne. Beaucoup étaient incrédules au début, mais quand les microbes ont été isolés, étalés, colorés, cultivés, il a bien fallu s'incliner et reconnaître non pas leur importance, mais leur existence. Il n'est pas nécessaire d'aller forcer de mystérieux coffres pour y trouver des bacilles de la tuberculose. Sans même s'adresser à des laboratoires qui, avec un seul tuberculeux, pourraient inonder le monde de préparations, celles-ci se rencontrent aujourd'hui chez tous les marchands.

Un beau jour, on est venu dire au monde médical :

« Vous savez, cette espèce de syphilis aérienne qui détermine des accidents primaires, secondaires, tertiaires, de toute catégorie, et qui laisse l'autre, déjà fertile pourtant, loin derrière elle, par la quantité innombrable de méfaits dont elle est capable, c'est la malaria ! Eh bien, nous avons mis la main sur l'agent responsable, le coupable.... Ah ! l'animal ! Car c'est un animal, celui-là, et non un vulgaire microbe, qui produit tous ces maux variés : des fièvres intermittentes, quotidiennes, tierces, quartes, des fièvres typhiques, atypiques, des rénitentes, des pernicieuses, des hémoglobinuriques, des larvées... Pour comble d'horreur, ce cambrioleur du sang, finit par entraîner l'hypertrophie de la rate, — son repaire, — la cachexie, et tous les tourments.

« Rien de plus bizarre, d'ailleurs, que le signalement qu'on en peut donner. Il s'offre, dans le sang, sous les aspects les plus multiples, les déguisements les plus fantastiques. S'il est proto-

zoaire, il est avant tout protégé, suivant les légendes de l'Apocalypse. Tantôt il prend la forme d'une lune, tantôt celle de quartiers de lune ou corps en croissant ! parfois c'est une pieuvre avec des tentacules, de véritables trompes, — presque un éléphant, — pour saisir et dévorer les globules sanguins.

« A vrai dire, nous ne le pouvons encore cultiver, quoique certains prétendent y être arrivés, *in anima vili*, aussi facilement qu'avec la carotte qui nous est chère et familière, mais nous le voyons parfaitement au microscope. Il faut être cependant, à ce jeu-là, un peu habile et même malin. Mais, pour les pauvres d'esprit, les ignorants, les malhabiles, nous avons la grande ressource de le pouvoir colorer. »

Ah ! oui, on en a conté, sur l'hématozoaire du paludisme, de toutes les couleurs !

Il y a quelque dix ans, fatigué d'entendre débiter tant de sornettes, j'ai fini par m'écrier :

« C'est idiot, ce que vous racontez-là. Ça n'a pas le sens commun. Il ne suffisait pas à la médecine d'avoir déraillé complètement, depuis que Torti et autres gâte-sauce de même force, sont venus tout brouiller en matière de fièvre : voilà que vous voulez nous faire avaler des bourdes encore plus grosses.

« Vous prétendez que vous colorez à volonté votre animal ! où sont-elles donc les préparations démonstratives ? Parions, si vous le voulez, mille francs que, dans telles et telles conditions, vous serez impuissants à les produire ! »

C'est en 1893 que j'ai fait ce pari (1). Pas un hématozoairiste ne l'a relevé, pas plus qu'on n'a relevé celui de Legrain (2), défiant de reconnaître au microscope une lamelle de sang de fièvre quarte au milieu de 10 autres lamelles venant de maladies diverses.

J'ai beau dire aux hématozoairistes :

« J'ai passé des années à chercher votre hématozoaire dans la fièvre que les anciens appelaient excellemment parfaite (*febris intermittens exquisita, periculi expers*) et que vous appelez à tort paludéenne, la seule qui soit du reste à quinine. Voici des préparations de sang recueillies de telle et telle façon, avec courbes de température précises à l'appui. Il y en a de colorées, d'après toutes les règles que vous avez tracées, d'autres non colorées, sur lesquelles vous pouvez vous exercer. Où sont les prétendus hématozoaires ? »

Personne ne bouge.

(1) *Le spectre de la malaria et l'hématozoaire du paludisme* (Gazette médicale de Nantes, 1903).

(2) *L'a b c de la pyrétologie exotique* (chez Maloine). Voir aussi, de Legrain, au sujet du prétendu hématozoaire : *Introduction à l'étude des fièvres des pays chauds* (1899, Maloine, éditeur).

« Ou vous vous trompez, ou vous nous trompez.

« Ou vous vous mettez le doigt dans l'œil jusqu'à la troisième phalange, ou vous n'êtes que des imposteurs de la pire espèce.

« Nous vous mettons au défi de vous installer avec nous au chevet d'une fièvre quarte par exemple, et, à partir, — comme vous voudrez, — du premier, du cinquième, du dixième ou du cinquantième accès observé et enregistré, de nous fournir, avec le sang recueilli sous vos yeux, des préparations de votre animal colorées ou non. »

Les hématozoaristes n'opposent, depuis dix ans, à ces invitations pressantes qu'un mutisme hautain et superbe.

Pourtant, dans de rares, très rares laboratoires, on fait voir, comme à la dérobee, de mystérieuses préparations, venues on ne sait d'où, recueillies on ne sait comment, quel'on qualifie de « paludéennes. » Dans le tuyau de l'oreille on vous glisse ces mots fatidiques : « C'en est ? »

Défense absolue d'ailleurs d'en demander ou chercher plus long.

Bien des fois, dans ces dernières années, je me suis rencontré en des congrès avec des savants confrères qui ne craignaient pas de faire allusion à l'hématozoaire ou de l'évoquer. Ils ne juraient que par lui. « L'avez-vous vu ! » disais-je. « Non point, répondaient-ils, mais tout le monde y croit : *quia absurdum*. » Il le faut bien, qu'ils le soient, hématozoaristes, étant presque tous candidats à la Faculté, à l'Académie, ou à leurs hautes récompenses, car s'ils ne l'étaient pas....

« La malaria » ou « paludisme » serait, d'après quelques-uns, la maladie la plus répandue à la surface du globe, celle qui y ferait le plus de ravages, en raison de l'immensité de son champ d'action. Il devrait donc y avoir, à cette heure d'expansion coloniale, dans les laboratoires de nos Ecoles ou Facultés de médecine, des tiroirs pleins de préparations montrant le prétendu hématozoaire.»

J'ai raconté, en 1893, la visite que j'avais faite au directeur d'une maison très connue pour la vente de préparations bactériologiques. Lorsque je le priai de me donner de l'hématozoaire du paludisme, il me regarda d'abord de l'air de quelqu'un qui se demandait si je ne me moquais pas de lui, puis il me répondit d'un ton un peu sec :

« Nous ne tenons pas ça ! »

A dix ans de distance, j'ai voulu en avoir le cœur net. J'y suis retourné l'autre jour. J'ai redemandé de l'hématozoaire. « Ah ! Monsieur, m'a-t-il été dit, on nous en promet toujours, mais il ne nous en vient jamais. »

O mânes de nos soldats, restés par milliers à Madagascar, victimes des doctrines de l'hématozoaire et de la quinine obligatoire !....

Il serait vraiment temps d'en finir avec les Craquefort de la Médecine et du Paludisme.

Dr Alcide TREILLE.

Documents inédits

LE MARIAGE DU CHIMISTE FOURCROY.

L'illustre chimiste Fourcroy était d'origine aristocratique, ce qui dut singulièrement mortifier sa foi révolutionnaire, et il descendait d'apothicaires, ce qui dut le blesser non moins cruellement dans son amour-propre de chimiste, bien que la plupart de ses confrères, hier comme aujourd'hui, et sans doute comme demain, aient débuté dans la carrière par la confection des sirops, par la fabrication des pilules.

Les Fourcroy appartenaient en effet à la noblesse ; mais la pauvreté les avait fait déchoir.

L'un d'eux, Louis-Pierre, né le 25 avril 1700, de Pierre de Fourcroy et de Catherine Courchamp — nous avons sous les yeux son acte de baptême — exerçait en 1725 la profession d'apothicaire, rue Mouffetard, heureux de sa modeste situation et des plantureux bénéfices que lui laissaient ses mémoires, s'il n'avait eu maille à partir avec le plus terrible des pères.

Celui-ci, maître épicier,

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des droguistes !

ne pouvait pardonner à son fils d'avoir un cœur sensible ; et comme vraisemblablement l'apothicaire lui avait refusé l'expulsion de sa servante, Marie Auny, qu'il adorait, l'épicier jura de lui faire éprouver tout le poids de l'autorité paternelle.

Il adressa donc une plainte au lieutenant de police contre cette fille, plus âgée que son fils, qui « vivait en mauvais commerce » avec lui, qui, au dire des « bourgeois du quartier » était grosse de ses œuvres et que lui, le père, soupçonnait fort de vouloir épouser l'apothicaire. Des plaintes ainsi rédigées recevaient toujours la même sanction. L'un ou l'autre des prétendus coupables, et quelquefois les deux, étaient enlevés et mis sous les verrous.

Dans l'espèce ce fut Marie Auny qui fut enfermée à la Salpêtrière le 25 décembre 1725. Mais l'apothicaire avait autant de ténacité que l'épicier. Il lutta pour la femme qu'il aimait et il remporta la victoire.

Il commença par adresser à son père les sommations respectueuses obligatoires, puis il fit procéder à la publication des bans, Pierre de Fourcroy s'y opposa. Mais Pierre-Louis produisit une consultation de l'avocat Lemerre, établissant que la loi donnant raison au fils, les parents « n'avaient pas le droit d'user de voies de fait » envers sa future femme et qu'il fallait remettre Marie Auny en liberté.

De plus, Pierre-Louis avait envoyé au lieutenant de police un certificat des « bourgeois de la rue Mouffetard » attestant, à l'encontre des affirmations du père, que Marie Auny était une honnête fille.

Elle obtint sa liberté. L'épicier fut débouté de son opposition à la publication des bans le 4 janvier 1726 ; et l'apothicaire put enfin épouser sa chère Marie le 11 février.

Le fils né de cette union si contrariée fut le père du chimiste Fourerroy.

Paul d'ESTRÉE.

ANNONCES MÉDICALES ET PHARMACEUTIQUES IL Y A CENT ANS.

Les premières étaient conçues à peu près dans les mêmes termes que celles de certains spécialistes en 1902.

Comparez plutôt cette réclame d'un bienfaiteur de l'humanité, pendant le Consulat, aux annonces de ceux de nos Esculapes modernes qui prétendent chasser de l'Olympe médical l'inévitable Mercure :

« TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES PAR LOUIS FLEURY, ancien médecin de la marine, auteur de la nouvelle méthode simplifiée de se guérir soi-même de toutes les maladies vénériennes, tant anciennes que nouvelles, d'écoulements virulents, de fleurs blanches, de maladies laiteuses et de toutes celles qui dépendent de la corruption du sang, sans employer le mercure ni aucune autre préparation minérale corrosive. Ce traitement est donc facile, sûr, peu dispendieux ; il convient mieux aux personnes faibles, délicates, nerveuses, poitrinaires, aux femmes enceintes, aux vieillards, aux enfants, à ceux qui sont épuisés par la maladie ou par les remèdes. Les malades peuvent se traiter eux-mêmes, à l'aide des personnes qui les environnent, remplir leurs travaux ordinaires et conserver le mystère et la paix dans leur ménage. Les marins, les militaires, les voyageurs pourront se traiter par cette méthode dans toutes les saisons de l'année. Les malades de l'un et l'autre sexe trouveront dans le laboratoire du citoyen Louis FLEURY les médicaments nécessaires à leur traitement. Les personnes éloignées, qui voudront consulter par écrit, auront soin de faire un détail exact de leurs maladies, d'affranchir leurs lettres.

L'adresse est : Au citoyen Fleury, médecin, rue J.-J. Rousseau ou de la Grande poste aux lettres, n° 351, la Maison du bureau de loterie à Paris ».

Si le citoyen Louis Fleury apporte dans l'énumération de ses titres professionnels la discrétion dont se recommande son traitement auprès des malades, son confrère Dorez se complait au contraire à détailler minutieusement ses droits à la confiance de la clientèle. Nous nous garderons bien de publier les « trois belles guérisons » qui font la gloire du *Neutralisant* et qui tiennent toute une colonne de journal.

« MÉDECINE. — *Fraicheurs, rhumatismes, goutte sciatique, crampes, attaque de nerfs et mouvements convulsifs qui en sont les suites.*

« NEUTRALISANT interne pour guérir ces maladies, inventé et employé avec succès, il y a plus de 20 ans, par le citoyen DOREZ, ancien chirurgien de l'hôpital militaire du Cap français, de Saint-Domingue en Amérique, chirurgien en chef et apothicaire de vaisseau pour les îles d'Afrique : maître en chirurgie et pharmacie, reçu au collège de chirurgie et de pharmacie de Paris.

« La première dose de ce NEUTRALISANT n'a jamais manqué de diminuer la violence des douleurs, l'engourdissement, le froid comme glace, la pesanteur, le fourmillement, les crampes, etc., etc. des parties souffrantes et on les remue plus aisément : aussi la guérison n'est-elle pas longue.

« Ce qui doit inspirer la confiance dans ce neutralisant, ce sont les trois belles guérisons de rhumatisme et de goutte sciatique, insérées dans le feuillet de ce journal du 11, 13 et 15 frimaire dernier.

« Le citoyen DOREZ, demeurait ci-devant rue de Saint-Louis, dernièrement rue de la Verrerie, présentement rue de Jouy, n° 24, à gauche en entrant par la rue Saint-Antoine. On le trouve tous les jours depuis 11 heures jusqu'à 3.

« *Il faut affranchir les lettres.* »

Un concurrent de Louis Fleury en appelait au témoignage de corps politiques... disparus pour affirmer l'excellence de son spécifique.

« Le citoyen Gard, officier de santé, rue des Fossés-Saint-Germain l'Auxerrois, n° 225, près le Louvre, propriétaire de la sublime découverte présentée à la Convention nationale et au Directoire comme le meilleur remède qui existe pour la guérison radicale des maladies vénériennes, dartres, gale, etc. ».

Le citoyen Gamas prenait un chemin détourné, alors peu connu, mais singulièrement fréquenté aujourd'hui, pour arriver plus sûrement à l'oreille du public :

« AUX RÉDACTEURS :

« Citoyens, je crois servir l'humanité en vous priant d'insérer ma lettre dans un de vos prochains numéros. Depuis huit ans j'étais cruellement tourmenté d'une rétention d'urine. Dans différents temps, j'avais consulté plusieurs médecins et toujours inutilement. J'étais regardé incurable. Enfin je me suis adressé au citoyen GAMAS, médecin, rue Feydeau n° 220 : il a raisonné juste sur ma maladie ; le succès a suivi son raisonnement et je suis parfaitement guéri.

« Je vous salue,

« MALEN.

« Rue et maison Saint-Thomas du Louvre, n° 254 ».

L'adroît Colon, lui, cultivait la réclame masquée, celle qui se glisse inaperçue, insidieuse, mais qui porte à coup sûr :

« AUX RÉDACTEURS DU JOURNAL :

« Je viens de recevoir de M. WOODVILLE, médecin anglais, le portrait gravé du docteur JENNER, si célèbre par la découverte de la vaccine. J'attends même le portrait de M. WOODVILLE à qui la France doit en particulier le germe qu'elle possède de cette bien-faisante inoculation (1).

« Si quelque artiste voulait exercer son talent et offrir aux Français la gravure de ces deux hommes célèbres et chers à tous les amis de l'humanité, je me ferai un devoir de lui procurer tous les moyens qui sont en mon pouvoir pour concourir au succès qu'il doit en attendre.

Veuillez, citoyens, donner de la publicité à ma demande.

« F. COLON, d.-méd., rue du Faubourg-Poissonnière, n° 2. »

Ah ! l'honnête homme ! il ne vous demande rien, et ne vous propose rien... pardon, un cadeau, deux superbes gravures... Mais quel savant ! il a écrit l'histoire de la vaccine. Comme il doit posséder son sujet ! C'est à n'en pas douter, un maître inoculateur, l'homme indispensable, à l'heure où la petite vérole sévit si cruellement sur Paris.

Les annonces pharmaceutiques étaient moins nombreuses et moins bruyantes. A l'exception du *Rob antisypilitique de Laffecteur* et du *sirap pectoral incisif de Deharambure* qui usaient d'une publicité régulière et qui d'ailleurs ont survécu, nous ne voyons guère comme spécialités annoncées par la presse quotidienne que les suivantes :

TABLETTES PECTORALES DE SPITZLAY.

« Les *tablettes pectorales* de SPITZLAY, connues depuis longtemps pour le rhume et toutes les maladies de poitrine se trouvent toujours rue Saint-André-des-Arts, n° 38, chez le citoyen ESTEVENY, apothicaire, successeur et seul propriétaire du secret de SPITZLAY à Paris.

« *Poudres souveraines* pour préserver et guérir les enfants des convulsions, à Paris, rue Git-le-Cœur, n° 15, au *Collège des accoucheurs* ».

Les pharmaciens ont fait bien du chemin depuis, dans quelle langue et sous quelles rubriques ! Ne se trouvera-t-il jamais un humoriste pour écrire le titre et pour former l'album, où les curieux de la réclame médicale et pharmaceutique pourraient en étudier la documentation dans toute la durée du XIX^e siècle ?

Paul d'ESTRÉE.

(1) *Histoire de la vaccine*, par COLON, page 35.

La Médecine comique



ELIE. — Le médecin est un peu comme un confesseur ?
LE DOCTEUR. — ... Alors vous lui faites voir tout ça ? ...

Le Parnasse hippocratique

DÉBUTS

Tout est bien qui finit bien.
(SAGESSE DES NATIONS.)

Enfin muni du parchemin,
Donnant droit de coudre et découdre,
Le voilà, sacré « *Médecin* » :
L'ex-étudiant doit se résoudre
A quitter Paris, ses attraits,
Afin d'exaucer les souhaits
De sa famille qui l'appelle
Pour le reprendre sous son aile.
On a préparé le terrain
Pour que son succès soit certain.
Il laisse donc la Capitale
Pour vivre en sa ville natale,
(On peut dire : non sans regret)...
Puis, au fond, il se sent peu prêt ;
Et malgré toutes ses études
Il n'est pas sans inquiétudes.
D'avance il est épouvanté
De sa responsabilité....
Bah ! il aura de la prudence ;
Il ne manque pas de science ;
De Théorie il est farci :
Il aura la Pratique aussi ;
Des maladies il sait l'histoire ;
Il connaît le Laboratoire ;
Même, longtemps, à l'Hôpital,
Il a vu soigner plus d'un mal ; ...
Il sait bien comment l'on dissèque...
Puis il a sa Bibliothèque....
Possédant tous ces éléments,
Il attend les événements.

.....
Voici la première cliente
Pour laquelle, en façon instante,
Il est d'urgence demandé.
Très chaudement recommandé.
Il arrive, il palpe, examine
La langue, le pouls, et la mine.
Mais il reste en grand embarras
Ne comprenant rien à ce cas.

Anxieuse, la patiente,
Le voyant coi, s'impatiente :
« Docteur ! vite, soulagez-moi ?
« Vous ne semblez guère en émoi
« Devant ma cruelle souffrance.....
« Ecrivez-donc votre ordonnance !!

Le débutant, vraiment candide,
Perdant la tête, s'intimide :
« Dans votre cas il est un « Hic »
« Qui gêne mon diagnostic.
« Attendez !... votre maladie
« Sera connue à l'*Autopsie*. »

Si grande était l'émotion
Qu'on prêta peu d'attention
A cette expression tragique
Qu'on prit pour un terme technique,
L'on porta chez le Pharmacien
Un papier ne formulant rien.

Grâce aux bienfaits de la Nature
Cette malade ayant guéri,
S'attribuant la belle cure,
Le débutant fut aguerri.

.....
Il vit venir la clientèle ;
D'une héritière jeune et belle,
Bientôt il obtenait la main.

Epilogue.

Le Mari débuta mieux que le Médecin !

D^r GORNARD.

LA VENGEANCE INUTILE (1)

Un Prince fétoyait la femme d'un notaire
Qui s'en aperçut mais que faire ?
Astolphe n'y fait qu'enrager
Joconde en est pour se venger
Le tout sans bruit car le moins nécessaire
Est l'éclat en pareille affaire.
Voyons comment dans cette occasion
S'y prit pour se venger notre tabellion.
De Vénus en secret il vit une prêtresse
Lui tint à peu près ce propos :

(1) Pièce inédite du XVIII^e siècle.

Ce n'est point aux beautés de Gnide ou de Paphos
 Que ma rage aujourd'hui s'adresse
 Evoquer de l'enfer l'effroyable Alecton
 La prêtresse frissonne et recule à ce nom,
 Oui je veux de sa chevelure
 Je veux moi-même arracher le serpent
 Le plus mordant
 Et de Vénus alors j'aurai pris la ceinture.
 J'agacerais le monstre et plein de son poison
 Je sais où le répandre en ma jeune saison.
 Si je te fus soumis si tu me fus propice
 J'attends de toi cet important service
 L'occasion est belle, urgent est le besoin
 Je veux faire à Vénus un dernier sacrifice
 Mais qu'Alecton soit mon complice
 Tu vois comme je sais reconnoître ton soin.
 L'or brille et son éclat écartant tout scrupule
 La prêtresse écouta ses vœux
 Je vaudrais bien Alecton, dit-elle, et de tes feux
 Je recevrais l'hommage ; à son tour il recule
 Tu puiseras dans mes embrassements
 Plus de poisons que n'en ont les serpents
 Dont tu recherches la piquûre.
 Notre Vulcain met à fin l'aventure
 Et reporte bientôt à sa belle moitié
 Un gage assez nouveau de sa tendre amitié.
 Le venin élançé pénètre et s'inocule
 Puis de route changeant chez le Prince circule
 De proche en proche ainsi le feu
 En un clin d'œil, ainsi la foudre
 De tout brûler, de tout réduire en poudre
 Dans leurs dégâts se font un jeu.
 Du poison cependant les fatales atteintes
 Sur le front du Prince amoureux
 Avoient déjà tracé leurs hideuses empreintes
 Avant-coureurs d'un sort affreux.
 Le notaire, de sa vengeance
 Savourait le fruit en silence
 Quoi qu'à son tour une sourde douleur
 De son plaisir altérât la douceur
 La rose est-elle sans épine ?
 Force fut à tous trois de chercher guérison
 Le pauvre époux payait trop cher sa trahison
 Le messager des dieux qui leur fut salutaire
 Aux passe-temps du Prince au lieu d'être contraire
 Pour servir ses amours doubla d'attention,
 Et pour son vilain mal fut le tabellion.
 Tempêtez, gardez le silence
 Vengez-vous, ne vous vengez pas
 Sans bruit ou bien avec fracas
 Voilà toute la différence.

Variétés.

Un loup opéré de la cataracte.—

Le docteur Rollet, de Lyon, professeur agrégé des hôpitaux, ayant eu l'occasion de soigner un dompteur d'une ménagerie installée ici, qui avait été blessé par une lionne, le dompteur lui témoigna sa reconnaissance en mettant à sa disposition un lion, ce dont profita le professeur pour donner une leçon pratique aux élèves de son cours.

Là, ne devaient pas s'arrêter les relations du professeur Rollet et du dompteur.

Celui-ci ayant déclaré au médecin que sa ménagerie possédait un vieux loup calabrais, atteint de cécité, hargneux et méchant, il fut décidé qu'on tenterait sur l'animal l'opération de la double cataracte.

Le loup hurla lorsque les aides de la ménagerie le prièrent, avec des fourches, de passer dans la cage centrale, où eux-mêmes pénétrèrent bientôt courageusement, mais non sans effroi, en raison de l'indocilité bien connue du pensionnaire.

On fixa un lasso au cou du carnivore, un second à la queue ; il fut ainsi bientôt immobilisé, puis attaché par les pattes de façon à ne pouvoir nuire.

Dans cette chambre d'opération originale, le professeur d'ophtalmologie et les étudiants pénétrèrent alors. Une injection de morphine fut faite au carnassier, puis on l'encapuchonna du bonnet à chloroformisation. Le loup était bientôt anesthésié.

L'opérateur enleva alors successivement les deux cristallins devenus opaques et remplaça le pansement ordinaire qui doit, pendant quelques jours, priver de la vue les opérés, par une ingénieuse suture, assurant l'occlusion des paupières supérieures et inférieures.

Le loup, tel un bébé endormi, un gros bébé de 100 kilogrammes, fut ensuite transporté dans sa cage.

Hermaphrodite vrai. — MM. PETIT et LAGNEL-LAVASTINE, ont présenté à la Société médicale des hôpitaux de Paris (14 mars 1902), un individu âgé de vingt-trois ans qui, atteint de malformation des organes génitaux, semblerait pouvoir être regardé comme un hermaphrodite vrai.

Inscrit tout d'abord sur les registres de l'état civil comme fille, il a été plus tard, sur l'avis d'un médecin, inscrit comme appartenant au sexe masculin. Il présente aujourd'hui des organes génitaux externes constitués par une verge de 4 centimètres de long, d'aspect relativement normal, mais imparfait : tandis que l'on voit sur le raphé médian périnéal (à quelques centimètres au dessous de la verge) un petit orifice de 2 millimètres de diamètre, bordé à droite et à gauche par un repli simulant un rudiment de vulve.

De chaque côté de la verge, on voit un repli cutané brunâtre, mou, saillant, dépourvu de poils, et dans lequel la palpation ne permet de constater aucun organe, testicule ou ovaire. On trouve, au contraire, vers l'extrémité interne des plis inguinaux, au-dessus du pubis, normalement garni de poils bruns, deux saillies molles, au centre desquelles la palpation révèle l'existence d'un organe ovoïde, insensible à la pression, évidemment une glande génitale.

Cet individu est petit, d'aspect infantile, absolument imberbe ; ses seins sont développés comme ceux d'une femme, avec un mamelon bien conformé. Le bassin est large.

On apprend, par l'interrogatoire, que l'orifice périnéal donne issue à l'urine, dont l'émission se fait régulièrement. Mais, en outre, depuis l'âge de seize ans, il se produit par cet orifice, régulièrement tous les mois, un écoulement sanguin en tout comparable à des menstrues et qui, chaque mois, s'accompagne de gonflement et de sensibilité des glandes génitales pubiennes.

Il semble donc que l'on soit en présence d'une femme offrant des organes génitaux anormalement constitués, mais, d'autre part cet individu éprouve très manifestement l'appétit du sexe féminin et n'entre en érection que lorsqu'un désir est fortement excité par une femme.

Le toucher rectal, l'examen du liquide qui s'écoule de l'orifice périnéal après l'érection, n'ont pu apporter à la question du sexe une réponse précise. La cure radicale de la hernie inguinale droite, qui accompagne la

glande génitale de ce côté, pourra permettre l'exploration plus complète de cette glande et peut-être ainsi résoudre le problème.

Un accouchement chez les brigands d'Europe. — On connaît l'enlèvement, par des brigands, d'une missionnaire américaine et de la femme d'un pasteur protestant en Turquie.

Le plus étonnant de toute l'aventure de Miss Stone et de Mme Tsilka c'est l'épisode de la délivrance de Mme Tsilka et de ses suites, qui fait penser au récit évangélique de la fuite en Egypte, racontée de la sorte par G. Stiegler.

« On a peine à croire que, dans ces conditions extraordinaires, une femme ait pu développer une grossesse, la mener à bien, avoir un enfant bien portant, le nourrir et se relever, sans être elle-même malade. Ces faits invraisemblables sont pourtant vrais. Mme Tsilka, enceinte, est montée à cheval, paraît-il, jusqu'au dernier jour, elle a accouché de sa fillette, qui a aujourd'hui sept semaines, sans interrompre sa pénible vie de pérégrinations. La nuit même qui a suivi la naissance du bébé, elle était encore à cheval. Cette petite femme mince a montré une énergie qu'il ne faut pas appeler mâle, malgré l'habitude, parce que les femmes ont souvent plus d'endurance que les hommes. Comment n'est-elle pas tombée malade ?

Comment a-t-elle échappé à la fièvre puerpérale et à la péritonite ? C'est ce que j'ignore, et c'est ce que beaucoup de médecins se demandent sans doute en vain. Quant à la fillette, c'est, suivant l'expression consacrée, une enfant superbe. Cette petite, qui est née à cheval, pour ainsi dire, a un teint brun de moricaude. Les captives ont toujours été sous la conduite de deux brigands seulement. Dans les marches nocturnes, l'un d'eux suivait à pied portant le bébé dans ses bras et le protégeant avec le plus grand soin contre les moindres accidents, l'enveloppant, le tenant au chaud. »

Pour rares que soient désormais, en Europe, les accouchements de cette nature, ils sont loin d'être incompréhensibles pour les médecins, quoi qu'en pense M. Stiegler.

Si Mme Tsilka n'a pas eu de péri-

tonite et de fièvre puerpérale, cela prouve simplement qu'elle n'a pas été infectée : ce qui se comprend assez, puisqu'elle a accouché seule, sans aucun intermédiaire. Je ne suppose pas, en effet, que le brigand, préposé à sa garde, ait eu une exploration vaginale à faire, pour reconnaître la position de la tête ? Jadis, aux temps préhistoriques, en Europe oui ou non centrale, les femmes accouchaient ainsi. Mme Tsilka a donc accouché aussi simplement qu'on le faisait à cette époque.

Comment meurent les animaux.

— C'est une habitude chez les chats et les chiens, au moment de mourir, d'aller agoniser dans quelque coin et souvent assez loin de leur domicile habituel, reste sans doute de ce qu'ils faisaient à l'état sauvage.

Quant aux lapins, ils semblent faire l'inverse et sortir de leur terrier pour mourir, non repoussés par leurs cohabitants, comme on l'a dit, mais de leur propre volonté ; les lemmings et les campagnols agissent de même.

Les oiseaux moribonds fuient la lumière du jour et recherchent les retraites les plus sombres. C'est ce qui expliquerait pourquoi on ne voit jamais d'oiseaux morts (ainsi que nous l'ont affirmé les balayeurs du jardin du Luxembourg et du Jardin des Plantes) dans les allées des jardins publics.

Les étudiantes en Allemagne.

— Longtemps les femmes furent exclues systématiquement des études médicales en Allemagne. Depuis quelques années, la loi les autorise à suivre les cours dans les Facultés et dans les Cliniques allemandes, mais certains professeurs continuent à leur faire grise mine. Elles ne se laissent cependant pas rebuter ni par les difficultés des études, ni par la sourde opposition de quelques-uns de leurs maîtres, ni par l'hostilité ouverte de beaucoup de leurs camarades mâles qui redoutent la concurrence professionnelle pour l'avenir. Cette année, l'affluence des étudiantes dans les Universités allemandes est plus grande que jamais. Rien qu'à l'université de Berlin il y a eu, le semestre d'hiver de cette année, 600 étudiantes, alors que le semestre d'hiver de l'année précédente, il n'y en avait que 449.

Petites anecdotes

Ancedotes sur les apothicaires.

— Le marquis de Resnel acheta un fief qui relevait d'un autre fief appartenant à un riche apothicaire de Paris. Ce sire lui fit dire qu'il lui devait foi et hommage, et cela assez incivilement. Le marquis, résolu de s'en venger, vint à Paris, se met au lit, et, le soir, envoie commander un lavement chez cet apothicaire pour un grand seigneur qui logeoit en tel lieu. Le maître y voulut aller lui-même, et prit même ses habits des dimanches. Le feint malade ne se laissa point voir au nez. L'apothicaire lui donne le lavement, et, avant qu'il se fût retiré, le marquis lui lâche tout au visage, en lui disant : « Voilà comme je vous fais foi et hommage, monsieur l'apothicaire. » Grand procès pour cela ; mais les juges rirent tant qu'il fallut que l'apothicaire s'accommodât. (*Les Historiettes* de Tallemant Des Réaux, Seconde édition par Monmerqué, t. X, p. 138, Paris, 1840.)

— A Moulins, en Champagne, y avoit un Apothicaire, nommé Desbordes, qui, pour avoir étudié avec quelques Barbiers, retenoit un peu de leur humeur glorieuse, et à ceste occasion luy prit affection de choisir quelques belles armoiries pour mettre sur la porte de sa boutique. Dont conférant avec ses voisins, l'un luy dit : « Il vous faut faire un feu, qui signifiera le feu des brandons, autrement

des bordes ». L'autre : « Il n'est joy que *des bordes* ». Enfin se rencontra un orfèvre bon compagnon, qui luy dit : « Je serois d'avis que, comme vous estes monsieur l'Apothicaire, vous prinssiez trois pillules d'or en champ de gueules, et pour devise vous mettrez en grosses lettres d'or : Par pillules le cul *desborde*. » Dont mon homme, tout scandalisé et irrité, ne parla onque puis d'armoirie ny de devises.

— Jeviendray donc maintenant à rapporter quelques équivoques, qui se peuvent faire en lisant quelque escriture. Comme advint à l'Apothicaire de tante Pissepin, lequel lisant la recepte que luy avoit donnée un Médecin pour purger sa melancholie, en ces mots : *Recipe Veratri manipulum*, etc., il alla dire *veretri*, et, au lieu de luy préparer l'élébore, luy dit qu'elle estoit en danger de mort si elle ne trouvoit quelque gros vietz-daze pour la guérir.

Un autre ayant veu la recepte d'un Médecin, qui avoit mis : *Recipe Rhubarbari opii*, qui est une abbréviation d'*optimi*, alla imaginer qu'il avoit *opsi* ; et en mettant en la médecine du patient, qu'il l'endormit si bien qu'onques puis ne se réveilla. C'est pourquoy l'on dit ordinairement, qu'il se faut garder d'un qui *pro quo* d'Apothicaire. (TABOUROT. *Les Bigarures et touches du seigneur Des Accords*.)

Études historiques

LES INFAMES SOUS L'ANCIEN RÉGIME.

(Voyez fasc. III, IV, V et VI.)

XI

L'abbé Théra n'était pas seul, nous l'avons dit, à dénoncer les Sodomites. Un autre régent du collègue Mazarin, Dupuis, s'acquittait également de la même tâche, avec moins de continuité peut-être, mais avec autant d'âpreté et de mauvaise foi.

C'est ainsi que, dans le courant du mois de mai 1725, le lieutenant de police d'Ombreval, qui avait fait enfermer à Bicêtre l'abbé Guyot-Desfontaines, convaincu depuis longtemps déjà du « crime infâme », recevait, à propos de ce triste personnage, la note suivante, non signée, mais écrite de la main même de Dupuis :

« On dit que le sieur Arouet de Voltaire est dans la disposition de solliciter la liberté de son cher et intime ami l'abbé Guyot-Desfontaines, et que, s'il n'ose le faire ouvertement, il emploiera le crédit de quelques personnes de considération et d'autorité ; mais si on veut s'informer de la vie que ce poète a menée depuis qu'il est sorti du collège des jésuites et si on examine les gens qu'il a fréquentés, on n'aura point d'égard à ses prières ni à celles de ses amis comme très suspects.

« A la sortie du dit collège, il fut pensionnaire au collège des Graffins et il était alors en commerce avec quelques infâmes, entre autres avec le Chevalier Ferrand, ancien et fameux corrupteur, demeurant rue de Bièvre, et, si on voulait le faire visiter, on trouverait qu'il a actuellement du mal qu'on ne gagne point à faire des vers et que l'abbé Desfontaines est digne d'être mis au nombre de ses amis. »

Hâtons-nous de dire que cette accusation est une insigne calomnie. Nous qui avons étudié dans les plus intimes et minutieux détails la vie de Voltaire, nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, que pas un fait n'est venu corroborer l'étrange assertion de Dupuis. Le moindre soupçon eût-il plané sur les mœurs d'un homme si redouté et si détesté, que ses ennemis en eussent assourdi les oreilles de leurs contemporains. Or, personne, que nous sachions, n'a formulé contre lui pareille imputation. Il est certain que Voltaire n'était guère difficile sur le choix de ses relations mondaines et qu'il vécut maintes fois, comme nous le verrons plus tard, sur le pied de la cordialité la plus parfaite, avec des gens de mœurs inavouables. Il n'est pas moins vrai, d'autre part, qu'en raison de sa légèreté coutumière et de son indépendance d'opi-

nion, il traitait presque de gentillesse, et tout au plus de peccadille négligeable, une des plus déplorables dépravations du sens génésique. Mais c'était là une virtuosité essentiellement platonique que pratiquèrent d'ailleurs nombre d'esprits forts du XVII^e et du XVIII^e siècles.

Quoi qu'il en soit, les inexactitudes flagrantes que nous relevons dans le billet de Dupuis doivent déjà nous en faire suspecter la sincérité.

Personne n'ignore que Voltaire accomplit le cycle de ses études au collège de Louis-le-Grand et qu'il n'en sortit, dans le cours de sa dix-huitième année, que pour commencer son droit. Il n'entra donc pas au collège des Graffins, comme l'affirme son dénonciateur ; au surplus, aucun des biographes de Voltaire n'a signalé cette particularité. Il en va de même pour le « mal » sur lequel Dupuis se plaît à goguenarder, sans en définir autrement le caractère. S'agit-il en effet d'une affection vénérienne, ou de la « cristalline », le châtiment ordinaire des mignons de couchette ? Les contemporains du poète, et même les indifférents, n'eussent pas manqué de faire des gorges chaudes sur une maladie qui avait toujours le privilège d'égayer le grand public. Or, nous n'avons trouvé nulle part la moindre allusion à ce péché de jeunesse.

En réalité, Voltaire qui avait été très gravement atteint de la petite vérole, vers la fin de l'année 1723, était encore souffrant en 1725 ; sa correspondance le dit du reste. Et c'est même à partir de cette époque qu'il ne cessera de se lamenter sur la faiblesse de sa santé jusqu'à la fin de ses jours.

XII

Arouet, écolier à Louis-le-Grand, était dans cet état psycho-physiologique particulier à tous les adolescents qui subissent bon gré mal gré les rigueurs disciplinaires d'une vie quasi-claustrale, il sentait bouillonner en lui les ardeurs de la puberté ; et dans son cerveau tourbillonnaient les plus affolantes visions. Or, des relations familiales permirent au collégien, turbulent et nerveux, de faire de ses rêves de très palpables réalités. L'abbé de Châteauneuf, un des amis — le dernier peut-être — de Ninon de Lenclos, conduisit le jeune Arouet, son filleul, qui était un petit prodige dans cette belle « maison du Temple » ouverte aux disciples d'Épicure, sous les auspices des deux Vendôme. L'enfant y connut ces fameux sybarites qui avaient nom Chaulieu, La Fare, Courtin et, avec eux, combien d'autres voluptueux, dont la libre-pensée était le seul culte et le plaisir, l'unique règle. Cette fréquentation se continua quand Voltaire sortit de Louis-le-Grand ; et bientôt, à une telle école, le jeune homme prit, avec l'exquise politesse de ses nouveaux éducateurs, ce goût si vif de la dissipation mondaine qui devait donner à l'inquiète mobilité du plus impressionnable des philosophes tant de joies et de... tourments.

Les maîtres de la maison étaient, au point de vue moral, fort peu recommandables et surtout le frère du Grand-Prieur, le duc de Vendôme, cet illustre guerrier, dont Saint-Simon flétrit, en termes si expressifs, les appétits abjects et les tares syphilitiques.

Parmi leurs commensaux figurait un conseiller à la cour des Aides, nommé Ferrand, qui disputait la palme de la poésie érotique et badine à l'Anacréon du Temple, l'abbé de Chaulieu. La muse de Ferrand s'exerçait avec non moins de facilité sur des sujets beaucoup plus scabreux, comme l'atteste le recueil de *Pièces libres* attribuées à ce magistrat. Or, Voltaire, dans ses œuvres, rend maintes fois hommage au talent distingué de son ancien compagnon de table ; et nous serions bien surpris, si ce Ferrand n'était pas le chevalier que le billet de Dupuis dénonce comme le plus vil des corrupteurs ; car nous ne connaissons pas d'autre ami de Voltaire qui porte ce nom de Ferrand. Toutefois aucun témoignage du temps ne vient confirmer l'odieuse accusation si délibérément sortie de la plume délatrice.

Par contre, il est un autre habitué du Temple, plus cher encore à Voltaire, que, depuis longtemps, la clameur publique traitait d'infâme et contre qui Thérin fulminait ses plus violents réquisitoires. Nous voulons parler de cet abbé Servien, fils du grand diplomate Abel, que Saint-Simon représente comme « décrié pour ses débauches » bien que « d'excellente compagnie et de beaucoup d'esprit ».

Il n'était pas moins célèbre par sa disgrâce. Il fut chassé de Paris en 1712, pour avoir raillé, à l'Opéra, une cantate en l'honneur du roi, cantate dont la platitude était écœurante. Mais il contrefit le malade et se lamenta de telle sorte qu'il obtint la révocation de sa lettre de cachet. Son exil ne l'avait pas rendu plus sage. Cet abbé devait avoir une horreur profonde pour la littérature officielle, car il recommença, en 1714, ses pantalonades à l'Opéra : un mot sanglant, décoché contre le Roi, l'envoya à Vincennes, d'où il ne sortit que dix-huit mois après, au lendemain de la mort de Louis XIV.

Pendant qu'il était sous les verrous, Voltaire s'efforça de le consoler en lui adressant une épître, fort galamment tournée, ma foi, qui débutait ainsi :

Aimable abbé, dans Paris autrefois,
La Volupté de toi reçut des lois

Il est certain que l'irrévérence de Servien pour le Roi-Soleil dut contribuer à cette longue et rigoureuse détention ; mais il est permis de croire que la police profita du prétexte pour enfermer un homme dont l'immoralité faisait scandale.

Les papiers de la Bastille démontrent que l'abbé Servien avait « la passion des jeunes garçons » ; et Duclos l'affirme dans une anecdote de ses *Mémoires secrets*.

Un jour, dit-il, que Servien pressait un peu trop vivement, à l'Opéra, un jeune homme, celui-ci s'écria :

— Que me veut ce b.... de prêtre ?

— Monsieur, répliqua l'abbé d'une voix douce et résignée, je n'ai pas l'honneur d'être prêtre.

J'aime mieux son mot, resté classique, alors qu'il tentait de percer la foule, pour assister à la réception d'un Académicien de mérite assez mince :

— Il est plus difficile d'entrer ici que d'y être reçu.

L'abbé Servien mourut, en 1716, chez Martel, le danseur de l'Opéra, « où il fut surpris », dit Saint-Simon. Cet hôte assidu de l'Académie Royale de Musique, ce fidèle habitué des soupers du Temple, ne pouvait plus dignement finir.

XIII

Vers la même époque, Voltaire cultivait d'autres amitiés qui n'étaient pas moins compromettantes. A vrai dire, il ne les affichait pas aussi publiquement ; mais il leur réservait des trésors d'indulgence, témoignant, chez ce jeune homme de vingt ans, d'une absence de préjugés qui est plutôt le propre de sceptiques ou de désabusés.

C'est ainsi que Voltaire en usait avec le marquis de Courcillon, le triste fils de l'annaliste Dangeau et le représentant autorisé d'une génération, issue en quelque sorte, par une réaction inévitable, de l'hypocrisie pudibonde et bigote d'un règne à son déclin.

Courcillon n'était pas, toutefois, le premier venu. Il était bien fait de sa personne, élégant et disert, d'une bravoure à toute épreuve et d'une belle humeur à dérider cette cour si grave de Versailles ; mais Saint-Simon, avec son scalpel impitoyable, met à nu les vices que dissimule une si brillante enveloppe. Courcillon venait précisément d'être opéré de la fistule, et Saint-Simon le croquait dans ce magistral crayon :

« Il avait beaucoup d'esprit et même orné, mais tout tourné à la plaisanterie, à bons mots, à méchanceté, à impiété, à la plus sale débauche, dont cette opération passe publiquement pour être le fruit. »

Une sorte d'insensibilité physique, qui semblait encore augmenter son inconscience morale, lui rendait la tâche facile. Blessé, peu de temps après, à la bataille de Malplaquet, il avait dû subir, par deux fois, l'amputation de la cuisse ; et pendant ces opérations, il s'était montré d'une gaieté folle. Il avait joué au farceur et débité les calembredaines les plus extravagantes.

Courcillon survécut à cette terrible mutilation, et de retour à Versailles, n'en reprit que de plus belle sa vie de désordre et de débauche. S'il ne méconnaissait que trop le théâtre de l'Amour, il avait au plus haut point l'amour du théâtre ; mais ses détestables habitudes en désespéraient les actrices. Aussi Voltaire fit-il de ce

anomalie l'objet d'une satire qui porte, dans son œuvre, le titre de l'*Anti-Giton*, mais qu'il avait primitivement dénommée la *Courcillonade*. Celle-ci était dédiée à la Duclos de la Comédie-Française, l'*Anti-Giton* à l'admirable Adrienne Lecouvreur, qui venait de débiter dans la carrière par plusieurs auditions aux soupers du Temple.

En tout cas, le jeune poète semblait vouloir s'attaquer au dieu de l'Amour anti-physique, qui, au dire de son adversaire, ne recrutait que trop de prosélytes en France. Et cependant nous voyons apparaître ici cette tendance d'esthète, que nous avons déjà signalée chez Voltaire, tendance d'origine toute païenne, qui trouve comme une excuse dans la beauté physique et intellectuelle aux pires dépravations.

Ainsi ce dieu de l'Amour antiphysique que l'auteur met en scène et qui « paraît sous humaine figure. »

N'a point l'air de ce pesant abbé,
 Brutalement dans le vice absorbé,
 Qui, tourmentant en tous sens son espèce,
 Mord son prochain et corrompt la jeunesse :
 Lui, dont l'œil louche et le muscle effronté
 Font frissonner la tendre Volupté,
 Et qu'on prendrait dans ses fureurs étranges,
 Pour un démon qui viole des anges.
 Ce dieu sait trop qu'en un pédant crasseux
 Le plaisir même est un objet hideux.
 D'un beau marquis il a pris le visage,
 Le doux maintien, l'air fin, l'adroit langage ;
 Trente mignons le suivent en riant ;
 Philis le lorgne et soupire en fuyant,
 Ce faux Amour se pavane à toute heure
 Sur le théâtre aux Muses destiné. . . »

Remarquez le portrait, si fort poussé au noir, du butor qui « fait frissonner la tendre volupté. » Ce n'est pas un être de raison : le poète vise, au contraire, un personnage très vivant, dont le nom est resté inconnu, mais assurément quelque odieux pédagogue et qui sait ? peut-être un de ces régents contre qui Voltaire, déjà vindicatif, avait dû conserver de terribles rancunes. L'*Anti-Giton* ayant couru tout Paris sous le nom de son auteur, la dénonciation de Dupuis pourrait bien être un acte de représailles suggéré par l'esprit de corps.

Et cependant la conclusion du satirique est conforme aux lois de la morale. Si séduisant que soit le dieu de l'Amour antiphysique sous les traits d'un beau marquis — lisez Courcillon — il doit céder la place à des divinités plus orthodoxes. Et Voltaire de catéchiser l'actrice bénéficiaire de sa dédicace :

A l'hérétique, il faut prêcher d'exemple.
Prêchez donc vite et venez, de ce jour,
Sacrifier au véritable amour.

Le vœu est d'autant plus méritoire, si la comédienne est, comme on l'assure, Adrienne Lecouvreur, que Voltaire en était alors littéralement fou.

Les adjurations parvinrent-elles à convertir le pécheur. Nous voudrions le croire. Ce qui n'est pas douteux, c'est que peu de temps après, soit par indifférence, soit par hygiène, soit pour tout autre motif, Courcillon ne faisait plus parler de lui. Et Voltaire de s'alarmer. Aussi, dans une épître au duc d'Aremberg, un jeune viveur doublé d'un abominable fumiste, supplie-t-il cet infatigable fêtard d'aller relancer son camarade de plaisir : Va chercher, lui dit-il, va chercher

Courcillon, qui toujours du théâtre dispose,
Courcillon dont ma plume a fait l'apothéose,
Courcillon qui se gâte, et qui, si je m'en crois,
Pourrait bien quelque jour être indigne de toi.
Ah ! s'il allait quitter la débauche et la table,
S'il était assez fou pour être raisonnable,
Il se perdrait grands dieux ! Ah ! cher duc, aujourd'hui,
Si tu ne viens pour toi, viens par pitié pour lui !
Viens le sauver ; dis-lui qu'il s'égare et s'oublie,
Qu'il ne peut être bon qu'à force de folie,
Et, pour tout dire enfin, remets-le dans tes fers. »

L'exhortation est peut-être d'un ton un peu vif. Mais il faut savoir quel salpêtre était déjà ce poète de vingt ans, et ne pas donner à sa pensée une interprétation qu'elle ne comporte pas. Courcillon s'est évadé de la grande vie ; d'Aremberg l'y ramènera, d'Aremberg qui, par parenthèse, et pas plus d'ailleurs que Voltaire, n'encourut les griefs si justement reprochés à Courcillon.

Au reste, les jours de celui-ci étaient comptés. La petite vérole l'énlevait en 1720 ; et la malignité publique décochait une dernière épigramme au défunt en prétendant, par la plume d'un nouvelliste anonyme, que le Père Enceline avait écrit une « vie de feu M. de Courcillon dédiée... aux pages. »

XIV

En des milieux plus respectables, la jeunesse de Voltaire commit d'autres amitiés qui l'étaient beaucoup moins... respectables.

Ce fils de robin avait dû à la finesse de son esprit et à la pétulance de sa gaité d'être accueilli dans les salons les plus aristocratiques et reçu dans de magnifiques propriétés suburbaines où s'esquissait déjà *la Vie de Château*. C'est ainsi qu'il allait villégia-turer à Vaux dont le vieux maréchal de Villars faisait si galamment

les honneurs à ses invités. Voltaire était plus particulièrement goûté du vainqueur de Denain, mais il était en relations suivies avec le fils de l'illustre guerrier. Or, le jeune marquis de Villars était d'une immoralité notoire. Il s'écartait volontiers des champs de bataille, et son unique souci était de se composer une harmonieuse toilette qu'il portait avec une grâce efféminée. Les papiers de la Bastille le signalent comme un des pires corrupteurs de la jeunesse ; et la voix publique était d'accord sur ce chapitre avec la police. On apprit un jour que le « beau Villars » était sérieusement épris de la princesse de Lixin. Le fait parut si invraisemblable qu'un mauvais plaisant osa envoyer à la grande dame le quatrain suivant :

Il est donc converti, par tes charmes vaincu !
Ne t'enorgueillis point de ce faible avantage,
C'est le magique effet des traits de ton visage
Qui forment à ses yeux l'apparence d'un c....

Jusqu'à sa dernière heure, Villars, qui, malgré sa détestable réputation, avait hérité de toutes les charges, fonctions et honneurs de son père, vit accoler à ce nom glorieux l'épithète infamante de Sodomite et, à sa mort, son épitaphe fut vite trouvée :

Ci-gît l'Ami des hommes.

L'allusion était peu flatteuse pour le marquis de Mirabeau, cet économiste à outrance, qui devait le même nom à sa publication, d'ailleurs fort peu intéressante, de l'Ami des hommes.

La liaison de Voltaire avec Villars, dont l'auteur de la *Henriade* devait être plus tard le collègue à l'Académie française, survécut à la mort du vieux Maréchal. Le nouveau duc de Villars avait deux autres passions, au moins plus avouables, celle du jeu et celle du théâtre. La première l'eût ruiné s'il n'avait été prodigieusement riche ; la seconde le rendit parfaitement ridicule. Ce fut à lui que Voltaire dit un jour en manière de compliment :

Monseigneur, vous avez joué comme un duc et pair.

Il lui servit encore un plat de sa façon, quand il l'appela dans sa *Pucelle* :

Imitateur du premier des Césars.

Il prétendit toutefois que ce vers était une interpolation d'imprimeur insolent ; mais ne trouvons-nous pas dans son *Sottisier*, découvert à Saint-Pétersbourg par Léouzon-Leduc, cette épigramme suffisamment caractéristique :

Sur le duc de Villars.

La tendresse du duc me paraît un problème.
On dit qu'il aime Iris, et je ne le crois pas.
Elle a trop peu de ce qu'il aime,
Et trop de ce qu'il n'aime pas.

Si la rime n'existe pas, la raison reste immuable... comme le procédé : avec les amis, la griffe se fait à peine sentir et sous quelle patte de velours !

Il en va de même pour l'abbé d'Amfreville, si fréquemment flétri dans les papiers de la Bastille par cette note de police : « avec ses laquais ». Voltaire l'avait maintes fois rencontré chez la Présidente de Derrières, où tous deux étaient reçus et traités comme les enfants de la maison. Le premier croque en une ligne le portrait du second : « Un ventre de prélat avec une tête de chérubin. » Il le couvre de fleurs, il en admire « l'imagination vive et féconde » et s'écrie, dans un accès d'enthousiasme. « Quand on est avec M^{me} « Du Deffand et l'abbé d'Amfreville, il n'y a personne qu'on ne « puisse oublier. » Il est vrai que le *Sottisier* réserve au chérubin cet aiguillon.

- « Un jeune homme disait à ce b... d'abbé d'Amfreville.
— Monsieur, j'avais des cheveux qui me tombaient sur le c...
— Ah ! Monsieur, ils étaient bien heureux ! »

XV

Nous ignorons si l'abbé Guyot-Desfontaines fréquentait assidûment chez la présidente de Bernières, mais nous savons qu'il était cousin de son mari ; et cette parenté expliquerait, à défaut de tout autre motif, les pressantes démarches de Voltaire en faveur du prêtre coupable ; seulement, hâtons-nous de le dire, des sentiments d'un ordre plus élevé déterminèrent surtout une intervention, qu'une dénonciation aussi méprisante qu'injuste aurait fort bien pu rendre dangereuse pour le solliciteur. Car, il faut le proclamer bien haut, le premier mouvement de Voltaire, en présence de l'arbitraire, de l'iniquité, de la violence, fut toujours de voler au secours des opprimés et d'embrasser leur cause. Et ce sera l'éternelle gloire de cet homme, à qui l'on peut justement reprocher tant de fautes, d'avoir su se les faire pardonner par son ardent amour de la justice et de l'humanité.

Était-il réellement convaincu de l'innocence de Desfontaines, quand il implorait pour lui la clémence du lieutenant de police ? Quoique le dénonciateur Dupuis ait prétendu que l'abbé était « le cher et intime ami de Voltaire », celui-ci affirma toujours qu'il connaissait à peine l'homme qui devait faire un si pressant appel à ses bons offices ; et, de fait, dans sa *Correspondance*, avant le mois d'avril 1725 on ne voit mentionné qu'une seule fois le nom de Desfontaines. C'était en octobre 1724. L'abbé sollicitait une place de secrétaire auprès du duc de Richelieu, place qu'avait refusée Thiériot, un ami de Voltaire : mais celui-ci, ne trouvant pas Desfontaines « convenable » pour ce poste intime, s'était refusé à soutenir sa candidature ; toutefois il voulut bien appuyer celle d'un

nommé Davon que l'abbé était venu lui recommander chaudement. Une lettre de Voltaire à la présidente de Bernières relate, par le menu, toutes les phases de cette négociation.

Ce n'était pas que Desfontaines ne pût se prévaloir de titres sérieux à une situation d'ailleurs plus honorable que lucrative. Il était de bonne famille ; il avait fait d'excellentes études chez les Jésuites, s'y était distingué comme professeur pendant quinze ans. avait rempli les fonctions de bibliothécaire dans d'illustres maisons et finalement avait été chargé par l'abbé Bignon de rédiger le *Journal des savants*. Sa notoriété s'en était sensiblement accrue. Comme il avait une certaine rectitude de jugement, beaucoup de goût, du mordant et de la vivacité dans le style, il s'était fait remarquer par des articles de critique, qui eussent été unanimement applaudis, sans leur tendance un peu trop marquée à la satire et au dénigrement. Il est assurément, dans la critique dramatique, un des chefs de cette école, qui se recommande de sa culture intellectuelle et de son gros bon sens, pour traiter à coup de fêrule et même de trique ses justiciables. Desfontaines devait apprendre, à ses dépens, ce qu'il en coûte de jouer à l'Aristarque, surtout quand on n'a pas un passé précisément irréprochable.

Depuis plusieurs années déjà, l'impitoyable Théro s'était donné pour mission de surveiller de près cet ecclésiastique indépendant sur qui couraient d'assez vilaines histoires. Il l'avait signalé à maintes reprises, sans trop insister cependant ; mais, un jour, l'accusation se précisa davantage dans cette note qu'il fit tenir au lieutenant de police d'Ombreval :

« 21 août 1724.

« L'abbé Duval des Fontaines attire chez lui des jeunes gens pour les corrompre, et il en fait souvent coucher avec lui.

« Si on veut s'informer exactement de sa conduite, on trouvera qu'il n'a point ou peu de religion, qu'il fait gras sans nécessité les jours maigres et qu'il est en commerce avec de petits et jeunes libertins, avec lesquels il fait des parties de débauche.

« Il loge rue de l'Arbre-Sec, à Notre-Dame-de-Lorette, au deuxième étage, sur le devant, en chambre garnie. Il mange, tantôt à l'hôtel d'Uzès, rue Jean-Lison, tantôt à l'hôtel du Saint-Esprit, rue Saint-Germain ; mais on peut le regarder comme une peste publique et il sera bon de le faire servir d'exemple, quand on aura vérifié des faits et le sieur Haymier le fera très aisément ».

Et, comme si cette dénonciation n'eût pas suffi, Théro l'aggravait encore d'une suite de notules furibondes qu'il devait presque aussitôt désavouer. C'est ainsi qu'il affirmait que ce prêtre indigne était maître d'école à Chaillot et qu'il avait pris le nom d'abbé Desfontaines « après avoir beaucoup gagné à l'agio » c'est-à-dire à la banque de Law ; et son réquisitoire se terminait sur cette double déclaration :

« Il a été chassé des Jésuites, parce qu'étant à Bourges, il ne

voulut pas faire la pénitence que son recteur lui imposa pour s'être diverti contre les règles.

« Il n'a jamais été bibliothécaire de M. l'abbé Bignon, comme il a voulu le faire croire à M. d'Ombreval et à M. Haymier ».

Or, quelques jours après, le même Théro reconnaissait que Desfontaines ne s'appelait pas Duval, et qu'il n'avait jamais été maître d'école, ni agioteur. C'était le curé de Saint-Germain-des-Prés qu'il fallait rendre responsable de ces erreurs ; en tout cas, Desfontaines, qu'il fût Duval ou Guyot, n'en était pas moins un infâme passible des plus sévères corrections. Seulement, par respect pour la soutane, il valait mieux l'enfermer à Saint-Lazare qu'à Bicêtre.

Au reste, le rapport d'Haymier, un des maîtres du genre, ne laissait plus le moindre doute sur la culpabilité du personnage :

« 26 septembre 1724.

« Le sieur abbé Duval Des Fontaines, demeurant rue de l'Arbre-Sec.

« Comme quelques personnes ont donné déjà des mémoires contre cet abbé au sujet de cette infamie, le sieur Haymier a donné ses soins pour s'informer plus particulièrement de sa conduite ; et, dans la recherche qu'il en a faite, il a trouvé un jeune homme âgé de 17 ans qui le connaît parfaitement et qu'il a voulu débaucher dès l'âge de 12 ans, étant au collège de Grassim, l'ayant emmené pour lors coucher avec lui et se l'étant fait br.... seulement dans cette nuit sans lui m.... »

« Ce jeune homme a déclaré audit sieur Haymier qu'il avait rencontré ledit abbé dans les rues il y a quelques mois, qu'il l'avait reconnu et lui avait donné son adresse comme ci-dessus, le priant fort de l'aller voir dans sa chambre sans lui dire autre chose.

« Le sieur Haymier ayant jugé à propos d'envoyer le matin ledit jeune homme chez ledit abbé pour s'éclaircir au juste de tout ce qu'on en disait, avec les instructions nécessaires pour ne point souffrir d'infamie de la part dudit abbé, il y a été et l'a trouvé indisposé sans cependant être au lit.

« Après les compliments ordinaires, cet abbé est tombé sur les discours infâmes, lui demandant comment allaient les plaisirs, lui disant que pour lui il s'était diverti depuis si longtemps, qu'il en était très affaibli et ruiné, qu'il ne le m..... presque plus que de temps en temps, mais qu'on lui m..... tant qu'on voulait, ajoutant que pour ce jourd'hui il ne se trouvait pas en état de le m..... parce qu'il se sentait un peu indisposé, mais que si ledit jeune homme voulait y retourner demain avec un troisième, ils se divertiraient et essaieraient de lui m....., qu'il aimait fort à être trois ou quatre ensemble, que les plaisirs en étaient plus grands et qu'il lui donnerait une demi-pistole.

« Dans ce moment, ledit abbé a tiré de la bibliothèque des livres et figures en taille-douce pleines d'abominations sodomiques et

de postures affreuses, qu'il a montrées et fait remarquer l'une après l'autre au jeune homme, paraissant en faire grand cas.

« Il a encore déclaré audit jeune homme qu'il n'aimait point à se réjouir dans les jardins royaux parce qu'il en savait les conséquences, que cependant, se trouvant aux Tuileries l'année passée, il y avait rencontré un jeune particulier auquel il l'avait m..... ; que cette même année dernière, il s'était bien diverti avec un jeune clerc du sieur Dionis, notaire, beau, blond et bien gros, qu'ils faisaient souvent ensemble des parties de plaisir, avec quelques autres jeunes gens de sa connaissance et qu'il donnait souvent de l'argent audit clerc de notaire, mais qu'il l'avait quitté parce qu'il lui a paru aimer les femmes plus que lui; que cette année présente était bien différente, qu'il ne se trouvait pas de la même vigueur, que cependant il n'y avait pas longtemps qu'ayant trouvé un particulier qui n'était pas fort beau garçon, il l'avait mené à la foire et lui avait m..... »

« Après cette longue conversation de vilénies et d'abominations, ledit abbé a emmené ledit jeune homme dîner avec lui en son auberge et se sont ensuite séparés, recommandant audit jeune homme de ne pas manquer d'y retourner demain avec quelques-uns de ses amis, ajoutant que, quand ils se seraient bien divertis à se le m..... ils feraient la s..... ce qui signifie, en terme d'infâme, se s..... le v..... l'un à l'autre ».

D'Ombreval donna l'ordre d'arrêter Desfontaines « à cause de ses livres et ses estampes » écrit-il *manu propria*. Mais il ne paraît pas que la perquisition ait été bien concluante. Le procès-verbal ne parle d'aucun livre ; il constate simplement la saisie de « neuf estampes représentant des nudités ». Aussi la note de police qui l'accompagne se borne-t-elle à cette simple indication :

« Lorsque cet homme a été arrêté, il a déclaré qu'il était prêtre, qu'il a été jésuite dix ans, secrétaire de M. de Bentivoglio, nonce du pape, ensuite bibliothécaire de M. d'Auvergne, architecte de Vienne et qu'à présent il travaille au *Journal des Savants* qu'il donne au public tous les ans.

« M. le lieutenant général de police a cru dans ces circonstances ne devoir pas l'envoyer à l'hôpital et lui a rendu sa liberté. »

Néanmoins, d'Ombreval en référait au duc de Bourbon, pour lui demander ce qu'il devait faire, à l'avenir, en cas de récidive, d'un homme absolument convaincu « de mœurs dépravées. »

La précaution n'était pas inutile ; car, six mois plus tard, en avril 1725, Desfontaines était accusé de crimes du même genre par un nommé Legrand, âgé de seize ans. Ce jeune homme avait tellement souffert du contact de l'abbé qu'il s'était refusé à de nouvelles approches.

Cette fois d'Ombreval fut inexorable ; Desfontaines fut arrêté et conduit à Bicêtre. Jamais détenu ne déploya une telle énergie pour défendre la plus ignoble des causes. Il écrivit suppliques sur sup-

pliques au lieutenant de police, protestant de son innocence et tout prêt disait-il, à confondre son calomniateur. Il eut surtout recours au dévouement d'un de ses parents, M. Sebire Desaudray, avocat de Paris, qu'il charge, en une fort longue lettre, de ses instructions, et quelles instructions ! A l'entendre, il faudrait mettre en mouvement la Cour et la ville ; stimuler le zèle de Voltaire, pour qu'il intéressât au sort du prisonnier le duc de Richelieu et la marquise de Prie, maîtresse du premier ministre ; réclamer l'appui de l'évêque de Fréjus et solliciter l'intervention de combien d'autres puissances. Eloquence en pure perte ; car la lettre du prisonnier, en raison du pouvoir discrétionnaire du magistrat sur la correspondance de ses justiciables, ne parvint jamais au destinataire et resta par conséquent annexée au dossier. Du reste, l'émotion et la terreur de Desfontaines étaient parfaitement légitimes : nous avons dit quel était le régime de Bicêtre ; et cette missive explorée à d'Ombreval, qui résume tout le système de défense du détenu, ne précise pas avec moins de netteté les horreurs d'une telle incarcération.

Monseigneur,

« J'ai eu l'honneur de vous écrire en entrant ici et je chargeai l'exempt de ma lettre.

« Depuis six mois, je prends Dieu à témoin que j'ai gardé fidèlement la parole que je vous avais donnée. Aucun jeune homme suspect n'est approché de moi. Celui dont il s'agit aujourd'hui est du nombre de ces écrivains dont je me suis malheureusement servi autrefois, et dont je vous parlai avec confiance il y a six mois. Depuis plus d'un an, je ne l'ai point vu et *il en est convenu lui-même en présence de l'exempt*. D'ailleurs, il s'en faut bien que j'aie jamais commis avec lui le péché énorme, ni avec qui que ce soit, comme peut-être on m'en accuse.

« Il ne s'agit donc pas, Monseigneur, d'*aucune faute nouvelle*. Je me croyais en sûreté à l'égard des soupçons passés, étant fondé sur votre parole et sur ma conduite présente.

« Ayez pitié de moi, Monseigneur, ne perdez pas un homme de condition qui a quelque mérite, qui a tant travaillé jusqu'ici et qui s'est fait honneur dans le monde. J'ai une santé infiniment délicate et mon corps ne pourra pas résister longtemps aux horreurs de la prison où je suis.

« Vous vouliez, Monseigneur, m'exiler, il y a 6 mois ; exilez-moi maintenant, vous me sauvez la vie.

C'est un eril, Seigneur, que mes pleurs vous demandent.

« Je vous en aurai une obligation éternelle. Si je reste encore quelque temps ici, je mourrai ou je deviendrai fou. La nourriture, la captivité, l'oisiveté, la solitude attaqueront tout ensemble mon corps et mon esprit. Je me recommande à votre miséricorde et

j'attends tout de votre compassion. Si vous daignez me faire l'honneur de me parler, ce serait pour moi une grande consolation. Je dois être tel à vos yeux que j'étais il y a 6 mois que vous me parlez avec tant de bonté. Je n'ai pas fait la moindre faute depuis ce temps-là.

« DESFONTAINES. »

Si cette dernière phrase est presque la confession du passé, il semble, par contre, au ton général de la lettre, surtout si on la rapproche de la protestation adressée à Sebire-Desaudrais, que Desfontaines soit victime, dans la circonstance, d'une accusation perfide, et qui sait ? peut-être d'un immonde chantage.

Quoi qu'il en soit, les protecteurs du prisonnier, avisés par des voies plus sûres, s'employèrent activement pour lui. Et tout d'abord le président de Bernières présenta au lieutenant de police un placet pour la mise en liberté de son parent. Puis, Voltaire, avec la fougue de son indignation et l'ardeur de sa sensibilité, tenta les démarches qui lui étaient demandées. Ce fut alors que Dupuis produisit sa lâche dénonciation. D'autre part, Thérault, qui pressentait sans doute l'inutilité de la campagne entreprise contre Desfontaines, se lamentait sur les conséquences de son futur échec. En effet, quelques jours après, Voltaire se croyait autorisé à pouvoir écrire au lieutenant de police :

« Versailles, »

« Je vous aurai obligation toute ma vie de ce que vous avez bien voulu faire en faveur du pauvre abbé Desfontaines ; tous les gens de lettres qui connaissent son mérite supérieur partageront ma reconnaissance. S'il a été coupable de quelque indiscretion, il en a été bien cruellement puni, mais je puis vous assurer qu'il est incapable du crime infâme qu'on lui attribue, et que d'ailleurs il mérite, par sa probité, et j'ose dire par son malheur, que vous lui donniez votre protection, et que vous daigniez parler en sa faveur à M. le duc (de Bourbon, premier ministre). Vous êtes dans une place où vous pouvez faire du mal, mais votre cœur vous porte à faire du bien. Pour moi, je n'ai que des grâces à vous rendre, et je joins les sentiments de la plus vive reconnaissance au respect que j'ai pour votre personne. »

En effet, le 29 mai 1725, une apostille du premier commis de la police, Duval, indiquait ainsi le dénouement de cette triste affaire : « Donner l'ordre de la liberté à M. le président de Bernières quand il viendra le chercher. »

Seulement, comme les règlements voulaient que tout bénéficiaire de ces mesures de clémence fût relégué à quelques lieues de Paris, Desfontaines fut exilé à la Rivière-Bourdet, résidence des Bernières.

XVI

Malheureusement, Voltaire devait être la dupe de son « bon cœur, » pour nous servir de l'expression de son obligé, qui se conduisit à l'égard du poète comme le dernier des gredins.

Il n'eut de cesse d'en partir. Aussi, le 31 mai, écrivait-il à Voltaire.

« Je n'oublierai jamais les obligations infinies que je vous ai. Votre bon cœur est bien au-dessus de votre esprit. Vous êtes l'ami le plus généreux qui ait jamais été. Que ne vous dois-je point !... l'abbé Nadal, l'abbé de Pons, Fréret, Danchet, se réjouissent : ils traitent ma personne comme je traiterai toujours leurs indignes écrits. Ne pourriez-vous pas faire en sorte que l'ordre qui m'exile à trente lieues soit levé ? »

Voltaire lui obtint encore cette faveur ; et même, un mois après, d'Ombreval demandait à l'abbé Bignon de reprendre Desfontaines comme principal rédacteur du *Journal des Savants* : « Cela contribuerait, disait-il, à le consoler et à effacer l'idée de ce qui lui est arrivé. Il me paraît un très habile homme ; et il m'a parlé d'une manière, depuis son élargissement, qui me font croire que vous aurez tout lieu d'en être content. »

Nous ne serions pas autrement surpris qu'en cette circonstance Voltaire ait guidé la plume de d'Ombreval. La recommandation du magistrat était devenue nécessaire. Les collègues de Desfontaines au *Journal des Savants* avaient, à l'égal de ses bons petits confrères Nadal, de Pons, Fréret et Danchet, daubé sur l'absent et se refusaient à le considérer comme leur collaborateur. L'intervention de d'Ombreval eut raison de toutes les résistances.

Si Voltaire ne tarda pas à en être persuadé, il ignora toujours le tort irréparable que lui fit sa belle et noble action. Ce fut, sinon la seule, du moins une des principales causes de ses futures disgrâces. Nous en avons découvert la preuve, jusqu'alors ignorée, dans ce même dossier de Desfontaines.

D'Ombreval avait eu la légèreté d'y laisser l'abominable accusation de Dupuis contre Voltaire. Peut-être s'y croyait-il tenu par le devoir professionnel, et cependant il n'était pas homme à se piquer de scrupule. En tout cas, s'il ne jugea pas à propos d'annuler la dénonciation calomnieuse de l'universitaire, il ne l'accompagna, ni de réflexions, ni de commentaires, comme le faisaient d'ordinaire les lieutenants de police. Mais son successeur, Hérault, trouva, cinq ans après, le maudit papier dans le dossier de Desfontaines, un jour qu'il dut le consulter ; et, sans prendre la peine de contrôler une imputation qui n'avait été en son temps l'objet d'aucune enquête, il flétrit indignement la moralité de Voltaire ainsi que nous allons le prouver.

En 1730, Desfontaines sollicitait un secours pécuniaire de Fleury, ancien évêque de Fréjus, devenu cardinal et premier ministre. Le

prelat, qui avait sans doute comme un vague souvenir des méfaits du pétitionnaire, voulut éclairer sa religion en renvoyant le placet de Desfontaines au lieutement de police. Hérault établit et donna, d'après les fiches de ses archives, le casier du triste sire, casier dont la minute devait, suivant la règle, rester annexée au dossier original. Or, un des alinéas du rapport, après cette allégation : « On saisit plusieurs estampes obscènes dans le goût de la sodomie ; elles furent brûlées », cet alinéa, dis-je, se terminait ainsi : « VOLTAIRE LE POÈTE, AUSSI INFAME QUE L'ABBÉ, RÉCLAMA DES LIVRES ».

La méchante action que venait de commettre Hérault, en donnant un renseignement émané d'un seul témoin et qu'on ne lui demandait pas, se compliquait d'une perfidie sournoisement dissimulée dans une rédaction incomplète. Il semblerait, à lire entre les lignes, que les livres de Voltaire fussent le digne pendant des estampes de Desfontaines. Or ces livres sont d'une morale irréprochable ; nous les connaissons d'après l'indication suivante, comprise au dossier, et de la main même de Voltaire :

« Chez M. l'abbé Desfontaines, rue de Seine, à l'hôtel d'Espagne, un tome du *Dictionnaire de Bayle*, et un poème de la Ligue (*la Henriade*) relié en veau, in-8°, avec des feuillets blancs à chaque page, remplis de notes écrites à la main. »

La note *d'infamie* qu'Hérault décerne si gratuitement à un homme dont il devait se dire plus tard l'admirateur et l'ami, était une ineffaçable souillure. Assurément, elle parut telle aux personnages politiques qui avaient le droit de connaître les documents de police et le devoir d'en garder le secret ; car elle parvint successivement à Maurepas, ministre de la maison du Roi, toujours d'une froideur si glaciale et si méprisante pour Voltaire, au cardinal Fleury moins bienveillant qu'indifférent, et qui sait ? peut-être à Louis XV, perpétuellement hostile au poète. Nous comprenons maintenant les réticences et les hésitations du gouvernement, alors que Voltaire, s'entraînant dans la carrière de la diplomatie occulte, s'offrait à défendre, même sans le moindre titre officiel, les intérêts de la France auprès de son grand ami le roi de Prusse. Exilé de Paris et de Versailles comme un des pires ennemis de l'État, son rôle à l'étranger ne devait avoir d'autre caractère que celui d'un agent subalterne qu'on peut facilement désavouer. La petite phrase d'Hérault avait porté ses fruits.

Toutefois, dans son malheur, Voltaire fut encore assez heureux pour en ignorer une des causes les moins décentes. Autrement, comment avec sa nature, plus inflammable que la poudre, aurait-il accepté un tel affront ?

Il supportait déjà si impatiemment les plus innocentes plaisanteries !

(A suivre.)

Paul d'ESTRÉE.

Anthropologie

LA CIRCONCISION, CÉRÉMONIE PAIENNE. SA VALEUR HYGIÉNIQUE

par le D^r BEUGNIES, de Givet.

I

Je croyais avoir complètement épuisé ce chapitre de l'histoire juive dans mes publications antérieures (1) lorsque la lecture du très bel ouvrage du D^r Nossig, sur l'*Hygiène sociale des Israélites* (2) me conduit à rouvrir le débat avec de nouveaux arguments.

Je cède d'abord la parole à l'auteur, que je transcris *in extenso*.

« La circoncision »

« Dans l'hygiène mosaïque, parmi les ordonnances dirigées contre les atteintes et la propagation des maladies vénériennes, on a l'habitude de citer en première ligne la circoncision. La coutume du retranchement préputial se rencontre aussi chez d'autres peuples orientaux et était pratiquée par les Hébreux longtemps avant l'avènement de Moïse. La Bible l'atteste : c'est Dieu qui en transmet le décret à Abraham (Gen. XVII, 10, 14).

« Bien que la Thora accorde à cette coutume un caractère exclusivement religieux, en en faisant elle-même le Symbole du pacte conclu entre le Créateur et le peuple d'Abraham ; bien que sa destination hygiénique n'y soit indiquée nulle part, sa valeur, sous ce dernier rapport, fut de tout temps évidente pour les Hébreux. Déjà Philon remarque que la péritomie rend le prépuce plus facile à tenir propre, parce qu'elle évite l'accumulation des matières grasses, très abondantes, en particulier, sur le gland des Orientaux et favorise l'élimination de celles qui existent. C'est un avantage dont il ne faut pas trop faire fi, car, en Orient, à la suite de ces impuretés, il se produit souvent une enflure douloureuse, difficile à guérir. Philon appelle cette phlegmasie due au smegma du prépuce : charbon ou anthrax (3).

« D'autre part, la péritomie préserve, dans une certaine mesure, des accidents vénériens. Cette prétention répétée par habitude,

(1) *Archéologie médicale de l'Égypte et de la Judée*, 2 fascicules, Liège, 1890-91. *Appareil génital dans la Bible*. Paris, 1896.

(2) *Social hygien den Juden*, Stuttgart, 1894.

(3) PHILON : De circumcissione.

sans qu'on soit toujours convaincu de son bien fondé, peut sans peine s'établir médicalement. Par la dénudation précoce, la grande sensibilité du gland s'émousse, sa tunique muqueuse se charge d'un épiderme plus dur ; d'où l'organe acquiert une moins grande aptitude à recevoir les substances contagieuses (1). En fait, la clinique enseigne que l'infection vénérienne serait, toutes choses restant égales, beaucoup plus rare chez les Juifs que chez les Chrétiens (2).

« La prophylaxie des affections vénériennes n'est cependant pas l'unique, ni même le principal but de la circoncision, sous le rapport de l'hygiène sociale. De l'avis des sages Hébreux, cette coutume a une portée plus haute, plus grande, que nous allons faire connaître.

La section préputiale, moyen de dompter les appétits sexuels.

« La poussée de l'appétit génital, surtout chez les peuples des pays chauds, tend à corrompre par le plaisir la continence de la chasteté des rapports sexuels. Voilà quel paraît être l'objet capital de la loi de circoncision. Meimonide l'explique ainsi : « Je pense qu'un des motifs de cette coutume est la diminution des rapports sexuels et l'émoussement des organes générateurs. Il en résulte que l'activité de ces organes se restreint et qu'on les laisse le plus possible au repos. Le vrai but de la circoncision a été de soumettre le membre viril à une épreuve incapable de paralyser la fonction naturelle et la fécondité de l'individu, mais susceptible d'amoinrir les élans de son ardeur, les transports de sa concupiscence. Un membre qu'on fait saigner, au huitième jour, en lui enlevant son enveloppe, devient sans doute affaibli (3) ». Que la circoncision diminue la concupiscence chez l'homme, et même, dans beaucoup de cas, le plaisir de l'acte chez les deux acteurs, la volupté étant plus faible pour la femme aussi, Meimonide n'en doute pas. Le *Thalmud* énonce : « La femme qui se livre à l'amour avec un incirconcis ne peut s'en séparer que difficilement » (4). Meimonide abonde dans ce sens : « C'est là, dit-il, une des plus puissantes raisons d'être de la péritomie » (5). Philon énumère aussi la même cause déterminante : « C'est ce qui m'est parvenu aux oreilles, dit-il, héritage manuel de nos divins ancêtres, qui commentèrent diligemment tout ce qui parut bon à Moïse. »

« La péritomie semble donc, de l'aveu des philosophes juifs, tou-

(1) Cf. WUNDERBAR : *Biblich-thalmudisch Medizen*. Riga et Leipzig, 1850.

(2) COLLIN : *Die Beschneidung des Israeliten*, Leipzig, 1842.

(3) MEIMONIDE : *Moreh Nebuchin*, page 416.

(4) THALMUD : *Bereschith rabba*, Son. 80, f° 70, col. 3.

(5) MEIMONIDE, à la fin de ses extraits *De circumcissione*.

jours bien dans l'axe de la tradition orale persistante, être une mesure analogue à la castration des bêtes. — En régularisant l'activité sexuelle, elle délivre l'homme de ses plus forts, de ses plus impérieux appétits ; elle le rend propre à une existence tranquille et laborieuse. La nature qui se désintéresse de la conservation de la race et de la reproduction de l'individu, déchaîne, surtout chez les peuples des pays chauds, un tel excès de fougue génitale, — des appétits copulateurs si insatiables, — la température porte si violemment à l'amour, aux débauches sexuelles, que l'individu, le peuple entier, ne s'adonne pour ainsi dire qu'à cette unique fonction. D'où la nécessité de ce frein, la péritomie, que l'on rencontre non seulement chez les juifs, mais encore chez d'autres peuples orientaux. L'affaiblissement des désirs génésiques produit par elle porta les Juifs à se figurer qu'ils représentaient un peuple chaste et pur sexuellement. C'est là le sens intime des mots et la circoncision est le pacte d'alliance entre le Créateur et le peuple d'Israël. Le réfrènement des impulsions génésiques permet aux enfants passionnés d'un peuple oriental de fuir la prostitution pendant leur jeunesse, et les prépare à une vie conjugale chaste.

La péritomie rend le mariage fécond.

« D'un autre côté encore, par l'acte opératoire lui-même, qu'on y prenne garde, le mariage est rendu plus prolifique. L'influence fécondante de cet acte, Philon nous la fait saisir en quelques mots, empruntés aux traditions orales de Juda. « On affirme que, chez le circoncis, la semence est éjaculée en droit chemin, sans se perdre, sans rétrograder dans le sillon préputial, d'où il résulte que les races circoncises sont célèbres par rapport à leur fécondité » (1).

La prophylaxie des mauvais instincts par cette pratique a une contre-assurance dans le Thalmud, qui oblige les Juifs à se marier de bonne heure. « Le mariage est pour l'homme un devoir religieux et social. S'y soustraire c'est commettre un meurtre. » Et il ordonne de ne pas dépasser dix-huit ans sans prendre femme (2).

Pour être sûr de ne pas enfreindre la limite d'âge, Meïmonide eut soin de s'y prendre assez tôt. Lui et sa femme ne comptaient pas 22 ans ensemble. Comme une grossesse tardait à se produire sa belle-mère déclara qu'il devait avoir l'aiguillette nouée par une sorcière (3) ! »

II

Si l'on résume la thèse que nous venons de lire, toute son argumentation repose sur deux chefs. On prétend qu'il s'agit d'un pacte

(1) PHILON : De circoncisione.

(2) Traité Aboth XXI. Thalm. III. (Naschim). Traité Yebamoth fo. 64.

(3) LEROY-BEAULIEU. — *Israël chez les Nations*.

conclu avec le Créateur, pacte qui, par son influence tutélaire, représente pour le Juif un palladium de santé et de vertu, en même temps qu'un gage de fécondité. Comme complément, il y aurait en outre une invitation au mariage précoce. Examinons cela.

J'ai déjà dit ailleurs (1) et je soutiens maintenant avec une conviction plus profonde encore, que le sacrifice du prépuce était, à l'origine, une cérémonie païenne. — Répétons le mot dans toute sa crudité : un épisode des cultes phalliques. Pour en fournir les preuves, je vais établir, texte en mains, que ce sacrifice fut fait d'abord aux Elohims et quelle différence il y a, aux yeux de l'exégèse moderne, entre l'Elohisme et le Jéhovisme.

Gén. XVII. 9) Elohim dit à Abraham : « Tu garderas mon alliance, toi et ta postérité, d'âge en âge. 10) Voici mon alliance que vous garderez entre moi et vous, et ta postérité après toi : c'est que tout mâle parmi vous sera circoncis. 11) Et vous circoncirez votre chair ; ce sera un signe d'alliance entre moi et vous. 12) A l'âge de huit jours, tout mâle sera circoncis parmi vous dans vos générations, aussi bien le mâle né à la maison, que celui acheté à prix d'argent quelconque, et qui n'est point de la race. 13) On ne manquera pas de circoncire celui qui est né dans sa maison, et celui que tu as acheté de ton argent ; mon alliance sera dans votre chair une alliance éternelle. 14) L'incirconcis, le mâle qui ne se circoncit point dans sa chair, sera retranché du peuple : il a violé mon alliance. »

Le patriarche ne tarda point à employer cette « marque d'alliance des Elohims » comme représaille de guerre. Les Sichémites furent circoncis en masse par ruse, et mis en pièces pendant leur indisponibilité. Pourquoi ? Le fils du méleck de Sichem, enlevant Dina, fille d'Abraham, lui avait fait violence. Et comme il la demandait en mariage, le patriarche prétextait qu'il lui était impossible de traiter avec des incirconcis. Le jeune homme, fêré d'amour, opéra toute sa tribu : le clan d'Abraham ne fit qu'une bouchée de ces invalides (2).

Plus tard David en fit autant chez les Philistins. Saül, outré de ses exigences, ne voulait le recevoir comme gendre que s'il lui apportait en douaire cent prépuces de Philistins. C'était en quelque sorte l'envoyer à la mort. David se mit en campagne et rapporta le trophée (3).

Moïse donne à l'acte la sanction de sa puissante autorité. Mais avec lui les Elohims s'effacent, nous dirons tout à l'heure pourquoi, et Jahvé entre en scène.

Ex. XII. 43) Et Jahvé dit à Moïse : « Voici l'ordonnance de la Pâque. Nul étranger n'en mangera. 44) Quant à tout esclave, homme acheté à

(1) BEUGNIES : *Appareil génital dans la Bible*, Paris, Goupy-Maurin, 1896.

(2) *Gen.* XXXIV.

(3) *I. Samuel*, XVIII, 25 et sq.

prix d'argent, tu le circonciras. Alors il en mangera. 45) L'habitant étranger, le mercenaire, n'en mangeront point... 48) Lorsqu'un étranger séjournant chez toi voudra faire la Pâque à Jahvé, tout mâle lui appartenant devra être circoncis. Alors il s'approchera pour la faire. Il sera comme l'individu né au pays. Mais nul incirconcis n'en mangera.

Je passe sur la protestation indignée de l'épouse étrangère de Moïse, fille du Cohen de Midian, dont le cœur se soulève à l'idée de mutiler son fils, et qui traite le Réformateur d'époux sanguinaire (1). Je ne m'arrêterai plus qu'à l'épisode de Josué dont quelques détails méritent d'être largement mis en relief.

Jos. V. 2) En ce temps-là, Jahvé dit à Jéhosuah : « Fais des couteaux de pierre, — Chosoboth tzourim, — et recirconcis une fois encore les Béni Israël. » Jéhosuah se fit donc des couteaux de pierres et recirconcit les Béni Israël sur la colline des Prépuces ; — (Guibéath Haraloth). — 4) Or, voici pourquoi Jéhosuah les circoncit : tout le peuple venu d'Égypte, les mâles, les guerriers, étaient morts au désert, en chemin, après la sortie d'Égypte. 5) Tout le peuple, en quittant l'Égypte, était circoncis, mais pas un de ceux qui étaient nés au désert. 6) Les Béni Israël avaient marché dans le désert pendant quarante ans jusqu'à ce que toute la nation des guerriers qui étaient sortis d'Égypte et qui avait méconnu les voix de Jahvé fut éteinte, parce que Jahvé avait juré de ne point leur laisser voir le pays qu'il avait fait serment à nos pères de nous donner, pays où coulent le lait et le miel. 7) Et il avait mis leurs enfants à leur place. Ce sont eux que Jéhosuah circoncit parce qu'ils ne l'étaient pas, et qu'on ne l'avait pas fait en chemin. 8) Et lorsqu'on eut fini de le circoncire, le peuple resta en place dans le camp, jusqu'à la guérison. 9) Jahvé dit alors à Jéhosuah : « Je vous ai blanchi de l'opprobre de l'Égypte. » Et on nomma ce lieu Guilgal jusqu'à ce jour.

Maintenant, revenons un peu sur nos pas.

Lorsqu'on ouvre la Genèse, un mot frappe immédiatement le lecteur : Ce sont les *Elohims* qui ont créé le monde. Et en poursuivant tout le premier livre de la Bible, on retrouve toujours ces *Elohims* mêlés à l'histoire de l'homme. De ci, de là, cependant, pointe, d'une manière assez furtive, un autre nom, celui de Jahvé. Or, il est établi aujourd'hui que les passages Jéhovistes sont des remaniements, des interpolations jetées au milieu de l'Elohisme primitif par le rédacteur même de la Genèse, en vue de préparer la révolution qu'il cherche à faire triompher. L'Elohisme existait depuis longtemps à l'état de vieilles légendes chuchotées de bouche en bouche, avant qu'on connût l'écriture hébraïque. Le Jéhovisme est le contemporain de cette écriture même. Le premier représente les croyances polythéistes un peu confuses de la race. L'autre intronise le Dieu unique. Le livre de Job, vieux conte iduméen, écrit vers l'époque du Réformateur, est à cet égard pré-

(1) *Exode* IV, 25 et sq.

cieux pour le mythologue. Autant Jéhoviste qu'Elohiste, il renferme au surplus des traces manifestes d'astrolatrie. Historiquement, à partir du second chapitre de l'*Exode*, on ne rencontre plus que le nom d'Iahvé, création ou tout au moins choix favori de Moïse, qui l'implante au milieu de son peuple, en véritable révolutionnaire et exige, de cette minute, qu'on l'adore exclusivement à tout autre : « Je suis Jahve, ton Elohi, et tu n'auras plus d'autres Elohim devant ma face. »

Qu'est-ce donc en somme que ces Elohim ? C'est le pluriel d'Eloh, dont le radical El a fourni Allah. Il ne se traduit que par « les dieux », et cette traduction doit être maintenue. Si, à l'époque de Moïse, l'entité Elohim, connue, populaire, avait été adéquate au Dieu unique dont il se fait l'apôtre, à quoi bon cet élagage difficile, dangereux ? Si difficile même qu'il ne devait finir par triompher qu'après des siècles de déchirements et de vicissitudes.

Le caractère du Jahvé de Moïse demande d'ailleurs à être défini. Le prophète ne dit point à la foule : « Le Dieu unique que tu adoras désormais est assez grand pour couvrir l'univers, son œuvre. Tous les peuples issus de sa main sont ses enfants et comme ils ne le connaissent pas, vous, mes frères, plus heureux, vous aurez la mission de les amener au bercail. » Non ! son concept est moins vaste, son apostolat moins grandiose. Son Dieu a un drapeau, une politique, une patrie. Il en fait tout de suite la puissance-lige, le stathouder d'une poignée de nomades, l'*ex-machinâ* qui, plus tard, servira à tout dans le gouvernement. Il n'appartient pas, il ne peut jamais appartenir au monde. Sur deux milliards d'humains qui couvrent alors le globe, quelques tribus l'ont confisqué, garrotté, domestiqué. Il fait partie de leur trésor national. Défense à lui d'en sortir. Bien plus, en dehors de la Palestine, il doit de ce jour excommunier toute la terre. Au lieu d'un être de mansuétude, d'indulgence et de pitié, nous trouvons quoi ? Un Dieu de bataille, une sorte de Moloch enivré de carnage dont l'Évangile est trop souvent une catapulte. Aussi quelle va être sa première campagne ? La dépossession de tous les Elohim, ses rivaux d'alors dans le gouvernement des peuples. Ces Elohim, il y en a chez lui, puisqu'ils ont été les ouvriers de la Genèse et qu'on en retrouve chez toutes les nations voisines. Il y a les Elohim de Moab, ceux de Sidon (1), ceux de Damas, ceux de Tyr, identiques ou peu s'en faut à ceux d'Israël, parce qu'issus de peuples consanguins, ils ont été puisés aux mêmes sources, et fabriqués sur le même moule. De ce moment, l'œuvre du Jéhovisme va être, chez elle et autour d'elle, de manger l'Elohisme. Le *Credo in unum Deum* va tendre à détrôner le vague syndicat des dieux primitifs, patrimoine des fils de Sem.

(1) Nous reparlerons en leur lieu des Alonims de Sidon invoqués par Eschmunazar sur la stèle de Mésa.

Je dis *tendre*, car, à lire superficiellement la Bible, on pourrait croire que le triomphe de Jehovah fut tout de suite éclatant et complet. Erreur ! Si l'importance du Jehovisme nous cause tout d'abord cette illusion d'optique, cela tient au rôle des prophètes qui ont attiré toute la lumière sur lui, au point de la rendre presque aveuglante. Orthodoxes passionnés, toutes leurs luttes, tous leurs efforts, n'ont qu'un mot d'ordre, confondre les hérétiques et les idolâtres parmi eux. Qu'on regarde entre les échappées et on trouve que depuis la fille de Laban emportant ses dieux lares sous un bât de chameau, jusqu'à la femme du lévite se prosternant plus tard au pied des idoles romaines, les faux-dieux, les Elohims eurent toujours des autels très fréquentés en Palestine, et que la Thora (1), malgré son caractère nettement nationaliste, ne fut jamais le culte de toute la nation. L'Elohisme détrôné par le Pentateuque, ne fut détrôné que là ; il se survécut partout ailleurs dans son ancien territoire, du Nil à l'Euphrate. Une preuve entre mille. Des deux factions hébraïques, Juda fut la seule qui prit, officiellement du moins, la Bible comme livre canonique ; Samarie, capitale d'Israël, ne voulut admettre que le Pentateuque et resta toujours un pied dans l'Orthodoxie, un pied dans le Paganisme.

Ainsi donc, au cœur même de la Terre promise, sous l'œil courroucé du Sabaoth, on conserva toujours une affection vivace pour le panthéisme des âges patriarchaux. On eut chez soi des *Téraphims*, petites idoles domestiques, dont on se faisait des amulettes. On adora le veau d'or, souvenir d'Egypte. On érigea le Néhus-tan, dragon-fétiche, guérisseur des morsures venimeuses. On envoya des hémorroïdes d'or aux divinités philistines ex-voto d'une épidémie dysentérique. On installa des *Qédeschim* et des *Qédeschoth*, prêtres et prêtresses infâmes dans le sanctuaire même de Sion. On s'agenouilla devant le Kémosch de Moab, dont l'emblème était une pierre conique, un ithyphalle, — devant le Moloch, Anammélek, Hadrammelek de l'Aram, minotaure dévorateur d'enfants au milieu des bûchers et des tortures, — devant l'Hash-thoreth de Phénicie, sœur de l'Astarté Syrienne, de l'Istar de Babylone, de l'Hathor memphitique, de l'Athara-gad ou Atergatis-d'Ascalon, la *Rabbat Athtar*, la « Grande » Athtar de la stèle de Iehaw-mélek, surnommée *Seida-t-ech-Schems*, « la dame du Soleil ; — devant la Qédesh au lion, de Syrie, l'Ascherah kananéenne « celle qui rend heureux » — l'Aschimah, « la pécheresse, » à tête de singe, d'âne ou de bouc, dont l'emblème était un aérolithe à Hamath, un cône taillé à Paphos.

De quelque nom qu'on l'appelle, cette Vénus-Protée absorbe, pompe l'homme par tous ses pores. A elle le sceptre suprême. Elle est la *Meleklet-a-La-Schamaim* « la Reine des cieux ». Les Juifs

(1) THORA. — Bible juive.

se perdirent sur les coteaux de Sittim, aux orgies de Bahhal Pehhor, le dieu déflorateur. Ils ont suppléé Bahhal-Zébus, fléau des mouches. Sur la route de l'exil, ils ont rencontré Nébo, leur Nabchaz à figure de chiens, — l'asinesque Thartaq, puissance des ténèbres, — le Nergal ninivite, foudre de guerre accompagné du coq. Ils ont connu le syriaque Mammon, dieu de la richesse, — le stellaire Remphan, le Saturne des Germains. Les femmes d'Israël ont pleuré sur la mort de Thammouz, l'Adonis phénicien, l'Hadad-Rimmon, de Damas, à chair de grenade. « Ils firent des encensements au soleil, à la lune, et à toute l'armée des cieux... Josiah fit disparaître de la maison d'Iahvé les chevaux et les chars que les princes de Juda avaient consacrés au soleil (1). » En somme l'étude attentive de l'Ancien Testament, corroborée et éclairée par les découvertes incessantes de l'épigraphie, démontre sans réplique que la race de Sem, comme de celle de Cham et de Japhet, eut sa période de polythéisme avec toutes ses conséquences. Le seul trait distinctif entre les Aryas et les sémites, dit M. G. Darmesteter, semble consister surtout en ce que ceux-là eurent une préférence sensible pour les mythes d'orage, ceux-ci pour les mythes de saison (2).

Voilà les Elohim qu'il fallait détruire. On en voit trop la raison maintenant. Je l'ai dit ailleurs, la Terre sainte fut pendant quinze siècles le caravansérail de l'Olympe païen, l'auberge de toutes les idoles.

Après ce long exposé, qui était indispensable à ma thèse, je conclus en toute rigueur que l'offrande du prépuce fait aux Elohim était identique, comme inspiration, à l'offrande des testicules faite à Cybèle. En effet, toutes les mutilations génitales de l'Orient se rattachent au même cycle d'idées. Qu'on se circoncise ou qu'on se castré, c'est toujours à la puissance procréatrice elle-même qu'on entend rendre hommage. Le Galle, qui accomplissait la première étape de son sacerdoce en s'émasculant, offrait les organes de la fécondation à la déesse de la fécondité, la Venus-Cybèle asiatique. Chose curieuse, il s'assujettissait ensuite à un régime, où toute idée médicale était absolument étrangère ; le rite seul primait tout ; il ne mangeait plus de poisson, de grenades, d'oranges, de racines potagères, d'ail, parce que ces divers éléments étaient taboués par sa déesse.

Ainsi donc, point d'une extrême importance, à l'origine, l'acte et ses suites ne comportaient aucune inspiration médicale ; on n'y voyait qu'un rite à remplir. Nous reviendrons là dessus tout à l'heure.

Chez les Juifs, tout est païen dans ce sacrifice, jusqu'au respect

(1) II Rois XXIII, 6, 11.

(2) J. DARMESTERER : Les prophètes d'Israël.

de la pierre tranchante, comme instrument opératoire, ressouvenir de l'âge de pierre, legs de l'ancienne idolâtrie. Du reste, si cette coutume avait été d'invention juive, avec le cérémonial d'investiture auguste sous lequel on veut nous la présenter, Israël en aurait soigneusement gardé le monopole. La Palestine ne forma jamais, avant le règne des princes grecs, de missionnaires ni pour la propagande scientifique, ni pour la propagande religieuse. Si elle avait été seule dotée de la circoncision par une faveur expresse de Jehovah, elle l'eût cachée soigneusement à l'ombre de ses deux temples.

Nous rencontrons la coutume florissante du golfe Persique à l'Euphrate, et de nos jours, jusqu'au centre du continent noir. Le motif en est bien simple : tous ses adeptes sont venus la puiser à la même source, la presqu'île sinaïtique.

Les plus anciens documents lapidaires que l'on possède sur la circoncision et les cérémonies phalliques appartiennent, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, à l'Égypte. Ils sont curieux à interroger. Ils disent sans le moindre conteste possible que la taille préputiale, acclimatée depuis longtemps sur la terre des Pharaons était une coutume scientifique, que les autochtones ne l'acceptèrent jamais franchement, et qu'à cause de cela Ezéchiël avait raison de classer la nation égyptienne parmi les incirconcises, et que si plus tard la péritomie sembla faire des recrues dans les différentes castes, ce ne fut là qu'un sport d'intellectuels à la période de décadence.

Dépouillons à cet égard la correspondance qu'a bien voulu nous adresser M. Gayet, l'éminent égyptologue. Elle nous paraît faire accomplir un pas décisif à la question.

« A défaut de textes, dit-il, les statues et les peintures du vieil empire (4000 ans avant J. C.) nous prouvent que la circoncision était connue des Egyptiens, mais non passée en pratique générale. Certains personnages représentés sont circoncis, d'autres non. Mais alors, fait des plus significatifs, on remarque que les circoncis ont un type étranger, qu'ils sont fort peu nombreux, et contrastent avec les Egyptiens, dont les représentations abondent sans la moindre trace de taille préputiale.

« Beaucoup plus tard, la coutume fit des adeptes et un bas-relief d'un temple de Thèbes nous montre l'opération pratiquée sur un fils de Ramsès II (1350 ans av. J. C.) Le praticien est assisté de deux matrones.

Le texte n'emploie pas de mot spécial, il dit simplement *ââker*, couper. Comme à cette époque, les personnages représentés dans les œuvres d'art sont toujours vêtus, il est impossible de juger jusqu'à quel point l'usage avait pris d'importance.

« Par contre, il est certain qu'à cette date et même avant, la coutume était générale en Syrie. Dès le règne de Thotmès III (1550 avant J. C.), nous en avons la preuve, les prisonniers Hitti-

tes faits dans les villes d'Ascalon, de Jodansépp, toute la Palestine cisjordan et transjordan sont invariablement circoncis. Une coutume égyptienne consistait à couper les mains et le phallus des ennemis tués dans les combats et à en faire le dénombrement en présence du Pharaon. Or, chaque fois que la bataille a été livrée à des Sémites, les phallus sont circoncis ; ceux des autres peuples, des Libyens, par exemple, ne le sont jamais.

« Ce faisceau de constatations nous amène à croire que la coutume de la péritomie n'est pas d'origine nilotique, d'autant plus que les dieux représentés sous forme humaine ont leur prépuce intact, et que les noms de personnages de l'ancien empire représentés circoncis ont une tournure sémitique. Quant à la famille de Ramsès, si l'un de ses fils a été circoncis, cela n'a rien d'inexplicable. Son père était bien de race égyptienne, et marié à une princesse de race égyptienne, les seules qui pussent donner au trône des héritiers légitimes ; mais il avait, en dehors de cela, de nombreuses concubines sémites dans son harem, et c'est sans doute au fils de l'une d'elles que s'adresse l'opération, car il s'agit d'un prince dont l'histoire ne parle pas et qui n'eut jamais le rang de prince héritier.

« Passons aux papyrus. Tous ceux qu'on a publiés jusqu'alors, médicaux et autres sont muets sur la taille préputiale. C'est un témoignage de son peu d'importance. Si elle avait eu un caractère religieux, les textes nous l'eussent *infailliblement* appris. Du reste, autre témoignage de son domaine restreint, les Coptes, chrétiens d'Égypte, ne la pratiquèrent jamais.

« Quant à Hérodote et aux autres auteurs grecs, que l'on invoque à toute minute, ce sont des autorités très fantaisistes. Elles ne méritent qu'un faible crédit.

« Le Dr Fouquet, du Caire, a une très riche documentation sur le problème qui nous occupe. Il a dépouillé des centaines de momies, surtout celles des rois et des prêtres. Aucune d'elles n'était circoncise et je ne crois pas que ses recherches aient été plus fructueuses sur celles des particuliers. »

Quelques jours plus tard une lettre du même érudit me disait en substance :

« Quand on parle de Pharaons, il faudrait distinguer entre les vieilles souches princières de Memphis ou de Thèbes, qui représentèrent toujours le sang égyptien dans sa plus grande pureté, — et la dynastie des envahisseurs Hicksos — les Shasou, ou *pillards* des hiéroglyphes, qui n'étaient que des Bédouins et qui apportèrent dans l'Égypte du Nord tout leur bagage de préjugés sémites. »

Voilà donc qui est entendu, d'après les meilleurs témoignages, l'Égypte transmet la taille préputiale au continent noir, mais ne la cultiva jamais sérieusement ni surtout religieusement pour son propre compte.

La décoration des temples nous apporte d'autres éléments qui, plus ou moins déguisés ou anoblis, ne sont que des épisodes de superstitions phalliques.

Zankakia constitué une superbe collection d'images dont trois numéros sont de l'éloquence la plus naturaliste. La fig. I nous montre, à l'intérieur du temple d'Abydos, un personnage couché, tenant son membre en érection devant une déesse et un prêtre.

La fig. II est une scène d'offrande à un phallus longuement érigé, dans le temple de Louqsor.

La fig. III nous transporte à Karnack, où nous nous trouvons en face d'une série d'adorations phalliques avec hiéroglyphes explicatifs.

On ne peut demander davantage à l'archéologie. Ce qu'elle nous apporte est la simplicité même. Chez les anciens, toutes ces manifestations, tous ces rites, avec leurs conséquences matérielles étaient un hommage aux idoles. Que, par la suite, des spéculations morales, sociales, hygiéniques, aient été émises comme justification des rites, c'est possible. Mais les textes et les œuvres d'art commencent par nous apprendre que le côté mondain, utilitaire, passa toujours au second plan. Le fanatisme mutile d'abord, la science ne parle qu'après.

III

J'ai dit tout à l'heure que la Palestine fut une sorte de vase clos, qu'elle demeura rétive à toute propagande, se claquemurant sur son livre saint comme derrière une citadelle. Cela n'est vrai que pour une période de son histoire. À l'avènement des princes grecs, une nouvelle ère s'ouvre. Sous la poussée du génie occidental, des fissures se produisent, l'expansion commence. Le prosélytisme, resté pour ainsi dire lettre morte jusqu'alors, secoue ses bandelettes de momie, et ne tarde pas à faire de nombreuses recrues dans la gentilité. Il s'attaque au monde grec et romain. Naturellement, la première concession qu'il demande est le sacrifice du prépuce. Dans ce milieu érudit et sceptique, on n'osa plus faire parler Daniel et les Prophètes. Les Alexandrins, pour accomplir leur trouée, n'hésitèrent pas à tenir en quelque sorte boutique d'oracles profanes (1) à remplacer leurs Nabims par les vieilles sybilles, qu'ils chargèrent d'apprendre aux idolâtres l'unité de Dieu, et la venue du Messie, avec la gloire future d'Israël (2).

Parmi leurs adeptes, il se forma deux classes : les uns s'en tinrent au prosélytisme de la porte, qui ne les astreignait à aucune mutilation corporelle. Mais les autres voulurent être des prosélytes de justice, c'est-à-dire porter le sceau sanglant de leur nouvelle

(1) Les livres Sybillins furent presque entièrement composés par les juifs.

(2) LEROY-BEAULIEU : Israël chez les Nations, p. 109, 122.

confession. Il en fut ainsi à Cyrène, à Antioche, à Palmyre, et plus tard à Rome même où, dit Juvénal, les pères, adoptant les rites juifs, commencent par s'abstenir du porc, et les fils, renchérissant sur leur zèle, s'empressent aussitôt de déposer leur prépuce, *mox et præputia ponunt* (1). Au II^e siècle, l'empereur Antonin enjoignit aux Juifs de ne circoncire que les mâles de leur race. Cent ans plus tard, Dion Cassius le reconnaît, le Judaïsme faisait tous les jours de nouvelles conquêtes dans le monde païen. Il catéchisa certaines tribus des Steppes de la Scythie, entre autres, celle des Khasars. Il réséqua ses esclaves, ses serviteurs dans tous les pays, jusqu'au milieu du moyen âge, où évêques et séculiers durent intervenir pour mettre fin à cet enrôlement.

Telle est, à larges coups de brosse, l'histoire de la circoncision hébraïque jusque dans la première moitié de notre ère.

IV

La pérítomie, qui a sans doute des raisons d'être et de se maintenir comme pratique professionnelle (2), peut-elle se couvrir d'un manteau médical sérieux ? Nous ne le pensons pas. Les quelques minimes avantages qu'elle présente sont largement contrebalancés par les risques auxquels elle expose. On sait combien l'enfance est vulnérable. Les pérítomies que pour ma part, j'ai faites, non sur des créatures de huit jours, mais de 4, 5 et même 10 ans, c'est-à-dire plus robustes, pour paraphimosi, étroitesse du méat, balanites, etc., m'ont démontré que même à notre époque d'antiseptie rigoureuse, ce n'est pas toujours une affaire, ni banale, ni inoffensive. J'ai vu un adolescent qui contracta une lymphangite inquiétante de la verge, en dépit des meilleures précautions.

Que devait-ce être lorsqu'on procédait avec des couteaux de pierre ? Une torture certaine, avec des dangers ultérieurs non moins certains ? Que doit-ce être même de nos jours, lorsque, comme dans les juiveries de l'Europe centrale, où tout se passe encore *more judaico*, l'opération est faite par le hasan (3), ou, en son absence, par le barbier ?

On m'objectera deux réponses. Chez les Juifs, faveur spéciale, habileté des pérítomistes, les aléas se réduisent à néant. En second lieu, le consistoire de Paris a eu soin d'émettre, en 1888, un décret qui harmonise à merveille l'accomplissement de la loi avec les progrès de la science moderne. La réplique est facile. Les risques sont les mêmes pour les Juifs que pour tout le monde.

Au Congrès médical de la même année, le Dr Mondot, d'Oran,

(1) Juvénal : Sat. XIV v. 95.

(2) Les rabbins ont dit, sans jeu de mots, que c'était « la haie d'épines » élevée entre Israël et le siècle.

(3) Vicaire.

exposa la technique des *mohels* (1) de son voisinage ; incision de la peau, déchirure de la muqueuse. Puis il ajouta : « Il est difficile de savoir si des accidents se produisent ou non, parce que les intéressés se gardent de faire venir le médecin. L'enfant souffre et meurt sans qu'un profane puisse en avoir connaissance » (2). Quant au manifeste du Consistoire de Paris, quelle qu'en soit l'excellence, il a un grand tort, c'est qu'il ne commande point au monde entier. Et nombreux sont encore les ghettos fidèles à l'ancien rite, où l'on pratique toujours l'hémostase avec la bouche. Aussi qu'arrive-t-il ? J'ai parlé de la syphilis dans une de mes autres publications. Il y a quelques temps, le Dr Hagès, d'Alexandrie, signalait un cas de tuberculose testiculaire transmise à un enfant par les lèvres d'un *mohel* malade. La cause est entendue.

On invoque ses avantages hygiéniques. La mise à nu du gland empêche, dit-on, le séjour du sébum âcre, prévient les balanites par fermentation, durcit la muqueuse, la rend moins apte à cultiver les germes contagieux, par ce tannage, calme les ardeurs génésiques et, de plus, favorise l'arrivée du sperme directement à sa destination. Soit ! mais à prendre ce beau programme à la lettre, on ne réfléchit pas qu'un gland découvert n'est pas un apannage exclusivement juif ; que bien des incirconcis, — c'est le plus grand nombre, — ont l'habitude de circuler tête nue, avec un faux-col si atrophié, si minuscule, qu'ils pourraient se dire rasés au sécateur. Eux aussi auraient le droit de parler de leur cuirasse, de leurs qualités procréatrices et de leur regain de vertu, si tant est que... Mais alors pourquoi circoncire, lorsqu'il suffit simplement d'ôter son chapeau ? Plus commode et moins dangereux. D'ailleurs est-ce bien une cuirasse ou une toile d'araignée ? Pour obtenir une réponse prise à bon endroit, questionnons l'Arabe. Le voilà bien le type sémite dans sa belle pureté et dans sa constance infrangible vis-à-vis des anciennes coutumes. Or, le malheureux, nos médecins nous le disent, — les maladies vénériennes de toute espèce semblent avoir pour lui une prédilection remarquable. Aux loteries de Cythère, il puce le gros lot avec un privilège et une désinvolture que ne lui envient pas « les chiens d'infidèles ». Pendant la campagne de l'Annam, on dut rapatrier d'office les tirailleurs algériens, régiment d'Arabes choisis au départ d'après un triage sévère, parce que les maladies vénériennes s'abattaient sur eux comme un véritable fléau (3). Et cependant, pour comble d'ironie, l'Arabe s'ablutionne avec plus de scrupule, plus de vigueur que ne l'ont jamais fait le juif ou le chrétien. En revanche, petite

(1) Circonciseurs.

(2) *Sem. Méd.*, 1888, p. 252, 125.

(3) Renseignement oral qui me fut donné par le médecin de ces tirailleurs.

satisfaction d'amour-propre — est-ce bien amour-propre qu'il faut dire ? — personne, paraît-il, ne l'égalé pour faire connaître aux houris de notre terre les extases du paradis de Mahomet. Encore un point où il s'inscrit en faux contre la « Loi et les Prophètes » d'Israël.

Mais, me dira-t-on, l'Arabe n'est pas Juif. Soit ! Rentrons dans la Synagogue et revenons de nouveau au Congrès d'Oran. La parole est au Dr Seguy : « La syphilis et la scrofule sont extrêmement communes chez les Israélites pauvres de notre ville ». On ne peut pas dire plus de choses en moins de mots. Que devient donc la prétendue immunité ?

Quant au profane, qu'il entre dans le temple de Vénus, chapeau bas ou coiffé jusqu'aux oreilles comme un quaker, il a de la défiance. Il estime que les palladiums de Jérusalem valent encore moins que ceux de Londres, qui, on le sait, ne valent pas toujours le diable.

Vidons un autre petit litige. Un certain nombre d'écrivains se sont plu à rendre hommage à la chasteté juive. D'abord existe-t-elle ? Oui. Mais est-ce une question de prépuce ? Non. C'est un accident de lieu et de date dans l'histoire. L'odyssée israélite se divise en trois grandes époques : palestinienne, médiévale et actuelle. Nous avons vu ce qu'était la continence en Palestine, une succession d'odes à la chair. Si plus tard, au moyen-âge, les Juifs devinrent plus rigoristes, cela tient à deux facteurs, la persécution et le thalמוד. Les palmes du martyre n'ont en général rien d'aphrodisiaque. Même phénomène s'est produit pour d'autres que pour eux. Les néo-chrétiens de la Rome des Augustules poussèrent souvent l'austérité jusqu'à l'ascétisme, et de nos jours les ermites de l'Inde, quoique *præputiati*, n'en sont pas moins des modèles de chasteté parfaite.

Accident d'histoire, disais-je, phénomène de compression. Voyez l'époque moderne. Là où la vie devient plus libre, plus riante pour l'Israélite, il retourne comme autrefois au culte d'Hashthoroth. Oh ! il ne fréquente plus les hauts lieux. C'est un autre nom que cela porte en langage boulevardier. Il ne connaît plus Aschérah, Jadesch, Anaïtis, Istor. Mais les procès d'hier nous disent qu'il connaît fort bien la « Dame au Camélias » Passons.

On parle des mariages précoces comme entrant dans l'arrière-programme de la circoncision. Pour l'hygiéniste, un mot les juge ; ils sont mauvais. Chez les Juifs même, — c'est M. Leroy-Beaulieu qui l'avoue, — ils ont produit des résultats détestables. Là où on les pratique trop à la lettre, ils doivent être comptés parmi les facteurs de la dégénérescence de la race. Israélite, chrétien, ou athée, voulez-vous dans nos climats bâtir œuvre de chair qui tienne ? Ne vous mariez pas, femme, avant 22 ans, homme, avant 25.

La plupart des pays d'Europe, qui conservent sous les drapeaux leur jeunesse masculine jusque vers l'époque que nous venons de dire, lui rendent, à cet égard, un service manifeste.

V

Ma conclusion sera brève.

Scientifiquement, la péritomie, comme mesure d'hygiène sociale, n'est que *nominis umbra*, l'ombre d'un mot. De plus, c'est un anachronisme. Aux yeux de la critique, rien ne la recommande davantage, comme système général, que l'amygdalotomie, par exemple, dont cependant personne ne songe à universaliser l'emploi. Il n'y a donc pas lieu, pour nous, médecins, d'enjoindre à nos jeunes fiancés de mettre dans leur corbeille de noces non ce pacte d'alliance, mais cette « alliance » tout court, fût-il établi que Dieu le Père en a été le premier orfèvre.

Son origine païenne ne peut faire de doute, si on l'étudie attentivement dans Israël même, et si l'on considère sa diffusion chez des peuples qui, n'ayant jamais connu le Jahvé juif, n'eurent en conséquence rien à recevoir de lui.

Si l'on en croit certains indices, le jour n'est peut-être pas éloigné, d'ailleurs, où on pourra établir sur des bases sérieuses que les habitudes sémitiques retrouvées dans des continents soi-disant inconnus des anciens, je veux dire l'Amérique et l'Océanie, ont eu pour importateurs les nautoniers de la côte phénicienne, dont nous sommes loin de connaître encore tous les audacieux periples. Telle serait particulièrement l'histoire de la circoncision sur les rives du Pacifique dont nous parlerons dans une prochaine étude sur l'*Ethnographie des mutilations génitales*.



Fig. 1. Le culte phallique en égypte. — Sculpture du temple d'Abydos.



Fig. 2. Le culte phallique en Égypte. — Scène d'offrande. — Sculpture du temple de Louqsor.

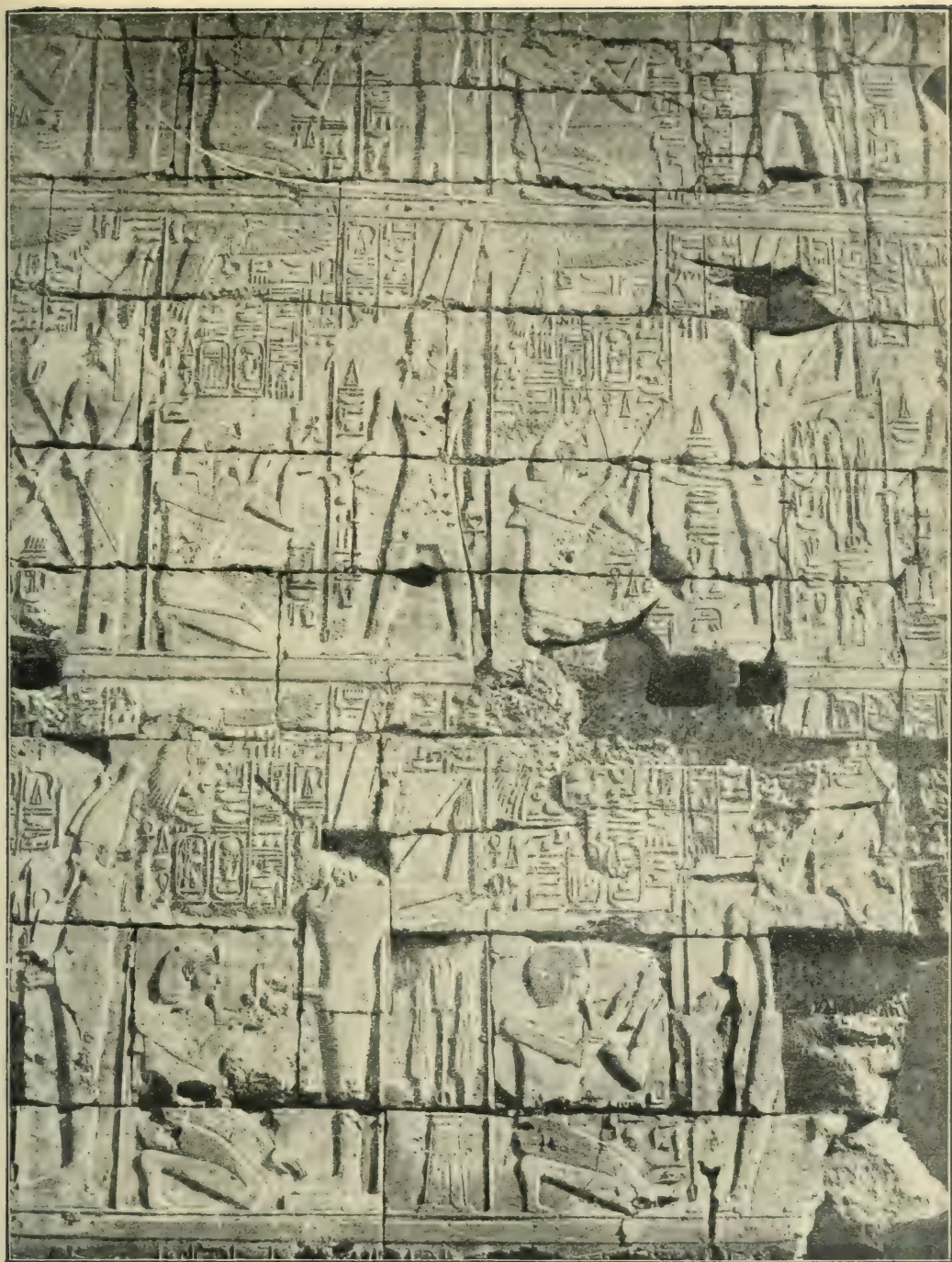


Fig. 3. Adorations phaliques dans le temple de Karnak.

Le Parnasse hippocratique

L'encombrement des « *Carrières libérales* ».

Je suis arrivé à Paris en sabots,
maintenant j'ai équipage.

(Un parvenu pratique.)

Tu viens de manquer l'examen
Du Baccalauréat... Eh bien !
Si c'est cela qui te désole,
Que mon exemple te console.

Lorsque j'ai raté le « *Bachot* »
J'en ai pris mon parti bientôt,
Me moquant de ce vieil usage,
Le premier cran de l'engrenage.

Entrant dans la vie, au début
J'ai voulu payer mon tribut :
La chance fut inopportune...
Autrement, je fis ma fortune.

J'ai négligé tout parchemin
Qu'on délivre au Pays latin,
Dans les Facultés, en Sorbonne,
Bref, partout où cela se donne.

Que j'en ai plaint des camarades,
S'acharnant à gagner des grades
En Lettres, Médecine ou Droit :
Tout ce qu'on vend en cet endroit.

Combien sont arrivés, en somme,
A palper la modeste somme
Récompensant autant d'efforts ?
Combien à la tâche sont morts ? !

Combien ont connu la détresse
D'une pâle et triste vieillesse,
Le dénuement, le désespoir,
Et la misère en habit noir ?

Certains ont trouvé la richesse !...
Pour un que la chance caresse
Mille ont vu briser leur essor
Sans conquérir la Toison d'Or.

Avocats, vendeurs de clystère,
Médecins... Quels états précaires !!
Etant donné l'encombrement
Tu n'aurais que gêne et tourment.

Dans les « *Carrières libérales* »
A moins de chances spéciales
On n'est pas sûr de l'avenir.
Renonce à ce fâcheux désir.

Crains l'Art ou la Littérature :
Fais plutôt de l'Agriculture.
Mais pour te bien caser, je crois,
Tu n'as que l'embarras du choix.

Dans le Commerce ou l'Industrie,
Dans l'autre France, l'Algérie,
Tu peux aller coloniser :
Ne crains pas de te dépenser.

Celui qui le premier défriche
Verra le sol le rendre riche.
A Madagascar, au Tonkin,
A Tunis, partout enfin,

Au Tchad, comme en Calédonie,
Ou dans toute autre colonie
Où flottent nos trois couleurs,
Suis les pas des explorateurs.

Voilà le très simple problème
Que j'ai su résoudre moi-même ;
Avec du courage et des bras
Tu sauras sortir d'embarras.

Ne redoutes pas la distance.
Et quand tu reviendras en France
Tu n'auras plus, riche, à trimer.
En vain et toujours t'escrimer.

Négociant, colon, agronome,
On dira de toi : « C'est un homme ! »
Te voilà riche et réputé...
Tu pourras être Député.

Dans ce cas seul la politique
Me semble être honnête et pratique.
Rien à perdre et gloire à gagner,
Cela n'est pas à dédaigner.

Richesse ! Honneurs !.. cette Timbale
Dans la Carrière libérale »
Se décroche trop rarement,
Etant donné l'encombrement.

La Sonnette

Ding ! Ding ! Ding ! voilà la Sonnette
Qui, dès l'aube, ou plus tôt, arrête
Songe gai (?) repos ou sommeil
Du Docteur hâtant le réveil.

Ding ! Ding ! Ding ! voilà la Sonnette
Quand c'est l'heure du déjeuner.
Il part, il faut qu'il se soumette,
Le pauvre Docteur, à jeûner.

Ding ! Ding ! Ding !... voilà la Sonnette
Qui recommence à résonner
Le mettant encore à la diète
Alors qu'il rentre pour dîner.

Ding ! Ding ! Ding !... voilà la Sonnette
Qui tinte, hélas ! tinte toujours,
Sans pitié pour l'heure discrète
Marquée au cadran des amours.

Tais-toi donc, maudite Sonnette
Et n'abuses pas du Docteur.
Mais seras-tu jamais muette ?...
Non ! car tu sonnes la Douleur...

D^oGORNARD.

*
* *

L'amphithéâtre.

A Madame Marie C.

De dîner le moment pour vous approche-t-il ?
Fermez alors ma lettre et lisez autre chose ;
Sinon allez ouvrir le meuble en bois de rose
D'où s'échappe le musc en un parfum subtil,
Puis franchissez le seuil de notre amphithéâtre.

Vous ne vites jamais plus étrange tableau !

Voyez, ils sont assis sur leur haut escabeau
Et, pareils aux corbeaux qui, le soir, vont s'abattre,
Hideux et noir essaim aux appétits gloutons,
Sur ces monceaux de morts que laissent les batailles,
De leur scalpel tranchant ils fouillent aux entrailles,
Lacérant et coupant les organes profonds.

L'un, encor tout jeune homme avec sa barbe blonde,
Sur la tête qui pend meut sans émotion

Ces muscles à nos traits donnant l'expression.

Sa main va disputant les chairs au ver immonde,

Tandis que sur sa bouche erre un refrain d'amour

Qu'il redira le soir à quelque belle fille.
Si celle-ci, dont l'œil de jeunesse pétille,
Entraît alors, parmi tous ces corps nus qu'un jour
A flétris, son regard reconnaîtrait peut-être,
Une sœur, au milieu de son rêve enchanté
Surprise par la mort, que le sort de beauté
Avait aussi parée et qui va disparaître
Sans même recueillir une larme, un regret.
Cet autre de sa pipe à grand'peine allumée,
Rejette avec bonheur de longs flots de fumée
Et du cœur entr'ouvert recherche le secret.
Dans ce charnier humain, l'odeur âcre et fade
Du sang, qui lentement coule dans le grand bac
Avec un bruit sinistre, aux parfums du tabac
Se mêle.

N'est-ce pas que c'est noble bravade
Que d'aller de sa main profaner le tombeau,
Pour arracher un mot au terrible mystère
Que la nature semble avoir voulu nous taire ?
Oh ! qui de l'inconnu saura lever le sceau
Et détruire l'erreur !

Mais, pauvre cadavre
Qui git là décharné, nu, sur ce marbre froid,
A nos remerciements n'as-tu pas quelque droit ?
Ton corps dans sa raideur au fond n'a rien qui navre,
Car à l'humanité tes services rendus
Au-delà de la mort s'étendent. L'industrie
Emprunta de ton bras la robuste énergie.
Ton temps et tes efforts n'ont pas été perdus
Et tes os bien polis, trésor anatomique,
Seront par nous gardés ainsi qu'une relique.

D^r G. R.

*
* *

Blasphème !

I

Tes apôtres, ô Christ, qu'on veut que je révère,
En qui ma mère croit,
Te disent mort infâme, au sommet du Calvaire,
Cloué sur une croix !
Mais, Fils de Dieu, ta mort aurait-elle été vaine
Sur cet immonde bois ?
Et le sang qui coula de ta divine veine,
Et que le prêtre boit ;
Ce sang qu'on vit tomber goutte à goutte par terre,
Ce sang d'un Eternel !

Pendant ton agonie, insondable mystère
 Bizarre et solennel !
 Quoi ! ce supplice affreux, et cette horrible masse
 Ignoble en son forfait,
 Insultant par ses cris ta dernière grimace,
 Ne produit plus d'effet !
 Ah ! pourquoi, tu le sais, Fils-Epoux de ta mère,
 Qui, dit-on, règne au ciel,
 A qui le Juif impie offrit l'éponge amère
 Dégoutante de fiel ;
 Christ ! pourquoi, dis-le nous, as-tu créé le doute ?
 Mon esprit irrité,
 A travers cent chemins, cherchant en vain sa route,
 Est toujours arrêté !
 Sur nous, l'immensité ! Sous nos pieds, un abîme !
 Autour de nous l'orgueil !
 Sans cesse, nous voulons monter jusqu'à la cime,
 Et toujours un écueil !
 Dans ton temple, une fois, j'entendis les ministres
 De ton culte immortel,
 Alors que chacun pleure, et que des draps sinistres
 Décorent ton autel ;
 Oui, ces prêtres du Christ, droits sous la voute immense,
 Oui, je les entends,
 Pour l'âme d'un défunt, implorant ta clémence,
 Dire un *De profundis*.
 C'était pour un enfant de qui la lèvre rose
 N'avait pas murmuré.
 Car sa bouche entrouverte, aussitôt s'étant close,
 N'avait pas respiré,
 Et le prêtre chantait devant la mère pâle
 Qui pleurait son enfant
 Dont le premier soupir n'avait été qu'un râle :
 Gloire au Dieu triomphant !
 Et l'Eternel triomphe ! Et le publicadmire
 La mort d'un innocent !
 Et vers Jésus, au ciel, le cinname et la myrrhe
 Montent avec l'encens !
 Christ ! Allah ! Teutatès ! ce Dieu quel qu'il puisse être,
 Atroce est son plaisir !
 Ce fils de la douleur, il ne l'a donc fait naître
 Que pour sitôt mourir !
 Il ne l'a donc créé dans sa triste nature,
 Ouvrage hasardeux,
 Que pour, cadavre infect, assurer la pâture
 D'un reptile hideux !

Mélanges

LES IDÉES DE CYRANO DE BERGERAC.

L'histoire comique de la lune. Cyrano aéronaute et savant. Les parties honteuses chez les habitants de la lune. La descendance de l'homme. Les avantages d'un grand nez. Comment on élève les garçons et les filles. Le noviciat d'amour et la faculté de médecine... dans la lune. La repopulation et le socialisme d'Etat.

Ce n'est pas à un recueil médical qu'il appartient de faire connaître la place importante qu'a occupée Cyrano de Bergerac dans la littérature théâtrale du dix-septième siècle, avec Scarron et Molière. Les divers incidents de sa vie, mis au théâtre par M. Rostand, sont trop connus aujourd'hui pour être présentés de nouveau au public.

C'est en fouillant les ouvrages philosophiques de ce « Cadet de Gascogne » que nous pourrions glaner quelques passages de nature à intéresser le médecin et le psychologue.

Parmi ceux-ci, il en est un qui fut longtemps poursuivi par la sacrée Congrégation de l'Index qui s'acharna à en détruire les exemplaires, c'est *l'Histoire comique des Etats et empires de la Lune et du Soleil*, dont le bibliophile Jacob donna une édition en 1858. Cet ouvrage, dans lequel l'auteur exprime des opinions fort peu orthodoxes, contient sur la pluralité des mondes les idées qui ont été récemment exposées avec plus de précision par l'astronome Flammarion. C'est un curieux mélange de philosophie burlesque et de fantaisie scientifique à la manière de Jules Verne.

On sait — ou plutôt on ne sait pas — que Cyrano avait étudié le problème de la navigation aérienne et avait fait construire un appareil aérostatique ressemblant fort à celui que vient d'inventer M. Santos-Dumont. Le malheureux Cyrano pensait pouvoir s'élever jusqu'à la Lune.

S'il n'a pu réaliser le rêve matériellement, il a donné libre cours à son imagination en nous décrivant les mœurs et coutumes des *Etats de la Lune*. Ces coutumes ne sont pas banales ; oyez plutôt.

Cyrano demande à son *cicerone* pourquoi les hommes de distinction dans la lune portent à la ceinture des *parties honteuses* en bronze. Voici ce qu'on lui répondit : « Les femmes ici, non plus que les mâles, ne sont pas assez ingrates pour rougir à la vue de celui qui les a forgées, et les vierges n'ont pas honte d'aimer sur nous, en mémoire de leur mère nature, la seule chose qui porte son nom. Sachez donc que l'écharpe dont cet homme est honoré et où pend pour médaille la figure d'un membre viril, est le symbole du gentilhomme et la marque qui distingue le noble du roturier. »

« Cette coutume me semble bien extraordinaire, réparaît Cyrano, car en notre monde la marque de noblesse est de porter une épée. »

« Oh mon petit homme, s'écrie l'habitant de la lune, les grands de votre monde sont si enragés de faire parade d'un grand instrument qui n'est forgé que pour vous détruire et de cacher, au contraire, un membre qui est le réparateur infatigable des faiblesses de la nature ! Malheureuse contrée où les marques de génération sont ignominieuses et où celles d'anéantissement sont honorables ! Cependant vous appelez ce membre-là des *parties honteuses*, comme si il y avait quelque chose de plus glorieux que de donner la vie et rien de plus honteux que de l'ôter. »

On ne se douterait pas que ces pensées philosophiques et pacifiques aient pour auteur le Cadet de Gascogne qui avait été pendant sa jeunesse un duelliste redouté.

Un peu plus loin, Cyrano, précurseur de Darwin, aborde les grands problèmes de la génération et de la descendance de l'homme :

« Vous devez savoir que la terre se faisant un arbre, d'un arbre, un pourceau et d'un pourceau un homme... »

« Nous voyons qu'un prunier, par la chaleur de son germe, comme par une bouche, suce et digère le gazon qui l'environne : qu'un pourceau dévore le fruit et le fait devenir une partie de soi-même et qu'un homme mange le pourceau, réchauffe cette chair morte, la joint à soi, et fait revivre cet animal sous une plus noble espèce.... Ainsi cet homme que vous voyez était peut-être une touffe d'herbe, ce qui est d'autant plus probable que l'opinion de la métempsychose Pythagorique n'est vraisemblablement parvenue jusqu'à nous, qu'afin de nous engager à en rechercher la vérité..... Après que toute matière est parvenue à la période qui est sa perfection, elle descend et retourne dans son inanité pour revenir et jouer derechef les mêmes rôles » (1).

Nous ne suivrons pas Cyrano dans ses développements métaphysiques, mais nous engageons nos lecteurs à lire ce curieux ouvrage dans lequel bon nombre d'écrivains modernes sont allés puiser.

M. Rostand a rendu le nez de Cyrano célèbre. Il paraît que cet appendice était monumental, couturé de cicatrices. Malheur à qui-conque se permettait de regarder cet appendice d'un air moqueur il était immédiatement pourfendu par le Cadet de Gascogne.

Il n'est pas dès lors surprenant que Cyrano nous dise que les beaux nez sont fort en honneur dans la lune :

« Maintenant, afin que vous sachiez pourquoi en ce pays tout le monde a le nez grand, apprenez qu'aussitôt que la femme est accouchée, la matrone porte l'enfant au maître du séminaire, et justement, au bout de l'an, les experts étant assemblés, si son nez est trouvé trop court qu'à une certaine mesure que tient le syndic, il est censé camus et mis entre les mains de gens qui le châtrant. Vous me demanderez la cause de cette barbarie, et comment il se peut faire que nous, chez qui la virginité est un crime, établissons

(1) Histoire de la lune, édition Jacob, p. 117.

des continences par force. Mais sachez que nous le faisons après avoir observé, depuis trente siècles, qu'un grand nez est le signe d'un homme spirituel, courtois, affable, généreux, libéral, et que le petit nez est le signe du contraire. C'est pourquoi des camus ont bâti les eunuques, parce que la République aime mieux ne pas avoir d'enfants que d'en avoir qui leur fussent semblables. »

Dans un autre chapitre relatif à la *surintendance des mœurs* (2) Cyrano esquisse une sorte de police des mœurs. Voici ce qui se passe dans le Royaume des Amoureux « ce grand état qui confine d'un côté à la République de Paix et de l'autre à celle des Justes. »

« Au pays d'où je viens, à l'âge de 16 ans, on met les garçons au noviciat d'amour ; c'est un palais somptueux qui contient presque le quart de la cité. Pour les filles, elles n'y entrent qu'à treize. Ils font là, les uns et les autres, leur année de probation, pendant laquelle les garçons ne s'occupent qu'à mériter l'affection des filles, et les filles de se rendre dignes de l'affection des garçons. Les douze mois expirés, la Faculté de médecine va visiter en corps ce séminaire d'amans. Elle les tâte tous l'un après l'autre, jusqu'aux parties de leurs personnes les plus secrètes, les fait coupler à ses yeux, et puis, selon que le mâle se rencontre, à l'épreuve, vigoureux et bien conformé, on lui donne comme femmes dix, vingt, trente ou quarante filles de celles qui le chérissaient pourvu qu'ils s'aiment réciproquement. Le marié ne peut cependant coucher qu'avec deux à la fois et il ne lui est pas permis d'en embrasser aucune pendant qu'elle est grosse. Celles qu'on reconnaît stériles ne sont employées qu'à servir, et les hommes impuissants se font les esclaves qui se peuvent mêler charnellement avec les brebaignes (1). Au reste, quand une famille a plus d'enfants qu'elle n'en peut nourrir, la République les entretient ; mais c'est un malheur qui n'arrive guère parce qu'aussitôt qu'une femme accouche dans la cité, l'*Epargne* fournit une somme annuelle pour l'éducation de l'enfant, selon sa qualité... »

J'arrête la citation qui nous entraînerait trop loin dans le socialisme d'Etat. On croirait que je veux soutenir la politique chère à M. Picot qui rêve le repeuplement de la France.

Je crois que beaucoup de mes lecteurs, qui ne connaissent que le Cyrano de Rostand, apprendront avec plaisir que l'écrivain du dix-septième siècle fut non seulement un littérateur léger, mais encore un philosophe et un penseur dont les idées, fort avancées pour son époque, ont été recueillies et développées par les écrivains de la fin du dix-huitième. On peut encore trouver plaisir et intérêt à relire les ouvrages sérieux de l'auteur qui ne nous a été présenté par Rostand que comme un ferrailleur et un bretteur de profession.

D^e MINIME.

(1) *Loc. cit.*, p. 272 et suivantes.

(2) Vieux mot français qui désigne la femme stérile.

Actualités

LE SERVICE MILITAIRE DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE. LE LATIN ET LES ÉTUDES MÉDICALES.

Je suis signalé à l'attention du corps médical, à l'encre rouge, comme coupable d'avoir voté :

1° L'article 2 de la loi Rolland ;

2° L'ordre du jour Denoix, approuvant les déclarations du Gouvernement sur « l'égalité des sanctions universitaires ».

Il est vrai que je n'admets point que les étudiants en médecine fassent moins de service que les « camarades ». Beaucoup de plaintes se sont élevées dans ces dernières années contre la trop courte durée des études médicales, surtout avec le système nouveau d'instruction où le malade paraît être la moindre préoccupation, où, bientôt, les docteurs en médecine ne seront plus que le produit des manuels et des chinoiseries de laboratoire.

J'estime que deux années passées dans les hôpitaux militaires, si l'on sait bien y employer nos étudiants, ne pourront que leur être très utiles, surtout si on les fait profiter des ressources des hôpitaux civils de la ville où ils se trouveront.

Si la médecine ne doit plus être qu'un vulgaire métier, avec la vie des clients comme va-tout, il sera toujours assez tôt de l'exercer, pour ceux qui veulent la pratiquer ainsi.

Si au contraire, — sans aller jusqu'au grand mot de sacerdoce, — elle doit être une profession sérieuse, deux années de pratique, d'observation, de services hospitaliers rendus ne peuvent qu'ajouter avantageusement aux quatre ou cinq années d'études médicales.

En ce qui concerne le baccalauréat, je considère qu'il est indispensable d'avoir étudié le grec et le latin, pour faire véritablement un bon médecin, capable d'aller retrouver des notions utiles, précieuses, dans les livres de l'antiquité, sans compter l'utilité de connaître la valeur de toute une terminologie.

Je me suis remis pour ma part avec bonheur au latin, à la suite d'une petite aventure qui m'est arrivée il y a quelque dix ans, à la Société médicale des hôpitaux. Le 1^{er} juillet 1892, j'y fus conspué, honni, vilipendé de la belle façon, pour avoir osé dire, à la suite d'observations cliniques très attentives et très précises, que la fièvre quarte était « une fièvre désagréable à coup sûr, mais absolument inoffensive, qu'elle ne devenait jamais *pernicieuse*, qu'elle n'entraînait jamais, si longtemps qu'elle durât, l'hypertrophie de la rate, non plus que la cachexie, et que l'on en était

maître invariablement, au jour que l'on voulait, avec une dose infinitésimale, parfois même dérisoire, donnée au début de l'accès ».

Tous ceux qui s'occupent de « paludisme » doivent comprendre la portée de pareilles assertions.

Je crois que l'on rit encore à la Société médicale des hôpitaux de ces « étrangetés », qui furent, suivant la règle pontificale, traitées alors de paradoxes.

Mon contradicteur, futur double académicien, l'emporta sur toute la ligne.

Or, un an après, je tombai, par le plus grand des hasards, dans une bibliothèque de province, sur un livre latin disant à propos de la fièvre quarte :

« *Omnium, ait Hippocrates, est tutissima, quartana, placidissima et longissima. Non enim solum per se ipsa talis est, verum, etiam ab alis morbis magnis vindicat* » (1).

Et Galien ! écoutez-moi Galien ! « *Ita Galennus quoque : « Longior inquit, ac quantum in ipsa est, haudquaquam periculosa-quartana* » (2).

Je me jetai aussitôt au pied des images sacrées d'Hippocrate et de Galien, en leur demandant pardon pour les académiciens de la Médecine, présents ou futurs, et pour ma propre ignorance, car si j'avais su cela plus tôt.....

Le même Hippocrate, suivant ce que je découvris la même année, n'avait-il pas dit : « *Febres quacumque modo intermiserint quod sine periculo sint significant* » (3), toutes choses que je crois inutile de traduire pour vos lecteurs qui sans aucun doute comprennent tous le latin, si même, plus heureux que moi, ils ne le parlent.

Intermittentes sunt sine periculo, ou periculi expertes (4) ! Ah, Monsieur ! que de milliers et de milliers d'existences auraient été épargnées si bon nombre de nos académiciens s'en étaient jamais doutés !

Depuis cette époque, je me suis mis à faire, avec mon faible

(1) De toutes les fièvres, dit Hippocrate, la fièvre quarte est la plus sûre (celle qui fait courir le moins de danger), la plus favorable et la plus longue. Et non seulement elle est telle par elle-même, mais encore elle délivre (ou préserve) des autres grandes maladies. (N. D. L. R.)

(2) De même Galien dit aussi « la fièvre quarte est plus longue que les autres, mais tant qu'elle reste la même, elle n'est nullement dangereuse ».

(3) De quelque manière que les fièvres soient intermittentes, cela signifie qu'elles sont sans danger. (N. D. L. R.)

(4) Les intermittentes sont sans danger, ou exemptes du danger. (N. D. L. R.)

bagage de latinité, quelques traductions. J'y emploie une bonne partie de mes loisirs. J'en réserve la primeur à quelques-uns de ces messieurs de l'Académie, qui en ont grand besoin. Mais c'est long. Et pourtant c'est dans les livres latins, antérieurs à l'invasion *barbare* du quinquina, qu'il faut aller chercher — à part bien entendu ce que Legrain (de Bougie) et ses élèves ont dit avec moi — des notions claires, exactes, précises, sur la *febris intermittens exquisita periculi expers* (1).

Si tout cela avait été transmis par la pieuse tradition médicale et connu, les doctrines abracadabrantes du « paludisme » moderne n'auraient jamais vu le jour, pour l'honneur de la Médecine et la sauvegarde des malades.

Du moment que les académiciens académisent et triomphent sans avoir même idée de ces choses-là, pourquoi voulez-vous rendre le latin obligatoire pour les pauvres étudiants ?

Que Messieurs les académiciens commencent !

Une seconde raison a déterminé mon vote. Aujourd'hui en France, des centaines de docteurs en Médecine exercent, sans avoir souvent plus, comme titre universitaire, que le certificat d'études primaires ; ce sont les anciens officiers de santé devenus docteurs. S'y est-on opposé au nom du grec et du latin ?

Dès lors....

Alcide TREILLE.

Sénateur, prof. hon. à l'école de médecine d'Alger.

A PROPOS DU CENTENAIRE DE BICHAT

La mode est aux centenaires et notre grand Bichat ne pouvait échapper à cet honneur. Je ne puis donc que me réjouir de voir glorifier la mémoire de cet ancêtre.

Depuis mon enfance, j'entends parler de Bichat qui est né à Thoirette, joli village du Jura dont mon grand-oncle était le médecin. Je vois encore la plaque indiquant la maison où le père de l'illustre anatomiste, qui exerçait la médecine à Lyon, venait passer ses vacances. C'est dans les belles montagnes du Jura, au bord de la rivière d'Ain, que s'est écoulée l'enfance de Bichat.

Je fais grâce à mes lecteurs des légendes conservées dans ma famille et des nombreuses histoires que m'a contées mon grand-oncle, qui fut son compagnon de jeux pendant plusieurs années. La jeunesse des grands hommes est souvent obscure

(3) La fièvre intermittente parfaite, exempte du danger.

et l'auteur des *Recherches sur la vie et la mort* fut un adolescent parfaitement insignifiant.

C'est à son goût pour l'anatomie qu'il dut sa rapide carrière et surtout à la période révolutionnaire qu'il traversa très adroitement sans se mêler aux événements politiques.

La plupart des médecins qui ont vécu de 1789 à 1800 se sont mêlés aux luttes de l'époque ; ceux qui ont résisté ont été absorbés par les armées.

Les facultés et les académies ont été entraînées par le courant.

C'est ce qui explique pourquoi Bichat prit à l'âge de 25 ans la succession de Desault dont il avait été l'élève. Il était presque le seul à Paris à enseigner l'anatomie.

Je ne veux en rien diminuer le mérite scientifique de Bichat, mais je ne crois pas trop m'avancer en exprimant l'opinion que s'il avait vécu un siècle plus tard, ses brillantes facultés auraient passé inaperçues.

Quel est donc l'homme qui, de nos jours, serait à 30 ans, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, professeur titulaire à la faculté et assez connu pour que ses traits soient gravés sur le Frontispice du Panthéon ?

On était facilement grand homme en 1793, surtout dans l'art de la Chirurgie. Aujourd'hui, à l'âge où Bichat était célèbre, on est encore candidat au concours de l'Internat.

Notre époque vaut-elle mieux que celle qui l'a précédée ? je laisse à mes lecteurs le soin de se prononcer.

A. LUTAUD.

LA TUBERCULOSE BOVINE EST-ELLE TRANSMISSIBLE À L'HOMME ?

Malgré l'interview des deux maîtres bactériologues publiée dans les journaux politiques, et surtout à cause de cette interview, qui ne pouvait rien nous apprendre et ne nous a rien appris, j'ose prendre la liberté grande d'exprimer, après ces maîtres, mon opinion sur ce sujet et de tirer de cette courageuse expérience les conclusions scientifiques basées absolument sur les données de la médecine rationnelle, positive et traditionnelle.

Et tout d'abord je dirai que, pour savoir si la tuberculose bovine est transmissible à l'homme, il conviendrait de définir ce qu'est la tuberculose ; c'est-à-dire d'en énoncer la cause

et d'en exprimer la nature, car de suite on fait apparaître d'indiscutable façon l'inanité de l'hypothèse et la valeur toute relative que présentent en cette question les expériences.

Je définis donc la tuberculose : « La complète expression de la déchéance vitale et fonctionnelle de la cellule organique vivante, laquelle, en cet état, remplace sa sécrétion normale par des productions dites tuberculeuses ». Et dès lors, puisque les tubercules, les produits tuberculeux, sont dus non pas à des sécrétions microbiennes, mais bien à la sécrétion cellulaire, ils'ensuit fatalement que les causes de la tuberculose sont intrinsèques et non pas extrinsèques, jamais extrinsèques. J'entends bien que l'on va m'objecter le phénomène de la contagion, auquel les bactériologues ont donné, pour les besoins de leur cause, un caractère de généralité qu'il ne possède aucunement. Mais, en réalité, les faits de contagion sont rares, on ne les observe que dans certains cas de cohabitation, de contact de longue, très longue durée, et dans ces conditions les sujets contagionnés ne peuvent être considérés que comme des prédisposés. Le contact morbide, c'est-à-dire la cause extrinsèque ne peut donc jamais être considérée comme une cause primordiale, comme un principe morbide, mais simplement comme un agent occasionnel ayant fait jouer le décliné que d'autres agents occasionnels extrinsèques ou intrinsèques, vicissitudes atmosphériques, fatigues, surmenage, etc., auront pu, dans la suite, à un moment ou à un autre, mettre en mouvement.

En nos époques de déchéance médicale, alors que toutes les données véritables ont été faussées par la douloureuse inaptitude d'un chimiste, il devient nécessaire d'appuyer par des exemples les axiomes les plus simples de notre science. J'appellerai donc, pour témoigner de la légitimité de ma thèse, un maître, un vrai maître, Laënnec, qui voudra bien ici répéter ces paroles : « Il ne m'apparaît pas que la tuberculose soit contagieuse ». Je rappellerai ensuite à ceux qui eurent le bonheur d'observer avant Pasteur, au temps de la bonne médecine qui consolait et qui soignait, je rappellerai que les tuberculeux se trouvaient en nos hôpitaux mêlés aux autres malades sans que personne d'entre nous ait jamais pu constater la moindre contagion du mal.

Donc, à proprement parler, la tuberculose n'est pas contagieuse.

Par la même raison, c'est-à-dire puisque la cause de la mala-

die est purement intrinsèque, nous en concluons également que la tuberculose, dans aucune condition naturelle, n'est transmissible ; c'est-à-dire qu'un animal sain, vivant de la vie ordinaire, circulant, mangeant tantôt des viandes tuberculeuses, des produits tuberculeux, mais tantôt n'en mangeant pas, ne deviendra jamais tuberculeux, par suite de cette alimentation par intervalle défectueuse, et je citerai à l'appui de mon dire les expériences de Colin, de Chatin, de Nocard, de Sommer, etc.

Je résumerai en posant comme vérité médicale la proposition suivante :

« Dans la nature, la tuberculose, expression de la déchéance vitale de l'être, n'est et ne peut être ni contagieuse, ni transmissible. »

Autre chose est la tuberculose dans les laboratoires, ou la tuberculose expérimentale, car l'immixtion d'un chimiste inconscient de la biologie dans notre science médicale a précisément eu pour conséquence légitime de donner aux affections fabriquées dans les officines bactériologiques des allures anti-naturelles correspondant, bien entendu, aux conditions anti-naturelles en lesquelles se placent les expérimentateurs.

Dans les laboratoires, l'animal dont on se sert est presque toujours un misérable depuis longtemps ; pour l'expérience, il est mis en cage et dans le cas spécial qui nous occupe on le nourrit exclusivement de produits tuberculeux ; dans l'intervalle on lui projette des poussières tuberculeuses, et ainsi privé de mouvement, privé de grand air et d'aliments convenables, il arrive au bout d'un temps plus ou moins long, en vertu des lois naturelles à cet état de déchéance vitale dont l'expression obligée s'appelle la tuberculose. On en conclut néanmoins à la contagion et l'on formule sur ces données fantastiques des lois hygiéniques, on formule des prohibitions, on établit des sanctions. Sur d'autres animaux placés en les mêmes conditions, on fait des greffes tuberculeuses, c'est-à-dire que l'on détermine en un point de l'organisme un foyer d'infection, lequel complète chez ces êtres, les uns prédisposés, les autres affaiblis déjà, la déchéance de l'organisme d'où naît la tuberculose et l'on conclut de ces expériences antinaturelles à la transmissibilité de la maladie. Ceci cependant est démontré faux par toute la série des animaux non prédisposés, c'est-à-dire non déjà tuberculeux, chez lesquels les greffes ne réussissent pas.

Nous en arrivons enfin, et pour terminer, à un troisième mode d'opération usité en les laboratoires plus extravagants,

plus insensés, plus infranaturels encore que tous les autres. Il consiste à inoculer sous la peau ou dans le système circulatoire même, des liquides en état de fermentation en lesquels ont été cultivés des éléments tirés de foyers morbides, de foyers tuberculeux.

Au contact de ces liquides virulents, les économies réagissent violemment et différemment. En toutes, l'état infectieux aigu se révèle faisant vivement apparaître les tares originelles qui jusque-là sommeillaient, révélant les lieux de moindre résistance par les localisations morbides différentes suivant chacun des individus. Aussi, chez le tuberculeux en puissance, la granulie s'éveille ; chez les rhumatisants, arthritiques, etc., les articulations suppurent ; chez l'être dont les reins, le poumon ou les plèvres sont affaiblis pour une cause ou pour une autre, c'est la néphrite amaigrie, la pneumonie infectieuse, etc., qui apparaissent, sans que le caractère tuberculeux dans ces lésions soit en quoi que ce soit obligatoire, puisqu'un liquide infectieux quelconque aurait déterminé chez les mêmes individus les mêmes lésions, les mêmes localisations.

Dans ces conditions, je conclus que la tapageuse expérience qui a occupé la presse politique ne peut rien prouver.

D. H. BOUCHER.

LA VULGARISATION DE LA MÉDECINE

Il est un certain nombre de médecins qui déplorent que la médecine ait été vulgarisée comme elle l'est aujourd'hui.

Si l'art médical, disent-ils en substance, restait fermé aux profanes, l'exercice de la profession nous en serait rendu plus commode ; et, surtout nous ne verrions pas ces acrobates et ces dangereux accidents comparables à ceux que produirait un enfant à vouloir manier une arme très perfectionnée et par là même d'autant plus dangereuse.

Ce raisonnement ne me satisfait point.

Tout d'abord il ne nous faut pas compter, selon toutes vraisemblances, pouvoir jamais plus, formuler en grec ou en latin. On le passe aux prêtres de la plupart des religions qui officient en une langue différente de celle de leurs ouailles et incompréhensibles pour la très grande majorité de celles-ci. Mais allez donc y voir pour le médecin. Plus ça va et plus on nous demande, au contraire, d'être clairs, intelligibles et utiles ; de ne pas payer uniquement de mots.

Au surplus, on remonte très difficilement un courant, sur-

tout s'il est rapide ; or bien fort est le courant qui emporte actuellement le public vers les choses de la médecine.

Voyez les théâtres, les journaux, avec leurs spécialistes médecins — dont l'un d'eux-même, le Dr de Fleury, posait récemment sa candidature à l'Académie de médecine. — Voyez toutes ces différentes ligues contre l'alcoolisme, la syphilis, la tuberculose, les associations de secours aux blessés, d'assistance et de protection des adultes et de l'enfance. Considérez-les actionnées et aiguillées surtout par des médecins. Appréciez leur emprise. Croyez-vous qu'il soit possible dans ces conditions de mettre la médecine, l'hygiène, j'allais dire la lumière, sous le boisseau.

J'estime, au contraire, pour ma part, que nous devons la propager, nous efforcer de la populariser, de répandre son action bienfaisante tout autour de nous. A faire autrement, nous ne réussirions plus maintenant qu'à nous rendre suspects, tandis que l'influence et la notoriété du médecin grandissent avec celles de la médecine. Nous gagnerons en considération et en argent.

On nous reproche souvent et avec raison d'être trop scientifiques, de ne pas savoir nous mettre à la portée des intelligences communes ; c'est là une des grandes causes de l'exercice illégal de la médecine.

Pour employer une comparaison, sans faire de rapprochement cependant, je ne vois pas que les photographes aient perdu à la vulgarisation extraordinaire de la photographie dans ces dernières années ? L'art de la photographie y a certainement gagné, comme gagnerait notre médecine à se retremper parfois dans le bon sens populaire, à se tenir en communion constante avec le sens commun que nos théories perdent trop souvent de vue. Chacune de nos théories, chacun de nos systèmes éclôt et débute la plupart du temps avec un progrès ; mais les zéloteurs et les séides outracent et déforment le maître.

En réalité la maladie dérive des conditions de la vie individuelle ou sociale. Pour le guérir il est besoin de la coopération de tous ; et cette coopération sera d'autant plus précieuse qu'elle sera plus instruite et plus avisée.

Paul BERTHOD.

Variétés

Un paysan qui mangea à deux fois le papier auquel estoit écrite la médecine que lui avait ordonné le médecin.— Un pitaut de village se trouvant mal, alla au médecin luy portant de son urine, et lui contant son mal auquel le médecin ordonna une médecine, qu'il escrivit en un meschant morceau de papier déchiré comme par despit, selon la coutume de telles gens, et baillant cest escrit au paysan, luy dit : Vous prendrez cela à deux fois, moitié au matin, et moitié au soir. Le paysan, de retour en sa maison, couppa ce papier en deux, et le mangea à deux fois, dont il se trouva guery aussi bien, et peut estre mieux et avec moins de mal, que s'il eust prins le contenu au pappier, cet art estant fort hazardeux et incertain, selon l'advis des plus sages : c'est pourquoy un autre médecin estoit aucunement excusable, lequel, quand il estoit de loisir, escrivait une quantite de receptes qu'il mettoit en sa pochette, dont il les tiroit et bailloit aux malades à mesure qu'ils demandoient son secours, leur disant seulement : Dieu vous la doint bonne.

D'un autre singe qui beut la médecine apprestée pour son maistre malade, et del'opération de ladite médecine.— Un bourgeois de Paris avait un singe fort renommé pour ses tours et singeries. Advint que ce bourgeois gisant au lit malade extrêmement, attendoit le médecin, en la présence et par ordonnance duquel il devoit prendre médecine, apportée naguères par l'apothicaire qui l'avoit laissée sur la table, et oublié à fermer l'huis de sa chambre après soy. Au moyen de quoy monsieur le singe entré dedans, alla visiter son maistre, ainsi qu'il avait accoustumé faire journallement : et pour autant qu'il n'y avait personne en la chambre qui le peust empescher, il eut tout loisir de faire ses tours, sautant tantost sur la table, tantost sur les chaises, cherchant et furetant en tous les pots, fioles, escuelles et saucières, s'il trouveroit quelque friandise, goustant de tout pour avoir le goust de chacune chose, tant que finalement il vint au gobelet où la médecine estait appareillée pour son maistre et

la trouvant doucereuse aucunement, l'avala voidant le gobelet, et la potion venant à faire opération, le singe se mit à courir par la chambre, et à faire sauts et gambades, avec tant de grimaces et cris que s'il eust une hottée de diables au corps, non sans aller du derrière : ce que son maistre voyant, y prist si grand plaisir, et se mit si fort à rire (encore que malade à l'extrémité) qu'il revint en convalescence, la grande joye ayant aidé et excité nature à resister au mal qui l'opressait. (*Joyeusetez, Facecies et folastres imaginacions de Caresme Prenant*. T. II, Paris, Téchener, 1829).

Une curieuse lettre de Berthollet.— Une bonne fortune a fait tomber entre nos mains une lettre, autographe et signée de l'illustre Berthollet. Dans cette lettre, adressée au Préfet de Police, il plaide éloquemment la cause de Tissot (1), le littérateur devenu plus tard le prédécesseur de M. Dupanloup, à l'Académie française. Dans le cours de sa vie agitée par les péripéties de la Révolution, au moment de la conspiration Babœuf, Tissot fut mis en état d'arrestation le 3 nivôse an IX (décembre 1800) et il ne dut sa liberté qu'à l'intervention de Berthollet et du premier Consul. On voit par ce document que, en maintes occasions, Berthollet sut donner bien des preuves du plus pur courage civique. Nous reproduisons donc une lettre tout à l'honneur de sa mémoire, dont l'original nous a été confié par un pharmacien érudit.

Au Préfet de Police
13 Nivôse, an 9.

CITOYEN MINISTRE,

Le citoyen Tissot est compris parmi ceux que la surveillance publique a fait mettre en arrestation. Cette mesure nécessairement précipitée peut envelopper des citoyens estimables et sans reproches et il est de

(1) Tissot est plus célèbre par cette poursuite que par ses œuvres littéraires, on lui doit cependant quelques bonnes études sur Virgile et des Poésies érotiques qui eurent quelque vogue sous le consulat.

l'intérêt du gouvernement qu'on se hâte de l'éclairer sur des erreurs si fatales.

J'ai été longtemps en liaison particulière avec le cit. Tissot, par les fonctions que nous exerçons ensemble à la Commission d'Agriculture et des Arts. Je n'ai jamais trouvé dans sa conduite rien qui ne prouvât sa probité et son attachement à la République, rien qui annonçât des dispositions à la violence et à l'anarchie.

Depuis lors, il a établi une manufacture très utile ; il a eu beaucoup d'obstacles à vaincre et il a dû se dévouer tout entier aux soins qu'elle a exigés au milieu d'une famille respectable qui a éprouvé des pertes bien cruelles et qui doivent être gravées dans le souvenir de ceux qui aiment la République.

Je vous prie donc de faire examiner avec beaucoup de soin les allégations qu'on peut faire au Cit. Tissot et de faire en sorte qu'un père de famille, que le chef d'une manufacture utile, qu'un citoyen zélé ne soit pas victime de quelque haine particulière, de quelque dénonciation hasardeuse. Je vous en aurai une obligation particulière.

Salut et fraternité.

BERTHOLLET.

Nous ne pouvons rappeler ici les principaux événements de la vie de Berthollet. On les trouvera consignés dans ses biographies, mais nous citerons seulement le trait suivant (1) :

On accusait les fournisseurs de l'armée d'avoir empoisonné l'eau-de-vie destinée aux soldats ; Berthollet fut chargé d'en faire l'analyse ; il la trouva pure et conclut en conséquence. Aussitôt, il est mandé par Robespierre qui dominait le Comité de Salut public. Comme ce dernier lui adressait de vifs reproches, Berthollet apporte la liqueur, puis, avec le plus grand sang-froid, il en boit un verre entier et dit : *Je n'en ai jamais tant bu !* L'admiration succède à la menace : — *Il faut que vous ayez bien du courage !* s'é-

crie Robespierre. — *Il m'en a fallu bien davantage pour faire mon rapport !*

Paroles hardies, bien dignes de l'action !

Le poids du cerveau. — Les chiffres varient suivant les auteurs : Luschka estime que le cerveau d'un homme adulte pèse 1424 grammes ; Gray, 1485 ; Krause, 1570. Reid, cité par Holden, donne le chiffre de 1508 grammes, et Boyd, cité par Mills, celui de 1360.

Entre la plus forte et la plus faible estimation, la différence n'est que de 200 grammes, ce qui peut facilement s'expliquer soit par des différences de technique, soit par des différences de race.

Les plus récentes recherches sur ce sujet sont dues à Marchand, de Marburg. Elles portent sur 1173 cerveaux de Hessois, qui ont été pesés à l'état frais, avec leur enveloppe, immédiatement après avoir été retirés du crâne.

La cause de la mort influe notablement sur le poids du cerveau, soit en plus soit en moins. Parmi les maladies aiguës, Marchand signale la diphtérie comme une cause remarquablement fréquente d'augmentation du poids du cerveau.

Au point de vue de l'âge, chez le nouveau-né, de un à sept jours, le poids moyen du cerveau est de 371 grammes pour les garçons et de 361 pour les filles. A la fin de la première année, les poids respectifs sont de 967 et de 893 grammes.

A la fin de la troisième année, le poids du cerveau a triplé. A dater de ce moment, il ne s'accroît que lentement, surtout chez les filles.

Il semble atteindre son apogée entre 19 et 20 ans chez l'homme, entre 16 et 18 ans chez la femme. Le poids moyen du cerveau d'un adulte mâle est de 1.400 grammes, d'après Marchand ; celui du cerveau féminin n'est que de 1.275 grammes.

La réduction de poids due à l'atrophie sénile commence chez l'homme vers 80 ans, chez la femme vers 70 ans, mais on observe de nombreuses variations individuelles.

Rappelons-nous à ce propos qu'un des cerveaux les plus lourds est celui de l'écrivain russe Tourgegnief, qui pesait 2.120 grammes, et un des plus légers, celui de Gambetta, qui atteignait à peine 1.160 grammes.

(1) Notice sur la vie et les ouvrages de G.-L. BERTHOLLET, par THOMARD, membre de l'Institut de France. Ancey, Aimé Buret, 1884. — In-8°, page 15.

Études historiques

LES INFAMES SOUS L'ANCIEN RÉGIME.

(Voyez fasc. III, IV, V, VI, VII et VIII.)

Aussi quelle ne dut pas être sa colère, quand il apprit que Desfontaines, en sa retraite de la Rivière-Bourdet, avait préparé contre lui un venimeux pamphlet ! Ce n'était, hélas ! que le commencement d'une trop longue série. Croyant sans doute qu'impartialité et rudesse sont synonymes, le critique ne trouvait jamais d'épigrammes assez acérées contre l'auteur dramatique et dépassait les ressources de son érudition en personnalités d'un goût douteux, toujours offensantes pour Voltaire. Cette guerre incessante et implacable qui dura nombre d'années est restée célèbre dans l'histoire de notre littérature, et Desfontaines n'y joua certes pas le plus beau rôle. Vaincu, il se vit contraint à renier publiquement son dernier libelle, le pire de tous, *la Voltairomanie*.

D'autre part, Voltaire avait l'épiderme trop sensible. Lui, qui pratiquait si volontiers le persiflage et la raillerie, n'admettait pas qu'on osât retourner ces armes contre lui. Et elles lui semblaient plus particulièrement odieuses dans les mains d'un homme auquel il avait imposé une si lourde dette de reconnaissance. Aussi, entre deux accès de mansuétude (il avait encore des velléités d'indulgence pour Desfontaines !), lui reprochait-il amèrement une ingratitude qu'il opposait, par un habile contraste, à l'importance du service rendu. Car c'est là un de ses procédés de polémique courante — la fameuse polémique voltairienne, — il répète à satiété, mais toujours sous une forme imprévue, étincelante de verve et formidablement sarcastique, les torts de l'obligé envers son bienfaiteur et les attentats du criminel contre la société. Desfontaines dont il avait jadis proclamé l'innocence, n'est plus aujourd'hui qu'un réel sodomiste, en marche vers le bûcher de Deschauffour, si lui, Voltaire, ne l'eût sauvé de « la brûlure. »

Sa correspondance abonde en traits de ce genre. Mais évidemment, la mauvaise foi, la perfidie, les calomnies de l'ingrat, l'indignant plus que les turpitudes du pédéraste. Suivant son habitude, il parle de celles-ci sur le mode plaisant ; il s'amuse de la tendresse de Desfontaines pour « les petits Savoyards » ; il peint le critique en extase devant les « ramoneurs » dans leur costume professionnel, allusion facile à cette piquante énigme du XVIII^e siècle, qui les compare avec leurs accessoires à l'amour sans leur en donner le nom.

Dans ses poésies, Voltaire se montre plus âpre et plus sanglant pour son ennemi.

C'est Desfontaines, dit-il, dans son *Ode sur l'ingratitude* :

C'est Desfontaines, c'est ce prêtre
Venu de Sodome à Bicêtre,
De Bicêtre au sacré vallon..,

Et il insistera, avec une joie cruelle sur cet horrible séjour de Bicêtre, dans des couplets que lui attribuent les chansonniers manuscrits du temps :

Adieu, trop méchant prêtre.
Tiré par mon crédit
Du château de Bicêtre,
Pour le péché maudit
Qui fait brûler son maître,
Soins honteux que j'ai pris
D'un fripier d'écrits,
Sur la sellette dure
Où siégea Deschauffour.
Lorsque, en humble posture,
Tu parus, l'autre jour,
 Craignant la brûlure,
Où jamais on ne vit
Faquin si petit.

Contormément à la règle de la maison, Desfontaines, écrit le marquis d'Argens, était fustigé deux fois par jour ; et Voltaire rappelle le châtement, auquel faisait allusion la lettre désespérée du détenu à d'Ombreval, dans une épigramme sur des jugements erronés du critique :

Pour l'amour anti-physique
Desfontaines flagellé
A, dit-on, fort mal parlé
Du système Newtonique,
Il a pris tout à rebours
La vérité la plus pure,
Et ses erreurs sont toujours
Des péchés contre nature.

Suprême ironie de la destinée ! La solution de cet interminable conflit fut renvoyée, en 1739, à l'arbitrage d'Hérault, au lieutenant de police qui, dix années auparavant, avait accouplé les deux adversaires dans la même note d'infamie. Il dut bien en rire dans sa barbe ; et, — nouvelle malignité du personnage — chacun d'eux subit, à fort peu près, la même condamnation. Sans doute, la sentence qui frappa, et fort justement, Desfontaines était, en apparence, plus sévère, car elle l'obligeait au désaveu public, tou-

jours plus humiliant, de cette abominable *Voltaireomanie* : mais, à titre de réciprocité, le magistrat avait exigé de Voltaire qu'il reniât, dans une déclaration signée de sa main, le *Préservatif*, un libelle inspiré par le poète contre le critique.

Avant de quitter ce lieutenant de police autoritaire, quinteux et fourbe, d'autant moins excusable dans sa haine aveugle contre Voltaire, qu'il assurait publiquement de ses plus ardentes sympathies, dégageons de sa correspondance administrative un enseignement bien topique.

L'homme qu'il avait flétri d'une épithète déshonorante allait infliger le même outrage à la religion catholique. La paternité du mot appartient, paraît-il, au roi de Prusse Frédéric II, un autre ami, fort malpropre, de Voltaire. Celui-ci, quoi qu'il en soit, fit un sort à la trouvaille du châtelain de Potsdam en la vulgarisant par l'immense publicité de sa correspondance. Pendant longtemps il termina la plupart de ses lettres par cette mystérieuse formule : *ECRLINT*, que les initiés traduisaient ainsi : *Ecrasez l'infâme*.

Par un juste retour des choses d'ici-bas,

combien d'anti-voltairiens, même de nos jours, appliquèrent, ce nom d'infâme au grand homme, dans une acception bien différente, il est vrai, de celle qu'il plaisait à Hérault de lui donner, car nous ne saurions croire que telle fut l'interprétation de ces bonnes religieuses de Sainte-Marie-d'en-haut, à Grenoble, qui, pendant la Restauration, bannissaient de leur couvent l'orthographe officielle, parce qu'elle était l'œuvre de « l'infâme Voltaire ».

XVII

Les relations de Voltaire avec Frédéric II furent pareillement des plus tourmentées.

Elles avaient eu cependant les commencements d'une véritable lune de miel.

Entraîné par ce premier mouvement qui le portait irrésistiblement aux actions les plus généreuses, le philosophe était pris d'une soudaine et chaude sympathie pour ce jeune prince, dont les brutalités de son père, le Roi-Caporal, avaient fait un objet de pitié pour toute l'Europe. Il entretint avec lui une active correspondance, conçue dans les termes les plus tendres, forçant même la note jusqu'à lui dire : « Monseigneur », votre idée m'occupe le jour et la nuit ; je rêve à mon prince comme on rêve à sa maîtresse », (avril 1740). Qu'on ne s'étonne pas de ces démonstrations excessives d'une affection, d'ailleurs aussi pure que sincère : Voltaire en est coutumier avec la plupart de ses amis : et son œuvre épistolaire abonde en exemples du même genre, témoignant, par parenthèse, d'un certain nervosisme, presque maladif,

dont nous recommandons l'étude aux physiologistes curieux de phénomènes psychiques.

Lorsque, dans le cours de cette même année 1740, le prince héritier devint roi de Prusse, sous le nom de Frédéric II, la joie de Voltaire tourne au délire : « S'il était vrai que Votre Humanité passât par Bruxelles, je la supplie de faire apporter des gouttes d'Angleterre, car je m'évanouirais de plaisir (25 août 1740) ».

Et Frédéric de répondre : « Ce sera le plus charmant jour de ma vie ; je crois que j'en mourrai, mais on ne peut choisir de genre de mort plus aimable ».

Ces « deux grandes coquettes » comme les appelle, à juste titre, un des biographes les plus autorisés de Voltaire, M. Desnoiresterres, ne tardèrent pas à se rencontrer. Ce fut, bien entendu, un assaut de courtoisie et de politesse, de compliments et de congratulations, qui rappelle les séances académiques des précieuses de Molière. A l'heure du départ, Voltaire adresse à son ami ce quatrain éperdu :

Non, malgré vos vertus, non, malgré vos appas,
 Mon âme n'est point satisfaite ;
 Non, vous n'êtes qu'une coquette
 Qui subjugue les cœurs et ne vous donnez pas.

Pour ne pas demeurer en reste, Frédéric réplique, sur les mêmes rimes :

Mon âme sent le prix de vos divins appas,
 Mais ne présumez pas qu'elle soit satisfaite,
 Vous me quittez pour suivre une coquette ;
 Moi, je ne vous quitterais pas.

La coquette était Mme du Châtelet, la savante amie de Voltaire, que n'aimait pas le roi de Prusse et qui le lui rendait bien.

Quand la mort eut délivré de ses attaches le philosophe et que celui-ci eut enfin compris combien l'air de la France était malsain pour lui, il accepta, de grand cœur, l'hospitalité, en apparence somptueuse, que lui offrait le roi de Prusse.

Ce fut, hélas ! l'heure de la lune rousse.

Que Voltaire ait eu des torts graves envers Frédéric, qu'il ait donné un trop libre cours à ses instincts de cupidité et de malice, qu'il ait abusé de sa situation privilégiée pour satisfaire ses appétits d'agiotage et ses rancunes de lettré, nous l'accordons volontiers, mais nous estimons fort coupable encore le roi de Prusse, ce « Salomon du Nord », qui infligea un si solennel démenti à son prétendu désintéressement philosophique, en accablant son hôte, de tout le poids du plus odieux arbitraire. Car, on ne saurait trop

le répéter, ce monarque, qui fut peut-être un grand guerrier et un grand législateur, en faisant de la Prusse cette nation de proie que, depuis deux siècles, l'Europe voit à l'œuvre, ne fut toute sa vie qu'un faux bonhomme ; et jamais son portrait ne fut plus fidèlement tracé que dans cette épigramme attribuée à Turgot :

Ce mortel profana tous les talents divers,
 Il charma les humains qui furent ses victimes,
 Barbare en action et philosophe en vers,
 Il chanta les vertus et commit tous les crimes.
 Haï du dieu d'Amour, cher au Dieu des combats,
 Il baigna dans le sang l'Europe et sa patrie.
 Cent mille hommes par lui reçurent le trépas ;
 Aucun n'en reçut la vie.

Donc, Frédéric, après avoir prodigué les flatteries et les caresses à Voltaire, le traita avec le dernier mépris et la dernière dureté. C'est encore la caractéristique du Vandale en tous les temps ; il se pique d'un exquis savoir-vivre : il affecte même de parler français avec une impeccable pureté, et il se conduit en sauvage. Ainsi procéda Frédéric vis-à-vis de Voltaire. Quand celui-ci, lassé de tant d'insolence et de cynisme, prétendit échapper aux griffes du tyran, il se vit arrêter à Francfort par un agent du roi qui, sous prétexte de lui réclamer les « poésies » de son maître, emportées par le fugitif, maltraita et incarcéra le détenteur involontaire de ces chefs-d'œuvre.

Frédéric fut le mauvais marchand de ses violences. Voltaire ne les lui pardonna jamais, bien qu'en certaines circonstances il ait paru se raccommode avec l'homme qui protestait toujours de son amitié et de son admiration pour son ancienne victime, Voltaire traita le roi de Prusse comme un autre Desfontaines. Il le désigne dans ses lettres sous le nom anagrammatisé de *Luc* et lui reproche toujours avec sa même variété de formules, à n'importe quel propos, des goûts antiphysiques qui, d'ailleurs, n'étaient un mystère pour personne. C'est surtout dans ses *mémoires*, qui sont aussi bien ceux de Frédéric, que Voltaire consumma l'exécution du personnage. Jamais sa verve et son esprit ne furent mieux inspirés. Lui, qui jusqu'alors avait gardé le plus profond silence sur des habitudes honteuses connues de tous, rattrape singulièrement le temps perdu, depuis l'attentat de Francfort. Dans ses diaboliques *Mémoires*, une phrase, un mot même lui suffisent pour fixer l'infamie de son persécuteur au pilori de l'histoire. Frédéric avait une aversion marquée pour les femmes ; on affirme cependant qu'il avait aimé une danseuse, la Barbaine ; c'est apparemment, dit Voltaire, parce qu'elle avait « des jambes d'homme ». Au reste, le roi de Prusse ne peut même pas prétendre au titre de parfait sodomite :

« Quand Sa Majesté était habillée et bottée, le stoïque donnait quelques moments à la secte d'Epicure. Il faisait venir deux ou trois favoris, soit lieutenants de son régiment, soit pages, soit héritiers ou jeunes cadets ; on prenait du café. Celui à qui on jetait le mouchoir restait un demi-quart d'heure en tête à tête ; les choses n'allaient pas jusqu'aux dernières extrémités, attendu que le prince, du vivant de son père, avait été fort maltraité dans ses amours de passade, et non moins mal guéri. Il ne pouvait jouer le premier rôle, il fallait se contenter des seconds. ».

Cette assertion se trouve confirmée par les *Mémoires* de la Margrave de Bayreuth, sœur de Frédéric, qui pourtant aimait tendrement son frère. Ne dit-elle pas qu'il avait pour mignon, dans sa jeunesse, le page Keit « le ministre de ses vices », qui échappa miraculeusement à l'échafaud dressé pour lui sur la sentence du Roi-Caporal ? Et l'on serait tenté de se demander si les exécutions ordonnées par ce sanguinaire despote, exécutions où faillit périr Frédéric II, n'avaient pas pour réel motif les monstrueuses débauches de ce prince et de ses compagnons.

Dans une relation manuscrite publiée par la *Revue encyclopédique* de 1848, un père de l'Oratoire, qui séjournait à Berlin en 1752, c'est-à-dire à l'époque du voyage de Voltaire, reproduit, en termes moins vifs, il est vrai, les renseignements donnés par le philosophe sur la vie... épicurienne de Frédéric. L'oratorien dit que la réunion des *Postdamites* — le mot est joli — ne compte jamais plus de huit personnes « le roi compris et un ou deux mignons. » Après le dîner, le prince « fait entrer avec lui quelques-uns de ces jeunes gens. Tout ce qui s'en trouve est fait à peindre et de la plus jolie figure... Toute la chambrée consiste en huit pages, autant de laquais de chambre, quatre coureurs et six jeunes gens avec l'habillement de différents Orientaux, mais tous en couleur de rose, chargés de galons. En général, il n'aime que les couleurs douces. Dans tous les appartements qu'il occupe, les meubles sont couleur de rose, ou lilas pâle... »

Mais la détestable réputation du grand Prussien, propagée sous le manteau par des écrits dont la sincérité pouvait sembler suspecte, allait recevoir une consécration officielle à laquelle ne s'attendait guère le principal intéressé. Il faut reconnaître aussi qu'il l'avait bien voulu. C'était vers la fin de la guerre de sept ans, Frédéric qui, d'accord avec l'Angleterre, bataillait contre nous, trouva sans doute que la poudre et les balles n'étaient pas des armes suffisantes pour la gloire. Il prétendit encore nous écraser sous le poids de ses élucubrations littéraires. Il avait la manie de composer des vers français, toujours détestables quand Voltaire ne les corrigeait pas. Il décrocha donc toute une ode contre Louis XV, la Pompadour et la nation française, qui était, comme bien on pense, la plus malveillante des satires. Choiseul, alors secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, riposta par une autre

pièce, avec laquelle — pour nous servir d'un terme d'argot moderne exprimant à souhait notre pensée — il « mit Frédéric dans sa poche ». Choiseul affirma depuis qu'il était l'auteur de cette virulente réplique. Voltaire prétendit que le ministre l'avait commandée au poète Palissot. Quoi qu'il en soit, elle fut considérée comme la réponse du gouvernement français à l'insolence du monarque prussien ; et elle se terminait ainsi, faisant allusion à l'amour de Louis XV pour la Pompadour, vilipendé par Frédéric :

Peux-tu condamner la tendresse,
Toi qui n'en as connu l'ivresse
Que dans les bras de tes tambours?

XVIII

Quand Voltaire inaugura sa campagne contre l'intolérance et le fanatisme, il compta au nombre de ses correspondants et amis un auteur dramatique d'assez mince valeur, connu surtout comme viveur, et convaincu de pédérastie, le marquis de Thibouville.

Celui-ci fut, toute sa vie, un des plus constants admirateurs du poète et un des plus fidèles zéloteurs du philosophe. Mais, comme on l'a si souvent répété, un homme d'esprit ne saurait résister à la tentation de retenir un trait moqueur lancé à son meilleur ami. Et c'est vraisemblablement pour cette raison, qu'associant Thibouville à Vissan qui, lui non plus, ne l'avait jamais taquiné, Voltaire écrivait dans sa *Pucelle* ces deux vers célèbres :

Tels on a vu Thibouville et Vissan
Imitateurs du premier des Césars...

Et puis, nous l'avons déjà établi, Voltaire, tout en condamnant « l'acte infâme » lui reconnaissait des circonstances atténuantes, suivant le milieu ou l'âge, le pays ou la condition sociale. Lisez plutôt cette page de son *Dictionnaire philosophique* :

« *Amour socratique.*

Si l'amour qu'on a nommé *socratique* et *platonique* n'était qu'un sentiment honnête, il y faut applaudir ; si c'était une débauche, il faut en rougir pour la Grèce.

« Comment s'est-il pu faire qu'un vice destructeur du genre humain, s'il était général, qu'un attentat infâme contre la nature soit pourtant si naturel ? Il paraît être le dernier degré de la corruption réfléchie ; et cependant, il est le partage ordinaire de ceux qui n'ont pas encore eu le temps d'être corrompus. C'est la jeunesse aveugle qui, par un instinct maldémêlé, se précipite dans ce désordre, au sortir de l'enfance, ainsi que dans l'onanisme.

« La fraîcheur du teint... l'éclat des couleurs... la douceur des yeux » qui font « ressembler un jeune garçon pendant deux ou

trois ans à une belle fille » expliquent une méprise des sens « beaucoup plus commune dans les climats doux que dans les glaces du septentrion... aussi ce qui ne paraît qu'une faiblesse dans le jeune Alcibiade, est une abomination dégoûtante dans un matelot hollandais et dans un vivandier moscovite. »

Le marquis de Thibouville avait-il eu la grâce d'Alcibiade ? Nous l'ignorons. Mais il n'en avait certes plus la jeunesse quand il pratiquait effrontément la bassesse des amours séniles, ainsi qu'il résulte de deux lettres que nous avons retrouvées dans les *Archives de la Bastille*.

En 1742, une princesse du sang, Mlle de Sens, écrivait au lieutenant de police :

« Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire mettre pour trois mois à Bicêtre un laquais qui s'appelle Valois, qui est sorti de chez moi pour aller à M. de Thibouville qui lui a promis plus d'argent qu'il n'en avait pour le débaucher ; je crois que vous voudrez bien empêcher que ces messieurs ne débauchent mes gens, en punissant ceux qui en sortent : c'est le moyen de m'en garantir. Je vous prie d'être persuadé, Monsieur, etc., etc.

« ALEXANDRINE DE BOURBON. »

C'était de règle, en ces temps d'arbitraire, de punir par quelques jours de prison tout domestique de grand seigneur qui sortait brusquement de chez son maître sans l'avoir prévenu ; et la durée de la captivité était plus longue si toute la domesticité faisait grève en même temps. Dans l'espèce, Valois était peu intéressant ; mais Thibouville devait y tenir, car il s'indigne de l'affront personnel qu'on lui fait en détendant son domestique ; et ce qui ne laisse pas d'être piquant, la marquise de Thibouville entre à son tour en campagne pour réclamer Valois. « Madame la Duchesse (de Bourbon) » affirme-t-elle, l'a prévenue que Mlle de Sens consentait à lui rendre le détenu. Et, en effet, ce nouveau billet de la princesse autorisait le lieutenant de police à remettre en liberté le coupable :

« Je crois, Monsieur, que le bruit qu'a fait l'aventure du laquais de M. de Thibouville doit avoir corrigé ces messieurs de venir dorénavant faire leurs recrues chez moi. Aussi, comme j'ai pitié du malheureux qui souffre ayant moins de tort que son maître, je vous le remets entre les mains pour que vous le fassiez sortir quand vous le jugerez à propos, en lui faisant conseiller de ne pas retourner à son maître. Je vous suis fort obligée, etc., etc.

« ALEXANDRINE DE BOURBON. »

Valois n'était resté que quinze jours à Bicêtre ; et comme le laisse entendre très justement Mlle de Sens, c'était le maître qu'il eût fallu châtier, et non le laquais. Mais, nous l'avons déjà dit, l'iniquité des lois sociales sous l'ancien régime ne favorisait que trop

l'impunité des gens de qualité alors qu'elle sévissait impitoyablement sur les pauvres diables obligés par leur misère ou par leur ignorance à devenir leurs complices.

A mesure qu'il avançait en âge, Voltaire continuait à se moquer de *Luc*, à rappeler les petits ramoneurs de Desfontaines, à équivoquer sur Jean-Baptiste ou sur Jean-Jacques Rousseau : il plaisantait même son fidèle disciple, Villette, sur qui ses contemporains ont déversé des tombereaux d'épigrammes plus ordurières les unes que les autres ; il l'appelait assez finement *docteur in utroque*, mais avec une certaine discrétion. Car, il s'étonnait, non sans raison, que cet homme à qui rien ne manquait, esprit, tournure, fortune — Villette avait hérité de son frère cent cinquante mille livres de rente et le titre de marquis — donnât si facilement prise aux soupçons les plus outrageants. Villette passait alors pour un sodomite de haute marque. A l'exemple des petits maîtres de son temps, qui posaient volontiers en fanfarons du vice, il avait eu le triste courage de se glorifier, dans plusieurs lettres au chevalier de Boufflers, de passions contre nature dont nous le verrons se défendre plus tard avec une certaine énergie. Voltaire visait sans nul doute cette aberration physique lorsqu'il écrivait de Ferney, le 20 septembre 1766, la mercuriale suivante au « Tibulle français » qui était en même temps le Benjamin du clan philosophique :

« ... Je ne vous pardonne pas de vous livrer au public qui cherche toujours une victime et qui s'acharne impitoyablement sur elle : on ne vous dit peut-être pas à quel point il enfonce le poignard dans les plaies qu'il a faites lui-même. Je vous prédis que vous serez malheureux, si vous ne vous dérobez pas à l'envie et à la malignité ; et je vous répète que vous n'avez d'autre parti à prendre que de vivre avec un petit nombre d'amis dont vous soyez sûr.

« Vous vous plaignez de quelques tours qu'on vous a joués. J'aimerais mieux qu'on vous eût volé deux cent mille francs que de vous voir déchirer par les harpies de la Société qui remplissent le monde. Il faut absolument que vous sachiez que cela a été poussé à un excès qui m'a fait une peine cruelle. On dit : voilà comme sont faits tous les petits philosophes de nos jours. On clabauda à la Cour, à la Ville...

« ... Vous êtes fait pour mener une vie très heureuse, et vous vous obstinez à gâter tout ce que la Nature et la Fortune ont fait en votre faveur. Je vous dirai encore qu'il ne tient qu'à vous de faire tout oublier. Je vous demande en grâce que vous viviez heureux. Je ne veux pas qu'un beau diamant soit mal monté. »

Or, dans cette même année, soit qu'il ait égard aux observations de Voltaire, soit que les attaques de ses ennemis aient fini par l'émouvoir, Villette profite de l'occasion qui lui est offerte pour protester officiellement contre les rumeurs de l'opinion publique. Un de ses anciens domestiques avait été surpris dans une maison de débauche avec trois autres jeunes gens destinés, comme lui,

aux plaisirs inavouables d'un chevalier de Malte, M. de Léomont. Villette écrit, à la sollicitation de ses gens, au lieutenant de police :

« Un domestique qui a été à mon service et que j'ai renvoyé plus pour son imbécillité que pour sa mauvaise conduite, vient d'être mis en prison, on m'a dit qu'il se réclame de moi, il se sert de mon nom comme du meilleur expédient. Je me hâte de vous aviser, Monsieur, que je ne prends à cet homme d'autre intérêt que celui que l'humanité semble exiger de ma part. Mes gens me sollicitent d'implorer la vôtre en sa faveur. Mais les ridicules et les brocards me font peur surtout à l'article *pédérastie*. Je suis cruellement révolté de tout ce qui pourrait avoir ce coup d'œil, l'envie n'a déjà que trop affligé ma gaieté et ma bonhomie, je ne veux pas lui fournir de nouvelles armes.

J'ai l'honneur, etc.

« Le marquis de VILLETTE. »

La prose du marquis de Villette ne devait pas être d'une puissante recommandation auprès du lieutenant de police, car celui-ci ordonna à l'un de ses secrétaires de « répondre poliment » que la mise en liberté du coupable « n'est pas absolument possible. » Et, par manière de conclusion, de ces quatre infâmes, les uns sont envoyés à Bicêtre, les autres au régiment, trop souvent, hélas ! le réceptacle de ces tristes recrues.

Somme toute, pour être piquant, cet épisode inconnu de la vie de Villette n'est pas un argument décisif dans la cause qui nous occupe. Il n'entache en rien la mémoire du marquis, pas plus qu'il ne l'innocente. Par contre, voici un autre document, également inédit, qui semble justifier les préventions des contemporains et qui établit surtout ce point, resté jusqu'alors dans l'ombre, que la police surveillait Villette comme les autres sodomites dont Paris était alors infecté. Il est vrai qu'à cette époque surveiller « les gens de considération » n'était qu'une mesure illusoire, puisque la police n'osait ni les arrêter, ni les punir.

Deux jeunes gens, coureurs de cabarets et de tripots, Carrier, secrétaire de Villette, et Fleury, fils du vieux marquis de Fleury, qui avait déshonoré son nom en le vendant à une femme galante, étaient allés passer la soirée du 15 mai 1769 chez « le suisse du gouvernement des Tuileries ». Le logement de ce fonctionnaire était devenu, par une tolérance coupable, particulière aux trois privilégiés, une sorte de vide-bouteilles bien connu des viveurs parisiens. Nos deux libertins en étaient sortis complètement ivres à 10 heures 1/2 du soir. A ce moment, apparaît le marquis de Villette qui « frappe sur le bras » de Fleury. Bien qu'on eût arraché depuis longtemps aux Tuileries les bosquets et les charmilles qui favorisaient la honteuse industrie de Sodome, ses fanatiques rôdaient souvent encore dans les allées de promenade. Fleury

s'imagina, paraît-il, quand il se sentit touché, qu'il avait à faire à l'un d'eux : du moins, il l'affirme dans le rapport de l'inspecteur Lehoux que nous analysons. Toujours est-il que l'ivrogne répond avec brutalité et que Villette se fâche. Les têtes s'échauffent. Carrier, qui a reconnu son maître, dégaine et pique légèrement à la main son compagnon de plaisir. Celui-ci le poursuit ; le guet accourt au vacarme, arrête les deux combattants, qui, le lendemain matin, sont remis entre les mains de Lehoux et conduit par ses soins au Fort Levêque.

Le marquis se présente à la prison : il veut parler aux jeunes gens « en particulier » Mais Lehoux « lui donne une défaite honnête » : Il est impossible de communiquer avec les prisonniers, tant qu'il n'ont pas subi un premier interrogatoire.

— Mais, en votre présence, demande Villette.

Le policier y consent. Et M. le marquis, ajoute-t-il, « leur fait beaucoup de reproches avec bonté et leur promet sa protection auprès de nous ».

Nous ignorons si M. le marquis ne s'était pas encore avancé plus que de raison, mais il ne paraît pas que le lieutenant de police ait voulu prendre sur lui une décision qui ne lui coûtait guère dans d'autres circonstances. Ce fut le ministre Saint-Florentin, sollicité sans doute par Villette, qui prononça sur le sort des prisonniers. Au reste, la faute était légère et le lieutenant de police ne demandait pas qu'elle fût sévèrement punie. Fleury, sans doute à cause de son égratignure, sortit le premier de prison, trois jours seulement après y être entré : il était ravi d'en être quitte à si bon marché ; mais par une de ces subites tendresses, communes à la race des ivrognes, « il s'inquiéta du sort réservé à Carrier » et il courut chez le marquis de Villette réclamer son intervention en faveur de son compagnon de captivité.

Celui-ci fut délivré quatre jours après. S'il n'avait pas été mis en liberté, le 18 mai, comme son cher Fleury, ce n'était pas seulement parce qu'il semblait plus coupable que lui, c'était aussi parce que le lieutenant de police voulait le faire interroger tout particulièrement. Lehoux fut chargé de ce soin ; mais dit-il « le jeune homme, fin et rusé malgré tout ce que j'ai pu dire, ne s'est point déboutonné. Il est seulement convenu que, depuis trois ans qu'il est attaché à M. le marquis de Villette il a vu venir chez lui plusieurs jeunes gens dont l'air *sucé* annonce qu'ils sont antiphysiques, mais qu'il n'en a point de preuve. Il m'a nommé *Tranche-foin de Fauçères* ci-devant clerc de notaire, aujourd'hui sans état... et un autre, nommé *Maurice*, soi-disant maître de musique, qui aujourd'hui ne fait d'autre métier que de procurer des jeunes garçons à ceux qui les aiment. Il n'a pu me dire sa demeure, mais me l'a dépeinte. Si je suis assez heureux pour la découvrir, je me propose, sous votre bon plaisir, Monsieur, de l'observer de près ».

Pour un homme « qui ne se déboutonnait pas », Carrier en disait cependant assez long.

Nous ne voyons pas que l'affaire ait eu des suites : du moins nous n'avons trouvé aucun document qui l'établisse. Puis, nous ne cesserons de le répéter, si l'étude des papiers de la Bastille, où nous avons découvert ces diverses pièces, ménage d'agréables surprises, elle conduit à d'inévitables déceptions.

L'enquête, jusqu'alors heureusement menée, n'aboutit pas : tant de ses éléments ont disparu dans le cataclysme du 14 juillet 1789 ! Je ne veux pas dire, je ne crois même pas que Villette, quoique particulièrement intéressé à certaines soustractions, se soit offert la satisfaction, si facile pour lui à cette époque, de détruire de fâcheuses procédures. Il en avait bien pris son parti avec le temps. Ne disait-il pas, en 1776, à Voltaire :

« Un marchand d'injures, établi à Londres, m'a écrit qu'il allait publier un volume d'anecdotes un peu scandaleuses dans lesquelles j'avais ma bonne part, mais qu'il consentait à supprimer mon article, si je voulais seulement lui envoyer cent louis. »

En homme d'esprit, le marquis avait répondu à ce maître chanteur que, pour moitié moins, il lui enverrait sur son propre compte, à lui Villette, des silhouettes inédites encore plus suggestives. En tout cas, il avait dû abjurer formellement son erreur, puisque, l'année suivante, Voltaire le mariait à une de ses plus chères pupilles, Mlle de Varicourt, qu'il appelait *Belle et Bonne*.

Mais le « Tibulle français » eut cette mauvaise fortune de s'entendre toujours plaisanter sur son immoralité, comme sur sa poltronnerie ; car, à l'exemple de Villars et de Thibouville, il passait pour n'être point un foudre de guerre ; et ce ne furent certes pas ses prétendus exploits de duelliste qui purent amener le moindre revirement dans l'opinion publique.

XX

D'après les documents, pour la plupart inédits, que nous venons de publier, on a pu se rendre compte que, malgré la vigilance brouillonne et sauvage de Théro et consorts, la secte anti-physique n'avait pas été complètement déracinée du sol parisien. Pour rester plus discrète, elle ne s'en propageait pas avec moins de rapidité, et à l'aurore de la Révolution, elle comptait dans toutes les classes de la société, surtout dans les plus hautes, autant de fidèles qu'aux premières heures du XVIII^e siècle.

Ce n'était pas que la police les pourchassât avec moins d'ardeur. Nombreux sont les dossiers qui témoignent de ce redoublement de surveillance. Et si nous voulions en analyser quelques-uns, nous n'aurions, hélas ! que l'embarras du choix.

Un président au bureau des finances d'Orléans, nommé d'Arcy,

se fait prendre à l'Opéra, sur le point d'attenter... à la vertu d'un garde française.

En 1760, un professeur de latin, le sieur de Dourgny, est surpris, à la foire Saint-Laurent, dans des latrines, avec un décrocteur de treize ans qui le fouette d'importance : C'est, prétend le fustigé une pénitence quelui a imposée son confesseur.

D'Anduran de la Péroux, gentilhomme d'Aurillac, est un récidiviste. Arrêté en 1748, pour ses habitudes honteuses avec l'abbé de Lajeard, il se fait « repincer », douze ans après, aux Tuileries « dans les ifs » en compagnie du comte de Martel, mousquetaire allié aux Charost.

À cette époque, un inspecteur de police, nommé Damotte, fort beau garçon, paraît-il, remplissait le vilain rôle d'agent provocateur et faisait jusqu'à trois captures dans la même soirée. Il s'empara ainsi d'un certain Le Prince de la Fosse, dont les aveux sont des plus instructifs. Le malheureux racontait qu'il avait été corrompu, dès l'âge de 18 ans, dans un collège de Paris, par le père de LaMoignon et par d'autres jésuites.

Un autre jour, le même Damotte, qui avait dans ses attributions la tournée du Luxembourg, y surprend « après qu'on a sifflé pour faire évacuer le jardin » un nommé Chazel, si répandu dans le monde des sodomites qu'il donne à l'inspecteur la liste des plus marquants ; et Damotte inscrit sur son carnet les noms de l'abbé d'Apilly, conseiller clerc à la cour des Aides, des Marquis de Lage, de Saint-Cyr, de la Serrane, du Terrail, du comte de la Tour du Pin, du prince de Talmont et surtout de Perducat, un magistrat plus infâme, si possible, que tous les autres.

L'inspecteur Duhot, chargé de la police des étrangers, nous édifie sur la moralité de certains d'entre eux dans ses rapports très nets et très significatifs.

« J'étais hier au soir au quai de l'Ecole sur le trottoir, nommé entre les messieurs *le Canapé*, où ils se rassemblent journellement et y causent le scandale le plus révoltant. Le comte de Soltikoff y est habituellement depuis neuf heures du soir jusqu'à minuit et quelquefois même jusqu'à deux heures du matin. C'est en ce lieu qu'il fait ordinairement ses recrues ; on l'y connaît sous le nom du *Roule* (il demeurait dans le quartier). Le prince de Sapicha y allait fréquemment avant qu'il soit brouillé avec le comte de Soltikoff ; on l'y appelait Quillet. »

Duhot donnait la liste des mignons de ces grands seigneurs et concluait : « Il serait très facile aujourd'hui d'enlever tout ce peuple d'infâmes dans une patrouille, 15 août 1765 ».

Un autre rapport annonçait : « Le prince Sapicha est parti avant-hier pour s'en retourner dans sa patrie. Il passera par la Hollande où il joindra les mignons qui l'ont précédé et qui l'y attendent depuis plus de deux mois... »

.....

Nous terminons ici notre étude sur une des plaies les plus profondes et les plus hideuses de la société parisienne au XVIII^e siècle. Aussi bien, une plus longue nomenclature deviendrait fastidieuse sans être plus probante. Nous croyons en effet avoir suffisamment démontré, par l'examen de cas particuliers ou par des vues d'ensemble, avec quelle intensité l'immonde et démoralisant fléau sévissait dans tous les rangs de la population. La plupart des *patients* étaient moins des criminels pervers que des névrosés inconscients : c'étaient les produits malsains d'une société en décomposition, les fils de cet admirable et déplorable XVIII^e siècle, qui devait étonner le monde par les plus étranges contradictions, par son esprit de tolérance et par la barbarie de son fanatisme, par l'indépendance de sa libre pensée et par la servilité de sa courtoisie, par son amour de l'humanité et par son ardeur de persécution, par son culte des vertus les plus hautes et par sa pratique des vices les plus bas. Mais l'heure allait bientôt sonner où toute cette corruption devait être purifiée par un feu autrement régénérateur que celui du bûcher où périt Deschauffour. Pendant toute la période révolutionnaire, il ne fut plus guère question des infâmes ; et c'est fort rare, quand des rapports de police — une institution qui, elle, a survécu à tous les cataclysmes — signalent des faits de sodomie. Je ne jurerais pas autrement que le XIX^e siècle ait conservé ce niveau dans l'étiage de la moralité publique ; mais, heureusement, l'âge moderne édifie plus d'hospitiaux que d'hospices, que de prisons ou d'échafauds ; et je persiste à croire en thèse générale que l'*infâme* est un malade à mettre sous la douche d'un asile d'aliénés plutôt que sous les verroux d'une maison centrale.

Paul D'ESTRÉE.

Les anciens maîtres de la Chirurgie

LES RASSE DES NEUX, MAITRES CHIRURGIENS DE PARIS

Par le D^r PAUL DORVEAUX.

Bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris.

La famille Rasse Des Neux ne figure ni dans les *Dictionnaires encyclopédiques*, ni dans les *Recueils de biographies* ; cependant elle a produit, au XVI^e siècle, quelques chirurgiens qui ont eu un certain mérite.

Le premier qui soit mentionné par les historiens de la chirurgie (1) était, si nous en croyons l'auteur de l'*Index funereus chirurgorum Parisiensium* (2), « parisien chirurgien du roi (il vécut sous François I^{er} et Henri II), et très expert dans son art. Il mourut

(1) Plusieurs auteurs se sont occupés de l'histoire de la chirurgie en France : Jérôme Delanoue, Jean Devaux, François Quesnay, J.-F. Malgaigne, E. Nicaise, etc.

Rien de l'œuvre de Jérôme DELANOUE n'a été publié ; il en reste deux volumes in-folio, appartenant à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris ; l'un relié en veau et l'autre en parchemin. Comme ils ont tous deux la même cote : *Mss.* 89, je désigne dans les notes qui suivent, le premier par *Ms.* 89 a, et le second par *Ms.* b. Les Rasse Des Neux y sont plusieurs fois mentionnés.

Jean DEVAUX est l'auteur d'un petit livre anonyme intitulé : *Index funereus chirurgorum Parisiensium ab anno 1315 ad annum 1714* (Trévoux et Paris ; Estienne Ganneau, 1714, in-12), lequel est un véritable historique de la chirurgie à Paris de 1315 à 1714. Cet index a été réimprimé en 1744 par François Quesnay.

François QUESNAY a publié, sous le voile de l'anonymat, ses *Recherches critiques et historiques sur l'origine, sur les divers états et sur les progrès de la chirurgie en France*. (Paris, Charles Osmont, 1794, 1 vol. in-4^e ; autre édition en 2 vol. in-12), ouvrage dont un certain nombre d'exemplaires, par suite d'une supercherie familière aux libraires, portent le titre suivant : *Histoire de l'origine et des progrès de la chirurgie en France* (Paris, Ganeau, 1749, 1 vol. in-4^e. Paris, Brocas, 1749, 2 vol. in-12).

L'*Index funereus* de Jean Devaux y occupe, dans l'édition in-4^e, les pages 525 à 624, et dans l'édition in-12, la fin du second volume. Les Rasse Des Neux sont mentionnés dans les *Recherches critiques* aux pages 89, 198, 293, 388, 389, 421, 547 et 548 de l'édition in-4^e.

MALGAIGNE a donné, en tête de son édition des *Œuvres complètes* d'Ambroise Paré, un historique de la chirurgie dans lequel figure Rasse des Neux, à la page CCLXI (t. I, Paris, 1840).

Quant à NICAISE qui fut un des premiers collaborateurs du *Janus* tout le monde connaît ses rééditions des traités de chirurgie de Guy de Chauliac, de Henri de Mondeville et de Pierre Franco.

(2) *Index funereus* par Jean DEVAUX, Trévoux et Paris, 1714, p. 23. — *Recherches critiques* par François QUESNAY, ed. in-4^e, p. 547.

le 14 janvier 1552, laissant deux fils également chirurgiens à Paris, François et Nicolas.

L'aîné, François Rasse Des Neux (appelé François Des-Noeux par Jean Devaux, et François Desneux par Jérôme Delanoue), fut en relation avec Jacques Gohory, qui, dans son *Instruction sur l'Herbe petum* (1), le déclare personnage très expert en son art ». Il fut aussi dans les meilleurs termes avec Adrien Le Tartier, car ce savant médecin champenois lui a dédié un chapitre de ses très curieuses *Promenades printanières* (2), le quarante-troisième, intitulé « d'où vient que la seule langue es plus aagez et usez resent moins de faiblesse et diminution de ses actions, que les autres parties ».

De son temps, les deux chirurgiens jurés du roi au Châtelet présidaient les examens des candidats à la maîtrise de chirurgie et avaient seuls le droit de conférer la licence et de donner le bonnet, signe de cette maîtrise. En 1552, ces deux chirurgiens étaient Sébastien Danisy et Estienne de La Rivière, et celui-ci fit à François Rasse Des Neux l'insigne honneur de le commettre, par acte notarié en date du 12 décembre, pour donner à sa place le bonnet magistral à un aspirant, dont Jérôme Delanoue, qui relate ce fait, a négligé de nous transmettre le nom (3).

Néanmoins, François Rasse Des Neux est plus connu comme bibliophile que comme chirurgien. Dans son *Traicté des plus belles bibliothèques* (4), le père Louis Jacob le qualifie d'« homme sçavant et curieux » et dit qu'il « laissa après sa mort une grande bibliothèque, remplie d'une infinité de bons livres en diverses sciences, qui fut vendue par son fils à David Douceur (5), libraire de Paris ».

(1) *Instruction sur l'Herbe Petum* dite en France l'Herbe de la Roynie ou Médicée : Et sur la racine Mechiocan (*sic*) principalement (avec quelques autres simples rares et exquis) exemplaire à manier philosophiquement tous au autres Végétaux. Par I. G. P. (Jacques GOHORY, Parisien). A Paris, par Galiet du Pré, 1572, première partie, folio 6 verso.

Ce petit livre est longuement analysé dans un mémoire intitulé : « Un précurseur de Guy de la Brosse, Jaques Gohory et le Lycium philosophal de Saint-Marceau-les-Paris (1571-1576), par M. E.-T. HAMY, professeur au Muséum d'histoire naturelle », et publié dans les *Nouvelles Archives du Muséum* (4^e série, tome I, Paris, 1899), dont il a été fait un tirage à part. Il y est fait mention du « chirurgien Race (*sic*) le puiné », à la page 18 de ce tirage à part.

(2) *Les promenades printanières* de L. T. M. C. (LE TARTIER, médecin champenois). A Paris, Chez Guillaume Chaudière, 1586 (in-16), folio 119 verso. Le Tartier donne à tort le titre de *docteur-chirurgien* à François Rasse Des Neux qui n'avait droit qu'à celui de *maître-chirurgien*.

(3) Manuscrit de Jérôme DELANOUE, coté Ms. 89 A, folio 85.

(4) *Traicté des plus belles bibliothèques* publiques et particulières qui ont esté, et qui sont à présent dans le monde... par le P. LOUYS JACOB, Chalonnois, Religieux Carme. A Paris, chez Rolet le Duc, 1644 (in-8^e), p. 596.

(5) David Douceur fut établi libraire à Paris de 1580 à 1618. Il édita, en 1606, le *Thrésor de la langue françoise* du fameux Jean NICOR, le propagateur du tabac en France.

Cette bibliothèque, ajoute Le Duchat, « composée pour la plupart de nos vieux romans gothiques, était si nombreuse qu'aujourd'hui même (Le Duchat est mort en 1735), dans les plus curieuses bibliothèques et dedans et dehors le royaume, il s'en trouve des volumes où il a mis son nom ». Elle comprenait non seulement des imprimés, mais encore des manuscrits, entre autres de curieux « recueils de toutes sortes de pièces, en vers et en prose, sur les affaires de son temps », écrits de la main de François Rasse Des Neux (1). Mais le plus beau fleuron de sa bibliothèque était certainement l'exemplaire du *De harmonia musicorum instrumentorum* par Gafori (édition de Milan, 1513), ayant appartenu au fameux bibliophile Jean Grolier. Ce volume couvert d'une reliure italienne en veau brun, richement décorée de dorures avec, au centre, les armoiries de Grolier en or et en couleur, avait été donné, en 1546, à François Rasse Des Neux, par un secrétaire du roi, nommé Albisse. Il se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. On y voit les inscriptions manuscrites suivantes : sur le titre, *Franciscus Rassius Noeius chirurgus. Paris, 1546* ; et au verso du troisième feuillet de garde, *Franchini musica. — Ex dono D. Albisse regii secret. s. 1546* (2).

D'après l'*Index funereus*, François Rasse des Neux serait mort le 12 octobre 1588.

Nicolas Rasse Des Neux (que Jérôme Delanoue appelle parfois Nicolas Desneux) excella non-seulement dans la chirurgie, mais encore dans la botanique.

Chirurgien du roi (il vécut sous Henri II, François II, Charles IX et Henri III), il mérita de Jean Devaux l'épithète de *præstantissimus* : c'est dire qu'il fut encore plus éminent dans son art que son père et que son frère.

Botaniste (ou disait alors *simpliste*), il s'adonna à la culture des plantes médicinales, et surtout de celles nouvellement apportées d'Amérique. Jacques Gohory, qui l'appelle « le puis-né Race » (*sic*), autrement dit Rasse le cadet, nous apprend qu'il avait planté, « en un jardin vers le Temple », une grande quantité de tabac, parce qu'en France cette plante opérait alors des merveilles entre les mains des chirurgiens (3). Ce jardin contenait encore, au dire de Charles Estienne et Jean Liébault, la fameuse plante de Méchoa-

(1) *Ducatiæna, ou Remarques* de feu M. LE DUCHAT sur divers sujets d'histoire et de littérature, recueillies dans ses manuscrits et mises en ordre par M. F. (Formey), tome I, p. 121. Amsterdam, Pierre Humbert, 1738. Dans ce livre, Rasse Des Neux est appelé : « Rance des Noeuds, chirurgien de robe longue ».

(2) *Recherches sur Jean Grolier*, sur sa vie et sa bibliothèque, suivies d'un catalogue de livres qui lui ont appartenu, par M. LE ROUX DE LINCY. Paris, L. Potier, 1866, pages 218 à 222. François Rasse Des Neux est encore mentionné dans ce livre, aux pages xxxviii et 92.

(3) GOHORY, *loc. cit.* Voir la note 1, p. 260.

can dont la racine avait presque autant de vertus que les feuilles du tabac, et « une infinité de simples rares, exquis et doués de singulières vertus » (1).

Nicolas Rasse Des Neux mourut le 17 novembre 1581.

Jérôme Delanoue, parlant des frères Rasse des Neux, qui furent, dit-il, ses « maistres et pédaguogues en la médecine (*sic*) et chirurgie soit théorique ou pratique », les proclame « excellans médecins (*sic*), chirurgiens et braves simplistes » et les met au nombre de « ceux qui ont fleury et qui ont eu la médecine (*sic*) et la chirurgie en commandement et desquels la mémoire est recommandable » (?).

(1) *L'Agriculture et Maison rustique* de MM. Charles ESTIENNE et Jean LIÉBAUT, docteurs en médecine. Edition dernière. A Lyon, par Jacques Du Puys, 1582, folio 129, verso.

La plante de Mechoacan était cultivée à Paris, au dire d'Estienne et de Liébault, « es jardins médicinaux de Messieurs maistre Nicole Rasse, le docte et bien expérimenté chirurgien, et Pierre Quthe, le sçavant et soigneux apothicaire. A ce propos, je rappelle que les simples étaient jadis étudiés et cultivés par les médecins, par les chirurgiens, par les apothicaires, par les religieux, etc. Un des premiers traités de botanique publiés en Angleterre : *The Herball, or generall historie of plantes* (London, 1597), a pour auteur un chirurgien, John Gerarde.

En 1761, on trouvait à Paris une quantité de « jardins médicinaux » : le jardin des Apothicaires, rue de l'Arbalète ; le jardin cultivé ci-devant par feu M. de La Lerre, grande rue du Faubourg-Saint-Jacques ; le jardin entretenu dans la rue des Boucheries, Faubourg-Saint-Germain, par M. Helie, maître chirurgien de Saint-Cosme ; le jardin de M. Royer, marchand épiciier-droguiste ; le jardin des plantes usuelles des Religieux de la Charité rue des Saints-Pères, etc. La nomenclature de ces jardins se trouve dans un article de la *Gazette d'Epidaure*, du 16 mai 1761, que j'ai reproduit dans le numéro d'avril 1902, du *Bulletin des sciences pharmacologiques* (t. VI, p. 146).

(2) Manuscrit de Jérôme DELANOUE, coté Ms. 89 b, folio 40 recto. (Extrait de *Janus*, 15 août 1902).

Les anciennes annonces médico-pharmaceutiques

QUELQUES ANNONCES MÉDICO-PHARMACEUTIQUES EXTRAITES DU « MERCURE DE FRANCE ».

I

Le sieur Delac, rue de Bourbon, à la Villeneuve, chez le sieur Quinson, perruquier, peint les cheveux, sourcils et paupières de la couleur qu'on désire ; il arrête leur chute en 24 heures, indique les moyens de les conserver, en fait venir à ceux qui en manquent, et donne la façon de le faire à ceux qui veulent eux-mêmes en faire l'expérience. Le prix des bouteilles, soit pour la peinture des cheveux, soit pour arrêter leur chute, est de 7 l. 4 s. Il guérit les cors aux pieds et le mal de dents, et distribue une eau qui prévient ce dernier mal, et une poudre qui facilite aux personnes le moyen de s'arracher leurs dents elles-mêmes. (*Mercur de France*, avril 1771, premier volume, page 200.)

II

Baume huileux.— Le sieur Brasseur vend et administre un Baume huileux inmanquable pour la guérison radicale de toutes sortes de playes, comme ulcères les plus invétérés, chancreux et fistuleux, mêmes des playes gangreneuses dans telle partie du corps qu'il s'en trouve ; il guérit en peu de tems les panaris les plus désespérés ; il fait mûrir et aboutir les abcès et autres tumeurs, et en termine la guérison.

Il est un puissant remède pour les blessures, si profondes qu'elles puissent être, parce qu'il déterge et attire le sang extravasé ; il est également bon pour les entorses, foulures, meurtrissures et différentes douleurs de rhumatisme. Il en envoie aux jeunes personnes de province, la quantité convenable à la nature de leurs maux, avec la manière d'en faire usage, qui varie suivant les différents cas.

Sa demeure est rue Feydeau, la troisième porte cochère à gauche par la rue de Richelieu ; on le trouve tous les matins jusqu'à neuf heures, et depuis midi jusqu'à deux. (*Mercur de France*, avril 1771, premier volume, page 200.)

III

Esprit de vinaigre anti-pestilentiel, bon pour toutes les maladies contagieuses.— Le sieur d'Albert, botaniste, originaire de l'Allemagne, compose le véritable esprit de vinaigre anti-pestilentiel, dont ses ancêtres, qui exerçoient avec succès l'art de la médecine en Allemagne, lui ont laissé le secret ; cet esprit de vinaigre opéra des

prodiges et devint très célèbre en 1635, lorsque la peste ravagea le duché de Luxembourg. Ce fléau cessa tout à coup dans la paroisse où ce spécifique souverain parut pour la première fois ; sa réputation et ses heureux effets s'étendirent de là dans toutes les contrées de l'Empire ; et le peuple, d'une voix unanime, le nomma par excellence, *Vinaigre du Saint-Esprit*, pour donner une idée de ses vertus presque divines, si l'on ose parler ainsi.

Après avoir soumis à l'examen des maîtres de l'art la composition de ce vinaigre, et les avoir mis en état de juger eux-mêmes de son efficacité, le sieur d'Albert, muni de leur approbation, croiroit manquer à ses concitoyens, à l'humanité entière, s'il ne communiquoit pas un antidote aussi sûr et aussi nécessaire en tant de circonstances de la vie. Deux raisons l'engagent à faire ce présent au public. 1^o de garantir ceux qui s'en serviroient de toutes maladies contagieuses quelconques ; 2^o de préserver les personnes qui, par état ou par devoir, sont obligées d'approcher des malades attequés de fièvres malignes, de fièvres pourpreuses, de la petite vérole, enfin de toutes les maladies épidémiques.

L'usage en est facile ; il ne s'agit que de s'en laver la bouche et les mains tous les matins, de s'en frotter les narines et les tempes dans le courant de la journée ; par l'attention de s'en servir de cette manière, on n'a jamais à craindre le mauvais air.

Les bouteilles de poisson ne sont que de 30 sols, afin que tout le monde puisse en profiter.

Il compose également un vinaigre spécifique contre les maladies contagieuses des animaux domestiques, approuvé par l'école royale vétérinaire ; l'usage est de leur frotter la langue et les gencives tous les matins.

Le dépôt est aux Quinze-Vingts, à côté de la porte de la rue Saint-Nicaise, dans la petite cour à droite. On trouvera du monde tous les jours et à toute heure, excepté les dimanches et les fêtes. (*Mercurie de France*, avril 1771, premier volume, page 201.)

V

Le sieur Lebrun, marchand-épiciier-droguiste, rue Dauphine aux armes d'Angleterre, magasin de Provence et de Montpellier, hôtel de Mouy, continue de débiter avec succès differens remèdes approuvés qu'il tire des Chymistes Anglois et autres,

Sçavoir :

1^o Les tablettes pectorales d'Archbald pour la toux, les rhumes opiniâtres et l'enrouement. La boîte est de 24 s.

2^o Les vraies emplâtres écossaises pour la guérison des corps des pieds. La boîte est de 30 s.

3^o Le véritable taffetas d'Angleterre noir et blanc, pour les coupures, brûlures, et crevasses. La pièce de sept pouces se vend 20 s.

4° Les teintures du sieur Greenough, fameux chymiste de Londres, l'une pour nettoyer, blanchir et conserver les dents, l'autre guérit les maux de dents ; chaque flacon se vend 30 s.

5° Le ruban de santé pour purifier le mauvais air des appartemens renfermés et des chambres de malades. 36 s., la boîte.

6° Les tablettes pectorales de baume de Tolu, pour remédier à la plitysie commençante, calmer la toux et consolider les vaisseaux du poumon. La boîte est de 36 s.

7° Le véritable élixir de Garrus si connu pour ses rares vertus. Les bouteilles sont de 3, 6 et 12 liv.

8° L'essence de perle et la perle dentifrice pour les dents, inventée et préparée par M. Hemet, dentiste de S. M. la Reine d'Angleterre et de la Princesse Amélie. L'essence de perle et la perle dentifrice se vendent 3 liv. chaque. (*Mercure de France*, avril 1771, premier vol. p. 203.)

Topiques pour les maladies de l'urèthre.

M. Forget, chirurgien à Paris, rue des Tournelles, près la Bastille, ayant inventé un nouveau topique pour les maladies de l'urèthre, qui est en même tems antivénérien, l'a soumis au jugement de la Faculté de Médecine ; la Faculté en conséquence a nommé MM. Dionis et Garnier pour en examiner la composition, et voici l'extrait du rapport qu'en ont fait les trois commissaires. « Nous soussignés, etc., nous nous sommes transportés chez le sieur Forget, le 14 février 1769, où nous avons examiné scrupuleusement toutes les drogues qui entrent dans la composition de ses remèdes, et après lui en avoir vu faire sous nos yeux toutes les différentes manipulations avec la dernière exactitude, nous avons reconnu ce remède curatif, supérieur et différent d'ailleurs de ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, d'autant plus qu'il n'y entre aucuns caustiques ni aucunes drogues inflammatoires. Ce remède est doux et bénin ; le malade peut lui-même s'en faire l'application, sans craindre aucun accident en suivant l'avis de l'inventeur ou celui du médecin qui l'indique. Nous en avons dressé notre rapport, que nous avons fait à la Faculté assemblée le premier avril dernier, en lui protestant qu'elle ne se commettra pas en approuvant un remède aussi nécessaire qu'utile au public, et d'autant plus avantageux aux médecins qui sont dans le cas de l'ordonner, que nous en connaissons la composition. Sur notre rapport, la Faculté a approuvé ce remède, et a rendu un décret à ce sujet : ce que nous certifions. A Paris, ce premier mai 1769. Signé Dionis, docteur régent et ancien professeur de la Faculté de Médecine ; Garnier, docteur médecin, premier médecin du Roi en chef et inspecteur aux Isles du Vent ; et Garnier, docteur régent et professeur d'anatomie et de l'art des accouchements. Et dont l'original est déposé chez M. Pouletier, notaire, qui en a donné acte pour preuve d'authenticité. »

Les personnes qui voudront lui écrire sont priées d'affranchir leurs lettres.

Son adresse est rue des Tournelles, première porte cochère à gauche, en entrant par la place de la Bastille, entre un notaire et un charcutier. (*Mercur de France*, avril 1771, second volume, p. 207.)

Pommade pour le teint.

Mademoiselle Conseilleux a le secret de faire une pommade, dite de toute beauté, qui ôte les rides et qui conserve toute la fleur et la fraîcheur de la première jeunesse, même dans l'âge le plus avancé ; elle donne l'éclat et la vivacité à la vue ; elle ne fait aucun tort à la peau ni aux dents ; au contraire, elle rafraîchit le teint, le blanchit, et lui rend sa première fraîcheur.

Elle a une odeur très agréable. Cette pommade est unique en ce qu'il n'y a rien à craindre pour le linge, ni la dentelle, qu'elle ne graisse ni ne salit.

La dite demoiselle Conseilleux avertit que pour la facilité de chacun, elle a des pots, à 24 s., à 36 s., à 3 livres, etc. ; les pots seront cachetés de son cachet, et son nom est imprimé sur les pots. Elle avertit aussi que cette pommade peut se garder sans se gâter 5 à 6 ans.

La demeure de la dite demoiselle Conseilleux est présentement, rue du Regard, faubourg Saint-Germain, chez M. Bunele, peintre en carosse, à Paris. (*Ibid.*, p. 205.)

Stomachique liquide du Sr Ray, privilégié du Roi, et de la commission royale de médecine.

Le Sr Ray, dont le zèle pour le bien de l'humanité ne se ralentit point, voit avec satisfaction ses études et son travail couronnés par les plus grands succès : il n'entreprendra pas de faire d'éloge de son remède et d'en vanter l'efficacité.

Le Sr Ray avertit que toutes ses bouteilles seront étiquetées : Stomachique du Sr Ray, ainsi que son adresse, à Paris ; son nom sera de sa main sur les étiquettes ; on le trouvera aussi gravé sur son cachet, qui coëffera la bouteille, en très petit caractère : c'est une règle que le sieur Ray a établie pour la sûreté. Elle est exécutée chez lui, ainsi que dans tous ses bureaux établis dans différentes villes du royaume.

L'on donnera un imprimé avec chaque bouteille, pour indiquer la manière d'en faire usage ; le dit imprimé sera signé du Sr Ray, et dans les différents bureaux où l'on en fera la distribution, ils seront aussi contresignés par eux.

Le prix de la bouteille de poisson qui contient huit à neuf prises, est de trois livres.

Il distribue aussi la Crème de Beauté, dont il est inventeur. Elle

est si parfaite pour la peau, qu'il est impossible de s'apercevoir que beauté qu'il lui donne vienne de l'art. Cette crème entretient la peau dans sa fraîcheur, et la blanchit : elle répare le désordre qu'auraient causé les différentes drogues que l'on aurait pu mettre sur son visage, telles que pommades ou autres prétendus secrets dont on se sert, et qui, le plus souvent, sont très nuisibles au teint. Les Dames qui usent du rouge, après l'avoir ôté, doivent en user le soir et le matin avant de mettre leur rouge, et dans l'espace de peu de jours elles seront surprises de l'effet qu'aura produit la Crème de Beauté du sieur Ray, qui conserve la beauté, empêche les rides et sillons qu'elle détruit. La bouteille de demi-septier se vend 24 livres.

Le sieur Ray demeure rue Chapon au Marais, la première porte cochère à gauche en entrant par la rue Transnonain. On le trouve tous les matins jusqu'à midi ; il y a toujours du monde pour en faire la distribution.

Il prie ceux qui lui feront l'honneur de lui écrire, d'affranchir les lettres, ainsi que l'argent qu'on lui fera tenir, pour faire les envois qu'on exigera de lui.

Le Sr Ray continue toujours avec le plus grand succès son topique pour les entorses et foulures de telle nature qu'elles soient.

(*Mercur de France*, Mars 1771, p. 192).

Perceur d'oreille.

Le sieur Boutherox Desmarais, marchand orfèvre, bijoutier, joaillier, donne avis qu'il perce les oreilles des Dames toutes les deux à la fois en un seul coup, et aussi promptement qu'un éclair, en y mettant les boucles d'oreilles tout de suite. Le tout, avec très peu de douleur. Il demeure rue et vis-à-vis de l'Hôtel de Bussy : on le trouve toujours chez lui, et il va en ville lorsqu'il en est requis. (*Ibid.*, p. 217.)

Revue professionnelle

LES SYNDICATS MÉDICAUX ENGAGENT-ILS LEURS MEMBRES ?

Jusqu'à ce jour, on avait pu croire, et l'on avait même soutenu que les engagements que peuvent prendre vis-à-vis les uns des autres les membres d'un syndicat médical, comme d'ailleurs, de toute autre association syndicale, — étaient, en cas de manquement de la part des adhérents, dépourvus de sanction pénale.

Or, il vient d'être tout récemment jugé que non seulement les engagements pris personnellement par des médecins syndiqués, mais encore les décisions arrêtées dans les réunions de syndicats constituent pour chaque membre des obligations soumises aux règles du droit commun, et que, par suite, ceux qui les violent sont passibles de dommages-intérêts, outre les sanctions morales prévues par les statuts.

Il y a quelques années, exactement le 2 juillet 1899, plusieurs médecins exerçant à Bourgoin (Isère), s'étaient réunis pour discuter l'attitude à prendre vis-à-vis des Compagnies d'assurances contre les accidents, afin de retirer de la loi du 9 avril 1893, qui venait d'entrer en vigueur, tous les avantages qu'ils espéraient pouvoir légitimement en obtenir.

Il fut décidé que les contrats existants seraient dénoncés et qu'il ne serait pas passé de contrat individuel nouveau ; en outre, un tarif fut arrêté.

Mais l'un des membres de l'association professionnelle ainsi formée, M. C., n'a point par la suite, respecté ses engagements et a continué ses anciens rapports avec les Compagnies d'assurances, en soignant les blessés à un tarif inférieur à celui du syndicat.

M. C. fut assigné par ses confrères en réparation du préjudice causé par lui au syndicat, en consentant à soigner les victimes d'accidents du travail au taux de 10 francs par blessé, au lieu de celui de 15 francs fixé par l'association dont il faisait partie, et cela pour les Compagnies et malgré ses engagements formels.

Un jugement du tribunal civil de Bourgoin, en date du 21 juin 1900, a accueilli la demande, ainsi formée par les médecins syndiqués contre M. C., qui fut déclaré avoir contrevenu aux engagements pris par lui et condamné à payer des dommages-intérêts.

Appel ayant été interjeté par M. C., la Cour de Grenoble, dans son audience du 6 mai 1902, a confirmé le jugement du tribunal de

Bourgoïn, et a rendu un arrêt qui consacre les décisions suivantes.

« Sous l'empire de la loi du 21 mars 1884, les statuts des syndicats professionnels et les délibérations régulièrement prises, en tant qu'elles ont pour objet la défense des intérêts professionnels des membres qui le composent, obligent tous les membres au même titre que toute autre convention valable.

« La loi de 1884 n'a dérogé, en cette matière, aux règles du droit commun qui régissent les contrats et obligations, qu'en permettant aux syndiqués de se dégager des liens du syndicat à tous moments, en donnant leur démission.

« Tant qu'il fait partie de l'association, le syndiqué qui ne s'est pas conformé aux statuts et délibérations du syndicat et qui lui a ainsi causé un préjudice, est passible de dommages-intérêts envers le dit syndicat, personnalité civile, par application soit des articles 1142 et suivants du Code civil, soit de l'article 1382, le cas échéant.

« Toutefois, les membres d'un syndicat professionnel (en l'espèce *syndicat médical*), qui informent par lettre l'administration de plusieurs hospices qu'il ont résolu de cesser toutes relations avec un membre exclu, et de lui refuser leur concours le cas échéant, adressent, en réalité, à la dite administration, une mise en demeure d'avoir à supprimer le tour de service du membre ainsi mis à l'index et de le congédier, sous peine de voir suspendu ou compromis le service médical des dits hospices.

« Une pareille démarche est abusive et constitue de la part de ses auteurs non la défense légitime d'un intérêt professionnel, mais un acte de vexation et de vengeance. »

(D^r P. ARSÈNE MESNARD, in *Concours médical*.)

— L'article ci-dessus, du *Concours médical*, est du plus haut intérêt. Il y a lieu, pour les médecins belges, de noter qu'ils ne sont pas dans la situation de leurs confrères français : leurs syndicats ne jouissent pas de la personnalité civile. Mais hâtons-nous d'ajouter qu'ils pourraient, s'ils le voulaient, se mettre dans une situation identique. La loi du 31 mars 1898 sur les unions professionnelles leur est applicable ; ils peuvent se constituer en syndicats légalement reconnus, jouissant de la personnalité et pouvant donc agir comme les syndicats médicaux français. Quand donc, comme nous le disions encore récemment, pourrions-nous applaudir à la création de la première association médicale reconnue en Belgique ?

D^r L. MERVEILLE.

QUELQUES JUGEMENTS INTÉRESSANT LA PROFESSION MÉDICALE.

M. le Dr Merveille a réuni dans la *Gazette Médicale Belge* une série d'articles extraits du travail de M. Limelette, de Liège (Revue critique du Droit criminel), qui intéressent le corps médical. En voici les principaux :

Jurisprudence pharmaceutique. — Lorsqu'un pharmacien revendique comme faisant partie de sa marque de fabrique l'appellation *Pilules des Dames*, qu'il a donnée à un remède, si l'on peut admettre que, malgré la présence sur les boîtes d'un autre pharmacien du sous-titre *Pilules pour Dames*, la contrefaçon de la marque de fabrique n'est pas caractérisée, il est incontestable cependant que si le concurrent, dans son système de publicité, a eu manifestement en vue de profiter de la réclame faite antérieurement au produit, il se rend coupable de concurrence déloyale et doit être condamné à réparer le préjudice qu'il a pu causer. B. Bruxelles, 14 février. B. J. I. 181.

Contrefaçon d'eaux minérales. — Se rend coupable de contrefaçon de marque l'industriel qui fabrique de l'eau minérale artificielle et la débite dans des bouteilles fabriquées par son concurrent, ayant une forme spéciale et portant l'étiquette appartenant exclusivement à celui-ci. Il importe peu qu'il ait fait usage d'étiquettes véritables non contrefaites et que la forme des bouteilles dont il se sert soit ou non du domaine public et que chacun puisse l'employer. Le fait qu'il spécifie qu'il vend des eaux minérales artificielles et que, vis-à-vis de tiers auxquels il livre le produit, il déclare que si l'eau est fournie dans des bouteilles caractéristiques et sous des marques distinctes, elle n'est cependant pas de l'eau minérale naturelle (dans l'espèce de l'eau Appolinaris), n'aurait d'importance que s'il établissait que la vente par lui faite est destinée à des particuliers pour leur usage personnel et non lorsque l'industrie à laquelle il se livre a uniquement pour mobile et pour but de faire croire aux consommateurs réels que l'eau contenue dans les flacons est de l'eau d'Appolinaris. Si l'on ne peut prétendre qu'il trompe son acheteur sur la qualité du produit vendu par lui, il est le véritable coauteur de la tromperie faite par des tiers en la rendant possible par son fait unique. C. Bruxelles, 21 janvier, J. T. I., 207, P. P., I. 150.

Thermogène et thermaunal. — Il est permis d'imiter un produit pharmaceutique. Mais l'imitateur ne peut rien faire qui ait pour résultat d'amener dans l'esprit du public la confusion entre sa marchandise et celle du pharmacien qui a déposé sa marque et a droit à l'usage exclusif de celle-ci.

Les deux expressions « Thermogène » et « Thermaunal », sans être identiques, offrent assez de ressemblance pour engendrer des hésitations et des erreurs, surtout lorsque les deux produits se

vendent au même prix et que l'imitateur a employé des moyens de publicité semblables à ceux du titulaire de la marque, en prenant soin d'imiter la tournure de la phrase et même les vignettes de ses annonces. C. Bruxelles, 21 mars, *J. T. I.*, 567. *P. P. I.* 382.

Accidents du travail. — Si, d'une part, un surveillant adulte et expérimenté avait à prendre toutes les précautions qu'exigeait son état de santé en s'abstenant d'un travail qu'il savait particulièrement dangereux pour lui ; d'autre part l'Etat, qui n'ignorait pas le danger sérieux, surtout pour l'ouvrier en proie aux vertiges, que présentait le poste de surveillant qu'il occupait, est en faute de ne pas avoir donné suite à la demande, que lui a prétendument faite la victime, d'un changement qui lui eût été vraisemblablement accordé à raison de ses longs et loyaux services : cette faute apparaît d'autant manifeste, s'il s'est écoulé un certain temps entre la demande de l'ouvrier et de l'accident dont il a été victime. Liège, 13 mars. *R. J. I.*, 142.

Maladies contagieuses. — On ne saurait admettre qu'à peine de se rendre coupables d'une faute de nature à engager leur responsabilité, les maîtres soient obligés, dès l'apparition d'une maladie, telle que la fièvre typhoïde, dans une maison, de se passer de leurs domestiques et de les renvoyer ou de les isoler complètement. Pareille mesure ne s'imposerait que si, à raison du caractère éminemment contagieux du mal, elle est recommandée par le médecin ou par la plus élémentaire prudence. Gand, 11 mai, *F. J. I.*, 465. *C. et B. I.* 224.

Hôpitaux. Homicide par imprudence. — Est coupable d'homicide par imprudence l'infirmière d'un hôpital qui a causé la mort d'un malade en lui administrant un lavement non conforme aux prescriptions du médecin et dans lequel elle a fait entrer, par erreur, une certaine quantité de chlorure de zinc. C. Paris, 13 novembre, *La loi*, 1.822.

Responsabilité médicale. — La faute grave et même la faute simple n'est pas nécessaire pour engager la responsabilité d'un docteur-médecin, alors que ce dernier a agi non comme médecin, pour lequel certaines écoles voudraient admettre une sorte d'irresponsabilité scientifique, même dans les plus grandes audaces ou les plus évidentes erreurs, mais comme un industriel d'un ordre particulier, responsable non seulement de sa faute légère, mais d'après les principes généraux du droit, de tout fait causant à autrui un préjudice. *La Seine*, 8 mars, *La Loi*, I. 198.

Syphilis congénitale. — Il est de principe en médecine que toute syphilis, qui, au cours des deux premiers mois de la vie, se révèle par des accidents généraux provient de l'hérédité. Dans ces conditions d'origine présumées connues au moins d'un des époux, l'état physique d'un enfant doit éveiller l'attention de ses parents.

Ils sont responsables de leur inattention et de leur imprévoyance, s'ils ont confié l'enfant à une nourrice qui a été contaminée par lui et doivent conjointement et solidairement des dommages-intérêts. C. Lyon, 15 juin. *La Loi*. 1,697.

Responsabilité des médecins des hôpitaux. — Les médecins des hôpitaux ne sont pas les préposés de l'administration des hospices, qui ne les choisit pas, ne peut pas les révoquer et n'exerce sur eux, quant à la pratique de leur art, ni autorité ni contrôle ; dès lors, cette administration n'est pas civilement responsable du préjudice causé par leur faute, dans l'exercice de leur fonctions. La Seine, 15 décembre 1900. *Pas.* I. 449.

Soins aux sociétés industrielles. — La doctrine reconnaît la qualité d'agent à tout mandataire chargé d'une fonction spéciale, telle que celle confiée à l'homme de l'art d'une société industrielle à l'effet de donner les soins médicaux à tout le personnel de cette société. L'action basée sur une prétendue incurie et un manque de soins dont le docteur de la société se serait rendu coupable vis-à-vis de la victime d'un accident n'est pas recevable quand la victime, recevant de la société certains avantages, s'est engagée par convention à ne plus exercer aucun recours contre la société ou les agents de celles-ci. Il en est surtout ainsi, quand le demandeur ne fait aucune réserve, en ce qui concerne les conséquences de l'accident et les mauvais soins qui lui auraient été donnés, lors de la convention intervenue près de trois ans après l'accident. Liège, 31 octobre. *J. C. L.*, I. 342.

Administration de médicaments toxiques. — Le mot *administrer* de l'art. 421 veut dire *faire prendre*, n'exige pas pour l'existence du délit « l'action directe et agissante de l'auteur sur le sujet avec la volonté de lui donner ou de lui faire prendre », sans intention de nuire, une substance dont il ignore les effets nocifs, ou sur la nature ou sur l'objet duquel il s'est trompé. Ce terme ne doit pas être pris dans un sens subjectif, mais dans un sens objectif s'étendant à toute participation fautive à des actes ou des omissions qui ont l'absorption pour effet. C. Bruxelles, 22 mars. *R. I.*, I. 228. Louvain. 17 juillet. *P. P.*, I. 281. *R. I.*, I. 408.

Il est vrai que les rédacteurs de l'art. 421 ont voulu atteindre l'auteur involontaire de lésions internes ou de maladies ; ils ne se sont pourtant pas servis, pour prévoir les délits de l'espèce de termes absolus, comprenant aussi bien l'inaction fautive que l'imprévoyance dans les actes, puisqu'ils ont employé le mot *administrer*, dont le sens est précis et exige une action directe. Cass.. 6 mai. *R. I.*, I. 232. *Pas.*, I. 225. *B. J.*, I. 840. *P. P.*, I. 1079.

Secret professionnel. — Une violation du secret professionnel, par une sage-femme, par exemple, ne peut servir de base à une condamnation. Cas. fr.. 19 mai 1900. *S.* et *J. P.*, I. 161.

Il n'y a pas de violation du secret professionnel dans une déposition d'un médecin déclarant, à la demande du père de l'accusé, que depuis plusieurs années, il a été, à plusieurs reprises, appelé à donner des soins à toute la famille de l'accusé, mais qu'il lui est impossible de se rappeler quels étaient ceux des enfants qui étaient décédés et à quel genre d'affection ils avaient succombé; qu'il lui semblait se souvenir vaguement que l'un de ces enfants, sans pouvoir indiquer lequel, cela datant de très longtemps, avait dû succomber à des accidents méningitiques. Cass. fr., 8 juin 1899, *J. M. P.*, I. 183. — *Médecin*, V. Cass. fr. 1^{er} mai 1899. *S. et J. P.*, I. 162. C. Besançon. 7 juin 1899. *Ibid.*, 108. Amiens, 19 juillet 1899. *Ibid.*, 82. Cass., 10 mai 1900. *Ibid.* 161.

Exercice illégal et escroquerie. — L'ecclésiastique qui, pour se faire remettre des sommes d'argent par des parents envers lesquels il s'est engagé à guérir leur enfant infirme, abuse de son influence sacerdotale vis-à-vis de ceux-ci, paysans crédules et malheureux, encourage leur croyance au sortilège, les impressionne en mettant en jeu simultanément les secrets de la science et les mystères de la religion, se livre la nuit, devant la famille assemblée à une visite corporelle de l'enfant, inscrit ses prénoms sur un papier destiné à un personnage ou à un emploi mystérieux, simule un premier achat de remèdes chez des religieux et fait les préparatifs d'un voyage pour se procurer d'autres remèdes d'une efficacité prétendue merveilleuse, se livre ainsi à des stratagèmes, combine et échelonne habilement une suite de mises en scène qui constituent des manœuvres d'escroquerie. Cass. fr., 19 janvier. *D. P.*, I., 342.

Expertises. — Les hommes de l'art, investis par la justice du mandat de procéder à des constatations matérielles, ont le droit de prendre tous les renseignements qu'ils jugent utiles pour remplir convenablement leur mission. Ces renseignements n'ont pas le caractère de témoignages en justice soumis aux formalités prescrites pour les enquêtes. C. Liège, 23 mai 1900. *Pas.*, I., 90.

Curiosités archéologiques

LES CONNAISSANCES DES ANCIENS SUR LA GÉNÉRATION

*Si pour éviter le nombreux enfantelement, la femme
doit estre longtems nourrice (1)*

A Monsieur de Vaudrimont,

Il y a long temps, que vous dictes fort désirer sçavoir d'où vient que les femmes qui craignent d'estre surchargées d'un grand nombre d'enfans, se rendent long temps nourrices. A ce je respons, que Nature a mis deux fontaines en la femme, opposites l'une à l'autre ; l'une en bas, l'autre en hault : ce sont les deux mammelles d'une part, et la matrice d'autre. L'Une de ces fontaines est faite pour distiller le surcroist du sang, qui gist dedans les veines : l'autre, pour ruisseler le laict, nourrice des enfans. Or l'ordre et police de Nature y establie, est telle, que quand l'une de ces deux fontaines se tarit, l'autre se remplit : et contre : si que tant plus long temps est la femme nourrice, tant plus elle demeure sans prendre enfans : *il est*, tant plus long temps elle porte enfans alaictans en son sein, tant plus long temps elle passe sans en porter au ventre. Que si d'aventure (comme quelquefois advient à ces fortes ouvrières, et que par grace divine sont heureuses portières) la nourrice conçoit, l'un des deux enfans, par laps de temps, se portera mal, ou celuy qui est au sein, ou celuy qui est au ventre, ou, et le plus souvent, tous les deux. Car ne peut une mesme source fournir bien et assez de nourriture pour l'un et l'autre. Or pour toucher de plus près la raison de ce que dessus, sçavoir est, que Nature, quand elle a fait par long temps une grande habitude de dériver, extraire, ou distraire quelque substance ou matière du corps, mal aisément elle discontinue, tesmoing la nourrice que dessus : la quelle par la longue coustume qu'elle a de nourrir, ne peut aisément ny promptement se tarir. Semblable observation pouvez faire és flux de ventre, d'urine, vomissemens hœmorrhagies, par long temps continuées. Ce mesme se voit és crachats frequens, lesquels quelquefois sont prolongez, plus par une coustume ordinaire de cracher ou moucher, que nom pas par multitude d'excremens là arrivez, non tant par mouvement de nature, comme par forte accoustumance là attirez. Sus ce

(1) Extrait de : *Les promenades printanières de A. L. T. M. C.* (Adrien Le Tartier, Medecin Champenois). A Paris, chez Guillaume Chaudière, 1583, folio 69.

point sans me departir loin du proposé subject, vous prie qu'il vous souviene de cette maladie, que les Grecs appellent *τελευτησιος*, et selon Celse, *perpetua desidendi voluntas*. Et au semblable remarquerez, qu'où les cauterés potentiels sont appliquez, la nature s'habitue à faire descharge des excremens du cerveau. Ainsi est-il de la nourrice, laquelle par longue continuation de se laisser succer par les enfans les memmelons de ses tetins, a tousjours quelque envie d'allaiter, y sentant là ou laict, ou comme laict, qui la chatouille et invite à ce faire. Voire que aucunes nourrices, arrivée qu'est l'heure ordinaire d'alaiter leurs enfans, sentent les mammelons s'enfler, et les veines (qu'elles appellent cordes) tendues, et le laict jaillir, d'où elles prennent argument que leurs enfans crient. Ainsin est-il des hommes alterez des reins, que souvent se font succer par les nourrices, ou autres femmes, le bout de leur grand mammelon : Car tels, par continuation de l'exercice Cyprien, font toujours deriver et arriver en ces parties basses *aut semen, aut rudimentum seminis* : Au contraire ceux, qui se castraverunt *propter regnum Dei*, ou autre occasion, et ont circoncis et coupé le chemin à ces ruisseaux inférieurs, aisément après l'habitude faicte se passent des femmes. Car outre qu'en leurs ames ils nourrissent d'autres pensemens, qui leur estouffent les désirs charnels, Nature petit à petit faict tarir ces ruisseaux ordinaires de Vénus, derivant autre part la matrice, dont est faicte la semence genitale. Les vefves, qui ont constamment et longuement dompté les assaults de la gaillardement picquante Cypris, en pourroient temoigner, et tant d'honnestes vierges et desvots hommes : mais mariez que nous sommes, et par conséquent obligez à fournir autant que possible est, aux clauses et conditions portées par le contract passé par devant Nature, lors ne devons, ny pouvons, sans tribulation et bruit de mesnage, pratiquer ce que dessus. Et Adieu.

La Médecine sociale

DE L'ABOLITIONNISME

Par M. le D^r L. LE PILEUR,
Médecin de Saint-Lazare.

I. DÉFINITION ET HISTORIQUE.

On appelle *abolitionnistes*, par comparaison avec le parti qui, aux Etats-Unis, poursuit et obtint l'abolition de l'esclavage, les personnes qui poursuivent actuellement, en Europe, la suppression de la surveillance de la prostitution.

Ce parti a pris naissance en Angleterre vers 1870, alors que les *Acts contre les maladies contagieuses* votés par le parlement en 1864 et renforcés en 1866, fonctionnaient depuis quelques années à peine.

L'Association qui, à cette époque, se forma dans la Grande-Bretagne sous l'impulsion d'hommes éminents et surtout d'une femme dont le cœur et l'esprit de charité n'ont jamais été discutés par personne, M^{me} Joséphine Buttler, portait le nom de *Fédération pour le rappel des Acts*.

II. LES ACTS.

Pour en finir de suite avec cette Institution et avec le rôle qu'elle joua dans le pays, il convient de dire que les plaintes incessantes des médecins de l'armée britannique, dans laquelle les maladies vénériennes faisaient de terribles ravages, (150 à 200 p. 1.000 hommes en Europe et souvent 500 p. 1000 dans l'armée des Indes) avaient attiré l'attention des ministres de la Guerre et de la Marine.

Ceux-ci avaient donc proposé cette réforme qui fut votée pour la première fois en 1864 par le Parlement. Mais, chose qui paraît étrange, ces *Acts*, qui prescrivaient la surveillance et l'examen médical des prostituées, ainsi que l'hospitalisation forcée des malades, ne devaient être appliqués que dans onze villes de garnison, soit de l'intérieur, soit du littoral.

En 1866 on étendit ces prescriptions à trois autres villes, ce qui porta à quatorze le nombre des localités où la prostitution devait être surveillée.

Les résultats furent appréciables et on en a pour preuve les déclarations des médecins compétents (Al. Cooper, *in* Conférence de Bruxelles).

Mais, il faut bien le dire, ils furent faiblement appréciables. De part et d'autre on tortura la statistique pour prouver l'utilité ou l'inutilité de cette mesure, et ce qui resta constant hélas ! ce fut l'infection continue de l'armée anglaise, quoique à un degré peut-être un peu moindre.

De cela l'explication est assez facile à donner.

Les prostituées habitant les villes soumises aux *Acts*, dans le but de se soustraire à la visite corporelle et surtout à l'internement pour cause de maladie, émigrèrent en grand nombre vers les localités non soumises aux *Acts*. Si ces localités avaient été éloignées des centres de garnison, le mal eût été moindre, et le danger aurait pu, pour l'armée tout au moins, être ainsi partiellement écarté ; mais il n'en était pas ainsi, et le voisinage de ces prostituées non surveillées et par conséquent très dangereuses était tel que les soldats d'une ville soumise aux *Acts* allaient s'infecter dans la ville voisine, non soumise aux *Acts*, rapportant ainsi dans un milieu relativement sain la maladie qu'ils avaient contractée dans un milieu malsain.

Ainsi Londres n'a jamais été soumise aux *Acts*, mais des villes voisines y étaient soumises, de sorte que par comparaison on peut se demander ce que serait l'état sanitaire de nos garnisons de Vincennes, Saint-Denis et Versailles, si la réglementation de la prostitution n'existait pas à Paris, et si les trois villes précitées étaient seules soumises à une surveillance même très sévère.

III. RAPPEL DES ACTS.

C'est à l'assaut de ces *Acts* que s'élança la fédération britannique, et, il faut bien le dire, leur défense n'était pas très facile, car ces règlements, inspirés par un légitime désir de prophylaxie étaient en somme défectueux, tant par l'inégalité de traitement qu'ils imposaient à certaines villes que par leur opposition avec les habitudes de liberté individuelle de la Grande-Bretagne.

Non content de recruter des prosélytes en Angleterre et

d'y soulever l'opinion en faveur de son principe, Mme Butler, véritable apôtre de son parti, parcourut l'Europe, déclarant partout la guerre à la réglementation de la prostitution. Prenant ses auxiliaires dans toutes les religions, dans toutes les opinions politiques, elle organisa partout des réunions, des conférences, des congrès, dont ceux de Genève, Bruxelles, Rome et Gènes furent les plus importants.

Les revendications de la Fédération échouèrent une première fois devant le vote du Parlement en 1881. Mais l'émotion ne tarda pas à devenir si générale que, *malgré les rapports des médecins de l'armée et de la marine*, les adversaires de la visite corporelle des prostituées finirent cependant par obtenir gain de cause, et que, le 6 juin 1886, la Chambre des communes vota le *Rappel des Acts*.

IV. FORMATION DE L'ABOLITIONNISME.

Le but poursuivi étant enfin atteint, l'Association fondée à ce sujet, n'avait plus de raison de garder son titre : « Pour le Rappel des Acts ». Elle continua cependant à fonctionner soit, pour combattre, but louable entre tous, la *traite des blanches*, soit pour donner son appui, au moins moral, sur le continent aux ennemis de la réglementation.

C'est alors que ceux-ci prirent uniformément le nom d'abolitionnistes sous lequel ils continuèrent à faire campagne.

V. COMPOSITION DU PARTI, SON BUT.

On a vu que la Fédération britannique avait recruté des adhérents dans toutes les opinions religieuses ou politiques. De cela il est résulté que deux idées absolument différentes se trouvent défendues par les mêmes moyens et par les mêmes troupes. Les unes, en effet, combattent pour la *liberté absolue de la prostitution*, les autres, tout au contraire, combattent pour *l'interdiction radicale de tout acte de prostitution* (Projet de loi Lejeune présenté à la Chambre belge, 1^{er} février 1900), et l'union qui existe actuellement entre deux opinions si diamétralement opposées ne s'explique que par le besoin éprouvé par l'un et l'autre des deux partis de supprimer l'obstacle commun à chacun d'eux, la police des mœurs et la réglementation de la prostitution qui en implique la reconnaissance.

VI. REPROCHES FAITS PAR LES ABOLITIONNISTES.

Les partisans de ces deux opinions si différentes, et qui cherchent d'abord à obtenir un même résultat, quitte à s'expliquer ensuite au sujet de la solution, allèguent d'abord en faveur de leur croisade un motif commun : l'*arbitraire* ou l'illégalité qui préside aux actes de la police. Leurs autres motifs sont différents.

Les *libertaires*. Pour les premiers, les libertaires, les plus nombreux, ceux qui réclament pour la femme la liberté entière de se prostituer, sans surveillance sanitaire, comme cela existe en Angleterre, la police des mœurs n'obtient que des résultats insuffisants :

a) Les maladies vénériennes et, entr'autres, la syphilis sont toujours aussi répandues ;

b) Le nombre des individus infectés ne semble pas diminuer ;

c) Les filles soumises (inscrites) sont en immense majorité syphilitiques ;

d) L'état humiliant de la prostituée contrainte à subir des visites corporelles et à se laisser soigner, dans un *hôpital fermé*, qu'ils appellent hôpital-prison, ne leur semble pas compensé par un bienfait social quelconque ;

e) Enfin, la réunion des prostituées dans un même local (maison de tolérance) soulève leur indignation, tant à cause de l'esclavage *apparent* auquel sont soumises ces femmes, qu'à cause du commerce dont elles sont la cause et dans certains pays, l'objet.

Les *suppressistes*. — Pour les autres, le mot de prostitution et le fait de se prostituer étant également haïssable, la surveillance des prostituées impliquant l'autorisation à elles donnée par l'administration de vivre de cette manière et constituant par conséquent un assentiment et, qui pis est, un encouragement, disent-ils, au plus honteux des vices :

le système actuel de la visite des femmes étant un scandale permanent qui encourage le vice de l'homme par la sécurité qu'elle semble garantir ;

il faut, non seulement ne pas laisser libre, non seulement même ne pas autoriser, mais interdire sévèrement toute prostitution et tout acte s'en rapprochant plus ou moins, punir de

la même peine entremetteurs et entremises, interdire le racolage et traquer ces femmes comme des criminelles.

Pour ce parti, la police ne doit plus avoir à faire que de la répression de droit commun, c'est-à-dire déférer aux tribunaux, comme il le fait des délinquants et sans souci de leur état sanitaire, toute prostituée et tout complice de prostituée.

Chose à peine croyable au XX^e siècle ! les partisans de ces deux doctrines : liberté absolue, suppression complète, n'ont dans leurs réclamations, dans leurs arguments, aucun souci de l'hygiène ; ils détruisent, mais ne mettent rien à la place de ce qu'ils ont détruit.

Les uns comme les autres passent sous silence ce point si important, la santé publique, qui seul permet et ordonne même au médecin d'intervenir dans un aussi grave débat, et, quand ils sont pressés de donner une réponse sur ce fait capital, ils allèguent, les premiers, comme on l'a déjà dit :

1° L'impossibilité d'extirper le mal et conséquemment l'inutilité des mesures prises ;

2° L'inégalité de répression qui n'atteint que les femmes et jamais les hommes.

Les seconds : que le vice étant punissable, ses victimes ne méritent aucune pitié.

Et cependant nombre d'entre eux ne font-ils pas partie de la Ligue anti-alcoolique, qui a pour but le relèvement physique et moral des victimes d'un vice moins excusable peut-être que lui et pour lequel ils réclament ou l'indulgence illimitée ou la punition la plus sévère ? Tout au plus et à cours de réponses, disent-ils que les hôpitaux généraux sont faits pour soigner ces maladies.

VII. RÉPONSES DES RÉGLEMENTARISTES.

Saint-Lazare et nombre annuel des syphilitiques qui y sont traitées. — A ces différents reproches, voici ce que peuvent répondre les partisans de la réglementation de la prostitution.

L'infirmerie spéciale de Saint-Lazare qui, entre parenthèses, a mérité les éloges de tous les médecins étrangers qui l'ont visitée, reçoit chaque année en moyenne de 1100 à 1200 femmes dont un assez grand nombre revient plusieurs fois dans la même année.

Ces vénériennes présentent chaque année, et en moyenne, 700 à 800 femmes atteintes de syphilis contagieuse ancienne ou récente.

On peut donc dire *a priori*, et suivant l'argument de bon sens du professeur Fournier, que ces 700 à 800 syphilitiques en pleine contagion, laissées libres, infecteraient la population dans une proportion indéterminée, mais certainement considérable.

VIII. DIMINUTION DE LA SOURCE DE CONTAGE.

Du reste, les observations d'hommes compétents (Wolf, de Strasbourg, Étienne, de Nancy) ont établi que le nombre des prostituées syphilitiques internées est en raison inverse des cas de syphilis observés dans la population civile et militaire d'une ville ; que, par conséquent, l'hospitalisation d'un grand nombre de femmes syphilitiques ne veut pas dire que le nombre des syphilitiques de cette ville augmente, mais au contraire qu'il est moindre, puisque le débit de la source de contagion, est diminué (1).

En effet, cette diminution de la source de contagion, diminuant le nombre des hommes malades, comportera elle-même une diminution générale de la syphilis, car l'homme et la prostituée étant les deux principaux facteurs de la contagion, en assainissant le premier par l'hospitalisation de la seconde, on verra certainement et par contre diminuer le nombre des infections dues à l'homme.

C'est du reste ce qui se passe pour une autre maladie vénérienne, le chancre mou, que, dans certains moments, on voit presque complètement disparaître, par le fait de l'internement des prostituées qui en sont atteintes.

IX. DIFFICULTÉS POUR CES MALADES DE L'HOSPITALISATION COMMUNE A D'AUTRES AFFECTIONS.

Dire que ces femmes, soignées obligatoirement à Saint-Lazare auraient pu l'être également dans les autres hôpitaux, indiquerait une ignorance complète de l'organisation de l'As-

(1) J'arrive au même résultat que nos deux confrères, pour la garnison de Paris, mais ce travail étant en cours de publication, je ne puis citer ces chiffres essentiellement probants.

sistance publique, de ce qui se passe dans ses salles, et surtout du caractère de ces malades qui, très maniables prises isolément, deviennent assez difficiles à conduire quand elles sont réunies.

En effet, il est certain que ces femmes ne se présenteraient pas dans les hôpitaux spéciaux en nombre plus considérable que maintenant ; quant à l'admission dans les services généraux d'un nombre d'entre elles encore plus minime, on peut dire que cette faveur n'aurait que bien peu d'efficacité au point de vue prophylactique, car ne sait-on pas que nombre d'entre elles sortent *volontairement et en pleine contagion* d'un service hospitalier, où, cependant, c'est par grâce qu'elles ont été admises, vu le peu d'intérêt scientifique qu'offrent leurs lésions.

Faut-il même relever ce qu'aurait de difficile, pour ne pas dire d'impraticable, le système hospitalier ordinaire appliqué aux prostituées malades ?

Il a déjà été appliqué, ce système, il a donc fait ses preuves ; or, qu'a-t-il donné ?

X. HÔPITAUX DU MIDI ET DE LA PITIÉ.

Avant l'ouverture de l'infirmierie spéciale de Saint-Lazare, c'est-à-dire avant le 8 février 1836, les prostituées malades arrêtées par la Police étaient soignées dans un quartier spécial à la Pitié et à l'hôpital du Midi, quartier fermé et n'ayant pas de communication avec le reste du bâtiment. Or, le bruit que faisaient ces femmes, le scandale qu'elles causaient à chaque instant, motivèrent les réclamations et les plaintes de l'Assistance publique, qui demanda à la Préfecture de police et obtint du Conseil municipal d'être débarrassée de ces encombrantes clientes, se réservant de construire un hôpital, qui fut Lourcine, destiné aux vénériennes non prostituées, ou du moins non arrêtées comme telles.

Voudrait-on de nouveau tenter cette expérience et revenir au système antérieur à 1836 ? Car disséminer les prostituées vénériennes dans les services de médecine générale, il n'y faut pas songer. Les chefs qui peuvent, si cela leur plaît, recevoir un ou deux cas de ce genre, pour l'instruction de leurs élèves, ne pourraient guère admettre la transformation d'un service de médecine générale en service quasi-spécial. Au simple point

de vue humanitaire, une femme atteinte d'affection fébrile aiguë sera toujours admise de préférence à une syphilitique, si contagieuse soit-elle ; au point de vue moral, l'exemple, les propos, la contagion du vice que ces femmes, rarement alitées, apporteraient avec elles, le proxénétisme fatal résultant de leur voisinage, iraient à l'encontre de tous les moyens de relèvement qu'on cherche à mettre en œuvre.

XI. LA PROSTITUTION EST UNE MALADIE.

Il faut savoir que la prostitution est une *maladie morale* qui atteint certaines femmes et qui les atteint surtout dans la jeunesse, c'est-à-dire de 15 à 21 ou 22 ans. Des milliers d'observations fournissent la preuve de ce fait. Pour les unes, cinquante pour cent environ, cette maladie n'est que passagère, et elles en guérissent sinon complètement, du moins assez pour ne plus constituer une plaie sociale.

Pour les autres, cette maladie devient plus ou moins chronique et les range dans cette classe de femmes que la police est bien obligée de surveiller.

Quant à l'invasion de cette maladie passé l'âge de 22 ans, elle est, pour ne pas sortir des comparaisons médicales, presque aussi rare que les fièvres éruptives après l'âge de 35 ans.

Il est donc logique de demander une quarantaine momentanée pour les femmes vénériennes atteintes en même temps de la maladie de la prostitution, maladie morale aussi contagieuse que les tristes conséquences physiques qu'elle entraîne à sa suite.

XII. HOSPITALISATION DES HOMMES.

La question des soins donnés obligatoirement à l'homme en dehors du service militaire, soulève, malgré la logique de la proposition, des difficultés économiques et sociales telles qu'il est impossible de la discuter dans une note aussi brève.

Deux mots, cependant, peuvent suffire pour indiquer un des écueils sur lesquels viendrait échouer cette mesure.

L'homme syphilitique, qui n'est ni un souteneur ni un vagabond, gagne sa vie et souvent celle d'autres personnes. L'hospitaliser, s'il n'en a pas absolument besoin, c'est-à-dire s'il n'est pas rendu momentanément infirme, sera donc pour lui et les siens la cause d'une gêne dont les conséquences peuvent

être pires que la misère puisqu'elles peuvent jeter sa fille, sa femme, sa sœur dans la prostitution. Quelle comparaison peut-on établir entre ce malade et la fille publique qui, incapable le plus souvent de gagner sa vie en dehors de son triste métier, est fatalement obligée d'infecter ses clients de passage, puisqu'elle ne peut vivre que d'eux.

XIII. HOSPITALISATION DES FEMMES.

C'est, du reste, uniquement de cette femme qu'il est question quand on parle d'hospitalisation forcée, car on n'a jamais pensé à ce moyen pour la femme qui travaille et qui, gagnant sa vie, mérite, malgré son infortune physique, la liberté dont elle est fière.

Cependant, peut-être y a-t-il là quelque chose à faire pour certains autres hommes, mais cette question sera traitée plus loin, en même temps que d'autres projets de modification.

XIV. LES FILLES SOUMISES SONT EN MAJORITÉ SYPHILITIQUES, MAIS MOINS DANGEREUSES.

Il paraît assez difficile de répondre au reproche qui accuse les prostituées inscrites d'être en grande majorité syphilitiques, et surtout à celui qui dénie à la réglementation toute influence sanitaire heureuse sur la population. Cependant cette difficulté n'est peut-être qu'apparente.

Pour le premier point, il faut répondre franchement : Oui, les prostituées inscrites sont en grande majorité syphilitiques, mais elles n'en sont que moins dangereuses, parce que leur syphilis a un âge qui ne les rend plus qu'étrangement contagieuses, et cet aphorisme qui semble un paradoxe aux personnes étrangères à la médecine est admis, par contre, de tous les médecins. Il est certain qu'une femme syphilitisée alors qu'elle était insoumise ou à ses débuts dans la prostitution réglementée et qui aura à 4 et 6 reprises au moins été soignée à Saint-Lazare pendant trois ou quatre ans cessera d'être contagieuse, tout comme le client ou la cliente de la ville qui bien traité par leur médecin, cesseront, en somme, au bout d'un certain laps de temps, d'avoir besoin de ses conseils et recevront une autorisation de libre pratique, tout en restant des syphilitiques. Il en va de même de cette prostituée qui a eu la syphilis,

il est vrai, il y a trois ou quatre ans, mais qui ne peut plus la donner que dans des conditions de rechute extrêmement rares.

La preuve de ce fait est facile.

Dans la dernière période décennale, de 1892 à 1901, il est entré chaque année en moyenne à Saint-Lazare 300 filles soumises syphilitiques, ce qui, pour 6000 filles soumises, donne exactement le rapport annuel de 5 cas de syphilis contagieuse sur 100 femmes.

Sans doute, un grand nombre d'autres, 60, 70 et peut-être 95 p. 100, ont eu la syphilis antérieurement, mais elles n'en présentent plus de symptômes, puisqu'elles ne sont retenues ni à leurs visites réglementaires, ni à celles que leur impose le hasard des arrestations.

XV. LES INSOUMISES SONT PLUS DANGEREUSES.

Si les abolitionnistes désirent une contre-épreuve, elle leur est donnée d'une façon écrasante par l'état sanitaire des insoumises qui, sur cent arrestations, fournissent cinquante vénériennes dont vingt-cinq syphilitiques *récentes* ou, comme chacun sait, les plus contagieuses.

Il paraît encore plus difficile de répondre au second point, influence de la réglementation sur la santé publique, tant qu'une statistique bien faite et conçue sur des bases uniformes ne sera pas venue éclairer la question.

Cependant, si on prend la peine de considérer ce qui se passe en France et à l'étranger, on voit dans les armées de trois grandes nations, dont les statistiques militaires peuvent faire foi, l'influence indéniable et heureuse de la réglementation.

XVI. COMPARAISON DE L'ÉTAT SANITAIRE DES ARMÉES DE PAYS A RÉGLEMENTATION AVEC CELLES DES PAYS NON RÉGLEMENTÉS.

L'Allemagne, l'Angleterre et la France suffisent à cette comparaison.

Tandis qu'en Allemagne et en France, pays réglementés, la proportion est, pour le premier de ces pays, de 5 à 4, et, pour le second, de 7 à 8 syphilitiques, p. 1000 hommes de troupes, l'Angleterre voit chez elle cette proportion s'élever à 75 p. 1000 en *Europe*, rien que pour la syphilis bien entendu.

Une parenthèse est même nécessaire ici pour expliquer l'in-

fériorité sanitaire française sur celle de l'armée allemande. Il convient, en effet, de dire deux choses : la première, c'est que l'Allemagne ne possède qu'une armée continentale de laquelle même elle exclut, du moins pour la statistique, l'armée bava-roise dont la proportion est de 9 syphilitiques p. 1000 hommes, tandis que la France fait entrer dans ses calculs sa colonie al-gérienne qui charge considérablement la moyenne, puisque, à elle seule, elle fournit 19 et même 21 syphilitiques pour 1000 soldats.

Enfin, deuxième raison : la surveillance de la prostitution est de plus en plus sévère dans l'empire allemand, et c'est à cela seulement qu'il faut attribuer ce fait saisissant, à savoir, que le millénage des syphilitiques de l'armée était, il y a dix ans, représenté par le chiffre **10**, alors qu'aujourd'hui il est tombé à **4**, et alors que dans la même période il reste à peu près stationnaire en France.

Ces différents chiffres, prostituées malades retirées de la circulation, dans Paris seul il est vrai, et millénage des syphi-litiques militaires, suffisent pour faire ressortir sinon l'excel-lence du système, du moins sa supériorité sur l'absence totale de surveillance comme cela existe en Angleterre.

Si même on ne craignait d'employer l'ironie, ne serait-on pas en droit de s'étonner qu'un peuple qui montre partout et en toutes choses une aussi grande intelligence de ses intérêts, puisse repousser dans la mère-patrie une mesure d'hygiène qu'il applique mal, c'est vrai, mais que pourtant il juge bon d'appliquer aux Indes et dans l'Afrique du Sud !

XVII. L'ASSAINISSEMENT DE LA PROSTITUTION EST-IL SEULEMENT UN ENCOURAGEMENT AU VICE ?

L'argument que mettent encore en avant certains abolition-nistes, à savoir que, le vice étant haïssable et méritant d'être puni par ses conséquences, c'est un tort de chercher à assai-nir la prostitution et qu'en agissant ainsi on lui donne un en-couragement, a-t-il vraiment besoin d'être combattu ?

Essentiellement, si les seuls débauchés étaient victimes de leurs écarts de conduite, il faudrait cependant et néanmoins les soigner : mais ne sait-on pas que la maladie du ou de la débauchée va frapper une foule d'innocents, femmes et enfants,

que le mal torture, épuise, anéantit au moins autant si ce n'est plus que le premier coupable ? On met des barrières devant les précipices, des garde-fous sur les ponts, aussi bien pour les aveugles que pour les ivrognes, et pour reprendre la comparaison déjà employée avec la Ligue antialcoolique, viendrait-il jamais à l'esprit d'hygiénistes d'applaudir à la sophistication des spiritueux pour détourner de leur usage et, si l'on veut, de leur abus, les malheureux que l'oisiveté, la misère, et même le vice précipitent dans cette passion funeste ?

Or, n'est-ce pas justement ce droit à l'empoisonnement et cet empoisonnement obligatoire que semblent réclamer un grand nombre si ce n'est la totalité des abolitionnistes ?

C'est l'étrangeté de ce résultat plus encore que les moyens préconisés pour l'atteindre, qui a lieu de surprendre les hygiénistes.

XVIII. LES MAISONS DE TOLÉRANCE.

Les abolitionnistes reprochent aussi à la réglementation l'institution des maisons de tolérance, non pas qu'ils rendent la réglementation responsable de ce mode de prostitution, aussi vieux que les civilisations, mais parce que, disent-ils, le nombre de ces maisons diminuant de lui-même tous les jours, il serait plus simple de supprimer tout à fait ce reste de servage antique, et que, de plus, ces maisons sont un perpétuel encouragement à la débauche des jeunes gens.

A cela on peut répondre, et je commence par la fin, qu'on n'entre dans la maison de tolérance que si on le veut bien, et que le jeune homme qui n'osera peut-être en franchir le seuil, n'hésitera pas à suivre la racoleuse dont les agaceries auront excité sa curiosité.

Je répondrai ensuite :

Que le nombre des maisons de tolérance *administratives*, c'est-à-dire reconnues par la Préfecture de police, diminue, il est vrai, sur les registres préfectoraux, mais qu'en réalité ces maisons, loin de diminuer, pullulent au contraire sous une autre forme, aussi vicieuse et à coup sûr beaucoup plus dangereuse, sous la forme de maisons à parties, de maisons de rendez-vous, de maisons de passe.

XIX. ELLES DIMINUENT EN APPARENCE MAIS AUGMENTENT DE FAIT.

S'il n'y a plus aujourd'hui que 48 tolérances à Paris au lieu de 204 en 1855, en revanche, et sans compter les cafés à femmes qui n'existaient pas autrefois, il y a environ 200 locaux, appartements ou maisons entières qui, sous l'euphémisme de maisons de rendez-vous, réunissent de une à vingt femmes et plus, habituées ou passantes éphémères, formant ainsi un contingent quotidien d'au moins 1000 prostituées qui, avec plus de risques pour leur clientèle, remplissent exactement les mêmes fonctions que leurs camarades des maisons patentées.

Les abolitionnistes commettent donc une erreur quand ils prétendent que le genre de prostitution constituant la maison de tolérance disparaît.

Elle existe ouvertement ou clandestinement dans les pays qui n'ont pas de réglementation, aussi bien que dans ceux où la réglementation est pratiquée.

Quoique non surveillé en principe, ce genre de prostitution existe à New-York et dans les grandes villes de l'Union sous un nom ou sous un autre, et même avec *pénalité considérable en argent* pour la tenancière qui conserve une pensionnaire malade.

Il existe à Edimbourg, centre d'abolitionnisme, aussi bien qu'à Londres, sous le nom de *maisons de nuit*, et, que ce soit sous prétexte de vendre des dentelles à Bruxelles, des gants à Paris et des curiosités dans tous les pays, on peut dire qu'on rencontre partout cette fausse maison de tolérance, tout aussi inavouable que l'autre, mais infiniment plus dangereuse, quelques précautions que l'administration de certains pays puisse prendre pour l'assainir.

XX. LA DIMINUTION DES MAISONS DE TOLÉRANCE ET DES PROSTITUÉES INSCRITES PRODUIT L'AUGMENTATION DU CHIFFRE DES INSOUMISES.

De l'aveu des administrateurs les plus compétents et de la comparaison même des chiffres, il ressort que la suppression *absolue* de la maison de tolérance multiplie la prostitution clandestine ou tout au moins coïncide avec sa multiplication (Anvers, 1845. — Amiens, 1890. — Colmar, Dresde, 1890, etc.).

Paris n'a pas échappé à cette règle, qu'on pourrait appeler une loi, et, si les maisons de passe y abondent, comme elles

sont en général, par leurs prix, d'un niveau supérieur aux nombreuses maisons disparues, maisons d'un ordre plutôt inférieur, le résultat énoncé se produit, et on peut constater ce fait curieux, c'est, qu'à l'époque où Parent-Duchâtelet écrivait son remarquable ouvrage, il y avait à Paris, pour 1000 habitants :

4 prostituées inscrites et 2 prostituées insoumises, alors qu'aujourd'hui ces chiffres sont renversés et donnent :

2 prostituées inscrites et 4 prostituées insoumises, pour 1000 habitants.

Vu le danger universellement constaté que présente cette dernière catégorie, ce n'est vraiment pas le moment de désarmer.

Pour répondre encore à d'autres objections des abolitionnistes, je dirai que si la réglementation remonte à la royauté et même au delà, elle a d'abord été laissée intacte par cette Révolution sur laquelle ils s'appuyent avec tant de force, qu'elle a été confirmée par une assemblée républicaine, le Conseil des Cinq-Cents, et que l'organisation, embryonnaire il est vrai, dont l'état actuel n'est que le perfectionnement, date de 1798, c'est-à-dire des dernières années de la République.

Que le régime actuel soit parfait, aucun de nous ne songe à le dire ; que nous cherchions ensemble à l'améliorer, rien n'est plus juste ; mais n'est-ce pas faire de mauvaise besogne que de commencer par le rez-de-chaussée et non par le toit la démolition d'une maison, et ne risque-t-on pas d'être écrasé par l'édifice dans le premier cas ?

D'autres points encore mériteraient une réponse, mais pour ne pas abuser de l'attention du lecteur, je dirai seulement que les réglementaristes n'ont jamais appelé la *prostitution* un délit, mais que nombre d'entre eux voudraient que ce mot fût attribué *au racolage* ; qu'enfin la séduction, que je suis bien loin d'excuser, entre pour une part plus minime qu'on ne croit dans les causes de la prostitution vénale, puisque sur 100 prostituées on en trouve à peine 50 qui aient été séduites.

Ceci dit, j'étonnerai peut-être beaucoup en faisant les propositions qui vont suivre, car quelques-unes d'entre elles sont bien plus subversives que les débuts de ce rapport ne le faisaient prévoir, mais, *quoique réglementariste convaincu, je suis de ceux*

qui veulent le progrès même avec des moyens radicaux, sans nuire cependant à la Société et en suivant autant que possible l'ordre logique des choses.

XXI. CONCLUSIONS.

Dix années d'observations prises à l'infirmerie de Saint-Lazare m'ont permis d'établir la formule suivante qui caractérise LA PROSTITUÉE.

Déflorée à.....	16 ans.
Prostituée à.....	17 ans.
Syphilitisée à.....	18 ans.

De cette formule, découlent les deux corollaires suivants :

1° La prostitution est une maladie morale fatale, surtout dans les grandes agglomérations ;

2° La prostitution est le principal facteur des maladies vénériennes et en particulier de la syphilis.

En présence de ces vérités, peut-on se borner à énumérer les revendications des abolitionnistes, et à montrer simplement et pour toute réponse ce qu'elles ont d'exagéré, d'erroné même, et de peu pratique ? — Certainement non, il y a quelque chose de plus à faire, soit pour arrêter le plus de femmes possible sur le bord de ce gouffre, soit pour améliorer la réglementation, la surveillance et les soins de celles qu'on ne peut absolument pas empêcher de vivre de ce métier, de façon à diminuer et le nombre de ces femmes, puisque malheureusement il y en aura toujours et la fréquence des maladies vénériennes, puisqu'il est actuellement interdit de songer à leur extinction. Et cela, non pour préserver du mal les débauchés, ainsi que le disent certains abolitionnistes, mais bien pour préserver la population tout entière, les femmes, les enfants, la race.

Ces graves questions, qui vont, dans quelques mois, être discutées, en partie, à la prochaine réunion de Bruxelles, doivent être le point de mire des esprits soucieux, non seulement d'arriver à des perfectionnements administratifs, mais aussi de rechercher des perfectionnements sociaux qui rendront peut-être plus facile l'accomplissement des premiers.

Donc, sans entrer dans le développement et encore moins dans la discussion d'un programme qui, à lui seul, nécessite-

rait un long rapport. ne serait-il pas à propos d'attirer, dès maintenant, l'attention des hygiénistes et des sociologues sur les propositions suivantes :

MOYENS PROPRES A DIMINUER LE NOMBRE DES FEMMES SE LIVRANT A LA PROSTITUTION, ET A DIMINUER LA FRÉQUENCE DES MALADIES VÉNÉRIENNES.

A. — *Moyens sociaux.*

1° Faciliter et encourager le mariage dans la jeunesse :

Pour cela,

a. Supprimer toutes les difficultés dans l'accomplissement du mariage (opposition des parents, actes respectueux, etc.) ;

b. Au point de vue religieux, rendre le mariage absolument gratuit :

c. Donner aux parents, et dans certaine mesure, la liberté de tester ;

2° Réviser la loi du divorce qui, à l'heure actuelle, s'obtient avec une trop grande facilité ;

3° Autoriser la recherche de la paternité ;

4° Etablir une réparation morale ou tout au moins pécuniaire en faveur de toute jeune fille séduite ;

5° Établir une responsabilité au moins pécuniaire du dommage causé par la transmission de la syphilis ;

6° Créer des ateliers nationaux de femmes sans ouvrage ;

7° Interdire la prostitution avant l'âge de la majorité civile.

B. — *Moyens administratifs.*

1° Interdiction du racolage sur la voie publique ;

2° Suppression *absolue* du service des femmes dites *serveuses* dans les cafés, brasseries, cabarets ;

3° Autorisations, sous réserves sévères, données aux maisons de passe ;

4° Visites médicales des prostituées deux fois par semaine ;

5° Visites à domicile sur demande et, dans ce cas, moyennant une taxe à fixer ;

6° Visites des prostituées toujours faites par deux personnes ;

7° Diminution des peines imposées aux filles publiques pour dérogation aux prescriptions administratives ;

8° Les filles publiques déjà soignées pour syphilis et qui, n'étant pas en règle de visites, seront trouvées atteintes d'accidents semblables, auront à faire à l'infirmerie spéciale un séjour minimum et obligatoire de deux mois ;

9° Visite médicale, dès leur arrestation, de tout vagabond et de tout homme accusés de vivre de la prostitution, ainsi que de toute femme arrêtée pour vagabondage, affaire de mœurs ou s'y rattachant par complicité, etc. ;

10° En cas de constatation d'une maladie vénérienne, internement de ces malades, hommes et femmes, dans une infirmerie spéciale jusqu'à guérison des accidents actuels ;

11° Création en faveur des seuls indigents de plusieurs consultations externes pour les maladies vénériennes avec délivrance gratuite de médicaments ;

12° Définir par une loi très large les pouvoirs du Préfet de police à Paris et des maires en province vis-à-vis de la prostitution, de façon à rendre *légales* les mesures administratives qui sont *indispensables* au bon fonctionnement de leur administration.

Anthropologie.

LA PLACENTOPHAGIE.

Il y a quelques années nous avons fait connaître les habitudes placentophagiques de la plupart des tribus sauvages océaniques (1).

M. Bouchacourt vient de publier un très intéressant travail sur cette question qu'il étudie autant au point de vue historique qu'au point de vue biologique.

Nous ne tarderons pas en effet de voir se produire dans le commerce quelque spécialité à base de placenta.

Il est d'observation courante que toutes les femelles des animaux utilisent, pour leur nutrition individuelle, les résidus de la nutrition de l'espèce ; souvent même le mâle prend part à ce repas de délivrance, dont le délivre fait les frais.

Tous les vétérinaires ont noté l'habitude de la placentophagie. « Les femelles, dit Rainard, ont toutes plus ou moins de « propension à manger leur arrière-faix, les herbivores comme les carnivores. »

Ceci s'applique indifféremment aux ovipares, aux vivipares, et aux animaux domestiques.

Ainsi tous les oiseaux écrasent, puis mangent les coquilles d'œuf très peu de temps après l'éclosion ; c'est ce qui explique qu'on ne trouve pour ainsi dire jamais de débris de coquilles dans les nids.

Il nous a été donné d'observer, depuis un grand nombre d'années, les mœurs d'un colombier habité par une moyenne de 200 pigeons ; or, jamais nous n'avons trouvé de coquilles, ni dans les nids, ni au-dessous d'eux, et souvent alors qu'un seul des deux œufs de la couvée était éclos.

Le fait que les mères vivipares mangent toujours l'arrière-faix n'avait pas échappé à Mauriceau, ainsi que le prouve la phrase suivante : « Chez les animaux..... dit-il, chaque « petit a dans sa cellule une espèce de placenta particulier, « que la mère mange aussitôt qu'elle l'a vuide, après avoir

(1) *Journal de médecine*, vol. XIV, Engelmann et Rodet.

« rongé et coupé avec les dents les vaisseaux ombilicaux qui y tiennent »...

Malgré les efforts que l'homme a faits par la domestication pour empêcher cette habitude, qui d'ailleurs, même chez les herbivores, on l'a constaté depuis longtemps, n'a aucun inconvénient, elle a toujours persisté et tous les animaux y reviennent dès qu'ils sont livrés à eux-mêmes. On peut ajouter que, si, certains animaux, la truie surtout, mais également la chatte, la chienne, etc., mangent parfois leur nouveau-né, ce n'est que par erreur, ces femelles s'imaginant alors qu'elles ingèrent l'arrière-faix qu'on leur a enlevé : et ce qui tendrait à le prouver, c'est, par exemple, que, dès qu'ils ont tété, les porcelets ne courent plus aucun danger.

La persistance de cet instinct paraît se retrouver chez quelques représentants de l'espèce humaine... la coutume instinctive de la placentophagie s'est retrouvée, à diverses époques, chez des peuples primitifs d'origine très différente.

C'est ainsi que Jean de Léry, ministre protestant de Genève, ayant fait en 1556 un voyage au Brésil, rapporte que les naturels du pays mangent le délivre dès sa sortie de la mère, comme les animaux.

Un siècle et demi plus tard, le voyageur Gemelli Carreri observe que, chez les Lakutes (ou Yakouts), peuplade de la Russie d'Asie, le père s'empare de l'arrière-faix immédiatement après sa sortie, le fait cuire, et s'en régale avec ses parents et amis.

En Amérique, d'après Raynal, les Topinambous et les Tapuya utilisent ainsi tout l'arrière-faix (y compris les enveloppes et le cordon).

Engelmann et Rodet rapportent la coutume suivante, qui aurait été observée chez les naturels du Brésil : «.. Quand ils peuvent se réunir en secret, ils mangent avec délice le gâ-teau placentaire qui vient d'être expulsé. »

Il est possible, il est vrai, que cette opinion ne soit que la reproduction de faits que nous avons vu avoir été relatés antérieurement par Jean de Léry.

Dans une lettre récente, M. le D^r Raynaud, directeur de la Santé à Alger, qui termine en ce moment une étude sur l'hygiène et la médecine au Maroc, a eu l'obligeance de me donner l'indication suivante, malheureusement assez vague : « Je connais, m'écrivit M. Raynaud, l'habitude de la placentophagie »

« phagie, qui existe dans certaines parties du Soudan; mais ni « au Maroc, ni en Algérie, elle ne m'a paru être connue. »..

M. Bouchacourt s'est demandé si la partie extra-embryonnaire de l'œuf ne présentait pas quelques propriétés thérapeutiques. Depuis quelques années, on emploie beaucoup les coquilles d'œufs pour favoriser la croissance des jeunes animaux et il semble que cette substance soit beaucoup plus assimilable que le phosphate de chaux ordinaire, à cause de la prédominance du carbonate de chaux, et de la présence de l'air dans les pores de l'œuf. Il est bien probable, en outre, que la substance organique, constituée par la membrane coquillière, joue également un rôle, en rendant les sels plus assimilables et plus digestifs. Et certaines poudres à *faire pondre*, dont l'action est certaine, ont pour base ces coquilles pulvérisées. Il est bien probable que ces coquilles pulvérisées remplaceraient avec avantage les différentes préparations de chaux qu'on donne aux enfants. Elles existaient d'ailleurs dans les pharmacopées anciennes.

Pour ce qui est du placenta que Dulaurens appelait le *pancréas de la matrice*, on peut dire que c'est un organe des plus complexes non seulement comme structure, mais aussi comme fonctionnement.

D'après MM. Letulle et Nattan-Larrier, il existe dans le placenta un produit sécrété par le plasmode, se présentant au microscope sous forme de boules plasmodiales qui se déverseraient directement dans le sang maternel pendant tout le cours de la grossesse. Antérieurement, Ercolani et Creighton avaient admis qu'il se formait, en divers points de la portion fœtale de certains placentas, une sorte d'humeur aqueuse, qui était absorbée par les villosités fœtales.

Il nous a donc paru logique de penser que la placentophagie avait un but bien déterminé, de même que tous les autres instincts qui ont ce caractère de besoin. L'ingestion du placenta par les animaux ne devant pas être un acte indifférent, pourquoi alors en serait-il autrement dans l'espèce humaine ?

D'ailleurs, au cours des recherches bibliographiques que nous avons entreprises depuis plusieurs années sur cette question, nous nous étions rapidement convaincu, que l'idée d'utiliser le placenta comme médicament était de date très ancienne.

L'opothérapie placentaire remonte, en effet, jusqu'à Hippo-

crate, et probablement bien plus haut, puisque le Père de la Médecine a surtout résumé les connaissances thérapeutiques qui étaient en usage de son temps.

D. Leclerc, qui a donné la longue liste des médicaments dont il est fait mention dans les recueils hippocratiques, y signale « l'arrière-faix d'une femme ».

Cette indication se retrouve un peu partout dans les Pharmacopées du moyen âge, et jusqu'au XVII^e siècle.

C'est ainsi que M. Fauvelle relate, dans sa thèse, l'emploi par les médecins de l'« arrière-faix des femmes en couches », et les préparations placentaires jouent encore aujourd'hui un rôle considérable, dans la thérapeutique chinoise... Les propriétés aphrodisiaques de la partie embryonnaire de l'œuf paraissent assez vraisemblables.

Nous venons de voir que les coquilles d'œufs, ingérées par les poules, avaient pour effet d'en augmenter la ponte. Il est possible que cette action soit due, tout au moins en partie, à une excitation génitale,

Quant au pouvoir aphrodisiaque de l'arrière-faix, il nous paraît incontestable, tout au moins chez la lapine et la cobaye.

Ayant eu, en effet, l'occasion d'assister un certain nombre de fois, depuis plusieurs années, au part de ces femelles en présence des mâles, nous avons toujours constaté qu'un coït suivait de très près cette mise bas, quand on ne s'opposait pas à l'ingestion du délivre, tandis qu'il n'avait pas lieu dans le cas contraire. Est-ce là une simple coïncidence !

Comme le mâle prenait généralement sa part au repas placentaire, il nous a semblé que cette action s'exerçait peut-être dans les deux sexes.

L'*hippomane*, philtre d'amour des anciens, dans la composition duquel entrait la membrane charnue qui recouvre les poulains à leur naissance, c'est-à-dire le placenta et les membranes, était bien une préparation placentaire. Ses propriétés auraient même été extraordinaires. Suétone rapporte, en effet, que Césone, pour se faire aimer de son époux Caligula, lui fit boire de l'*hippomane* et que ce puissant aphrodisiaque contribua à le rendre fou.

D'après Laurent Joubert, médecin du XVI^e siècle, le cordon ombilical des filles jouirait d'une propriété singulière qui serait certes souvent mise à contribution de nos jours, si elle était véritablement démontrée efficace. L'origine de ce prétendu

pouvoir remonte évidemment à la légende de l'hippomane.

« En quelques pays, dit Laurent Joubert, les bonnes femmes « gardent soigneusement le cordon de leurs filles pour leur « faire des amoureux quand il les faudra marier. C'est qu'el- « les ont opinion que, si on donne à manger ou à boire de « cette vedilhe mise en poudre, à l'homme qui leur est agréa- « ble, il devient extrêmement amoureux de la fille, et ne faut « plus sinon faire les pactes du mariage... »

Le placenta a été encore employé contre la stérilité, la chlorose, les maladies de l'utérus : M. Bouchacourt insiste surtout sur l'action favorable que paraît avoir la sécrétion placentaire sur la glande mammaire, action qui lui a paru assez bien démontrée pour qu'il ait entrepris des expériences à ce sujet.

... Dans les observations que nous avons rapportées, le produit employé a été, dans la plupart des cas, du placenta de brebis préparé par M. Lepinois, et se présentant sous forme de poudre dont la préparation était faite de la façon suivante :

Le tissu placentaire était haché aseptiquement, puis desséché dans le vide en présence du sucre de lait, à une température variant entre 45° et 50° ; enfin pulvérisé et tamisé.

Cette matière pulvérulente, ressemblant à la poudre de viande, représentait trois fois son poids de placenta frais.

M. Bouchacourt rapporte plusieurs observations recueillies par M. Brindeau, qui paraissent bien démontrer cette action galactogène ; depuis, d'autres faits sont venus les confirmer et montrer qu'en somme la placentophagie favorise la montée laiteuse. De plus, elle a une action très favorable contre la constipation et l'encombrement intestinal qui suivent presque toujours l'accouchement.

Nous essayerons de faire manger du placenta à nos femmes, ce ne sera pas plus dégoûtant que le suc testiculaire.

Variétés

MOYENS EMPLOYÉS PAR LES FORÇATS POUR SE DONNER DES MALADJES.

Les *Archives de médecine navale* donnent une série de recettes curieuses usitées par les forçats pour arriver à tromper le médecin, au prix souvent d'accidents des plus graves ; en voici quelques-unes, d'après un cahier de recettes trouvé sur l'un d'eux.

LA SYPHILIS. — On prend deux ou trois morceaux d'amande de la grosseur d'une tête d'épingle que l'on place sous la calotte de la verge, on les laisse environ trois ou quatre heures, on les retire après ce laps de temps ; il faut laisser le mal sans nettoyage, c'est-à-dire sans propreté pendant vingt-quatre heures. Vous avez réussi de ce fait à avoir un beau *chancre rongeur*.

Autre procédé. On place une cigarette allumée sous la calotte de la verge, que vous laissez brûler tout le temps que vous pouvez l'endurer ; ensuite vous passez un morceau d'alun dessus la partie brûlée ; cela forme une petite peau blanche que l'on enlève avec une épingle ; la plaie qui vous reste imite parfaitement le chancre.

Pour obtenir un écoulement. On frotte les testicules avec la sève d'une amande, ce qui les fait enfler ; la peau s'en va, et ils sont à vif, c'est-à-dire ne forment qu'une plaie ; puis vous prenez un morceau d'écorce de *saint bois*, que vous introduisez dans le canal de la verge, qui s'enfle d'abord, et forme ensuite de petits boutons dans l'intérieur de la verge. De ces boutons coule une matière purulente, ce qui fait supposer au médecin qu'il se trouve en présence d'un malade atteint de ce que l'on nomme vulgairement *chau-de-pisse*.

Autre procédé. On peut, avec une cigarette allumée, en suivant les mêmes procédés énoncés d'autre part, faire venir des plaques muqueuses dans la bouche, aux doigts de pied, ainsi qu'au postérieur.

Le médecin en présence de tout cela est convaincu que l'individu est atteint d'une *vérole carabinée*.

DYSENTERIE. — On introduit dans l'anus un morceau d'alun que l'on garde environ 6 heures et puis on le retire. La première matière sortie, on remet un nouveau morceau d'alun qu'on laisse seu-

lement environ une heure ; la matière qui sort après n'est que graisse et sang.

Autre système. Boire de l'eau de savon pendant deux ou trois jours : au bout de ce temps, vous avez comme précédemment une matière composée de graisse mélangée avec du sang.

D'autres boivent du lait de chaux ; alors la dysenterie devient plus mauvaise et souvent le malade est atteint d'une façon chronique. Aussi bien peu emploient ce système reconnu comme étant très dangereux.

RÉTRÉCISSEMENT DU CANAL. — On coupe deux petits morceaux de liège ayant une forme triangulaire et de la grosseur d'un petit pois vert. On les introduit dans le canal jusqu'aux testicules, ensuite on a le soin de boire quatre ou cinq litres d'eau ou autre boisson quelconque. En se présentant à la visite, le malade se plaint qu'il ne peut uriner depuis deux ou trois jours ; lorsque le médecin passe la sonde dans la verge, celle-ci rencontre un corps dur qui n'est autre qu'un des morceaux de liège. Le médecin croit à un rétrécissement. Une fois la visite passée, le malade va uriner et en se forçant un peu, les morceaux de liège sortent et le tour est joué.

OREILLES. — On prend un ver de terre que l'on coupe en deux, on en introduit dans l'oreille un morceau et vous bouchez votre oreille avec du coton (ouate). On laisse dans l'intérieur de l'oreille le morceau de ver jusqu'à ce que la viande soit pourrie. Lorsqu'on se présente à la visite, le médecin sent l'odeur et neuf sur dix trompé, il envoie le plaignant à l'hôpital.

Autre système. On prend du gras de viande de bœuf que l'on met avec de l'herbe verte, cette dernière écrasée et ne formant que jus. Ce jus mélangé avec le gras de bœuf forme une matière jaune que l'on introduit dans l'intérieur de l'oreille. En se présentant à la visite, le malade se plaint que son oreille coule constamment et qu'il en sort une matière purulente ; le médecin veut s'assurer et effectivement il voit la fameuse matière et il est encore trompé.

La Médecine comique

EXTRAITS DES JOURNAUX AMUSANTS



Naissance dans la loge.

LE DOCTEUR A LA SAGE-FEMME. — Allons, madame, vite, coupez le cordon.
LA VOISINE COMPLAISANTE. — Voilà, docteur !



Le pharmacien et le médecin :

— Il perd beaucoup de malades ?
— Je n'en sais rien ! mais ses ordonnances ne me font pas de gain !

Actualités

LA MÉDICATION PAR LA PRIÈRE. LE SCEPTICISME MÉDICAL.

Il y a longtemps que, dans les pays soumis à l'influence de l'église romaine, la prière a joué un rôle considérable en thérapeutique. Dans chaque famille malade, la neuvaine ou une offrande solide à Saint-Antoine de Padoue venait concurrencer les efforts du médecin et lui enlever les honneurs de la guérison. Mais cependant l'Eglise de Rome, tout en recommandant la thérapeutique oratoire, n'a jamais été exclusive et a toujours accepté le concours du médecin.

Il s'est formé, il y a dix ans, une secte dans les pays anglo-saxons qui prétend traiter toutes les maladies *exclusivement* par la prière.

Cette secte commence à inquiéter sérieusement nos confrères américains. Elle a pris une importance considérable ; ses diverses branches se sont groupées en une église aujourd'hui solidement établie.

Aux Etats-Unis seulement, le nombre de ces églises, à la fin de 1900, était de 443. Il était de 496 au 31 décembre 1901. En outre, le nombre des sociétés non encore organisées en églises s'est élevé en une année de 139 à 167.

La première église scientiste a été construite à Boston en 1894 ; elle a coûté 250,000 dollars. Elle fut inaugurée en 1895. Elle est connue comme « l'église mère ». Toutes les autres églises consacrées à ce culte spécial ont donc été construites en moins de huit ans — preuve d'une foi sincère, car elle agit.

Au mois de novembre 1900, d'après les chiffres officiels, l'église mère comptait 22,127 membres. Depuis cette époque, 3,029 nouveaux adhérents se sont fait inscrire.

Il n'y a pas encore de statistique qui permette de juger de l'étendue du mouvement dans les divers Etats de l'Union. Mais les « Christian scientits » sont très répandus partout, sauf dans le Sud. En fait, le nombre des églises et des sociétés s'est accru de 81 en la seule année 1901. La nouvelle secte possède un journal hebdomadaire : *The Christian Science Sentinel* ; une revue mensuelle, *The Christian Science Journal*, et une revue trimestrielle qui publie les sermons et les discours du dimanche.

Mrs Eddy, la fondatrice de la *Christian Science*, peut être fière de son œuvre.

Mark Twain estime qu'en 1910 il y aura dix millions de

Christian Scientits en Amérique et trois millions en Angleterre, où la bonne parole a été apportée en 1894, et que ces chiffres seront triplés en 1920. Il prédit en outre qu'en 1910 les Christian Scientits représenteront une force politique avec laquelle il faudra compter ; il est incontestable que, si cette secte se développe comme le prédisent les adeptes, elle apportera un sérieux préjudice aux professions médicales et pharmaceutiques.

Quoique nous n'ayons pas à craindre en France l'invasion des *Scientistes Chrétiens*, il nous est permis de faire quelques réflexions sur les causes qui ont pu créer ce mouvement, cette sorte d'athéisme médical.

En premier lieu, il y a la propagation de nos méthodes, de nos théories et de la divergence des doctrines dans la presse politique ; le public, qui avait considéré jusqu'à ce jour la médecine comme une science exacte, voit que nos arcanes ne recélaient que déception et incertitude.

En second lieu il y a l'instabilité thérapeutique ; chaque jour, les princes de la science, usurpant le rôle autrefois réservé à Géraudel, se font interviewer et préconisent des panacées contre toutes les maladies ; les Roux et les Metchnikoffs occupent les premières pages du *Petit Journal* pour y prôner un sérum qui prévient et guérit la fièvre typhoïde ; un autre agit contre l'alcoolisme ; un autre enfin lutte contre la vieillesse. Ce qui était jadis le monopole des Géraudels est devenu l'apanage des chefs officiels, des directeurs de l'Institut Pasteur et des professeurs de nos facultés.

Le public en avale de très fortes, mais il y a limite à tout. Vous annoncez un sérum qui prévient et guérit sûrement la fièvre typhoïde ; ne craignez-vous pas les reproches de la mère de famille dont l'enfant aura succombé malgré l'emploi de votre sérum merveilleux ? Vous prétendez guérir la rage et vos inoculés, ceux qui étaient vraiment enragés, s'en retournent mourir dans leur village. Vous vendez un Marmorek qui guérit sûrement l'érysipèle, la fièvre puerpérale, et autres maladies. Vous préparez de cruelles déceptions au public qui a lu vos alléchantes réclames et vous créez ainsi le scepticisme médical.

* * *

LE PAPE ET LA CONSANGUINITÉ

On s'attendait fort peu à voir N. S. P. le Pape Léon XIII formuler un avis sur les inconvénients que présentent les mariages consanguins au point de vue médical. C'est cependant ce

qui vient d'arriver et l'opinion émise par le souverain Pontife contraire, paraît-il, les desseins de certaines familles royales de Bavière et autres lieux.

Voici en effet une dépêche qui a été transmise par l'Agence *Havas*.

Elle est datée de Munich, 17 août 1902.

« Le pape a notifié aux maisons régnantes d'Europe qu'il n'accordera plus de dispenses autorisant les mariages entre parents.

« Le Saint-Père conseille aux souverains de laisser leurs enfants se marier avec des princes qui ne sont pas de sang royal afin d'éviter la dégénérescence intellectuelle et physique qui résulte de ces unions.

« Cette décision de Léon XIII est très commentée, les mariages consanguins étant nombreux dans les maisons royales.

Nous ne pouvons qu'approuver les avis du Saint-Père lorsqu'il conseille aux filles des rois d'épouser des roturiers bien rablés ; c'est une opinion démocratique qui ne peut qu'être bien accueillie par des médecins.

Nous ferons cependant respectueusement remarquer à l'illustre Pontife que l'opinion qui veut que les mariages consanguins donnent issue à une race abâtardie est loin d'être universellement adoptée par le corps médical. Sans parler des juifs qui se marient en famille depuis plusieurs siècles et qui ne sont pas aussi dégénérés qu'on veut bien le croire au point de vue intellectuel, il y a de nombreux faits qui combattent la théorie de la consanguinité. M. le D^r Montecuit, de Dunkerque, a publié une thèse très documentée donnant l'histoire d'un village de pêcheurs de la côte flamande où les mariages ont lieu exclusivement entre parents et dans lequel la race s'est remarquablement conservée.

Mêmes dans les « *maisons régnantes d'Europe* » où on se marie entre cousins depuis le moyen-âge, il se rencontre encore d'assez beaux types.

Nous aimons à croire que le Pape se relâchera de sa sévérité et accordera quand même les autorisations nécessaires pour les mariages consanguins lorsqu'on lui fera valoir de bons arguments diplomatiques et surtout lorsque les arguments seront fortement appuyés au point de vue métallique.

A. L.

Variétés

Composition du corps humain.— C'est beau la chimie ! Ce que c'est que de nous, comme dirait le Marseillais.

Un chimiste vient de se livrer à une longue série d'expériences dans le but de déterminer la quantité exacte de chacun des éléments qui entrent dans la composition du corps humain. Il a trouvé, dit la *Revue internationale de médecine et de chirurgie*, de bien curieux résultats.

Tous les éléments chimiques constitutifs d'un homme du poids moyen de 80 kilogs sont représentés en substance dans le blanc et le jaune de 1200 œufs ordinaires. Réduit à l'état fluide, le même homme fournirait 98 m³ de gaz et assez d'hydrogène pour gonfler un ballon ayant une force ascensionnelle de 70 k.

A l'état normal, le corps contient suffisamment de fer pour en fabriquer 7 gros clous, assez de graisse pour en confectionner 6 kilog. 1/2 de bougies, assez de carbone pour en faire 65 grosses de crayons et assez de phosphore pour en boutonner 820 mille allumettes. Enfin, il convient d'ajouter à ces divers ingrédients : 20 cuillerées à café de sel, 59 morceaux de sucre et 42 litres d'eau.

Et dire que tous ces précieux éléments sont perdus après notre mort ou simplement utilisés pour faire de l'engrais.

La mâchoire de l'homme.— D'après les recherches du Dr E.-S. Taylor, les dimensions de la mâchoire humaine diminueraient constamment ce qui serait en rapport avec les conditions de la cuisine moderne et de l'étiquette de table qui exige qu'on mange la bouche fermée.

Ce que M. Brouardel a coûté à sa famille.— Dans une conférence sur les gains que font les médecins, M. Chaillysset, a donné les renseignements suivants : « Je prendrai d'abord comme exemple, a-t-il dit, M. le Dr Brouardel, l'une des sommités du mond médical. A 28 ans, sa famille avait dépensé 50.000 francs pour son éducation. La première année, il a gagné 650 francs. La 7^e année 5.100 frs. Et je vous parle là d'un homme hors ligne. — A Paris, il y a actuellement 2.600 médecins.

Il y en a 40 qui gagnent de 2 à 300.000 francs ; 50, 100.000 fr. ; 50, de 50 à 100.000 fr. ; 200, de 30 à 50.000 fr. ; 200, de 20 à 30.000 fr. ; et 1.700 gagnent une moyenne de 3.625 francs. — En France, il y a 16.000 médecins qui gagnent 2.750 fr. en moyenne ».

Ces chiffres sont malheureusement trop près de la vérité pour ne pas être effrayants. Le chiffre de 3.000 fr., donné ici ne correspond pas au gain net comme on pourrait le croire, mais au gain brut.

Quoiqu'il en soit, nous retenons de ce document les frais d'éducation de M. Brouardel dont la famille avait déjà dépensé 50,000 fr. avant qu'il ait atteint sa vingt-huitième année. Notre ancien doyen devait faire une noce formidable !

Les femmes qui travaillent.— Dans une curieuse statistique publiée par le gouvernement des Etats-Unis, on trouve des renseignements intéressants sur les professions qu'exercent les femmes dans l'Amérique du Nord.

Il y en a 3.405 qui sont « *clergywomen* » (prêtresses) ; 409 sont ingénieurs électriciens et 83 ingénieurs civils. Treize cents femmes plaident pour la veuve et l'orphelin ; 7.399 s'appliquent à guérir les malades et 14 à soigner les animaux !

Enfin, 787 arrachent les dents et 324 ne répugnent pas à être croquemorts. Un certain nombre se livrent à des professions bizarres, peu compatibles à leur tempérament. C'est ainsi que la même statistique nous apprend que 45 femmes conduisent des locomotives et que 7 les chauffent, et qu'en outre, huit femmes font des chaudières d'acier et cinquante et une enterrent les cadavres !

Le charlatanisme à Berlin.— Il résulte d'un rapport de police qu'il existe à Berlin, actuellement, 476 « guérisseurs », soit une proportion de 1 « guérisseur » pour 476 médecins diplômés ! L'augmentation de ces personnages prend des proportions insoupçonnées. Lisez plutôt : Depuis 1879, augmentation de la population 61 p. c. ; des médecins, 102 p. c. et des guérisseurs, 1567 p. c. ! ? Les représentants mâles du charlatanisme se recrutent

parmi les domestiques, les mécaniciens et les hommes d'église. Les charlatans femelles appartiennent surtout à la classe des servantes ; quelques-unes sont d'anciennes infirmières.

La médecine et le socialisme d'Etat. — Les médecins hollandais travaillent à la constitution d'un fonds d'Etat destiné à fournir un traitement fixe à tous les médecins du pays pour les débarrasser des soucis de vivre à l'aide des honoraires de la clientèle privée.

L'association des médecins hollandais a proposé de prélever au profit de cette caisse d'Etat de un à deux pour cent des revenus de toutes les personnes qui gagnent plus de 500 florins par an.

Les secours médicaux apportés par ces médecins d'Etat seraient gratuits pour tout le monde, mais, seules les classes aisées contribueraient à l'entretien de ces fonctionnaires de santé.

Il y aurait un médecin d'Etat par deux mille personnes, ce qui nécessiterait, pour les cinq millions d'habitants que possèdent les Pays-Bas, deux mille cinq cents médecins.

Curiosités médicales. — La marque de Malaspina ne pouvant avoir d'enfants s'adressa au célèbre Mathieu de Gradi, qui professait, au quinzième siècle, à l'Université de Pavie, et dont la réputation s'étendait à toute l'Italie.

Voici la consultation qu'envoya aux deux époux le célèbre professeur, et que nous dédions à la commission chargée d'étudier les causes de la dépopulation, espérant que le sénateur Piot, après l'avoir traduite en bon français, la fera parvenir à tous les ménages de France.

« Incipiant verbis delectabilibus et gratis, et tactibus mamillarum et partium inferiorum ut uterque eorum ita disponatur, ut si possibile, fiat eadem hora concursus seminis utriusque. Et ut clarius intelligatur, fit adhesio cum muliere usque dum videatur esse desiderans, quod cognoscitur ex immutatione coloris oculorum ad rubedinem, et locutione quasi videatur balbutire et anhelitus notabiliter elevari, semper pertractando partem quæ jacet inter annulum et vulvam ; nam locus ille est delectabilis locus. Et quum jam cognovit desiderium ejus, tum ascendat super mulierem et exercent ad

complementum : et postquam compleverint adhuc adhæreat vir mulieri per tempus iterum : et tandem amoveatur quiete ab ea ipsa semper tenente coxas levatas et strictas per horas duas : non tamen descendat nisi prius percepit corrugationem matricis circa membrum viri et suctionem quasi seminis : quo actu completo, quiescat mulier in lecto per tres dies, cavendo a tussi præcipue. » (*Gaz. heb. des sc. méd. de Bordeaux*, 27 juillet 1902.)

Le Simplon et l'hygiène. — Le Dr Thomas Oliver a donné un intéressant aperçu des mesures hygiéniques mises en vigueur au Simplon.

Le tunnel se trouvant à 2.400 mètres au-dessous du sommet du Simplon ; on devait prévoir de hautes températures. Une puissante ventilation était donc indispensable. Et de fait, la température qui, au début, était de 34 degrés, a pu être abaissée parfois jusqu'à 18 degrés et dépasse rarement 23 degrés. La puissance des ventilateurs est telle qu'on a calculé que pour chaque mètre cube d'air que recevait le tunnel du Gothard on en envoi 50 dans le tunnel du Simplon. Le résultat est que les ouvriers peuvent faire en une heure et demie la besogne que les ouvriers du Gothard faisaient en cinq heures.

Le train qui amène les travailleurs hors du tunnel s'arrête à l'entrée à un établissement de bains convenablement chauffé où les ouvriers peuvent changer leurs vêtements de travail, qu'ils retrouvent nettoyés et séchés le lendemain à leur retour à l'ouvrage.

A chaque bout du tunnel se trouve un hôpital muni de toutes les ressources de la science moderne et en communication téléphonique avec les chantiers.

Des logements ont été aménagés avec soin pour 4.500 ouvriers.

Toutes ces mesures ont donné les meilleurs résultats. Près de 10 kilomètres du tunnel sont aujourd'hui creusés et on ne compte que six morts par accident.

Les maladies auxquelles les ouvriers sont le plus exposés sont celles qui résultent des changements brusques de température : rhumatismes, bronchites, diarrhées. Les maladies du cœur sont rares, les ouvriers étant soumis à un examen médical avant d'être acceptés.

Les honoraires du médecin qui assiste des duellistes. — Ces honoraires donnent rarement lieu à discussion ; aussi croyons-nous devoir signaler le fait suivant, rapporté par le *Progrès médical*.

« Dans une ville de l'ouest, deux amis se disputent, il y a échange de témoins et une rencontre est décidée. Ces deux personnes avaient le même médecin. Un second praticien est appelé pour un des combattants. Il se lève de bonne heure, se munit d'objets de pansements, va à quelques kilomètres de la ville, flambe les épées, assiste au combat, perd sa matinée. Son nouveau client est blessé légèrement. Il le panse et le ramène chez lui. Puis il attend ses honoraires.

« Plusieurs mois après, ne voyant rien venir, il adresse sa note qui s'élevait, je crois, avec les fournitures du pharmacien, à la somme de 50 francs. Le client ne répond pas ; les hommes assez courageux pour risquer une égratignure en duel ne le sont pas assez dans d'autres circonstances de la vie, ils laissent à leur femme la responsabilité de certaines petites lâchetés, et c'est à la lettre de Madame que nous empruntons quelques phrases :

« Du reste, on me dit, écrit-elle, qu'entre hommes il y a une question de délicatesse qui interdit même le moindre commerce à cette occasion, et les médecins, pas plus que les témoins, ne sont, en général, amenés sur le terrain avec de l'argent. Mais, n'étant pas versée dans ces sortes de choses, si vous persistez dans vos prétentions, je serai obligée, à mon grand regret, de laisser à d'autres le soin de régler avec vous cette affaire subtile. Cependant, je ne doute pas qu'après avoir un peu approfondi l'observation que je me permets de vous faire, vous la comprendrez sans la moindre hésitation, et vous êtes trop intelligent pour que je discute avec vous l'inutile traitement d'une insignifiante égratignure, etc., etc... »

Le D^r Noir, qui publie ce fait, ajoute qu'à son avis il n'y a qu'à « soumettre purement et simplement à la justice les gens qui se font une si bizarre idée de leur honorabilité. »

Bonne mesure. — *Suppression des autorisations d'écussons, enseignes, attributs, etc., en saillie placés sur la voie publique par les rhabilleurs, masseurs et autres.* — Notre confrère le D^r Augagneur, maire de Lyon, a déjà débarrassé les urinoirs des affiches où s'étaient les promesses les plus belles et aussi les plus trompeuses sur la guérison des maladies vénériennes. Il continue cette œuvre d'assainissement dont nous devons le féliciter par la prise de l'arrêté suivant :

« Vu la loi du 5 avril 1884 ;

« Considérant que certains écussons, enseignes, affiches, attributs, etc., en saillies sur le domaine public, et par suite ne pouvant exister qu'avec l'autorisation de l'autorité municipale, servent à des industries s'exerçant en violation de la loi, ou constituant de véritables entreprises d'escroquerie ;

« Considérant que la commune ne peut, sans être taxée d'immoralité, tolérer ces installations et encore moins en tirer un revenu par la perception de droits de voirie,

« Arrête :

« *Article unique.* — Sont retirés toutes autorisations déjà accordées : seront refusées toutes autorisations pour l'avenir, d'établir, en saillie sur la voie publique, les écussons, enseignes, affiches, attributs, etc., à l'usage des rhabilleurs, rhabilleurs-masseurs, magnétiseurs, somnambules, cartomanciennes, chiromanciennes, etc. »

Nos compliments au maire socialiste de Lyon. Si c'est ainsi qu'il comprend le socialisme nous le suivrons.

Petites anecdotes

La calvitie est-elle due aux excès sexuels. — Telle est la question que se pose notre distingué confrère le Dr Sabouraud et à laquelle il répond ainsi :

Parce que la calvitie est une maladie de l'âge sexuel, et certainement plus fréquente, nous le verrons, chez les hommes d'instinct sexuel accusé, ce n'est pas du tout à dire que chez eux les excès soient la cause de leur calvitie. L'opinion populaire à ce sujet semble basée sur deux faits mal connus ou mal interprétés.

Le premier — *vrai* — c'est que la calvitie, survenant au moment de la virilité, les excès sexuels l'accompagnent quelquefois. Alors ils sont *a priori* réputés sa cause.

Le second — *faux* — c'est que dans l'opinion, la syphilis est réputée créer une alopécie définitive et une alopécie du front : double erreur.

Il n'est pas tout à fait indifférent de mentionner en passant l'opinion générale des Anciens sur ce sujet. Ils ne paraissent pas avoir considéré la calvitie comme une maladie au sens propre du terme.

Hippocrate, d'après ses médailles, était chauve. Les Grecs considéraient les cheveux implantés bas sur le front comme une beauté et surtout comme un signe de jeunesse. Leur mode rabattait même les cheveux au-devant du front, où ils étaient maintenus par une bandelette.

On voit alternativement dans les poètes la calvitie considérée comme un signe fâcheux de décrépitude ou comme un attribut des cerveaux pensants.

Beaucoup de statues antiques sont chauves. Parmi les plus belles, citons le marbre connu de Vespasien.

On sait que Jules César était chauve et que, pour dissimuler sa calvitie, le Sénat lui avait permis sur sa demande de porter une couronne de lauriers.

La calvitie des jeunes semble dès lors avoir été considérée comme un signe de débauche, car on sait que les ennemis politiques du dictateur lui avaient décerné le surnom de *mæchus calvus*.

La calvitie dans la peinture, dans la statuaire et dans l'histoire, est un

sujet qui devrait bien tenter quelqu'un de nos érudits collaborateurs.

Amour et Thérapeutique.

J'aime voir de tes yeux que je fais
Couler les diamants magiques de tes
Quand mon cœur, las de toi, cher-
che pour se leurrer,
Dans tes petits chagrins un tas de
J'aime d'un mot brutal et mauvais
Pour mieux te revenir, en déposant
Consoler ta peine et de ma bouche
Ta prunelle où je lis de folles alar-
mes !
Quand perle une rosée entre tes cils
T'enlaçant te tendrement, je baise tout
Sur ta peau de satin, le ruisseau de
Tes larmes ! je les bois avec mysti-
cité
Car on recommanda depuis une
Le chlorure sodique à ma faible
D^r P. RYER.

Traitement de l'insomnie. — Docteur je ne dors pas la nuit. Qu'est-ce que je vais faire ?

— Cherchez-vous une position comme gardien de nuit.

A une audition de pétomane (du *Lyon Médical*.)

- Cette exhibition me dégoûte.
- C'est pourtant du Bach.
- Comment du Bach ?
- Mais oui, du Bach anal.

Ensevelissement dans la vieille Egypte. — A Antinoë, à l'époque correspondante aux fouilles de M. Gayet, il y avait deux modes d'ensevelissement. Tantôt les corps, non embaumés, étaient plongés dans un bain de bitume, tantôt ils étaient emmaillotés dans des vêtements. Dans le premier cas, des feuilles d'or sont appliquées sur, le front, les joues, les

avant-bras, les genoux, les pieds, les yeux, les narines et la bouche du mort. Ainsi préparé, le corps est enroulé de bandelettes et enduit d'une couche de bitume sur lequel s'entrecroisent encore des bandelettes qui, par leur agglutination, forment une sorte de cartonage fort résistant. Dans le second cas, les « momies blanches » ont été ensevelies dans les tombes maçonnées, avec leurs vêtements. Une sépulture, celle de Leukyoné, fournit de précieux détails sur le culte isiaque. Ce corps, trouvé dans un caveau précédé d'un vestibule et d'une chambre dont les parois étaient surchargées de peintures et d'inscriptions, n'était, suivant la mode romaine recouvert que d'un linceul. La momie était vêtue d'une robe de laine gris-jaune et d'un voile de laine rouge sombre, rayé de jaune. La tête de cette femme est enserrée dans une couronne de feuillage et le visage est comme éclairé par des yeux étranges dorés et inscrutés dans les orbites. À côté du corps sont disposées des figurines, presque toutes se rattachant au culte d'Isis, qui se trouvaient dans la sépulture.

Costume médical officiel. — Les médecins savent-ils qu'ils ont le droit de revêtir un costume spécial

dans les cérémonies officielles ? En voici la description d'après l'article 2 du décret du 20 brumaire an XII, décret qui n'a jamais été abrogé :

« Les simples docteurs en médecine, lorsqu'ils seront invités à quelque cérémonie publique et lorsqu'ils prêteront serment, feront ou affirmeront quelque rapport devant les tribunaux, pourront porter le costume qui suit :

« Robe noire d'étamine avec dos et devant de soie cramoisie, bordée d'hermine, habit noir à la française, cravate de baptiste tombante, toque en soie cramoisie avec galon d'or. »

Il serait curieux de savoir si ce costume a jamais été porté et jusqu'à quelle époque. (*Lyon médical*).

Mots de la fin. — Un pharmacien se disputait vivement avec sa femme. Celle-ci finit par éclater en sanglots.

— Tes pleurs ne me touchent nullement, lui dit l'époux ; je les ai analysés, ils ne contiennent qu'une très petite partie de phosphate et un peu de chlorure de sodium. Tout le reste n'est que de l'eau.

Confidences. — J'en ai assez de la vie... Je voudrais être mort...

— Pourquoi ne consultez-vous pas un médecin ?

Études historiques

UNE CAUSE MÉDICO-LÉGALE AU XVIII^e SIÈCLE.

L'HISTOIRE D'UNE GROSSESSE.

Dans les premiers jours de mai 1756, une nouvelle étrange, inouïe, invraisemblable, vint estomaquer le lieutenant de police Berryer. Un marchand de tabac, du nom d'Esnault, et sa femme, établis rue Saint-Victor, au coin de la rue d'Arras, exhibaient à tous venants, comme le plus extraordinaire des phénomènes, leur fille, âgée de neuf ans, qui en paraissait à peine six et qu'ils prétendaient enceinte de sept mois. Des médecins et des chirurgiens l'avaient certifié ; et l' « extrait baptistaire » de l'enfant, en attestait l'âge.

Les parents mettaient cette grossesse sur le compte d'un certain Guillemard, marchand de vins, qui tenait le cabaret du *Petit-Trou*, rue de Versailles et qu'ils accusaient d'avoir violé leur fille. Une sage-femme avait constaté que l'enfant était déflorée, et celle-ci, interrogée par un commissaire, avait dénoncé formellement Guillemard comme l'auteur de l'attentat.

Pour mieux éclairer sa religion, Berryer avait demandé un supplément d'informations au commissaire Machurin, qui avait confronté la victime avec son prétendu séducteur. D'autre part, l'exempt de police Ferrat arrêtait Guillemard et l'écrivait au Châtelet où le lieutenant criminel Sartine fut chargé d'instruire le procès.

« Quant à la petite fille, dit Berryer, Ferrat m'avertira du jour où elle sera accouchée et de toutes les circonstances de l'opération. »

Entre temps, les parents de cette enfant prodige battaient tranquillement monnaie avec son « déshonneur ». Tous les jours, dès huit heures du matin, la foule s'amassait à la porte du marchand de tabac ; et les curieux défilaient jusqu'à neuf heures du soir dans la chambre où s'exhibait la fillette. Des gens de qualité, le comte d'Alençey et la marquise de Seignelay, entr'autres, se mêlaient aux badauds, et l'on comprend du reste qu'ils ne s'en allaient pas sans laisser quelque offrande. Bientôt, il fallut que la garde intervint pour empêcher le désordre : les turbulents furent consignés à la porte et se vengèrent de cette exclusion en jetant des pierres dans les carreaux. Puis le principal et les professeurs du Collège du Cardinal Lemoine, le supérieur des Bons-Enfants et le principal du Collège d'Arras, qui avaient charge d'âmes, jetèrent feu et flammes contre un tel scandale. Bref, le lieutenant de police, qu'un bulletin quotidien tenait au courant de ces incidents tu-

multucux, en prit ombrage, et invita les Esnault à éloigner leur fille pendant quelques jours. Ces intelligents industriels obéirent et mirent l'enfant chez des voisins. Quand on les interrogeait sur sa disparition, ils répondaient que l'accoucheur de la Dauphine, M. Jar, qui les avait déjà honorés de sa visite, avait fait partir leur fille en litière pour Versailles, où il devait s'occuper d'elle. Mais cette fin de non-recevoir leur coûtait singulièrement ; les visites devenaient chaque jour plus rares ; et ces bons parents regrettaient l'heureux temps où des particuliers s'empressaient de faire la quête pour l'accouchée..... en perspective. Aussi serions-nous bien étonné si l'indiscrétion qui en révéla le nouveau domicile ne vint pas des Esnault.

Quoi qu'il en soit, dès qu'on apprit que l'enfant, après avoir séjourné rue Mazarine, demeurait, depuis le 8 juin, rue de Seine, au café du Maréchal de Saxe, la foule s'y porta plus compacte et plus impatiente qu'auparavant. Mais les *managers* du phénomène n'entendaient le montrer qu'à bon escient. Ils ne voulaient plus recevoir que des gens de conséquence, c'est-à-dire un nombre, très restreint de visiteurs, qui se montraient, comme bien on pense aussi généreux que charitables. Le procureur général vint un jour et laissa un écu de six livres. La recette de la journée montait parfois à douze francs, sans préjudice de quelques menus objets de toilette.

Le rapport des agents chargés de la surveillance, surtout ceux de Guillot, abondent en amusants croquis.

Un jour, les dames du Marché Saint-Germain-des-Prés se présentent à la porte du limonadier Rose, le propriétaire du café du Maréchal de Saxe, et des ordres formels leur en interdisent l'entrée. Elles s'indignent et font tapage.

— Oui, disent-elles, en s'adressant à la mère, oui, nous serions reçues, si nous étions bien mises, si nous avions « un mantelet sur les épaules », si nous déposions un écu dans la bourse que tend votre fille à tout venant.

Et, sans prendre parti pour les uns ni pour les autres, mais atteignant l'indécence de leur manifestation dans ceux-là même qui les provoquent, l'exempt de police défend à la mère, de la part de Berryer, de tolérer plus longtemps ces visites ; sinon il la « mènera à l'Hôpital. » Là-dessus déluge de larmes et scène de protestations : Mais, s'écrie la femme Esnault, « la pitié de tout le monde, c'est un bienfait pour ma fille. »

Il ne paraît pas que le lieutenant de police ait persisté dans son interdiction, car, huit jours après le colloque de Guillot avec la marchande de tabac, celle-ci recevait de nouveaux visiteurs.

— Ce sont des « connaisseurs », disait-elle à l'exempt, qui, pour se conformer sans doute aux instructions de son supérieur, s'était définitivement installé dans la maison, histoire d'être là, si la demoiselle « accouchait la nuit ». Au reste, le dénouement était

proche : le chirurgien de Livry et le docteur Péaget, beau-frère de Crébillon, le poète tragique, l'annonçaient pour le 20 juillet. Un autre professionnel avait fait sortir une goutte de lait du sein de la fillette ; et la mère espérait que sa fille nourrirait.

Cependant le limonadier Rose était dans la jubilation. Son café ne désemplassait pas ; et le beau monde affluait, comme le constate ce rapport de Guillot, daté du 26 juillet :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que Madeleine-Charlotte-Jacquette Esnault est plus agile que jamais. Elle se porte bien. Le docteur Jar est venu la voir, qui leur a dit qu'il partait pour Compiègne, qu'il espérait être de retour avant son accouchement. Le Dr Peaget, médecin du Châtelet, dit que, si elle passe le mois, elle pourra aller jusqu'au 10 d'août.

« Le monde continue à satisfaire sa curiosité. La demoiselle Gaufrin, de la Comédie-Française, est venue la voir, le 21 dudit, deux fois : la première, elle lui a promis une poupée ; la seconde, elle a effectué sa promesse. Elle était pour lors avec un homme de distinction qui lui a donné 6 livres.

« Le 23, sur les neuf heures du soir, Mme la duchesse de Lauraguais est venue avec un monsieur de condition qui lui a donné 6 livres, laquelle dame a témoigné l'envie qu'elle avait d'être présente à l'accouchement de la petite. Je crois que s'il était possible de satisfaire tous ceux qui ont le même désir que Mme la duchesse, supposé qu'elle accouche, que la plaine de Grenelle ne pourrait les contenir. »

II

« Supposé qu'elle accouche » avait écrit, non sans malice, le perspicace Guillot ; et cette note sceptique est en effet, la dominante de tous ses rapports. Le fin policier avait flairé, peut-être une spéculation, peut-être une vengeance, mais assurément une mystification dont le corps médical était la première victime.

Le docteur Jar avait déclaré que si Madeleine Esnault n'accouchait pas le 15 août, c'est qu'on s'était ou qu'il s'était trompé ; et le 3 du même mois, Guillot concluait sur le mode goguenard : « Les personnes de l'art qui ont décidé de son état voudraient bien retirer ce qu'elles ont avancé. »

Depuis quelque temps déjà, l'opinion publique était en contradiction avec les professionnels. « Une fausse relation », comme disait Guillot, un *canard*, dont la cupidité familiale avait vraisemblablement encouragé l'essor et qui se vendait à la porte du limonadier, y avait amené un regain de curieux ; et ceux-ci témoignaient d'un certain scepticisme à l'endroit de cette grossesse sans issue : « C'est un corps étranger » prétendaient les incrédules.

Et les visites de se ralentir.

Des grincheux en vinrent à morigéner la femme Esnault : son

exemple n'engagerait-il pas désormais les mères à tirer parti de la prostitution de leurs filles ? Et la marchande de tabac, qui avait réponse à tout, jurait ses grands dieux que les aumônes faites à Madeleine étaient à peine suffisantes pour couvrir les frais de sa grossesse.

Grossesse interminable ! On en était au onzième mois le 20 août ; et ce jour-là, Guillot, toujours en belle humeur, annonçait que les « hommes de l'art » reculaient jusqu'au 8 septembre l'accouchement.

Mais de plus graves rumeurs circulaient dans le public. L'infortuné Guillemard, que Madeleine accusait de l'avoir violée, était mort de chagrin dans sa prison ; et le populaire, furieux d'avoir été pris pour dupe, taxait de mensongères les allégations de l'enfant. La mère avait été reconnue au marché Saint-Germain ; et les harengères, qui n'avaient pas oublié leur précédente déconvenue, voulaient l'assommer. Une mercière, qui l'avait recueillie par pitié, fut maltraitée par la foule ; et le guet dut intervenir pour apaiser cette émeute. La femme Esnault fut conduite chez le commissaire du quartier ; et là, il fallut, avant de la ramener chez elle, la faire changer de vêtement pour dépister la justice du peuple.

Pendant deux mois encore, l'enfant reste en observation ; et tous les jours Guillot envoie son rapport. Les examens, les consultations, les diagnostics, se succèdent sans interruption. Médecins, chirurgiens, sages-femmes se perdent en conjectures ; les uns affirment la grossesse, les autres la nient. Mais, en somme, la Faculté reste hésitante ; et sa dernière consultation, sollicitée sans nul doute par le lieutenant de police, trahit assez l'incertitude professionnelle. Guillot, qui la transmet, estime qu'en dépit de toutes les atténuations de forme, elle conclut à la négative. Les signataires demandaient que le magistrat fût seul à connaître de leur décision : « ils ont employé tous les termes de l'art pour mettre leurs confrères à l'abri de la critique du public, s'étant déclarés trop ouvertement pour la grossesse. » Ils ne peuvent définir cet état particulier de gonflement et de bouffissure ; mais la mère est persuadée que sa fille est enceinte. Et Guillot, qui, lui, ne conserve pas la moindre illusion, ajoute philosophiquement : « J'attends vos ordres, Monsieur, pour être relevé de cette garnison. »

Le jour même, en vertu de cette consultation et sur la réquisition du procureur général Moreau, le lieutenant-criminel Sartine, « soupçonnant qu'il y a manœuvre de la part de la mère », avise le lieutenant de police qu'il serait à propos d'enfermer la femme et la fille Féron à l'Hôpital. Berryer en donne l'ordre qu'il accompagne de cette apostille :

« Lorsqu'on conduira la fille à l'Hôpital, il faudra recommander à la supérieure d'en avoir bien soin, de la bien faire veiller, si elle

devient malade, de m'en avertir sur-le-champ, de même que si elle mourait, parce que, dans l'un et l'autre cas, j'en préviendrai sur le champ M. le lieutenant-criminel. »

Berryer avait-il donc l'ingénuité de croire, sinon à un état de grossesse qui — la preuve en était suffisamment faite, — n'avait jamais existé, du moins à une maladie que « la manœuvre » de la mère rendait invraisemblable ? La réponse de Mme de Moyssan, la supérieure de l'Hôpital, ne dut plus lui laisser le moindre doute. Tout en l'assurant que ses ordres seraient scrupuleusement exécutés, elle lui signalait l'état d'esprit de ses nouvelles pensionnaires : l'enfant, bien et dûment stylée par la mère, était une simulatrice des plus adroites : elle portait des bourrelets sous ses jupes. Mme de Moyssan fit séparer la mère et la fille.

Le mari, qui paraît n'avoir joué qu'un rôle de comparse dans cette tragi-comédie, réclama sa femme par voie de placet : on ne peut lui reprocher, disait-il, que d'avoir reçu de l'argent. Ici une nouvelle note de Berryer : « le vrai motif c'est d'avoir accusé Guillemard. » Rien n'était plus abominable ; et cependant, par un excès d'indulgence bien rare dans ces temps où les pénalités étaient si dures, la mère et la fille furent mises en liberté le 27 février 1757.

Paul d'ESTRÉE.

LE XVII^e SIÈCLE MÉDICO-JUDICIAIRE (1).

M. Locard a choisi un sujet bien vaste pour une thèse inaugurale, et bien que sa thèse dépasse notablement les proportions habituelles, il n'a pas eu sans doute l'intention de le traiter d'une manière complète, mais seulement de donner un aperçu de la médecine judiciaire au XVII^e siècle.

La médecine judiciaire embrasse à la fois des questions de législation, de médecine, de chimie, de psychologie, d'histoire naturelle même ; c'est assez dire combien son domaine est considérable. Au XVII^e siècle chaque province a ses lois, ses usages, impossible par conséquent de faire un travail d'ensemble. M. Locard a indiqué le modèle sur lequel on devra établir l'histoire médico-judiciaire de chaque province. Prenons acte de sa promesse de nous donner celle du Lyonnais et de la Bresse.

On est vraiment étonné de voir quelle quantité d'ouvrages, de mémoires, de documents il a dû analyser, à quelles sources diverses il a dû puiser pour arriver à parfaire ce travail qui continue dignement la série des thèses remarquables sorties du laboratoire de M. le professeur Lacassagne.

(1) Thèse de Lyon 1902, par Edmond Locard.

Cette thèse ne s'adresse pas aux médecins seulement, elle sera certainement appréciée par le grand public, car elle aborde fréquemment des sujets extra-médicaux et chacun suivant ses goûts y pourra puiser.

Les uns y rechercheront particulièrement les questions de droit : état civil, supposition et célération de part, capacité civile, responsabilité criminelle et folie, questions de survie, recherche de la paternité (alors admise). Notons en passant une cause d'excuse que notre Code a négligée : « Un amant ne peut être puni « sévèrement, mais on doit le considérer comme un prodigue, il « n'est pas prudent de lui laisser la gestion de ses biens. »

D'autres s'intéresseront aux questions plus spécialement médicales : les empoisonnements, les signes de conception (d'après l'examen du sang et de l'urine), ceux de la grossesse (y compris la grossesse d'un gentilhomme après un coït incomplet), l'avortement avec la question préalable de savoir à quel moment le fœtus reçoit une âme, jusqu'à quelle époque par conséquent l'avortement est licite, l'asphyxie par strangulation et par vapeur de charbon, les maladies simulées, provoquées ou communiquées, parmi lesquelles on constate que déjà la phthisie est déclarée éminemment contagieuse et entraîne la rupture des fiançailles et la séparation des époux, la contagion syphilitique de l'enfant à la nourrice et réciproquement, les questions médico-religieuses, celles de sorcellerie et les signes singuliers auxquels on reconnaît les sorciers, etc., etc.

D'autres enfin, et à notre époque de curiosité malsaine, ceux-là sont nombreux, d'autres, dis-je, s'intéresseront surtout aux questions d'attentats aux mœurs, de perversion sexuelle, de viol. A ceux-là on peut promettre qu'ils trouveront une ample moisson de renseignements. Toutefois pour les consciences ombrageuses il sera prudent de s'abstenir. Beaucoup pêchent par ignorance qui après la lecture de ce volume seront sans excuse. On ne sait pas que la fornication avec une femme laide est un péché plus grave qu'avec une jolie femme, parce que dans le premier cas les désirs sont moins excusables. Combien d'époux ignorent qu'en refusant le *devoir* à leur conjoint sans excuse valable, ils pêchent mortellement, et que le *devoir* est exigible tous les jours. La bestialité est un péché inexpiable non moins qu'un acte répugnant, cependant on le commet parfois inconsciemment. Ce qui distingue l'homme de la bête, c'est que l'homme adore Dieu et reçoit le baptême ; voyez de quel côté se trouvent les juives et les musulmanes. Je ne peux que renvoyer le lecteur aux articles sur les divers moyens de reconnaître la virginité (par les procédés du fil, par l'urine, etc., etc.), sur les rapports, dans des questions de viol, écrits par des matrones avec le vocabulaire de l'époque, sur les attentats à la pudeur, sur la sodomie et la bestialité obligatoires pour les sorciers, enfin sur les diverses formes d'uranisme qui florissaient

alors. Triste époque qui rappelle les plus dégoûtantes périodes de la décadence romaine, alors que Néron *épousait* publiquement son affranchi ! L'homosexualité s'étale sur les trônes : les mignons règnent sous Henri III, Cinq-Mars frotté d'huile de jasmin attend la visite de Louis le Chaste. Sous Louis XIV, les uranistes forment un ordre qu'ils aspirent à rendre aussi florissant que celui de saint François. Ils ont des statuts que M. Locard reproduit d'après Bussy-Rabutin, ils comptent parmi eux les plus grands seigneurs de la France. Ce prince, que Bussy n'a pas nommé, devant qui fléchissent partiellement les statuts qui obligeaient le candidat à servir de giton à tous les prieurs de l'ordre, ce prince est sans doute Monsieur, le frère de Louis XIV, l'époux d'Henriette d'Angleterre et surtout l'amant du chevalier de Lorraine.

Une thèse qui représente une pareille somme de travail mérite plus et mieux que de banales formules de félicitations, elle mérite d'être étudiée et discutée, critiquée même, car il s'agit d'une œuvre qui restera et sera souvent consultée. Nos critiques d'ailleurs s'adressent moins à M. Locard qu'aux auteurs sur lesquels il a cru pouvoir s'appuyer.

M. Locard cite dans sa préface cette phrase de son maître, M. Lacassagne : « N'est-ce pas au médecin légiste... de discuter « et de détruire d'absurdes légendes d'empoisonnement ? » L'avait-il oubliée lorsqu'il s'est fait l'écho d'une allégation très probablement mensongère ?

« M^{me} de Brinvillers, dit-il, essayait ses poisons incorporés dans des pâtisseries sur les malades des hôpitaux. »

Ce fut là un bruit populaire, mais la voix du peuple est sujette à l'erreur.

La confession de M^{me} de Brinvillers, écrite par elle-même, a été produite dans son procès et nous a été conservée. Elle y dit tout : elle se reconnaît incendiaire, adultère, incestueuse ; elle indique combien de fois elle a donné du poison, et à qui ; elle avoue pélemêle ses fautes de petite fille vicieuse, ses rapports anormaux avec son amant, ses tentatives d'avortement et de suicide, l'empoisonnement de son père et de ses-beaux frères, tout enfin, mais elle ne parle pas d'expériences sur les malades des hôpitaux. A aucun moment, dans aucun de ses interrogatoires, pas même quand elle est affolée par la torture et assommée par les pesantes consolations de son confesseur, jamais on ne trouve un mot qui permette de maintenir cette accusation.

Est-il bien certain aussi que Racine ait mérité ce jugement sévère :

« Des noms pour lesquels on avait forcé notre admiration en nous condamnant à les vénérer malgré notre secrète et « instinctive répulsion... une des figures les plus parfaitement « antipathiques de l'histoire littéraire... que l'on expose aux « yeux des enfants et des femmes, derrière un masque de chasteté, de probité, d'austérité et de modestie... Le vertueux père de

« famille entretient une actrice, ce modèle de désintéressement a
« volé des bijoux, le saint homme connaît le secret de l'aquetta.
« Tout compte fait, ce poète angélique est un voleur, un avorteur et
« un assassin. »

Voici un autre témoignage :

« Le 19 février, elle (la Voisin) fut appliquée à la question or-
« dinaire et extraordinaire : elle chargea beaucoup de personnes
« mais des plus viles... elle mentit sur plusieurs points d'une ma-
« nière grossière... Elle alla jusqu'à mêler Racine à ses absurdes
« interventions. Elle dit que la comédienne Du Parc avait été em-
« poisonnée par Racine ! La belle-mère de la Du Parc lui aurait
« confié ce secret. On pense qu'il est inutile de laver le grand
« poète de cette odieuse et stupide invention (1). »

Qui faut-il croire ? La Voisin seule a accusé Racine, et si réel-
lement elle ne l'a accusé que pendant la question et sur un ouï-
dire de la belle-mère de la Du Parc, il est permis de conserver des
doutes. Pour avoir un moment de répit pendant la torture on pou-
vait dire bien des choses. M. Locard cite même ce mot d'un in-
quisiteur que : si le pape tombait entre ses mains il le forcerait d'a-
vouer qu'il est sorcier. Le seul fait certain, c'est que la Voisin qui
depuis longtemps connaissait la Du Parc tenta en vain de la voir
à ses derniers moments. Racine s'y opposa, cela explique suffisam-
ment son animosité, sa haine peut-être, et par suite la dénoncia-
tion. On ne peut cependant blâmer Racine d'avoir évité même à
sa maîtresse la visite d'une amie aussi peu recommandable.

La Du Parc fut elle empoisonnée ? Il semble qu'elle mourut des
suites d'un avortement. Provoqué ? — C'est possible, mais non
certain et Racine n'y était pas seul intéressé. Restent les mesures
rigoureuses prises contre le poète, mais tous ceux qui furent dé-
noncés à tort ou à raison eurent un sort analogue.

M. Locard a parfois trop emprunté à Michelet. L'auteur de la
Sorcière est un admirable écrivain, mais il faut se défier de la
séduction du style de l'homme qui a dit : « L'historien ne doit pas
être impartial ». M. Locard en cite ce passage :

« La guerre que le moyen âge déclara à la chair et à la propreté
« devait porter son fruit. Plus d'une sainte est vantée pour ne s'ê-
« tre jamais lavée même les mains, combien moins le reste ! nul
« bain pendant mille ans... Percival, Tristan, Yseult ne se lavaient
« jamais, de là un cruel châtement, si peu poétique en plein roman,
« les furieuses démangeoisons du XIII^e siècle. »

C'est inexact, c'est au moins très exagéré. Nul bain pendant mille
ans ! dit Michelet, mais les chevaliers qu'il cite en avaient pris au
moins un, puisque c'est par un bain que commençaient les céré-
monies à la suite desquelles ils étaient armés chevaliers. Pas de

(1) Fouquier : Causes célèbres. La chambre ardente.

bains au XIII^e siècle ! mais au XIII^e siècle, sous Saint Louis, les étuvistes deviennent si nombreux à Paris qu'on en forme une corporation, on leur impose un règlement et un tarif : 2 deniers parisis pour ceux qui s'étuvaient seulement, 4 deniers pour ceux qui se baignaient après s'être étuvés (1).

Donc on prenait surtout des bains de vapeur, mais on se baignait aussi. Voici l'opinion d'un auteur qui a particulièrement étudié le moyen âge, P. Lacroix : « Les bains à la vapeur étaient autrefois « d'un usage si journalier, même parmi le peuple, que la plupart « des rues avaient des étuves à hommes et à femmes. Ces établis- « sements tenus par la corporation des barbiers étaient ouverts en « toute saison. Matin et soir, on s'y rendait au cri de l'étuviste an- « nonçant que les bains étaient chauds et les plus pauvres gens ne « s'en faisaient pas faute pour 2 deniers. On a peine à compren- « dre cette *propreté du corps* en même temps que cette saleté per- « manente des rues » (2).

Faut-il d'autres preuves ? En voici d'un auteur du XV^e siècle. Un bourgeois devant recevoir une femme « fait tirer les bains, chauffer les étuves... avant de souper se boutèrent au bain » (3).

« Mme eut volonté de soy baignier et fit tirer le bain et chauffer les étuves en son hostel à part » (4).

Il serait facile de multiplier ces citations. Concluons : on se baignait beaucoup plus que ne croit Michelet.

Les saintes, dit-il, ne se lavaient pas même les mains. Les saintes peut-être, mais les auteurs du temps nous montrent qu'on se lavait toujours les mains avant et parfois après le repas. On donnait l'eau (5), c'était l'expression consacrée, c'est-à-dire qu'on présentait l'aiguère à chaque convive pour se laver les mains. Et ce n'était pas seulement un simulacre : la « cérémonie de laver les mains et « de prendre ses places, dit Dassoucy, est plus longue d'un tiers « que le dîner. »

Combien moins le reste, ajoute Michelet. S'il s'agit des religieux

(1) Girard : Sur les établissements de bains publics à Paris depuis le V^e siècle jusqu'à présent. (*Ann. d'hyg. publ.*, 1852, VII, 5.)

(2) P.-L. Jacob : *Curiosités de l'histoire du vieux Paris*, 1858.

(3) Les cent nouvelles du roi Louis XI, 1^{re} nouvelle.

(4) Les cent nouvelles du roi Louis XI, 3^e nouvelle.

(5) Le fait est si connu qu'il semble inutile de le confirmer par un texte précis. Cependant, en faveur de son origine, on excusera peut-être la citation suivante :

Elle est extraite d'une moralité écrite par Nicole de la Chesnaye, médecin du roi Louis XII. Ces vers indiquent le début de chacun des repas.

Disner : Or sus l'eaue est elle donnée ?

L'escuyer : J'en sers comme escuyer de bien.

.....

Souper : Escuyer gentil et légier

Faictes laver et seoir voz gens.

ou des personnes visant à la perfection chrétienne, il a sans doute raison, mais tout le monde n'en était pas là. Ce détail de cabinet de toilette n'est pas, il est vrai, souvent mentionné et tous les auteurs n'ont pas l'indiscrétion de Bachaumont. « La maréchale de Luxembourg, dit ce dernier, ne se servait que d'eau bénite pour sa toilette intime pour prévenir les tentations. » Le *reste*, on le rasait (1) au moins dans certaines provinces, ce que notre hygiène si raffinée d'aujourd'hui considère comme un summum applicable seulement dans des cas exceptionnels. La malpropreté n'était donc pas si générale que le croit Michelet. Comme il le fait souvent et bien qu'il ait dit que l'histoire ne doit pas être vue au microscope, il exagère ; et M. Locard pour l'avoir trop cultivé, me paraît avoir subi la contagion quand il a écrit cette phrase :

« La crainte de la défloration, la perte de la virginité physique
 « est maintenant la seule religion, le seul honneur de la jeune
 « fille contemporaine ; elle sait l'anatomie comme le voleur le code :
 « *virgo intacta* est devenu le masque de toutes les perversions et
 « la membrane hymen reste pour l'amant de ces demi-vierges,
 « l'infranchissable barrière qui sépare du vagin vierge la vulve
 « prostituée. »

Sur ce point, je ne puis que reconnaître ma complète ignorance, mais j'espère que ces jeunes filles contemporaines sont l'exception et non la règle.

Une analyse rapide et sommaire ne peut donner qu'une idée bien imparfaite de la thèse de M. Locard. Je ne saurais trop conseiller de la lire tout entière, on y trouvera une foule de documents intéressants et peu connus. Elle fait le plus grand honneur à son auteur et au maître qui l'a inspirée.

(1) Cet usage semble avoir été ignoré des auteurs modernes, P. Lacroix excepté. « Les femmes et les hommes au XV^e siècle, suivant en cela l'usage « des mahométans, se faisaient épiler ou raser les parties secrètes par des « barbiers des étuves. »

Les textes qu'on pourrait citer à l'appui de cette assertion sont tels, qu'il est difficile de les reproduire même dans un journal de médecine. Les curieux pourront se reporter aux ouvrages suivants : Béroalde de Verville : Le moyen de parvenir, XLII et passim ; Boccace : Vie des dames galantes, disc. II, art. III. V. aussi : Tabarin, Montaigne, B. des Pèriers, etc., etc.

Etudes sociales

LE RÉFORMATOIRE D'ELMIRA

Les malfaiteurs ne sont-ils que de simples malades ? La question est, depuis longtemps, partout controversée. Mais, seuls, les Américains paraissent y avoir répondu dans le sens de l'affirmative. J'en ai eu la preuve au cours de mon dernier voyage dans l'Etat de New-York où j'ai pu visiter un des plus vastes établissements pénitentiaires qui soient au monde et dans lequel le régime appliqué aux condamnés s'inspire uniquement de cette idée que l'homme qui fait le mal est un malade le plus souvent guérissable. En ma qualité de médecin, l'expérience tentée aux Etats-Unis m'intéressait particulièrement. Aussi ai-je accepté avec empressement l'autorisation que me donnait le président du conseil d'administration des prisons de l'Etat de New-York de visiter le pénitencier où les détenus sont « soignés et guéris » et auquel on a donné le nom symbolique de « réformatoire ». Vous allez voir, en effet, que c'est une œuvre de « réformation » qu'a entreprise l'Etat de New-York.

Elmira, où a été érigé ce réformatoire, est séparé de New-York par onze heures de rapide. Un train me débarquait à huit heures du matin au pied de la colline sur laquelle se trouve le vaste et luxueux établissement. Si je n'avais pas vu sur les murs d'enceinte un cordon de sentinelles armées de carabines, j'aurais cru entrer dans un château plutôt que dans une prison. Un concierge géant me conduisit auprès du directeur qui me fit introduire dans son cabinet après avoir pris connaissance d'une lettre de recommandation qui m'avait été remise pour lui à New-York.

Je me trouvai en face d'un homme jeune, paraissant à peine trente ans, d'une physionomie intelligente, douce et empreinte de bonté. Il est docteur en médecine et se voue avec la plus ardente conviction à l'accomplissement de sa mission. Il croit que les malfaiteurs sont des malades et qu'il y a plus de profit pour la société à les guérir qu'à les punir. J'ai employé cinq heures à visiter dans sa compagnie et dans celle du médecin en chef de l'établissement les diverses parties du réformatoire. J'en suis sorti en sentant s'augmenter en moi l'admiration que m'ont toujours inspirée les Américains pour la tranquille audace avec laquelle ils abordent les questions les plus paradoxales en apparence et pour les solutions pratiques et ingénieuses qu'ils réussissent souvent à leur donner.

Tout d'abord le mot « prison » n'est jamais prononcé là-bas, pas plus que le mot « prisonnier ». C'est le « réformatoire » avec ses

« habitants ». Seuls, les hommes y sont admis au nombre de 1.500 environ. Ils ne peuvent y entrer que de seize à trente ans, à condition qu'ils n'aient pas été l'objet d'une condamnation supérieure à vingt ans de détention. Le juge, en vertu d'un pouvoir discrétionnaire, peut ordonner l'envoi d'un condamné à Elmira.

Si vous le voulez bien, nous suivrons un homme arrivant au « réformatoire » avec une peine de vingt ans à purger. Après avoir été nettoyé et désinfecté, il prend l'uniforme de la maison dit « teinte neutre ». Cet uniforme est noir. Le nouvel « habitant » est conduit à la visite médicale. Si le sujet est jeune et si le médecin considère que ses muscles ne sont pas suffisamment exercés pour fournir un travail continu il commence par l'envoyer pour une période plus ou moins longue — le médecin seul en est juge — au gymnase.

La salle de gymnastique, qui a environ 150 mètres de longueur, est chauffée suffisamment pendant la mauvaise saison, pour que les « habitants » puissent y travailler légèrement vêtus. Elle est munie des appareils les plus perfectionnés et combinés de façon que l'arrivant y exerce tous ses muscles. Tous les jours il prend une leçon de natation dans une piscine d'eau tiède et est soumis à un massage. Lorsque l'arrivant, au lieu d'être simplement faible, musculairement parlant, est envahi par la graisse, il va régulièrement à l'étuve pour tâcher d'éliminer ce qu'il a en excès. En un mot, on en fait d'abord un homme résistant. Quand le médecin juge qu'il est en état de travailler, le directeur le fait venir et lui demande s'il a une préférence marquée pour un métier quelconque.

Notre homme désire-t-il, par exemple, être maçon : il sera envoyé dans l'équipe de ces ouvriers et il apprendra à se servir de la truelle, du niveau, du fil à plomb, à construire des voûtes, des murs à élever des constructions qui seront démolies aussitôt terminées. Le « réformatoire » a pour principe de ne pas faire concurrence à l'industrie privée, et cette règle est scrupuleusement observée pour tous les objets produits par les professionnels de la maison. Ce sont toujours les mêmes briques qui servent, et, au lieu de chaux, on emploie une terre suffisamment cohésive avec les autres matériaux pour que la bâtisse ne s'effondre pas.

Lorsqu'il aura terminé son apprentissage de maçon, l'« habitant » passera successivement dans l'équipe des charpentiers, ou des menuisiers, ou des tourneurs sur bois ou sur métaux, des fondeurs de cuivre ou de fer, des peintres en bâtiment, des peintres-décorateurs, des ébénistes, des ferblantiers, des étameurs, des rempailleurs ou remboueurs de meubles.

Si ses aptitudes et ses goûts lui permettent de se livrer à des travaux plus difficiles ou plus délicats, il lui sera loisible d'apprendre la sténographie, la composition typographique, le maniement de la machine à écrire, la reliure, etc. En un mot, on met

à sa disposition, au réformatoire d'Elmira, le moyen de devenir un homme utilisable et régénéré. Il convient de dire que, presque tous les habitants, à leur sortie du réformatoire (de 80 à 90 % environ) trouvent facilement à s'occuper.

Voilà pour le côté professionnel de la « réformation » des condamnés. Voyons ce que les Américains ont imaginé pour l'amélioration de leur état moral.

Notre homme, je l'ai dit, a été, dès son arrivée, revêtu d'un uniforme noir. On le conduit à la comptabilité, où il lui est ouvert sur le grand livre de l'établissement un compte particulier. Son travail est évalué à 2 fr. 50 par jour et, chaque mois, il lui est remis un extrait de son compte courant. S'il se conduit bien, on lui donne, après avoir été vêtu de noir pendant six mois, des vêtements bleus. Le bleu est la teinte privilégiée. Elle lui confère le droit de se nourrir au restaurant de la maison, d'y commander un jour ce qu'il désire manger le lendemain, d'y être assis à une table couverte d'une nappe et à pouvoir, pendant les repas, causer avec ses voisins.

Naturellement, ces repas servis au restaurant sont payants et il faut que l'« habitant » s'arrange de façon à ne pas dépasser son budget ; mais, même en cas de déficit, on ne lui coupe pas immédiatement les vivres. Le directeur le fait appeler, lui fait observer qu'il a tort de contracter des dettes, que chaque demi-dollar (2 fr. 50) dû par lui représente une journée de plus à passer au réformatoire, et il arrive presque toujours, m'assure-t-on, à lui donner des goûts d'économie. Il n'est pas rare de voir un condamné économe sortir de là avec un pécule de 1,200 ou 1,500 francs. De toute façon, la maison ne le laissera pas partir sans lui remettre 50 dollars, soit 250 francs, qui devront lui assurer du pain jusqu'à ce qu'il ait trouvé de l'ouvrage.

Si l'état moral du condamné ne s'améliore pas, si au lieu de se bien conduire et d'arriver au bout de six mois à posséder le vêtement bleu, il se montre indiscipliné, injurie le personnel, casse le mobilier, cherche querelle à ses codétenus, on commence par lui infliger des amendes ; j'ai vu, sur le grand livre, le compte d'un de ces révoltés qui était arrivé à avoir ainsi un déficit de près d'un millier de francs. Quand les amendes ne suffisent pas on lui donne la tenue rouge qu'il est obligé de garder six mois avant de pouvoir reprendre la teinte neutre, c'est-à-dire l'uniforme noir qu'il devra garder encore pendant le même laps de temps avant d'être vêtu de bleu. Il va sans dire qu'à la teinte rouge correspond un régime sévère. Plus de restaurant, le silence imposé partout, la surveillance rendue plus étroite, etc. Néanmoins, dans le dessein de ne pas décourager complètement certains « habitants » de la catégorie « rouge », le directeur a la faculté, le 4 juillet, jour de la fête nationale des Etats-Unis, de faire une remise partielle ou complète des peines.

— Et, me disait le jeune directeur du réformatoire d'Emira, j'en use largement.

L'administration et la surveillance générale du réformatoire sont assurés par les budgets de l'Etat de New-York. Les surveillants ordinaires appointés par l'Etat sont aidés, en ce qui concerne notamment les exercices militaires auxquels les « habitants » sont astreints, par un colonel, des capitaines, des lieutenants et des sous-officiers recrutés parmi les condamnés. Tous manœuvrent fort bien aux sons de leur excellente musique militaire. Mais, et c'est là une contradiction dans les vues des Américains, à la sortie des condamnés, l'Etat refuse formellement de les incorporer dans l'armée américaine. J'en ai fait la remarque au directeur et j'ai cru deviner à son geste que j'avais touché en lui un point sensible.

Le service médical m'a paru fort bien organisé. Tous les tuberculeux sont isolés. Leur linge, qui a une teinte spéciale, est lavé séparément et les cellules qu'ils habitent sont désinfectées régulièrement toutes les semaines.

Les cellules des « habitants » occupent un bâtiment d'une hauteur de trente mètres environ. Il y a six rangées de cellules superposées avec des galeries en fer pour assurer la circulation. Au réveil les hommes se lèvent, se lavent et viennent se poster devant la porte de leur cellule qui sont ouvertes par des porte-clefs spéciaux pour se rendre en file indienne à leurs travaux.

En dehors des ablutions journalières, les hommes prennent tous les huit jours une douche. En entendant l'expression de mon admiration pour cette installation de douches tièdes, le directeur me disait :

— Comment voulez-vous, qu'un homme recherche la propreté si cela lui est désagréable ?

J'ajoute qu'il n'entre pas dans l'idée du directeur de séparer complètement ses pensionnaires de la vie du dehors. Certains « habitants » sont chargés de lire les journaux et les revues et, chaque semaine il paraît un journal imprimé dans le réformatoire même qui rend compte des faits politiques, scientifiques ou autres, de tout, en un mot, ce qui peut intéresser des hommes. On n'expurge que tout ce qui a trait aux crimes ou aux vols.

Résultats : le réformatoire restitue à la société de 75 à 80 % de ses « malades » radicalement guéris et utilisables. 20 à 25 % des malfaiteurs qui y entrent sont des incurables, des inguérissables. C'est du moins, ce qui m'a été formellement affirmé.

Dr Aug. LULING.

Les vieux Hôpitaux de Paris

L'HOSPICE DE BICÊTRE (1).

Notice historique et anecdotique

par Paul DELAUNAY, interne des Hôpitaux.

Au sud de Paris, au-delà de la barrière d'Italie, court le long ruban poudreux de la route de Fontainebleau ; il saute le fossé des fortifications, franchit les terrains vagues de la zone militaire parsemés de roulottes et d'affreuses masures, puis chemine entre deux rangées de maisons, de hautes maisons de rapport, qui se dressent dépaysées dans ce décor de banlieue. Le dimanche, sur ses trottoirs, les marchands de bric-à-brac viennent faire argent de tous les détritrus de Paris et ils étalent sur le bitume des ferrailles rouillées, des hardes décolorées, de vieux tessons, des débris de bouquins, du clinquant, des épaves de luxe gisant au milieu de choses sans nom sur le sol gras d'immondices. Autour de cette friperie, c'est un grouillement de gamins curieux, de rôdeurs désœuvrés, de ménagères qui viennent aux emplettes. Cette foule a attiré les vendeurs de victuailles : les étaux de bouchers et les guinguettes pullulent, et l'atmosphère se parfume d'un relent de friture et de charcuterie.

Plus loin, s'élève une énorme bâtisse grise et renfrognée, qui tient à la fois de la caserne et de la prison ; ses hautes façades dominant d'un côté le marché et les toits du Kremlin Bicêtre ; de l'autre elles surplombent le ravin de Gentilly au fond duquel stagnent les eaux immondes de la Bièvre, cachées entre les appendis des tanneries et des lavanderies. C'est l'asile du Kremlin ; c'est dans ces murs que Paris dégorge ses victimes, les pauvres diables dont le vice, l'alcool et l'absinthe ont détraqué le cerveau, les fous dont la société a peur et qu'elle séquestre pour les empêcher de nuire. Là aussi on recueille les vieillards infirmes et indigents, et la prison se double d'un hospice.

Au XIII^e siècle, à cet endroit s'étendait la rase campagne ; ces champs dépendaient du domaine de la Grange-aux-Queux sis sur le plateau de Gentilly ; Louis IX en fit don en 1250 à une communauté de Chartreux, mais au bout de quelques années les moines

(1) DULAURE. Histoire des environs de Paris. Paris 1835. — DULAURE. Histoire de Paris. Paris 1834, t. IX. — P. BRU. Histoire de Bicêtre. Paris 1890. — La Grande Encyclopédie, art. Bicêtre, par Bourneville. — L'Assistance publique en 1900. Paris 1900.

quittaient leur moutier pour aller s'établir plus près de Paris, au Castel-Vauvert de fantastique mémoire ; en 1286, Messire Jehan de Pontoise, évêque de Winchester, acquérait la Grange-aux-Queulx et bâtissait sur ses ruines un château : on le nomma Wincestre, puis Wicestre, puis Bicestre ; quelques étymologistes, il est vrai, prétendent que la localité tira tout simplement son nom de la jolie rivière qui roulait alors des ondes claires au bas de ses pentes, et qu'elle s'appelait *Biberis Castra* (1). Quoi qu'il en soit, le manoir épiscopal ne conserva pas longtemps sa splendeur : les Anglais de Robert Knolles, qui battaient les environs, le saccagèrent. En 1400, le duc Jean de Berry acheta ses débris à Amédée de Savoie qui les tenait de Charles VI, depuis 1385 ; il en fit une superbe résidence où se donnèrent des fêtes fastueuses ; ses salles virent même la réconciliation des frères ennemis, car le 1^{er} novembre 1410, on y signa la paix de Winchester entre Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne et Jean duc de Berry, sous la médiation de l'Université de Paris. Ces pacifiques traditions ne sauvegardèrent guère le Castel ; la trêve était menteuse, Armagnacs et Bourguignons s'entre-déchirèrent de plus belle ; un beau jour, les Bourguignons et les bouchers de Simon Caboche sortirent de Paris avec leurs coutelas et leurs maillets, arrivèrent sous les murs du château, le pillèrent et le démolirent aux trois quarts. Le duc de Berry, peu soucieux de conserver ce souvenir d'une lutte fratricide, donna ses vestiges au Chapitre de Notre-Dame en 1416.

Au XVI^e siècle, ce n'était plus qu'un lieu abandonné, de réputation sinistre, et hanté par les loups-garous (2) ; la terreur publique l'entourait d'une sorte de mystérieuse et infranchissable barrière, et vous pensez si la disparition de malheureux qui s'étaient imprudemment aventurés dans ce repaire de coupe-jarrets et de dangereuses sirènes confirmait ces racontars ; là se trouvait l'ancre du magicien César dit *Perditor*, que l'on trouva un matin de 1413, étranglé dans son lit par le diable, à la Bastille. En 1632, Richelieu qui

(1) Château de la Bièvre.

(2) « La chasse donnée aux espouvantables esprits du château de Biscostre près la ville de Paris par la démolition qui en a été faite, avec les estranges tintamarres et effroyables apparitions qui s'y sont toujours veus ». In-8°, à Paris chez J. Brunet, Rue Neufve Saint-Louis au Trois de chiffre.

1634. — « Quelques-uns, portez de curiosité, se sont voulu émanciper de vouloir coucher et passer la nuit dans les caves de ce chasteau... ils ont esté si bien battus que la plupart en sont morts d'espouvante... souventes fois l'on a veu apparaitre ces phantosmes et esprits tantost à pied et incontinent à cheval et bien souvent l'on y a veu la figure d'un homme de feu et de sang ou un aultre à qui les boyaux sortaient du ventre, et quelquefois comme une botte de paille en feu et par en après une escouppetterie de pistolets. Dieu permet que le malin esprit face tout ce mesnage es lieux où l'on aura exercé des cruautéz meurtres et tyrannies, ainsi qu'il s'est fait bien souvent dans ce lieu. »

avait fait raser les donjons de pas mal de brigands de haut vol, fit jeter bas et niveler cette caverne de bandits.

Louis XIII pensait à établir dans ces terres un hôpital d'invalides ; dans ce dessein, il avait fait construire en 1633 sur les fondations du manoir ducal un vaste château, mais à la prière d'Anne d'Autriche il le donna à Vincent de Paul en quête d'un gîte pour ses enfants trouvés ; par malheur, une mortalité effroyable y sévit sur les pauvres nourrissons, si bien que le saint homme dut quitter la place. La maison de Bicêtre fut alors réunie à l'Hôpital-Général.

Paris renfermait à cette époque une prodigieuse quantité de mendiants, gens de sac et de corde venus de tous les pays d'Europe et de tous les coins de la France, malandrins sans emploi depuis les troubles de la Fronde, soldats éclopés depuis la guerre de Trente-Ans, infirmes véritables et simulés qui assaillaient les passants, le jour de leurs prières, et la nuit à main armée ; qui devenaient les maîtres de la capitale sitôt que les ombres du soir avaient fait fermer les boutiques, et, sans s'inquiéter des chaînes qui barraient les rues, rossaient le guet et dévalisaient les bourgeois attardés. Louis XIV se décida enfin à pourvoir à la sécurité publique et, reprenant l'idée de Pomponne de Bellièvre, le bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu, lança l'édit de 1656 qui créait l'Hôpital-Général.

Les exempts donnèrent la chasse aux pauvres valides, et invalides, et tous ces échappés de la Cour des Miracles furent enfermés à la Maison-Scipion, à la Pitié, à la Salpêtrière et à Bicêtre. Le 14 mai 1657, l'épuration de Paris était un fait accompli.

Chose étrange, les revenants de Bicêtres disparurent du même coup, et Claude Le Petit, dans sa chronique scandaleuse ou « Paris ridicule et burlesque s'en émerveille fort : »

Auguste Chasteau de Bissestre
 Les lutins et les loups garous
 Reviennent-ils toujours chez vous
 Faire la nuit leurs diableries ?
 Et les sorciers de suif graissez
 N'y traient-ils plus les voiries
 Des pendus et des trespassez ?

Ils n'ont garde les pauvres diables
 D'y revenir fourrer leur nez
 Depuis que vous emprisonnez
 Depuis qu'on vous nomme Hospital
 Il n'en est point d'assez brutal
 Qui l'ait osé choisir pour giste :
 O merveilleuse nouveauté !
 Ce qu'on n'a pu par l'eau béniste
 On l'a pu par la pauvreté.

A Bicêtre, on entassa pêle-mêle des idiots, des épileptiques, des paralytiques, des scrofuleux, des estropiés, des insensés, des vagabonds : ils étaient parqués dans des salles basses, obscures et grouillantes de vermine où les gardiens rétablissaient l'ordre à grands coups de bâton. Dans la suite, on adjoignit à Bicêtre des sections de vénériens, d'orphelins et d'enfants trouvés ; plus tard on y incarcéra des prisonniers arrêtés par lettre de cachet ; des voleurs, des adolescents qu'on y enfermait comme dans une maison de correction.

Tout ce personnel se répartissait au XVIII^e siècle en deux grandes catégories : l'Hospice et la Prison. L'Hospice, dépendance de l'Hôpital-Général, abritait les « bons pauvres », impotents, vieillards et mendiants, dans les 2^e, 3^e et 4^e divisions ou « emplois » ; le 5^e emploi était destiné aux vénériens ; le 6^e aux idiots, imbéciles, épileptiques, aux enfants infirmes et teigneux ; dans le 7^e étaient internés les aliénés dangereux. — La Prison comprenait, groupées autour de la Cour Royale, 4 sections : la Force, où l'on mettait des prisonniers non pensionnés, des voleurs et des soldats condamnés au pénitencier ; la correction pour les enfants vicieux ; les Cabanons où l'on écrouait des prisonniers payant pension, quelques-uns amenés là en vertu d'une lettre de cachet ; les cachots enfin, cachots blancs et cachots noirs ; ces derniers étaient de véritables *in-pace* où le condamné, rivé au mur par de lourdes chaînes, restait parfois des années sans air, sans lumière, dans une effroyable solitude, enseveli avant la mort.

Les 3 et 4 septembre 1792, les égorgeurs de Maillard, mis en goût par les massacres des Carmes et de l'Abbaye, se portèrent à Bicêtre et y tuèrent un grand nombre de captifs, des fous, des voleurs, des orphelins, suspects sans doute de sentiments contre-révolutionnaires. Pétion, qui menageait ses électeurs, arriva à Bicêtre comme à Paris, trop tard pour réprimer la tuerie : « Ces gens-là sont comme l'arc-en-ciel, avait dit une femme d'esprit, des édiles parisiens, on ne les voit jamais qu'après l'orage ». D'ailleurs la Révolution avait déjà procédé dans cette même prison aux essais d'un mode d'assassinat plus scientifique : le 17 avril 1792, en présence de Pinel, de Cabanis, de Louis, de Cullerier et de Guillotin, on avait expérimenté sur trois cadavres la guillotine. Le bourreau s'appelait Sanson ; la Terreur allait bientôt lui fournir d'autres victimes. En attendant, les railleurs des « Actes des Apôtres » en firent des chansons :

Guillotin

Médecin

Politique

Imagine un beau matin

Que pendre est inhumain

Et peu patriotique.

Aussitôt
 Il lui faut
 Un supplice
 Qui sans corde ni poteau
 Supprime le bourreau
 D'office.

 C'est en vain que l'on publie
 Que c'est pure jalousie
 D'un suppôt
 Du tripot
 D'Hippocrate
 Qui d'occire impunément
 Même exclusivement
 Se flatte.

 Le Romain
 Guillotin
 Qui s'apprête
 Consulte gens du métier
 Barnave et Chapelier
 Même le coupe-tête
 Et sa main
 Fait soudain
 La machine
 Qui simplement nous tuera
 Et que l'on nommera
 Guillotine (1).

Cette même année 1792, Pinel était venu apporter aux pensionnaires de Bicêtre les soins d'un savant et la charité éclairée d'un philanthrope : il chercha à prendre par la douceur les aliénés que les geôliers ne traitaient qu'à force de sévices ; il en fit la sélection, sépara les fous des infirmes, les déments dangereux des déments paisibles, et les répartit en différentes catégories. Les vénériens furent transférés de Bicêtre à l'hospice des Capucins, aujourd'hui hôpital Ricord.

Au début du XIX^e siècle, Bicêtre était un hospice d'aliénés, un asile de vieillards indigents qu'on appelait les bons pauvres, et enfin une maison de détention pour les vagabonds, les criminels et les condamnés à la réclusion ; c'est de là que, depuis 1796, avait lieu le départ de la chaîne, l'envoi des forçats au bagne ; c'est à Bicêtre que furent détenus Georges Cadoudal, Papavoine, Laccenaire, les quatre Sergents de la Rochelle et bien d'autres condamnés à mort, c'est là que Victor Hugo a placé son héros du dernier

(1) DULAURE. — Histoire des environs de Paris tome, V., p. 302.

jour d'un condamné. Bicêtre est bien, comme on l'a dit, « l'anti-chambre du bagne et le marchepied de l'échafaud » (1) — « Le nom de ce château, déclame Dulaure dans une belle tirade à la Jean-Jacques, rappelle l'infamie et le crime ; on éprouve un sentiment de peine en pensant que la plupart des vices et des misères de l'espèce humaine sont entassés dans un même endroit et semblent souiller l'air des campagnes au milieu desquelles ce lieu d'ignominie paraît étranger » (2).

Le 24 décembre 1836, l'administration pénitentiaire transféra les prisonniers à la Roquette et l'Administration générale des hospices civils demeura seule maîtresse de Bicêtre.

Bicêtre mérite une visite ; ça et là, on retrouve encore, malgré les ravages du temps et des démolisseurs, des vestiges, des souvenirs ou des tableaux intéressants. Une avenue, encombrée, elle aussi, par les revendeurs de friperie, relie à la route de Fontainebleau le portail armorié qui donne entrée dans l'hospice. Franchissons-le ; la grande cour est pleine de vieillards, tous de bleu vêtus, qui errent entre les massifs ; ceux-ci se traînent dans de petites charrettes ou dans des brancards à roulettes qu'ils poussent devant eux comme des enfants qui font leurs premiers pas, ceux-là trottent menu, cassés en deux, courbés, recoquevillés ; ici des nains à pattes torses dodelinent des têtes monstrueuses ; devant nous, des aveugles défilent, les orbites vides et le nez en l'air, tapotant le sol du bout de leur canne, heureux quand à leur bras se cramponne un camarade clairvoyant, mais impotent, qui les guide et qu'ils soutiennent, l'Aveugle et le Paralytique, comme dans la fable d'Arnauld ! — Des hémiplegiques se meuvent gauchement, en « fauchant », la main valide crispée sur la béquille, tandis que l'autre pend, inerte, à l'avant-bras fléchi. Et sans regard, sans pensée, la pipe aux dents, ils restent des heures entières assis au soleil d'automne dans l'engourdissement béat du lézard, frôlés par les feuilles mortes qui tombent en tournoyant.

Cette première cour est entourée sur deux de ses côtés de hauts bâtiments aux-rez-de chaussée en arcades qui lui donnent l'air d'une cour claustrale. Elle communique par un porche avec la deuxième cour, ou cour de l'église, de même style, entourée des mêmes galeries. Ces bâtiments ont été construits de 1848 à 1875 sur les ruines de l'ancien château démoli en 1847. A l'un de ses angles, s'élève la chapelle, dédiée à Saint Jean-Baptiste, élevée par Leveau en 1670 et agrandie en 1743 et 1744. Tout près, dans un réduit, se trouve le fameux Grand Puits ; le Bureau de la 2^e division et le Bureau de tabac occupent les locaux de l'ancienne correction et de son annexe.

(1) Almanach des Aristocrates, à Rome, l'an III de la Barnavoeratie, p. 12.

(2) P. BRU. Histoire de Bicêtre, p. 46.

On découvre, en s'aventurant derrière le Grand Puits et les ateliers, un des décors les plus gracieux de Bicêtre : une allée tortueuse comme une sente de campagne glisse entre deux haies de jardins, les jardins des internes et des employés : quelques-uns sont en friche : là le lierre enguirlande les vieux murs verdis par la mousse, les liserons s'agrippent aux palissades, les herbes folles poussent à foison, un fouillis de plantes échevelées comme des lianes penchent leurs tiges à quelques pas des plates-bandes fleuries : rien de charmant comme ces coins de nature sauvage tout bourdonnants d'abeilles, rehaussant de leur pittoresque tout désordre la symétrie des parterres des jardiniers soigneux.

La troisième cour de Bicêtre est la cour de la Force, la Force est actuellement occupée par la 3^e section de la 5^e division. Les Cabanons existent tels encore qu'au XVIII^e siècle, petites pièces basses d'étage, aux murs épais, accolées deux à deux, sombres et tristes. Elles sont actuellement habitées par les internes en médecine et les reposants.

La cour des Internes, ancienne Cour Royale, est circonscrite par la Force, les Cabanons et par une grille élevée sur l'emplacement des bâtiments détruits du greffe et de l'économat ; au milieu se dessine une sorte de margelle de puits comblé par la terre, qui fut l'orifice de ventilation des anciens cachots noirs souterrains. Les cachots blancs sont utilisés aujourd'hui par les caves de la pharmacie.

On ne saurait dire combien sont tristes en hiver ces noires bâtisses, ces couloirs sonores, ces grandes cours vides où le souille de la bise disperse les feuilles sèches et casse les branches mortes dans les massifs ; mais quand le soleil du printemps vient les illuminer, Bicêtre prend un aspect moins lugubre, presque champêtre : les arbres dénudés se mouchettent de vert gai, les lilas y fleurissent à foison et par le calme des beaux soirs on s'y croirait très loin de Paris, si de temps à autre le hurlement d'un fou dans sa cellule ne venait rappeler la réalité.

En effet, derrière les fleurs, il y a la cage ; derrière les portes et les guichets, sont parqués les aliénés : les uns gisent à terre, vautrés comme des bêtes dans un coin de leur cour ; d'autres, immobiles contre le mur, marmottent tout bas ; d'autres gesticulent et déclament : voici le mégalomane bon enfant, l'aliéné jovial, l'homme aux poignées de main, polymilliardaire qui vous détaille sa richesse en bredouillant et qui vient, oublieux de ses trésors imaginaires, vous demander deux sous pour son tabac. Parfois, d'un groupe, un grand cri s'élève, une complainte d'accordéon, et ils chantent en chœur, inconscients de leur déchéance et de leur internement. La nuit, ils gisent au fond de leur préau dans des dortoirs noirs et puants aux fenêtres grillées : c'est là que toute la journée restent les gâteux, êtres lamentables et fétides, accroupis sur

leurs draps souillés, et qui chuchotent sans repos, l'air hébété, ou se grattent jusqu'au sang avec de petits cris d'enfants.

Ceux-là n'ont pour toute perspective que les quatre murs qui les emprisonnent ; mais c'est dans les dortoirs des vieillards, perchés dans les bâtiments des premières cours, qu'il faut monter pour découvrir un immense panorama ; en bas, dans les jardins, s'allongent, perdus dans la verdure, les rez-de-chaussée de la « Sibérie », dominés par les combles de l'ancien porche d'entrée de Bicêtre (1) au fond, au-delà des terrains vagues, c'est Paris, chaos de clochers et de coupoles, dont les blanches vagues de pierre déferlent sur les plages pelées de la banlieue, et bien loin, par delà la houle des toits, le dôme de Montmartre, qui émerge des brumes de l'horizon.

A l'extrémité de l'établissement, des galeries neuves et propres abritent les enfants épileptiques, arriérés et idiots, pauvres dégénérés, baveux, morveux, difformes, au regard louche, au front fuyant. On cherche à les éduquer un peu à grand renfort de patience et de persévérance, et cette pédagogie réunit l'utile et l'agréable, car on leur enseigne la gymnastique, la musique et la danse : ils battent des entrechats, font de la boxe et du bâton et, à la fin, chantent la Marseillaise au son de l'harmonium. Ils ont même une fanfare et c'est un défilé à la fois pitoyable et risible, digne du crayon de Callot, que ces étranges silhouettes de bossus, de bancals qui vont cahin-caha, ces aveugles qu'on guide et qui, dans les cuivres ou les hautbois sifflent, soufflent et beuglent une tonitruante Marseillaise.

Aux flancs de la division des enfants, se trouve la Sûreté, enceinte circulaire où nul étranger ne pénètre, et construite dans un bas-fond, près des écuries, de 1846 à 1852 ; elle encadre une série de cages, débouchant dans une cage centrale commandée par un couloir où veillent et circulent, avec un cliquetis de clefs, les gardiens ; un coin est réservé à l'arsenal thérapeutique, la douche et la baignoire, palliatifs des crises de fureur ou de désespoir ; c'est en effet sous ces voûtes que l'on incarcère les fous dangereux. En proie à l'effroyable ennui d'une interminable réclusion, ils y végètent pendant des années, jusqu'à ce que la mort les achève. Je ne sais rien de plus sinistre que cette bâtisse obscure, fétide, aux pavés gras, aux murs sales, ces guichets, ces grilles rouillées, cadencées, derrière lesquelles errent des ombres lamentables et qui vous rappellent les pages lugubres et bizarres des *Mémoires d'un fou* (2). L'un des captifs élève une couvée de serins ; un autre tourne toute la journée dans sa cellule, contemplant d'in vraisemblables gravures dont il en a tapissé les cloisons, chromos cras-

(1) Aujourd'hui converti en temple protestant ; le fronton porte encore l'inscription A Saint Jean-Baptiste, Hôpital général 1668.

(2) Nicolas GOGOL. — *Mémoires d'un fou*.

seux, jaunis, décolorés, découpés au hasard de vieux périodiques, représentant des événements oubliés, comme si, depuis son entrée, il était mort au monde et n'avait plus rien su du présent. Tel autre, fort excité, déblatère, rédige des lettres d'insultes aux aliénistes, des plaintes contre les surveillants, des requêtes, des protestations, des proclamations politiques qu'il vous tend à travers ses barreaux.

Toutes ces élucubrations de déments se ressemblent d'un siècle à l'autre : c'est le même écho que vous retrouverez en lisant les mémoires et les manifestes de Latude qui fut, lui aussi, un pensionnaire de Bicêtre, et qui mérite bien à ce titre une mention dans cette étude : il eût été beaucoup mieux à sa place au milieu des détraqués qu'à la Bastille avec des prisonniers politiques ; et il est impossible de lire sa biographie, de compulsier ses écrits sans le prendre pour ce qu'il est : un déséquilibré. Tout le prouve : son incommensurable orgueil, sa manie des titres et son désir d'attirer l'attention publique, son intarissable faconde et l'inépuisable fécondité de sa plume, ses innombrables projets, ses inventions baroques, ses multiples pétitions, proclamations et récriminations, ses plaintes ampoulées, exagérées, et sonnantes faux, son rôle de persécuté persécuteur et processif, enfin ses maladroites répétitions qui désarmaient les meilleures volontés chaque fois qu'on voulait le relâcher ou qu'on le libérait. On finit d'ailleurs par le transférer comme fou du donjon de Vincennes à Charenton ; à peine sorti de Charenton, il escroqua de vive force une grosse somme à une dame ; cette fois-là, il fut enfermé à Bicêtre, alors prison des voleurs : il y resta près de sept ans, du 1^{er} août 1777, où les exempts du Châtelet l'y internèrent, au mois de mars 1784 où, grâce à Marie-Antoinette et à M. de Breteuil, il put en partir. Il eut lieu, sans doute, d'y regretter l'heureux temps où on le choyait à la Bastille, prison il est vrai, mais palais à côté de l'infesté cabanon où il était maintenant détenu au milieu des scélérats. D'ailleurs, la Révolution le dédommagea de ses déboires : elle en fit un grand homme.

La Médecine au Théâtre

LE THÉÂTRE ANTOINE. L'ENQUÊTE

Le Théâtre Antoine vient de représenter l'*Enquête*, une pièce de M. Henriot, qui n'eût certes pas été déplacée à Sainte-Anne.

En voici l'analyse aussi succincte que possible.

Le président *** (l'auteur ne le désigne pas autrement), a été trouvé, la nuit, dans la rue, assassiné. Un juge d'instruction, de ses amis, l'avait quitté peu de temps avant le crime. C'est lui qui sera chargé de découvrir le ou les coupables. Mais il s'égare sur une fausse piste, qu'il suit avec cette passion aveugle dont les annales de la justice ne signalent que trop d'exemples. Heureusement, un jeune avocat, d'une rare sagacité, assiste le prétendu assassin, le mari d'une femme qui était la maîtresse du président. Le défenseur a relevé cette particularité, que la victime, frappée d'un instrument contondant, sans doute une canne à pomme métallique, était encore en compagnie du juge d'instruction, quand elle a reçu le coup mortel. Or, le magistrat enquêteur porte d'ordinaire une canne surmontée d'une sphère pesante. Et voici qu'un médecin légiste, cité comme témoin, déclare que le crime a dû être commis par un épileptique, pendant une de ces crises où il n'a plus conscience de ses actes et dont il ne saurait garder le souvenir. L'homme de l'art décrit savamment tous les symptômes caractéristiques du « mal sacré » ; le juge d'instruction, qui avait suivi cette conférence médico-légale avec curiosité, puis avec angoisse, enfin avec terreur, se raidit subitement et tombe comme foudroyé. C'était lui le meurtrier, sans le savoir, de son ami.

Cette dernière scène produit sur le spectateur une émotion profonde, qui va jusqu'à l'épouvante : et j'estime que la narration du témoin, confirmée en quelque sorte par l'attitude et la crise décisive de l'épileptique, pourrait bien trouver dans la salle une réplique non moins terrifiante. Il me souvient qu'au théâtre de l'Ambigu, le simple récit d'une attaque de haut mal, dans un mélodrame à grand orchestre, provoqua chez un de mes voisins, d'ailleurs épileptique, une crise des plus violentes, dont le médecin de service eut difficilement raison. Cette affection n'est-elle pas en quelque sorte contagieuse ? Et n'a-t-on pas observé, dans des maisons d'éducation, des manifestations épileptiformes ou choréïques chez des jeunes garçons ou des jeunes filles qui avaient vu un de leurs camarades se débattre sous l'étreinte du terrible fléau ?

Si les spectateurs qui suivent anxieusement les péripéties multiples de l'*Enquête* peuvent en subir le contre-coup, à plus forte raison l'acteur qui doit traduire fidèlement par sa physionomie,

par son geste, par son attitude. l'obsession fatale dont il est l'inconscient jouet, risque-t-il d'être le mauvais marchand d'une interprétation aussi exacte de la vérité pathologique. Certes, M. Antoine tient magistralement le rôle du juge d'instruction, et c'est avec un sentiment de réalité très sincère dans sa juste sobriété, qu'il développe graduellement la succession de symptômes aboutissant à la crise finale. Mais qu'il y prenne garde ; il a un tempérament de névrosé ; il est, personne ne l'ignore, irritable et grincheux ; il a souvent des absences de mémoire, surtout dans le débit de ses rôles ; et sa démarche — voyez-le plutôt à la scène — manque d'assurance. Il ferait donc sagement de renoncer à un personnage aussi périlleux que celui du juge d'instruction. L'imitation, dit le sage, est une seconde nature ; et l'exemple d'un comédien qui jouait Coupeau dans l'*Assommoir* devrait être toujours sous les yeux des artistes nerveux et impressionnables que tente l'exhibition des tares les plus affligeantes de l'humanité. Donc le comédien simula avec une perfection qui fit l'admiration de ses contemporains, le *délirium tremens* dont l'alcoolique zingueur se mourait à Sainte-Anne. Il gagna à ce jeu de scène une sorte de paralysie agitante qui l'éloigna à jamais du théâtre.

Mais, par contre, le public ne retira de ce répugnant spectacle qu'un salutaire enseignement. C'est du moins ce que m'affirma un jour le docteur Legrand du Saulle. Des femmes du faubourg Saint-Antoine étaient venues lui apprendre que leurs maris, de bons ivrognes, clients fidèles du célèbre aliéniste, qui avaient assisté à la représentation de l'*Assommoir*, avaient été radicalement guéris par le tableau de Coupeau dans sa cellule.

Vous verrez qu'un beau jour, feu Zola prendra place dans le Panthéon du moraliste à côté du sénateur Bérenger.

Paul d'ESTRÉE.

Le Parnasse hippocratique

LA COUCHE DOULOUREUSE

Une maison connue étoit toute en rumeur,
Voisins, gardes, servants, invoquoient saints et saintes ;
La dame du logis se sentoit en douleur
Pour accoucher. Falloit entendre ses plaintes !
Falloit voir les soins de l'époux,
Mais très époux et portant mine
D'un être débonnaire et doux !
Aux moindres cris il conjurait Lucine
De regarder en pitié
Sa moitié.
La maligne femelle
Crioit encore de plus belle.
L'accoucheur actif travailloit.,
Et l'époux bénin sanglotoit.
Assez souvent on compte sans son hôte ;
Vous allez voir : « Mon cher petit mari,
Dit la femme souffrante au bonhomme attendri,
Ah ! ne pleure pas tant, va ; ce n'est pas ta faute. »

* **

LA NOUVELLE ACCOUCHÉE

Après dix mois de mariage,
Lise vient de faire un garçon,
Et par ses cris et son tapage,
Elle en instruit tout le canton.
« Ah ! dit alors toute étonnée,
La naïve et simple Myrthé,
Ne cria pas tant l'autre année. »

CONSON.

* **



LA COUCHE DOULOUREUSE

La Médecine comique



MA BELLE-MÈRE

LE DOCTEUR. — Je vous ai fait venir pour vous prévenir que l'état de votre belle-mère m'inquiète.

LE GENDRE. — Oh ! docteur, soignez-la comme si c'était la vôtre.

* * *

LA MÉDECINE DES HOMMES

Le docteur rencontre un de ses amis.

— Eh bien, comment va le malade pour qui vous nous avez quittés hier soir à dîner ?

— Comment il va ?... Figurez-vous que le matin il allait beaucoup mieux ; je lui administre une potion, je vais le voir, comme vous savez, j'arrive et...

— La médecine des hommes était satisfaite !

Variétés

Etat mental des mendiants. —

L'examen a porté sur 400 sujets de la ville de Breslau : 70 p. 100 d'entre eux avaient été déclarés impropres au service militaire. On a relevé dans la moitié des cas l'existence chez les ascendants de tares héréditaires nerveuses : alcoolisme (29 p. 100) épilepsie, hystérie et psychoses. Le niveau intellectuel est très bas : 53 p. 100 n'ont pu terminer leur instruction primaire. Dans un tiers des cas, on a noté des arrêts de développement, congénitaux ou postérieurs à la naissance, imbécillité, épilepsie. Les maladies mentales acquises sont dans la proportion de 6 p. 100 : il s'agit surtout de paralysie générale. La plupart des sujets examinés sont des buveurs d'habitude ; dans 60 p. 100 des cas, on a constaté l'alcoolisme chronique.

Le plus souvent, l'alcoolisme s'est développé sur un terrain psychopathique préexistant. Les époques de la vie auxquelles les sujets ont commencé à se livrer au vagabondage et à la mendicité sont, en premier lieu : 1° la période de seize à vingt ans à laquelle l'homme doit seul subvenir à ses besoins ; 2° période de la plus grande concurrence (de vingt-cinq à trente ans, d'après la statistique de l'Empire allemand) ; 3° la période de trente-cinq à quarante ans, à laquelle l'intoxication par l'alcool fait le plus sentir ses effets. Enfin, à la période plus tardive, prennent place les individus immigrés.

Certaines différences existent entre les sujets, suivant la période à laquelle ils ont adopté leur genre de vie, les déficiences psychiques congénitales sont plus fréquentes (45 p. 100) chez les vagabonds précoces, que chez ceux qui le sont devenus tardivement (25 p. 100). Dans cette dernière catégorie, prédominent les psychopathies acquises et l'alcoolisme. Tandis que, dans la première catégorie, c'est la faiblesse intellectuelle congénitale qui tient la première place parmi les facteurs étiologiques, dans la seconde c'est surtout l'influence du milieu qui se fait sentir.

Les aliments artificiels. — La presse danoise a célébré récemment la fête de la presse civilisée. A cette occasion, le président du Conseil des

ministres du Danemark a adressé une lettre personnelle à M. Berthelot, en le priant de traiter la question de la *fabrication chimique des aliments*. L'illustre savant s'est exécuté, et dans un article magistral, a déclaré que de même que « nous préparons aujourd'hui une multitude de couleurs végétales, nous obtiendrons des matières alimentaires plus rapides, plus parfumées, d'une digestion et d'une assimilation plus promptes et plus faciles que les aliments naturels ». Et il a ajouté : « La fabrication des aliments pourra être entreprise, sur tous les points du globe et dans tous les climats, même les plus désertés, au lieu d'être localisée, comme aujourd'hui, dans les localités favorables à notre agriculture. »

Le Cochon Arsenical. — Le gouverneur Morriss, qui fut attaché à la légation des Etats-Unis auprès du gouvernement français pendant les dernières années du XVIII^e siècle, et qui a laissé dans un *Journal* des plus intéressants de curieux souvenirs sur son séjour à Paris, y consignait, à la date du 25 décembre 1789, l'anecdote suivante :

« Après souper, la conversation tomba sur le Dauphin, père de Louis XVI et sur le duc de Choiseul, ce qui nous amena à parler de poison.

M. de Laborde mentionna une sorte de poison bien extraordinaire qui serait très connue et détaillée dans les dictionnaires de médecine. Elle consiste à engraisser un porc avec des portions d'arsenic, puis à en distiller la chair, ce qui donne une eau empoisonnée d'effet lent mais sûr. Il en appela au comte de Thiard de ce fait extraordinaire :

« Une dame de la cour demanda un verre d'eau. On le lui apporta et elle le but. Tout aussitôt elle fondit en larmes, se déclarant empoisonnée et dit au Roi :

— C'est ce misérable (indiquant quelqu'un de sa suite) qui a fait cela.

« Le Roi la raila à ce sujet, mais elle s'en alla profondément inquiète et mourut dans la huitaine. Dans l'intervalle, la personne qu'elle avait désignée demanda la permission d'aller s'occuper de ses affaires en Savoie ; elle partit et l'on n'en entendit plus jamais parler. »

Expliquons tout d'abord le rapprochement énigmatique fait par le gouverneur Morrin entre le Dauphin et le duc de Choiseul d'une part et les poisons de l'autre. Quand le fils de Louis XV mourut à Versailles, le bruit se répandit à la Cour et à la Ville que le malheureux prince avait été empoisonné par le duc de Choiseul à l'instigation du Roi. L'histoire a fait depuis longtemps raison de cette odieuse calomnie. Le Dauphin fut emporté par une phthisie des mieux caractérisées.

Quant à l'anecdote du cochon, elle n'était déjà plus d'une extrême fraîcheur. Elle datait d'environ cinq ans. Je ne sais si l'on découvrira jamais dans les dictionnaires de médecine du temps passé la formule de l'*Hydrolat de Cochon arsenical*.

Mais ce qui est indiscutable, c'est que la recette en fut indiquée dans le *Courrier de l'Europe* de 1785 par Théveneau de Morande. Ce terrible pamphlétaire, qui fut en même temps le plus méprisable des maîtres-chanteurs, usa de cette arme empoisonnée (c'est bien le cas de le dire) contre Cagliostro, dont il fut le premier à démolir la fantastique légende. Il prétendit en effet que le célèbre charlatan, qui se piquait de connaissances médicales, avait connu et pratiqué en Arabie la distillation du cochon gavé d'arsenic.

Autre côté non moins piquant de l'historiette : le banquier Laborde, qui la contait, avait contribué plus que personne à l'apothéose de Cagliostro : n'avait-il pas écrit dans ses *Lettres sur la Suisse* que ce prestigieux aventurier était le plus grand philanthrope du siècle et le plus glorieux apôtre de l'humanité ?

PAUL D'ESTRÉE

La fréquence des psychoses dans la race juive. — D'après Krœplin, les Juifs sont plus sujets aux maladies nerveuses et mentales que les Allemands, et il explique le fait par la plus grande fréquence des unions consanguines parmi les Israélites.

Sur 100 cas de paralysie, Hirshl en trouve 20 chez des Juifs. De même Beadles compte une proportion anormale de Juifs parmi ses observations de paralysie générale — 25 pour 100.

D'après son expérience personnelle à la clinique psychiatrique de Vienne, Pilcz donne la statistique suivante :

Sur 1.219 malades atteints d'aliénation mentale, 134 étaient juifs, soit une proportion de 10,9 pour 100. Les

Juifs représentent 8,8 pour 100 de la population de Vienne.

Ces chiffres montrent la prédominance excessive des Juifs parmi les malades atteints de psychoses, au moins à Vienne.

Bien que la folie alcoolique constitue la plus forte proportion dans le total général, on n'en trouve pas un cas parmi les Juifs. Les psychoses qu'on observe chez eux sont celles dont la constitution psychopatique congénitale forme le principal facteur étiologique, celles du type dit « hérédo-dégénératif ».

La forte proportion de paralysies générales progressives observées chez les Juifs, amène Pilcz à conclure que « la lutte pour l'existence » est la principale cause de cette prédominance.

Il n'y a plus de différence entre les Juifs et les autres races pour les psychoses qui reconnaissent comme étiologie les hétéro ou auto-intoxications, les lésions vasculaires ou cérébrales.

La traite des blanches. — Les journaux de la Suisse allemande racontent qu'une annonce, publiée à diverses reprises à Lucerne, demandait une jeune fille pour tenir le ménage d'un médecin veuf et âgé du grand-duché de Bade. Les gages étaient superbes, le travail peu fatigant, la situation sociale enviable. Une jeune Lucernoise se laissa tenter et écrivit à l'adresse indiquée. En réponse, cette personne reçut une coupure de journal, sur laquelle était imprimé un corset. En marge, le « docteur » avait écrit quelques notes priant la jeune fille d'indiquer, sur ce corset, ses mesures personnelles. Ce bizarre questionnaire étonna quelque peu la postulante, et ses parents, soupçonnant quelque vilaine aventure, firent prendre des renseignements sur son auteur. Ce fut heureux, l'enquête aboutit à des détails peu édifiants : le soi-disant docteur avait été plusieurs fois déjà condamné pour attentats aux mœurs et se livrait depuis longtemps à la traite des blanches.

Le Testament de Schenk. — Le Dr Schenk, ancien professeur d'embryologie à la Faculté de Vienne, vient de mourir. Parmi les nombreux travaux qu'il a publiés, il convient de signaler ceux qui ont trait à la détermination du sexe de l'enfant à volonté, en soumettant la mère à un régime spécial.

On sait que sa méthode n'a guère

eu de succès, spécialement à la Cour de Russie.

On parle beaucoup du testament de ce monomane.

Le professeur viennois a, paraît-il, laissé derrière lui des manuscrits curieux relativement à sa théorie de la détermination des sexes.

Dans ce testament scientifique, il ne prétend passeulement qu'on peut s'arranger de façon à choisir le sexe des enfants qu'on aura. Il prétend aussi que, moyennant un certain régime imposé à la mère, on peut déterminer d'avance aussi la vocation et les dispositions morales de l'enfant à naître et décider, par exemple, qu'on va donner le jour à un peintre, à un musicien, à un boxeur, à un militaire, à un philanthrope, à un criminel, etc. etc.

Les manuscrits de Schenk, développant cette étrange théorie, seront publiés prochainement. Nous les attendons sans impatience.

La femme médecin et professeur. — La Faculté de médecine de Milan vient de nommer Mme Rena Mastio à la chaire d'anatomie.

On voit que les Italiens sont plus avancés que nous en matière féministe.

L'appendicite et la mode. — De même que la fistule de Louis XIV mit à la mode cette infirmité, l'appendicite d'Edouard VII paraît créer nombre d'émules parmi les impérialistes. En effet, la fréquence de l'appendicite a considérablement augmenté dans ces derniers temps en Angleterre. En Amérique, on s'attend à la même recrudescence de l'épidémie appendicitaire parmi les Anglomanes de New-Port et de New-York (*Journal of the Amer. médic. Assoc.*, et *Lyon médical*).

Les embaumements dans l'ancienne Egypte. — Nous avons maintes fois signalé la perfection avec laquelle les anciens Egyptiens embaumaient les corps.

Nous avons vu des momies dont on pourrait reconnaître les traits, en comparant la figure de la momie et le portrait peint sur le cercueil.

Tout récemment, en faisant des fouilles à Girga, on a découvert une série de corps humains datant d'au moins huit mille ans; ils sont si bien conservés, grâce à la pureté de l'atmosphère de cette région et aussi aux soins qui avaient présidé à leur ensevelissement, qu'ils ont gardé non seulement leurs cheveux, leurs ongles,

leurs ligaments, mais encore leurs muscles et leurs nerfs.

Presque tous ces cadavres possèdent encore leur cerveau, et deux d'entre eux ont encore leurs yeux dont la pupille semble intacte.

On a retrouvé également de nombreux tombeaux qui appartiennent les uns aux cinq premières, les autres à la dix-huitième dynastie.

La tuberculose. — La Compagnie générale des allumettes de la République Argentine aurait mis en circulation, dit la *Presse médicale*, une série de 3.500.000 boîtes d'allumettes portant imprimées des instructions contre la propagation de la tuberculose, en même temps que des portraits de médecins qui se sont spécialement occupés de cette maladie.

C'est moins gai que les images gaudriolesques qu'on voit sur nos boîtes d'allumettes. C'est peut être plus utile.

Au Hammam. — Dernièrement, notre confrère X... prend un bain de vapeur. Le bain pris, le garçon le frotte, le masse, l'essuie, et quand il est bien séché, que tout est terminé, il reçoit trois claques aussi violentes que sonores.

— Ah ça, ! pourquoi me frappez-vous ainsi ?

— Oh ! que monsieur ne fasse pas attention ; j'avertis mon camarade que j'ai fini avec monsieur et qu'il peut m'envoyer un autre baigneur !

Le lendemain, notre confrère retournait au bain hammam, mais il s'était muni d'un timbre qu'il s'empressa d'offrir au garçon.

Les ordonnances. — A l'hôpital de ***, le chef arrive grave et compassé.

— Combien avons-nous de morts ce matin ? demande-t-il à l'infirmier.

— Neuf, monsieur.

— Diable ! J'avais fait dix ordonnances hier, n'est-ce pas ?

— Oui, monsieur, mais il y en a un qui n'a pas voulu la prendre.

Médecins civils et militaires. — Un conflit très curieux vient de se produire entre la Société des médecins de Metz et le docteur Herzer, médecin en chef du 16^e corps d'armée. On sait que depuis l'augmentation des garnisons allemandes de Metz et des alentours, le typhus existe dans la vieille cité à l'état endémique et y cause de nombreux ravages.

Le docteur Herzer, dans un rapport confidentiel récemment adressé

au conseil général d'hygiène de l'armée, aurait accusé les médecins civils de favoriser le typhus dans un but de lucre, c'est-à-dire dans des conditions indélicates.

La Société civile des médecins de Metz, justement émue d'une telle accusation, a protesté immédiatement par une lettre ouverte et a mis en demeure le docteur Herzer de prouver cette accusation par des faits et par des noms.

Le médecin militaire cita alors quelques cas tout à fait isolés, dans lequel certains médecins civils ne se seraient pas conformés à la déclaration obligatoire de l'épidémie, mais il ne put fournir la preuve que ces médecins eussent agi dans un but intéressé. Nouvelle mise en demeure des médecins civils d'avoir à préciser les accusations, ou à les retirer avant le 15 octobre.

Le docteur Herzer répond à cet ultimatum qu'il refuse de modifier ses appréciations; il se retranche, au surplus, derrière le secret professionnel.

A la suite de ce refus, les médecins civils vont porter l'affaire devant les tribunaux, malgré les efforts que font l'administration militaire et le gouvernement pour l'étouffer.

Echelle de l'envie professionnelle. — Un philosophe italien, signor Ferriani, s'est amusé à dresser une sorte d'échelle de l'envie suivant les professions.

Pas n'est besoin de dire que les médecins tiennent le haut de cette échelle. Ils ne sont dépassés que par les comédiens.

Les degrés étant comptés de 1 à 10, Ferriani place au bas de l'échelle les architectes avec le chiffre 1; puis viennent les prêtres, les avocats et les militaires avec le numéro 2. Les professeurs de sciences et de littérature occupent l'échelon 4; les journalistes, le 5; les auteurs, le 8; les médecins, le 9; les comédiens, le 10.

Si l'envie est peu développée chez les architectes, cela tiendrait à la précision et à la sévérité de leurs études. De même pour les avocats. Dans le clergé, l'envie ne s'observe guère que chez les prédicateurs. Chez les militaires, l'envie sommeille

en temps de paix, mais elle peut devenir aiguë en temps de guerre. Elle rend les hommes de science ou les gens de lettres solitaires et défiants. Quant aux médecins, l'envie les porte à médire les uns des autres et à se traiter réciproquement de charlatans. Enfin, dans le monde des théâtres, l'envie, d'après le philosophe italien, atteint sa forme la plus aiguë, la vanité étant le principal facteur de cette acuité. (*Méd. moderne.*)

Une belle opération. — Les lecteurs de *El Hadira*, journal tunisien, n° 699 (mardi 3 juin 1902), ont pu se délecter dans le récit d'une bien belle opération :

« Nous apprenons que le Dr X..., médecin en chef de l'hôpital Sadiki, ne cesse de faire des opérations chirurgicales et de délivrer des grilles de la mort, ce qui témoigne de sa parfaite habileté et ce qui indique son intérêt toujours croissant pour le progrès de cette maison médicale dans la voie de la guérison et de l'humanité. Ainsi, se présenta à ses mains dans le milieu du mois courant, un homme de la tribu des Oulad-Ayar, nommé Mahmoud ben Belkassem, la tête fracassée d'un coup de matraque (*haroua*), prêt à mourir. Le médecin sortit la cervelle du blessé en dehors de ses membranes et changea l'enveloppe. Il assembla les os de la tête fracassée, dans un ordre tel et de telle sorte, qu'elle devint comme elle était avant. Et avec l'aide de Dieu et l'habileté de ce médecin adroit, ce malheureux obtint les bienfaits de la guérison, et il ne tarda pas à rentrer dans son pays. Puisse Dieu multiplier l'espèce de ce savant et faire, par sa main, le bien de tous. »

El Hadira ne dit pas par quoi on a bien pu remplacer l'enveloppe de la cervelle, ce qui serait cependant intéressant à connaître.

Mot de la fin. — L'avocat Y... est le plus intarissable bavard connu. Il va hier consulter son médecin.

- Docteur, je suis malade.
- Que ressentez-vous ?
- Un ennui mortel.
- Vous vous écoutez trop. (*Lyon médical.*)

Etudes sociales

POUR LES VIEUX MÉDECINS.

Dans un opuscule humoristique de Swift se trouve un chapitre ayant pour titre : *Résolutions pour l'époque où je deviendrai vieux.*

Je me contenterai de relever quelques-unes des bévues, dont l'auteur tient à se garer : Ne point épouser une jeune femme. — N'être point maussade, ni morose, ni soupçonneux. — Ne pas mépriser le présent, ses manières de voir, son genre d'esprit, ses modes, etc.. — Ne pas être cupide. — Ne pas rabâcher sans cesse les mêmes histoires aux jeunes gens. — Ne pas négliger la décence ou la propreté. — Ne pas trop parler, surtout de moi, ne pas me vanter de ma beauté passée, ni de ma force, ni de ma faveur auprès des dames. — Ne pas être prodigue d'avis et n'en donner qu'à ceux qui en demandent, etc., etc.

La plupart de ces recommandations sont bonnes à retenir et peuvent s'appliquer plus particulièrement à ceux de nos frères en Hippocrate, qui, à défaut d'une couronne plus glorieuse, plus enviable, en portent une de cheveux blancs. A plus forte raison, s'ils la teignent, comme s'ils ne s'en jugeaient pas dignes. — C'est une faiblesse qui, ajoutée à celle de l'âge, doit même les rendre fort circonspects ; sans cela, gare les bêtises, les inconséquences et tout ce que peut suggérer d'insane le détraquement sénile.

Il n'y a pas un de nous qui n'ait été témoin de la sottise de quelque vieux barbon, se laissant dominer *in extremis* par une maritorne inavouable, ou par une drôlesse quelconque, au passé trouble, qui voudrait bien faire rapporter cent pour cent au capital plus qu'avarié de ses charmes. — Sous le fallacieux prétexte de combler le vide des anciennes affections, déracinées par la cruauté du temps, les vieillards se jettent tête baissée dans des amours de pacotille, qui sentent les frimas et la fin prochaine. — Ces pauvres naïfs se figurent qu'ils peuvent encore être aimés pour eux-mêmes et oublient qu'il n'y a que le lierre qui s'attache aux ruines.

Ces collages tardifs sont souvent l'œuvre de la solitude, qui émiettent les caractères les mieux trempés et les façonne si misérablement. C'est la chausse-trappe ouverte sous les pas des vieux originaux, des célibataires endurcis, qui vivent aux champs ou dans les bois, dans un milieu où s'endort la prudence, où les manies se développent en liberté, où mûrissent les idées fixes.

Il ne faudrait pas croire cependant que ce n'est qu'à la campagne, dans des bourgades silencieuses et sans dérivatifs, que de braves praticiens sexagénaires, qui ont au moins l'excuse de l'iso-

lement et du train insipide de leur vie, soient capables de sacrifier sans mesure au jupon et d'oublier en un instant d'aberration tout un passé de haute tenue morale.

Dans les grandes villes, à Paris même, on a vu des hommes d'élite, mandarins affaiblis ou Burgraves fatigués, s'attarder à des amourettes d'étudiants, des professeurs irréprochables jusque-là s'afficher avec des Marguerites de brasserie, sans avoir subi préalablement le rajeunissement de Faust, ou s'abaisser jusqu'aux épanchements ancillaires. Un des plus austères et des plus pingres fut la proie d'une danseuse, il y a une quinzaine d'années ; vers la même époque, deux ou trois autres de nos maîtres entretenaient simultanément l'épouse vorace d'un de leurs collègues, resté célèbre pour cela et aussi pour sa sévérité aux examens.

Ces entraînements insolites, lorsque l'heure du couvre-feu a sonné, seraient tout au plus explicables s'ils avaient pour objectif la beauté, la jeunesse, le mérite, un attrait quelconque ; mais c'est généralement pour des créatures indignes, pour des mégères ou des exploiteuses, que ces grands dadais retombés en enfance rompent avec leur famille, leurs amis ou leurs relations.

On ne saurait trop se tenir sur ses gardes, lorsqu'on commence à perdre ses dents de sagesse. Il faut devenir prudent comme Méry, qui redoutait jusqu'à l'intimité des personnes disgraciées et contrefaites, de peur qu'à la suite d'une abstinence prolongée, ou de quelque influence érotique, il ne lui vînt à la pensée, un jour et une nuit, d'être pour elles autre chose qu'un frère, de soupirer après la possession de leur cœur et de ses dépendances !

Les influences du printemps, du clair de lune, des soirées orageuses, sont particulièrement à redouter pour les ex-sentimentaux, qui ont un fond de myosotis à écouler et soupirent avec regret après les fiévreuses concupiscences d'autrefois.

Quel est celui en fin de compte qui est sûr complètement de lui-même et sait se résigner sans révolte, à l'exemple de Salomon ?

N'a-t-on pas vu les chênes les plus droits, les plus robustes, être soudainement renversés par la tempête, par un coup de vent imprévu ?

Le mieux est de ne pas s'exposer aux rafales, je veux dire aux tentations, dont Sénèque lui-même fut victime, de la part d'une belle séductrice, qui avait voulu se jouer de son austérité et eut vite fait d'en triompher : « La femme est le feu, affirme un dicton espagnol ; l'homme est l'étaupe et le diable souffle dessus. »

Il faut encore plus les plaindre que les ridiculiser ces ancêtres, dont l'intelligence est déjà obnubilée et qui se retournent une dernière fois avec convoitise vers les plaisirs, qui vont leur échapper. Ils sentent, avec de la brume plein le cœur, que le rideau va être tiré, et, avant de disparaître, comme le naufragé qui est sur

le point de couler, ils se raccrochent à tout ce qui leur tombe sous la main. Cela ne sert du reste qu'à précipiter leur déchéance, car le gouffre est resté béant et il ne laissera pas échapper sa proie !

.....

.....

Rien de triste aussi comme les vantardises, le rabâchage et le manque d'indulgence de quelques médecins caducs, qui, au lieu de se réfugier avec désintéressement dans les *templa serena* du philosophe, de s'écarter des luttes âpres du présent, avec des tolérances infinies, ne cessent de vitupérer contre leurs successeurs. — Ils devraient bien leur abandonner les jugements passionnés et l'intransigeante probité, qui, selon une trop véridique constatation d'Haraucourt « incite la jeunesse aux plus nobles actions et aux pires sottises. »

À les entendre, eux seuls auraient le monopole du désintéressement et des vertus chevaleresques, tandis que leurs rivaux, malins et délurés, ingénieux comme Ulysse, n'envisagent le monde que comme une proie, un champ de bataille, ou encore comme un magasin de provisions, où il s'agit avant tout de faire sa part.

Il est pénible de constater l'amertume de leurs regards, de voir remonter à leurs lèvres le fiel qui emplit leur cœur ; on sent la mésintelligence et les déchirements prochains percer sous l'aigreur de leurs propos, derrière les dernières manifestations d'une urbanité défaillante.

L'expérience aurait dû pourtant les apaiser et leur apprendre l'inanité de la haine.

Victor Hugo, dont on vient de célébrer le centenaire, leur a recommandé l'indulgence dans des vers inoubliables ; il leur dit

Qu'il faut que la bonté soit au fond de nos pleurs,
Et que dans nos bonheurs, et que dans nos délires,
Il faut que la bonté soit au fond de nos rires,
Qu'être bon, c'est bien vivre, et que l'adversité
Peut tout chasser d'une âme, excepté la bonté !

En somme, un médecin jeune ou âgé, qui se montre acerbe envers ceux qui exercent autrement que lui, produit l'effet du membre d'une famille qui chercherait à déshonorer les siens, en faisant de l'éclat autour d'eux, en jetant le discrédit sur leur façon d'être ou d'agir.

La critique est toujours aisée et ceux qui se plaisent à jувénaliser ne manqueront certainement pas d'occasions, pour exercer leur petit talent ; mais il y aurait plus de sagesse et surtout plus de charité, soit à se taire, tout en souffrant de la décadence actuelle, soit, ce qui vaudrait encore mieux, à jeter un voile de commisération sur les faiblesses d'alentour.

Les pharmaciens nous donnent un bon exemple, en présentant sous une forme qui plaît à l'œil les médicaments les plus désagréables, en les enrobant de façon à les faire accepter par les estomacs les moins complaisants. On devrait bien en faire autant, lorsqu'on a d'amères vérités à faire avaler à un voisin : Enveloppez-les au moins de sucreries et de périphrases, afin que le patient les ingurgite, sans trop de grimaces et de haut-le-cœur.

Si on n'y prend garde, l'habitude d'être grognon, mal disposé, devient vite la normale et on perd, même pour ses clients, les louables habitudes de courtoisie ; on ne les accueille plus avec un sourire engageant, avec un visage épanoui et l'extrême onction du verbe, ou du geste. — On se néglige concurremment dans sa tenue, on n'a plus de prévenances pour personne et on s'étonne qu'un froid sibérien succède aux plus chaudes relations, que la faillite des plus anciennes affections en soit la conséquence ?

Les enfants eux-mêmes, qui n'ont pas appris à dissimuler, se détournent avec répugnance du praticien malpropre, qui répand autour de lui des émanations suspectes, dont la tenue est négligée, qui ne sait pas réparer des ans ce qui est réparable.

Il a beau leur offrir des friandises ; elles ne sont plus acceptées si elles sortent d'une houppelande grasseuse, si elles sont offertes avec des mains mal lavées, aux ongles en deuil.

On a dit avec raison que la correction était la principale supériorité de certains hommes et qu'elle suffisait d'ailleurs à en imposer : « Se faire beau, se sentir en forme, n'est-ce pas le secret de cette assurance, sans laquelle pas de conquêtes et partant pas de joie ? »

Les plus lézardés, les plus neutralisés, qui représentent à des degrés divers des échantillons pathologiques, ne doivent pas laisser entrevoir, encore moins étaler leurs tares physiques ou morales. Qu'ils se défilent de leurs nerfs désemparés et n'aient aucun titre appréciable, comme Henri Heine, au grand prix de sensibilité. Mieux vaudrait qu'ils en fussent réduits, comme le mordant écrivain, qui avait décidément trop de cerveau et pas assez de cœur, à ne plus pouvoir même siffler un concurrent, du fait de la paralysie.

Après avoir tenu compte de ce qui précède, il leur sera permis de s'en aller plaisamment, à l'exemple du premier président, Achille de Harlay, qui, à sa dernière heure, s'accusa simplement « de n'avoir jamais pu aimer Dieu au-dessus de toutes choses, ni son prochain comme lui-même. »

Chacun de nous peut commenter cette réflexion de la façon suivante : Je ne vois pas assez Dieu pour l'aimer au-dessus de toutes choses et je vois beaucoup trop mon prochain pour l'aimer comme moi-même !

D^r GRELLETY (de Vichy).

LA LOI DU 9 AVRIL 1898 (ACCIDENTS DE TRAVAIL)
LES COMPAGNIES D'ASSURANCES ET LES MÉDECINS

Par M. MILLON.

La question que je viens exposer intéresse au plus haut point l'exercice de notre art. S'il est vrai que vous désirez étudier non seulement les problèmes de science pure, mais encore les points où l'exercice de la profession rencontre des difficultés, elle est digne de retenir votre attention pendant quelques instants.

La loi du 9 avril 1898 est une des lois sociales qui ont essayé d'introduire quelques améliorations dans le sort des ouvriers français. Elle a voulu prendre leur défense dans le cas d'un accident survenu dans l'exercice de leur travail, et garantir non seulement les soins nécessaires à leur existence, pendant le temps de leur chômage forcé, mais encore assurer leur avenir, dans une certaine proportion, si l'accident avait des suites telles que tout ou partie de leur activité pouvait en être abolie.

Cette loi est donc très noble, très généreuse, très utile, et je ne doute pas que tous les médecins ne tiennent à lui apporter avec empressement le concours qu'ils sont appelés à lui fournir.

Ceci dit, pour répondre à l'avance aux objections de ceux qui prétendent que le corps médical cherche à faire échec à la loi. Non, nous sommes décidés à continuer le concours que nous avons toujours apporté aux institutions sociales, ayant pour but d'améliorer le sort des classes pauvres, mais, cela établi, il nous est, je pense bien, permis de voir si la loi de 1898, dans ses innovations, n'emporte pas avec elle des modifications à la pratique médicale qui peuvent être préjudiciables à nos habitudes et à nos droits acquis.

Or, il est hors de doute que la rédaction de la loi de 1898 n'a pas tenu suffisamment compte des intérêts et des droits de notre profession.

Elle nous a notamment causé un préjudice certain, en créant de parti pris une assimilation absolue entre les ouvriers et les indigents, au sujet du règlement des honoraires médicaux. En effet, la loi dit textuellement qu'en cas de contestation au sujet des honoraires réclamés par le médecin du blessé, la question sera portée devant le juge de paix et que celui-ci, jugeant en dernier ressort, réglera ces honoraires suivant le tarif adopté dans le département par l'assistance médicale gratuite, ce qui signifie en d'autres termes, qu'au moment du paiement, le médecin verra l'ouvrier se muer en un indigent et les honoraires se transformer en une indemnité restreinte au minimum. Le tarif indigent remplace ainsi indûment le tarif ouvrier.

Il est inutile, je pense, de faire ressortir ce que l'application de ce tarif indigent a de choquant pour nous. Certes, nous ne demandons pas mieux que d'accorder aux indigents nos soins à des tarifs très réduits représentant pour nous, non une rémunération, mais une indemnité pour notre temps employé et pour nos frais de transport, mais je me demande pour quelle raison nous devenons, de par la loi de 1898, obligés à consentir ce même tarif au profit des ouvriers blessés. Ces ouvriers ne sont pourtant pas des indigents, ce sont des gens gagnant leur vie, des citoyens en cours régulier de travail ; de plus ils ne sont pas comptables des frais occasionnés par leur maladie, le patron responsable est derrière eux, et celui-ci est lui-même couvert par une assurance. De sorte, qu'en dernière analyse, la loi de 1898 nous *oblige* à réduire considérablement nos honoraires au bénéfice de Compagnies financières fort riches, et à l'occasion de blessures qui, produites en dehors du travail, nous eussent été payés à un tarif supérieur. N'existe-t-il pas là un fait véritablement singulier et inexplicable ?

Voici donc un point où nous trouvons les médecins désavantagés par la loi, et dès ce premier point nous voyons apparaître les compagnies d'assurances en opposition directe d'intérêts avec nous. Nous sommes désavantagés par la loi, et ce désavantage se transforme pour ces compagnies en un avantage marqué.

Ne croyez pas, Messieurs, que les objections que je soulève là à propos des honoraires médicaux soient relatives à des cas exceptionnels et soient surtout des réclamations de principe. Non, rien n'entre plus directement dans la pratique journalière, rien n'est plus en rapport constant avec la vie médicale.

Car, il ne faut pas l'oublier, la garantie des blessés du travail commence à peine à être pratiquée. Nous ne sommes encore que dans la période de tâtonnements et de débuts. A première vue, on pouvait croire que la loi de 1898 garantissait seulement les ouvriers des usines, mais avec la coutume, le bénéfice de la loi s'est singulièrement étendu. Sur les réclamations des intéressés, les juges s'inspirant plus de l'esprit que de la lettre de la loi ont admis au bénéfice de la loi presque tous les ouvriers, aussi bien ceux des usines que ceux du bâtiment ou du transport, de sorte qu'à l'heure actuelle, presque tous les ouvriers, et ce n'est en somme que justice, sont couverts par la loi et en conséquence bénéficieront du tarif indigent quand ils seront blessés.

Ily a plus, on est, comme vous le savez, en train de remanier la loi au Parlement et il est fort probable qu'avant la fin de la présente législature nous verrons le mot « salarié », remplacer le mot « ouvrier » et la loi couvrir, non seulement les ouvriers mais aussi les domestiques et une grande partie des employés. Enfin on étendra, paraît-il, le bénéfice de la loi non seulement aux blessés mais encore aux malades ayant au cours de leur service contracté des maladies professionnelles.

Vous voyez donc que la loi, en appliquant le tarif indigent à la place du tarif ouvrier, nous fait subir un préjudice qui est loin d'être négligeable. Ce préjudice n'ira qu'en s'augmentant et, chose pénible à constater, on nous l'a imposé sans que nous puissions nous en défendre, et nous sommes obligés de le consentir non au bénéfice des ouvriers qui, en somme sont des gens intéressants, surtout quand ils sont affligés par la maladie, mais à l'avantage des Sociétés financières, qui ne nous en sauront aucun gré, bien au contraire.

Heureusement, Messieurs, que si elle nous lésait dans la question de la fixation des honoraires, la loi, dans son principe, prenait la peine de nous reconnaître un droit, droit primordial d'ailleurs, qui, s'il eût été méconnu, eût à la vérité été la négation de la libre pratique de notre art et eût causé la ruine définitive de la profession. Je veux parler du *libre choix du médecin par le blessé*.

Ce droit est inscrit en toutes lettres dans le texte primitif de la loi, mais comme nos amies les compagnies d'assurances, trouvant qu'elles n'étaient pas assez avantagées à notre détriment, tendaient à la méconnaître, nous avons fait poser la question à la tribune de la Chambre et voici la réponse faite par M. Mirman, rapporteur de la loi et des projets de modifications, à la question qui lui était posée par M. Dubuisson, député du Finistère, membre du Conseil de l'Union des Syndicats médicaux :

« Cette liberté absolue laissée à la victime de choisir son médecin est nécessaire ; elle n'a jamais été contestée par le Parlement, elle a été rappelée par M. le Garde des Sceaux Lebret dans sa circulaire du 10 juin 1899 ; aucun commentateur de la loi de 1898 ne l'a, à notre connaissance, mise en doute. Cependant, une certaine incertitude règne à cet égard dans l'esprit même des intéressés ; plusieurs compagnies d'assurances ayant leurs médecins attitrés se sont efforcées de faire croire aux victimes que ces médecins leur pouvaient être imposés et la plupart d'entre nous ont eu la plus grande peine à dissiper sur ce point l'ignorance des travailleurs ».

Il est difficile d'être plus affirmatif. Il semble que sur ce point aucune ambiguïté ne soit possible, et cependant, Messieurs, la ténacité, l'âpreté des Compagnies d'assurances sont telles que nous voyons tous les jours des faits qui violent outrageusement l'esprit et la lettre de la loi et qui causent des préjudices souvent très appréciables à nos confrères, à nos collègues.

Les compagnies tendent chaque jour à nous ravir le droit du libre choix du médecin et pour y parvenir elles n'hésitent pas à recourir à de véritables *manœuvres* d'intimidation et de pression sur les ouvriers. Elles cherchent constamment à établir une confusion entre l'état des choses antérieur à la loi du 9 avril 1898 et ce qui doit exister aujourd'hui.

Avant la loi, le patron n'était responsable que si l'accident survenu était imputable à une négligence ou à une imprudence commise par lui ; les assurances étaient donc peu nombreuses et facultatives. Les compagnies garantissaient les frais et s'occupaient rarement de soigner le blessé. Quand elles le faisaient, elles opéraient par l'intermédiaire de médecins choisis par elle.

Si donc un blessé ne voulait pas profiter des avantages que lui offrait la compagnie, il était libre de le faire, mais alors celle-ci se considérait comme dégagée et laissait, comme il est naturel, au blessé le soin de payer les honoraires de son médecin.

A présent, l'état de choses ancien est tout à fait modifié, la compagnie s'étant substituée aux patrons est obligée de se conformer aux dispositions très nettes de la loi. Elle n'a plus le droit d'imposer son médecin, elle *doit traiter directement avec le confrère choisi par le blessé sans aucun intermédiaire.*

Aussi voyons-nous avec peine et avec un certain étonnement que la plupart des compagnies cherchent à perpétuer les anciens errements et, dans leurs rapports avec les ouvriers, tendent à abuser ceux-ci, en leur adressant ou en leur désignant un médecin et en leur faisant comprendre, souvent même avec menaces, qu'ils doivent s'adresser à ce praticien sous peine de voir perdre l'indemnité qui leur est due.

J'ai eu sous les yeux un grand nombre de papiers émanant des compagnies les plus diverses, par lesquels l'ouvrier blessé recevait l'ordre de se rendre à la consultation de tel ou tel confrère, à des heures indiquées et sous menaces de se voir considéré comme guéri, c'est-à-dire comme cessant d'avoir droit à l'indemnité du demi-salaire, si ces prescriptions impératives n'étaient pas suivies.

J'ai pu constater par des lettres, qui m'ont été montrées par des confrères et qui émanaient d'ouvriers blessés, les procédés d'intimidation qui ont été souvent mis en œuvre par les agents des compagnies, pour contraindre ces ouvriers à quitter leur médecin pour se fier exclusivement au médecin de la compagnie. On a vu même une compagnie faire signifier à un blessé par ministère d'huissier son ordre de le voir aller se faire soigner dans un certain établissement plus connu jusqu'à présent par ses réclames que par ses succès.

Devons-nous, en présence de pareils faits, rester impassibles ?

Voilà donc où aboutit la loi du 9 avril 1898 : à dériver sur l'hôpital la presque totalité des cas de chirurgie, dans la clientèle ouvrière. Grâce à la compagnie et à ses agents, l'ouvrier, qui n'est pas un indigent, qui par conséquent n'a droit à l'hôpital qu'en cas de blessure grave nécessitant de sérieuses interventions, qui de plus ne désire pas y entrer la plupart du temps, se voit, même pour un traumatisme banal, poussé à l'hôpital.

Documents anciens

LES INFORTUNES D'UN GARÇON APOTHIKAIRE

Vous vous rappelez sans doute le nom de l'apothicaire Fleurant immortalisé par Molière dans son *Malade imaginaire*.

Jamais nom ne fut mieux approprié à la profession ; mais, du moment qu'il avait été imaginé par l'illustre comique, il semblait qu'il dût rester intangible pour tous et par conséquent unique dans l'histoire de sa corporation. Eh bien ! un autre apothicaire l'a porté, assez mal, à vrai dire, puisqu'il l'a traîné en prison.

Mais pour être Fleurant, on n'est pas moins homme ;

et que voulez-vous ? quand on a fêté la dive bouteille, qu'on va terminer sa soirée au spectacle et qu'on est d'humeur agressive (ce qui paraîtra bien invraisemblable chez un pharmacien), on s'expose à coucher sur la paille humide des cachots.

La scène se passe en 1750, à la Comédie-Française, et le rapport de l'exempt de police Vierrey, qui était de service au théâtre, va nous mettre au courant de l'aventure.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte, écrit l'agent subalterne à son chef hiérarchique, qu'on a joué aujourd'hui à la Comédie-Française, *le Baron d'Albiérac*, où il s'est trouvé un monde considérable. Monseigneur le duc de Chartres a honoré le spectacle de sa présence... »

Or, à cette époque, le parterre était facilement houleux et batailleur. La « présence » de l'auguste personnage ne devait pas modifier l'attitude de ce public impressionnable, puisque la représentation, à peine commencée, fut troublée par une altercation très vive entre deux spectateurs voisins.

Le premier menait un tel tapage qu'il était impossible d'entendre un traître mot de la pièce. Le second le prie de se taire :

— Va te faire f... lui crie le perturbateur.

— Nous nous trouverons à la porte, lui crie son interlocuteur.

Mais déjà un inspecteur de police était entré dans le parterre, avait saisi le tapageur et l'avait entraîné au poste malgré sa résistance, ses cris furieux et ses injures.

Il fallut bien que cet incommode spectateur déclînât ses noms et qualités. Il déclara donc qu'il s'appelait Bernard Fleurant, qu'il était né à Plombières, qu'il avait dix-neuf ans et qu'il était garçon apothicaire chez Juliot, rue Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Germain. Il était à Paris depuis deux jours seulement, mais il n'avait pas perdu de temps pour se griser magistralement. Bien entendu, il fut conduit au For-Lévêque, cette Bastille du théâtre, comme l'a si heureusement défini M. F. Fünck-Brentano. Et, suivant une habitude de la maison, il s'empresse d'adresser une supplique au lieutenant de police pour obtenir sa liberté. Il est vrai que son placet était accompagné de l'apostille suivante :

« Je vous envoie, Monsieur, un mémoire pour un homme auquel je m'intéresse beaucoup. Vous verrez de quoi il est question. Je crois que ce qu'il dit est vrai ; car c'est un garçon fort sage. Vous me ferez grand plaisir, si vous voulez bien ordonner qu'on le fasse sortir de prison. Je vous en aurai une grande obligation. Je suis très parfaitement, etc. La duchesse DE DURAS.

Une prière de grande dame était un ordre pour le lieutenant de police. Les portes du For-Lévêque s'ouvrirent donc toutes grandes pour laisser sortir le protégé de la duchesse de Duras. Mais la leçon dût être suffisante ; car je ne crois pas qu'il les ait jamais repassées.

* * *

LA PRUDENCE DU SERPENT.

Max Simon écrit en sa *Déontologie* :

« Pendant que les médecins les plus instruits montrent une excessive réserve dans leur conduite, les médecins les plus ignorants sont en même temps ceux qui usent le plus hardiment des médications perturbatrices les plus énergiques. D'où vient cette différence ? C'est que les premiers ont compris la science et savent dans quelles limites elle doit se circonscrire pour être efficace, et que les seconds, scribes éternels de formules médicales, comme les appelle Franck, ne conçoivent pas que l'abstention seule est un moyen de modifier puissamment l'organisme en proie à la maladie ».

Un ancien avait formulé le même précepte en ces trois mots :
Primo non nocere.

Donc, qu'on le lui dise en latin ou en français, le bon médecin doit être prudent.

Faut-il qu'il possède, comme le veut le proverbe, « la prudence du serpent » ? Tout le monde en est convaincu : le serpent n'est-il pas le symbole de la médecine. Le sceau de la faculté l'atteste et les collets rouges du Val-de-Grâce l'affirment.

D'autre part, les peintres et les sculpteurs ne croiraient-ils pas manquer aux règles sacro-saintes de la tradition s'ils oubliaient de mettre quelque serpent à toutes leurs prudences allégoriques, de toile, de marbre ou de bronze ?

En personnifiant ainsi par un reptile toujours rampant, souvent venimeux, la qualité des gens ultra-précautionnés, les savants et les artistes ont-ils une heureuse inspiration ? M'est avis qu'il est permis d'en douter.

Evidemment on m'a appris, au collège, que le vieil Esculape avait, comme son compère Mercure, toujours une paire d'ophidiens enroulés autour de son bâton caducéen ; je sais que les Egyptiens représentaient la mère de la sûreté par un serpent à triple tête de chien, de lion et de loup ; je n'ignore pas que les plus anciens

apothicaires mettaient constamment sur leurs enseignes un serpent dardant sa langue bifide sur une coupe pleine de breuvage curatif ; j'ai connaissance du culte des Indiens en l'honneur des bons serpents guérisseurs ; j'ai lu l'histoire des reptiles sacrés du temple d'Epidaure ; j'ai même en ma possession un traité de thérapeutique du siècle dernier donnant la formule du bouillon de vipères réconfortant pour les personnes affaiblies. Eh bien ! malgré tous ces documents, propres à établir le cousinage de la médecine avec le serpent, je n'arrive pas à comprendre comment cet animal est devenu le symbole de la prudence.

Serait-ce parce que la vilaine bête se cache et rampe ? Cela justifierait plutôt l'opinion de Lemesle, affirmant que « dans beaucoup de prudence, il y a un peu de lâcheté (1) ».

Je comprends plutôt les chrétiens voyant dans le serpent l'image de l'astuce et de la séduction, en souvenir du démon qui tenta la première femme Eve. Je m'explique mieux qu'on cite aux voyageurs novices, pour les mettre en garde contre les dangers ignorés, l'exemple du serpent caché dans l'herbe, comme démonstration du précepte « la prudence est la mère de la sûreté » ; mais tout cela ne fait que me dire « crains le serpent » sans me démontrer que je doive imiter sa prudence.

Voulez-vous ma pensée toute nue sur la question ? La voici.

De mes recherches à travers l'antiquité, il résulte que le prudentissime serpent n'était qu'un vulgaire avertisseur policier, disons, pour rehausser un peu son rôle, un agent préposé à l'hygiène urbaine et à la propreté.

Vous faut-il une preuve visible de ce que j'avance ? Allez à Rome et vous la trouverez dans un corridor des thermes de Trajan. Là, sur un pan de mur, vous verrez représentés deux serpents, séparés par un trépied, au-dessus de cette inscription :

JOVEM ET JUNONEM
ET DUODECIM DEOS IRATOS HABEAT QUIQUIS
HIC MINXERIT AUT CACARIT

Nos modernes écrivains français disent, avec moins de pompe et plus de décence :

« Par ordonnance de police, il est défendu de déposer des ordures le long de ce mur ».

Et maintenant, lecteurs, si mon explication vous déplaît, libre à vous de songer au serpent de l'envie, à la langue de vipère, et autres emblèmes animaux plus faux les uns que les autres.

Dr Félix BREMOND.

(1) J.-J. Rousseau avait dit :
« Rien n'approche tant de la pusillanimité qu'une prudence excessive » ;
et Nepomucène Lemercier :
« A force de prudence, on est quasi-poltron ».

La Pathologie au Théâtre

L'AMANT DE CŒUR, LE CADRE, AFFAIRE DE MOEURS, ETC.

Il est aujourd'hui bien peu d'œuvres théâtrales qui ne touchent par quelque point au domaine de la pathologie. Serait-ce par hasard que les phénomènes morbides sont plus fréquents à notre époque, ou bien que l'homme malade — ce qui serait plus vraisemblable — offre autrement d'intérêt à l'auteur dramatique que l'homme en état de santé parfaite ?

Toujours est-il que voici quatre nouvelles pièces où nous trouvons une ample récolte d'observations médicales.

A l'Ambigu, dans *Amant de Cœur*, un demi-savant, à la fois un paresseux et un raté, qui abandonne sa femme et son enfant pour faire la fête avec une demi-mondaine insolente et cupide, ne gagne à ce joli métier que la misère et la tuberculose. Le dernier acte est presque entièrement consacré à l'agonie du phthisique rentré sous le toit conjugal. Or, par une de ces coïncidences fort rares à la scène, l'acteur chargé du rôle, M. Etiévant, d'ailleurs comédien de grand avenir, était tellement enrhumé et enroué, le jour de la première, que jamais jeu ne sembla plus naturel. Mais la mort du personnage laisse peut-être à désirer au point de vue de l'exactitude et de l'observation : l'agonisant reste assis sur une chaise, la tête à peine infléchie en avant et rend ainsi le dernier soupir : il paraît plutôt dormir d'un calme et doux sommeil.

A l'Athénée, le *Cadre*, de M. Pierre Wolff, une comédie d'une psychologie singulièrement quintessenciée, mais d'exquise ciselure, expose un portrait de névrosée d'aspect peu banal. Autant cette femme apparaît à l'amant, qui l'a reçue dans sa garçonnière, charmante et désirable en ce *cadre* de délicieuse intimité, autant elle lui devient insupportable chez elle, où, sous l'influence du milieu déplorable qui exacerbe sa nervosité, elle n'est plus qu'une agitée que guette la maison de santé. Mme Valdey compose avec autant de vérité que d'intelligence ce type de détraquée que nous fait aujourd'hui la vie à outrance des nouvelles couches sociales.

Deux actes très courts, mais très suggestifs, obtiennent chaque soir au Grand Guignol le plus vif succès ; et ce succès, ils le doivent à une interprétation exacte et saisissante de phénomènes nosologiques. Dans une *Affaire de mœurs*, un magistrat, en goguette au Chat-Mort, se voit menacé, par une belle de nuit, de révélations scandaleuses qui le conduiront tout droit en Cour d'assises. Subitement dégrisé, il veut parer le coup. La femme, qui poursuit une œuvre de vengeance, reste insensible aux menaces comme aux supplications de sa victime. La commotion est trop intense : le magistrat tombe frappé d'une apoplexie foudroyante ; et c'est son fils, étudiant en médecine, un habitué de la maison, qui vient constater le décès. M. Hirsch joue et nuance avec une merveilleuse ha-

bileté, le rôle du magistrat : on sent arriver graduellement la crise finale ; le grand art, n'est-ce pas toujours l'image fidèle de la vérité ? — Si l'auteur de cette « tranche de vie », M. Esquier, pratique avec une telle maîtrise l'angoisse tragique, M. Max Maurey fait sortir, nouveau prestidigitateur, de sa *Fiolle* magique, tout une cascade de propos humoristiques, qui mettent la salle en belle humeur. Le héros de sa pièce, un viveur quelque peu vanné, attend chez lui une femme mariée qu'il prétend subjuguier à la hussarde. Dans l'appréhension d'une de ces défaillances dont nos modernes fêtards ne sont que trop coutumiers, il s'est muni, chez un pharmacien (pourquoi n'en avoir pas donné l'adresse ?) d'un cordial qui permet à son consommateur de dépasser les exploits d'Hercule. Avant que notre homme ait eu le temps d'y poser les lèvres, sa future conquête est entrée dans l'appartement. Elle est très émue et se dérobe de son mieux aux empressements de son hôte. Celui-ci la quitte un instant ; et la jeune femme aperçoit la précieuse fiolle, maladroitement présentée d'ailleurs par son ami comme une potion calmante. Cette mixture ne saurait arriver plus à propos : la dame l'absorbe jusqu'à la dernière goutte pour apaiser son émotion. J'ignore si ce genre de spécifique produit toujours d'aussi foudroyants résultats ; mais, quand notre fêtard reparait, la visiteuse se jette à son cou, lui prodigue les caresses les plus tendres et il faudrait baisser le rideau, si, par un contraste des plus comiques, cet homme qui vient de retrouver (avec quel désespoir !) la fiolle vide, n'opposait à des démonstrations aussi incendiaires la plus piteuse attitude. Et la dame, furieuse de ce glacial accueil, sort en faisant claquer les portes derrière elle.

Le bruit courait dernièrement que la pièce *lue* et non jouée, de M. Brieux, les *Avariés*, avait enfin trouvé la censure moins inexorable, et qu'elle serait représentée incessamment. Or, nous découvrons dans nos notes, un document qui semble avoir inspiré le troisième acte du drame de M. Brieux.

L'illustre Greuze moralisait volontiers avec le pinceau, comme l'auteur des *Remplaçantes* moralise avec la plume. C'est ainsi qu'il conçut un « projet de tableau », dont il donnait cette esquisse :

A quinze ans.

Le jeune Basile est conduit par son père chez un chirurgien où il voit plusieurs malades — funeste reste de leurs débauches — défigurés par divers ulcères qui leur dévorent le visage. Il est saisi d'horreur et veut se retirer ; mais le père le retient par le bras et lui dit : C'est la suite des passions désordonnées ; il est bon que je vous instruisse, puisque nous allons nous quitter, que, dans la vie, il y a des précipices affreux qui sont couverts de fleurs.

Il serait intéressant de savoir si jamais Greuze a exécuté son tableau.

Paul d'ESTRÉE.

Actualités

CE QUE M. BROUARDEL A COUTÉ A SA FAMILLE

Nous avons rendu compte, dans notre n° du 12 octobre, d'une conférence de M. Chaillyset qui, faisant ressortir combien sont maigres les gains des médecins comparés aux dépenses nécessitées par leur instruction, citait comme exemple M. le professeur Brouardel, qui, à l'âge de 28 ans, avait déjà coûté 50.000 francs à sa famille pour son éducation.

Cet entrefilet, assez intéressant, a fait le tour de la presse médicale et plusieurs confrères avaient insinué, non sans malveillance, que notre ancien doyen avait dû avoir une jeunesse assez scabreuse pour engloutir 50,000 francs en quelques années, alors que les autres étudiants étaient généralement plus économes des deniers de leurs parents.

Un de nos lecteurs, mieux informé que M. Chaillyset et qui a suivi M. Brouardel depuis son enfance, nous adresse sur cette question une lettre qui rétablit exactement les faits.

Nous la publions, dùt la modestie de l'illustre professeur en souffrir quelque peu ; M. Brouardel appartient presque à l'histoire ; il a joué un rôle considérable dans l'évolution de la médecine contemporaine, il a occupé et occupe les plus hauts emplois ; le document que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs viendra fort à point pour rectifier une erreur qui s'était fâcheusement accréditée et servira à nos successeurs qui auront la tâche difficile d'écrire l'histoire des hommes célèbres du XIX^e siècle.

Voici cette lettre :

Mon cher Confrère,

Il s'est établi depuis quelque temps, dans certains journaux médicaux, une légende sur le professeur Brouardel, légende qu'il est bon de réfuter au point de vue de la vérité historique.

M. Brouardel a assez de choses contre lui pour qu'il en ait au moins quelques-unes en sa faveur.

Non, M. Brouardel n'a jamais été cet étudiant fortuné, gaspillant ses deniers aux quatre vents du quartier latin, ni ayant coûté cinquante mille francs à sa famille pour subvenir à ses frais d'études médicales.

Suivons-le dans sa carrière *ab ortu*, et il nous sera facile de démontrer que peu d'étudiants ont coûté aussi peu pour s'élever aussi haut.

Pour sa prodigieuse ascension, il lui a fallu simplement du travail, du savoir, et aussi du savoir-faire.

Né le 13 octobre 1837 à Saint-Quentin (Aisne), où son père était

professeur de philosophie au collège, il a pu suivre comme externe les cours du collège sans bourse délier. Il a suivi son père agrégé de philosophie, au lycée d'Orléans et c'est au lycée Saint-Louis, à Paris, qu'il a terminé ses études comme externe. Pendant tous ce temps, il ne coûtait à sa famille que sa nourriture au foyer domestique. Ses études classiques terminées, et ayant perdu son père, il se tourna du côté de la médecine et fut reçu interne des hôpitaux en 1859. Comme tous ses collègues de l'Internat, il put jouir du bénéfice — bien modeste il est vrai — accordé aux internes. C'est déjà un grand soulagement pour les étudiants peu fortunés.

Mais, plus privilégié que beaucoup d'autres, il trouva au collège Sainte-Barbe la place de médecin interne, après Terrillon, place qui lui rapportait, outre un petit traitement, le logement au collège et la nourriture à la table des inspecteurs des études, Dubois, Lechoix, etc.

Jusqu'à-là nous voyons difficilement une brèche aux 50.000 francs que raconte la légende.

Enfin, le 14 janvier 1865, M. Brouardel soutint, sous la présidence de Gosselin, sa thèse de doctorat *sur les tubercules des organes génitaux de la femme*, sujet aussi intéressant que productif, car l'utérus est un Pactole et nous savons tous que le praticien le trouve généralement au fond de son spéculum.

Depuis, M. Brouardel a été nommé agrégé en 1869, médecin des hôpitaux en 1873, professeur en 1879 et enfin doyen en 1887. Il serait trop long d'énumérer les multiples honneurs et emplois qui lui ont été conférés depuis.

Ici s'arrête mon rôle d'historiographe. Je ne franchirai pas le mur de la vie privée : je ne dirai pas par quels moyens M. Brouardel a atteint tous les honneurs qu'un médecin puisse ambitionner. Un seul manque à sa légitime ambition, c'est d'être le chef d'une dynastie : il laisse ce soin à son neveu qui passe pour un homme travailleur et ne manquera pas d'appui pour arriver. Notre ancien doyen se contente pour le moment de la belle fortune que lui a procurée une riche alliance et les nombreuses fonctions — une quarantaine, dit-on, — qui lui sont dévolues.

Il y a près de quarante ans que nous connaissons M. Brouardel : nous avons assisté à son extraordinaire élévation, qui a surpris plus d'un de ses contemporains : nous connaissons l'homme *intus et in cute*, et nous pouvons affirmer qu'il y a loin de la vérité à la somme formidable que lui attribue la légende. Si M. Brouardel a été bon fils, il est permis de ne pas avoir une aussi bonne opinion du rôle qu'il a joué dans la médecine administrative dans laquelle s'est écoulée la dernière partie de sa brillante carrière.

Un compatriote, confrère et contemporain.

Yz.

POURQUOI LES ITALIENS SONT-ILS RÉGICIDES?

Décidément, les Italiens se font une réputation dans la triste spécialité qui consiste à démolir les chefs d'Etats, qu'ils soient monarques ou Présidents de République. Après Caserio, Luccheni ; après Luccheni, c'est sur leur propre souverain qu'opère Bresci ; enfin Rubino voulait faire un sort à cet excellent Léopold qui fait les délices des filles qui fréquentent nos stations thermales. J'en passe et des meilleurs.

Une telle série à la noire ayant toujours des Italiens pour auteurs devait nécessairement appeler l'attention sur l'état psychologique d'un peuple qui fournit tant d'hommes célèbres.

Un de nos confrères a eu l'idée de poser au professeur Sergi, directeur de l'institut anthropologique de Rome, la question que tout le monde se fait après les attentats de Caserio, Luccheni, Angiolitto, Bresci, Rubino *e tutti quanti* : « Pourquoi tant de régicides sont-ils Italiens ?

Le professeur Sergi a répondu par cette explication :

Nos émigrants vont par bandes, par essais qui se concentrent d'autant plus, qu'ils se sentent plus isolés dans un pays ; mais le malheureux solitaire ne tarde pas à tomber dans la misère la plus noire.

Combien de fois n'ai-je pas douloureusement frissonné, dans mes voyages à Londres, à Paris, à Bruxelles, au spectacle de ces mendiants italiens pullulant dans les rues luxueuses de ces capitales ? Tous ces gens sont des malheureux, des désespérés par conséquent.

Ajoutez que le climat du Nord, déjà accablant pour les hommes qui y sont nés, est presque insupportable pour des hommes du Midi, surtout lorsque ces hommes y doivent traîner la misère. Et vous savez combien la tendance au suicide est générale dans le Nord. L'Italien misérable importé dans ces climats subit très vite cette influence morbide ; il y joint les défauts de son tempérament impulsif. Et alors que l'homme du Nord désespéré recherchera le suicide obscur, le Méridional désespéré recherchera plutôt le suicide bruyant.

— Vous assimilerez donc, en quelque sorte, à des suicides bruyants les tentatives de régicide faites par des désespérés ?

— Oui, à condition que vous ajoutiez au mot *désespérés* le qualificatif de *dégénérés*.

Placez un dégénéré dans les conditions de désespoir où je viens de vous dire que les émigrants italiens se trouvent si souvent :

vous avez aussitôt un individu qui rêve d'en finir avec sa vie misérable par un suicide retentissant. Et ce sera Caserio en France, Luccheni en Suisse, Bresci en Italie, Rubino en Belgique.

— Vous ne croyez pas, dès lors, aux déclarations anarchistes qu'ils font tous en pareil cas ?

— Certainement, non, je n'y crois pas. Les anarchistes ont des idées, non des impulsions. Et les régicides que je viens de vous citer sont tous impulsifs évidents, des solitaires. Sans doute, ils peuvent avoir subi dans une certaine mesure l'influence des publications anarchistes ou socialistes, mais cette influence n'est chez eux que secondaire. La véritable cause de leurs actes est leur dégénérescence intellectuelle, accentuée par les conditions physiques misérables de leur existence.

Tenez. Quel a été le premier mot de Rubino lorsqu'on l'a arrêté ? « Je suis si malheureux, a-t-il dit, et en voyant passer tant de richesses... » L'explication de son acte est là tout entière ; cet homme est un dégénéré impulsif qui, décidé à terminer son existence de misère, a voulu la sacrifier dans un coup d'éclat à sa façon.

Nous voulons bien admettre les explications que nous donne M. Sergi, mais elles nous paraissent insuffisantes. Pourquoi convenir que le peuple italien est d'une façon générale, plus impulsif, plus prompt à passer de la pensée à l'action ? Pourquoi ne pas admettre que, semblable au Chinois, il a un plus grand mépris de la mort ?

Le Parnasse hippocratique

Une épigramme de Piron sur les apothicaires.

Voici une curieuse épigramme de Piron sur Barolet, apothicaire à Beaune ; elle a été publiée par l'*Intermédiaire*, XXXVI-763. — XXXVII — 10 mars 1898, p. 363. Dans un article intitulé : « *Famille de Barolet de Proligny* », cette curieuse pièce était inédite.

Honneur à M. Barolet,
Qui, dans son généreux délire
A changé sa seringue en lyre
Et sa canule en flageolet

*
* *

Mentez-vous quelquefois ?

(Menthez-vous quelquefois ?)

R. Oui, je prends la crème de menthe,
Bon excitant du crémaster,
Qui rend loquace mainte amante
Et bien mal nommé' : crème à s'tair !

*
* *

Epigramme sur le baron de Watteville.

De Watteville le baron
Qui passait dedans l'escadron
Pour le plus fameux volontaire,
Au lieu de combattre en guerrier,
Prit nos gens pour apothicaires
En fuyant montra le *derrier*.

Chansons de l'Escalade, Genève 1602. *H. Fezy* : I a guerre du pays de Gex et l'occupation genevoise (1589-1601). Genève, 1897.

*
* *

Le Remède (Bouts Rimés).

Le Docteur Coqueret, sans y mettre	mystère
Montre une demoiselle enfilant un	clystère
C'est un petit tableau joli comme un	amour
Que dans son cabinet il expose au grand	jour.
La donzelle n'est pas plate comme une	planche
Elle a de beaux contours, sa peau doit être	blanche
Si du berger Paris, elle eût brigué la	voix
La belle eût mis Vénus et consorts aux	abois

Ces bouts rimés inédits sont attribués au Dr Coqueret, ancien médecin de la Comédie-Française.

Variétés

Les affiches des Vespasiennes et les magnétiseurs. — Le professeur Augagneur, maire socialiste de Lyon, a déjà débarrassé les vespasiennes publiques des affiches où s'étalent les promesses les plus belles, et aussi, la plupart du temps, les plus trompeuses sur la guérison des maladies spécifiques.

Il continue aujourd'hui cette œuvre d'assainissement par l'arrêté suivant, qui vise la suppression des autorisations d'écussons, d'enseignes ou d'attributs placés sur la voie publique par les masseurs, les magnétiseurs, les somnambules, etc. ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ; considérant que certains écussons, enseignes, affiches, attributs, etc., en saillie sur le domaine public, et, par suite, ne pouvant exister qu'avec l'autorisation de l'autorité municipale, servent à des industries s'exerçant en violation de la loi ou constituant de véritables entreprises d'escroquerie.

Considérant que la commune ne peut, sans être taxée d'immoralité, tolérer ces installations et encore moins en tirer un revenu par la perception de droits de voirie.

Arrête :

Article unique. Sont retirées toutes autorisations, déjà accordées ; seront refusées toutes autorisations pour l'avenir, d'établir, en saillie sur la voie publique, les écussons, enseignes, affiches, attributs, etc., à l'usage des rhabilleurs, rhabilleurs-masseurs, magnétiseurs, somnambules, cartomanciennes, chiromanciennes, etc.

Peut-être serait-il à souhaiter que la préfecture de police et la préfecture de la Seine suivissent cet exemple en débarrassant tout au moins les édifices publics de Paris de ces annonces mensongères qui trompent, sciemment presque toujours, un grand nombre de malades trop crédules et blessent cyniquement tout au moins les yeux du public et des enfants.

Pièces rares. — *Lettre de Rivarol à l'abbé de Villefort, beau-frère de la marquise de Villefort, sous-gouvernante des enfants de France, et depuis chanoine du chapitre royal de Saint-Denis, auteur de plusieurs oraisons funèbres.*

Nous reproduisons cette curieuse

lettre datée de Hambourg en 1800 dans laquelle célèbre pamphlétaire fait connaître son opinion sur cette ville qui compte plus d'apothicaires que de boulangers.

« Votre lettre, adressée à Londres mon cher abbé, m'est parvenue à Hambourg. J'ai quitté l'Angleterre pour deux raisons ; c'est que d'abord le climat ne me convient pas, et qu'ensuite j'ai besoin d'être sur le continent pour mon dictionnaire de la langue. D'ailleurs, je n'aime pas un pays où il y a plus d'apothicaires que de boulangers, et où l'on ne trouve de fruits mûrs que les pommes cuites. Les Anglaises sont belles, mais elles ont deux bras gauches ;

Et la grâce, plus belle encore que la beauté,

a dit notre Lafontaine qui a dit tant de choses ; les Françaises doivent trouver ce vers charmant. Paris est mon élément, mon cher Villefort »

Le Pater de Louis XIV (1709). —

Notre Père, qui êtes à Versailles, Votre nom n'est plus glorifié, votre royaume n'est plus si grand, votre volonté n'est plus faite sur la terre, ni sur l'onde. Donnez-nous notre pain qui nous manque de tous côtés, Pardonnez à nos ennemis qui nous ont battus, et non à nos généraux qui les ont laissés faire. Ne succombez pas à toutes les tentations de la Maintenon ; mais délivrez-nous de Chamillard ! Amen (Pièces manuscrites concernant l'histoire de France, t. 11, p. 27, n° 151, Biblioth. de l'Arsenal.)

La durée de la vie d'après Voltaire. —

La nature a donné à l'homme environ vingt-deux ans de vie l'un portant l'autre, c'est-à-dire que de mille enfants nés dans un mois, les uns étant morts au berceau, les autres ayant vécu jusqu'à trente ans, d'autres jusqu'à cinquante, quelques-uns jusqu'à quatre-vingts, faites ensuite une règle de compagnie, vous trouverez environ vingt-deux ans pour chacun (Voltaire, *Dictionn. philosoph.*)

Le serment des pharmaciens. —

L'Union pharmaceutique, syndicat professionnel des pharmaciens de la Seine, poursuivait aujourd'hui devant la 10^e chambre correctionnelle,

pour exercice illégal de la pharmacie, M. Bernard, directeur de l'Académie dermothérapeutique.

M. Bernard, comme chef de cet établissement, se borne, paraît-il, à servir d'intermédiaire entre les médecins attachés à l'Académie, qui voient les malades, lisent leurs lettres, fournissent des ordonnances, et le pharmacien qui leur vend les médicaments.

M^e Cruppi, son avocat, a soulevé une question absolument inattendue. Les pharmaciens qui poursuivent, s'est-il demandé, sont-ils de vrais pharmaciens ? Non, si l'on s'en rapporte à des arrêts anciens et modernes, déclarant qu'on ne peut être pharmacien qu'après avoir prêté le serment professionnel.

Voici quelques extraits de ce serment, qui date du treizième siècle :

Je jure et promets devant Dieu, auteur et créateur de toutes choses, unique en essence et distingué en trois personnes éternellement bienheureu-

ses, que j'observerai les articles suivants... Item de vivre en la foi chrétienne, d'honorer mes parents, de ne médire d'aucun de mes anciens docteurs, maîtres, pharmaciens ou autres quels qu'ils soient, de rapporter tout ce qui me sera possible pour la gloire, l'honneur, l'ornement et la majesté de la médecine..., de n'enseigner aux idiots et ingrats les secrets et raretés d'icelle.. de ne faire rien témérairement sans avis des médecins ou sous l'espérance de lucre tant seulement.

M^e Cruppi soutient que la loi est formelle : « On n'est pas pharmacien si l'on n'a pas prêté serment. »

Les membres du syndicat n'ont pas prêté serment : ils ne seraient pas pharmaciens et, par conséquent, seraient sans qualité pour poursuivre.

Les juges de la 10^e chambre s'ar-rêteront-ils à cette fin de non-recevoir qui n'a pas été, il est vrai, l'objet de conclusions spéciales, mais qui pose, en fait, une question assez bizarre ?

Petites anecdotes

La médecine rurale.— Il y a trois heures que vous m'attendez, et votre mari se mourait.

— Oui, monsieur le docteur.

— Alors, ma bonne femme, il est probable que nous le trouverons mort en arrivant !

— Oh non, monsieur le docteur, j'ai laissé près de lui une voisine et elle a bien promis qu'elle l'amuserait en nous attendant.

Dans quel cas l'inceste est licite.

— Il s'est passé dernièrement, dans une grande ville du Nord, une aventure qui montre toute l'immoralité du Code.

Un père ayant été accusé d'avoir eu des relations incestueuses avec sa fille, fut appelé devant le juge d'instruction. Celui-ci l'interpella sévèrement et le coupable avoua.

Le juge lui fit éloquentement ses

remontrances, tout un cours de morale, puis lui demanda :

— Pouvez-vous m'indiquer la date de votre première entrevue criminelle avec votre fille ?

— Trois mois après son mariage.

Le juge bondit.

— Trois mois après le mariage ! Eh bien ! nous n'avons plus rien à vous reprocher. La loi interdit l'inceste avec la fille non mariée, mais n'a rien à connaître de l'inceste qui est commis après le mariage. Il faudrait alors que l'adultère fût prouvé.

L'encombrement médical.— Une épidémie de petite vérole s'étant déclarée dans les tribus indiennes de l'Arizona, les Indiens, suivant leur coutume, ont sacrifié le médecin pour apaiser l'esprit du mal auquel est due la maladie.

Voilà un moyen simple de remédier à l'encombrement médical.

Table des Matières

A		BIBEHON (Mademoiselle)....	147
Abolitionnisme.....	276	Bicêtre (histoire de —)....	323
Accidents du travail.....	345	BICHAT (centenaire).....	237
Accouchée (l'), poésie.....	334	Blanches (traite des —)....	338
Accouchement chez les brigands.....	195	Blasphème (poésie).....	230
Acte sexuel chez l'homme et chez la femme.....	161	Blennorrhagie (poésie)....	116
Aliéné lucide.....	164	BONNET (Ed).....	153
Aliments artificiels.....	335	BOUCHACOURT.....	293
AMMONIOS.....	17	BOUCHER 87..... et <i>passim</i>	
Amour et thérapeutique (poésie).....	307	BOUVART.....	117
Amphithéâtre (poésie)....	229	Brinvilliers (Madame de —)	315
Anatomie comparée (poésie).....	65	BROUARDEL.....	121
Anecdotes sur les apothicaires.....	196	C	
Animaux (comment meurent les —).....	195	CADET (étude sur les —)....	159
Annonces médicales anciennes.....	187	Calvitie et excès sexuels...	307
Anthropologie des juifs....	111	Camphoromanie.....	130
ANTOINE (théâtre).....	332	CAMUSET (vie de —).....	5
Aphrodisie.....	34	Carotte (la) poésie.....	157
Apothicaires (anecdotes sur les —).....	196	Carrières libérales (encombrement des —).....	227
Appendicite et mode.....	339	Cataplasme (poésie).....	8
ARCHAGATOS.....	17	Cataracte chez un loup....	194
ARETEOS.....	11	Cause célèbre au XVII ^e siècle.....	51
Arménien à Paris (poésie)..	116	Cause médico-légale au XVIII ^e siècle.....	309
Assa fœtida.....	36	Ceinture de chasteté.....	47
Assurances (compagnies d'—)	345	Célébrités et hystérie....	36
ASCLEPIOS.....	13	Centenaire de Bichat.....	237
Audience secrète (poésie)..	118	Cerveau (poids du —)....	244
AUGAGNEUR.....	306	Charlatanisme à Berlin...	304
Automobile en thérapeutique.....	68	Chasteté (ceinture de —)...	47
Avariés (Les morsures des —)	162	Cheveux dans l'estomac....	161
Aveugles (métiers d'—)....	34	Chirurgie en Grèce.....	11
Avortement criminel.....	121	Chirurgie (rapports en) —	27
B		la — en 1902.....	58
Bactériologie en Belgique..	24	Chirurgiens (apprentissage des —)	152
— papale.....	66	— (le) et l'épicié.....	109
BERTHELOT.....	335	Circoncision, cérémonie païenne.....	212
BERTHOD (Paul) 242 et <i>passim</i>		Clinique chirurgicale en 1902.....	58
BERTHOLLET.....	243	Cochon arsenical.....	335
Beaute (doctoresse en)....	67	Composition du corps humain.....	304
BEUGNIES, de Givet.....	212	Cousanguinité (édits religieux sur la —).....	302
		Conseils à un convalescent	94
		Constipation (digue contre la —).....	89

Consultation comique..... 130
 Contagion par le microbe.. 84
 CORLIEU..... 11
 Costume médical officiel.. 308
 Couche douloureuse (poé-
 sie)..... 334
 Couveuse..... 162
 Cracher (droit de —)..... 68
 CRITOBULE..... 15
 CTÉSIAS..... 14
 Curiosités médicales..... 305
 CYRANO de Bergerac..... 232

D

Déchirure du vagin sub
 coitu —..... 176
 DELAUNAY (Paul)..... 323
 DEMOCÈDE..... 13
 DEMOCRITE..... 14
 DEMONCHY..... 157
 DENISART..... 47
 Dépopulation..... 178
 DEVAUX..... 27
 Dichotomie (poésie)..... 9
 DIACLÈS, de Carystos..... 15
 Divorce et suicide..... 130
 DORVEAUX..... 149
 DOYEN..... 58
 DUBOURG (Jacques)..... 113
 Duel et honoraires médi-
 caux..... 306
 Dysenterie simulée..... 298

E

Eaux minérales (contrefa-
 çon des —)..... 270
 Eguillette..... 22
 Electeurs et médecins..... 163
 Elmira (réformatoire).... 319
 Empoisonnements..... 313
 Ensevelissement en Egypte 307
 Envie professionnelle..... 340
 Epandage et légumes..... 161
 EPIDAURE (Gazette d'—).... 113
 ERASISTRATE..... 15
 Erreur de sexe..... 31
 Estampes anciennes..... 61
 ESTRÉE (Paul d'—) 69 et *passim*
 Etats-Unis (la médecine
 aux —)..... 131
 Etron royal (poésie)..... 150
 Etudiants en Allemagne... 195
 Etudiants en médecine... 235
 Excès sexuels..... 307
 Exercice illégal..... 273
 Expertises..... 273

F

FAIVRE (Abel)..... 58
 Femme dans la société (la
 —)..... 132
 Femmes médecins..... 34
 — prolifiques..... 178
 FIAUX (Louis)..... 159
 Fontaine de Jouvence (es-
 tampe)..... 19
 Forçats (maladies des —).. 298
 FOURCROY..... 186
 FOURNIER..... 98
 France (population de la —) 98

G

Gazette d'Epidaure..... 113
 Génération (connaissance
 des anciens sur la —).... 274
 Glace (préjugés sur la —).. 56
 GORNARD 63 et *passim*
 GRADY..... 36
 Grèce (chirurgie en —).... 11
 GRELLETY..... 341
 Grossesse (histoire d'une —) 309
 GUILLOTIN..... 326
 GUY DE CHAULIAC..... 61
 GUYON..... 20

H

HENRIOT..... 332
 Hermaphrodisme..... 31, 194
 HÉRODICUS..... 15
 HEROPHYLE..... 15
 HIPPOCRATE..... 15
 Homicide par imprudence. 271
 Honoraires médicaux..... 34
 Hôpitaux (vieux)..... 323
 HOUDIN (Robert)..... 96
 Hygiène et circoncision... 212
 Hypospadias..... 20
 Hystérie des célébrités.... 36

I

Infâmes (les —) sous l'an-
 cien régime..... 69
 Insomnie (traitement comi-
 que de l'—)..... 307
 Interne de garde (poésie).. 93

J

Jouvence (fontaine de—), es-
 tampe —..... 19
 Juifs (anthropologie des —) 111

Jumelles (opérations sur des —)..... 58
 Jurisprudence pharmaceutique..... 270

K

KEPPEL..... 66
 KRETZNER..... 111

L

LACASSAGNE..... 343
 Lamballe (Princesse de —) 160
 LAPPONI..... 66
 LASOURCE..... 182
 Latin (le —) et les études médicales..... 235
 LAURENT-JOUBERT..... 26
 Légumes et épandage..... 161
 LE PILEUR..... 276
 Ligue contre la constipation 80
 LIMELETTE..... 270
 Lion (expériences sur un —) 97
 LICARD..... 313
 SÜLING..... 322
 Lupanars (organisation des —)..... 37, 127

M

Mâchoire de l'homme..... 304
 Maladies contagieuses..... 276
 — des forçats..... 298
 — péniennes..... 20
 — vénériennes (prophylaxie)..... 37
 Malaria..... 183
 MALOÛT..... 117
 MAXIME (Dr) ... 115 et *passim*
 Médecine aux Etats-Unis.. 131
 — comique..... 30
 — aux XVI^e siècle..... 20
 — et socialisme..... 305
 Médecins (cuisine des —) .. 99
 — civils et militaires..... 339
 Médicaments toxiques..... 272
 Médication par la prière... 301
 MÉDIUS (Dr) 51 et *passim*....
 Mendians (état mental des —)..... 335
 Mercure de France (annonces médicales extraites du —)..... 263
 MERVEILLE..... 269
 MESNARD..... 269
 MICHELET médecin..... 159
 Microbe (contagion par le —) 84

MILLON (R)..... 83
 Morsures d'avariés.... 162, 345
 Mortalité dans le monde... 131

N

Naissance dans une loge.. 300
 Neurasthénie (formule contre la —)..... 68

O

Oeuvre de Camuset..... 5
 Onguent gris..... 130
 Oreilles (perceur d'—).... 267

P

Pédérastie sous l'ancien régime —..... 69
 Pénis double..... 66
 Perceur d'oreilles..... 267
 Périlomie..... 214
 Pessaires préventifs..... 170
 Pétomane (auditions du —) 307
 Pétrole (arrosage au —)... 98
 Phallique (culte)..... 220
 Pharmacie (enseignes de —) 164
 PHILISTIN..... 15
 PHILOXÈNE..... 17
 PIRON..... 150, 354
 PIORRY, en 1848..... 91
 Placentophagie..... 293
 POTIN..... 231
 Préservatifs (poésie)..... 9
 Prestidigitateur..... 96
 Prière (médication par la —)..... 301
 Prophylaxie des maladies vénériennes..... 37, 127
 Prospectus (curieux)..... 170
 Prostitution cloîtrée..... 159
 — (organisation de la —) .. 37
 Psychoses chez les juifs... 336

R


Race (diminution de la —) 98
 Rapports en chirurgie..... 27
 RASSE DES NEUX..... 259
 Réformatoire d'Elmira.... 319
 Régicides (les Italiens)... 350
 Régime (les infâmes sous l'ancien —)..... 69
 REMLINGER..... 144
 Révulsif comique..... 130
 Ricord au firmament (poésie) 28
 Russie (médecine en —)... 172

S		TREILLE (Alcide).....	135
SABOURAUD.....	307	Tuberculose bovine (trans-	345
Sage-femme municipale..	34	mission de la —).....	239,
Scepticisme médical.....	301	Tuberculose (propagation	339
SCHENCK	338	de la —).....	
Secrèt professionnel.....	272	U	
Seringue (énigme sur la —)	18	Urèthre (maladies de l' —).	265
Sérumthérapie en Italie...	67	Urine (cataplasmes d' —)..	68
Service militaire des étu-		V	
dians	235	Vache enragée.....	98
Sexe (erreur de).....	31	Vagin (déchirure du —)....	176
Simplon (l'hygiène et le		Vengeance inutile (poésie).	192
percement du —).....	305	VERISSAÏFF.....	172
Sonnette (poésie).....	229	Verge (difformités de la	
Spéculum (poésie).....	9	—).....	21
Sport présidentiel.....	131	VERMESCH, de Lille.....	56
Suicides.....	98	Ver solitaire (poésie).....	8
Suicide et divorce.....	130	Veuve (consolation de la —)	
Syndicats médicaux.....	268	(dessin).....	90
Syphilis congénitale.....	271	VIÈ (durée de la vie —)....	357
Syphilis extra-génitale.....	131	Viol anesthésique.....	1
Syphilis simulée.....	298	Virginité (rapports de —)..	25
T		VOLTAIRE	36, 358
TABOUROT.....	196	Mouvements instinctifs....	164
TISSOT.....	155	Vulgarisation de la médecine	
Terminologie médicale au		241
XVI ^e siècle.....	35	W	
TEUTSCH (Robert).....	37, 127	WATTEVILLE (baron de —)..	367
THEMISON.....	17	WE'SS (Th.).....	31
Tolérance (maisons de)....	127		
TORAUDE.....	159		
Travail (accidents du —)..	271		

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

NOV 25 1986

 NOV 27 '86

13 NOV. 1989

30 OCT. 1989

MAR 9 3 2001
FEV 9 3 2001

National Library of Canada

Gifts and Exchanges Unit

WITHDRAWN

RETIRÉ

Bibliothèque nationale du Canada

Unité des dons et échanges



a39003 011212643b

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	14	03	08	11	09	1

